1146-1400

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

Par M. FLEURY, *Prêtre, Prieur d'Argenteüil, & Confeſſeur du Roy.*

TOME QUINZIE'ME.

Depuis l'an 1153. *juſques à l'an* 1197.

Revû, & corrigé par l'Auteur.

A PARIS,

Chez PIERRE-JEAN MARIETTE, ruë S. Jacques, aux Colonnes d'Hercule.

M. DCC. XXIV.

Avec Approbation & Privilege du Roy.

BIBLIOTECA N.2
ROMA
LETTERIO EMANUELE

SOMMAIRE DES LIVRES.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.

I. *Fin de ſaint Guillaume archevêque d'Yorc.* AN. 1153.
II. *Mort d'Etienne. Henri II. roi d'Angleterre.* 1154.
III. *Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV. pape.* 1155.
IV. *Fin d'Arnaud de Breſſe.* V. *Entrevuë du pape & du roi Frideric.* VI. *Deputation des Romains.* VII. *Frideric couronné empereur.* VIII. *Mort de Vicelin. Gerold évêque d'Oldenbourg.* IX. *Le pape s'éloigne de Rome.* X. *Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile.* XI. *Egliſe Grecque.* XII. *Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jeruſalem.* XIII. *Plaintes du patriarche contr'eux.* XIV. *Accord du pape avec le roi de Sicile.* XV. *Jean de Sarisberi près du pape.* XVI. *Le pape* 1156.
donne l'Irlande au roi d'Angleterre. XVII. *Biens des évêques decedés.* XVIII. *Sainte Eliſabeth de Schonauge.* XIX. *Fin de Pierre le venerable.* XX. *Saint Guillaume de Malaval.* XXI. 1157.
Patriarcat de Grade. XXII. *Privilege de ſaint Martin de Bel.* XXIII. *Differend entre le pape Adrien & l'empereur.* XXIV. *Lettres des évê-* 1158.
ques Allemans au pape. XXV. *Le pape appaiſe l'empereur.* XXVI. *Fin d'Otton de Friſingue.*

1159. XXVII. *Assemblée de Roncaille.* XXVIII. *Gratien & son decret.* XXIX. *Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne.* XXX. *Autre querelle entre le pape & l'empereur.* XXXI. *Le pape detourne le roi de France du voyage d'Espagne.* XXXII. *Ordre de Calatrave* XXXIII. *Hugues de Champfleuri chancelier de France.* XXXIV. *Pierre Lombard maître des sentences.* XXXV. *Jean de Sarisberi & ses écrits.* XXXVI. *Suite des differens entre le pape & l'empereur.* XXXVII. *Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien antipape.* XXXVIII. *Lettres pour Alexandre.* XXXIX. *Lettres pour Octavien.* XL. *Deputation de l'empereur à Alexandre.*

1160. XLI. *Concile de Pavie.* XLII. *Jugement en faveur d'Octavien.* XLIII. *Suite du concile de Pavie.* XLIV. *Saint Eberard de Salsbourg.* XLV. *Lettres contre le concile de Pavie.* XLVI. *Lettres d'Arnoul de Lisieux.* XLVII. *Lettres de Jean de Sarisberi.* XLVIII. *Alexandre reconnu en France & en Angleterre.* XLIX. *Heretiques punis en Angleterre.* L. *Alexandre reconnu en Palestine.* LI. *Amauri patriarche de Jerusalem.* LII. *Milon II. évêque de Teroüane.* LIII.

1161. *Saint Pierre de Tarentaise pour Alexandre.* LIV. *Concile de Toulouse.* LV. *Concile de Lodi.* LVI. *Translation des trois Rois.* LVII. *Le pape*

1162. *Alexandre en France.* LVIII. *Saint Thomas archevêque de Cantorberi.* LIX. *Ses commencemens.* LX. *Conference à saint Jean de Laune.* LXI. *Voyage du roi de Dannemarc en Allemagne.* LXII. *Alexandre honoré par les rois de*

1163. *France & d'Angleterre.* LXIII. *Concile de Tours.* LXIV. *Suite de la vie de saint Thomas de Cantorberi.* LXV. *Saint Anthelme évêque de Bellai.*

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

I. *Commencement de diviſion entre le roi Henri & ſaint Thomas.* II. *Egliſe* 1164.
d'Allemagne. III. *Aſſemblée de Clarendon.*
IV. *Coûtumes d'Angleterre.* V. *Thomas refuſe de les approuver.* VI. *Rupture entre le roi & lui.* VII. *Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape.* VIII. *Concile de Northampton.* IX. *Thomas condamné.* X. *Il ſe retire en France.* XI. *Il eſt bien reçu du roi Loüis.* XII. *Envoyez d'Angleterre devant le pape.* XIII. *Thomas devant le pape.* XIV. *Ses parens bannis.* XV. *Fermeté de ſaint Gilbert de Sempringam.* XVI. *Thomas* 1165.
à Pontigni. XVII. *Aſſemblée de Virſbourg.*
XVIII. *Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre.* XIX. *Sa défenſe.* XX. *Retour du pape Alexandre à Rome.* XXI. *Lettre d'Arnoul de Liſieux à Thomas.* XXII. *Canoniſation de Charlemagne.* XXIII. *Thomas légat en Angleterre.* XXIV. *Conference de Chinon.* XXV. 1166.
Thomas excommunie Jean d'Oxford, &c.
XXVI. *Concile de Londres. Appel.* XXVII. *Lettres au pape.* XXVIII. *Lettres à Thomas.* XXIX.
Sa reponſe. XXX. *Il eſt chaſſé de Pontigni.* XXXI.
Negociation de Jean d'Oxford à Rome. XXXII.
Conference avec l'imperatrice Mathilde. XXXIII.
Guillaume & Otton légats. XXXIV. *L'empereur Frideric en Italie.* XXXV. *L'empereur Manuel envoye au pape Alexandre.* XXXVI.
Conſtitution ſur les fêtes. XXXVII. *Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils.* XXXVIII.
Autres conſtitutions pour l'égliſe Grecque.
XXXIX. *Egliſe d'Alexandrie.* XL. *Milan rébâti.*
XLI. *L'empereur Frideric devant Rome.* XLII. 1167.
Il eſt excommunié par Alexandre. XLIII. *Ar-*

rivée des légats en Normandie. XLIV. *Conference de Giſorts.* XLV. *Conference d'Argentan.* XLVI. *Appel contre Thomas.* XLVII. *Ses plaintes au pape & aux cardinaux.* XLVIII. *Abſolutions ſurpriſes.* XLIX. *Sédition à Reims.* L. *Manichéens en Flandres & en Bourgogne.* LI. *L'empereur feint de vou-*
1168. *loir quitter le ſchiſme.* LII. *Fondation d'Alexandrie de la paille.* LIII. *Manuel envoye encore au pape Alexandre.* LIV. *Converſion des Rugiens.* LV. *Egliſe d'Allemagne.*

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

1169. I. *Conference de Mont-miral.* II. *Le roi Loüis conſole ſaint Thomas.* III. *Saint Thomas employe les cenſures eccléſiaſtiques* IV. *Sa lettre au cardinal d'Oſtie.* V. *Gratien & Vivien nonces vers le roi d'Angleterre.* VI. *Egliſe d'Allemagne.* VII. *Conference de Domfront.* VIII. *Conference de Caen.* IX. *Guillaume de Champagne archevêque de Sens.* X. *Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.* XI. *Conference de ſaint Denis.* XII. *Autre deputation du pape au roi d'Angleterre.* XIII. *Thomas renouvelle les cenſures.* XIV. *Egliſe de Hongrie.* XV. *Egliſe de Sicile.* XVI. *Lettre du pape au ſultan d'Iconie.* XVII. *Commiſſion à l'archevêque de Roüen & à l'évêque de*
1170. *Nevers.* XVIII. *Saint Godric ermite.* XIX. *Conference de Thorien avec les Armeniens.* XX. *Autre conference.* XXI. *Couronnement du jeune roi d'Angleterre.* XXII. *Plaintes de Thomas ſur ce ſujet.* XXIII. *Paix entre le roi & Thomas.* XXIV. *Il en donne part au pape.* XXV. *Frideric feint de vouloir finir le ſchiſme.* XXVI. *Lettre du pape pour l'Angleterre.* XXVII. *Thomas prepare ſon retour.* XXVIII. *Il arrive en*

Angleterre. XXIX. *Il refuſe d'abſoudre les excommuniez.* XXX. *Conjuration contre ſa vie.* XXXI. *Arrivée des meurtriers.* XXXII. *Son martyre.* XXXIII. *Affliction du roi d'Angleterre.* 1171.
XXXIV. *Deputation vers le pape.* XXXV. *Foulques évêque d'Eſtonie.* XXXVI. *Saladin Sultan d'Egypte.* XXXVII. *Le roi d'Angleterre en Irlande.* 1172.
XXXVIII. *Concile de Caſſel.* XXXIX. *Abſolution du roi d'Angleterre.* XL. *Concile d'Avranches.* XLI. *Canoniſation de ſaint Thomas.* 1173.
XLII. *Royaume de Jeruſalem.* XLIII. *Aſſaſſins.* XLIV. *Voyage de Benjamin.* XLV. *Rabins fameux.* XLVI. *Richard élu archevêque de Cantorberi.* XLVII. *Guerre civile en Angleterre.* 1174.
XLVIII. *Canoniſation de ſaint Bernard.* XLIX. *Fin de ſaint Pierre de Tarantaiſe.* L. *Richard de Cantorberi ſacré.* LI. *Penitence du roi d'Angleterre.* LII. *Albert archevêque de Salſbourg depoſé.* LIII. *Lambert le Begue à Liege* LIV. *Concile de Londres.* LV. *Exemption des moines.* 1175.
LVI. *Alexandrie évêché.* LVII. *Ordre militaire de ſaint Jacques.* LVIII. *Hugucion légat en Angleterre.* LIX. *Vivien légat en Eſcoſſe.* 1176.
LX. *Jean de Sarisberi évêque de Chartres.* LXI. *Pierre Comeſtor.* LXII. *Concile d'Albi. Manichéens.* LXIII. *Fin de ſaint Galdin de Milan.*

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

I. *Frideric réſolu à quitter le ſchiſme.* II. *Le pape à Veniſe.* III. *A Ferrare.* IV. *Reconciliation de l'empereur avec le pape.* V. *Paix jurée.* VI. *Conrad transferé de Mayence à Salſbourg.* VII. *Lettre du pape au prêtr-Jean.* VIII. *Ecrits de Hugues Etherien.* IX. *Abſalon évêque de Lunden.* X. *Guillaume de Paris* 1077.

abbé de Dannemarc. XI. *Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France.* XII. *Manichéens à Toulouſe.* XIII. *Autres en Albigeois.* XIV. *Fin de ſaint Anthelme de Bellai.* XV. *Sainte*
1178. *Hildegarde.* XVI. *Alexandre III. rentre à Rome.* XVII. *Soûmiſſion de l'antipape Calliſte.* XVIII. *Convocation d'un concile general.* XIX.
1179. *Guillaume archevêque de Tyr.* XX. *Troiſiéme concile de Latran.* XXI. *Ses canons.* XXII. *Peines contre les heretiques.* XXIII. *Erreur de Pierre Lombard.* XXIV. *Evêques d'Allemagne.* XXV. *Saint Laurent de Dublin.* XXVI. *Couronnement de Philippe de France.* XXVII. *Schiſme*
1180. *en Eſcoſſe.* XXVIII. *L'antipape Lando ſe ſoûmet.* XXIX. *Mort de Loüis VII. Philippe Auguſte.* XXX. *Pierre de Celle évêque de Chartres.* XXXI. *Queſtion du Dieu Mahomet.* XXXII. *Mort de Manuel. Alexis couronné empereur.* XXXIII. *Egliſe Latine d'Orient.* XXXIV. *Egliſe*
1181. *d'Angleterre.* XXXV. *Henri légat pourſuit les Albigeois.* XXXVI. *Mort d'Alexandre III. Lu-*
1182. *cius III. pape.* XXXVII. *Affaire de Dol en Bretagne.* XXXVIII. *Fin d'Arnoul de Liſieux.* XXXIX. *Scandale en l'abbaye de Greſtain.* XL. *Enfans tuez par les Juifs.* XLI. *Juifs chaſſez de France.* XLII. *Latins maſſacrés à C. P.* XLIII. *Andronic appellé à C. P.* XLIV. *Etat du royaume de Jeruſalem.* XLV. *Boëmond prince d'Antioche excommunié.* XLVI. *Réünion des*
1183. *Maronites.* XLVII. *Archevêché de Montreal en Sicile.* XLVIII. *Mort de Chriſtien. Conrad archevêque do Mayence* XLIX. *Subſide accordé au pape.* L. *Mort du jeune roi d'Angleterre.* LI. *Andronic empereur de C. P.* LII. *entrepriſe de l'abbé de Fulde.* LIII. *Concile de Verone.* LIV.
1184. *Decret contre les heretiques.* LV. *Origine des Vaudois.* LVI. *Suite du concile de Verone.* LVII.

Ambaſſadeurs de Jeruſalem en France. LVIII. *En Angleterre.* LIX. *Baudoüin archevêque de Cantorberi.* LX. *Theſſalonique priſe par les Siciliens.* LXI. *Mort d'Andronic. Iſaac l'Ange empereur de Conſtantinople.* 1185.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIE'ME.

I. MOrt *de Lucius. Urbain III. pape.* II. *Chronique de Godefroi de Viterbe* III. *Differend avec l'empereur Frideric.* IV. *Plaintes de l'empereur contre le pape.* V. *Lettres des évêques Allemans.* VI. *Egliſe de Livonie.* VII. *Saint Hugues évêque de Lincoln.* VIII. 1186. *VIII. Concile de Dublin.* IX. *Gui de Luſignan roi de Jeruſalem.* X. *Bataille de Tiberiade.* XI. *Jeruſalem priſe par Saladin.* XII. *Mort d'Urbain. Gregoire VIII. pape* XIII. *Sa mort. Clement III. pape.* XIV. *Son traité avec les Romains.* XV. *Décime Saladine.* XVI. *Fin du ſchiſme d'Eſcoſſe.* XVII. *Conference de la Ferté-Beſnard.* XVIII. *Mort de Henri II. roi d'Angleterre.* XIX. *Richard I. roi d'Angleterre.* XX. *Sédition contre les Juifs.* XXI. *Evêché d'Angleterre.* XXII. *Voyage de l'empereur Frideric.* XXIII. *Sa mort. Henri VI. empereur.* XXIV. *Concile de Roüen.* XXV. *Voyage des rois de France & d'Angleterre.* XXVI. *Mort de Guillaume Tancrede roi de Sicile.* XXVII. *Joachim abbé de Calabre.* XXVIII. *Mort de Clement III. Celeſtin III. pape.* XXIX. *Couronnement de l'empereur Henri VI.* XXX. *Priſe d'Acre par les croiſez.* XXXI. *Chevaliers Teutoniques.* XXXII. *Egliſe d'Alexandrie.* XXXIII. *Combat d'Arſouf.* XXXIV. *Mort de Baudoüin archevêque de Cantorberi.* XXXV. *L'évêque d'Eli chaſſé d'Angleterre.* XXXVI. *Pourſuites contre lui à Rome.* XXXVII. 1187. 1188. 1189. 1190. 1191. 1192.

1192. *Légats refuſez en Normandie.* XXXVIII. *Saint Albert évêque de Liege.* XXXIX. *Etienne évêque de Tournai.* XL. *Ordre du Val-des-Choux.* XLI. *Le roi Richard pris par le duc d'Auſtriche.*
1193. XLII. *Hubert archevêque de Cantorberi.* XLIII. *Philippe épouſe Ingeburge & la quitte.* XLIV. *Retour du roi Richard.* XLV. *Plaintes contre Godefroi archevêque d'Yorc.* XLVI. *Fermeté de*
1194. *ſaint Hugues de Lincoln.* XLVII. *Punition du duc d'Auſtriche.* XLVIII. *Monaco patriarche*
1195. *de Jeruſalem.* XLIX. *Doſithée patriarche de C. P.* L. *Theodore Balſamon & ſes écrits.* LI. *Alexis l'Ange empereur.* LII. *Concile d'Yorc.*
1196. LIII. *L'archevêque Geofroi ſuſpens.* LIV. *L'empereur Henri roi de Sicile.* LV. *Croiſade publiée.* LVI. *Concile de Montpellier.* LVII. *Le roi Philippe ſe remarie.* LVIII. *Mort de Maurice. Eude de Sul-*
1197. *li évêque de Paris.* LIX. *Queſtion ſur l'euchariſtie.* LX. *Priſon de l'évêque de Beauvais.* LXI. *Croiſade des Allemans.* LXII. *Mort de Henri VI. Philippe & Otton rois des Romains.* LXIII. *Egliſes du Nord.* LXIV. *Saint Homobon de Cremone.*

Fin des ſommaires.

APPROBATION

De Monſieur COURCIER, Docteur de la Faculté de Sorbonne, & Theologal de Paris.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un manuſcrit, qui eſt *le quinziéme volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

COURCIER, Theologal de Paris.

APPROBATION

De Monſieur PASTEL, Docteur & Profeſſeur de Sorbonne.

J'Ai lû par ordre de Monſeigneur le Chancelier un Manuſcrit qui a pour titre *le dix-ſeptiéme Volume de l'Hiſtoire Eccleſiaſtique de Monſieur l'Abbé Fleury.* Je n'y ai rien trouvé qui ne ſoit conforme à la Foi catholique & aux bonnes mœurs, & j'ai continué à y admirer

la ſincerité & l'exactitude de l'Auteur, auſſi-bien que le fond d'érudition qu'on admire dans les volumes precedens. Fait à Paris le 25. Novembre 1710.

PASTEL, Profeſſeur de Sorbonne.

HISTOIRE

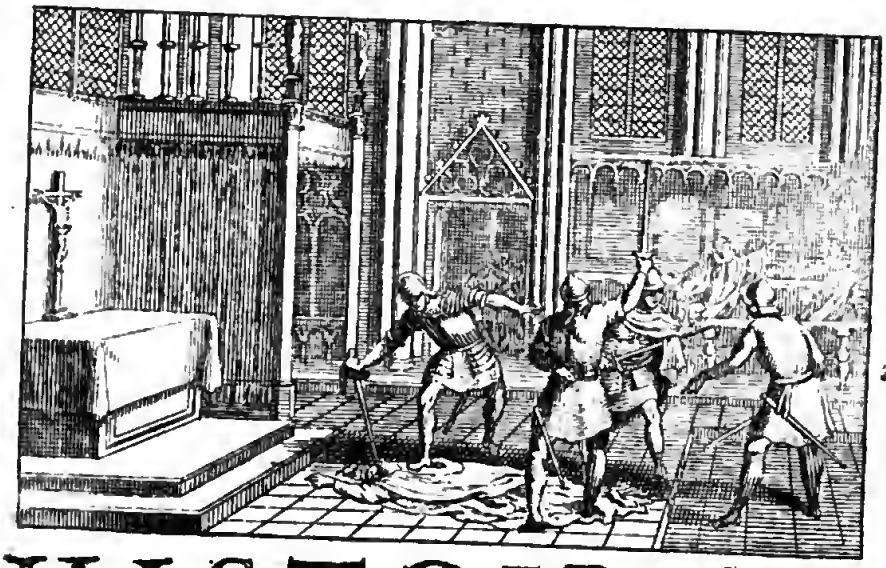

HISTOIRE ECCLESIASTIQUE.

LIVRE SOIXANTE-DIXIE'ME.

HENRI Murdac archevêque d'Yorc ſuivit de près le pape Eugene III. & ſaint Bernard ſes protecteurs, & mourut la même année 1153. le quatorziéme d'Octobre, après avoir tenu ce ſiége cinq ans. L'archevêque Guillaume dépoſé au concile de Reims en 1148. ſortit de ſa retraite ſi-tôt qu'il eut appris la mort du pape & de ſaint Bernard, & alla promptement à Rome ſe preſenter au nouveau pape Anaſtaſe, qui étant cardinal, avoit été le principal défenſeur de ſa cauſe. Il demandoit grace, ſans ſe plaindre du jugement rendu contre lui, quand on reçut la nouvelle certaine

AN. 1153. I.

Fin de ſaint Guillaume archevêque d'Yorc.

Vita S. Guil. ap. Boll. 8. Jun. to. 20. p. 141.

Sup. liv. LXIX. n. 33.

An. 1154. de la mort de l'archevêque Henri, qui rendit la cauſe de Guillaume encore plus favorable. Ainſi le pape aïant pitié de ſes cheveux blancs, auſſi bien que les cardinaux, revoqua la ſentence donnée contre lui par Eugene; le rétablit dans ſa dignité, & lui accorda même le pallium qu'il n'avoit jamais obtenu auparavant.

A ſon retour en Angleterre comme il paſſa à Cantorberi, Roger archidiacre de cette égliſe le vint viſiter par eſtime pour ſa vertu; & quand il ſe fut retiré, l'archevêque d'Yorc dit à ceux qui étoient preſens, que Roger ſeroit ſon ſucceſſeur, comme il le fut en effet. Ce prélat arriva à Vincheſtre le ſamedi ſaint troiſiéme jour d'Avril 1154. & celebra la fête de Pâque & l'octave avec l'évêque Henri ſon oncle: enfin il arriva à Yorc le dimanche avant l'Aſcenſion neuviéme de Mai. Il y fut reçu avec grand applaudiſſement du clergé & du peuple, malgré l'oppoſition du doïen Robert & de l'archidiacre Osbert; & la foule fut ſi grande à ſon entrée, que le pont de bois ſur lequel il falloit paſſer, rompit, & une grande quantité de peuple tomba confuſément dans la riviere. Mais perſonne n'en mourut; ce qui fut regardé comme un effet des prieres & de la bénediction du ſaint archevêque.

Le jour de la Trinité après avoir celebré la meſſe ſolemnelle, il ſe ſentit tout d'un coup attaqué d'une fiévre, & ne laiſſa pas de faire donner dans ſon palais un grand repas, pendant lequel il entra dans ſa chambre, & marqua à ſes domeſtiques le jour de ſa mort. La fiévre dura huit jours, il n'emploïa point le ſecours des médecins, & mourut le neuviéme, qui étoit le huitiéme de Juin 1154. un mois après être arrivé à Yorc. La promptitude de ſa mort fit imaginer qu'il avoit été empoiſonné, & on

alla juſques à dire que le poiſon lui avoit été donné à la meſſe dans le calice : mais il fut vérifié que c'étoit un faux bruit & une pure calomnie. Il eſt honoré comme Saint le jour de ſa mort, aïant été canoniſé en 1225. par Honorius III. Son corps fut élevé de terre 130. ans après, & cette tranſlation accompagnée de pluſieurs miracles. AN. 1154.

Après ſa mort le doïen Robert & l'archidiacre Osbert, qui lui avoient toûjours été oppoſez, firent élire par le chapitre, quoiqu'il y eut répugnance, Roger archidiacre de Cantorberi, à la ſollicitation de l'archevêque Thibaut légat en Angleterre & du conſentement du roi. Ce fut Thibaud lui-même qui le ſacra ; mais le chapitre d'Yorc obtint qu'il le fit en qualité de légat, & non d'archevêque de Cantorberi. Roger remplit le ſiége d'Yorc vingt-ſept ans, plus appliqué au temporel, qu'au ſpirituel de ſon égliſe. *Godwin. Ebor. c. 31.*

II. Mort d'Etienne. Henri II. roi d'Angleterre.

La même année 1154. & le vingt-cinquiéme d'Octobre mourut Etienne roi d'Angleterre, après avoir regné dix-neuf ans, & Henri duc de Normandie fut reconnu roi ſans conteſtation, ſuivant le traité fait l'année précedente 1153. entre le roi Etienne & lui. Henri étoit fils de Geoffroi Plantegeneſt comte d'Anjou, & de Mathilde fille du roi Henri I. & il avoit épouſé Alienor ducheſſe d'Aquitaine, après qu'elle eut été ſéparée de Louis le jeune roi de France. Ainſi il ſe trouva le plus puiſſant prince de la chrétienté, étant par ſa mere roi d'Angleterre & duc de Normandie, par ſon pere comte d'Anjou, de Touraine & du Maine, par ſa femme duc d'Aquitanie & comte de Poitou. Il étoit en Normandie à la mort du roi Etienne, & repaſſa auſſi-tôt en Angleterre, où il arriva le ſeptiéme de Decembre, & le dimanche avant Noël dix-neuviéme du même mois, il *Mat. Paris.*

AN. 1154. fut couronné à Oüeſtminſter par Thibaud archevêque de Cantorberi, en preſence des archevêques, des évêques & des barons d'Angleterre & de Normandie. Il regna trente-cinq ans, & fut ſurnommé Courtemantel; mais il eſt plus connu ſous le nom d'Henri II.

III. Mort d'Anaſtaſe. Adrien IV. pape. *Cod. Vatic. ap. Bar. & Papebr. Chr. Voſ. to. 2. bibl. Lab. p. 308. Guill. Neubrig. 11. c. 6.*

Peu de temps après ſon avenement à la couronne, il apprit la mort du pape Anaſtaſe IV. & l'élection d'Adrien. Anaſtaſe mourut la même année 1154. le ſecond jour de Decembre après avoir tenu le ſaint ſiége un an quatre mois & vingt-quatre jours. Le lendemain troiſiéme de Decembre qui étoit un vendredi, fut élu pape & couronné Nicolas évêque d'Albane & nommé Adrien IV. Il tint le ſaint ſiége quatre ans & neuf mois. Ce pape étoit Anglois de nation nommé Nicolas Brec-ſpere, c'eſt-à-dire Briſe-lance. Son pere Robert étoit un clerc qui ſe fit moine à ſaint Alban, laiſſant ce fils en bas âge avec peu de bien. Etant devenu plus grand & n'aïant pas de quoi aller aux écoles, il ſubſiſtoit des aumônes du monaſtere où il venoit tous les jours. Son pere en eut honte, & lui aïant fait des reproches de ſon peu de courage, le chaſſa avec indignation. Le jeune homme preſſé de la néceſſité, paſſa la mer, & ne trouvant pas ſon avantage en France, il alla juſques en Provence, & s'arréta à ſaint Ruf monaſtere fameux de chanoines reguliers près d'Avignon. Il s'appliqua à gagner leurs bonnes graces par tous les ſervices qu'il leur pouvoit rendre; & comme il étoit bien fait de ſa perſonne, ſage en ſes diſcours, prompt à executer les commiſſions, il ſe rendit agréable à toute la communauté. Ils le prierent même de prendre leur habit; & il vêcut pluſieurs années entre-eux avec un grand zele pour la regularité. Il s'appliqua à la lecture; & comme il avoit

l'esprit pénétrant, & grande facilité à parler, il fit beaucoup de progrès dans la science & dans l'éloquence. Enfin il se fit tellement estimer, que l'abbé Guillaume II. étant mort, il fut élu pour lui succeder. AN. 1155.

Mais quelques années après ils se repentirent d'avoir mis à leur tête un étranger; ils inventerent contre lui des calomnies & l'accuserent devant le pape Eugene. Le pape aïant oui leurs plaintes & voïant la sagesse & la modestie avec laquelle Nicolas se défendoit, s'appliqua à les mettre en paix, & après les avoir reconciliez, il les renvoïa. Cette paix ne fut pas de longue durée, il s'éleva bien-tôt une tempête plus violente, & les chanoines de saint Ruf revinrent porter leurs plaintes au pape Eugene, qui leur dit: Je sçai quelle est la cause de cet orage: allez & choisissez quelqu'un avec qui vous puissiez vivre en paix; celui-ci ne vous sera plus à charge. Il les renvoïa ainsi, retenant auprès de lui Nicolas pour le service de l'église Romaine, & le fit évêque d'Albane. Il fut ensuite envoïé légat en Norvege, où il instruisit avec soin dans la loi de Dieu la nation encore barbare, & à son retour il fut élevé sur le saint siége. Le nouveau roi d'Angleterre Henri aïant appris l'élection de ce pape, né son sujet, lui fit écrire une lettre, où il felicite son païs d'avoir produit un arbre si heureusement transplanté: il l'exhorte à remplir l'église de dignes ministres, & à procurer du secours à la terre sainte & à l'empire de C. P. *Cod. ap. Pabb.* *Ap. Petr. Bles. epist. 168.*

IV. Fin d'Arnaud de Bresse.

Cependant Arnaud de Bresse étoit à Rome, où il coutinuoit à tenir publiquement des discours séditieux, soûtenu par les citoyens puissans, principalement par les senateurs. Quelques-uns de ceux qu'il avoit séduits attaquerent Gerard prêtre cardinal du titre de sainte Puden- *Acta ap. Bar. an. 1155.*

tiene comme il paſſoit dans la ruë ſacrée, allant
AN. 1155. trouver le pape, & le bleſſerent dangereuſement, dont toutefois il gucrit. C'eſt pourquoi le pape Adrien mit la ville de Rome en interdit, & on y ceſſa les offices divins juſques au mercredi de la ſemaine ſainte 1155. le pape demeuroit cependant à S. Pierre dans la cité Leonine. Alors les ſenateurs preſſez par le clergé & le peuple vinrent trouver le pape, & lui jurerent ſur les évangiles qu'ils chaſſeroient de Rome & de ſon territoire Arnaud & ſes ſectateurs, s'ils ne rentroient dans l'obéiſſance du pape. Ils furent chaſſez, l'interdit levé, & tout le peuple en bénit Dieu. Le lendemain qui étoit le Jeudi ſaint on accourut de toutes parts ſelon la coûtume pour recevoir l'abſolution des pechez, & il y vint auſſi une grande multitude de pelerins. Alors le pape accompagné d'évêques, de cardinaux & d'une grande troupe de nobles, ſortit de la ville Leonine où il étoit demeuré depuis ſon ordination, & paſſant au travers de Rome avec les applaudiſſemens de tout le peuple, il arriva au palais de Latran, où il celebra ſolemnellement la fête de Pâque, qui cette année étoit le vingt-ſeptiéme de Mars.

Ott. Friſ. 1. Frid. c. 14. 15. &c. Frideric Barberouſſe roi des Romains avoit paſſé l'hyver en Lombardie, & après avoir pris pluſieurs places, entre autres Tortone, il vint à Pavie, où il fut couronné roi des Lombards dans l'égliſe de ſaint Michel le dimanche *Jubilate* troiſiéme après Pâques, qui étoit le dix-ſeptiéme d'Avril. Il celebra la Pentecôte près de Boulogne, puis il paſſa en Toſcane. Vers ce temps-là Anſelme évêque d'Havelsberg revint de Grece, où Frideric l'avoit envoïé pour traiter avec l'empereur Manuel de ſon mariage, & d'une alliance contre le roi de Sicile. A ſon retour Anſelme fut élu archevêque de Ravenne

c. 10.

c. 11.

par le clergé & le peuple, & le roi lui donna l'exarcat de la province pour recompense de ses services. AN. 1155.

Le pape étoit à Viterbe quand il apprit que le roi Frideric marchoit à Rome en diligence; & craignant qu'il n'y vint comme ennemi, il assembla son conseil, & envoïa audevant de ce prince trois cardinaux, sçavoir deux prêtres, Jacques de saint Jean & saint Paul, & Gerard de sainte Pudentienne, & un diacre Gregoire de sainte Marie *in porticu*; & il leur donna des articles suivans lesquels ils devoient traiter avec Frideric. Ils le trouverent à saint Quirique en Toscane, où il les reçut avec honneur, & les mena dans sa tente: ils lui exposerent les ordres qu'ils avoient du pape, & lui demanderent entre-autres choses qu'il leur rendit Arnaud de Bresse. Car il avoit été pris par Gerard cardinal diacre de saint Nicolas, à qui les vicomtes de Campanie l'avoient ôté, & il étoit ainsi tombé entre les mains du roi. Le roi cédant au désir du pape remit aussi-tôt Arnaud entre les mains des cardinaux: Il fut envoïé à Rome, où suivant le jugement du clergé le préfet le fit attacher à un poteau & brûler publiquement, puis on jetta ses cendres dans le Tibre, de peur que le peuple n'honorât ses reliques comme d'un martyr, & telle fut la fin de ce séditieux. *Act. ap. Bar.* *Otto 11. Frid. c. 20. Ligurin. lib. 3. p. 324.*

V. Entrevûe du pape & du roi Frideric.

Le roi Frideric avoit envoïé au pape de son côté Arnold archevêque de Cologne & le nouvel archevêque de Ravenne Anselme, pour convenir avec lui des conditions de son couronnement. C'est pourquoi il ne voulut point donner de réponse aux cardinaux que les archevêques ne fussent revenus; mais le pape qui se défioit de Frideric en usa de même: il refusa de rendre réponse aux archevêques jusques au *Acta.*

retour de ſes cardinaux ; & cependant il ſe te-
An. 1146. noit enfermé à Citta di Caſtello, fortereſſe eſtimée imprénable. Les députez ainſi renvoiez de part & d'autre ſe rencontrerent ; & d'un commun accord ils allerent trouver le roi près de Viterbe où il étoit campé. Il convint de donner au pape ſes ſûretez ; & par le conſeil des ſeigneurs & des chevaliers de ſa ſuite aſſemblez en grand nombre, on apporta en preſence des cardinaux, les reliques, la croix, & l'évangile, ſur leſquels un chevalier choiſi jura au nom du roi de conſerver au pape Adrien & aux cardinaux, la vie, les membres, la liberté, l'honneur & les biens. Les deux cardinaux en aïant fait leur rapport au pape, il promit de couronner le roi, & ils convinrent du jour & du lieu de leur entrevûë.

Le pape fut reçu par pluſieurs ſeigneurs Allemands, avec une grande multitude de laïques & de clercs, & ils le conduiſirent juſques à la tente du roi avec les évêques & les cardinaux de ſa ſuite. Mais comme le roi ne vint point tenir l'étrier au pape, les cardinaux indignez, ſe retirerent à Citta di Caſtello ; de quoi le pape embarraſſé, ne laiſſa pas de deſcendre de cheval & de s'aſſeoir ſur le fauteüil qui lui étoit préparé. Alors le roi vint ſe proſterner devant lui & après lui avoir baiſé les pieds, il s'approcha pour recevoir le baiſé de paix : mais le pape lui dit, qu'il ne l'y admettroit point juſques à ce qu'il lui eût rendu l'honneur que tous les empereurs orthodoxes avoient rendu à ſes prédeceſſeurs par reſpect pour les SS. Apôtres. Le roi ſoûtint qu'il ne le devoit point, & tout le jour ſuivant ſe paſſa en diverſes conferences ſur ce ſujet. Enfin le roi aïant interrogé les vieux ſeigneurs qui avoient accompagné l'empereur Lotha're à l'entrevûë du pape Innocent, & s'é-

tant informé ſoigneuſement de la coûtume tant par leur rapport, que par les anciens monumens, il fut reſolu que le roi feroit fonction d'écuïer auprès du pape. Ce qui fut executé le lendemain à la vûë de toute l'armée ; il lui tint l'étrier pendant la longueur d'un jet de pierre, & le pape enſuite le reçut au baiſer de paix. AN. 1155.

VI. Députation des Romains. *Ott.* 11. c. 21.

Cependant les Romains aïant appris l'arrivée du roi, lui envoïerent des députez, gens habiles & lettrez, qui aïant reçu ſauf-conduit ſe preſenterent devant lui entre Rome & Sutri ; & lui firent une harangue où ils diſoient en ſubſtance : Nous venons, grand roi, de la part du ſenat & du peuple Romain, vous offrir la couronne imperiale, dans l'eſperance que vous nous délivrerez du joug injuſte des clercs, & que vous rendrez à Rome l'empire du monde & ſon ancienne ſplendeur, en rétabliſſant le ſenat & l'ordre des chevaliers. Nous vous avons fait notre citoïen & notre prince d'étranger que vous étiez : vous devez de votre côté nous promettre la confirmation de nos anciennes coûtumes & des loix accordées par vos prédeceſſeurs, donner à nos officiers qui vous recevront dans le Capitole juſques à la ſomme de cinq mille livrés d'argent, & nous défendre de toute inſulte juſques à effuſion de ſang. Nous vous demandons ſur tout cela vos lettres & votre ſerment.

Ils en auroient dit davantage, mais le roi ſurpris & indigné de ce commencement de harangue, leur répondit : Rome n'eſt plus ce qu'elle a été ; ſa puiſſance a paſſé premierement aux Grecs, puis aux François. Il n'eſt pas vrai que vous m'aïez appellé, ni fait votre citoïen & votre prince ; nos rois Charles & Otton ont conquis par leur valeur Rome & l'Italie ſur les Grecs & les Lombards, ſans en avoir obli-

gation à perſonne ; & l'ont jointe à l'empire
AN. 1155. François. Il eſt vrai que vous avez imploré nôtre ſecours contre des ennemis, dont vous ne pouviez vous délivrer ni par vous-mêmes, ni par les Grecs trop amolis. Enfin je ſuis votre maître par une poſſeſſion légitime ; & le Sicilien en qui vous avez confiance, ne vous affranchira pas de mon pouvoir. Quant au ſerment que vous demandez, ce n'eſt pas aux ſujets à faire la loi au prince ; je conviens que je vous dois la juſtice & la protection, ſans qu'il ſoit beſoin d'en faire de ſerment ; & pour l'argent, je ne ſuis pas votre priſonnier pour marchander avec moi, je fais mes liberalitez comme il me plaît.

Quelques-uns des aſſiſtans demanderent aux députez s'ils avoient encore quelque choſe à dire ; & après avoir un peu déliberé, ils répondirent qu'ils vouloient auparavant rapporter à leurs concitoyens ce qu'ils avoient entendu, & que ſuivant leur conſeil ils reviendroient vers le roi. Ils s'en retournerent ainſi ; & le roi ſe doutant de leur artifice, conſulta le pape, qui lui dit : Mon fils, vous connoîtrez encore mieux par experience les artifices des Romains, & qu'ils ne ſont venus & retournez que pour vous tromper. Mais il faut les prévenir : envoyez promptement de vos meilleurs troupes ſe ſaiſir de la ville Leonine & de l'égliſe de ſaint Pierre que je vous ferai rendre. La choſe fut ainſi exécutée, & le roi envoïa dès la nuit même pour cet effet mille chevaliers choiſis conduits par le cardinal Octavien.

VII. Frideric couronné empereur. *c. 22. Acta.*

Le lendemain matin le pape Adrien partit le premier avec les cardinaux & le clergé pour aller attendre le roi à ſaint Pierre ; & le roi ſuivit avant l'heure de tierce, accompagné d'une grande multitude de gens armez marchant en

bon ordre. Etant arrivé, il quitta ſes habits pour en prendre d'autres de céremonie, & vint à l'égliſe de ſainte Marie de la Tour, où le pape l'attendoit devant l'autel. Là il fit le ſerment ordinaire pour la ſûreté du pape porté par le céremonial. Le pape l'y laiſſa & monta à l'autel de S. Pierre : le roi le ſuivit avec la proceſſion, & quand il fut dans l'égliſe, le premier des évêques cardinaux dit ſur lui la premiere oraiſon, deux autres évêques dirent la ſeconde, & le troiſiéme dit la derniere, & lui fit l'onction devant la confeſſion de ſaint Pierre. On dit la meſſe de la Vierge, parce que c'étoit un ſamedi, & le graduel étant chanté, le roi s'approcha du pape, & reçut de ſa main l'épée, le ſceptre, & enfin la couronne imperiale : dans ce moment les Allemands firent de ſi grands cris de joïe, qu'il ſembloit que ce fût un tonnerre. Ainſi fut couronné l'empereur Frideric premier le ſamedi dix-huitiéme de Juin 1155. la quatriéme année de ſon regne, la céremonie fut achevée paiſiblement avant l'heure de none, & l'empereur ſe retira à ſon camp ſous les murs de la ville, le pape demeurant au palais près de ſaint Pierre. AN. 1155

Mais les Romains irritez de ce qu'il n'avoit pas attendu leur conſentement pour couronner Frideric, ſortirent du château ſaint Ange dont ils étoient maîtres, ſe jetterent en furie ſur quelques-uns des écuyers de l'empereur qui étoient demeurez à S. Pierre & les tuerent dans l'égliſe même. L'empereur vint avec ſes troupes, on combattit depuis environ quatre heures du ſoir juſques à la nuit, & les Romains furent battus. Il y en eut près de mille tuez & deux cens pris : mais le pape obtint leur liberté.

VIII. Mort de Vi-

En cette occaſion Henri le Lion duc de Saxe ſe diſtingua au-deſſus de tous les ſeigneurs qui

accompagnoient l'empereur ; ce qui obligea le
AN. 1155. pape à lui accorder la conſecration de Gerold
celin. Gerold évêque d'Oldembourg. élû évêque d'Oldembourg, qu'il lui avoit refuſée auparavant. L'évêque Vicelin étoit mort le douziéme de Decembre de l'année précedente 1154. après avoir rempli ce ſiége cinq ans & neuf ſemaines. Pendant preſque tout ce temps il fut affligé de paraliſie, & depuis deux ans & demi il avoit perdu la parole, & ne quittoit point le lit: on ne laiſſoit pas de le porter à l'égliſe pour entendre la meſſe & communier ; car il ne vouloit point être privé de cette conſolation, s'il n'y étoit contraint par la violence du mal. Quoiqu'il ne pût parler, il prioit avec une telle affection & de tels gemiſſemens, qu'à peine les aſſiſtans pouvoient-ils retenir leurs larmes. Il fut enterré à Falderen par Evermode évêque de Ratzbourg, & ſa ſainteté fut confirmée par pluſieurs miracles : entre autres d'une femme nommée Adelburge aveugle depuis long-temps, à laquelle il apparut en ſon ſonge un an après ſa mort, & lui rendit la vûë.

Helm. 1. Chr. Slav. ch. 79. Sup. l. LXIX. n. 51. c. 70. 76.

c. 20. Quand l'évêque Vicelin mourut Henri le Lion duc de Saxe étoit parti pour faire à la ſuite de l'empereur le voïage d'Italie, & on lui reſerva l'élection du ſucceſſeur. Or il avoit un chapelain nommé Gerold de petite taille, & né en Suabe de parens médiocres, mais diſtingué par ſon mérite. Il n'avoit point en Saxe ſon pareil dans la ſcience des écritures, & étoit maître de l'école de Brunſvic & chanoine de la même ville ; le prince l'aimoit ſingulierement à cauſe de la pureté de ſes mœurs : mais pour lui il avoit reſolu de quitter la cour & d'embraſſer la vie monaſtique. La nouvelle s'étant donc répandue de la mort de l'évêque Vicelin, la ducheſſe de Saxe dit au prêtre Gerold : Si vous voulez ſervir Dieu dans une vie auſtere, chargez-vous

d'un travail utile au prochain ; allez en Sclavie & continuez l'œuvre de l'évêque Vicelin. Elle l'envoïa ſur les lieux & le fit élire évêque par un commun conſentement du clergé & du peuple. Hartuic archevêque de Brême qui devoit le ſacrer étant abſent, Gerold alla le chercher en Saxe & le trouva à Mersbourg. Mais l'archevêque qui avoit deſtiné l'évêché d'Oldembourg à un autre, prétendit que l'élection de Gerold étoit nulle, aïant été faite ſans ſa permiſſion, dans une égliſe qui n'étoit pas encore formée, & remit à faire décider cette affaire à ſon retour par le chapitre de Brême. AN. 1155.

Gerold voïant que l'archevêque lui étoit contraire, paſſa en Suaube, d'où il écrivit au duc de Saxe l'état des choſes, & le duc lui manda qu'il vint promptement le trouver en Lombardie pour aller avec lui juſques à Rome. Gerold arriva auprès du duc au camp devant Tortone que l'empereur aſſiégeoit. Quand ils furent près de Rome & que l'on eut reglé les conditions du couronnement de l'empereur, le duc de Saxe pria le pape de vouloir ſacrer Gerold élû évêque d'Oldembourg ; mais le pape le refuſa avec modeſtie, diſant qu'il l'auroit fait volontiers s'il l'eût pû ſans faire injure au métropolitain. Car l'archevêque de Brême avoit pris les devans, écrivant au pape pour le prier de ne lui pas faire l'affront de ſacrer Gerold. Toutefois après la défaite des Romains, le pape voulant honorer le duc de Saxe, lui envoïa des preſens & lui fit dire que le lendemain il ſacreroit ſon évêque. Cette promeſſe réjoüit extrêmement le duc, & le pape l'accomplit avec grande ſolemnité. Ainſi Gerold fut ſacré évêque d'Oldembourg le dimanche dix-neuviéme de Juin 1155. mais le pape fit exprimer dans la bulle adreſſée à l'archevêque de Brême, qu'il n'avoit point prétendu ſouſtraire c. 83.

le nouvel évêque à ſa juriſdiction. Auſſi Gerold
AN. 1155. alla le trouver à ſon retour, & fit ſa paix avec lui.

IX. Après le couronnement de l'empereur Frideric le pape Adrien s'éloigna de Rome avec ce prince, & ils s'arrêterent à Ponce Lucano près de Tibur pour y célebrer la ſaint Pierre. Pendant la meſſe le pape donna l'abſolution à tous ceux qui avoient répandu du ſang dans le combat contre les Romains, comme l'aiant fait en guerre juſte. Alors les Tiburtins apporterent à l'empereur les clefs de leur ville, déclarant qu'ils ſe donnoient à lui : mais le pape & le clergé de Rome qui l'accompagnoit le trouverent fort mauvais, & repreſenterent à l'empereur que cette ville appartenoit à l'égliſe Romaine, & que les Tiburtins avoient fait ſerment au pape Adrien. L'empereur en délibera avec les ſeigneurs de ſa cour, & conſidera qu'aïant déja les Romains contre lui, il ne devoit pas s'attirer encore le pape, qui pouvoit lui rendre ennemis le prince de Capoüe & le duc de Poüille, & même traiter à ſon déſavantage avec le roi de Sicile. Il rendit donc Tibur au pape & lui en donna ſes lettres, où toutefois on mit la clauſe, ſauf le droit imperial. Mais enſuite les chaleurs de l'été & les maladies qui ſe mirent dans l'armée de l'empereur, l'obligerent à quitter l'Italie. Comme il étoit à Ancone il reçut deux ambaſſadeurs de Manuel empereur de C. P. qui voulurent lui perſuader de paſſer en Poüille pour faire la guerre à Guillaume roi de Sicile leur ennemi commun, lui promettant pour cet effet de grandes ſommes d'argent, & le pape l'y excitoit auſſi de ſon côté : mais l'état de l'armée de Frideric ne le lui permit pas. Il ſe contenta d'envoïer à C.P. Guibald abbé de Corvei & de Stavelo, & retourna en Allemagne.

Le pape s'éloigne de Rome.
Acta.
Otto. c. 23.
Acta.
Guill. Tyr. XVIII. c. 2.

Roger premier roi de Sicile étoit mort dès le vingt-septiéme de Fevrier de l'année précedente 1154. après avoir regné vingt-deux ans. Il avoit fait couronner deux ans auparavant son fils Guillaume, qui lui succeda, & regna encore douze ans : il est connu sous le nom de Guillaume le mauvais. Il demanda au pape Adrien la confirmation de son roïaume, & ne l'aïant pas obtenuë, il attaqua les terres de l'église Romaine, assiegea Benevent, & prit plusieurs places en Campanie ; c'est pourquoi le pape l'excommunia ; ce qui le rendit mépriſable aux seigneurs de la Poüille. Ils envoïerent donc des députez au pape comme à leur souverain seigneur, l'invitant à venir recevoir leurs hommages. Pour cet effet il passa en Campanie avec une armée vers la saint Michel 1155. & se fit reconnoître dans tout le pais jusqu'à Benevent. Cependant il reçut une lettre de l'empereur Manuel, qui lui demandoit trois villes maritimes en Poüille offrant de l'aider de troupes & d'argent pour faire la guerre à Guillaume, & le chasser de la Sicile.

AN. 1155. X. Mort de Roger. Guillaume roi de Sicile. *V. Pagi an. 1154. n. 4. Fazel. lib. VII. c. 3. 4. Acta Had.*

Le roi Guillaume voïant le peril qui le ménaçoit, envoïa au pape l'évêque de Catane, avec pouvoir de traiter la paix. Il demandoit premierement d'être absous de l'excommunication : puis il offroit de faire au pape foi & hommage ; de rendre la liberté à toutes les églises de ses terres, de donner trois places en proprieté à l'église Romaine ; d'aider au pape à soûmettre les Romains, & enfin de lui donner autant d'argent que les Grecs lui en offroient. Le pape voïant ces propositions si avantageuses, envoïa à Salerne, où étoient les députez du roi, Hubalde cardinal évêque d'Ostie, pour s'en assurer ; & trouvant qu'elles étoient serieuses, il vouloit les accepter. Mais la plus grande partie des cardi-

AN. 1155. naux pleins de hauteur & de vaines eſperances, n'en furent pas d'avis : ainſi elles furent refuſées. Ce qui montre que dans ces déliberations le pape étoit obligé de ſuivre la pluralité des voix.

XI. Egliſe Grecque.

Jus Græco-Rom. lib. v. init. p. 305. Hadr. ep. 7.

Les propoſitions que l'empereur Manuel fit au pape Adrien & à l'empereur Friderie contre le roi de Sicile furent apparemment l'occaſion de la lettre qu'Adrien écrivit à Baſile d'Acride, archevêque de Theſſalonique, pour l'exhorter à procurer la réunion des égliſes, & lui recommander les deux nonces qu'il envoïoit à l'empereur Manuel. L'archevêque Baſile répondit au pape qu'il n'y avoit point de diviſion entre eux & les Latins, puiſqu'ils tenoient la même foi, qui étoit celle de ſaint Pierre, & offroient le même ſacrifice. Encore qu'il y ait, ajoûte-t'il, quelques petits ſujets de ſcandale qui nous ont éloignez les uns des autres, que vôtre ſainteté pourra faire ceſſer par ſon autorité ſi étenduë, avec le ſecours de l'empereur qui eſt dans les mêmes intentions.

La même année 1155. au mois de Septembre, la quatriéme indiction étant commencée, l'empereur Manuel Comnène fit une conſtitution, par laquelle il renouvella la défenſe que ſon pere avoit faite de prendre les biens des évêchez vacans. Nous avons appris, dit-il, qu'à la mort des évêques, quelquefois même avant qu'ils ſoient enterrez, les officiers des lieux entrent dans leurs maiſons, dont ils emportent tout ce qu'ils y trouvent, & ſe mettent en poſſeſſion des immeubles de leurs égliſes. C'eſt pourquoi nous défendons aux ducs, ou à quelques autres officiers que ce ſoit, d'en uſer de la ſorte : mais ſi l'évêque a fait un teſtament, il ſera executé ſur les meubles trouvez en ſa maiſon : s'il n'en a point fait, tout ſera reglé

Conſt. 3. Jus Gr. R. lib 2. p. 154.

Sup. l. LXIX. n. 2.

ſelon les canons & les loix. Quant aux immeubles de l'égliſe vacante, les ducs, ni les autres officiers, n'y mettront pas le pied, & n'en enleveront rien : mais tout ſera adminiſtré ſelon les canons, juſqu'à ce que le ſucceſſeur en prenne le gouvernement. Le tout ſous peine de punition corporelle, même de mutilation de membres, de long exil, & de reſtitution au double. On voit ici que les égliſes vacantes étoient pillées en Orient auſſi-bien qu'en Occident. Luc Chryſoberge ſucceda cette année à Conſtantin Chliarene dans le ſiége patriarcal de C.P. AN. 1155. *Catalog. Ius. Gr. R. Pagi.*

XII. Hoſpitaliers de S. Jean de Jeruſalem.

Cependant Foucher patriarche de Jeruſalem vint en Italie porter ſes plaintes au pape contre les freres hoſpitaliers de S. Jean, dont il faut expliquer l'origine. Pendant que Jeruſalem étoit ſous la puiſſance des califes Fatimites, des marchands d'Amalfi en Italie, qui trafiquoient en Egypte & en Syrie, obtinrent la permiſſion de bâtir vis-à-vis du ſaint ſepulcre un monaſtere en l'honneur de la ſainte Vierge, où les pelerins Latins puſſent trouver l'hoſpitalité : auſſi fut-il nommé le monaſtere de la Latine : Et comme il y avoit auſſi des femmes qui faiſoient le pelerinage, on bâtit enſuite un autre monaſtere dédié à ſainte Magdeleine pour des religieuſes qui rendroient les mêmes ſervices aux perſonnes de leur ſexe. Enfin les moines du premier monaſtere fonderent un hôpital pour les pelerins malades, ou abſolument pauvres : car pluſieurs aïant conſumé ou perdu dans le voïage ce qu'ils avoient apporté, ſe trouvoient reduits à la derniere miſere. Cet hôpital fut dédié à ſaint Jean l'aumônier, & étoit ſous la direction de l'abbé de ſainte Marie. Les trois maiſons, ſçavoir les deux monaſteres & l'hôpital, n'avoient point de revenu fixe, & ſubſiſtoient de ce que les marchands Latins contri- *Guill. Tyr. 18. c. 4. 5. 6.*

AN. 1155. buoient volontairement. Quand les croiſez firent la conquête de Jeruſalem, l'abbeſſe de la Magdeleine étoit une noble Romaine nommée Agnès : le maître de l'hôpital étoit un homme vertueux nommé Gerauld, qui ſervoit les pauvres depuis long-temps, ſous les ordres de l'abbé & des moines de ſainte Marie. Son ſucceſſeur fut Raimond du Pui, qui eut le different dont il s'agit avec le patriarche.

Depuis la conquête des François ces Hoſpitaliers ſe tirerent premierement de la juriſdiction de l'abbé de ſainte Marie : enſuite leurs richeſſes étant extrêmement accruës, ils obtinrent du pape d'être exempts même de la juriſdiction du patriarche, & de ne point paier de dîmes. On voit quels étoient leurs privileges par la bulle d'Anaſtaſe IV. adreſſée au maître Raimond, dans laquelle, à ſa priere & à l'exemple des papes Innocent II. Celeſtin II. Lucius II. & Eugene III. il prend l'hôpital de Jeruſalem ſous la protection du ſaint-ſiége, & lui confirme la poſſeſſion de tous ſes biens, ſoit dans le diocéſe de Jeruſalem, ſoit aîlleurs : il permet aux freres de bâtir des égliſes & des cimetieres dans les terres qui leur ont été données, d'enterrer avec les cérémonies eccleſiaſtiques, ceux de leurs freres qui mourront dans des lieux interdits, & de célebrer une fois l'année l'office divin dans les mêmes lieux en faveur de leurs freres qui y ſeront envoïez pour faire des quêtes ou autrement. Il ajoûte : Comme tous vos biens ſont deſtinez à l'entretien des pelerins & des pauvres, nous deffendons à qui que ce ſoit d'exiger des dîmes des terres que vous cultivez à vos dépens, & à aucun évêque de publier interdit, ſuſpenſe ou excommunication dans les égliſes qui vous ſont ſoûmiſes ; & s'il y a même dans ces lieux un interdit ge-

Anaſt. ep. 12.

neral, on pourra celebrer chez vous l'office divin à portes fermées, & ſans ſonner les cloches. AN. 1155.

Et afin que vous puiſſiez plus aiſément avoir l'office divin & recevoir les ſacremens, nous vous permettons de recevoir des clercs & des prêtres de quelque part qu'ils viennent, après vous être ſuffiſamment informez de leurs bonnes mœurs & de leur ordination, tant dans vôtre principale maiſon, que dans les obédiences qui en dépendent: ſi leurs évêques refuſent de vous les accorder, vous les pourrez garder par l'autorité du ſaint ſiége; & ces clercs ne ſeront ſoûmis qu'à vôtre chapitre & au pape. Nous vous permettons auſſi de recevoir des laïques de condition libre pour le ſervice des pauvres. Voilà les trois ſortes de perſonnes qui compoſent l'ordre de ſaint Jean de Jeruſalem, les chevaliers, les clercs, & les freres ſervans. Le pape continuë: Quant aux freres, c'eſt-à-dire aux chevaliers qui auront été une fois reçus en vôtre compagnie, nous leur deffendons de retourner au ſiécle après avoir fait profeſſion & pris l'habit & la croix, ni de paſſer à un autre inſtitut ſous prétexte de plus grande regularité. Pour les conſecrations d'autels ou d'égliſes, les ordinations des clercs & les autres ſacremens, vous les recevrez de l'évêque diocéſain s'il eſt dans la communion du ſaint ſiége & s'il veut les conferer gratuitement: ſinon, vous vous adreſſerez à tel évêque qu'il vous plaira pour vous les adminiſtrer par l'autorité du ſaint ſiége. Nous vous confirmons toutes les ſeigneuries & les terres que votre hôpital poſſede delà ou deçà la mer en Aſie ou en Europe, ou qui l'acquerrera à l'avenir. La bulle eſt du vingt-uniéme d'Octobre 1154.

XIII. Plaintes du

Le patriarche de Jeruſalem prétendoit que les chevaliers de ſaint Jean abuſoient de ces privi-

leges; & voici quelles étoient ſes plaintes contre eux. Qu'ils recevoient ceux que les évêques avoient excommuniez, ou interdits nommément, les admettoient à l'office divin, & en cas de mort leur faiſoient adminiſtrer le viatique, l'extrême-onction & la ſepulture eccleſiaſtique. Quoiqu'une ville fut en interdit, ils ne laiſſoient pas d'y ſonner les cloches, d'y celebrer l'office publiquement à haute voix, & d'y recevoir les offrandes du peuple au préjudice des égliſes matrices. Ils admettoient & deſtituoient leurs prêtres ſans la participation des évêques. Ils refuſoient de païer les dîmes de leurs terres & de tous leurs revenus. Outre ces plaintes communes à tous les évêques, le patriarche en faiſoit de particulieres. Car comme l'hôpital de ſaint Jean étoit vis-à-vis l'égliſe du ſaint ſepulcre, il ſe plaignoit que les chevaliers avoient élevé pour lui inſulter des bâtimens plus magnifiques que ceux de cette égliſe; & que toutes les fois qu'il vouloit prêcher, ils ſonnoient leurs cloches, enſorte qu'il ne pouvoit ſe faire entendre. Que ſur les plaintes qu'il en avoit faites aux citoyens, pluſieurs en aïant averti les Hoſpitaliers; loin de ſe corriger, ils avoient menacé de faire encore pis, & en effet étoient venus en armes attaquer la maiſon du patriarche, & avoient tiré dans l'égliſe du ſaint Sepulcre pluſieurs fléches, qui furent depuis ramaſſées en un faiſſeau, & ſuſpenduës devant le Calvaire pour mémoire de cet attentat.

AN. 1155. patriarche contre les hoſpitaliers. *Tyr.18.c.3.*

Le patriarche & les autres évêques voïant donc qu'ils ne pouvoient avoir raiſon des Hoſpitaliers, reſolurent de s'adreſſer au pape; & le patriarche entreprit lui-même le voïage, quoiqu'âgé de près de cent ans. Il prit avec lui deux archevêques, Pierre de Tyr & Baudouin de Ceſarée, & cinq évêques Frideric d'Acre,

Amauri de Sidon, Conſtantin de Lidde, Renier de Sebaſte & Hebert de Tiberiade. Ils s'embarquerent au printemps de l'année 1155. & arriverent heureuſement à Otrante en Poüille; mais ils trouverent tout le païs en armes, tant par la revolte des ſeigneurs contre Guillaume roi de Sicile, que par l'entrée des Grecs que le pape y avoit attirez; ce qui obligea le prélats de Paleſtine à s'embarquer pour aller par mer juſques à Ancone. De-là ils envoierent des évêques à l'empereur Frideric qui étoit encore dans le païs, & obtinrent de lui des lettres de recommandation pour le pape. AN. 1155.

Le patriarche & ceux de ſa ſuite allerent cependant chercher le pape qui paſſoit de ville en ville, & quelques-uns leur diſoient qu'il le faiſoit exprès pour les fatiguer & leur cauſer de la dépenſe, & que les Hoſpitaliers arrivez longtemps auparavant l'avoient gagné par la grandeur de leurs preſens. Le patriarche ſuivit le pape juſques à Ferentine, où s'étant preſenté devant lui ſuivant la coûtume, il fut reçu froidement, & vit bien qu'il étoit mal diſpoſé à ſon égard. Il diſſimula toutefois, & ne laiſſoit pas d'accompagner le pape aux céremonies les jours de fête avec les évêques de ſa ſuite. Enfin les parties eurent audience, où la cauſe fut plaidée pendant pluſieurs jours ſans être jugée; & le patriarche voïant par lui-même & par les avis qu'il recevoit de ſes amis qu'il n'avançoit rien, prit congé & ſe retira chargé de confuſion. De tous les cardinaux il n'en trouva que deux qui lui fuſſent favorables, Octavien & Jean de ſaint Martin, qui avoit été ſon archidiacre du temps qu'il étoit archevêque de Tyr. c. 8.

XIV. Accord du pape avec le roi de Sicile.

Cependant le pape Adrien ſe trouvant aſſiegé à Benevent avec les cardinaux par Guillaume roi de Sicile, & n'étant pas en état de lui re-

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

ſiſter, fut obligé de faire la paix à des conditions déſavantageuſes, au lieu de celles qu'il avoit refuſées l'année précedente. Les députez pour ce traité, furent de la part du pape trois cardinaux prêtres, ſçavoir Hubaud du titre de ſainte Praxede, Jules de ſaint-Marcel, Roland de ſaint Marc chancelier de l'égliſe Romaine; de la part du roi, Maion grand amiral des amiraux, deux archevéques, Hugues de Palerme & Romuald de Salerne, Guillaume évêque de Cales ou Calui & Marin abbé de Cave. Les conditions du traité furent differentes pour les terres d'Italie & pour la Sicile.

AN. 1156. *Tyr.* 18. c. 8. *Acta ap. Baron. an.* 1156.

Quant à la Pouille, la Calabre & les autres païs voiſins, il fut dit: Si un clerc a un differend avec un autre clerc en matiere eccleſiaſtique, & qu'il ne puiſſe être terminé par le chapitre, l'évêque ou une autre perſonne eccleſiaſtique dans la province, alors il pourra appeller au pape. Dans ces mêmes provinces on pourra faire des tranſlations d'une égliſe à l'autre en cas de néceſſité, ou d'utilité par la permiſſion du pape. Il pourra conſacrer les égliſes de ces provinces & les viſiter, excepté celles où le roi ſe trouvera en perſonne. Il pourra auſſi y envoïer des légats, à condition qu'ils ne pilleront point les terres eccleſiaſtiques.

Quant à la Sicile, l'égliſe Romaine y aura droit de conſacrer & de viſiter les égliſes; & ſi le pape appelle quelques perſonnes eccleſiaſtiques, le roi pourra retenir ceux qu'il jugera à propos, ſoit pour le ſervice de l'égliſe, ſoit pour le couronner lui-même. L'égliſe Romaine aura en Sicile les mêmes droits que dans le reſte du roïaume, excepté l'appellation & la légation, qui n'y aura lieu qu'à la priere du roi. Pour les élections, le clergé les tiendra ſecretes, juſques à ce qu'il les ait déclarées au

roi, qui y donnera ſon conſentement, s'il n'a quelque puiſſante raiſon d'excluſion contre la perſonne éluë. AN. 1156.

A ces conditions le roi promit de faire hommage au pape du roïaume de Sicile, du duché de Pouille, de la principauté de Capoüe, & de toutes leurs dépendances; & de païer le tribut annuel comme ſes prédeceſſeurs, & en donna ſa bulle d'or dattée devant Benevent au mois de Juin 1156. indiction quatriéme. Le pape Adrien donna ſa bulle de la même datte, par laquelle il déclare qu'il a fait ce traité étant à Benevent en ſûreté & en liberté, & y donne ſon conſentement. Enſuite le roi vint à l'égliſe de ſaint Marcien près de Benevent, où il ſe proſterna aux pieds du pape, & lui fit hommage lige en preſence de pluſieurs évêques, cardinaux, comtes, barons & autres. Ce fut Otton Frangipane qui fit le ſerment pour le roi, que le pape reçut au baiſer de paix; & ce prince fit de grands preſens au pape, aux cardinaux & à toute la cour Romaine, en or, en argent & en draps de ſoie. Le pape & le roi ſe ſéparerent contens; mais les cardinaux attachez à l'empereur Frideric furent mal ſatisfaits de ce traité, comme lui étant préjudiciable & honteux à l'égliſe Romaine. *Epiſt.* 8. *Ep. ap. Rad.* 1. 1. *c.* 52.

XV. Jean de Sarisberi près du pape.

Pendant que le pape étoit en Poüille il fut viſité par Jean de Sarisberi ſon compatriote & ſon ami particulier, alors chapelain de Thibaud archevêque de Cantorberi. Jean de Sarisberi demeura avec le pape à Benevent environ trois mois; & le pape lui ouvrant ſon cœur, lui avoüa qu'il avoit trouvé tant de miſeres dans le ſaint ſiége, que toutes les peines qu'il avoit ſouffertes auparavant lui ſembloient en comparaiſon une douceur & une félicité. Qu'il auroit mieux aimé n'être jamais ſorti d'Angleterre, *Policrat.* 8. *c.* 23. *p.* 681.

ou être demeuré perpetuellement caché dans le
AN. 1156. cloitre de ſaint Ruf, que de s'être jetté dans de tels embarras ; mais qu'il n'avoit oſé reſiſter à la providence. Pour montrer qu'en s'élevant par degrez il n'étoit pas devenu plus heureux. Il diſoit : Le Seigneur m'a toûjours fait croître entre l'enclume & le marteau ; & maintenant il mettra, s'il lui plaît, ſa main ſous le fardeau dont il m'a chargé ; car il m'eſt inſupportable.

Ibid. VI. *c.* 24. *p.* 386. Il demanda un jour à Jean de Sarisberi ce que l'on diſoit de lui & de l'égliſe Romaine. Jean lui répondit avec liberté : On dit que l'égliſe Romaine ne ſe montre pas tant la mere de toutes les égliſes que la marâtre. On y voit des ſcribes & des phariſiens, qui mettent ſur les épaules des autres des fardeaux exceſſifs, où ils ne
Matth. XXIII. 4. 1. *Pet.* V. 3. touchent pas du bout du doigt. Ils dominent ſur le clergé, ſans ſe rendre l'exemple du troupeau : ils amaſſent des meubles précieux & chargent leurs tables d'or & d'argent, & toutefois ils ſont avares pour eux-mêmes. Ils ne donnent point d'accès aux pauvres, ſinon quelquefois par vanité. Ils font des concuſſions ſur les égliſes ; ils excitent des procès & commettent enſemble le clergé & le peuple, & croïent que toute la religion conſiſte à s'enrichir. Tout y eſt venal, la juſtice même ; & ils imitent les démons, en ce qu'ils ſemblent faire du bien quand ils ceſſent de nuire. J'en excepte quelque peu qui font leur devoir. Le pape même eſt à charge à tout le monde & preſque inſupportable. On ſe plaint qu'il bâtit des palais tandis que les égliſes tombent en ruïne, & qu'il marche orné d'or & de pourpre, tandis que les autels ſont négligez. Et vous, dit le pape, qu'en penſez-vous ? Je ſuis bien embarraſſé, répondit Jean de Sarisberi. Je crains de paſſer pour flatteur, ſi

je

Je m'oppoſe ſeul à la voix publique ; & de l'autre côté je crains de manquer au reſpect. Toutefois puiſque Gui Clement cardinal de ſainte Potentiene parle comme le public, je n'oſe le contredire. Car il ſoûtient qu'il y a dans l'égliſe Romaine un fonds de duplicité & d'avarice qui eſt la ſource de tous les maux, & il le dit un jour publiquement dans l'aſſemblée des cardinaux, où préſidoit le ſaint pape Eugene. Je dirai toutefois hardiment & ſelon ma conſcience, que je n'ai vû nulle part des eccleſiaſtiques plus vertueux, & plus ennemis de l'avarice que dans l'égliſe Romaine. Qui n'admirera le mépris des richeſſes en Bernard de Rennes cardinal diacre de ſaint Coſme & de ſaint Damien ? Celui dont il a reçu quelque preſent eſt encore à naître. Qui n'admirera le ſcrupule de l'évêque de Preneſte, qui s'abſtenoit meme de ce qu'on reçoit en commun ? Pluſieurs ont la gravité & la modération de Fabricius avec l'avantage de la véritable religion. AN. 1156.

Puis donc que vous me preſſez, je déclare que l'on doit faire ce que vous enſeignez, quoiqu'il ne faille pas imiter en tout ce que vous faites. Tout le monde vous applaudit & vous flatte, on vous nomme pere & ſeigneur. Si vous êtes pere, pourquoi attendez-vous des preſens de vos enfans ? Si vous êtes ſeigneur, pourquoi ne vous faites-vous pas craindre des Romains vos ſujets ? Mais vous voulez conſerver Rome à l'égliſe par vos preſens : eſt-ce ainſi que S. Silveſtre l'a acquiſe ? Vous êtes, ſaint pere, hors du droit chemin. Donnez gratuitement ce que vous avez reçu gratuitement. Le pape ſe prit à rire, & loüa Jean de Sarisberi de la liberté avec laquelle il lui parloit : lui ordonnant de lui rapporter auſſi-tôt, ce qu'il entendroit dire de mal de lui. Puis pour juſti-

AN. 1156.

fier les contributions que l'égliſe Romaine recevoit de toute la Chrétienté, il allegua la fable de l'eſtomac & des membres, qui ſe plaignoient qu'il profitoit ſeul de leur travail, & trouverent par experience qu'ils ne pouvoient ſubſiſter ſans lui. Mais pour faire l'application juſte, il eût fallu que l'égliſe Romaine eût répandu ſur toutes les autres des biens de meſme nature que ceux qu'elle en recevoit.

XVI. Le pape donne l'Irlande au roi d'Angleterre.

Math. Par. an. 1155. *Sup. n.* 3.

Jean de Sarisberi n'étoit pas allé à Rome de ſon ſeul mouvement, il y avoit été envoïé par le roi d'Angleterre, & il fut apparemment le porteur de la lettre que ce prince lui écrivit ſur ſon avenement au pontificat. Il envoïoit Jean demander au pape la permiſſion d'entrer en Irlande, & de s'en rendre le maître pour y retablir le Chriſtianiſme dans ſa pureté; & cette demande étoit fondée ſur le prétendu droit de l'égliſe Romaine en toutes les iſles, que l'on ſuppoſoit comme nous avons vû dès le temps d'Urbain II. Le pape Adrien accorda à la priere de Jean de Sarisberi ce que le roi d'Angleterre demandoit, comme il paroît par ſa bulle, où il dit : On ne doute pas, & vous le connoiſſez vous meſme, que l'Irlande & toutes les iſles qui ont reçu la foi chrétienne n'appartiennent à l'égliſe Romaine : or vous nous avez fait entendre, que vous voulez entrer dans cette iſle, pour en ſoumettre le peuple aux loix & en extirper les vices : faire païer à ſaint Pierre un denier par an de chaque maiſon, & conſerver en leur entier les droits de l'égliſe. Ce que nous vous accordons avec plaiſir pour l'accroiſſement de la religion chrétienne. Avec cette bulle le pape envoïa au roi d'Angleterre un anneau d'or orné d'une émeraude en ſigne d'inveſtiture, & cet anneau fut gardé dans les archives.

Sup. lib. IXIV. *n.* 8. *Jo. Sarisb.* IV. *Metag. log. c. ult. ep.* 1. *to.* X. *conc. & ib. Coſſart. p.* 1144.

La mesme année 1156. le pape Adrien confirma la rénonciation de la vicomtesse de Narbonne à la mauvaise coûtume de prendre les biens des évesques morts. C'étoit un ancien abus, & souvent condamné, comme nous avons vû, par les conciles des Gaules ; & dans la mesme province Raimond comte de Barcelonne y avoit déja rénoncé par une charte de l'année 1150. où il disoit : Etant prest à faire le voiage d'Almerie, j'ai promis à Dieu entre les mains de l'archevesque de Tarragone & des évesques de Barcelonne, de Girone & d'Ausone qui étoient presens, d'abolir la déteſtable coûtume qui avoit lieu dans les églises cathedrales de mes états : sçavoir qu'à la mort des évesques les baillifs & les vicomtes de mon pere, & de mes prédecesseurs, pilloient & enlevoient les biens des prélats, c'est-à-dire ce qu'ils trouvoient dans leurs palais, leurs châteaux, & leurs terres : ce que je reconnois estre contraire aux loix divines & humaines. C'est pourquoi j'y renonce en la meilleure forme qu'il se peut, voulant que tout ce qui se trouvera dans les maisons & les autres lieux dépendans de l'évesché, soit entierement reservé à l'évesque futur. A cet exemple Ermengarde vicomtesse de Narbonne fit une pareille rénonciation en faveur de l'archevesque, par acte donné à Montpellier le quinziéme Janvier 1155. sous le roi Loüis qui revenoit de saint Jacques. J'entens suivant l'ancien stile l'année 1156. avant Pâques. Et c'est cette renonciation que le pape Adrien confirma par sa bulle adressée à Berenger archevesque de Narbonne, & dattée du neuviéme de Decembre à Rome.

AN. 1156.

XVII. Biens des évêques decedez. *Marca. Concord. l. VII. c. 18. n. ult. Add. Baluz. ibid.*

Ep. 418

Le roi Loüis le Jeune entreprit le voïage d'Espagne sur la fin de l'an 1155. pour aller en pelerinage à saint Jacques : mais Rodrigue de Tolede dit que ce n'étoit qu'un prétexte, &

V. Pagi an. 1155. n. 10. Reder. VIII. hist. c. 9.

An. 1156. que le vrai motif du voiage étoit de s'éclaircir, ſi la reine Conſtance qu'il avoit épouſée en ſecondes nôces, étoit fille légitime d'Alfonſe VIII. roi de Caſtille. Ce prince qui prenoit le titre d'empereur des Eſpagnes reçut à Burgos le roi ſon gendre, & l'accompagna à ſaint Jacques. Au retour il le mena à Tolede, où il tint en ſa preſence une cour pleniere de ſes vaſſaux tant Chrétiens qu'Arabes. Le roi Louis admira la magnificence de cette cour, & revint pleinement éclairci de l'illuſtre naiſſance de la reine ſon épouſe.

Rob. an. 1156. L'an 1156. la chappe de nôtre-Seigneur fut trouvée au monaſtere d'Argenteüil près de Paris : elle étoit ſans coûture, & de couleur rouſſatre : les lettres qui furent trouvées avec cet habit marquoient, que la glorieuſe mere de JESUS-CHRIST le lui avoit fait, comme il étoit encore enfant. Ce ſont les paroles de Robert abbé du mont S. Michel auteur du temps, & le monaſtere d'Argenteüil conſerve précieuſement cette relique.

XXVIII. Sainte Eliſabeth de Schonauge. *Trithem. Chr. Spanheim. a. 1. 153. Vandelberti martyrol. to. 5. Spicil. p. 336.* La même année 1158. on découvrit à Cologne pluſieurs tombeaux avec leurs inſcriptions portant que c'étoit de ſainte Urſule vierge & martyre & de ſes compagnes, que l'on y honoroit au moins depuis trois cens ans. On trouva enſemble les noms de pluſieurs évêques & autres ſaints perſonnages que l'on diſoit les avoir accompagnées. Gerlac abbé de Duits envoia les principales & les plus remarquables de ces inſcriptions à Eliſabeth religieuſe de Schonauge, eſperant qu'elle en auroit quelque revelation, & qu'elle pourroit l'aſſurer ſi on y devoit croire ou non; car il avoit quelque ſoupçon de ceux qui avoient trouvé ces corps ſaints, & craignoit qu'ils n'euſſent fait faire ces inſcriptions par le déſir du gain. C'eſt ainſi qu'en parle Eliſabeth elle-même.

Viſion lib. 2. v. c. 2.

Elle étoit née en 1130. & à l'âge de douze ans ou environ elle entra dans le monaſtere de Schonauge ſitué au diocéſe de Tréves à ſeize milles de Bingue. Il étoit proche d'un monaſtere d'hommes fondé en 1125. & dédié à ſaint Florin confeſſeur, qui vivoit à Coblents au commencement du ſeptiéme ſiécle, & que l'égliſe honore le dix-ſeptiéme de Novembre. Ce monaſtere de benedictins eut pour premier abbé Hildelin : il prit le nom de Schonauge du lieu de ſa ſituation, ainſi nommé à cauſe de ſa belle vûë ; & le monaſtere de filles qui fut depuis bâti tout proche en dépendoit. En l'année 1152. Eliſabeth étant âgée de vingt-trois ans commença à avoir des extaſes & des viſions, ce qui lui arrivoit ordinairement les dimanches & les fêtes aux heures de l'office divin. Comme pluſieurs perſonnes déſiroient ſavoir ce que Dieu lui reveloit, elle le découvrit par ordre de l'abbé Hildelin à un frere qu'elle avoit nommé Ecbert chanoine de l'égliſe de Bonn : mais elle eut bien de la peine à s'y reſoudre, craignant que les uns ne la priſſent pour une ſainte, les autres pour une hypocrite qui vouloit impoſer, ou pour une folle. Enfin de peur de réſiſter à la volonté de Dieu, elle racontoit à ſon frere ce qu'elle voïoit & entendoit de jour en jour, & il l'écrivoit d'un ſtile ſimple, où il ne paroît rien ajoûter du ſien.

AN. 1156. *Vita ap. Boll. 18. Jun. to. 21. p. 604.*

Il en compoſa quatre livres, dont le troiſiéme intitulé, des voïes du Seigneur, contient pluſieurs exhortations utiles pour les differens états des Chrétiens, la vie contemplative, la vie active, le mariage, la continence parfaite. Eliſabeth y fait de terribles reproches aux prélats de ſon temps, qui vivoient la plûpart dans le faſte & la pompe ſéculiere, dans les richeſſes & les délices, oubliant leurs devoirs eſſentiels, &

III. c. 6. &c. c. 14.

An. 1156. ne ſongeant plus qu'ils étoient les ſucceſſeurs de Jesus-Christ & des apôtres. Juſques ici il n'y a point lieu de ſoupçonner la fidelité d'Ecbert : mais les viſions contenuës dans le quatriéme livre forment de grandes difficultez ; car preſque tout regarde ſainte Urſule & ſes compagnes, entre autre ſainte Verene, dont Gerlac abbé de Duits avoit envoïé le corps à Hildelin abbé de Schonauge.

N. c. 2.

En ce livre Eliſabeth raconte fort au long, comme l'aïant appriſe de ſainte Verene, d'un ange & d'autres ſaints, l'hiſtoire de ſainte Urſule, de ſes compagnes & de ſes compagnons, ſi fabuleuſe qu'elle eſt manifeſtement inſoutenable. On y voit entre autres un prétendu pape Cyriaque inconnu à toute l'antiquité, que l'on place entre Pontien & Anteros, c'eſt-à-dire l'an 235. & dans le meſme temps on met un roi de C. P. nommé Dorothée & un roi particulier en Sicile, quoiqu'Eliſabeth prétend redreſſer les fautes de l'hiſtoire que l'on avoit déja écrite des onze mille vierges. Or je ne vois que deux manieres d'expliquer ces difficultez. On peut dire qu'Eliſabeth aïant lû attentivement ou entendu raconter ces hiſtoires, s'en étoit tellement rempli l'imagination, qu'elle a cru apprendre en revelation ce que ſa memoire lui fourniſſoit, & qu'Ecbert n'a pas ſçû diſtinguer ce que l'imagination échauffée de ſa ſœur produiſoit naturellement, d'avec les revelations ſurnaturelles. Ou bien il faut dire, comme dit le cardinal Baronius ſur un ſemblable ſujet, que cette partie des revelations eſt ſuppoſée, & qu'Ecbert, ou quelque autre, voulant autoriſer cette hiſtoire de ſainte Urſule, l'a attribuée à Eliſabeth, la faiſant parler comme il a voulu. Mais il faut avoüer que l'une & l'autre explication donne grande atteinte à toutes ces revelations :

V. Papebr. conat. diſſert 5. & Paralip. to. 18. Boll. p. 39.

Uſſer. antiq. eccleſ. Britan. p. 619.

Bar. an. 604. n. 58. 59. &c.

car qui nous aſſurera que les autres ſoient plus fideles ? En general il faut convenir avec le pieux & ſçavant P. Papebroc, qu'on ne peut faire aucun fond ſur ces revelations des Saints pour établir des dogmes theologiques ou des faits hiſtoriques, puiſque l'on trouve des revelations contradictoires, & qu'il ne faut chercher les faits que dans les hiſtoires autentiques, ſuivant les regles de la critique la plus judicieuſe. AN. 1156. *Boll. to. 17. p. 247. to. 21. p. 635.*

Outre les viſions, on a quinze lettres d'Eliſabeth, dont la plus conſiderable eſt à ſainte Hildegarde, qu'elle viſitoit quelquefois. Elle l'écrivit vers l'an 1160. étant déja ſuperieure, ou, comme elle ſe nomme, maitreſſe des religieuſes de Schonauge. Elle s'y plaint des mauvais diſcours que tenoient d'elle les religieuſes meſmes & de quelques fauſſes lettres que l'on faiſoit courir ſous ſon nom, & aſſure qu'elle n'a découvert les graces que Dieu lui avoit faites, que par l'ordre exprès d'un ange pluſieurs fois réiteré. Après avoir reçu de ces graces ſurnaturelles pendant treize ans, elle mourut le vendredi dix-huitiéme Juin 1165. étant dans ſa trente-ſixiéme année; & quoiqu'elle n'ait point été canoniſée, elle a été miſe dans le martyrologe Romain en 1584. & depuis ce temps elle eſt honorée comme ſainte au monaſtere d'hommes de Schonauge, car celui de filles a été ruiné par les Suedois. Ecbert frere d'Eliſabeth s'y rendit moine à ſa perſuaſion, & en fut abbé après Hildelin en 1167. Il a écrit contre les Cathares ou Manichéens d'Allemagne dont elle fait auſſi mention dans ſes exhortations. *ap. Trith. Chr. Hirſaug. 1162.* *Mart. R. 18. Jun. Trithem. Chr. Hirſaug. an. 1163.* *III. ſerm. c. 12.*

XVIII. Fin de Pierre le venerable.

Pierre le venerable abbé de Clugni mourut le jour de Noël de l'année 1156. que ſelon l'uſage du païs on comptoit pour le premier jour de l'année ſuivante. Il avoit gouverné ce monaſtere & tout l'ordre avec une grande ſageſſe *V. Bibl. Clun. p. 6 et.*

pendant trente-cinq ans, & fut enterré au che-
AN. 1156. vet de la grande égliſe, par Henri évêſque de
Ibid. p. 593. Vincheſtre. Ce prélat avoit été moine de Clu-
Supl. Sigeb. an. 1156. gni, & après la mort du roi Etienne ſon frere il ſe retira ſecretement d'Angleterre, & vint à Clugni, où il avoit envoïé devant ſon tréſor, & où il donna de grandes ſommes, & fut compte
p. 600. entre les bienfaicteurs du monaſtere. Du temps de l'abbé Pierre il y avoit à Clugni environ quatre cens moines: l'obſervance de l'ordre étoit établie en plus de trois cens maiſons, & en avoit environ deux mille en ſa dépendance. Il en avoit dans les païs les plus éloignez, comme près de Jeruſalem l'abbaïe de la vallée de Joſaphat, où l'on croïoit qu'étoit le ſepulchre de la ſainte Vierge, & un autre monaſtere au mont-Thabor.

L'abbé Pierre fut un des plus grands docteurs de ſon temps, comme il paroit par ſes écrits contre les Juifs & contre les ſectateurs de Pierre de Bruis. Il écrivit deux livres des miracles de ſa connoiſſance, où il rapporte pluſieurs hiſtoires remarquables. On a conſervé ſes lettres au nombre de cent quatre-vingt-quinze, diſtribuées en ſix livres, où l'on voit principalement réluire ſa prudence & ſa diſcretion. Outre celles dont j'ai parlé, j'en trouve encore trois de
lib. 11. ep. 33. remarquables. Une à l'empereur Jean Comnene, où il le prie de favoriſer & de proteger le roi de Jeruſalem, le prince d'Antioche, & les autres François établis en Orient: puis il ajoûte, que l'empereur Alexis ſon pere, a donné au prieuré de la Charité le monaſtere de Civitot, près de C. P. qui depuis trois ans a été uſurpé par des étrangers, c'eſt pourquoi il en demande la reſtitution; offrant en récompenſe à l'empereur la confraternité de l'ordre, comme elle a été accordée aux rois de France,

d'Angleterre, d'Eſpagne, d'Allemagne, & de Hongrie. Il écrivit auſſi pour le même ſujet au patriarche de C. P. AN. 1156.

Les deux autres lettres ſont adreſſées à Roger roi de Sicile : dans l'une il le félicite de la paix qu'il a faite avec le pape, & lui recommande l'unique monaſtere que l'ordre de Clugni avoit en Sicile, l'exhortant à y en ajoûter d'autres pour l'avantage de ſon roïaume. Dans l'autre lettre il donne de grandes louanges au roi Roger, & ſouhaite qu'il ſe rende maître de la Toſcane pour le bien de cette province ; & conclut en le priant d'étendre ſes liberalitez ſur le monaſtere de Clugni, à qui les autres rois ne donnent plus comme autrefois des marques ſenſibles de leur amitié, & qui ſe trouve engagé à des dépenſes immenſes. Pierre le vénerable eſt le dernier homme célebre entre les abbez de Clugni, & cet ordre tomba depuis dans une grande obſcurité. Après ſa mort les moines de la maiſon élurent tumultuairement Robert le Gros, parent du comte de Flandres, homme demi laïque ; mais il fut dépoſé & mourut, & on élut en 1158. Hugues troiſiéme du nom prieur clauſtral qui fut le dixiéme abbé de Clugni. III. *ep.* 3. IV. *ep.* 34. *Sup. Sigeb. an.* 1158. *Chr. Clun.*

C'eſt le temps de ſaint Guillaume de Malaval auteur ou plûtôt patron d'une congregation de moines. On ne ſçait ni ſon païs, ni les commencemens de ſa vie : ce que l'on en ſçait de plus certain c'eſt qu'il fut hermite en Toſcane, où après avoir pluſieurs fois changé de demeure, il ſe fixa enfin au lieu nommé alors l'Etable de Rhodes, & depuis Malaval, à cauſe de ſa ſterilité, en la paroiſſe de Caſtillon, au dioceſe de Groſſetto près de Sienne. Il s'y établit au mois de Septembre 1155. & y vêcut dix-huit mois dans une grande auſterité. Un jeune homme

XX. S. Guillaume de Malaval. *Boll.* 10. *Febr. to.* 4. *p.* 433. *Vita p.* 2. *c.* 3.

nommé Albert ſe rendit ſon diſciple au temps
AN. 1157. de l'Epiphanie l'année ſuivante 1156. & fut témoin de ſes vertus pendant un an, c'eſt-à-dire juſques au dixiéme jour de Fevrier 1157. auquel S. Guillaume mourut. Auſſitôt après un nommé Reinald ſe joignit à Albert & enſuite pluſieurs autres, qui formerent avec le temps une congregation de moines nommez Guillemins, ſous la re-
Mart. 8. 10. Febr. gle de ſaint Benoît. L'égliſe honore ſaint Guillaume de Malaval le jour de ſa mort. Sa vie avoit été écrite par Albert, mais elle ne ſe trouve plus, & les modernes l'ont meſlée de pluſieurs fables,
Sup. l. XLV. n. 39. confondant ce ſaint avec ſaint Guillaume duc d'Aquitaine ſous Charlemagne, fondateur du
Sup. liv. LXVIII. n. 43. monaſtere de Gellone ou S. Guillem du deſert, & avec Guillaume dernier duc d'Aquitaine mort à Compoſtelle en 1137.

XXI. Henri Dandole noble Venitien étoit patriar-
Patriarcat de Grade. che de Grade dès l'année 1130. & tint ce ſiége pendant cinquante ans. Comme les Venitiens
Ital. ſac. t. 5. p. 1192. étoient maîtres depuis long-temps de la ville de Jadera ou Zara en Dalmatie, ils voulurent auſſi l'aſſujettir à leur patriarche. Or elle avoit été
p. 1459. ſouſtraite à la juriſdiction de l'archeveſque de Spalatro, & érigée en archeveſché par le pape
Had. ep. 36. 37. 38. Anaſtaſe IV. en 1154. A la priere donc des Venitiens & du patriarche Henri, le pape Adrien lui accorda pluſieurs bulles, une entre autres où il confirme les privileges accordez à l'égliſe de Grade par les papes ſes prédeceſſeurs, particulierement celui de Leon IX. donné au con-
Sup. liv. LIX. n. 81. cile de Rome de l'an 1053. & lui ſoûmet l'archeveſché de Zara & les eveſchez qui en dépendent, lui donnant le pouvoir de ſacrer cet archeveſque, ſauf le pallium qu'il recevra du pape. La bulle eſt ſouſcrite par treize cardinaux, & dattée du treiziéme de Juin 1157. Par une autre de la meſme datte le pape accorde au patriar-

che la faculté d'ordonner un évêque à C.P. & dans toutes les autres villes de l'empire Grec, où les Venitiens ont plusieurs égliſes. Les Zaretins eurent bien de la peine à ſouffrir que leur archeveſque fût ſoûmis au patriarche de Grade; mais il fallut enfin ceder à la puiſſance des Venitiens. AN. 1157. *Ep. 39.*

XXII. Privilege de S. Martin de Bel. *to. x. conc. p. 1181.*

La meſme année 1157. le jour de la Pentecôte qui étoit le dix-neuviéme de Mai fête de ſaint Dunſtan, Henri roi d'Angleterre tint ſa cour à ſaint Edmond, portant couronne & accompagné de Thibaud archeveſque de Cantorberi avec pluſieurs évêſques, abbez, comtes & barons. Le roi y avoit appellez entre les autres Hilaire évêſque de Chicheſtre & Gautier abbé de ſaint Martin de Bel ou de la Bataille, pour terminer le differend qui duroit entre eux depuis pluſieurs années. C'eſt que l'évêque Hilaire, qui avoit beaucoup de connoiſſance & de credit en cour de Rome, prétendoit que le monaſtere de ſaint Martin étant dans ſon dioceſe, l'abbé devoit lui prêter ſerment, venir à ſon ſynode & lui païer les droits épiſcopaux. Il prétendoit auſſi droit de logement dans l'abbaïe & dans les terres de ſa dépendance. L'abbé ſoûtenoit au contraire, que le roi Guillaume le conquerant en fondant ce monaſtere, l'avoit affranchi de toute ſujettion d'évêſques, comme l'égliſe de Chriſt de Cantorberi; & ce ſont en effet les termes de la charte de fondation. L'abbé ajoûtoit que cette exemption avoit été confirmée par Lanfranc alors archeveſque de Cantorberi, & par Stigand premier évêſque de Chicheſtre. L'évêſque Hilaire & l'abbé Gautier aïant donc été appellez à la cour qui ſe tint à S. Edmond, le roi occupé d'autres affaires les renvoïa à Gloceſtre, où il ſe rendit avec la même ſuite le jeudi de la Pentecôte. *p. 1176.* *Sup. liv. XLI. n. 19.* *Monaſt. Angl. to. 1. p. 317.*

AN. 1157. Le lendemain vendredi le roi après avoir oüi la meſſe, commanda à l'abbé de repreſenter les chartes de ſon monaſtere. Elles furent luës par le chancelier Thomas Bequet, qui dit enſuite à Gautier : Seigneur abbé, l'évêſque de Chicheſtre emploïe contre vous une raiſon, qui ſemble très-forte, en diſant que vous lui avez fait ſerment. L'abbé ſoûtint qu'il n'avoit rien fait contre la liberté de ſon monaſtere ; & le roi regardant le chancelier dit : Le ſerment ne nuit point à la dignité des égliſes : ceux qui le font ne promettent que ce qu'ils doivent. Ainſi il aſſura qu'il ne ſouffriroit point que de ſon temps ce monaſtere perdit rien de ſa liberté, qu'il en parleroit à l'évêſque & qu'il accommoderoit l'affaire, puis il ſe leva.

Le mardi après l'octave de la Pentecôte, le roi entra le matin dans le chapitre des moines, accompagné des deux archevêques Thibaud de Cantorberi & Roger d'Yorc, des évêſques de Londres, d'Exceſtre & de Lincoln, de deux abbez, & de Thomas ſon chancelier, de quelques comtes & barons, avec une grande multitude de peuple : l'évêſque de Chicheſtre & l'abbé de Bel y étoient préſens. On lut encore la charte de Guillaume le conquerant ; puis le chancelier dit à l'évêſque qu'il pouvoit dire ce qu'il lui plairoit. L'évêſque de Chicheſtre ſe leva & dit qu'il étoit prêt à s'accommoder avec l'abbé par la médiation du roi, ſauf les droits de leurs égliſes, n'étant point venu préparé à ſe défendre au fonds. Mais on lui dit qu'il falloit finir l'affaire qui n'avoit que trop duré. Il réprit donc ſon diſcours en élevant la voix & dit : Nôtre Seigneur JESUS-CHRIST a établi deux puiſſances en ce monde ; l'une ſpirituelle, l'autre temporelle. La ſpirituelle eſt celle des paſteurs de l'égliſe & principalement du

pape, qui a cette prérogative, qu'aucun évesque ne peut être dépoſé ſans ſon jugement ou ſa permiſſion. Il eſt vrai, dit le roi, qu'il ne peut être dépoſé, mais il peut être ainſi chaſſé. Ce qu'il dit en étendant les mains, & tous les aſſiſtans ſe prirent à rire. L'évesque réprit : Je le dis encore, tel eſt l'état de l'égliſe établi de toute antiquité, & aucun laïque, ni le roi même ne peut donner aux égliſes aucune dignité ni liberté ſans l'autorité du pape. Il vouloit montrer par là la nullité de l'exemption accordée par le roi Guillaume au monaſtere de Bel. AN. 1157.

Alors le roi en colere dit : Vous prétendez artificieuſement vous appuïer ſur l'autorité que le pape a reçuë des hommes, contre l'autorité roiale que j'ai reçuë de Dieu. C'eſt pourquoi je vous ordonne par le ſerment que vous m'avez fait, de me faire ſatisfaction, pour ce diſcours préſomptueux contraire à ma dignité; & je prie, ſauf le droit de ma couronne, tous les évesques preſens de m'en faire juſtice. Il s'éleva dans l'aſſemblée un murmure contre l'évesque, que l'on eut peine à appaiſer. Le chancelier même lui fit des reproches; & le prélat voïant tout le monde contre lui, fit des excuſes au roi; ſoûtenant qu'il n'avoit point uſé d'artifice, ni prétendu diminuer en rien ſa puiſſance. Nous n'avons pas le reſte de cette rélation, & nous ne voïons point comment l'affaire fut décidée : mais ceci ſuffit pour nous montrer combien Henri II. roi d'Angleterre étoit jaloux des droits de ſa couronne à l'égard de la puiſſance eccleſiaſtique. Au reſte ce qu'il diſoit, que le pape a reçu des hommes ſon autorité, eſt faux à l'égard de la primauté, qui lui appartient de droit divin : mais à l'égard du droit de juger ſeul les évesques dont il étoit ici queſtion,

il eſt vrai qu'il ne le tenoit que des hommes, par
AN. 1157. un uſage fondé ſur les fauſſes décretales.

XXIII. Differend entre le pape Adrien & l'empereur.

A la mi-Octobre de la même année 1157. l'empereur Frideric s'achemina en Bourgogne, pour tenir ſa cour à Beſançon. Il s'y trouva des ambaſſadeurs de pluſieurs nations, entre-autres deux légats du pape Adrien prêtres cardinaux, Roland du titre de ſaint Marc & Bernard du titre de ſaint Clement, tous deux conſiderables par leurs richeſſes, leur âge, leur prudence, leur autorité qui les mettoit preſque au-deſſus de tous les autres. Un jour que l'empereur s'étoit retiré de la foule dans un oratoire particulier, on les mena devant lui, il les reçut avec honneur & bienveillance : ils le ſaluerent de la part du pape & de tous les cardinaux, puis ils lui preſenterent une lettre du pape où il diſoit : Nous avons écrit depuis peu de jours à votre majeſté pour lui remettre en memoire le crime inoüi commis de notre temps en Allemagne, étant fort étonnez que vous l'aïez laiſſé impuni juſques à preſent. Car vous ſçavez comment notre venérable frere Eſquil archeveſque de Lunden revenant de Rome a été pris par quelques impies, qui le retiennent encore en priſon ; & comment en le prenant ces ſcelerats ſe ſont jettez ſur lui & les ſiens l'épée à la main, & les ont traitez indignement après leur avoir tout ôté. Le bruit de cet attentat s'eſt étendu juſques aux nations les plus éloignées. Cependant on dit que vous l'avez diſſimulé, au lieu d'emploïer contre les coupables le glaive que vous avez reçu de Dieu pour la punition des méchans ; nous n'en comprenons pas la raiſon, puiſque notre conſcience ne nous reproche point de vous avoir offenſé en rien ; & qu'au contraire, nous vous avons toûjours aimé comme notre cher fils & comme prince très-chré-

Radevic. l. 1. c. 8.

Gunther. lib. VI. p. 367.

Radevic. l. 9. Had. ep. 2.

Rom. XIII.

tien. Vous devez vous remettre devant les yeux combien la sainte église Romaine votre mere vous reçut agréablement l'autre année, & comme elle vous confera de bon cœur la couronne imperiale. Ce n'est pas que nous nous repentions d'avoir en tout rempli vos desirs; au contraire si vous aviez reçu de notre main de plus grands benefices, nous nous en réjouirions en consideration des biens que vous pouvez procurer à l'église & à nous. Nous craignons donc que quelques gens mal intentionnez ne vous aïent inspiré de l'aversion contre nous. Il conclut en lui recommandant les légats. AN. 1157.

Cette lettre aïant été luë & fidelement expliquée par Rainald chancelier de l'empereur, en faveur de ceux qui n'entendoient pas le Latin: les seigneurs qui étoient presens en furent violemment indignez, parce qu'elle paroissoit pleine d'aigreur & menacer de quelque grand mal. Mais ils furent principalement choquez de ce que le pape disoit, qu'il avoit conferé à l'empereur la couronne imperiale, & qu'il ne se repentiroit pas de lui avoir donné de plus grands bénefices. Ce qui les portoit à prendre ces expressions à la rigueur, c'est qu'ils sçavoient que quelques Romains soûtenoient que les rois d'Allemagne, n'avoient posse'dé jusques là l'empire de Rome & le roïaume d'Italie, que par la donation des papes; & qu'ils vouloient transmettre à la posterité cette créance, non seulement par les paroles & les écrits, mais encore par les peintures, comme ils avoient fait à l'égard de l'empereur Lothaire, le representant dans le palais de Latran, qui recevoit à genoux la couronne de la main du pape, avec une inscription en ces termes: Le roi s'arreste à la porte; & après avoir juré les droits de Rome il devint vassal du pape, de qui il recevoit la couronne.

AN. 1157. Quand l'empereur Frideric vint à Rome en 1155. il ſe plaignit de cette peinture & de cette inſcription, & le pape Adrien lui avoit promis de la faire éfacer; ce qui n'avoit pas été executé. Tout cela donc joint à la lecture de la lettre aïant excité un grand bruit parmi les ſeigneurs Allemands, on dit qu'un des légats les irrita encore plus en diſant: De qui donc tient-il l'empire s'il ne le tient pas du pape? & qu'Otton comte palatin de Baviere tira preſque ſon épée, menaçant de lui couper la tête. L'empereur arrêta le tumulte par ſon autorité: mais il fit mener les légats à leurs logis avec eſcorte, & leur ordonna de partir le lendemain de grand matin & de retourner droit à Rome, ſans s'arrêter nulle part dans les terres des évêſques ou des abbez. Cependant il envoïa une lettre par tous ſes états où il ſe plaignoit que le pape vouloit alterer l'union entre l'empire & le ſacerdoce; & après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé à Beſançon, il ajoûtoit parlant des légats: On les a trouvez ſaiſis de pluſieurs lettres ſcellées en blanc, pour y écrire ce qu'ils voudroient, & s'en ſervir, ſuivant leur coutume, à dépouiller les égliſes d'Allemagne, & en emporter les vaſes ſacrez: c'eſt pourquoi nous les avons renvoïez à Rome par le même chemin par lequel ils ſont venus. Or comme par élection des ſeigneurs nous tenons l'empire de Dieu ſeul, qui lors de la mort de ſon fils a ſoumis le monde au gouvernement des deux glaives; & comme
1. *Pet.* II. 17. l'apôtre S. Pierre a dit: Craignez Dieu, honorez le roi: quiconque dira que nous avons reçu du pape la couronne imperiale comme un benefice, s'oppoſe à l'inſtitution divine & eſt coupable de menſonge. Nous vous exhortons donc à ſoûtenir la dignité de l'empire: déclarant que nous ſommes réſolus à expoſer notre vie, plûtôt

tôt que d'en souffrir la diminution. Il est remarquable que l'allegorie des deux glaives fut reçuë comme une doctrine constante, par ceux mêmes qui combattoient les prétentions de la cour de Rome. AN. 1157. *Sup. liv. LXIX n. 14.*

Les deux légats Roland & Bernard étant retournez, raconterent les mauvais traitemens qu'ils avoient soufferts, & le péril qu'ils avoient couru, exagerant même la chose, pour exciter d'autant plus le pape à en tirer vengeance. Sur quoi le clergé de Rome se trouva partagé: les uns étoient pour l'empereur, & accusoient les légats d'imprudence ou d'ignorance, d'autres étoient pour le pape. Il écrivit sur ce sujet aux évesques d'Allemagne une lettre, où après avoir rapporté la maniere dont les légats avoient été traitez, il ajoûte: Comme ils sortoient de la presence de l'empereur, on dit qu'il avoit fait un édit pour défendre que personne ne vienne à Rome de chez vous, & qu'il a mis des gardes à toutes les frontieres du roïaume. Il exhorte ensuite les évesques à ramener l'empereur au droit chemin; & sur tout à lui persuader de faire faire satisfaction par son chancelier Reinald & le comte Palatin, qui avoient dit des paroles très-injurieuses aux légats, & à l'église Romaine. *Radev. c. 15.* *epist. 3.*

XXIV. Lettres des évêques Allemands au pape.

Les prélats d'Allemagne après avoir concerté ensemble ce qu'ils devoient répondre au pape Adrien, lui écrivirent une lettre où ils disoient: Les paroles de votre lettre ont tellement choqué l'empereur & tous les seigneurs, que nous ne pouvons les approuver: mais aïant reçu avec le respect convenable celle que vous nous avez écrite, nous avons averti l'empereur suivant votre ordre, & il nous a ainsi répondu en prince catholique: Il y a deux regles par lesquelles notre empire doit être conduit, les loix *Radev. c. 16.*

AN. 1157. des empereurs nos prédeceſſeurs, & le bon uſage qu'ils ont ſuivi, nous ne pouvons exceder les bornes. Nous rendons volontairement au pape le reſpect qui lui eſt dû, mais nous ne reconnoiſſons tenir nôtre couronne que de la grace de Dieu. L'archevêque de Maience a la premiere voix dans l'élection, les autres ſeigneurs enſuite ſelon leur rang : nous recevons l'onction roïale de l'archevêque de Cologne, l'imperiale du pape ; le ſurplus vient du mauvais. Nous n'avons point contraint, au mépris du pape, les cardinaux à ſortir de nos terres : mais nous ne leur avons pas permis de paſſer plus avant, avec les écrits injurieux à nôtre dignité dont ils étoient porteurs. Nous n'avons point fait d'édit pour fermer l'entrée & la ſortie d'Italie ; & nous ne prétendons point la fermer aux pelerins, ni aux autres qui vont à Rome pour des cauſes raiſonnables, avec le témoignage de leurs évêques ou de leurs ſuperieurs. Mais nous prétendons nous oppoſer aux abus, par leſquels toutes les égliſes de notre roïaume ſont ſurchargées & attenuées, & la diſcipline des cloîtres preſque détruite. Dieu s'eſt ſervi de l'empire pour mettre l'égliſe à la tête de l'univers ; & l'égliſe veut à preſent détruire l'empire, ce que nous ne croions pas qui vienne de Dieu. On a commencé par une peinture, on y ajoûte l'écriture : nous ne le ſouffrirons pas, nous quitterons plûtôt la couronne. Qu'on efface les peintures & qu'on retracte les écrits, afin qu'il ne reſte pas des monumens éternels d'inimitié entre le roïaume & le ſacerdoce.

Matth. v. 37.

Après ce diſcours de l'empereur, les évêques viennent à la ſatisfaction que le pape demandoit du comte palatin de Baviere, & du chancelier Rainald, & ils diſent : Le comte palatin eſt abſent, & le chancelier ne nous a rien dit qui

ne tende à la paix, ſoûtenant qu'il a défendu de tout ſon pouvoir les légats contre le peuple, qui en vouloit à leur vie ; & tous ceux qui étoient preſens en rendent témoignage. Au reſte nous ſupplions vôtre ſainteté d'appaiſer l'empereur par des écrits qui adouciſſent les premiers, afin que l'égliſe ſoit tranquille ſans que l'empire perde rien de ſa dignité. AN. 1158.

XXV. Le pape appaiſe l'empereur. c. 17.

Cependant l'empereur Frideric réſolu de retourner en Italie, campa près d'Ausbourg où ſes troupes s'aſſembloient, & envoïa devant Rainald ſon chancelier & Otton comte palatin de Baviere, qui s'avancerent en Lombardie, faiſant par tout reconnoître l'empereur. Ce que le pape aïant appris, il envoïa à ce prince deux nouveaux légats, Henri prêtre cardinal du titre de ſaint Nerée, & Hyacinthe diacre cardinal de ſainte Marie en l'école gréque, hommes prudens & plus propres que les premiers au maniment des affaires. Ils vinrent trouver à Modene les envoïez de l'empereur, auſquels ils ſe preſenterent avec humilité ; & après qu'ils eurent expoſé le ſujet de leur légation, qui étoit de procurer la paix & l'honneur de l'empire, on les laiſſa paſſer. Etant arrivez à Trente ils prirent avec eux l'évêſque pour plus grande ſûreté ; car comme on ſçavoit que l'empereur n'étoit pas content du pape, pluſieurs vouloient prendre ce prétexte pour piller les légats au paſſage des montagnes. En effet deux comtes puiſſans en ces quartiers-là prirent les cardinaux & l'évêſque, les dépoüillerent & les mirent aux fers, juſques à ce qu'un noble Romain frere du cardinal Hyacinthe les délivra en ſe rendant en ôtage. Mais Henri duc de Baviere & de Saxe, vengea peu de temps après cette violence. c. 21.

Les légats étant donc arrivez au camp de c. 22.

l'empereur près d'Ausbourg, furent admis à
AN. 1158. ſon audience ; & après l'avoir ſalué reſpectueuſement de la part du pape & des cardinaux, comme ſeigneur & empereur de Rome & du monde, ils lui témoignerent le déplaiſir que ſentoit le pape d'avoir encouru ſon indignation, quoiqu'il ne crût pas l'avoir meritée, & preſenterent une lettre qui fut luë & interpretée par Otton évêque de Friſingue, à qui cette diviſion entre l'empire & le ſacerdoce, cauſoit une douleur ſingaliere, comme témoigne Ra-
epiſt. 4. devic ſon diſciple. La lettre portoit en ſubſtance, que l'empereur n'avoit pas dû être choqué du mot de benefice, *beneficium*, emploié dans la premiere lettre du pape ; parce qu'il ne l'avoit point emploié pour ſignifier un fief, comme il étoit ordinaire en ce temps-là, & n'avoit point voulu dire que l'empereur fût ſon vaſſal ; mais il avoit emploïé ce mot ſelon l'uſage commun de la langue latine, pour ſignifier un bienfait, comme il ſe trouve dans les ſaintes écritures. Il explique de même cette expreſſion : Nous vous avons conferé la couronne, *contulimus*, & déclare qu'il n'a voulu dire autre choſe ſinon : Nous vous l'avons impoſée. Il attribuë à des gens mal intentionnez ces mauvaiſes interpretations, & finit en recommandant à l'empereur ſes nouveaux légats Henri & Hyacinthe, qu'il dit avoir envoïez par le conſeil de Henri duc
c. 23. de Baviere & de Saxe. L'empereur fut content de cette lettre ; mais il expliqua aux légats quelques autres articles, qui pourroient cauſer de la diſcorde, ſi on n'y mettoit ordre : ſur quoi les légats lui répondirent ſuivant ſon déſir, & promirent que le pape conſerveroit en tout les droits & la dignité de l'empire. Alors l'empereur déclara, qu'il rendroit ſon amitié au pape & au clergé de Rome ; en ſigne de quoi il

donna aux légats le baiſer de paix tant pour eux que pour les abſens. Il leur fit des preſens, & les renvoïa pleins de joïe. AN. 1158.

XXVI. Fin d'Otton de Friſingue.

Otton évesque de Friſingue devoit ſuivre en Italie l'empereur Frideric ſon neveu, à qui il étoit très-utile pour les affaires de l'empire; mais il le pria de le diſpenſer de ce voïage, & en le quittant il lui recommanda les interêts de ſon égliſe, particulierement la liberté de l'élection après ſa mort, qu'il croïoit proche, à cauſe des avis qu'il en avoit reçus fondez ſur quelques revelations. Etant retourné chez lui, il partit pour ſe rendre au chapitre de Citeaux, & arriva déja malade à Morimond, dont il avoit été abbé. Il s'y arrêta, & la maladie augmentant, après avoir reçu l'extrême-onction & fait ſon teſtament, il ſe fit apporter le livre qu'il avoit compoſé de l'hiſtoire de l'empereur Frideric, & le donna à des hommes doctes & pieux, pour y corriger ce qu'il pouvoit avoir dit en faveur de l'opinion de Gilbert de la Poirée, dont quelqu'un pût être ſcandaliſé, déclarant qu'il vouloit ſoutenir la foi catholique ſuivant la regle de l'égliſe Romaine, ou plûtôt de l'égliſe univerſelle. Ce qui lui donnoit du ſcrupule étoit apparemment la maniere dont il avoit parlé de ſaint Bernard, comme prévenu contre Gilbert. Après cette déclaration Otton reçut le viatique, & mourut au milieu d'une multitude d'évesques & d'abbez le vingt-uniéme de Septembre 1158. Il avoit gouverné vingt ans l'égliſe de Friſingue. Nous avons de lui deux ouvrages hiſtoriques : premierement une chronique diviſée en ſept livres, qui commence à la création du monde, & finit à l'an 1146. L'auteur y a ajoûté un huitiéme livre, qui eſt un traité théologique de la fin du monde. Il entreprit enſuite l'hiſtoire de l'empereur

Radev. l. 1. c. 1.

lib. 1. c. 57. Sup. liv. IX. n. 32.

Sup. liv. IX. n. 20. VII. c. 33.

AN. 1158. Frideric dont il compoſa deux livres, commençant à l'an 1076. & au ſchiſme de Guibert contre Gregoire VII. & finiſſant à l'an 1156. Cette hiſtoire fut continuée par Radevic ſon diſciple & chanoine de ſon égliſe.

XXVII. Aſſemblée de Roncaille.

Otto Morenares. Laud. p. 818 edit. Leib. Radev. l. 1. c. 3.

L'empereur Frideric avoit convoqué une aſſemblée generale à Roncaille, entre Plaiſance & Cremone, pour la ſaint Martin de l'année 1158. & elle commença en effet le vingt-troiſiéme de Novembre. Il s'y trouva grand nombre de prélats, ſçavoir Frideric archeveſque de Cologne, & cinq éveſques Allemands : des Italiens, Gui de Crême cardinal diacre & légat du pape, Pelegrin patriarche d'Aquilée, Obert ou Hubert archeveſque de Milan, & vingt-deux éveſques. Il y avoit auſſi pluſieurs ſeigneurs avec les conſuls & les juges des villes de Lombardie, & quatre docteurs fameux qui enſeignoient le droit Romain à Boulogne : ſçavoir Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, diſciples de Garnier, qui avoit renouvellé cette étude. L'empereur appella ces quatre docteurs, & leur ordonna de lui déclarer en verité tous les droits regaliens qui lui appartenoient en Lombardie comme empereur. Ils s'excuſerent de le faire ſans prendre le conſeil des autres juges : ce que l'empereur leur aïant accordé, ils s'aſſemblerent au nombre de trente-deux ; & après avoir conferé enſemble, ils rapporterent à l'empereur en preſence des ſeigneurs & des conſuls des villes, ce qu'ils avoient trouvé & mis par écrit. C'eſt à ſçavoir que les regales ou droits regaliens étoient les duchez, marquiſats, comtez, conſulats, monnoies : le fourage ou ſubſiſtance des troupes nommé *fodrum* en latin du temps; le tonlieu, péage, & autres tributs; les moulins, pêcheries, & tout revenu du cours des rivieres; le cens réel & la capitation per-

Radev. c. 5.

V. Cang. gloſſ.

ſonnelle. Obert archeveſque de Milan avec les conſuls de la ville & tous les autres éveſques de Lombardie, qui étoient preſens auſſi-bien que les ſeigneurs, renoncerent publiquement entre les mains de l'empereur à tous ces droits qui avoient été déclarez regaliens; mais l'empereur en confirma la poſſeſſion à tous ceux qui en purent montrer des titres valables; & toutefois il s'en trouva d'uſurpez pour trente mille marcs d'argent de revenu annuel. AN. 1158. *Otto. Mor.*

En cette aſſemblée de Roncaille, l'empereur Frideric fit pluſieurs loix, principalement pour établir la paix & la ſûreté publique. Il en fit une en particulier pour les étudians, à l'occaſion, ſans doute, de l'école de Boulogne qui étoit déja celebre. Cette conſtitution porte que les écoliers qui voïagent à cauſe de leurs études, & principalement les profeſſeurs des loix divines & imperiales, pourront venir & habiter ſûrement, eux & leurs meſſagers aux lieux où on exerce les études: que perſonne ne ſoit aſſez oſé pour leur faire injure, ni uſer de repréſailles contre eux, pour les crimes, ou les dettes de quelques autres provinces, de quoi les gouverneurs des lieux ſeront reſponſables. Si quelqu'un intente un procès contre eux, ils auront le choix de plaider devant leur ſeigneur, ou leur profeſſeur, ou l'éveſque de la ville, ſous peine à celui qui voudroit les traduire devant un autre juge de perdre ſa cauſe. C'eſt la premiere loi que je trouve en ces derniers ſiécles pour établir les privileges des étudians. *Radev. 6.7.* *Authent. tit. Ne fil. propat. 1v. Cod. 13.*

XXVIII. Gratien & ſon décret.

Elle ſpecifie l'étude des loix divines & imperiales, qui eſt en effet ce que l'on étudioit le plus à Boulogne. L'étude du droit civil, c'eſt-à-dire des loix de Juſtinien, s'y étoit renouvellée dès le ſiécle précedent; & celle du droit canonique y avoit repris un nouveau luſtre depuis

quelques années par la publication du décret
AN. 1158. de Gratien. C'étoit un benedictin du monaſtere de S. Felix de Boulogne, natif de Cluſium ou Chiuſi en Toſcane, qui à l'imitation de Bouchard de Vormes, d'Yves de Chartres, & de tant d'autres compilateurs, fit un nouveau recuëil de canons, qu'il intitula : La concorde des canons diſcordans, parce qu'il y rapporte pluſieurs autoritez qui paroiſſent oppoſées & qu'il s'éforce de concilier. La matiere de ce recuëil ſont les canons des conciles anciens & nouveaux, les décretales des papes, entre autres les fauſſes décretales de la compilation d'Iſidore, pluſieurs extraits des peres ; comme de ſaint Ambroiſe, ſaint Jerôme, ſaint Auguſtin, ſaint Gregoire, ſaint Iſidore de Seville, Bede ; mais ſous les noms des peres il cite ſouvent les ouvrages qui leur étoient fauſſement attribuez, comme la critique a fait voir depuis. Il rapporte auſſi des loix tirées du code & du digeſte, & des capitulaires de nos rois.

V. Bellarm. de ſcript. in Grat.

Gratien a diviſé ſon recuëil en trois parties : la premiere comprend cent-une diſtinctions, & il y traite premierement du droit en general & de ſes parties : enſuite il traite des miniſtres de l'égliſe depuis le pape juſques aux moindres clercs. La ſeconde partie eſt diviſée en trente-ſix cauſes, qui ſont autant d'eſpeces ou cas particuliers, ſur chacun deſquels il propoſe pluſieurs queſtions ; & à la trente-troiſiéme il inſere par digreſſion ſept queſtions ſur la pénitence. La troiſiéme partie eſt intitulé de la conſecration, & traite des trois ſacremens d'euchariſtie, baptême & confirmation, & de quelques céremonies. Dans tout l'ouvrage l'auteur traite par occaſion quelques queſtions de théologie. On dit que le pape Eugene III. l'approuva & ordonna de l'enſeigner publiquement à Boulogne. Ce qui

Diſt. 21.

eſt

eſt certain, c'eſt que depuis ce temps on ne connut preſque plus d'autre droit canonique que celui qui étoit compris dans ce livre, & on le nomma ſimplement le decret. AN. 1159.

Il favoriſe par tout les nouvelles prétentions de la cour de Rome fondées ſur les fauſſes decretales, en faveur deſquelles il ne manque pas de citer la lettre du pape Nicolas I. dont j'ay parlé en ſon temps. Après avoir rapporté pluſieurs autoritez des papes mêmes, qui ſe reconnoiſſent obligez à garder les canons & les decrets de leurs prédeceſſeurs, il ajoûte: A cela on répond ainſi: La ſainte égliſe Romaine donne l'autorité aux canons, mais elle n'eſt pas liée par les canons, & ne s'y ſoûmet pas elle-même. Comme JESUS-CHRIST qui a fait la loi l'a accomplie pour la ſanctifier en lui-même; & enſuite pour montrer qu'il en étoit le maître il s'en eſt diſpenſé & en a affranchi ſes apôtres: ainſi les pontifes du premier ſiege, reſpectent les canons faits par eux ou par d'autres de leur autorité, & les obſervent par humilité pour les faire obſerver aux autres. Mais quelquefois ils montrent, ſoit par leurs ordres, ſoit par leurs déciſions, ſoit par leur conduite, qu'ils ſont les maîtres & les auteurs de ces decrets. Les chapitres précedens impoſent donc aux autres la neceſſité d'obéir: mais ils montrent que les ſouverains pontifes ont l'autorité de faire obſerver les canons, pour faire voir qu'ils ne ſont pas mépriſables: à l'exemple de JESUS-CHRIST qui a reçu le premier les ſacremens qu'il avoit ordonnez pour les ſanctifier en ſa perſonne. Ainſi parle Gratien, mais de ſon chef, & ſans alleguer aucune autorité de cette doctrine inoüie juſques alors; & toutefois les ſiecles ſuivans l'ont embraſſée ſur ſa parole: tout ce qui ſe trouve dans ſon decret a paſſé pour la plus-pu- *dift.* 19. *Sup. liv.* 62. *n.* 36. 15. *p.* 1. *c.* 16.

re diſcipline de l'égliſe, & on ne l'a point cherchée ailleurs pendant les trois ſiecles ſuivans.

AN. 1159.

XXIX. Gui de Blandrate élû archevêque de Ravenne.

Radev. c. 14.

Sup. c. 15.

L'empereur Frideric paſſa l'hyver en Lombardie & perdit pendant ce temps pluſieurs ſeigneurs & pluſieurs prélats de ſa ſuite : entre autres Frideric archevêque de Cologne, qui ne tenoit ce ſiege que depuis trois ans ; & Anſelme archevêque de Ravenne. A ſa place l'empereur fit élire Gui fils du comte de Blandrate, jeune homme que le pape avoit reçu dans le clergé de Rome à la priere de l'empereur, & l'avoit ordonné ſoûdiacre. A ſon élection pour l'archevêché de Ravenne aſſiſta le cardinal Hyacinthe de la part du pape, qui toutefois refuſa par deux fois de la confirmer, diſant qu'il ne pouvoit ſe reſoudre à éloigner de lui le fils du comte de Blandrate, tant à cauſe de ſon merite perſonnel, que des avantages que ſes parens pourroient procurer à l'égliſe Romaine : & qu'il ſe propoſoit d'élever avec le temps ce jeune homme à de plus hautes dignitez, lui ayant déja aſſigné un titre comme s'il étoit diacre. Ainſi il perſiſta dans ſon refus : mais l'empereur ne laiſſa pas de maintenir Gui dans la poſſeſſion de l'archevêché de Ravenne, dont il joüit dix ans juſques à l'an 1169. qu'il mourut.

Ital. ſac. to. 2. p. 370.

XXX. Autre querelle entre le pape & l'empereur.

Rad. c. 15.

Le pape Adrien étoit mécontent de ce que les évêques & les abbez de Lombardie avoient reconnu tenir de l'empereur les droits regaliens, & de l'inſolence avec laquelle les gens de ce prince exigeoient le droit de fourage, même ſur les terres de l'égliſe Romaine. Le pape écrivit donc à l'empereur une lettre douce en apparence, mais où l'on trouvoit beaucoup de reſſentiment en la liſant avec attention ; & l'envoya par une perſonne vile, qui diſparut avant que la lettre fut luë. L'empereur en fut irrité &

ſuivant l'ardeur de ſa jeuneſſe, il réſolut de rendre au pape la pareille ; non par la qualité de l'envoïé, qui fut une perſonne honorable, mais par le ſtile de la réponſe. Il ordonna donc à ſon ſecretaire de ſuivre le ſtile des anciens Romains, mettant à la tête de la lettre le nom de l'empereur avant celui du pape ; & dans la ſuite mettant toi au lieu de vous, car l'uſage étoit établi depuis long-temps de nommer au plurier par honneur celui à qui on parle. Or l'empereur diſoit que le pape en lui écrivant devoit ſuivre l'uſage de ſes prédeceſſeurs, ou qu'il devoit lui-même obſerver le ſtile des anciens empereurs. AN. 1159. *c.* 18.

Le pape répondit à la lettre de l'empereur, ſe plaignant qu'il manquoit & au reſpect qu'il lui devoit & à la foi qu'il lui avoit jurée, en ſe faiſant rendre hommage par les évêques, & défendant aux légats du ſaint ſiege l'entrée non-ſeulement des égliſes, mais des villes de ſon roïaume. Il concluoit en le menaçant de la perte de ſa couronne, s'il ne devenoit plus ſage. *epiſt.* 6.

L'empereur répliqua encore plus fierement, ſoûtenant qu'il ne tenoit ſa couronne que de ſes prédeceſſeurs, & il ajoûta : Du temps de Conſtantin ſaint Silveſtre avoit-il quelque part à la dignité roïale ? C'eſt ce prince qui a rendu à l'égliſe la liberté & la paix ; & tout ce que vous avez comme pape, vient de la liberalité des empereurs. Liſez les hiſtoires, vous y trouverez ce que nous diſons. Et pourquoi n'exigerons nous pas l'hommage de ceux qui poſſedent nos régales, puiſque celui qui n'avoit rien reçu des hommes païa le tribut à Ceſar pour lui & pour ſaint Pierre ? qu'ils nous laiſſent donc nos régales, ou s'ils jugent qu'elles leur ſont utiles, qu'ils rendent à Dieu ce qui eſt à Dieu, & à Ceſar ce qui eſt à Ceſar. Nos égliſes & nos villes ſont fer- *Append. ad Radev. p.* 563. *Matth.* xvii. 26.

mées à vos cardinaux, parce que nous ne voïons
AN. 1159. pas qu'ils viennent prêcher l'évangile & affermir la paix, mais piller & amaſſer de l'or & de l'argent avec une avidité inſatiable. Quand nous les verrons tels que l'égliſe deſire, nous ne leur refuſerons pas le ſalaire & la ſubſiſtance. Vous bleſſez l'humilité & la douceur en propoſant aux ſéculiers ces queſtions peu utiles à la religion : car nous ne pouvons nous diſpenſer de répondre à ce qu'on nous dit, quand nous voïons que l'orgueil, cette bête déteſtable s'eſt gliſſée juſques à la chaire de ſaint Pierre. Ce que l'empereur dit ici, que le pape tient tout ce qu'il a de liberalité des princes, ne ſe rapporte qu'au temporel, comme la ſuite du diſcours le fait aſſez voir, & ſuppoſe toûjours la prétenduë donation de Conſtantin.

Sup. n. 25. Radev. n. 11. c. 19. Les eſprits s'échauffoient de plus en plus, & l'on prétendoit même avoir intercepté des lettres du pape, par leſquelles il excitoit à la revolte Milan & quelques autres villes. Alors Henri cardinal du titre de ſaint Nerée, qui avoit été à Ausbourg un des médiateurs de la paix entre le pape & l'empereur, écrivit à Eberard évêque de Bamberg, qui avoit travaillé avec lui à ce traité avec la même qualité, pour l'exhorter à combattre par ſes conſeils pour l'honneur & la liberté de l'égliſe. Car, ajoûte-t'il, tant que les affaires ſeront gouvernées par des ſeigneurs laïques, qui ne ſçavent ni les canons, ni les regles de la religion, la paix ne pourra s'affermir. L'évêque de Bamberg répondit, qu'il étoit ſenſiblement affligé de ce commencement de diviſion*: toutefois il excuſe l'empereur, & ſoûtient que le mal vient de ce que perſonne ne veut faire les avances de la reconciliation. Or il prétend que c'eſt aux Romains comme les mieux inſtruits, à prévenir les autres, & à les inſtruire

avec douceur. Il écrit au pape uſant d'une liberté reſpectueuſe & lui dit : Il eſt à craindre que les paroles dures de part & d'autre venant à ſe choquer, ne produiſent un feu qui s'étende loin dans le ſacerdoce & l'empire. Et enſuite, Il me ſemble qu'il n'eſt pas expedient de tant peſer les paroles & d'en tant demander raiſon. Il vaut mieux éteindre le feu au plus vîte que de diſputer de quel côté il eſt venu. Ecrivez tout de nouveau à l'empereur d'un ſtile doux & le ramenez avec vôtre bonté paternelle, il eſt diſpoſé à vous rendre toute ſorte de reſpects. AN. 1159. *Id. c. 20.*

L'évêque de Bamberg qui écrivit ces lettres étoit un prélat diſtingué par ſa doctrine & la pureté de ſes mœurs. Il avoit une telle affection pour l'étude de l'écriture ſainte qu'il en meditoit continuellement les divers ſens, même à la guerre ; & en faiſoit ſa conſolation au milieu des ſoins dont il étoit occupé pour les affaires publiques. Car l'empereur avoit une confiance particuliere en ſes conſeils & partageoit avec lui la conduite de ſes états ; auſſi le prélat étoit connu pour ſingulierement affectionné au bien & à l'honneur de l'empire. *Id. 29.*

XXXI. Le pape détourne le roi de France du voyage d'Eſpagne.

Henri roi d'Angleterre invité par le roi de France Loüis le Jeune vint à Paris en 1158. & y fut reçu magnifiquement. Ils confirmerent le mariage qu'ils avoient conclu entre leurs enfans : c'eſt-à-dire, entre Henri, fils aîné du roi d'Angleterre âgé de trois ans ; & Marguerite fille du roi de France, qui venoit de naître. *Chr. Gervaſ. an. 1158. Mat. Paris. eod.*

Il y grande apparence que ce fut en cette occaſion qu'ils réſolurent d'aller enſemble en Eſpagne faire la guerre aux infideles. Le roi Loüis aſſembloit déja ſes troupes & faiſoit les préparatifs de ſon voyage, car pour y mieux réüſſir il envoya demander au pape Adrien ſon conſeil & ſa faveur : c'eſt-à-dire une bulle d'indulgence.

pour exciter les François à ce voïage. Le pape
AN. 1159. lui répondit loüant ſon zele, mais reprenant ſon
ep. 23. empreſſement. Il ne paroît, ajoûte-t'il, ni prudent, ni sûr d'entrer dans un païs étranger, ſans avoir demandé l'avis des ſeigneurs & du peuple du païs : au lieu d'attendre qu'ils vous en euſſent prié eux-mêmes. C'eſt pourquoi nous vous conſeillons de ſçavoir auparavant leur volonté, autrement il ſeroit à craindre que votre voïage ne fût ſans fruit, qu'il ne leur fût même à charge,
Sup. liv. XXIX. *n.* 22. & qu'on ne nous accusât de legereté. Car vous devez vous ſouvenir, que vous entreprîtes autrefois avec le roi Conrad le voïage de Jeruſalem, ſans avoir conſulté ceux qui étoient ſur les lieux, ni pris aſſez de précaution. Vous ſçavez le mauvais ſuccès de ce voïage & les reproches que s'attira l'égliſe Romaine pour vous l'avoir conſeillé. Toutes ces conſiderations nous ont fait differer l'exhortation au peuple de votre roïaume, que Rotrou évêque d'Evreux nous demandoit de votre part; nous l'envoïerons quand vous ſerez prêt à partir à la priere des gens du païs. Mais nous vous avons accordé dès-à-preſent nos lettres de protection, contre ceux qui voudroient attaquer votre roïaume pendant votre abſence. La lettre eſt dattée du dix-huitiéme de Fevrier apparemment de l'an 1159. & porte créance en faveur de l'évêque d'Evreux, dont le pape loüe la
Gall. Chr. to. 1. vertu & la prudence. Il étoit fils de Henri comte de Varvic, & avoit été diſciple de Gilbert de la Poirée, puis archidiacre de Roüen, dont il fut enſuite archevêque.

XXXII. Ordre de Calatrave. *Roder.* VII. *c.* 14. *Mariana* XI. *c.* 6. Vers le même temps commença en Eſpagne un nouvel ordre militaire. Le bruit s'étant répandu que les Arabes venoient attaquer avec une grande armée la petite ville de Calatrave en Caſtille, les Templiers qui en tenoient la forteresſe craignirent de ne la pouvoir défendre, & la remi-

rent au roi Sanche II. Ce prince étoit alors à Tolede, où ſe trouva Raimond abbé de Fitere de l'ordre de Cîteaux avec un de ſes moines nommé Diego Velaſquez, homme noble qui avoit porté les armes, & été élevé dans ſa jeuneſſe auprès du roi. Ce moine voyant le roi en peine du danger où ſe trouvoit Calatrave, conſeilla à ſon abbé de la demander au roi; & l'abbé qui d'abord y avoit repugnance ſe laiſſa perſuader, la demanda & l'obtint, contre l'opinion de quelques-uns qui trouvoient la propoſition impertinente. L'abbé avec ſon moine allerent auſſi-tôt trouver Jean archevêque de Tolede, qui approuvant leur deſſein, y contribua de ſes biens, & fit prêcher que tous ceux qui iroient au ſecours de Calatrave auroient le pardon de tous leurs pechez. C'eſt le premier exemple que je ſçache d'une indulgence pleniere accordée par autre que par le pape. AN. 1159.

Le roi de ſon côté donna à l'abbé & au monaſtere de Fitere la ville & le château de Calatrave: l'abbé Raimond & le moine Diego y vinrent, mais les Arabes ne l'attaquerent point: toutefois pluſieurs qui étoient venus au ſecours ſe rangerent ſous l'ordre de Cîteaux avec un habit plus convenable aux exercices militaires, & commencerent à faire des courſes ſur les Arabes & leur livrer des combats avec un heureux ſuccès. Alors l'abbé Raimond retourna à ſon monaſtere, d'où il amena les troupeaux & les meubles, n'y laiſſant que les infirmes, & les perſonnes neceſſaires pour le ſervice de la maiſon. Il fut ſuivi d'environ vingt-mille hommes, qui vinrent peupler Calatrave; & étant mort quelque-temps après il fut regardé comme ſaint. Tels furent les commencemens de l'ordre de Calatrave en 1158. Il fut confirmé en 1164. par le pape Alexandre III. ſous le premier maître nommé Garcia.

AN. 1159. XXXIII. Hugues de Champfleuri chancelier de France.

Hugues de Champfleuri chancelier du roi de France avoit efficacement travaillé à l'union du roi ſon maître avec celui d'Angleterre, comme il paroît par une lettre du pape Adrien où il lui en témoigne ſa ſatisfaction ; & par pluſieurs autres on voit le ſoin qu'il prenoit de lui procurer & lui conſerver des benefices. Hugues

Epiſt. 20. étoit chanoine de Paris & d'Orleans, & le pape

epiſt. 11. 14. ordonna à l'un & à l'autre chapitre de lui con-

ep. 13. ſerver les revenus de ſa prebende en quelque lieu

ep. 24. qu'il fût. Par une autre lettre il prie Thibaut évêque de Paris de lui donner le premier perſonat ou dignité qui vaquera dans ſon égliſe ; & par une lettre il ordonne aux chanoines de Paris d'accorder au chancelier Hugues la premiere dignité dans leur égliſe, & les premieres maiſons dans leur cloître qui viendront à va-

ep. 10. quer. Le pape lui confirma auſſi la poſſeſſion du grand archidiaconé d'Arras, dont il avoit été pourvu par l'évêque Gaudefroi ; mais parce que

ep. 12. & 16. l'évêque en lui donnant ce benefice l'avoit fait jurer de lui reſigner la chancellerie, le pape l'ab-

ep. 17. 18. 19. ſout de ce ſerment comme illicite. Le pape ſe plaint encore à l'évêque d'Arras de ce qu'en donnant à Hugues l'archidiaconé, il lui avoit ôté une égliſe dont il étoit en poſſeſſion. Il en ordonne la reſtitution, & prie l'archevêque de Reims d'y tenir la main. Ce ſont les premiers exemples que j'aïe remarqué de diſpenſes du pape pour la reſidence ou la pluralité des benefices ; & de recommandations ou mandats, pour engager les ordinaires à promettre des benefices avant

Gall. Chr. qu'ils vaquaſſent. Or la ſuite en fera voir l'importance. Hugues de Champfleuri fut pourvû de l'évêché de Soiſſons après le decès d'Anſculfe arrivé le dix-neuf de Septembre 1159. & demeura toutefois chancelier de France.

XXXIV. Pierre Lombard maître des ſentences.

La même année 1159. mourut Thibaud évê-

que de Paris ; & par ſa mort l'évêché & la regale étant venuë en la main du roi il donna la chevecerie qui en faiſoit partie aux religieuſes d'Hieres, pour en joüir toutes les fois que le ſiege ſeroit vacant. C'eſt le premier titre que j'aye remarqué où il ſoit fait mention expreſſe de la regale du roi de France. Le ſucceſſeur de Thibaut fut Pierre Lombard, à qui l'on dit que Philippe archidiacre de Paris frere du roi Loüis ceda ſon droit, ayant été élû évêque. Mais Pierre ne tint pas long-temps ce ſiege, puiſqu'il paroît par des actes authentiques, que Maurice ſon ſucceſſeur étoit évêque de Paris dès l'an 1160. Pierre étoit né près de Novarre en Lombardie : après avoir étudié à Boulogne il vint en France, étant recommandé à ſaint Bernard par l'évêque Luques : qui le prioit de pourvoir à ſa ſubſiſtance, pendant le peu de temps qu'il demeureroit en ce royaume pour ſes études. Saint Bernard y pourvut pendant que Pierre fut à Reims ; & quand il vint à Paris, il le recommanda de même à Gilduin abbé de ſaint Victor, ſuppoſant qu'il ne devoit pas y faire un long ſéjour. Mais Pierre fit un tel progrès dans les ſciences, principalement dans la theologie, qu'il devint le plus fameux docteur de l'école de Paris.

AN. 1159. *Monte an. 1158. Gal. Chr. to. 1. 434. Preuv. lib. Gal. c. 16. n. 2. Rob. an. 1159. Duboul. hiſt. univ. to. 2. p. 326 Rob. de Mont. 1161. Bern. ep. 420.*

Il eſt principalement connu ſous le nom de maître des ſentences à cauſe de l'ouvrage qu'il a compoſé ſous ce titre ; parce que c'eſt un recuëil de paſſages des peres, dont il concilie les contradictions apparentes, à peu près comme Gratien dans ſon decret. Cet ouvrage de Pierre Lombard eſt un corps entier de theologie, diviſé en quatre livres, & chaque livre en pluſieurs diſtinctions. Dans le premier il traite de la Trinité & enſuite des attributs : dans le ſecond, de la creation, & premierement des an-

ges, puis de l'ouvrage des ſix jours : de la créa-
AN. 1159. tion de l'homme & de ſa chûte, & à cette occaſion de la grace & du libre arbitre, du peché originel & du peché actuel. Dans le troiſiéme livre il traite de l'incarnation, & à l'occaſion des perfections de JESUS-CHRIST il parle de la foi, de l'eſperance & de la charité, des dons du Saint-Eſprit & des commandemens de Dieu.
diſt. 10. 11. Dans le quatriéme il traite des ſacremens en general & en particulier ; & ſur l'euchariſtie il ne manque pas de prouver la preſence réelle.
diſt. 14. A l'occaſion de la pénitence il parle du purgatoire, & à l'occaſion de l'ordre il traite de la ſimonie. Il finit par la réſurrection, le jugement dernier, & l'état des bien-heureux. Telle eſt la matiere du livre des ſentences.

L'auteur y raiſonne peu, & y dit peu de choſes de lui-même ; ce n'eſt preſque qu'un tiſſu des paſſages des peres, particulierement de ſaint
11. *diſt.* 2. 3. *&c.* Auguſtin. Quoique le livre ſoit court à proportion de la matiere, il ne laiſſe pas d'y avoir pluſieurs queſtions qui paroiſſent aujourd'hui peu néceſſaires : comme la plûpart de celles qu'il traite ſur la nature des anges & ſur leur peché, & qu'il ne réſout que par des vraiſemblances.
diſt. 14. 15. Comme quand il traite de l'ouvrage des ſix jours, & ſuit les principes de la mauvaiſe phyſique qui regnoit alors, ſuppoſant par exemple le firmament ſolide & les petits animaux produits de corruption. Il eſt vrai que ſur ces matieres il ne parle qu'en doutant & ne donne que des opinions. D'un autre côté il y a des matieres importantes que l'auteur ne touche point, ſçavoir de l'égliſe, de la primauté du pape, de l'écriture, de la tradition, des conciles. En rapportant les autoritez de l'écriture, l'auteur ſe fonde ſouvent ſur des ſens figurez tirez de ſaint Gregoire, ou d'autres peres : mais qui étant

arbitraires, ne peuvent faire de preuve solide. Comme quand il dit que dans l'ancienne loi les AN. 1159.
simples croïoient sur la foi des mieux instruits, III. *dist.* 25.
parce qu'il est dit dans l'histoire de Job que les *Job.* 1. 14.
ânes paissoient auprès des bœufs. L'auteur suppose ordinairement ces sens figurez comme connus & reçus de tout le monde. Dans la matiere des sacremens il cite plusieurs autoritez que Gratien a aussi rapportées dans son decret ; & les fausses decretales comme les autres.

On s'étonnera moins que le maître des sentences ait traité des questions qui nous paroissent inutiles, si l'on considere l'état des études de son temps. Depuis plus d'un siecle on étudioit ardemment la philosophie d'Aristote, particulierement sa logique, & l'application que quelques docteurs voulurent faire des principes de ce philosophe aux mysteres de la religion, en fit tomber plusieurs dans des erreurs, comme nous avons vû par les exemples de Roscelin, d'Abailard & de Gilbert de la Poirée. Le maître des sentences prit une autre route ; & sans citer Aristote ni s'abandonner au raisonnement humain, il s'appliqua à rapporter les sentimens des peres : renfermant dans un petit volume leurs témoignages, pour épargner au lecteur la peine de feüilleter un grand nombre de livres. C'est *Præfat.* ainsi qu'il s'en explique lui-même ; & il dit que son but a été de combattre ceux qui s'attachent à soûtenir leurs propres pensées au préjudice de la verité. IV. *dist.* 7.

Son ouvrage eut le même succès que celui de Gratien. Pendant les siecles suivans ceux qui enseignerent la theologie ne prenoient point d'autre texte pour lire & pour expliquer à leurs écoliers que le livre des sentences ; & l'on compte jusques à deux cens quarante quatre auteurs, qui y ont fait des commentaires, entre les-

quels ſont les plus fameux theologiens de chaque
AN. 1159. ſiecle. Le maître des ſentences n'eſt pas toute-
Poſt lib. ſentent. fois regardé comme infaillible, & on a marqué juſqu'à vingt-ſix articles ſur leſquels il n'eſt pas ſuivi. On a auſſi de lui un commentaire ſur les pſeaumes & un ſur les épitres de ſaint Paul. Il eſt enterré à ſaint Marcel près de Paris. Maurice ſon ſucceſſeur étoit né à Sulli ſur la Loire, dont il prit le nom; & d'archidiacre de Paris en fut fait évêque en 1160. Il tint ce ſiege trente-ſix ans.

XXXV. Jean de Sarisberi & ſes écrits.

On connoît encore l'état des études de ce temps-là par les écrits de Jean de Sarisberi: ainſi nommé du dioceſe dans lequel il étoit né en Angleterre. Etant encore fort jeune, il vint étudier à Paris la ſeconde année après la mort de Henri I. roi d'Angleterre, c'eſt-à-dire en
Sup. liv. LXVIII. *n.* 34. 1137. Il apprit les premiers élemens de la dialectique de Pierre Abailard, qui enſeignoit alors ſur la montagne de ſainte Genevieve avec grande
Jo. Sarisb. Met. II. *c.* 10. reputation. Après la retraite d'Abailard, Jean s'attacha à Alberic de Reims, le plus fameux dialecticien & le plus oppoſé à la ſecte des No-
Sup. liv. LXVII. *n.* 22. minaux. Il étudioit en même temps ſous un Anglois nommé Robert de Melun, à cauſe qu'il y avoit enſeigné; & depuis évêque d'Herford. Après avoir ſuivi deux ans ces deux maîtres, Jean de Sarisberi revint à la grammaire, & l'étudia trois ans ſous Guillaume de Conques. Il reprit enſuite toutes ſes études ſous Richard l'évêque, homme univerſel dans toutes les ſciences & plus ſolide qu'éloquent; & il ſe remit particulierement à la rethorique.

Il ſe forrifia dans ſes études en inſtruiſant les enfans de quelques nobles pour fournir à ſa ſubſiſtance: puis il lia amitié avec Adam docteur Anglois grand Ariſtotelicien. Après avoir été detourné trois ans par la neceſſité d'enſeigner,

il revint étudier la logique & la theologie ſous Gilbert de la Poirée, puis la theologie ſeule ſous Robert Pullus & ſous Simon de Poiſſi. Jean de Sarisberi paſſa environ douze ans en ces diverſes études: c'eſt-à-dire juſqu'à 1149. AN. 1159.

Dès ſa jeuneſſe il étoit entré dans le clergé de Cantorberi, & dans la ſuite il fut chapelain & ſecretaire de l'archevêque Thibaut, comme il paroît par ſes premieres lettres écrites au nom de ce prélat. Il compoſa alors un grand ouvrage qu'il intitula Policratique, ou des amuſemens des courtiſans & des veſtiges des philoſophes; & il l'adreſſa en 1159. au principal miniſtre de Henri II. roi d'Angleterre, qui étoit avec ce prince au ſiege de Toulouſe: c'eſt-à dire au chancelier Thomas Bequet. En cet ouvrage, Jean de Sarisberi commence par décrire & blâmer les amuſemens des grands: ſçavoir la chaſſe, le jeu, la muſique, les bouffons, les magiciens, les devins, les aſtrologues: où il paroît qu'il croïoit lui-même un peu trop aux illuſions de ces impoſteurs. Il parle fortement contre les flateurs; & à cette occaſion il dit qu'il eſt permis de flater les tyrans, puis qu'il eſt permis de les tuër. Or, ajoûte-t-il, il eſt non ſeulement permis, mais juſte de tuer un tyran: parce que celui qui prend le glaive de ſa propre autorité merite de perir par le glaive, & que celui qui ne pourſuit pas l'ennemi public, peche contre ſoi-même & contre l'état. Il appuye encore à la fin de ſon ouvrage ſur cette dangereuſe maxime; & prétend même l'appuyer par les autoritez de l'écriture & les exemples d'Aod, de Jahel & de Judith: toutefois il excepte ceux auſquels on eſt engagé par ſerment, & ne permet en aucun cas d'employer le poiſon. Il dit que le prince reçoit de la main de l'égliſe le glaive & la puiſſance coactive: & qu'il eſt le miniſtre du ſacerdoce, pour exercer

Jo. Sarisb. ep. 1. 2. 3. &c.

p. 6. 691.

Lib. 1. c. 4. 5. &c.

11. c. 15. 19.

111. c. 4. 5. &c.

c. 15.

VIII. c. 18.

IV. c. 3.

cette partie de la puiſſance, qui eſt indigne de la
AN. 1159. main des prêtres. D'où il conclut qu'il leur eſt inferieur; & que le prêtre peut ôter au prince la
VII. c. 19. puiſſance qu'il lui a donnée. On voit par-là le progrès qu'avoient fait les nouvelles maximes de Gregoire VII.

I. p. 477. L'auteur parle fortement contre l'ambition de ceux qui briguoient ouvertement les prélatures, & de ceux qui obtenoient des privileges pour ſe ſouſtraire à la juriſdiction de leurs ſupe-
c. 21. rieurs legitimes, c'eſt-à-dire, contre les exemptions: & ſans blâmer le pape il dit qu'il n'eſt pas
p. 496. expedient à l'égliſe d'accorder de ces graces. Il marque qu'entre les moines & les autres reli-
c. 23. gieux, il y avoit pluſieurs hypocrites; & ſe plaint ſur tout des exemptions de dîmes & des autres privileges qu'ils obtenoient de Rome, déſignant particulierement les Templiers. Mais il louë entre les autres les Chartreux & les moines de Grandmont, pour leur pieté ſincere & leur déſintereſſement. Cet ouvrage eſt comme un corps de morale & de politique, où l'auteur montre une vaſte érudition par les citations d'un grand nombre d'auteurs, dont quelques-uns ne ſont pas venus juſques à nous. Mais cette érudition n'eſt pas aſſez digerée: il y a peu de juſteſſe dans les raiſonnemens & beaucoup d'affectation dans le ſtile. L'auteur ne paroît pas avoir fait d'attention à la difference des mœurs & des temps; il parle de l'art & de la diſcipline militaire par exemple,
VI. c. 2. 3. & de l'ordre judiciaire comme s'il eût écrit du
&c. temps des anciens Romains, ou que le monde
V. c. 13. n'eut point changé.

Peu de temps après, c'eſt-à-dire la même année 1159. & la guerre de Toulouſe durant encore, Jean de Sarisberi adreſſa au chancelier Thomas un autre ouvrage qu'il intitula Metalogique; & qui eſt une apologie de la bonne dia-

lectique & de la véritable éloquence contre un mauvais ſophiſte dont il cache le nom ſous celui de Cornificius. Il fait le dénombrement des grands hommes que ce ſophiſte s'éforçoit de décrier : ſçavoir Gilbert de la Poirée chancelier de l'égliſe de Chartres & depuis évêque de Poitiers : Thieri docteur fameux pour les arts : Guillaume de Conques dialecticien : Bernard de Chartres : Abailard qu'il nomme le peripateticien Palatin à cauſe du lieu de ſa naiſſance : Anſelme & Raoul de Laon : Alberic de Reims, Simon de Paris, Guillaume de Champeaux. Mais il épargnoit Hugues de ſaint Victor & Robert Pullus. L'auteur témoigne que de ſon temps la logique étoit fort recherchée ; mais il ſe plaint que peu de gens l'étudioient comme il faut, & que pluſieurs y paſſoient leur vie ſans utilité. Ils s'arrêtoient ſur l'introduction de Porphyre, & enſeignoient toute la logique dans le traité des univerſaux : d'autres s'arrêtoient ſur la premiere categorie & y faiſoient entrer toutes les autres. Ils ſubtiliſoient ſans fin ſur les mots & ſur les négations multipliées : ils vouloient traiter toutes les queſtions imaginables, même les plus inutiles, & toûjours rencherir ſur les docteurs précedens, ſe faire admirer de leurs diſciples & embaraſſer leurs adverſaires, ce n'étoit qu'oſtentation & vanité.

AN. 1159. *Metal.* 1. c. 5. II. c. 6. c. 7. III. c. 1. II. c. 19. III. c. 2. II. c. 88. 18.

L'auteur releve extrêmement l'uſage des Topiques & l'étude des véritez probables, prétendant qu'il y a peu de démonſtrations, & peu de véritez certaines qui nous ſoient connuës. L'art de démontrer, dit-il, n'eſt preſque plus en uſage parmi nous ; parce qu'il ne convient gueres qu'à la géometrie, à laquelle on s'applique peu, ſi ce n'eſt en Eſpagne & dans le voiſinage de l'Afrique. Car ces nations entre les autres étudient la géometrie à cauſe de l'aſtronomie, de c. 27.

même l'Egypte & quelques peuples d'Arabie.
AN. 1159. Quoi qu'il ſoit grand admirateur d'Ariſtote, il ne veut pas toutefois qu'on le ſuive aveuglement, & marque pluſieurs de ſes erreurs. C'eſt ce qui me paroît de plus remarquable dans ces deux ouvrages de Jean de Sarisberi.

XXXVI. Suites des differends entre le pape & l'empereur. *Radev.* 11. 28. 29. 30.

Après la fête de Pâques qui l'an 1159. fut le douziéme d'Avril: l'empereur Frideric tint une aſſemblée en ſon camp près de Boulogne, pour juger les Milanois, qui s'étoient revoltez contre lui. A cette aſſemblée ſe trouverent quatre cardinaux légats du pape Adrien: ſçavoir deux prêtres, Octavien du titre de ſainte Cecile & Henri de ſaint Nerée & deux diacres, Guillaume auparavant archidiacre de Pavie & Gui de Crême. Il y avoit auſſi des deputez du ſenat & du peuple Romain. Les cardinaux dirent que le pape demandoit l'execution du traité de paix fait avec le pape Eugene, puis ils firent les propoſitions ſuivantes. L'empereur n'envoyera point de nonce à Rome à l'inſçu du pape, puiſque toute la magiſtrature y appartient à ſaint Pierre avec toutes les regales. Il ne levera point de droit de fourages ſur les domaines du pape, ſinon au temps de ſon couronnement. Les évêques d'Italie ne lui feront que ſerment de fidelité, ſans hommage. Ses nonces ne logeront point dans les palais des évêques. De plus le pape demandoit la reſtitution de pluſieurs terres, & des tributs de Ferrare, de Maſſe, de toutes les terres de la comteſſe Mathilde, de tout le pays depuis Aquapendente juſques à Rome, du duché de Spolete & des iſles de Sardaigne & de Corſe.

A ces propoſitions du pape l'empereur dit: Quoique je ne doive pas répondre ſur des articles ſi importans ſans le conſeil des ſeigneurs, je ne laiſſe pas de vous dire dès à preſent, que je ne demande point d'hommage aux évêques

d'Italie s'ils veulent ne rien poſſeder de mes regales. Mais s'ils écoutent volontiers le pape quand il leur dit : Qu'avez-vous affaire du roi ? Je leur dirai auſſi : Qu'avez-vous affaire de terres ? Il dit que nos nonces ne doivent pas être reçus dans les palais des évêques. J'en conviens pourvû que ces palais ſoient bâtis ſur le fonds des évêques & non ſur le notre : car la ſuperficie cede au fonds. Il dit que la magiſtrature & les regales de Rome appartiennent à S. Pierre. Cet article eſt important, & auroit beſoin d'une plus mûre deliberation. Car puiſque je ſuis empereur Romain par l'ordre de Dieu, je ne porte qu'un vain titre ſi Rome n'eſt pas en ma puiſſance. AN. 1159.

L'empereur offroit toutefois de rendre juſtice au pape ſur tous les chefs dont il ſe plaignoit, pourvû que le pape la lui rendît auſſi de ſon côté ſur pluſieurs griefs qu'il propoſoit : mais les légats ne vouloient point mettre les droits du pape en compromis : prétendant qu'il ne ſe pouvoit ſoûmettre au jugement de perſonne. Les griefs de l'empereur étoient, que le pape avoit manqué au traité, par lequel il avoit promis de ne ſe reconcilier avec les Grecs, le roi de Sicile & les Romains, que du conſentement de l'empereur. Que les cardinaux paſſoient librement par ſon royaume ſans ſa permiſſion, qu'ils entroient dans les palais des évêques qui appartenoient au roi, & qu'ils étoient à charge aux égliſes. Enfin il ſe plaignoit des appellations injuſtes & de pluſieurs autres déſordres. Les légats dirent qu'ils ne pouvoient rien faire ſans ſçavoir la volonté du pape ; ainſi on réſolut qu'il choiſiroit ſix cardinaux, & l'empereur ſix évêques, pour examiner & terminer cet affaire. On en fit la propoſition au pape : mais il la réjetta, diſant toûjours qu'il ne vouloit point d'autre paix, que

celle qui avoit été faite avec le pape Eugene.
AN. 1139. L'empereur de ſon côté refuſa de s'en tenir à ce traité, & prit à témoin tous les évêques & les ſeigneurs Allemans & Lombards, qu'il offroit de rendre en tout juſtice au pape, à condition que le pape auſſi la lui rendroit. Les deputez des Romains qui étoient preſens demeuroient étonnez & indignez de ce qu'ils entendoient, & l'empereur réſolut d'envoïer à Rome pour faire la paix du moins avec eux, ſi le pape perſiſtoit à la refuſer.

XXXVII. Mort d'Adrien. Alexandre III. pape. Octavien antipape.

Mais cette negociation fut terminée par la mort du pape Adrien, qui arriva le mardi premier jour de Septembre la même année 1159. à Agnania, d'où ſon corps fut porté à Rome, & enterré à S. Pierre près du pape Eugene III. Adrien avoit tenu le ſaint ſiege quatre ans & neuf mois; pendant leſquels il augmenta le patrimoine de ſaint Pierre de pluſieurs acquiſitions; mais il étoit ſi éloigné d'enrichir ſes parens, qu'il ne laiſſa pour ſubſiſtance à ſa mere qui vivoit encore, que les charitez de l'égliſe de Cantorberi.

c. 43. Jo. de Ceu. an. 1159. Acta ap. Bar. S. Th. Cant. 1. epiſt. 24.

Après ſes funerailles le évêques & les cardinaux s'aſſemblerent à ſaint Pierre pour l'élection du ſucceſſeur, & ayant déliberé trois jours, ils s'accorderent tous à l'exception de trois, à choiſir Roland cardinal & chancelier de l'égliſe Romaine. Il étoit de Sienne fils de Rainuce & fut premierement chanoine de Piſe, d'où le pape Eugene ſur ſa reputation le fit venir à Rome; & l'ordonna d'abord diacre du titre de ſaint Côme, puis prêtre du titre de ſaint Marc, & enfin le fit chancelier. Car il étoit éloquent & bien inſtruit des ſciences divines & humaines. Son élection fut approuvée par le clergé & le peuple de Rome, & on le nomma Alexandre III. Les trois cardinaux qui ne conſentirent pas à ſon élection, furent Octavien du titre de ſainte Ce-

Acta ibid.

eile, Jean de Morſon du titre de ſaint Martin, & Gui de Crême du titre de ſaint Calliſte, tous trois prêtres, dont les deux derniers nommerent Octavien, pour le faire élire. AN. 1159.

Cependant ceux qui avoient élu Alexandre le revêtirent auſſi-tôt de la chappe d'écarlate, qui étoit l'habit particulier du pape; & cette ceremonie étoit l'inveſtiture du pontificat. Alexandre réſiſtoit & s'enfuïoit, proteſtant de ſon indignité : mais enfin il fut revêtu par Odon premier des diacres. Alors Octavien ſe voïant fruſtré de ſon eſperance, arracha la chappe des épaules d'Alexandre & la voulut emporter : mais un ſénateur qui étoit preſent, indigné de cette violence, lui ôta la chape d'entre les mains. Octavien tourna les yeux avec furie vers ſon chapelain, criant & lui faiſant ſigne de lui donner la chappe rouge qu'il avoit apportée, puis aïant ôté ſon bonnet & baiſſant la tête, il s'en revêtit avec tant de précipitation, que ne pouvant trouver le capuce il mit le devant derriere, ce qui fit rire tous les aſſiſtans; & fit dire à ſes adverſaires qu'il étoit élu à rebours. Auſſi-tôt on ouvrit les portes de l'égliſe que les ſénateurs avoient fermées, & des troupes de gens armez entrerent avec grand bruit l'épée à la main, pour prêter main forte à Octavien, que ſon parti nommoit le pape Victor III.

Alexandre & les cardinaux qui l'avoient élu craignant la violence, ſe retirerent dans la forteresſe de l'égliſe ſaint Pierre : où ils demeurerent neuf jours enfermez & gardez jour & nuit par des gens armez, du conſentement de quelques ſenateurs gagnez par Octavien. Enſuite preſſez par les clameurs du peuple ils les tirerent de la forteresſe, mais ce fut pour les transferer dans une priſon plus étroite au-de-là du Tibre, où ils furent environ trois jours. Toute

la ville en fut émuë, les enfans mêmes crioient
AN. 1159. contre Octavien : les femmes le chargeoient d'injures & faiſoient des chanſons contre lui l'appellant en Italien *Smanta-compagno*, pour marquer qu'il avoit ôté le manteau à Alexandre. Enfin le peuple ne pouvant plus ſouffrir cette violence marcha au lieu où les cardinaux étoient enfermez, conduit par Hector Frangipane & d'autres nobles. Ils obligerent les ſénateurs à en ouvrir portes, & mirent en liberté Alexandre & les cardinaux, qui traverſerent la ville, avec des acclamations de joïe & au ſon de toutes les cloches, accompagnez de grandes trou-
Baudr. pes de Romains en armes ; & le vingtiéme de Septembre veille de ſaint Matthieu ils arriverent au lieu nommé les Nymphes, aujourd'hui ſancta Nympha ; & à treize milles ou quatre lieuës de Rome. Le même jour qui étoit un dimanche, le pape Alexandre fut ſacré ſuivant la coûtume par les mains de Hubaud, évêque d'Oſtie aſſiſté de cinq autres évêques, ſçavoir Gregoire de Sabine, Bernard de Porto, Gautier d'Albane, ceux de Segni & de Terracine, de pluſieurs cardinaux prêtres & diacres, de pluſieurs abbez & prieurs, en preſence d'un grand nombre d'avocats, de ſcriniaires, de chantres, de nobles, & d'une grande partie du peuple Romain. En cette ceremonie on mit ſur la tête du pape ſuivant la coûtume, le regne, c'eſt-à-dire la mître rondre & pointuë en corne entourée d'une couronne. Octavien aïant travaillé pendant un mois à aſſembler des évêques pour ſon ſacre, en trouva enfin trois, & fut ſacré le premier dimanche d'Octobre, par Imar évêque de Tuſculum, aſſiſté des évêques de Melfi & de Ferentine. Imar ou Igmar avoit d'abord reconnu le
Sup. liv. pape Alexandre. C'eſt lui qui avoit été moine
XVIII. n. à ſaint Martin des Champs, avant que d'être
79.

cardinal, & que saint Bernard comptoit entre ses amis. AN. 1159.

Cependant le pape Alexandre étoit à Terracine, d'où par le conseil des évêques & des cardinaux il envoïa des nonces à l'empereur Frideric qui étoit en Lombardie occupé au siege de Crême : mais l'empereur prévenu pour Octavien & irrité contre Alexandre depuis la légation de Besançon, reçut mal ses nonces, & ne fit point de réponse à sa lettre. Alexandre écrivit aussi une grande lettre à Gerard évêque Boulogne, aux chanoines de son église, & aux docteurs légistes & autres de la même ville : ce qui marque en quelle consideration étoit dès-lors l'école de Boulogne. En cette lettre Alexandre raconte tout ce qui s'étoit passé à son élection & à son ordination, comme je l'ai rapporté : ajoûtant qu'Octavien quoiqu'il eût emploïé les menaces de l'empereur & la violence des laïques, n'avoit encore pû trouver d'évêque qui lui voulût imposer les mains. Ce qui marque que la lettre est écrite vers la fin de Septembre entre le sacre d'Alexandre & celui d'Octavien. Après ce recit Alexandre exhorte le clergé & les docteurs de Boulogne à demeurer fermes dans l'unité de l'église Romaine, & à rejetter les écrits qui leur pourroient venir de la part d'Octavien. Il ajoûte : Sçachez aussi que huit jours après notre sacre, qui est le terme que nous lui avions donné pour se reconnoître, nous l'avons excommunié solemnellement avec les cierges allumez, lui & tous ceux qui oseront lui imposer les mains pour lui donner une ordination sacrilege.

XXXVIII. Lettres pour Alexandre.

Sup. n. 22.

Alex. epist. 1. ap. Rad. c. 51.

Les cardinaux attachez au pape Alexandre écrivirent aussi une lettre à l'empereur Frideric, dans le titre de laquelle ils se nomment au nombre de vingt-deux, sçavoir cinq évêques : Gregoire de Sabine, Ubalde d'Ostie, Jules de Pre-

ap. Rad. c. 55.

neſte, Bernard de Porto, Gautier d'Albane,
AN. 1159. c'eſt-à-dire tous les cardinaux évêques, excepté Imar de Tuſculum partiſan d'Octavien. Enſuite ſont les noms de huit cardinaux prêtres & de neuf diacres. C'eſt tout ce qu'il y avoit alors de cardinaux avec les cinq du parti d'Octavien, car il n'y en avoit point de neutres. Ceux d'Alexandrie, après avoir repreſenté à l'empereur l'obligation qu'il a de ſecourir l'égliſe Romaine, racontent ce qui s'etoit paſſé dans l'election, emploïant les mêmes termes de la lettre d'Alexandre : puis ils ajoûtent : Votre majeſté doit ſçavoir de plus qu'Otton comte Palatin prenant occaſion de l'intruſion d'Octavien, nous a perſecutez le pape Alexandre & nous, & s'eſt efforcé de diviſer l'égliſe. Car il eſt entré violemment avec Octavien dans la Campanie & le patrimoine de ſaint Pierre ; & a fait tous ſes efforts pour lui ſoûmettre ces provinces. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions, comme défenſeur ſpecial de l'égliſe Romaine, d'apporter le remede convenable à ces maux, & ne donner aucune protection à l'uſurpateur.

XXXIX. Lettres pour Octavien. *Radev. c. 50.*

Octavien de ſon côté ſous le nom de Victor écrivit une lettre adreſſée aux patriarches, archevêques, évêques, abbez, ducs, marquis, comtes, & autres ſeigneurs de la cour de l'empereur Frideric : où il les prie d'exhorter ce prince à prendre la protection de l'égliſe en ce temps de trouble. Il raconte ſuccintement ſa promotion, ſans en marquer les circonſtances, puis il ajoûte : Quant à ce Roland ci-devant chancelier, qui étant attaché à Guillaume de Sicile par une conjuration contre l'égliſe & l'empire, s'eſt intrus douze jours après notre élection : s'il vous vient quelques écrits de ſa part, rejettez-les comme pleins de menſonge & envoïez par un ſchiſmatique. La datte eſt de Seigni le vingt-huitiéme d'Octobre.

Les cardinaux du parti d'Octavien écrivirent aussi une lettre adressée à tous les prélats, à la tête de laquelle ils mettent ainsi leurs noms. Ima évêque de Tusculum le premier des évêques; Jean du titre de S. Silvestre & S. Martin, & Gui de Crême du titre de saint Calliste prêtres cardinaux : Raimond diacre cardinal de sainte Marie *in via lata*, & Simon de sainte Marie *in Dominica*, & l'abbé de Sublac. Ce ne sont en tout que cinq cardinaux. Leur lettre commence ainsi : Dès le temps que le pape Adrien fit alliance à Benevent avec Guillaume de Sicile contre l'honneur de l'église & de l'empire : il y eut une assez grande division entre les cardinaux, c'est-à-dire, entre nous, qui n'approuvions point ce traité & les autres qui le soûtenoient, étant engagez au Sicilien par l'argent & les promesses dont il les avoit aveuglez, & qui en attiroient plusieurs autres à leur parti. Quand donc on eut avis que l'empereur étoit entré en Italie & qu'il en avoit subjugué une grande partie : ces partisans du Sicilien commencerent à solliciter puissamment le pape, de prendre quelque prétexte pour excommunier l'empereur & ses adherans. Nous disions au contraire, qu'il falloit excommunier le Sicilien, qui avoit ôté à l'église par violence tous ses droits spirituels & temporels : plûtôt que l'empereur, qui travailloit à recouvrer les droits de l'empire & à tirer l'église de servitude. A ce discours les partisans du Sicilien demeurerent confus, & se desisterent de leur entrepriſe. AN. 1159. c. 52. *Sup. n.* 14.

Ensuite pendant que notre frere Octavien, alors cardinal & maintenant pape, étoit en légation près de l'empereur avec Guillaume cardinal de saint Pierre aux liens : le pape sortit de Rome & vint à Agnani avec les partisans du Sicilien. Ce fut-là que par une conspiration ma-

nifeſte ils s'engagerent avec ſerment, à faire ex-
AN. 1159. communier l'empereur & à s'oppoſer juſques à la mort à ſa volonté ; & que ſi le pape mouroit, ils n'éliroient pour lui ſucceder qu'un de ceux qui avoient fait ce ſerment. Ils firent auſſi jurer aux évêques voiſins, de ne ſacrer pour pape que celui qui ſeroit élu par la faction du Sicilien. Le pape Adrien étant mort & ſon corps porté à Rome : avant que de l'enterrer nous convinmes tous par écrit, que l'élection ſe feroit ſelon la coûtume de l'égliſe Romaine ; c'eſt-à-dire, que l'on ſepareroit quelques perſonnes d'entre nous pour recevoir les ſuffrages & les écrire, & que tout ſe feroit d'un commun conſentement. Nous étant aſſemblez dans l'égliſe de ſaint Pierre, l'élection proceda lentement ; & le troiſiéme jour étant preſque paſſé, quatorze cardinaux de la conjuration nommerent le chancelier Roland ; & nous au nombre de neuf nous élûmes Octavien, ſçachant qu'il étoit le plus convenable pour la paix & pour l'union entre l'égliſe & l'empire.

Alors voyant que le parti contraire vouloit violer la convention que nous avions faite, nous leur défendîmes de la part de Dieu d'inveſtir perſonne de la chape, ſinon du conſentement de tous ; & à Roland de la recevoir. Et comme au mépris de cette proteſtation ils ſe mettoient en devoir de le revétir, avant qu'ils l'euſſent fait nous revêtîmes notre élû à la priere du peuple Romain, ſur l'élection de tout le clergé & du conſentement preſque de tout le ſénat, de tous les capitaines, les barons & les nobles ; nous l'intronisâmes dans la chaire de ſaint Pierre, & nous le menâmes au palais avec les acclamations du peuple & toutes les ſolemnitez requiſes, Les cardinaux du parti contraire ſe retirerent au château de ſaint Pierre, & y demeurerent

rerent enfermez plus de huit jours ; puis en ayant été tirez par des ſenateurs, ils ſortirent de Rome, & étant au château nommé la Citerne, entre Aricie & Terracine, ils y revêtirent de la chape le chancelier Roland, & le dimanche ſuivant ils le ſacrerent. Auſſi-tôt ils envoyerent par toute l'Italie, pour détourner les évêques de venir au ſacre de notre élu, les menaçant d'excommunication & de depoſition, & toutefois il a été ſacré le premier dimanche d'Octobre. Tel eſt le recit des cardinaux du parti d'Octavien ; où ce qui eſt à remarquer, c'eſt qu'ils conviennent eux mêmes, que Roland avoit été élu le premier, & par la plus grande partie des cardinaux, & ſacré le premier. AN. 1159.

XL. Deputation de l'empereur à Alexandre.

L'empereur Frideric ayant reçu les lettres des deux partis, réſolut par le conſeil des ſeigneurs d'aſſembler un concile, croyant en avoir l'autorité à l'exemple des anciens empereurs, comme Juſtinien, Theodoſe & Charlemagne ; & pour cet effet il envoya citer les deux prétendus papes par deux évêques, Daniel de Prague & Herman de Verden. Le lettre de l'empereur au pape Alexandre le nommoit ſeulement Roland chancelier, & étoit auſſi adreſſée aux cardinaux qui l'avoient élu. Il y diſoit, que pour remedier au ſchiſme il avoit réſolu de tenir à Pavie une cour ou aſſemblée generale dans l'octave de l'épiphanie, où il avoit appellé tous les évêques de l'empire & des autres roïaumes, ſçavoir d'Angleterre, de France, de Hongrie, & de Dannemarc, afin que cette grande affaire fût terminée par un jugement eccleſiaſtique, ſans que les ſeculiers en priſſent connoiſſance. Il ordonnoit donc à Roland, & aux cardinaux de ſon parti de la part de Dieu & de toute l'égliſe, de venir à cette aſſemblée, offrant de les y faire conduire en ſûreté par les deux évêques

Radev. l. 1. c. 54.

c. 55.

deputez & par le comte Palatin. Dans la lettre
AN. 1155. circulaire aux évêques pour les appeller au con-
c. 56. cile, l'empereur diſoit : Aïant aſſemblé les évêques Italiens & Allemans, avec les ſeigneurs & des perſonnes pieuſes & zelées pour l'égliſe, nous avons trouvé ſuivant les decrets des papes & les regles eccleſiaſtiques, que lorſqu'il s'éleve un ſchiſme dans l'égliſe Romaine, nous devons appeller les deux prétendus papes & decider la conteſtation ſuivant le conſeil des orthodoxes. La lettre finit par une défenſe à l'évêque à qui elle s'adreſſe, de prendre parti entre les deux papes. Elle eſt dattée de Creme le vingt-troiſiéme d'Octobre.

Act. ap. Bar. Les deux évêques de Prague & de Verden deputez de l'empereur étant arrivez à Agnani, où étoit le pape Alexandre, entrerent dans ſon palais & s'aſſirent devant lui avec les cardinaux & pluſieurs autres tant clercs que laïques, ſans lui rendre le reſpect convenable à ſa dignité, parce qu'ils ne le reconnoiſſoient pas pour pape. Ils dirent leur charge & preſenterent la lettre de l'empereur ſcellée d'or, à la lecture de laquelle les cardinaux furent troublez, craignant d'une part la violence d'un prince ſi puiſſant, & de l'autre la diminution de la liberté de l'égliſe. Après une longue déliberation, ils réſolurent de demeurer fermes dans l'obéiſſance d'Alexandre, à quelques périls qu'ils ſe duſſent expoſer. Et comme les envoyez de l'empereur preſſoient pour avoir réponſe, le pape Alexandre répondit ainſi devant tout le monde : Nous reconnoiſſons l'empereur pour avoüé & défenſeur de l'égliſe Romaine, & nous prétendons l'honorer au-deſſus de tous les princes de la terre, pourvû que l'honneur du roi des rois n'y ſoit point intereſſé. C'eſt pourquoi nous ſommes ſurpris de la maniere dont il nous traite contre la coûtume de

ſes prédeceſſeurs, en convoquant un concile ſans notre participation, & nous ordonnant de nous trouver en ſa preſence, comme s'il avoit puiſſance ſur nous. Or JESUS-CHRIST a donné à S. Pierre & par lui à l'égliſe Romaine ce privilege, qui s'eſt conſervé juſqu'à preſent, qu'elle juge les cauſes de toutes les égliſes, ſans avoir jamais été ſoûmiſe au jugement de perſonne. Nous ne pouvons donc aſſez nous étonner que ce privilege ſoit attaqué par celui qui devroit le défendre contre les autres : la tradition canonique & l'autorité des peres ne nous permet pas d'aller à ſa cour & de ſubir ſon jugement ; les avoüez des moindres égliſes & les ſeigneurs particuliers ne s'attribuent pas la déciſion de ces ſortes de cauſes, mais ils attendent le jugement de leurs metropolitains ou du ſaint ſiege. C'eſt pourquoi nous ſerions très-coupables devant Dieu, ſi par notre ignorance ou notre foibleſſe nous laiſſions reduire l'égliſe en ſervitude. Nous ſommes prêts à nous expoſer plûtôt aux derniers périls à l'exemple de nos peres. Telle fut la réponſe du pape Alexandre. AN. 1159.

Nous avons vû toutefois qu'en l'année 418. lorſque l'antipape Eulalius fut élu contre le pape Boniface, l'empereur Honorius prit connoiſſance de l'affaire, fit tenir un concile à Ravenne, où il faiſoit ſa réſidence, commit un évêque pour officier à Rome pendant le ſchiſme : & ayant reconnu la verité, fit chaſſer Eulalius, & maintint Boniface dans le ſaint ſiege. Les actes en ſont conſervez à Rome, & le cardinal Baronius les a inſerez en ſes annales. Nous avons vû encore que quatre-vingt ans après, le ſchiſme de Symmaque & de Laurent fut terminé de la même maniere. On convint que les deux contendans iroient à Ravenne ſubir le jugement du roi Theodoric, tout Arien qu'il *Sup. liv.* XXIV. *n.* 7. 8. 9. *Ap. Baron. an.* 418. *&* 419. *Sup. liv.* XXX. *n.* 48.

étoit, & ce fut lui qui décida en faveur du pape Symmaque. Mais apparemment le pape Alexandre III. n'étoit pas inſtruit de ces faits. Or ſuivant ſa prétention il ſeroit impoſſible de finir un ſchiſme, puiſque chacun des contendans ſe diſant pape legitime, prétendroit également ne pouvoir être jugé ſur la terre.

AN. 1159.

Acta ap. Bar.

Les deux évêques envoïez par l'empereur Frideric étant indignez de la réponſe du pape Alexandre, allerent à Seigni trouver l'antipape Octavien & lui baiſerent les pieds. Otton comte Palatin, qui étoit à Rome avec des Allemans en fit autant, ce qui hauſſa beaucoup le courage à l'antipape. Mais l'empereur s'étant ainſi déclaré pour lui, donna juſte ſujet à Alexandre de ne pas aller à l'aſſemblée de Pavie, & de ne ſe pas mettre entre ſes mains. Cependant il envoya des légats de tous côtez; en France & en Eſpagne trois cardinaux, deux prêtres, Antoine du titre de ſaint Marc, & Guillaume de ſaint Pierre aux liens, & avec eux Odon diacre du titre de ſaint Nicolas; en Orient Jean du titre de ſaint Jean & ſaint Paul; en Hongrie Jules évêque de Paleſtrine & Pierre de ſaint Euſtache diacre; à C. P. Tiburce avec Arderic de ſaint Theodore diacre.

XLI. Concile de Pavie.

Radew. 11. c. 62. 64. to. X. conc. p. 1387. Rad. c. 72.

Le temps du concile de Pavie étant arrivé, les évêques de Lombardie & d'Allemagne s'y trouverent & attendirent quelque-temps l'empereur Frideric, occupé au ſiege de Crême, qu'il prit enfin, & la brûla le vingt-ſeptiéme de Janvier 1160. ce qui l'obligea à remettre le concile à la chandeleur; mais il ne commença en effet que le cinquiéme de Février qui étoit le vendredi avant le jour des cendres. L'empereur étant arrivé à Pavie exhorta les évêques à ſe préparer au concile par des jeûnes & des prieres; puis les ayant aſſemblez & s'étant aſſis,

il leur dit: Quoique je sçache que j'ai comme empereur le pouvoir d'assembler des conciles, principalement dans un si grand péril de l'église, je vous laisse toutefois la decision de cette affaire si importante. Dieu vous a donné l'autorité de nous juger nous-mêmes, & ce n'est pas à nous à vous juger en ce qui regarde Dieu. Conduisez-vous donc en cette affaire, comme n'ayant à en rendre compte qu'à lui. L'empereur ayant ainsi parlé, sortit du concile, qui étoit composé d'environ cinquante tant archevêques qu'évêques, & d'une grande multitude d'abbez & de prevôts. Il y avoit aussi des envoyez du roi de France & du roi d'Angleterre, & des deputez de divers pays, qui promettoient que tout ce que le concile auroit décidé seroit reçu chez eux sans difficulté. AN. 1160. *c. 71. 72.*

Il y vint entre autres deux deputez du chapitre de saint Pierre de Rome; sçavoir Pierre Chrétien doyen, & Pierre Gui soudiacre & camerier de l'église Romaine, porteur d'une lettre de ce chapitre adressée à l'empereur & aux prélats du concile. Elle contenoit à peu près les mêmes faits que la lettre des cinq cardinaux du parti de Victor. Les chanoines convenoient qu'Otton diacre cardinal de saint George, & Adelbalde cardinal des saints apôtres avoient pris la chape, & s'étoient efforcez d'en revêtir le chancelier Roland; mais ils soutenoient, que la plus saine & meilleure partie des cardinaux les en avoit empêché & avoit élû Octavien. Ils disoient la plus saine partie, n'osant dire la plus grande. Ils ajoutoient, que lorsque l'on conduisoit Octavien au palais, le peuple avoit crié en Italien selon la coutume: *Papa Victore, sancto Pietro lo elegge.* Ils faisoient dire au chancelier: Octavien ne m'a jamais dépoüillé de la chape, parce que je n'en ai jamais été revêtu. Ils pré- *Radev. c. 66. to. x. conc. p. 1394.*

tendoient qu'il n'avoit été revêtu de l'étole & du
AN. 1160. pallium qu'à la Ciſterne, douze jours après l'élection de Victor. Ils citoient pour témoins de ce qui s'étoit paſſé en cette occaſion Otton comte Palatin, Gui comte de Blandrate, & le prevôt Hebert envoïez de l'empereur, & finiſſoient en diſant : Vous avez les deux glaives des apôtres, vous ſçavez comment vous en devez uſer ; voulant dire qu'en ce concile la puiſſance temporelle étoit jointe à la ſpirituelle.

Radev. c. 57. Après qu'on eut agité pendant cinq jours la queſtion des deux élections, le ſixiéme on lut publiquement une eſpece d'information, qui commençoit ainſi : Voici les articles qui ont été prouvez dans le concile de Pavie ſur l'élection du pape Victor. Le ſeigneur Octavien & non aucun autre a été ſolemnellement revêtu de la chape à Rome dans l'égliſe ſaint Pierre ſur la demande du peuple, du conſentement & au deſir du clergé, & mis dans la chaire pontificale en preſence du chancelier, & ſans qu'il s'y opposât ; les cardinaux & le clergé ont chanté le *Te Deum*, & on lui a donné le nom de Victor. Là le clergé & le peuple Romain eſt venu en foule à ſes pieds ; un ſecretaire étant monté ſur un lieu élevé, a crié ſuivant la coûtume : Ecoutez citoïens Ro-
Sup. n. 37. mains. Notre pere le pape Adrien eſt mort le lundi, il faut lire mardi ; & le ſamedi ſuivant le ſeigneur Octavien cardinal de ſainte Cecile a été élu pape, revêtu, introniſé & nommé Victor. L'approuvez-vous ? Le clergé & le peuple a répondu à haute voix : Nous l'approuvons ; ce qui a été repeté trois fois. Enſuite le pape a été conduit au palais, avec les banderolles & les autres marques de ſa dignité & les acclamations de loüanges.

Auſſi-tôt le chapitre de ſaint Pierre eſt venu aux pieds du pape Victor lui rendre obéiſſance.

Et le lendemain les chefs du clergé de Rome ont été trouver le chancelier & les cardinaux qui étoient avec lui, pour ſçavoir s'il avoit été revêtu de la chape, comme quelques-uns diſoient. Ils ne lui ont trouvé aucune marque nouvelle de dignité; & il leur a déclaré lui & les ſiens, que jamais il n'avoit été revêtu, & que c'étoit une calomnie. Ce que les chefs du clergé ayant oüi, ils ſont venus aux pieds du pape Victor & lui ont rendu obéïſſance. De tous ces faits ſont témoins Pierre Chrétien doyen de la baſilique de ſaint Pierre & tous ſes confreres, Blaiſe & Maniere prêtres & chefs du clergé de Rome, neuf archiprêtres & quatre autres tant diacres que ſoudiacres. Enſuite on fait un long dénombrement de ceux qui ont obéï au pape Victor; ſçavoir le prieur & les chanoines de Latran, le clergé de ſainte Marie Majeure, de pluſieurs égliſes & monaſteres au nombre de trente-quatre, & on ajoute en general qu'il y en a beaucoup d'autres. AN. 1160.

On rapporte enſuite des dépoſitions de pluſieurs témoins, entre leſquels ſont deux prêtres de l'égliſe de ſaint Marc qui étoit le titre de Roland. Ces dépoſitions contiennent les mêmes faits & ajoutent, que quelques-uns ayant voulu revêtir le chancelier de la chape, il les répouſſa avec indignation, diſant: Vous ne me tournerez pas en ridicule, voilà le pape, allez à lui. Qu'on l'avoit vû ſortir de Rome ſans chape, ſans étole, ſans cheval blanc, avec une aumuce noire & un manteau noir. L'aumuce étoit alors un habillement de tête ordinaire. Qu'on ne l'avoit revêtu de la chape qu'à la Citerne. Que le pape Adrien avoit dit: Octavien que j'ai envoyé en Lombardie veut excommunier les Milanois, mais je leur ai mandé de ne ſe point ſoucier de lui & de reſiſter vigoureuſe-

ment à l'empereur ; & je ſuis convenu avec
AN. 1160. eux qu'ils empêcheront l'empereur de venir à Rome. Je ſuis auſſi convenu avec les cardinaux, qu'Octavien ne ſeroit point pape après ma mort. Que deux cardinaux avoient dit, qu'ils étoient engagez par ſerment au chancelier Roland. C'eſt la ſubſtance des dépoſitions, mais la plûpart des témoins ne parloient que par oüi dire.

XLII. Jugement en faveur d'Octavien. *Rad. c. 65.*

Après que l'affaire eut été examinée pendant ſept jours, le concile prononça en faveur d'Octavien qui étoit preſent, & avoit des défenſeurs de ſa cauſe, & condamna Roland par contumace, comme ayant refuſé de ſe preſenter au concile, où il avoit été cité legitime-
c. 68. ment. La ſentence fut portée à l'empereur, qui la reçut avec reſpect & l'approuva ; puis on appella Victor à l'égliſe, où il fut reçu avec grande ſolemnité & reconnu pour pape. L'empereur lui rendit à la porte le reſpect accoutumé, comme Conſtantin à ſaint Silveſtre, ce ſont les paroles de l'hiſtorien ; puis le prenant par la main, le mena juſques à ſon ſiege & l'introniſa.

c. 70. On voit encore plus de détail dans la lettre circulaire des préſidens du concile. Ils diſent que la cauſe y a été traitée canoniquement, ſans aucune intervention de jugement ſeculier ; & après avoir rapporté la ſubſtance de l'information, ils ajoutent aux témoins qui y ſont nommez, Pierre préfet de Rome, quatre autres qu'ils nomment & pluſieurs qu'ils ne nomment pas, tous nobles Romains venus par ordre de l'empereur. Ils ont voulu jurer, dit la lettre, mais nous avons cru devoir en diſpenſer les laïques, ayant un témoignage ſuffiſant de pluſieurs prêtres. Enſuite Herman évêque de Verden, Daniel évêque de Pragne, Otton comte

Palatin & le prevôt Hebert, que l'empereur avoit envoyez à Rome pour citer les parties, par le conſeil de vingt-deux évêques & des abbez de Cîteaux & de Clairvaux, ont rendu témoignage qu'ils avoient cité le chancelier Roland & ſon parti par trois citations ſolemnelles, pour venir à Pavie ſe preſenter au jugement de l'égliſe, & que Roland & ſes cardinaux ont répondu de vive voix qu'ils ne vouloient ſe ſoumettre ni au jugement ni à l'examen. AN. 1160.

Ils ajoutent que l'élection de Victor ayant été approuvée par le concile, l'a auſſi été par l'empereur après tout le clergé, puis par tous les ſeigneurs & par une multitude innombrable qui étoit preſente. Ils continuent : Le lendemain qui étoit le premier vendredi de carême, c'étoit en 1160. le douziéme de Février, le pape Victor fut mené en proceſſion de l'égliſe de ſaint Sauveur hors de la ville où il logeoit à l'égliſe cathedrale ; l'empereur le reçut à la porte, lui tint l'étrier comme il deſcendoit de cheval, le prit par la main, le conduiſit juſques à l'autel & lui baiſa les pieds, nous les baisâmes tous auſſi. Le lendemain ſamedi le pape en plein concile & nous avec lui, tenant des cierges allumez, anathematisâmes le chancelier Roland ſchiſmatique, & ſes principaux fauteurs. Nous vous prions donc & vous exhortons à tenir pour ferme & arrêté ce que l'égliſe aſſemblée à ordonné, & à prier pour la conſervation du pape Victor. La lettre eſt ſouſcrite premierement par Peregrin patriarche d'Aquilée, puis par Arnold archevêque de Mayence, Artuic de Brême, Reinald de Cologne & Vicman de Magdebourg ; ces quatre archevêques étoient preſens avec quelques-uns de leurs ſuffragans, les archevêques de Beſançon, d'Arles, de Lyon, de Vienne, Gui évêque= *V. c. 72.*

élu de Ravenne conſentirent ſeulement par leurs
AN. 1160. députez. On voit auſſi les ſouſcriptions des évêques de Fermo, de Ferentine, de Mantouë, de Bergame & de Faïence. Mais il n'y a pas grande sûreté à ces ſouſcriptions, comme il paroît par celle du roi d'Angleterre ; car nous allons voir qu'il n'adhera pas à ce concile, non plus que l'archevêque de Treves, qui étant demeuré malade en chemin, envoïa des lettres d'excuſe.

XLIII. Suite du concile de Pavie. *Radev. c. 69.*

L'empereur Frideric écrivit auſſi à Eberard archevêque de Salsbourg & à ſes ſuffragans une lettre où il inſiſte principalement ſur la prétenduë conjuration faite contre lui du vivant du pape Adrien par le chancelier Roland, & en apporte cette preuve : Comme nous déliberions ſur ce qu'il y avoit à faire touchant le ſchiſme, l'archevêque de Tarantaiſe, les abbez de Clairvaux, de Morimond, & dix autres ſurvinrent comme ſi Dieu les eût envoïez, demandant la paix pour les Milanois. Nous leur dîmes notre intention, & ils retournerent à Milan, pour ſavoir celle du peuple, qui leur répondit : Nous ſommes engagez par ſerment au pape & aux cardinaux, de ne point faire de paix avec l'empereur ſans leur conſentement. Les abbez repliquerent : Vous n'êtes plus engagez au pape puiſqu'il eſt mort. Mais, reprirent les Milanois, nous ſommes engagez aux cardinaux & eux à nous. L'empereur avouë enſuite qu'on reprochoit au pape Victor d'avoir été élu par le moindre nombre des cardinaux ; la lettre eſt quinziéme de Fevrier.

c. 71. Eberard évêque de Bamberg qui étoit auprès de l'empereur écrivit en ſon particulier à l'archevêque de Salsbourg ce qui s'étoit paſſé à Pavie. D'abord, dit-il, preſque tous étoient d'avis de differer juſques à une plus grande connoiſ-

sance de l'affaire & un concile plus general : toutefois le parti du pape Victor l'a emporté, principalement à cause de la conjuration contre l'empire. Ainsi nous l'avons reçu par l'esperance de la paix & l'union entre le roiaume & le sacerdoce. Et ensuite : L'envoyé du roi de France a promis que son maître ne reconnoîtra ni l'un ni l'autre, jusques à ce qu'il ait reçu les envoyez de l'empereur ; l'envoyé du roi d'Angleterre a promis qu'il feroit la même chose. Les archevêques d'Arles, de Vienne, de Lion, & de Besançon, ont consenti par leurs lettres & leurs deputez. Celui de Treves est le seul de cette partie d'Allemagne qui n'ait pas consenti ; mais ses suffragans l'ont tous fait : il ne reste que vous. AN. 1160.

Henri prevôt de Bertheſgade écrivit aussi à l'archevêque de Salsbourg sur le même sujet, & sa lettre contient plusieurs particularitez remarquables du concile de Pavie. Le patriarche d'Aquilée, dit-il, & quelques autres ont obéï, à cause des besoins de l'empire ; sauf la censure de l'église catholique. Les évêques de Bamberg, de Passau & de Ratisbonne, ont imité le patriarche. Pour la confirmation de ce qui a été fait, on envoye des deputez ; sçavoir l'archevêque de Cologne en France, l'évêque de Verden en Espagne ; & celui de Prague en Hongrie. L'empereur Frideric envoya aussi aux rois d'Angleterre, de Dannemarc & de Boheme, & à l'empereur Manuel. c. 72. c. 72.

Toutes ces lettres furent écrites à Eberard archevêque de Salsbourg, parce que s'étant mis en chemin pour venir au concile de Pavie, il tomba griévement malade à Vienne, & fut obligé de s'y arrêter & de retourner chez lui. Ici finit l'histoire de l'empereur Frideric écrite par Radevic chanoine de Frisingue, & importante par les pieces qu'il y a inserées. Gunther, qui a

mis en vers la même hiſtoire dans ſon poëme in-
AN. 1160. titulé : *Ligurinus*, finit auſſi au même endroit, c'eſt-à-dire, au commencement du ſchiſme d'Alexandre & d'Octavien, & à l'entrée de l'empereur à Pavie après la priſe de Créme.

Acta Alex. ap. Baron. L'empereur Frideric publia enſuite un édit par tous ſes états, c'eſt-à-dire, en Italie & en Allemagne, par lequel il ordonnoit à tous les évêques de reconnoître le pape Victor, ſous peine de banniſſement perpetuel. Pluſieurs choiſirent l'exil plûtôt que d'entrer dans le ſchiſme, & à leur place on mit par violence des partiſans de l'antipape, ce qui cauſa un grand trouble dans l'égliſe. Alexandre de ſon côté après avoir pluſieurs fois exhorté Frideric à revenir de ſon erreur, l'excommunia ſolemnellement à Anagni le jeudi ſaint vingt-quatriéme de Mars 1160. étant aſſiſté des évêques & des cardinaux ; & en même-temps, ſuivant la coûtume ancienne de ſes prédeceſſeurs, il déclara tous ceux qui avoient juré fidelité à ce prince abſous de leur ſerment. Ainſi parle l'auteur de la vie d'Alexandre ; mais nous avons vu que cette coûtume n'avoit commencé qu'à Gregoire VII. environ quatre-vingt ans auparavant ; & il ne paroît pas que Frideric ait été moins obéï ni moins reconnu empereur après cette excommunication que devant. Alexandre renouvella auſſi l'excommunication contre Octavien & ſes complices ; & pour diſſiper les menſonges qu'ils avoient répandus de tous côtez, il envoya des légats en diverſes provinces.

Sup. liv. LXII. n. 29.

XLIV. S. Eberard de Salsbourg. *Vita to. 2. Caniſ. p. 287.* Eberard archevêque de Salsbourg étoit de la premiere nobleſſe de Baviere, né vers l'an 1085. Ses parens l'envoyerent étudier à Bamberg, où après avoir été quelque temps chanoine, il embraſſa la vie monaſtique dans l'abbaye de ſaint Michel. Mais les chanoines l'en retirerent mal-

gré lui, & l'envoyerent étudier en France, juſques à ce que ſes cheveux fuſſent revenus. A ſon retour, il ſe retira chez ſes parens en Baviere; & après avoir long-temps déliberé, il rentra dans le monaſtere à l'âge de quarante ans, avec la permiſſion de l'évêque ſaint Otton & du chapitre de Bamberg. Cependant ſes freres ayant fondé un monaſtere dans une de leurs terres nommée Bibourg, le demanderent pour abbé; & furent cinq ans ſans le pouvoir obtenir, juſqu'à ce qu'Eberard étant allé à Rome avec l'évêque de Bamberg, ce ſaint prélat le fit connoître au pape Innocent II. & le deſir des moines de Bibourg de l'avoir pour abbé. Le pape l'obligea d'accepter, & lui donna lui-même la benediction abbatiale. Il gouverna cette maiſon naiſſante avec beaucoup de regularité & de prudence, exerçant liberalement l'hoſpitalité & répandant au dehors de grandes aumônes; enſorte qu'il ne gardoit de proviſions, que ce qui étoit neceſſaire d'une recolte à l'autre. AN. 1160.

Il y avoit quatorze ans qu'il gouvernoit l'abbaye de Bibourg, lorſque le ſiege de Salsbourg vint à vaquer par la mort de l'archevêque Conrad, & il fut élu pour lui ſucceder d'un commun conſentement des évêques de la province, du clergé & du peuple de l'égliſe vacante. Il ne changea rien à l'auſterité de ſa vie depuis ſon élevation, & augmenta ſes aumônes à proportion de ſon revenu. Il prêchoit & d'exemple & de parole, étant bien inſtruit des ſaintes lettres: il dépenſoit beaucoup pour l'hoſpitalité & pour l'entretien des monaſteres; ſervoit lui-même les pauvres, & ne dédaignoit pas de toucher les lépreux & de leur baiſer les mains. Il reconnut & ſuivit toujours Alexandre, & attira à l'obéiſſance de ce pape Hart- *Radevic. II. c. 73.* *Vita p. 196.*

man évêque de Brixen ſon ſuffragant. Ces deux
AN. 1160. prélats furent les ſeuls de toute l'Allemagne, qui ne prirent point de part au ſchiſme. L'archevêque n'embraſſa le bon parti qu'après une longue déliberation ; & la raiſon qu'il en rendoit étoit le conſentement de toute l'égliſe, c'eſt-à-dire de la plus grande partie, qui s'étoit déclarée pour Alexandre. Quoique l'empereur Frideric en fût irrité contre le ſaint prélat, il n'oſoit toutefois faire éclater ſon reſſentiment, & quand il étoit en ſa preſence, la dignité même qui paroiſſoit ſur ſon viſage, le retenoit & lui imprimoit une crainte reſpectueuſe. Ce prince l'avoüoit lui-même ; & le ſaint prélat de ſon côté deſiroit ardemment de ſouffrir pour Dieu l'exil ou la mort, ſoit en cette occaſion, ſoit en quelque autre. Il mourut quatre ans après le concile de Pavie la nuit du dimanche au lundi vingt-deuxiéme de Juin 1164. âgé de ſoixante & dix-neuf ans, après dix-huit ans d'épiſcopat. On rapporte pluſieurs miracles faits à ſon tombeau, & il eſt compté entre les ſaints.

XLV. Lettre contre le concile de Pavie. *Bibl. Ciſt. to. 3. p. 241.*

Henri prêtre cardinal qui avoit été moine à Clairvaux, Odon cardinal diacre & Philippe abbé de l'Aumône, monaſtere de l'ordre de Ciſteaux au dioceſe de Chartres, écrivirent une lettre generale à tous les prélats & les fideles, pour ſervir de preſervatif contre la lettre ſynodale du concile de Pavie. Ils inſiſtent premierement ſur l'incompetence des juges, & diſent : Si l'égliſe Romaine doit être jugée ſur quelque article, elle doit l'être à Rome, par les évêques de la province & un concile general de toute l'égliſe. On auroit pu connoître à Rome avec plus de facilité & de liberté ce qui s'étoit paſſé à l'élection d'Alexandre. Ils ſoûtiennent enſuite que l'élection du pape eſt reſervée aux trois ordres de cardinaux, évêques, prêtres & dia-

eres, & ajoutent : Si on admet à cette élection le chapitre de ſaint Pierre, pourquoi n'y admettra-t-on pas les chanoines de Latran, qui eſt la premiere égliſe de Rome, le clergé de ſainte Marie Majeure, les abbez & les moines de ſaint Paul & de ſaint Laurent, qui ſont toutes les égliſes patriarchales ? Ils ajoutent des réproches particuliers contre le doyen de ſaint Pierre, ancien ſchiſmatique attaché à Pierre de Leon. Ils refutent ce qu'avançoient les ſchiſmatiques qu'Alexandre avoit reconnu dans ſa bulle, qu'Octavien avoit été élu par deux cardinaux, au lieu qu'elle portoit ſeulement qu'il avoit été nommé, ce qui ne faiſoit pas une élection. AN. 1160.

Ils relevent le merite d'Alexandre & accuſent Octavien de pluſieurs violences. Et ſur ce que l'on prenoit avantage de ce que perſonne ne s'étoit preſenté pour Alexandre au concile de Pavie, ils diſent : Nous étions envoïez en ces quartiers-là pour les affaires du pape ; mais quand nous avons voulu aller vers l'empereur pour ce ſujet, nous n'avons trouvé aucune ſureté, ce n'étoit que menaces & périls de mort. Nous étions prêts à paroître devant l'empereur, non pour ſubir un jugement au nom de l'égliſe, mais pour expliquer la verité de ce qui s'étoit paſſé ; mais nous n'avons jamais pû, Dieu le ſçait, en obtenir la permiſſion.

XLVI. Lettres d'Arnoul de Liſieux.

Arnoul, qui d'archidiacre de Sées devint évêque de Liſieux en 1141. étoit un des plus ſçavans prélats & des plus autoriſez des états du roi d'Angleterre. Quand il eût appris la promotion du pape Alexandre, il lui écrivit une lettre, où il le reconnoît pour pape legitime, l'encourage contre le ſchiſme par l'exemple du pape Innocent II. & ajoûte : Il eſt ſouvent arrivé de ces ſchiſmes dans l'égliſe Romaine,

Mabill. ad ep. 148. *S. Bern. Arn. epiſt.* 19.

comme on voit même par les peintures du pa-
AN. 1160. lais de Latran, où les ſchiſmatiques temeraires ſervent de marche-pied aux papes. Et enſuite : Si-tôt que j'ai appris votre promotion & l'entrepriſe de votre adverſaire, je me ſuis hâté d'en donner connoiſſance à notre prince, pour le prévenir en votre faveur, & empêcher qu'il ne ſe laiſsât ſurprendre par l'autre parti. Il a heſité quelque-temps, mais enſuite il m'a promis avec gayeté & fermeté, qu'il ne recevroit point d'autre pape que vous.. Depuis peu il a reçu des lettres de l'empereur, qui le prie de differer à vous reconnoître ; & comme il eſt lié d'une étroite amitié avec ce prince, il n'a pas voulu paroître le mépriſer, ni ſe hâter à ſon préjudice. C'eſt pourquoi il s'eſt abſtenu de faire une ordonnance generale ; mais il n'a pas laiſſé de vous reconnoître en effet, & il demeurera ferme ſur ce point, quelque parti que prenne l'empereur. C'eſt qu'on ne ſçavoit pas encore en Angleterre que Frideric ſe fût déclaré pour l'antipape. Arnoul continuë : J'aurai ſoin de prevenir auprès du roi les mauvais diſcours, & faire qu'il perſevere dans votre obedience. De votre côté ne perdez point l'occaſion d'envoyer ſouvent vos ordres dans toutes les provinces, afin qu'on s'accoutume à vous obéïr.

Alex. ep. 2. to. x. conc. p. 1397. ap. Arnulf. 20. Le pape Alexandre ayant reçu cette lettre, la fit lire aux cardinaux en plein conſiſtoire ; & fit à Arnoul une reponſe, où il l'exhorta à continuer ſes ſoins auprès du roi d'Angleterre, & auprès des évêques & des ſeigneurs du païs. Vous ſçavez, ajoûte-t-il, comme l'empereur Frideric dès le commencement de ſon regne a cherché les moyens d'opprimer l'égliſe Romaine, & comme il nous a traitez nous-mêmes
Sup. pendant la légation de Beſançon. Le pape vient enſuite au concile de Pavie, & parlant de l'anti-

pape il dit : Nous avons appris certainement que pendant quelques jours il a quitté les ornemens pontificaux en preſence de l'empereur qui les lui a rendus & l'a inveſti de la papauté par l'anneau, choſe inoüie juſques alors. Et comme les évêques les plus ſages ſe retiroient ſecretement de ce conciliabule, il a contraint les autres par violence de rendre reſpect à l'antipape. Il ajoute : Nous écrivons ſuivant votre conſeil à l'archevêque de Roüen, & aux autres évêques de Normandie. Cette lettre eſt dattée d'Agnani le premier d'Avril 1160. AN. 1160.

En conſéquence de cet ordre d'Alexandre, Arnoul écrivit aux évêques d'Angleterre une lettre, où il marque la difference des deux papes & des deux élections, dont il releve les circonſtances ; puis il ajoute parlant des évêques aſſemblez à Pavie : De quel droit ont-ils oſé décider la cauſe commune, par leur autorité privée ? & nous faire la loi comme à leurs inferieurs, nous que Dieu a fait leurs égaux ? Et enſuite : Beni ſoit Dieu qui a fait à l'égliſe Gallicane ſa miſericorde ordinaire, de reconnoître toûjours la verité, & ne point s'écarter du chemin de la juſtice. Car comme la puiſſance divine a abattu tous ceux que la fureur des Allemans a élevez contre l'égliſe Romaine, ainſi elle a donné la victoire à tous ceux que la pieté des François a reçus. A preſent même ayant examiné à fond les perſonnes & les élections, ils ſont convenus de reconnoître le pape Alexandre du conſentement de leur roi vraiement catholique, & reçoivent par tout avec honneur ſes lettres & ſes nonces. Ce témoignage eſt remarquable venant d'un prélat ſujet du roi d'Angleterre. Il continuë : Mais parce que l'union vient d'être rétablie entre le roi de France & le notre, on a réſolu de differer un peu à publier l'édit de

la reception d'Alexandre, juſques à ce que notre roi puiſſe conſulter l'égliſe de ſon roïaume, & confirmer par votre conſentement ce qu'il a dans l'eſprit. Car il ne convenoit ni à ſa prudence ni au reſpect qui vous eſt dû, de rien faire ſans vous conſulter en une affaire de cette importance. Il s'eſt toutefois dès le commencement aſſez déclaré ſur ce ſujet : il a toûjours reçu les nonces & les lettres du pape Alexandre avec reſpect & agrément, & a ſouvent déclaré en public qu'il n'en recevroit point d'autre. Au contraire quand la lettre d'Octavien lui fut preſentée, il ne voulut pas la toucher de ſa main, la regardant comme quelque choſe d'immonde : il la reçut ſur un morceau de bois qu'il ramaſſa dans la pouſſiere, & la jetta derriere ſon dos le plus haut qu'il put en preſence du nonce, ce qui fit rire tous les aſſiſtans.

AN. 1160.

Arnoul de Liſieux écrivit auſſi aux cardinaux qui étoient avec le pape Alexandre, leur marquant les diligences qu'il avoit faites, pour le faire reconnoître par le roi d'Angleterre. Il dit, qu'il eſt toûjours avec les légats, pour procurer avec eux l'avantage de l'égliſe Romaine. C'étoit Henri de Piſe & Guillaume de Pavie prêtres cardinaux. Il rend témoignage à leur vertu, à leur doctrine, & à la douceur avec laquelle ils traitoient les affaires. Enſuite il ajoute: Quant au fait pour lequel le roi de France a été ſcandaliſé contre eux, ne doutez point qu'ils ne ſoient excuſables ; car jamais on ne les auroit fait conſentir à cette diſpenſe, s'ils n'y avoient été engagez par une neceſſité invincible, & par l'eſperance de procurer un bien ineſtimable. On s'étoit aſſemblé par ordre du roi pour traiter de la reception du pape, dont on n'avoit encore rien ordonné publiquement. Les légats voyoient l'affaire de l'égliſe en grand péril ; parce que

epiſt. 23. p. 38.

Matth. Par. an. 1160.

pluſieurs n'oſant ouvertement combattre la verité, diſoient par une politique humaine, qu'il falloit differer & attendre l'évenement plûtôt que d'expoſer la réputation de deux ſi grands princes. Que l'égliſe Romaine avoit toûjours été à charge aux ſouverains, & qu'il falloit profiter de l'occaſion de ſecoüer ce joug. Que la queſtion ſeroit décidée par la mort de l'un ou de l'autre, & que l'autorité des évêques pouvoit cependant ſuffire en chaque roïaume. Les envoïez de l'empereur inſiſtoient ſur ces raiſons avec les deux cardinaux Jean & Gui légats d'Octavien, & ils auroient triomphé du moindre délai, d'autant plus que tout le monde croïoit que les deux rois étoientt favorables à Alexandre. D'ailleurs le roi de France ſe rapportoit au roi d'Angleterre de la déciſion de l'affaire, & avoit déclaré publiquement qu'il ſuivroit ſon avis. Ainſi il falloit plûtôt accorder la diſpenſe au roi d'Angleterre, que l'éloigner par la ſeverité d'un refus, puiſque dès qu'il s'eſt declaré pour vous, vous avez gagné la France, l'Angleterre, l'Eſpagne, l'Irlande, & en dernier lieu la Norvege. AN. 1160.

Je ne vois point quelle pouvoit être cette diſpenſe, ſinon pour le mariage qui voit été réſolu entre Henri fils du roi d'Angleterre & Marguerite fille du roi de France encore enfans. Car il fut confirmé par l'autorité des légats du pape Alexandre, & il ne pouvoit l'être ſans diſpenſe, tant à cauſe du bas âge des parties, que parce que le prince étoit fils d'Alienor, qui avoit long-temps paſſé pour la femme légitime de Loüis, & dont il avoit eu des enfans. Or encore que ce prince ſouhaitât ce mariage, il pouvoit être ſcandaliſé de la facilité des légats à accorder la diſpenſe. *Sup n. 3.* *Matth. Par. an. 1160.*

XLVII. Lettres de Jean de Sarisberi.

On voit encore mieux ce qui ſe paſſa en An-

gleterre ſur l'affaire du ſchiſme, par les lettres de Jean de Sarisberi, qui étoit alors chapelain & ſecretaire de Thibaud archevêque de Cantorberi. Ce prélat, ou plûtôt Jean ſous ſon nom, écrivit donc au roi d'Angleterre en ces termes: Le ſchiſme de l'égliſe Romaine excite ceux qui aiment la nouveauté & encourage les audacieux. Car chez nous les uns prétendent aller trouver Alexandre, les autres Victor. Pour nous, nous ne ſçavons lequel des deux a la meilleure cauſe: nous ne pouvons retenir ceux qui vont par legereté vers l'un ou l'autre, & nous ne croïons pas permis de reconnoître l'un des deux dans votre roïaume ſans votre conſeil, tandis que la choſe eſt en ſuſpens. Que ferons-nous donc, nous qui ſommes plus ſoûmis à vos ordres que les autres & plus engagez à l'égliſe Romaine, étant obligez par notre ſerment à la viſiter en certains temps? C'eſt que l'on prenoit alors ſérieuſement la promeſſe que font les évêques, d'aller à Rome tous les trois ans ou tous les cinq ans, ſuivant la diſtance des lieux, qui n'eſt plus regardée que comme de ſtile. L'archevêque continuë: Or il ſeroit dangereux pour nous d'être prévenus auprès du pape qui l'emportera, par ceux qui ont reçu moins d'honneur que nous de l'égliſe Romaine. Nous attendons & deſirons ſur tout cela votre conſeil & votre ſecours. En cette lettre l'archevêque Thibaud témoigne qu'il n'a plus guere à vivre, à cauſe de ſon grand âge & de ſes infirmitez.

An. 1160. *ap. J. Saris. epiſt.* 44.

Le roi Henri étoit abſent d'Angleterre, comme l'archevêque le dit expreſſément dans une autre lettre: c'eſt-à-dire qu'il étoit en Normandie, où il faiſoit ſa reſidence ordinaire. Dans cette autre lettre l'archevêque dit: Nous avons appris certainement que l'égliſe Gallicane a reçu Alexandre & rejetté Octavien; & autant que

l'on peut reconnoître humainement, il ſemble qu'elle a pris le meilleur parti ; car tout le monde convient qu'Alexandre a plus de reputation, de prudence, de lettres, d'éloquence, tous ceux qui viennent de là diſent que ſa cauſe eſt la plus juſte ; & quoique nous n'ayons encore reçu ni nonce ni lettres de l'un ni de l'autre ; nous ſçavons que tous les Anglois ont plus d'inclination pour Alexandre, ſi vous y joignez votre conſentement. Or nous avons oüi dire que l'empereur s'efforce de vous attirer au parti d'Octavien. Mais à Dieu ne plaiſe, que dans un ſi grand péril de l'égliſe vous faſſiez par reſpect humain autre choſe que ce qui lui doit être agreable, en ſoumettant toute l'égliſe de vôtre roïaume à un homme, qui, comme on le dit publiquement, a envahi le ſaint ſiege, ſans élection, ſans vocation divine, par la faveur de l'empereur ſeul. Car preſque toute l'égliſe Romaine eſt du côté d'Alexandre. Or nous avons appris par la lecture, qu'en cas pareil ceux que l'égliſe Gallicane a reçus ont prévalu, comme de notre temps Innocent contre Pierre, Calliſte contre Bourdin, Urbain contre Guibert, Paſcal contre trois antipapes, & pluſieurs autres du temps de nos peres. Mais vous ne devez rien faire en une affaire de cette importance ſans le conſeil de votre clergé. AN 1160.

Quand on eut appris en Angleterre ce qui s'étoit paſſé à Pavie, Jean de Sarisbe i en écrivit ainſi à un docteur Anglois de ſes amis nommé Raoul de Serre, qui étant à Reims lui avoit écrit au ſujet du ſchiſme. Nous craignons extrêmement, dit-il, que l'empereur d'Allemagne ne ſurprenne notre prince par ſes artifices ; mais il me ſemble que le conventicule de Pavie loin de toucher une perſonne raiſonnable, affermit l'élection d'Alexandre, par le té- *epiſt. 59.*

moignage de ſes adverſaires. Car pour ne point
AN. 1160. parler de la temerité d'avoir osé juger l'égliſe Romaine reſervée au jugement de Dieu ſeul, ni des autres nullitez de la procedure, tout ce qui s'eſt fait à Pavie eſt contre l'équité, les loix & les canons. On a condamné des abſens, ſans avoir examiné la cauſe, qui devoit même l'être ailleurs & par d'autres. Mais, dira-t-on, ils ont affecté de s'abſenter. C'eſt ignorer ou diſſimuler le privilege de l'égliſe Romaine. Qui a ſoumis l'égliſe univerſelle au jugement d'une égliſe particuliere? Qui a établis les Allemans juges des autres nations? Qui a autoriſé des hommes brutaux & impetueux pour donner à leur fantaiſie un chef à tous les hommes. Mais je ſçai le deſſein de l'empereur, car j'étois à Rome ſous le pape Eugene, lorſqu'à la premiere ambaſſade que ce prince envoya au commencement de ſon regne, il découvrit ſa penſée. Il promettoit de rétablir la grandeur de l'empire, & de ſoumettre facilement à Rome toute la terre, pourvû que le pape lui aidât en excommuniant tous ceux à qui l'empereur déclareroit la guerre. Il ne trouva pas alors un pape diſpoſé à une telle iniquité, c'eſt pourquoi il en a voulu faire un qui lui fût devoüé. Et enſuite:

Tous les jugemens doivent être libres, mais ſur tous les jugemens eccleſiaſtiques, au lieu qu'en celui-ci ce n'a été que violence d'une part & artifice de l'autre. Les juges aſſemblez en preſence d'une armée, menacez, intimidez, ont précipité leur ſentence. On prétend avoir prouvé que l'élection de Victor a été la premiere & la plus canonique; mais comment l'a-t-on prouvé? Le doyen de ſaint Pierre & deux chanoines au nom de tout le chapitre, & les recteurs du clergé de Rome l'ont affirmé avec

ſerment ; le préfet de Rome & d'autres ci-
toyens ont offert de jurer de même, mais on AN. 1160.
n'a reçu que le ſerment des eccleſiaſtiques : parce que l'affaire a paſſé par leurs mains. Qui eſt aſſez aveugle pour ne pas voir un artifice ſi groſſier ? Tout le monde ſçait de quelle conſideration ſont, principalement dans l'élection du pape, ces recteurs que l'on fait tant valoir. Perſonne ne croira qu'ils y ayent eu part comme ils ſe vantent ; mais je veux qu'ils ayent été preſens au commencement de la querelle : ont-ils ſuivi Roland juſques à ſon ſacre pendant douze jours ? Le chapitre de ſaint Pierre l'a-t-il vû, & le préfet qui eſt exilé & à qui il n'eſt pas permis d'entrer dans Rome, lui & les autres citoyens ont-ils approché des terres du roi de Sicile & du lieu où s'eſt fait ce ſacre ? On les a donc diſpenſez exprès du ſerment, parce qu'ils ne l'auroient pas fait, pour ne pas bleſſer leur conſcience, ou du moins leur reputation.

Au reſte, qu'eſt devenu ce grand nombre de la plus ſaine partie des cardinaux ? Ont-ils été corrompus par l'argent que les ſenateurs ont confeſſé avoir reçu, pour promettre avec ſerment la promotion d'Octavien, & qui a été deſtiné par le peuple à la reparation des murailles ? De ce grand nombre il n'eſt reſté que trois cardinaux, dignes d'être jugez par les Allemans dans leur camp. Guillaume de Pavie cardinal de ſaint Pierre aux liens a été informé de tout : pourquoi ne l'a-t-on pas interrogé au concile de Pavie ? C'eſt qu'il n'auroit pas parlé en faveur de Victor, & il a exprès gardé le ſilence dans ce tumulte, où il ne voioit que de l'emportement, ſçachant que ce que l'on y faiſoit ne pouvoit préjudicier à la liberté de l'égliſe. Mais ſi l'élection de Victor a été ſi cano-

nique, pourquoi tous les évêques cardinaux
AN. 1160. hors ces trois n'ont-ils point aſſiſté à ſon ſacre? Et qui en a empêché les évêques de Toſcane qui y étoient appellez, ſinon la crainte de commettre un ſacrilege? J'admire que tout le monde ſuit le pauvre Alexandre, & qu'on aime mieux ſouffrir l'exil avec lui, que regner en s'attachant à ſon adverſaire. Tous les ordres des cardinaux, toute la cour Romaine eſt avec lui. Ils ne craignent point la ſentence du concile de Pavie, au contraire ils ont prononcé anathême contre l'empereur même, ſon idole & tous ſes adorateurs.

Sup. n. 42. Je paſſe aux ſouſcriptions de ce concile, où faute d'évêques, on fait paroître des comtes, & on met au premier rang des évêques dont l'élection eſt nulle ou réjettée. Rainald chancelier de l'empereur s'eſt dit archevêque de Cologne, quoiqu'il ſoit certain que ſon élection a été condamnée par le pape Adrien; & je ne vois pas pourquoi il a differé de ſe faire ſacrer par ſon Victor, ſi ce n'eſt qu'il craint ſa
Sup. n. 29. chûte prochaine. Gui comte de Blandrate a tenu la place de l'archevêque de Ravenne, quoique ſon fils qui eſt un bon jeune homme, mais dont l'élection a été caſſée, ne puiſſe paſſer pour archevêque. Qui n'en voit le ridicule? C'eſt un jeu de theâtre plûtôt qu'un concile. Que dirai-je de ce grand nombre, quoique faux, de roïaumes & de provinces ramaſſées dans ces ſouſcriptions pour impoſer aux ignorans? Nous ſommes bienheureux que l'empereur a eu plus de honte d'exiger des injuſtices que ce concile de les ſouffrir.

J'eſtime que ceci ſuffit pour perſuader l'archevêque de Reims de recevoir Alexandre, à condition de differer, s'il le juge à propos, à publier ſon conſentement; car je ſuis bien perſuadé

ſuadé qu'il ne reconnoitra pas l'antipape. Il ne faut rien précipiter dans les affaires importantes. L'évêque de Pavie & l'évêque de Plaiſance ont été ſollicitez outre meſure pour le parti d'Octavien, mais ils n'ont cedé ni l'un ni l'autre, parce qu'ils craignent Dieu. Toutefois l'empereur les preſſe, & Dieu le permet, afin que leur exemple encourage ceux qui ſont plus éloignez. Et enſuite : Quoique l'archevêque de Cantorberi ſoit, comme vous ſçavez, conſiderablement malade, toutefois la néceſſité de cette affaire l'a obligé de partir, pour ſe trouver à l'aſſemblée des évêques & du clergé de tout le roïaume, & rendre réponſe au roi, qui l'a conſulté ſur ce qu'il doit faire. On dit que l'évêque de Vinchelſtre & celui de Durham prendroient volontiers, s'ils oſoient, le parti d'Octavien; au contraire l'archevêque d'Yorc & notre tréſorier ſoutiennent Alexandre de toutes leurs forces, & c'eſt le parti du plus grand nombre & des plus honnêtes gens. Ainſi parloit Jean de Sarisberi. AN. 1160.

XLVIII. Alexandre reconnu en France & en Angleterre.

Philippe abbé de l'Aumône de l'ordre de Cîteaux au diocéſe de Chartres, dont j'ai déja parlé, contribua beaucoup à faire reconnoître le pape Alexandre en France & en Angleterre. Comme ſa vertu lui donnoit une grande autorité, le pape lui avoit écrit de travailler à cette affaire, & il lui répondit en ces termes : J'ai preſenté votre lettre au roi d'Angleterre, qui l'a reçuë agréablement; & après avoir déliberé avec les ſiens & avec nous, il vous a reconnu pour pape ; il vous preſente par nous ſon obéiſſance, & vous envoïera dans peu ſes députez; mais il a voulu que je vous en écriviſſe le premier, afin que vous appreniez ſes intentions plus ſecretement & plus promptement. J'ai envoïé votre lettre generale aux évêques d'Angleterre par un homme fidele, avec Gilbert évê- *Jo. Sarisb. epiſt. 64.*

que d'Herford & Hilaire de Chicheſtre, fort
AN. 1160. affectionnez à votre perſonne & à votre cauſe. Je ſuis allé tout de ſuite vers le roi de France, qui, comme prince catholique, vous eſt auſſi très-affectionné, & vous l'auroit déja montré par les effets, ſi pluſieurs affaires importantes ne l'en avoient empêché. Il vous envoie par mon miniſtere une lettre de compliment; mais qui doit demeurer ſecrete, juſques à ce que les deux rois aſſemblez vous donnent une déclaration publique de leur obéiſſance; ce qui ſe fera inceſſamment, parce qu'ils ſont prêts à faire la paix entre eux. Et enſuite: Sçachez que tous les archevêques, les évêques & les autres prélats conſentent à votre élection.

L'aſſemblée de l'égliſe Anglicane ſe tint en effet. On y lut pluſieurs piéces, par leſquelles les deux papes prétendoient ſoutenir leur droit: on lut enſuite les canons, & il ſurvint des témoins que l'on n'attendoit point, qui rendirent la verité plus manifeſte. L'aſſemblée toutefois ne forma aucun jugement, reſervant la déciſion au roi; mais elle dreſſa ſon avis, que l'archevêque Thibaud envoïa au roi par Rainald ſon archidiacre & Guillaume de Ner ſon chapelain. Enſuite l'archevêque aïant reçu la réponſe du roi, fit un mandement adreſſé à tous
epiſt. 65. les évêques d'Angleterre, par lequel il leur déclare, qu'Alexandre eſt le pape légitime, reçu par l'égliſe Anglicane & la Gallicane; & qu'Octavien eſt condamné avec ſes fauteurs, comme manifeſtement ſchiſmatique; c'eſt pourquoi il leur ordonne de rendre reſpect & obéiſſance au pape Alexandre.

to. x. conc. p. 1406. ex Rob. de Monte anno 1160. Le roi d'Angleterre de ſon côté fit une autre aſſemblée au mois de Juillet 1160. au Neufmarché dans le païs de Caux à ſix lieux de Beauvais, où il aſſembla tous les évêques de

Normandie avec les abbez & les barons. En même temps le roi de France aſſembla auſſi les ſiens à Beauvais : dans l'une & l'autre aſſemblée on traita de l'affaire du ſchiſme, & tous s'accorderent de reconnoître le pape Alexandre & de rejetter Victor. AN. 1160.

XLIX. Héretiques punis en Angleterre. *to. x. conc. p. 1404. Ex Guill. Neubrig. lib. 11. c. 13.*

Cependant on tint en Angleterre un autre concile, pour juger des héretiques que le peuple nommoit Publicains. Ils étoient ſortis originairement de Gaſcogne, & s'étoient répandus en divers païs; car on diſoit qu'il y en avoit une multitude innombrable en France, en Eſpagne, en Italie & en Allemagne. Or l'Angleterre ſe vantoit de n'avoir été encore infectée d'aucune héreſie, depuis la converſion de la nation ſous ſaint Gregoire. Ceux qui y entrerent alors étoient Allemands, au nombre d'un peu plus de trente, tant hommes que femmes, gens ruſtiques & ſans lettres, excepté leur chef nommé Gerard, qui étoit un peu lettré. Après qu'ils eurent été quelque-temps cachez, on découvrit qu'ils étoient d'une ſecte étrangere & on les mit en priſon. Mais le roi ne voulant ni les chaſſer ni les punir ſans avoir été examinez, fit aſſembler à Oxford un concile d'évêques. On les interrogea publiquement touchant leur religion; & Gerard parlant pour tous répondit, qu'ils étoient Chrétiens & qu'ils ſuivoient la doctrine des apôtres. Mais étant interrogez en détail ſur les articles de la foi, ils déclarerent qu'ils déteſtoient le baptême, l'euchariſtie & le mariage, & ne comptoient pour rien l'autorité de l'égliſe. Comme on les preſſoit par les paſſages de l'écriture, ils répondirent qu'ils croïoient ce qu'on leur avoit appris, & ne vouloient point diſputer ſur la foi. Ils ſe moquerent des exhortations & des menaces, diſant : Heureux ceux qui ſouffrent perſecution pour la juſtice. *Matth. v. 10.*

Alors les évêques craignant que cette erreur
AN. 1160. ne fit du progrès, les déclarerent héretiques, & les abandonnerent au prince, pour les punir corporellement. Le roi ordonna qu'on les marquât au front, & qu'après les avoir fuſtigez publiquement on les chaſsât de la ville, défendant étroitement que perſonne ne les logeât ni ne leur donnât aucune aſſiſtance. Leur ſentence aïant été prononcée, ils coururent gaïement au ſupplice, leur maître marchant à la tête, & chan-
Luc, VI. 22. tant : Vous ſerez heureux quand les hommes vous haïront. Une femme Angloiſe, la ſeule qu'ils avoient ſéduite, les quitta par la crainte du ſupplice & rentra dans le ſein de l'égliſe. On les marqua tous au front d'un fer chaud, afin qu'ils fuſſent connus pour héretiques ; & on marqua de plus au menton leur docteur. Enſuite on leur déchira leurs habits juſques à la ceinture ; on les fouetta rudement, & on les chaſſa de la ville. Comme c'étoit l'hyver & que perſonne ne leur donnoit le moindre ſoulagement, ils perirent miſerablement par la rigueur du froid. Cette ſeverité garantit l'Angleterre de ces héretiques, qui étoient des Manichéens, comme il eſt aiſé de remarquer.

L. Alexandre reconnu en Paleſtine. *Guill. Tyr.* XVIII. *c.* 29. *to.* X. *conc. p.* 1403.

En Orient le légat du pape Innocent nommé Jean, prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & ſaint Paul, arriva à Biblus ou Giblet, avec quelques Genois vers la fin de l'an 1159. Pour avoir la permiſſion d'entrer dans le roïaume de Jeruſalem en qualité du légat, il fit ſonder auparavant l'eſprit du roi Baudoüin & des autres ſeigneurs, tant eccleſiaſtiques que ſeculiers. Après une grande déliberation, on lui manda de demeurer, & ne pas entreprendre d'entrer dans le roïaume, juſques à ce qu'on lui fit ſçavoir par l'avis commun des prélats & des ſeigneurs, ce qu'il devoit faire. Cependant on convoqua

un concile à Nazareth, où ſe trouverent Amauri patriarche de Jeruſalem avec les autres prélats, & le roi avec quelques ſeigneurs. Les avis furent partagez ; car quoique les prélats latins d'Orient ne ſe fuſſent encore déclarez pour aucun des deux papes, ils ne laiſſoient pas en ſecret de favoriſer l'un ou l'autre. Dans le concile donc les uns diſoient qu'il falloit reconnoître Alexandre & recevoir ſon légat, & Pierre archevêque de Tyr étoit à leur téte ; les autres préferoient Victor, diſant qu'il avoit toûjours été ami & protecteur du roïaume de Jeruſalem, & ne vouloient point abſolument que le légat fût reçu. AN. 1160.

Le roi prenoit un avis moïen avec les ſeigneurs & quelques prélats ; & de peur de faire un ſchiſme dans l'égliſe d'Orient, il propoſoit de ne prendre parti ni pour l'un ni pour l'autre ; d'accorder au légat la liberté de viſiter les lieux ſaints comme pelerin, ſans marques de légation, & de demeurer dans le roïaume, juſques à la premiere occaſion de repaſſer, à laquelle il ſeroit obligé de partir. Le roi diſoit pour ſon avis : Le ſchiſme eſt nouveau, & le monde ne connoit pas encore quelle eſt la meilleure cauſe : il eſt dangereux de ſe déterminer dans une affaire douteuſe. D'ailleurs on n'a pas beſoin d'un légat dans ce roïaume, pour être à charge par ſa dépenſe aux égliſes & aux monaſteres, & les appauvrir par ſes exactions. C'étoit l'avis du roi ; & quoiqu'il parut le plus utile, l'avis de ceux qui vouloient que le légat fût reçu, prévalut. Il fut donc appellé & vint dans le roïaume, où dans la ſuite il fut incommode à pluſieurs qui s'étoient réjoüis de ſon arrivée. Ce ſont les paroles de Guillaume archevêque de Tyr.

Le patriarche Amauri écrivit en ſon nom & au nom de ſes ſuffragans la lettre ſynodale adreſ-

ſée au pape Alexandre, où il dit: Nous avons
AN. 1160. reçu votre lettre avec le reſpect convenable, & l'avons luë en preſence des archevêques de Nazareth & de Tyr, & de nos autres freres. Et voïant que votre élection a été faite par la volonté unanime des évêques & des autres cardinaux, avec le conſentement du clergé & du peuple, nous l'avons louée & approuvée; nous avons excommunié les ſchiſmatiques, ſçavoir Octavien avec les deux cardinaux Jean & Gui, & leurs fauteurs; & nous vous avons élu & reçu unanimement pour ſeigneur temporel & pere ſpirituel. Ce titre de ſeigneur temporel donné au pape eſt d'autant plus remarquable, que le roi de Jeruſalem & les ſeigneurs étoient preſens à ce concile.

L I. Amauri patriarche de Jeruſalem. *Tyr.* 17. *c.* 19. *c.* 20.

Il y avoit trois ans qu'Amauri étoit patriarche de Jeruſalem, car Foucher ſon prédeceſſeur mourut le vingtiéme Novembre 1157. la douziéme année de ſon pontificat. Les prélats s'étant aſſemblez à Jeruſalem pour lui donner un ſucceſſeur, on élut Amauri contre les regles par le crédit de deux princeſſes ſœurs du roi Meliſende & Sibille comteſſe de Flandres. Il étoit François, natif de Neéle dans le diocéſe de Noyon, & alors prieur du S. Sepulchre: c'étoit un homme aſſez lettré, mais trop ſimple & peu capable de remplir une ſi grande place, & il y fut mis nonobſtant l'oppoſition d'Herneſe archevêque de Ceſarée & de Raoul évêque de Bethlehem, qui même en appellerent à Rome. Amauri y envoïa Frideric évêque d'Acre, qui en l'abſence de ſes adverſaires, obtint du pape Adrien, & à ce que l'on diſoit par de grands preſens, la confirmation du patriarche, & lui accorda le pallium. Amauri fut le huitiéme patriarche latin de Jeruſalem & en tint le ſiége vingt deux ans. De ſon temps le roïaume changea de

maître. Le roi Baudouin III. mourut l'onziéme jour de Fevrier 1162. la vingtiéme année de ſon regne & la trente-troiſiéme de ſon âge. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, ſon frere Amauri lui ſucceda. Il fut couronné dans l'égliſe du ſaint Sepulchre huit jours après la mort de Baudouin & regna douze ans & demi. AN. 1161. *Guil. Tyr. 18. c. ult. & 19. c. 1.*

LII. Milon II. évêque de Teroüane.

En France le bienheureux Milon évêque de Teroüane mourut le ſeiziéme de Juillet 1158. après avoir tenu ce ſiége vingt-ſept ans. Son néveu nommé Milon comme lui, chanoine regulier & archidiacre de la même égliſe fut élu pour lui ſucceder; mais comme Samſon archevêque de Reims, le vouloit ſacrer, le clergé de Bologne s'y oppoſa & appella au ſaint ſiége, prétendant qu'ils devoient avoir un évêque particulier, comme ils en avoient autrefois, & que Milon ne devoit être ſacré que pour Teroüane. En effet Hincmar nommoit Bologne entre les villes épiſcopales de la province de Reims. Milon ne ſe rebuta point pour cette oppoſition, & alla à Rome ſoûtenir ſon droit, qui fut recommandé au pape Alexandre par Jean de Sarisberi, & il traitoit d'ambition la prétention du clergé de Bologne. Ce clergé envoïa auſſi à Rome; & le pape aïant oui les deux parties, jugea que l'égliſe de Bologne devoit demeurer en l'état où elle avoit été juſques alors, & ſacra Milon II. évêque de Teroüane, ſauf le droit de la métropole. C'eſt ce qui paroit par la bulle d'Alexandre adreſſée à Samſon archevêque de Reims, & datée d'Anagni le dix-ſeptiéme de Janvier 1161. Bologne n'a été érigée en évêché que quatre cens ans après lorſque Teroüane eut été ruinée. *Bibl. Premonſ. p. 160 Gall. Chr. to. 2. fol. 430. Opuſc. xxvii c. 1. in fin. ep. 54. & 59. J. Sar. ep. 41. ap. Marlot. to. 2. p. 371.*

Samſon archevêque de Reims mourut la même année 1161. le vingt-uniéme de Septembre après avoir pris l'habit monaſtique à Igni abbaïe de Cîteaux fondée par ſon prédeceſſeur, & il y *Chr. Rem. to. 1. N. B. Lab. p. 361.*

fut enterré. Son ſucceſſeur fut Henri frere du
An. 1161. roi Loüis le jeune déja évêque de Beauvais après
Sup. liv. avoir été moine de Cîteaux. Il fut élû unanime-
xxix. n.44. ment par le clergé & le peuple de Reims pour remplir ce ſiége où il fut transferé le quatorziéme de Janvier 1162. & le tint treize ans.

Peu de temps après la confirmation de l'évêque de Teroüane, le pape Alexandre accorda à la priere du roi & de l'égliſe d'Angleterre la canoniſation du roi ſaint Edoüard, mort quatre-
Sup. liv. vingt-quinze ans auparavant. C'eſt ce qui paroît
xxi. n.18. par la bulle adreſſée aux évêques & aux autres
Alex. epiſt. prélats d'Angleterre, & dattée d'Anagni le ſep-
3. tiéme de Fevrier 1161. où le pape remarque que les affaires de cette importance ne ſe décidoient ordinairement que dans les conciles ſolemnels.
Martyr. R. Saint Edoüard eſt honoré comme confeſſeur le
5. Janu. cinquiéme de Janvier.

LIII. S. Pierre de Tarantaiſe pour Alexandre.

Le pape Alexandre étant informé du zele avec lequel S. Pierre archevêque de Tarentaiſe s'étoit déclaré contre les ſchiſmatiques, le fit venir auprès de lui. Mais avant que de paſſer outre, il faut reprendre la ſuite des actions du ſaint prélat.
Sup. liv. Affligé & épouvanté de la veneration que lui
xxviii. n. attiroit la multitude de ſes miracles, il ſe retira
73. Vita c. ſecretement & de nuit avec un ſeul compagnon,
3. Boll. to. par des chemins difficiles & des lieux inacceſſi-
13. p.329. bles; & après avoir changé pluſieurs fois de guides, il arriva ſeul dans un monaſtere de l'ordre de Cîteaux en Allemagne, où il étoit inconnu, n'entendoit point la langue & n'étoit point entendu. Il y fut reçu comme ſimple moine, & y goûta quelque-temps le repos qu'il déſiroit. Cependant ſes domeſtiques & ſon peuple ne ſçachant ce qu'il étoit devenu, étoient dans une extrême affliction, on le cherchoit de tous côtez; & enfin un jeune homme qu'il avoit élevé des l'enfance étant arrivé au monaſtere où il s'étoit

caché, le vit ſortir entre les freres qui alloient au travail, & l'aïant reconnu, l'arrêta avec un grand cri. Les moines apprenant qui il étoit, furent dans un étrange étonnement ; toute la communauté ſe jetta à ſes pieds & lui demanda pardon de ne lui avoir pas rendu le reſpect qui lui étoit dû : tous fondoient en larmes, & lui particulierement de ne pouvoir plus joüir de la douceur de ſa retraite. La nouvelle de cette merveille ſe répandit dans tout le païs, & l'humble prélat fut contraint de retourner à ſon troupeau déſolé. A ſon retour il éteignit des inimitiez implacables & inveterées ; il reconcilia des ſeigneurs & termina des guerres qui ruinoient le païs. Il fit encore un grand nombre de miracles. AN. 1161.

Le ſchiſme aïant éclaté, comme il étoit dans les terres de l'empire, il fut preſque le ſeul archevêque qui ſoûtint le bon parti. Il y ramena même pluſieurs ſchiſmatiques, allant dans les provinces voiſines & prêchant avec une grande liberté. L'empereur le reſpectoit tandis qu'il perſecutoit les autres catholiques ; & comme les ſchiſmatiques lui en faiſoient des reproches & lui diſoient que c'étoit ruïner ſa propre cauſe, il leur dit : Si je reſiſte aux hommes qui le meritent, voulez-vous que je m'oppoſe auſſi à Dieu? Hebert archevêque de Beſançon étoit en ces quartiers-là le plus ardent des ſchiſmatiques, l'empereur étant venu dans cette ville, l'archevêque Pierre l'y vint trouver, & l'exhorta à ceſſer la perſécution contre les catholiques, principalement les religieux ; & comme le peuple de la ville & des lieux voiſins vint en foule honorer le ſaint prélat, il leur ordonna de prier en commun que Dieu convertit l'archevêque Hebert, ou qu'il en délivrât l'égliſe ; ils prierent, & Hebert mourut quatre ou cinq jours après.

AN. 1161. Saint Pierre de Tarantaiſe étant donc appellé par le pape Alexandre, conſoloit les catholiques dans la Toſcane & le reſte de l'Italie, & confondoit les ſchiſmatiques, prêchant publiquement contre eux dans les villes mêmes dont les évêques étoient du parti ; car il étoit écouté du peuple avec une dévotion merveilleuſe, & ſoutenoit ſes diſcours par des miracles. Le pape lui rendit plus d'honneur qu'à aucun autre, & il n'y eut point alors d'évêque ſi admiré, ſi reſpecté, & ſi cheri de l'égliſe Romaine ; perſonne en cette cour n'attendoit de lui des liberalitez ; elles n'étoient que pour les pauvres. Il y eut toutefois un ſeigneur qui l'attaqua au retour, voulant profiter d'environ cinq chevaux qu'il avoit & de ſon petit équipage ; mais comme il couroit après, ſon cheval tomba & ſe rompit la jambe. Cet accident le fit rentrer en lui-même, il ſuivit le ſaint prélat, ſe jetta à ſes pieds, & lui demanda pardon, attribuant à ſa bonté de ce qu'il n'étoit pas péri lui-même au lieu de ſon cheval.

Tout l'ordre de Citeaux, dont étoit ſaint Pierre de Tarantaiſe s'étoit déclaré comme lui pour le pape Alexandre. Cet ordre avoit alors pluſieurs évêques, plus de ſept cens abbez, & une multitude innombrable de moines. Leur autorité fut très-utile au pape, dequoi l'empereur irrité, publia une ordonnance, que tous les Ciſterciens qui étoient dans ſon roïaume en ſortiſſent, ou reconnuſſent le pape Victor. Ce qui obligea pluſieurs abbez avec leurs communautez de ſe refugier en France. L'autorité des Chartreux fut auſſi de très-grand poids contre les ſchiſmatiques. Cet ordre fut le premier qui reconnut Alexandre, & il ſe déclara principalement par les ſoins de deux de ſes religieux Anthelme & Geofroi. Ils travaillerent

Helm. 1. Chr. Slau. c. 91.

Vita S. Anthelmi c. 15. Sur. 26. Jun.

ſi utilement, que les prieurs & les autres moines de leur inſtitut, après avoir long-temps héſité, promirent obéiſſance au pape Alexandre, & ils affermirent dans le bon parti pluſieurs prélats. L'empereur l'aïant ſçu, prit Anthelme en averſion & le fit excommunier. AN. 1161.

LIV. Concile de Toulouſe. *Guill. Neubr. 11. c. 9.* *to. x. p. 1406.*

Le roi de France & le roi d'Angleterre aïant fait la paix, aſſemblerent des deux roïaumes un grand concile pour y reconnoître le pape Alexandre plus ſolemnellement que dans les aſſemblés qu'ils avoient faites chacun de leur coté à Beauvais, à Neuf-marché & à Londres. Ce concile ſe tint à Toulouſe en 1161. Il s'y trouva cent prélats tant évêques qu'abbez; les deux rois y étoient en perſonne avec pluſieurs ſeigneurs; il y avoit des envoïez de l'empereur Frideric & du roi d'Eſpagne, & des légats des deux papes. De la part d'Alexandre trois cardinaux, Henri de Piſe, Jean de Naples & Guillaume de Pavie; de la part d'Octavien Gui de Créme & Jean de S. Martin, les ſeuls cardinaux qui lui reſtaſſent, car Igmar évêque de Tuſculum qui l'avoit ſacré étoit mort.

Nous apprenons le détail de ce concile par une lettre de Faſtrede ſecond abbé de Clairvaux à Omnibon évêque de Verone, qui l'avoit prié de l'en inſtruire. Faſtrede y parle ainſi : Après pluſieurs exhortations aux rois & aux ſeigneurs, qui differoient de ſuivre la verité par crainte ou par affection pour l'empereur : après pluſieurs conſeils que nous avons tenus avec des archevêques, des évêques & des perſonnes de pieté, qui parloient tous les jours aux rois : après pluſieurs prieres accompagnées de larmes répanduës devant Dieu, principalement dans notre ordre, lorſqu'il n'y avoit preſque plus d'eſperance, enfin deux cardinaux qu'Octavien avoit ſeuls auprès de lui, ſont venus en grande

AN. 1161. pompe, accompagnez des gens de l'empereur, au jour & au lieu que les rois de France & d'Angleterre leur avoient marqué, avec toute leur égliſe. Les cardinaux ont été oüis les premiers, les autres leur ont répondu, & on a reconnu par leurs réponſes, par des témoins preſens & ſans reproche, & par les propres paroles des ſchiſmatiques, à qui Dieu par un miracle viſible faiſoit dire la vérité : que l'élection d'Octavien étoit nulle, qu'il s'étoit lui-même revêtu de la chappe, qu'il s'étoit mis dans la chaire pontificale par le ſecours des laïques, comme je l'ai oüi dire publiquement à Gui de Crême. Qu'Octavien excommunié depuis huit jours, a été ſacré par l'évêque de Tuſculum & celui de Ferentine, excommuniez avec lui, & par celui de Melfe déja condamné & dépoſé pour ſes crimes notoires, dont le roi d'Angleterre & ſes évêques & les gens mêmes du païs ont rendu témoignage.

Au contraire il a été prouvé qu'Alexandre a été élu par tous les autres cardinaux qui étoient preſens; & que ſans ſa fuite & ſa reſiſtance, & la violence de Jean & de Gui de Crême, il auroit été ſolemnellement revêtu de la chappe, ce qui fut depuis achevé en temps & lieu. Il a été auſſi prouvé que long-temps avant le concile de Pavie, l'empereur avoit reconnu Octavien pour pape par ſes envoïez & ſes lettres bullées d'or. Quant à ce qu'ils ont écrit qu'au concile de Pavie il y avoit cent cinquante trois évêques, il n'y en avoit que quarante-quatre ; & ſur ce que l'empereur leur déclara, qu'étant laïque, il ne lui appartenoit pas de juger l'égliſe Romaine, ni d'examiner l'élection des papes : tous ces évêques avec le cardinal Guillaume de Pavie, qui étoit alors neutre, après avoir long-temps déliberé, reſolurent à cauſe de leur petit

nombre de ne recevoir ni l'un ni l'autre pape, jusques à ce que l'on assemblât un concile général au moins de plusieurs roiaumes, ou que l'on vit plus clairement lequel seroit reçu par la plus grande & la plus saine partie de l'église. Ils résolurent aussi de donner ce conseil à l'empereur, mais il ne l'approuva pas; au contraire les prenant en particulier, il contraignit ceux qu'il put par menaces & par prieres à recevoir Octavien. Toutefois il n'y en avoit que vingt, les vingt-quatre autres n'y étoient plus, même l'évêque de Pavie, quoique la chose se passât dans sa ville. C'est ce que témoignoit le cardinal Guillaume. Ainsi par l'avis commun des deux rois & de toute leur église, on a rejetté le schismatique Octavien & reçu le pape Alexandre. L'archevêque de Tréves demeure dans l'unité; quelques-uns de ceux qui avoient suivi Octavien, reviennent. Nous mêmes à la priere des Chartreux nous avons intercedé pour l'évêque de Grenoble leur évêque. Telle est la lettre de l'abbé Fastrede à l'évêque de Verone, touchant le concile de Toulouse. AN. 1161.

Cependant l'antipape Victor avoit indiqué un concile à Pavie, puis à Cremone, & le tint enfin à Lodi, suivant la volonté de l'empereur qui étoit present. Ce concile commença le jour de saint Gervais dix-neuviéme de Juin 1161. L'empereur y assista avec les seigneurs de sa cour & le duc de Bohême. Il y eut grand nombre d'évêques, dont les deux premiers étoient Pelegrin patriarche d'Aquilée, Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne: il y eut aussi grand nombre d'abbez, de prieurs, de prévôts & d'autres ecclesiastiques. Ils confirmerent tout d'une voix l'élection de Victor, comme on avoit fait l'année précedente au concile de Pavie. En celui-ci on lut des lettres des rois de Dannemarc, LV. Concile de Lodi. *to. x. p. 1409. ex Otto. Mor. p. 834.*

de Norvege & de Hongrie, de ſix archevêques, de vingt évêques, de quantité d'abbez, même de l'ordre de Cîteaux qui tous reconnoiſſoient Victor pour pape, & promettoient de ratifier tout ce qu'il ordonneroit en ce concile. On y excommunia Hubert archevêque de Milan attaché au pape Alexandre, qu'il alla trouver à Genes & le ſuivit en France l'année ſuivante. On excommunia auſſi les conſuls de Milan, qui défendoient la ville contre l'empereur, car il l'aſſiegeoit alors : on excommunia les évêques de Plaiſance & de Breſſe, & les conſuls de ces deux villes : on dépoſa l'évêque de Boulogne, & on ſuſpendit celui de Padouë juſques au premier jour d'Août. Le concile de Lodi dura juſques au jour de S. Jacques vingt-cinquiéme de Juillet.

AN. 1161.

Italia Sac. to. 4. p. 210.

On y excommunia auſſi ceux qui l'année précedente avoient tué Arnold archevêque de Maïence, & leurs complices. Ce prélat avoit ſuccedé à l'archevêque Henri dépoſé par deux légats en 1154. mais pluſieurs le regrettoient & croïoient ſa dépoſition injuſte. Arnold natif de Maïence avoit auſſi ſes partiſans, & cette diviſion produiſit une guerre civile & de frequentes ſéditions. Des laïques du parti d'Arnold s'emparerent de la grande égliſe, & empêchoient l'entrée aux eccleſiaſtiques du parti oppoſé; car l'archevêque s'étoit attiré la haine d'une grande partie de ſon clergé, juſques-là qu'en 1159. ils entrerent à main armée dans ſon ſynode pour l'en chaſſer; mais ils furent répouſſez par des comtes, & l'archevêque alla en Lombardie porter ſes plaintes à l'empereur. Quand il fut revenu du concile de Pavie, ſes ennemis tinrent un conſeil, où ils réſolurent ſa mort; & quoiqu'il en eût reçu avis, il le mépriſa. Enfin le jour de la ſaint Jean vingt-qua-

Sup. liv. LXIX. n. 64. Chr. Corad. Chriſt. ap. Serrar.

Dodech. ch. 9.

triéme de Juin 1160. ils vinrent l'attaquer dans le monaſtere de ſaint Jacques où il s'étoit logé & commencerent à y mettre le feu. Il leur parla de la tour de l'égliſe ſans les pouvoir appaiſer ; & voïant qu'ils avoient permis aux moines de ſortir, il eſſaïa de ſe ſauver habillé en moine ; mais il fut reconnu & maſſacré de pluſieurs coups. On le dépouilla & ſon corps demeura trois jours ſans ſepulture, expoſé à toutes les inſultes de la populace. Ainſi finit l'archevêque Arnold après avoir occupé ſept ans le ſiége de Maïence. AN. 1162.

Les auteurs de ſa mort craignant qu'elle ne fût vangée, forcerent le clergé d'élire à ſa place Rodolfe fils du duc de Zeringuen, dont ils eſperoient de la protection ; mais en même temps Conrad comte palatin fit élire Chriſtien comte de Buche en Turinge. Rodolfe alla en Lombardie avec de grands preſens, demander l'inveſtiture à l'empereur, qui le refuſa avec mépris. Il ne s'arrêta pas même pour lors à l'élection de Chriſtien, mais aïant auprès de lui les premiers de l'égliſe de Maïence, il fit élire Conrad de Vittelſpach, frere d'Otton comte Palatin de Baviere. *Dodech.* 1160. *&c.*

L'empereur Frideric après avoir tenu Milan aſſiégé tout l'hiver, le prit enfin par famine & le reduiſit à ſe rendre à diſcretion le premier jour de Mars 1162. Les habitans vinrent le trouver à Lodi, aïant des épées nuës au cou & des croix à la main pour demander miſericorde : il leur donna la vie, mais non content de faire combler les foſſez & abattre les murailles, il fit ruiner la ville entierement & détruire juſques aux égliſes qu'il avoit d'abord épargnées. Il y en avoit entre-autres une dédiés à ſaint Euſtorge ancien évêque de Milan honoré le dix-huitiéme de Septembre, où l'on prétendit avoir

LVI. Tranſlation des trois rois. *epiſt. Frid. to. 5. Spicil. p. 568. epiſt. Burch. ap. Freh. p. 236.*

AN. 1162. trouvé les corps des trois mages qui vinrent à Bethlehem adorer JESUS-CHRIST, enfant, & que l'on croïoit dès-lors avoir été des rois. On ne voit point comment ces corps étoient venus à Milan, & il n'en eſt fait aucune mention juſques à cette découverte ; mais quoi qu'il en ſoit, l'empereur Frideric les donna à Rainold archevêque de Cologne ſon chancelier, qui l'accompagnoit à cette guerre & avoit grand credit auprès de lui. L'archevêque en donna avis à ſon clergé & à ſon peuple, par une lettre où il marque qu'il leur porte auſſi les corps de ſaint Nabor & de ſaint Felix martyrs de Milan, que l'égliſe honore le douziéme de Juillet. On célebre à Cologne le vingt-troiſiéme du même mois cette tranſlation des trois rois, qui y ont toujours été honorez depuis. On leur a même donné les noms de Gaſpar, Baltaſar & Melchior ; & Pierre Comeſtor qui écrivoit vers le même temps, rapporte ces noms dans ſon hiſtoire Scolaſtique, comme étant les noms latins des mages, & en joint d'autres, qu'il dit être leurs noms Grecs & leurs noms Hebreux. La priſe de Milan hauſſa extrêmement le courage à l'empereur Frideric ; & répandit la terreur de ſon nom par toute la terre.

Boll. tom. 1. Maj. Eph. p. 8.

to. x. conc. p. 1186.

hiſt. Evang. c. 8.

Helm. Chr. Slau. 1. c. 91.

LVII. Le pape Alexandre en France.

Dès l'année précedente 1161. qui étoit la ſeconde du pontificat d'Alexandre, il revint à Rome, mais il ne put y demeurer long-temps en repos à cauſe des ſchiſmatiques : car la famille d'Octavien y étoit puiſſante, & l'empereur en le protegeant vouloit s'attirer les Romains. Alexandre donc cedant aux prieres du peuple, retourna en Campanie ſous la protection du roi de Sicile ; & comme les Allemands occupoient la plus grande partie du patrimoine de S. Pierre, il réſolut de paſſer en France par mer. Joint que les ſchiſmatiques étoient maîtres des che-

Acta ap. Bar. an. 1162.

mins, en ſorte que ceux qui alloient trouver Alexandre s'expoſoient à être pris, dépouillez & empriſonnez, & qu'il ne pouvoit demeurer en Italie avec dignité. Ainſi aïant établi pour vicaire à Rome Jules cardinal évêque de Preneſte, & reglé la conduite de l'égliſe, il ſe rendit avec les cardinaux à Terracine, où il trouva quatre galeres du roi de Sicile bien préparées. S'y étant embarqué avec toute ſa ſuite, il arriva à Genes le jour de ſainte Agnès vingt-uniéme de Janvier 1162. Il y fut reçu & traité avec honneur contre la défenſe de l'empereur Frideric, & en ſortit le dimanche de la paſſion, qui étoit le vingt-cinquiéme de Mars. Le ſamedi ſuivant il fut obligé par la tempête de s'arrêter dans une iſle, où il celebra la fête de Pâque; & le mercredi onziéme d'Avril il arriva à Maguelone. Mais parce que cette ville ſituée dans une iſle, étoit trop petite pour recevoir les ſurvenans, & que le pape étoit attendu hors de l'iſle avec impatience par une grande multitude de prélats, il crut à propos de paſſer à Montpellier ville voiſine & dès-lors très-peuplée. AN. 1162.

Il y entra ſur un cheval blanc & revêtu des ornemens pontificaux; mais à peine put-il monter à cheval, tant étoit grande la foule de ceux qui s'empreſſoient à lui baiſer les pieds. Le ſeigneur de Montpellier vint au-devant avec les barons du païs, & lui ſervit d'écuyer pendant mille pas. Le pape entra dans la ville en proceſſion; & avec la nobleſſe qui venoit à ſes pieds, ſe preſenta un ſeigneur Sarraſin bien accompagné qui ſe mit auſſi à genoux, lui baiſa les pieds & l'adora comme ſi ç'eut été le Dieu des Chrétiens. Puis parlant par interprete il le harangua en ſa langue au nom du roi ſon maître, à quoi le pape répondit avec bonté, rendit beau-

coup d'honneur à l'ambaſſadeur, & le fit aſſeoir
AN. 1162. à ſes pieds entre les perſonnes de diſtinction. Tous les aſſiſtans le regardoient avec étonnement, & ſe diſoient l'un à l'autre cette parole
Pſ. 71. 11. du pſeaume : Tous les rois de la terre l'adoreront : toutes les nations lui ſeront ſoumiſes. Le comte de S. Gilles & la vicomteſſe de Narbonne ſe rendirent auſſi auprès du pape.

Alex. ep. 32. p. 131. to. X. conc. p. 1410. Quatre archevêques ſe trouverent à Montpellier, ſçavoir ceux de Sens, de Tours, d'Aix & de Narbonne, & ce dernier y fut ſacré de la main du pape. Il s'y trouva auſſi ſix évêques, ſçavoir ceux d'Auxerre, de S. Malo, de Nevers, de Teroüane, de Maguelone & de Toulon. Avec ces dix prélats, Alexandre réïtera publiquement
Ib. p. 1367. l'excommunication contre Octavien & ſes complices le jour de l'Aſcenſion qui étoit le dix-ſeptiéme de Mai. C'eſt ce qu'il témoigne dans une lettre à Omnibon évêque de Verone dattée du même jour, où il ajoute : Nous attendons les cardinaux Henri & Guillaume nos légats, avec les évêques d'Evreux & de Bayeux envoïez du roi d'Angleterre, & les archevêques de Bourges & de Reims, eſperant que Dieu rendra bientôt la paix à ſon égliſe.

Ducheſne. to. 4. p. 416 c. 424. c. Dès que le roi Loüis le jeune eut appris que le pape Alexandre étoit arrivé à Montpellier, il lui envoïa Thibaut abbé de S. Germain-des-prez & un de ſes clercs ; mais le pape les reçut froidement. De quoi le roi irrité ſe répentit d'avoir reconnu Alexandre, & le manda par Manaſſés évêque d'Orleans à Henri comte de Troyes, qui alloit trouver l'empereur Frideric. Quelques-temps après le pape envoïa au roi Loüis Henri archevêque de Reims, frére de ce prince, avec les évêques de Langres & de Senlis & l'abbé de
App. 2. ep. 33. 37. Grandſelve de l'ordre de Cîteaux, comme il paroit par ſes lettres du dernier jour d'Avril.

Ce fut auſſi à Montpellier que le pape Alexandre reçut le députez de Thomas nouvel archevêque de Cantorberi, qui lui envoïa demander le pallium. Il y avoit plus d'un an que l'archevêque Thibaut étoit mort après une longue maladie. Il avoit réſolu quelque-temps auparavant d'abolir toutes les mauvaiſes coutumes qui s'étoient introduites de ſon temps dans ſon archevêché, & avoit déja ôté une ſeconde aide que l'archidiacre avoit impoſée ſur les égliſes. Se voïant près de ſa fin, il écrivit au roi qui étoit abſent, pour lui donner ſa bénediction & lui recommander l'égliſe de Cantorberi & le choix d'un digne ſucceſſeur. Il le prie auſſi de confirmer ſon teſtament par lettres patentes, & tenir la main à l'execution. Par ce teſtament il laiſſe aux pauvres le reſte de ſes meubles, promet quarante jours d'indulgence à ceux qui en procureront l'execution, & menace d'anathême les officiers du roi, s'ils touchent aux biens des moines de Cantorberi. L'archevêque Thibaut mourut le mardi de Pâques dix-huitiéme d'Avril 1161. après avoir tenu vingt-deux ans & trois mois le ſiége de Cantorberi, qui vaqua treize mois.

AN. 1162. LVIII. S Thomas archevêque de Cantorberi.

ap. Jo. Sarisb. epiſt. 49.

epiſt. 54.

epiſt. 57.

Chron. Gervaſ. 1161. Sup. liv. LXVIII. n. 51.

Si-tôt que la nouvelle de cette mort eut été portée au roi, toute la cour jetta les yeux ſur le chancelier Thomas Bequet, qui étoit auſſi archidiacre de Cantorberi. Le peuple en faiſoit le même jugement; car Thomas étoit le premier miniſtre & la ſeconde perſonne du roïaume, d'une grande capacité & d'une nobleſſe de courage, qui le faiſoit admirer de tout le monde. Le roi forma auſſi le deſſein de le placer ſur le ſiége de Cantorberi, mais il le diſſimula pour un temps; ſeulement il lui laiſſa la garde de cette égliſe ſuivant l'uſage, qui donnoit au chancelier le ſoin des évêchez & des abbaïes pen-

Vita S. Th. c. 6.

dant la vacance. Le roi qui étoit en Norman-
AN. 1162. die, envoïa le chancelier en Angleterre pour quelques affaires du roïaume ; & comme il vint à Falaiſe prendre congé, le roi le tira à part & lui dit : Vous ne ſçavez pas bien encore le ſujet de votre voïage ; je veux que vous ſoiez archevêque de Cantorberi. Le chancelier lui montra en ſouriant l'habit qu'il portoit, & qui étoit peu eccleſiaſtique, & lui dit : Vous voulez mettre un homme bien édifiant ſur ce grand ſiége & à la tête de ces moines ſi reguliers. Sçachez que ſi cela arrive, vous m'ôterez bien-tôt votre amitié, & elle ſe changera en une haine mortelle. Vous demanderez de moi des choſes, & vous faites déja ſur l'égliſe des entrepriſes que je ne pourrai ſouffrir ; les envieux en profiteront, & mettront entre nous une diviſion éternelle.

Le roi demeura ferme dans ſon deſſein & donna ordre de le déclarer aux moines de Cantorberi & au clergé d'Angleterre. Thomas reſiſta quelque-temps, mais il ceda aux conſeils de ſes amis & aux inſtances preſſantes du cardinal Henri de Piſe légat du pape. Quand il fut arrivé en Angleterre, les moines de l'égliſe métropolitaine s'aſſemblerent ſuivant la volonté du roi avec quelques évêques pour proceder à l'élection. Les avis furent partagez ; les uns diſoient qu'un prélat cheri du roi procureroit la paix entre le roïaume & le ſacerdoce ; les autres ſoutenoient que cette faveur nuiroit à l'égliſe, & que ſous un archevêque tiré de la cour, les officiers du roi la pilleroient plus librement. Ils ajoutoient, qu'il étoit abſurde & contre les regles de donner pour chef à ce venerable monaſtere & à toute l'égliſe Anglicane un homme plus laïque qu'eccleſiaſtique, un chaſſeur & un courtiſan plein de faſte. Il fut

élu toutefois ſuivant l'intention du roi par les évêques de la province & les moines de Cantorberi aſſemblez à Oüeſtminſter près de Londres. Il y avoit cinq ans qu'il étoit chancelier, & il étoit en la quarante-quatriéme année de ſon âge. AN. 1162.

Auſſi-tôt il fut preſenté au jeune roi Henri, dont il avoit été précepteur, qui étoit preſent à l'aſſemblée, & qui donna ſon conſentement à l'élection au nom du roi ſon pere. Thomas fut auſſi déclaré de la part du roi libre de tous les engagemens de la cour. Il partit enſuite de Londres pour aller à Cantorberi être ſacré ſuivant la coutume. Preſque toutes les perſonnes conſiderables du roïaume s'y rendirent, le clergé par devoir, les ſeigneurs pour faire leur cour au roi & au nouvel archevêque. Il fut premierement ordonné prêtre le ſamedi d'après la pentecôte ſecond jour de Juin 1162. & le lendemain dimanche de l'octave il fut ſacré évêque avec grande ſolemnité par Henri évêque de Vincheſtre en preſence du jeune roi. A ce ſacre ſe trouverent quatorze évêques ſuffragans de Cantorberi, enſorte que le nouvel archevêque étoit le quinziéme. Auſſi-tôt il envoïa des députez au pape qui étoit à Montpellier, pour demander le pallium, qu'ils obtinrent plus facilement & plus promptement qu'à l'ordinaire. Ainſi Thomas l'aïant reçu, d'évêque devint archevêque. Ce ſont les paroles d'Hebert un des auteurs de ſa vie. En memoire de ſon ſacre Thomas inſtitua de celebrer au jour de l'octave de la pentecôte la fête de la ſainte Trinité, qui n'étoit pas encore établie par toute l'égliſe. c. 8. *Gervaſ. p.*

LIX. Commencemens de S. Thomas de Cantorberi.

Thomas Bequet fut le premier Anglois qui occupa le ſiége de Cantorberi depuis la conquête des Normands. Il naquit à Londres l'an 1117.

le vingt-uniéme de Decembre jour de l'apôtre
AN. 1162. ſaint Thomas, dont on lui donna le nom. Son
Vita quadripart. l. 1 c. 1. Coll. Lupi. l. 1. ep. 108. pere & ſes ancêtres étoient bourgeois de Londres & d'une fortune médiocre, comme il le reconnoiſſoit lui-même. Sa mere l'éleva dans la crainte de Dieu, & lui recommanda la dévotion à la ſainte Vierge. Il étudia premierement à Oxford, puis à Paris, où il apprit avec les ſciences la langue Françoiſe, qui étoit alors celle de
Vita c. 2. la cour d'Angleterre. Comme il étoit bien fait, de belle taille & d'un eſprit excellent, ſes amis le firent connoître à l'archevêque Thibaud, qui le retint auprès de lui, le mit de ſon conſeil, & l'envoïa pluſieurs fois à Rome pour les affaires de l'égliſe, qu'il y conduiſit avec ſuccès; & pour s'en rendre plus capable, il étudia quelque-temps le droit civil à Boulogne. Roger archidiacre de Cantorberi aïant été élevé à l'archevêché
1. ep. 108. d'Yorc en 1154. l'archevêque Thibaud donna
Vita c. 3. ſon archidiaconé à Thomas Bequet, qui le poſſeda avec la prévôté de Beverlei, pluſieurs cures & quelques prébendes. Enſuite le roi Henri II. étant venu à la couronne, l'archevêque Thibaut pour retenir ce jeune roi peu affectionné aux interêts de l'égliſe, & reprimer les entrepriſes de ſes officiers, fit enſorte qu'il prit
c. 4. pour ſon chancelier l'archidiacre Thomas. En cette place il s'appliqua à gagner les bonnes graces du roi par toutes ſortes de complaiſances: il chaſſoit avec lui, il ſe conformoit à ſes heures pour les repas & pour le ſommeil; ſa table étoit magnifique, ſes meubles ſomptueux, il étoit entourré d'une groſſe cour, & cherchoit
c. 5. à ſe faire eſtimer des gens du monde. Toutefois au milieu des délices & de la vanité, il ſe conſerva toujours pur à l'égard des femmes. Il eut beaucoup à ſouffrir de la part des courtiſans; en ſorte qu'il diſoit ſouvent avec larmes

à l'archevêque & à ſes amis, qu'il ne ſouhaitoit rien plus que de pouvoir ſortir de la cour ſans ſe deshonorer. Cependant il gagnoit de plus en plus la confiance du roi par ſes grands ſervices ; entre autre par la négociation du mariage entre les enfans des deux rois de France & d'Angleterre, qui fit revenir au dernier Giſors & quatre autres places importantes. Enfin ce prince lui confia l'éducation du jeune Henri ſon fils & ſon héritier préſomptif. Tel étoit Thomas Bequet quand il fut élevé ſur le ſiége de Cantorberi. AN. 1162.

Mais ſi-tôt qu'il fut élu, il fit de ſerieuſes reflexion ſur la ſainteté de l'état où il alloit s'engager, il réſolut de changer de vie, & allant de Londres à Cantorberi pour ſon ſacre, il dit à Hebert un de ſes clercs, homme de grand mérite : Je veux que vous me diſiez déſormais ce que l'on dira de moi. Car il m'arrivera comme aux autres, principalement aux grands, dont on dit bien des choſes qui ne viennent jamais à leur connoiſſance. Avertiſſez-moi auſſi des fautes que vous me verrez faire, puiſque quatre yeux voïent plus que deux. Quand il eut reçu l'onction ſacrée, il devint un autre homme, il ſe convertit entierement, & commença par ſe revêtir de l'habit monaſtique, avec un rude cilice par deſſous, mais par deſſus il portoit un habit propre & convenable à ſa dignité. *c. 3.*

A la fin du mois de Juin 1162. le pape Alexandre partit de Montpellier, & paſſant par Alais, Mende & le Pui, il arriva à Clermont en Auvergne le quatorziéme d'Août veille de l'Aſſomption de la ſainte Vierge. Mais ſi-tôt que l'empereur Frideric apprit qu'Alexandre venoit en France, il écrivit à Hugues de Champfleuri évéque de Soiſſons & chancelier de France en ces termes : Nous avons appris certainement *L. 1.* Conference à S. Jean de Laune. *Acta ap. Bar. Duchesne to. 4. p. 579. ep. 47.*

AN. 1162. que Roland ci-devant chancelier, à qui nos ſerviteurs ne laiſſent pas de retraite autour de Rome, s'eſt expoſé à la mer avec ſes ſectateurs, pour entrer en France, l'infecter de ſon ſchiſme, & la dépoüiller; car étant accablé de dettes, il lui faut plus de vingt mille livres pour ſatisfaire ſes créanciers. Nous vous prions donc de conſeiller au roi de ne recevoir en aucune maniere ce ſchiſmatique, notre ennemi mortel & de l'empire, ni aucun de ſes cardinaux & de ſes nonces; car il en pourroit naître entre le roi & nous une inimitié que nous n'appaiſerions pas facilement.

Hiſt. Vizeliac. Duchesne to. 4. p. 424. Cependant Henri comte de Champagne & gendre du roi Loüis, reçut la lettre que ce prince lui avoit fait écrire par Manaſſés évêque d'Orleans, où il témoignoit ſe répentir d'avoir reconnu le pape Alexandre. Le comte embraſſant avec joie cette occaſion de faire ſa cour à l'empereur, lui conſeilla de propoſer au roi une conférence, où ſe trouveroient les ſeigneurs & les prélats de France & d'Allemagne, ajoûtant avec ſerment : Je vous promets que le roi s'en tiendra à ce que je lui conſeillerai, quand on aura examiné devant lui l'élection des deux papes. Le lieu de la conférence fut marqué à ſaint Jean de Laune, petite ville de Bourgogne ſur la Saone & alors la frontiere de la France, & le jour de la décolation de S. Jean vingt-neuviéme d'Aout. Le roi, homme ſimple, & qui ſe fioit au comte, conſentit à la propoſition, croïant procurer la paix de l'égliſe; & le comte retourna trouver l'empereur qui étoit en Lombardie, & lui promit avec ſerment de la part du roi l'accompliſſement du projet. Le bruit de cette conference s'étant répandu dans les villes d'Italie, mit les catholiques dans une grande conſternation. En y allant le roi Loüis

Acta Alex.

ſe

ſe rencontra avec le pape Alexandre à Souvigni prieuré de Clugni, & le pria de venir au rendez-vous : ou, s'il ne vouloit pas ſe trouver en preſence de l'empereur, qu'il vint juſques à Vergi, qui étoit un château imprenable : lui promettant de le mener & ramener en ſûreté. Et comme le pape ne pouvoit s'y réſoudre, craignant les artifices de l'empereur, le roi lui dit : Il eſt étrange que l'on évite le jugement quand on eſt ſûr de la juſtice de ſa cauſe; & continua ſon chemin pour la conference. Le pape ſe retira au monaſtere de Dol, c'eſt-à-dire du Bourg-Dieu près de Château-Roux en Berri, où il ſe croïoit plus en ſûreté comme étant en Aquitaine. AN. 1162.

Le roi de France ne ſçavoit point encore les conditions du traité que le comte de Champagne avoit fait de ſa part avec l'empereur. Quand il fut arrivé à Dijon, le comte le vint trouver & lui dit : J'ai lié cette conference pour votre honneur & l'utilité de votre roïaume, afin que l'on examine le droit des deux papes : ſi l'élection de Roland ſe trouve la meilleure, l'empereur ſe mettra à ſes pieds; ſi c'eſt celle d'Octavien, vous le reconnoîtrez pour pape : ſi l'un des deux manque de ſe trouver à la conference, on l'abandonnera & on reconnoîtra ſon competiteur. Si votre majeſté ne veut pas s'en tenir au jugement de l'aſſemblée, j'ai promis par ſerment de paſſer ſous l'obéiſſance de l'empereur, & de tenir déſormais de lui tout ce que je tiens de vous en fief. Le roi ſurpris lui dit : J'admire comment vous avez oſé faire à mon inſçû un tel traité avec l'empereur. Le comte répondit : Vous m'en avez donné le pouvoir par l'évêque d'Orleans; & il montra la lettre par laquelle le roi indigné de ce qu'Alexandre avoit mal reçu ſes envoïez,

AN. 1162. ordonnoit au comte de lier la conference, promettant de s'en tenir à tout ce qu'il avoit réſolu.

L'empereur étoit à Dole qui étoit la frontiere de ſes états, & les François ſçachant qu'Octavien n'étoit pas avec lui, ſe rejouiſſoient de ſon abſence; mais les Allemans le firent promptement venir, & l'empereur le prenant avec lui, le mena juſqu'au milieu du pont de ſaint Jean de Laune: puis il ſe retira auſſi-tôt comme aïant ſatisfait à ſa promeſſe. Le roi ſe rendit de ſon côté au lieu de la conference; & envoïa Joce archevêque de Tours, Maurice évêque de Paris, & Guillaume abbé de Vezelai, avec d'autres ſeigneurs vers les députez de l'empereur: qui attendoient au même lieu la réponſe du roi, & avoient avec eux le comte de Champagne entierement favorable à l'antipape Victor. Les députez du roi demanderent un délai, attendu qu'il n'avoit appris que la veille les conditions du traité, & qu'une affaire de cette importance ne devoit pas être decidée à la hâte, mais les députez de l'empereur refuſerent le délai, & le roi s'en retourna à Dijon. Les cardinaux que le pape avoit envoïez retournerent à Vezelai, comptant la conference pour rompuë. Le lendemain de grand matin le comte de Champagne vint à Dijon trouver le duc de Bourgogne, & lui dit: Je ne puis éviter de me donner à l'empereur, puiſque le roi n'a pas accompli ſa parole; & toutefois pour l'amour du roi j'ai obtenu de l'empereur un délai de trois ſemaines, à condition que le roi viendra au jour nommé, amenant le pape Alexandre, & executera ce qui ſera decidé: ſous peine de ſe rendre lui-même priſonnier de l'empereur à Beſançon. Le roi ne put s'en défendre: il le promit quoiqu'à ſon grand regret, & donna pour

otages le duc de Bourgogne, le comte de Flandres & le comte de Nevers. Cette nouvelle allarma fort tout l'ordre eccleſiaſtique, & ils prioient Dieu d'avoir pitié de ſon égliſe. AN. 1162.

Le roi retourna donc à ſaint Jean de Laune, mais l'empereur n'y vint point: il ſe contenta d'y envoïer Rainold ſon chancelier archevêque de Cologne le principal appui du ſchiſme. On repeta les propoſitions que le comte de Champagne avoit faites au roi de la part de l'empereur: mais l'archevêque de Cologne ſoûtint que l'empereur n'avoit point dit ce qu'on lui faiſoit dire; & qu'il ne feroit part à perſonne du droit de juger l'égliſe Romaine, qui lui appartenoit en particulier. Le roi ravi de trouver l'occaſion de dégager ſa parole, demanda au comte ſi les conditions du traité étoient telles qu'il les avoit rapportées. Il le ſoûtint, & le roi ajoûta: Vous voïez que l'empereur n'eſt point ici comme il y devoit être ſuivant votre promeſſe: vous êtes auſſi témoin que ſes envoïez changent les conditions du traité. Je ſuis donc quitte de ma parole. Le comte en convint: tous les ſeigneurs & les prélats qui étoient preſens le déclarerent auſſi; & le roi piquant un cheval vigoureux qu'il montoit, s'en retourna promptement. Les Allemans confus le ſuivirent & le prierent de revenir, diſant que l'empereur étoit prêt d'executer ce que le comte avoit promis: mais le roi trop heureux d'avoir évité ce peril, dit qu'il avoit fait ce qui dépendoit de lui: ainſi l'aſſemblée ſe ſepara.

LXI. Voïage de Valdemar roi de Danemarc en Allemagne. *Helm. Chr. Slau. lib. 1. c. 91.*

L'empereur avoit appellé à cette conference les rois de Danemarc, de Bohême & de Hongrie; aſſurant que les deux papes s'y trouveroient & que l'on y finiroit le ſchiſme. Le roi de Danemarc étoit Valdemar fils du martyr S. Canut, qui aïant reçu un légat de la part de

AN. 1162. l'antipape Octavien, & voulant connoître la verité de ſon droit, envoia à l'empereur Frideric ſon ſecretaire Raoul Anglois de naiſſance. L'empereur le reçut avec de grandes démonſtrations de reſpect, & Octavien lui fit encore plus d'honneur, juſqu'à lui donner un prêtre pour reciter l'office avec lui, & lui accorder la faculté de porter un anneau comme les évêques en celebrant la meſſe. L'empereur dit à Raoul que l'affaire du ſchiſme avoit été jugée au concile de Pavie, & que pour la terminer il vouloit aſſembler tous les rois, puiſque c'étoit un interêt commun. Qu'il deſiroit ſur tout d'en conferer avec le roi de Danemarc dont il connoiſſoit la ſageſſe; & que pour le recompenſer de la peine d'un ſi grand voïage, il lui donneroit une province d'Italie avec le gouvernement de tout le païs des Sclaves.

Saxo lib. 14. p. 170. edit. 1576.

Raoul étant de retour & gagné par les flatteries de l'empereur & de l'antipape, publioit hautement leur affection pour le roi ſon maître; & ce prince moins pour l'interêt de la religion que par la curioſité de voir les païs étrangers, réſolut d'aller trouver l'empereur. Cependant Bernard légat d'Octavien en Danemarc s'efforçoit de gagner les évêques; & comme il en trouvoit peu qui le reçuſſent favorablement il indiqua un concile; mais il fut peu nombreux & lui attira plus de mépris que de conſideration. Le roi Valdemar l'aïant laiſſé à Sleſvic découvrit ſon deſſein d'aller en Allemagne, à Abſalom évêque de Roſchild ſon frere de lait, qu'il avoit fait élire pour remplir ce ſiege en 1158. Ce prélat n'étoit pas moins recommandable par ſa prudence & ſa valeur, que par ſes vertus chrétiennes; & avoit étendu la religion chez les Rugiens & les autres Sclaves, autant par les armes que par la prédication. Il fit ce qu'il put

Ibid. p. 245. 254. Hiſt gen. Dan. 1158. v. S. Guill. abb. 6 Apr. Bol. t. 9. p. 630.

pour détourner le roi Valdemar du voïage d'Allemagne, & n'aïant pû le persuader il ne laissa pas de l'y suivre. Mais quand ils furent arrivez à la cour de l'empereur qui étoit à Metz, le roi s'apperçut bien qu'il s'étoit engagé temerairement. Car l'empereur lui fit des reproches qu'il étoit venu bien tard ; & prétendit qu'il devoit lui faire hommage du roïaume de Danemarc & le reconnoître pour son souverain : ce que le roi ne put éviter de faire à certaines conditions. AN. 1162.

Ensuite Octavien tint un concile, où il s'efforça de montrer par de grands discours la validité de son élection ; & pour se rendre les évêques favorables, il ordonna que l'on n'appelleroit au saint siege qu'en cas que l'affaire ne put être décidée à leur tribunal. Après qu'il eut parlé, l'empereur dit qu'il avoit invité les rois à la conference, pour finir la question du schisme, étant résolu de s'en tenir à leur avis ; & qu'ils n'y étoient pas venus, parce qu'ils prétendoient, au mépris de l'empereur, créer un pape, quoiqu'ils n'eussent aucun droit sur Rome. Ensuite Rainald archevêque de Cologne s'efforça de montrer aussi l'injustice des rois. Car, disoit-il, si l'empereur vouloit juger un different touchant l'évêché de quelque ville de leur obéissance, ils le trouveroient très-mauvais ; & cependant ils veulent faire la même chose à Rome. L'archevêque crut cette preuve si convaincante, qu'il la proposa en Latin, en François, & en Allemand. Mais autant qu'elle fut applaudie des Allemands, autant déplut-elle aux Danois ; & à la fin quand on eut allumé les cierges pour prononcer l'excommunication contre le pape Alexandre : le roi Valdemar suivant le conseil de l'évêque Absalom sortit du concile. Absalom le suivit ; & comme Octavien le prioit *Saxo. p.* 273.

de demeurer, il dit qu'il ne pouvoit quitter le roi à la ſuite duquel il étoit venu. Ainſi ils ne prirent point de part à cette action ſchiſmatique. Le lendemain Octavien ſacra Livon élû évêque d'Odenſée capitale de l'iſle de Funen, au ſacre duquel Abſalom s'étoit vigoureuſement oppoſé. Le roi Valdemar ne revint en Danemarc que l'année ſuivante 1163. Cependant Octavien ne laiſſa pas de ſe prevaloir de la negotiation du comte de Champagne avec l'empereur; & écrivit à Rome, que le roi de France avoit embraſſé ſon parti, & l'avoit declaré à l'empereur avec ſerment par le moïen de ce comte. C'eſt ce qui paroît par la lettre que les Frangipanes conſuls des Romains en écrivirent au roi: le priant de diſſiper cette calomnie.

AN. 1162.

Hiſt. gent. Dan. 1163. Duchene t. 4. p. 715. ep. 418.

LXII. Alexandre honoré par les rois de France & d'Angleterre.

Tandis que le pape étoit à l'abbaie du Bourg-Dieu, il fut viſité par le roi d'Angleterre, qui après lui avoir baiſé les pieds, lui offrit des preſens d'or & le baiſa à la bouche; & aïant refuſé le fauteüil qu'on lui avoit preparé, s'aſſit à terre aux pieds du pape avec ſes barons. Il ſe retira trois jours après fort content, aiant fait encore de grands preſens au pape & aux cardinaux. Quelque-temps après la conference de S. Jean de Laune, le roi de France & le roi d'Angleterre ſe trouverent enſemble à Couci ſur Loire & y reçurent le pape Alexandre avec l'honneur convenable: ils le conduiſirent à ſa tente marchant à pied à côté de lui, & tenant à droit & à gauche la bride de ſon cheval. C'eſt que le pape après avoir long-temps ſejourné au Bourg-Dieu paſſa à Tours, où il arriva à la ſaint Michel & y celebra la fête de Noël.

Acta ap. Bar.

Rob. de Mont. 1162.

Acta.

Au carême de l'année ſuivante 1163. il vint à Paris, pour conferer avec le roi Loüis, qui alla deux lieuës au-devant avec ſes barons & ſes chevaliers, & dès qu'il le vit il deſcendit de che-

val, & courut lui tenir l'eſtrier & lui baiſer les pieds, après quoi ils s'embraſſerent. Ils entrerent dans la ville marchant enſemble, le clergé vint au-devant, & mena le pape & les cardinaux à l'égliſe cathedrale. Le pape demeura à Paris, pendant le caréme & y celebra la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars. Il ſortit en peu de temps après, & paſſant par Chartres retourna à Tours où il avoit convoqué un concile pour l'octave de la Pentecôte, c'eſt-à-dire le dix-neuviéme de Mai. AN. 1163.

LXIII. Concile de Tours. *tom.* x. *p.* 1424.

Le concile commença en effet ce jour-là & ſe tint dans l'égliſe de ſaint Maurice, qui eſt la metropolitaine. Il s'y trouva avec le pape dix-ſept cardinaux, cent vingt-quatre évêques, quatre cens quatorze abbez ; & une grande multitude d'autres perſonnes tant eccleſiaſtiques que laiques. Les prélats étoient raſſemblez de toutes les provinces de l'obéiſſance des deux rois de France & d'Angleterre ; & quelques-uns d'Italie. Arnoul évêque de Liſieux fit par ordre du pape un ſermon pour l'ouverture du concile, où il exhorte les évêques à combattre courageuſement pour l'unité de l'égliſe contre les ſchiſmatiques, & pour ſa liberté contre les tirans, qui la pillent & l'oppriment. Quoique les premiers, dit-il, s'efforcent de la déchirer, elle n'en eſt pas moins une, puiſqu'ils ſortent de ſon ſein & demeurent dehors ; & quoique les autres veüillent l'aſſervir, elle n'en eſt pas moins libre en effet, puiſqu'elle les punit par ſa puiſſance ſpirituelle. Il prédit que l'empereur ſe convertira & confeſſera que la principauté de l'égliſe eſt au-deſſus de la ſienne ; & en particulier qu'il reconnoîtra la ſeigneurie de l'égliſe Romaine : puiſque l'hiſtoire nous apprend, que ſes predeceſſeurs n'ont reçu l'empire que par la ſeule grace de cette *Conc. pag.* 1411. *Arn. p.* 61.

église. Il conclut en exhortant les évêques à
AN. 1163. faire un bon usage de leurs richesses temporel-
p. 68. les, les emploïant au secours de l'église exilée,
p. 71. & de ceux qui ont perdu leurs biens & leur repos pour la cause de J. C. C'est le pape & les cardinaux qu'il veut dire.

Le concile de Tours fit dix canons, la plûpart repetez des conciles precedens : en voici les
can. 1. dispositions les plus notables. Défense de diviser les prebendes & les dignitez ecclesiastiques : par-
c. 3. ticulierement les moindres benefices. Défense aux évêques & aux autres prélats sous peine de déposition, de donner à aucun laïque ni égli-
c. 5. se, ni dîme, ni oblation. Défense de donner à ferme pour un prix annuel le gouvernement des églises ; comme la mauvaise coûtume s'en
c. 6. étoit introduite en certains lieux. On défend aussi de vendre les prieurez ou les chapelles des moines ou des clercs : de rien demander pour l'entrée en religion : de rien exiger pour la sepulture, l'onction des malades ou le saint crême, sous prétexte même d'ancienne coûtume : puisque la longueur de l'abus ne le rend
c. 2. que plus criminel. On défend aux clercs & aux religieux toute sorte d'usure : même le contrat pignoratif, par lequel on reçoit en gage un fond pour profiter des revenus sans les im-
c. 7. puter sur le fort principal de l'argent prêté. En quelques dioceses les évêques & les archidiacres mettoient à leur place des doïens ou des archiprêtres pour juger les causes ecclesiastiques, moïennant un certain prix annuel. Le concile condamne cet abus, comme tendant à la charge des curez, & au renversement des jugemens.

c. 8. Quelques religieux sortoient de leurs cloîtres sous prétexte de charité, pour exercer la medecine, étudier les loix civiles & poursuivre des

affaires, prétendant s'en acquitter plus fidellement que les seculiers. Le concile défend absolument à aucun religieux profés de sortir pour ce sujet; & ordonne que s'il ne rentre dans deux mois, il soit évité de tout le monde comme excommunié; & que s'il se presente pour faire fonction d'avocat, toute audience lui soit deniée. Etant rentré dans son cloitre il aura le dernier rang, & ne pourra esperer de promotion. Cet abus étoit ancien, comme on voit entre autres par une lettre de S. Bernard aux moines de S. Germer; & il avoit déja été condamné par Innocent II. au concile de Reims en 1131. & en celui de Latran l'an 1139. Or il est remarquable qu'on ne défend qu'aux religieux les professions de medecin & d'avocat, & non aux clercs seculiers: parce que les laïques étant sans lettres, en étoient incapables. Remarquez encore qu'on ne défend pas aux religieux de faire ces fonctions, pourvû qu'elles ne les tirent pas de leurs cloîtres. AN. 1163. *Bern. ep. 66. & ibi Mabill. Sup. liv. LXVIII. n. 9. Conc. Rem. c. 6.*

Le concile ordonne aux chapelains des châteaux si-tôt qu'ils auront connoissance que l'on y aura apporté quelque chose pillée sur l'église, d'en avertir le seigneur, ou celui qui commande dans le château; & s'il ne donne ordre à la restitution du butin, on cessera dans le château tout office divin, excepté le batême, la confession & le viatique. On pourra seulement dire une messe par semaine à huis clos dans le village. Que si les gens du château demeurent incorrigibles quarante jours après l'excommunication prononcée contre eux, les chapelains s'en retireront, & sous la même loi sont compris les écrivains. Car ces seigneurs ne lisoient & n'écrivoient que par le ministere des clercs. Les clercs des châteaux ne pourront être changez qu'en faisant serment à la *c. 10.*

diligence de l'archidiacre d'obſerver ce canon.
AN. 1163. Les marchands & les autres habitans des villes & des bourgs ne logeront aucun excommunié, & n'auront aucun commerce avec lui. Dans les lieux du domaine du roi, ſi le connetable, c'eſt-à-dire, le gouverneur eſt excommunié, l'office divin ceſſera quand il ſera preſent dans le lieu.

c. 3. Les ordinations faites par Octavien & par les autres ſchiſmatiques ſont declarées nulles. Il eſt
c. 4. ordonné aux évêques & aux prêtres de veiller ſur les heretiques, qui s'étant depuis long-temps élevez à Toulouſe & aux environs, ſe ſont étendus en Gaſcogne & en d'autres païs. C'étoit les Manichéens depuis nommez Albigeois. Il eſt défendu à ceux qui les connoîtront de leur donner retraite dans leurs terres ni protection: d'avoir aucun commerce avec eux, ſoit pour vendre ou acheter, ſoit autement: le tout ſous peine d'excommunication. Lorſqu'ils ſeront découverts, les ſeigneurs catholiques les feront empriſonner avec confiſcation de leurs biens; & on fera toutes les diligences poſſibles, pour empêcher leurs conventicules. Ce ſont les canons du concile de Tours. Quand il fut fini, les deux rois de France & d'Angleterre prierent
Act. Alex. le pape Alexandre, que s'il vouloit ſejourner dans l'un de leurs roïaumes il eût à choiſir la ville qui lui plairoit davantage, pour y faire ſa
Chr. S. Pet. vivi. t. 2. ſpicil. pag. 777. reſidence. Il choiſit la ville de Sens, métropolitaine & ſituée dans un païs fertile & agréable; & il y demeura depuis le premier d'Octobre 1163. juſques à Pâques de l'année 1165. y expediant les affaires de toute l'égliſe comme s'il eût été à Rome.

XIV. Suite de la vie de ſaint Thomas de
Thomas archevêque de Cantorberi partit exprès d'Angleterre pour venir au concile de Tours; & comme il étoit dans ſa plus grande

faveur, il fut reçu en Normandie & par tout où il paſſa, comme ſi ç'eût été le roi même. Quand il arriva à Tours, les prélats qui y étoient déja pour la plûpart, vinrent au-devant de lui; & contre la coûtume de l'égliſe Romaine tous les cardinaux s'avancerent pour le recevoir aſſez loin hors de la ville : il n'y en eut que deux qui demeurerent auprès du pape. Le pape qui ſur ſa réputation deſiroit de le voir depuis long-temps, le reçut avec beaucoup d'amitié. Il demeura quelques jours après le concile, fit renouveller quelques privileges de ſon égliſe, & ſe retira avec la benediction & les bonnes graces du pape. Il repaſſa en Angleterre où il fut reçu par le roi comme un pere par ſon fils. C'étoit la ſeconde année de ſon épiſcopat : c'eſt-à-dire, 1163. AN. 1163. Cantorberi. *Vita quadrip.* c. 14.

Il y avoit alors deux évêchez vacans, Vorcheſtre & Herford. Car une coûtume profane s'étoit déja établie dans pluſieurs roïaumes que les rois retenoient à leur volonté les évêchez & les monaſteres vacans pendant des années entieres, & appliquoient au fiſc le patrimoine de JESUS-CHRIST & les biens des pauvres. C'eſt ainſi qu'en parle Hebert de Boſcham qui étoit auprès de l'archevêque Thomas. Ce prélat crut qu'il étoit de ſon devoir de ne pas ſouffrir un tel abus; & il fit tant par ſes prieres & ſes exhortations, qu'il perſuada au roi de remplir ces deux ſiéges : lui repreſentant les mauvais effets de la longue vacance, tant pour le temporel que pour le ſpirituel. L'évêque de Vorcheſtre fut Roger fils du comte de Glavor, jeune homme mais d'un merite ſingulier, pour la pureté de ſes mœurs, ſa fermeté pour la juſtice & ſon attachement au ſaint archevêque. L'évêché d'Herford vaquoit par la tranſlation de Gilbert Folioth à l'évêché de Londres. On mit à ſa place c. 15. c. 16. *ap.* n. 34.

AN. 1163. Robert de Melun docteur fameux, dont j'ai déja parlé : mais plus recommandable encore par ſa vertu que par ſa doctrine. Ce furent les premiers que ſacra l'archevêque Thomas, ſuivant la réſolution qu'il avoit priſe, de n'impoſer les mains qu'à de dignes ſujets, principalement pour l'épiſcopat.

c. 9. Depuis ſon ſacre il étoit devenu un autre homme, & menoit une vie toute édifiante. La premiere année il porta encore un habit précieux à ſon ordinaire, par deſſus le cilice & l'habit monaſtique : mais depuis il ne porta qu'un habit modeſte, ſuivant l'uſage du clergé, long juſques aux talons, d'étoffe brune & four-
c. 10. ré ſeulement d'agneau. Il diſoit matines avant le jour, & auſſi-tôt on faiſoit entrer treize pauvres à qui il lavoit les pieds, ſervoit à manger & donnoit à chacun quatre pieces d'argent. Il faiſoit cette action très-ſecretement, & le jour étant venu entroient douze autres pauvres à qui ſon aumônier lavoit les pieds & donnoit à manger : enfin à l'heure de tierce deux aumôniers ſervoient encore cent pauvres de ceux
c. 11. *in f.* qu'on nommoit prébendiers. Ces trois aumônes ſe faiſoient tous les matins, mais le ſaint archevêque en faiſoit grand nombre d'autres ; & il doubla les aumônes reglées de l'archevêque Thibaut, qui avoit déja doublé celle de ſes prédeceſſeurs.

L'archevêque Thomas après ſon aumône prenoit un peu de repos : puis il ſe mettoit à la lecture de l'écriture ſainte avec le docteur Hebert de Boſcham Lombard né à Plaiſance, qui fût toûjours attaché à lui inſéparablement, & devint enfin cardinal & évêque de Benevent. Il expliquoit à l'archevêque les ſens myſtiques de l'écriture, car c'étoit ceux que l'on y cherchoit alors principalement. Enſuite le prélat de-

meuroit à méditer ces grandes veritez, dont il AN. 1163.
profitoit pour l'inſtruction de ſon clergé & de ſon peuple. Il regrettoit le temps qu'il avoit perdu, avant que de s'appliquer à cette étude; & ſouhaitoit ardemment d'être en repos pour s'y donner tout entier. Il portoit toûjours dans ſes grandes manches des billets contenant quelques ſentences édifiantes, pour s'en aider au beſoin; & il étoit toûjours accompagné de pluſieurs hommes vertueux & ſçavans, dont la converſation l'inſtruiſoit de plus en plus.

Il demeuroit donc enfermé juſques à l'heure *c.* 111.
de tierce, & alors il ſortoit de ſa chambre pour celebrer ou entendre la meſſe. Il ne la diſoit pas tous les jours : non par negligence, comme il le diſoit lui-méme, mais par reſpect. Car, ajoûte le docteur Hebert, la pratique des bons & ſaints prêtres varie ſur ce point. Je crois voir dans ceux qui celebrent tous les jours une grande preuve de la pureté de leur vie, & dans les autres une marque de reſpect & d'humilité. Or dans les canons il n'y a de part ni d'autre, ni précepte ni conſeil : mais ils témoignent qu'il ſuffit d'offrir le ſaint ſacrifice une fois par jour, comme J. C. s'eſt offert une fois. Car je ne daigne pas ici parler de ces prêtres de Mammona plûtôt que de J. C. qui l'offrent volontiers chaque jour, même pluſieurs fois, pour le profit des offrandes. Ce ſont les paroles de Hebert. Le ſaint archevêque ſe préparoit à la meſſe avec une grande devotion & beaucoup de larmes : pendant le chant de l'introïte & du reſte il s'occupoit de quelque lecture, principalement des oraiſons de ſaint Anſelme, pour éviter les diſtractions; & par la même raiſon il étoit diligent dans la celebration de la meſſe.

A none, j'entends à midi, il ſortoit en pu- *c.* 112.

blie pour ſe mettre à table ; & y faiſoit aſſeoir
AN. 1163. à ſa droite les ſçavans & à ſa gauche les moines ; les chevaliers & les ſeigneurs mangeoient ſeparement, de peur qu'ils ne fuſſent importunez de la lecture latine, qu'ils n'auroient pas entenduë & qui duroit pendant tout le repas du prélat. Sa table étoit abondante & propre, mais ſans délicateſſe recherchée. Il gardoit une grande ſobrieté, quoiqu'il ſe nourrit des meilleures viandes, l'habitude l'empêchant d'uſer de viandes groſſieres. Après le repas il entroit dans ſa chambre avec ſes ſçavans, & s'entretenoit ou de l'écriture ſainte ou de ſes affaires, faiſant enſorte de n'etre jamais oiſif. Avant de conferer les ordres il examinoit ſoigneuſement les ſujets : premierement ſur les mœurs, puis ſur la doctrine, & enfin s'ils avoient quelque benefice ſuffiſant : de peur qu'après leur promotion ils ne fuſſent réduits à mener une vie vagabonde, & ſe rendre mépriſables en faiſant leurs fonctions par interêt. Car il étoit perſuadé que celui qui ordonne un ſujet indigne, ſe charge toûjours d'un grand
[*c.* 13. peché, quand même l'ordinant ſe corrigeroit enſuite. Il eut grand ſoin de retirer les biens uſurpez ſur l'égliſe de Cantorberi, par la foibleſſe ou la negligence de ſes predeceſſeurs : reprenant ſans formalité ceux où l'injuſtice étoit manifeſte, & faiſant pour les autres des pourſuites en juſtice. Cette conduite excita contre lui pluſieurs grands ſeigneurs, mais la faveur declarée du roi pour le prélat, les obligeoit à diſſimuler leur reſſentiment.

LXV. S. Anthelme évêque de Bellai. *Vita ap. Sur. 26. Jun. c. 19.*

En Bourgogne, l'évêché de Bellai étant venu à vaquer, le parti le plus puiſſant du chapitre élut un jeune homme noble & le mit en poſſeſſion de la maiſon épiſcopale : mais l'autre parti élut un moine ; & ceux-ci envoïerent au pape Alexandre, qui étoit en France, pour faire confirmer

leur élection. Le pape differa de donner réponſe aux députez ; ne doutant point que l'autre parti n'envoïât auſſi les ſiens. Cependant quelques chanoines plus moderez, quoiqu'en petit nombre, voulant réunir les deux partis, propoſerent d'élire Anthelme chartreux de grande réputation. Tous s'y accorderent avec joie, même celui qui avoit été élu le premier : car il étoit parent d'Anthelme. Mais comme ils ſçavoient qu'il ſeroit très-difficile de le tirer de ſa ſolitude, ils allerent promptement trouver le pape Alexandre : qui plein de joïe les felicita d'avoir pris un ſi bon parti ; & leur dit qu'ils ſeroient heureux ſous un tel paſteur. Il y fit conſentir, quoiqu'avec peine, les premiers députez ; & les aïant tous réunis, il écrivit à Anthelme, lui ordonnant par l'autorité du ſaint ſiege, de ſe charger de l'égliſe de Bellai ; & manda au prieur & aux religieux de la grande Chartreuſe de le donner à ceux qui le demandoient, & s'il refuſoit d'accepter, de l'y contraindre par autorité. AN. 1063.

Mais Anthelme aïant appris ce qui ſe paſſoit & l'arrivée de ceux qui devoient l'emmener, réſolut de s'enfuir & ſe cacha. Les chartreux le chercherent ſi bien qu'ils le trouverent ; & l'aïant amené avec bien de la peine à la communauté aſſemblée, ils lui expoſerent l'ordre du pape & lui montrerent ſes lettres. Le prieur y ajoûta ſon commandement, les religieux leurs exhortations, les députez leurs prieres au nom de toute l'égliſe de Bellai : mais Anthelme demeura ferme à refuſer : proteſtant qu'il ne ſortiroit jamais de ſon deſert. Enfin par un pieux artifice on lui propoſa le choix, ou d'obéir au pape & d'accepter, ou d'aller trouver le pape même : qui, diſoient-ils, reconnoiſſant ſa réſolution ne lui feroit pas de violence. Flatté de c. 17.

AN. 1163. cette eſperance il ſe mit en chemin, mais les députez ſe garderent bien de le quitter. Quand il fut arrivé auprès du pape Alexandre, il fut reçu avec honneur de lui & de toute ſa cour : car ils le connoiſſoient pour homme d'un grand merite ; & lorſqu'il eut audience du pape, il dit qu'il n'étoit venu que pour lui demander grace, & le prier de ne le pas contraindre à faire ce qui n'étoit avantageux ni à lui-même ni à l'égliſe qui le demandoit. Qu'il étoit un ignorant, un homme ſans èxperience : un miſerable : enfin qu'il avoit fait vœu de ne point ſortir de ſon déſert.

Le pape lui répondit : Mon fils ne prétendez pas nous impoſer par de mauvaiſes excuſes, nous connoiſſons vos talens : pourquoi vous découragez-vous ? il faut obéïr. Je ne me dédirai pas de ce que j'ai écrit. Vous avez promis de renoncer à vous-même & de ſuivre JESUS-CHRIST ; il faut donc l'imiter en ſon obéiſſance, & renoncer à votre propre volonté. Le pape le confondit par ce diſcours & le reduiſit à garder le ſilence. Enſuite il le ſacra ſolemnellement de ſa main le jour de la nativité de la Vierge, qui cette année 1163. étoit le dimanche. Le pape le retint quelques jours auprès de lui ; & comme les prélats de la cour de Rome s'entretenoient familierement de diverſes choſes avec Anthelme, il citoit ſouvent l'écriture fort à propos : ce qui leur fit dire : Etes vous donc un ignorant comme vous nous le vouliez perſuader ? Il demanda ſon congé avec empreſſement, & le pape le renvoïa, après lui avoir fait quelques petits preſens.

Vita c. 1. Anthelme étoit de la premiere nobleſſe de Savoïe, né vers l'an 1107. Ses parens le firent étudier dès ſa jeuneſſe, & lui procurerent la prevôté & la ſacriſtie de Geneve, & la ſacriſtie-

de Bellai, qui étoient les principales dignitez de ces deux égliſes. Elles lui donnoient une grande conſideration & d'amples revenus; dont il uſoit magnifiquement, prenant plaiſir à bien recevoir ceux qui l'alloient voir & à leur rendre toutes ſortes de ſervices : ce qui lui acquit beaucoup d'amis. Il étoit auſſi très-liberal envers les pauvres, & ſa vie étoit pure, mais diſſipée & occupée de ſoins temporels. Aïant paſſé la premiere jeuneſſe, il s'adonna à viſiter les religieux, particulierement les chartreux, plus par curioſité, qu'à deſſein de ſe convertir : la proſperité dont il jouïſſoit, & l'eſperance de parvenir à de plus grandes dignitez étoient de grands obſtacles. Un jour étant allé avec quelques jeunes gens de ſon âge à la Chartreuſe des Portes, dont le venerable Bernard étoit alors prieur : ce ſaint homme, qui avoit déja fait un grand nombre de converſions, exhorta fortement Anthelme à penſer à ſon ſalut, & quelques autres chartreux en firent de meme. Anthelme ne ſe rendit pas pour lors, ſeulement il ſe recommanda à leurs prieres & ſe retira. Etant venu à la maiſon d'en bas de cette chartreuſe, il fut retenu pour y paſſer la nuit par les freres convers & le procureur Boſon, qui étoit ſon parent & homme d'une induſtrie merveilleuſe. Le lendemain il remonta à la maiſon d'en-haut, viſita les logemens des moines, & fut tellement touché de leur maniere de vie & de leurs diſcours, qu'il demanda à être reçu parmi eux. Ils l'exhorterent à regler ſes affaires & prendre jour pour revenir : mais il leur dit : J'ai reſolu de demeurer ici dès aujourd'hui : je laiſſe dequoi païer mes dettes & j'ai de bons amis pour tout executer. Il prit donc l'habit, & embraſſa leur obſervance avec une grande ferveur.

AN. 1163.

c. 2.

Sup. liv. LXVIII. *n.* 31.

AN. 1163. Il étoit encore novice, quand il fut envoïé à la grande chartreuſe où le nombre des moines
c. 3. étoit très-petit. Là il s'appliquoit à la priere, à la médiation, au travail des mains, à la mortification, prenant tous les jours la diſcipline;
c. 4. & il avoit un grand don de larmes. Etant fait procureur il s'acquitta très-dignement de cet emploi: ſoit pour la conduite des freres convers,
c. 5. ſoit pour les aumônes & le ſoin du temporel. Enſuite on le fit prieur. Le venerable Guigues après
Sup. liv. LXVI. *n.* 30. avoir exercé cette charge vingt-ſept ans mourut en 1136. laiſſant une telle reputation qu'on l'appelloit ſimplement le bon prieur. Son ſucceſſeur fut Hugues ſixiéme prieur de la grande chartreuſe, qui après avoir gouverné deux ans ſe démit de la ſuperiorité & fit élire en ſa place Anthelme en 1138. Quelques années auparavant des monceaux de nege tombant du haut des montagnes, & entrainant de la terre & des pierres avoient accablé pluſieurs chartreux ſous les
Sup. liv. LXIX. *n.* 40. ruines de leurs cellules. Cet accident emporta en un jour la plus grande partie de cette ſainte
Vita S. Steph. Obaz. I. c. 26. communauté, & le peu de moines qui reſterent ſe relâcherent de l'obſervance après la mort du bienheureux Guigues. Anthelme s'appliqua donc à la rétablir, ſuivant les conſtitutions écrites par ce ſaint prieur. Il emploïa la douceur & la ſeverité, & chaſſa quelques indociles, qui lui reſtoient: en même temps il reparoit les bâtimens & il remit la chartreuſe dans un état floriſſant.

c. 9. Après l'avoir gouvernée douze ans, il fit mettre à ſa place Baſile qui en fut le huitiéme prieur, & rentra dans le ſilence de ſa cellule.
Sup. liv. LXVIII. *n.* 31. Mais quelque-temps après Bernard prieur des Portes le demanda pour ſon ſucceſſeur: ne ſe croïant plus en état de gouverner cette maiſon à cauſe de ſon grand âge. Anthelme devint donc prieur

des Portes : où aïant trouvé beaucoup d'argent & de bled, il en fit de grandes diſtributions aux laboureurs du voiſinage, pour leur donner de quoi ſemer dans une année de diſette ; & ne laiſſa pas enſuite d'augmenter les revenus du monaſtere en défrichant des bois. En ce temps-là, c'eſt-à-dire vers l'an 1158. Gui comte de Forés aïant ſurpris la ville de Lyon la pilla, & fit ſentir ſon indignation principalement au clergé : prétendant que l'égliſe avoit uſurpé ſur ſa famille la ſeigneurie de la ville, au moins pour la plus grande partie. En cette occaſion l'archevêque Heraclius & les principaux de ſon clergé, ſe refugierent à la Chartreuſe des Portes, où le prieur Anthelme les reçut à bras ouverts & les défraïa liberalement, tant que dura cette tempeſte. Mais à peine avoit-il gouverné deux ans cette maiſon, qu'il ſe retira encore & retourna à ſa cellule de la grande chartreuſe. Il avoit un zele particulier pour l'unité de l'égliſe ; & ce fut principalement lui & un autre chartreux nommé Geofroi, qui par leur autorité & leurs ſoins déterminerent tout l'ordre à embraſſer le parti d'Alexandre III. & à rejetter l'antipape Octavien. Tel étoit donc Anthelme quand il fut élu évêque de Bellai ; & il remplit dignement ce ſiege pendant quinze ans.

AN. 1163. *c.* 13. *c.* 4. *V. Severt. p.* 246. *c.* 15. *Sup. n.* 55.

AN. 1163.

LIVRE SOIXANTE-ONZIE'ME.

I. Commencement de diviſion entre le roi Henri & S. Thomas. *V. quadrip. lib.* 1. *c.* 17.

PEU de temps après que Thomas archevêque de Cantorberi fut revenu du concile de Tours, le roi d'Angleterre Henri II. commença à ſe refroidir à ſon égard, & à concevoir pour lui cette averſion, qui vint enfin aux dernieres extrémitez. On en marque pour premiere cauſe, que Thomas ne ſe trouvant que trop chargé de ſa dignité d'archevêque & de primat d'Angleterre, renvoia les ſceaux au roi qui étoit en Normandie, le priant de pourvoir à la charge de chancelier. Le roi s'en tint offenſé: ſçachant que l'archevêque de Maïence étoit chancelier de l'empereur en Allemagne, & l'archevêque de Cologne en Italie: ce qui lui faiſoit conclure que ces dignitez n'étoient point incompatibles, & que Thomas ne renonçoit à la chancellerie d'Angleterre que par averſion perſonnelle pour lui. Mais le principal ſujet de leur diviſion fut le differend pour la juriſdiction eccleſiaſtique. Un prêtre accuſé d'homicide aïant été pris, fut renvoïé à l'évêque de Sarisberi ſon dioceſain, à cauſe du privilege clerical. La preuve ne ſe trouvant pas complette l'évêque lui ordonna la purgation canonique, & comme il ne put y ſatisfaire, l'évêque conſulta l'archevêque de Cantorberi: qui condamna le prêtre à être privé de tout benefice, depoſé & mis dans un monaſtere, pour faire penitence perpetuelle. Vers le même temps un chanoine de Bedford nommé Philippe de Broie, dit des injures aux officiers du roi: qui en fut extrémement irrité contre tout le clergé. La plainte en étant portée à l'archevêque, il le fit fuſtiger publiquement & le ſuſpendit de ſes fonctions pendant quelques années.

Rad. de Dicet. p. 712. 60.

Matth. Pariſ. an. 1163.

Le roi n'en fut pas content ; & aïant aſſem- AN. 1163.
blé à Londres l'archevêque & les évêques, il
leur repreſenta que pour reprimer les crimes, il c. 18.
étoit neceſſaire que les clercs après avoir été dépoſez fuſſent livrez au bras ſeculier, & ſoûmis aux peines corporelles. L'archevêque & les évêques ſoûtenoient au contraire, que les canons & la liberté eccleſiaſtique ne le ſouffroient pas ; & l'archevêque conjura le roi de ne pas introduire cette nouveauté dans ſon roïaume : déclarant qu'il ne la devoit ni ne pouvoit ſouf- c. 19.
frir. Alors le roi indigné de voir les évêques tous d'accord contre lui, leur demanda s'ils vouloient obſerver les coûtumes de ſon roïaume : ajoûtant, que puiſqu'elles avoient été gardées par tous les prélats du temps de ſon aïeul, il ſeroit triſte qu'elles fuſſent condamnées de ſon temps. L'archevêque aïant pris l'avis de ſes confreres répondit ; qu'ils obſerveroient ces coûtumes, ſauf leur ordre : c'eſt-à-dire ſauf les droits de l'épiſcopat ; & Hilaire évêque de Chicheſtre voïant le roi plus aigri de cette réponſe, dit de ſon chef, qu'il obſerveroit les coûtumes roïales de bonne foi. Mais le roi ſans s'adoucir le traita avec mépris ; & ſe tournant vers l'archevêque & les autres prélats, il dit, qu'ils avoient conjuré contre lui, & qu'il y avoit du venin dans cette clauſe captieuſe : Sauf notre ordre : c'eſt pourquoi il vouloit qu'ils promiſſent ſimplement & ſans reſtriction d'obſerver les coûtumes roïales. L'archevêque répondit : Quand nous vous avons juré fidelité, nous avons promis de vous conſerver la vie, les membres & votre dignité temporelle, ſauf notre ordre : or ces coûtumes ſont compriſes dans votre dignité. Ainſi nous ne nous obligeons point à les garder en une autre forme que nous ne l'avons déja promis. Comme le jour baiſſoit, le roi fatigué,

AN. 1163. ſortit de la ſale en colere ſans ſaluer les prélats qui ſe retirerent de leur côté ; & en s'en allant l'archevêque fit de grands reproches à l'évêque de Chicheſtre, d'avoir changé de ſon propre mouvement la clauſe dont ils étoient tous convenus. Le lendemain le roi retira des mains de l'archevêque, les places & les fiefs qu'il avoit en garde comme chancelier ; & ſortit de Londres ſecretement & avant le jour : montrant par ce procedé une grande indignation.

Peu de temps après Arnoul évêque de Liſieux vint en Angleterre, pour ſe reconcilier avec le roi dont il avoit perdu les bonnes graces ; & lui conſeilla de diviſer les prélats pour affoiblir l'archevêque : ce qui réuſſit. Le roi gagna premierement quelques évêques, qui craignoient les effets de ſon reſſentiment, ſçachant qu'ils lui étoient odieux depuis long-temps : enſuite il en gagna d'autres qui n'eurent pas la force de lui reſiſter. Ils promirent donc à l'inſçû de l'archevêque d'obéir à la volonté du roi ; & il en demeura peu avec ce prélat, encore la crainte les obligeoit à ſe cacher. Le roi de ſon côté s'efforçoit de gagner l'archevêque par promeſſes & par careſſes ; pluſieurs des grands s'entremettoient pour les reconcilier, & repreſentoient au prélat les obligations qu'il avoit au roi, les maux que produiroit leur diviſion, & l'imprudence qu'il y avoit de tout perdre pour un petit mot : car il ne s'agiſſoit que de cette clauſe : Sauf notre ordre. L'abbé de l'Aumône entre autre le preſſoit, diſant avoir charge du pape de le faire conſentir au deſir du roi ; & que ce prince avoit aſſuré par ſerment qu'il ne vouloit que ſauver ſon honneur devant les grands, par quelque apparence de conſentement du prélat. Enfin Thomas alla trouver le roi à Oxford, & lui promit de changer ce mot qui le choquoit.

Le roi parut fort adouci, mais il vouloit qu'on lui promit l'observation des coûtumes publiquement dans l'assemblée des évêques & des seigneurs. AN. 1163.

II. Eglise d'Allemagne. *Dodech. an.* 1163.

L'empereur Frideric celebra cette année à Vormes la fête de Pâques, qui fut le vingt-quatriéme de Mars ; & le jour de l'octave dernier du même mois, il tint avec les seigneurs sa cour à Maience. Presque tous les bourgeois s'enfuirent de la ville craignant la punition du meurtre de leur évêque commis trois ans auparavant ; & il n'en demeura que très-peu des moins considerables, & quelques-uns qui avoient déja obtenu leur grace de l'empereur. Un des coupables fut pris & executé à mort. L'abbé de saint Jacques fut presenté à l'empereur comme complice, & obtint du temps pour se justifier : mais ne le pouvant faire, il fut chassé de son abbaïe & du païs. Les moines furent enfermez dans une maison d'où les uns se sauverent par les fenêtres ou autrement, les autres furent congediez : ainsi le service divin cessa dans ce monastere. Les murailles de la ville furent abatuës par ordre de l'empereur, & ne furent retablies que sous son successeur trente-sept ans après. L'année suivante 1164. Conrad élu archevêque de Maïence se rangea à l'obedience du pape Alexandre : de quoi l'empereur irrité le chassa de son siege, & mit en possession Christien qui avoit été élu auparavant. *Sup. l.* LXX. *n.* *Id.* 1200. *Id.* 1164.

En Saxe Gerold évêque d'Oldembourg obtint du duc Henri le Lion la translation de son siege à Lubec, où il institua douze prebendes & une treiziéme pour le prevôt. Ensuite voulant établir les dixmes dans la Holsace, il écrivit une lettre aux habitans de Burnhovede, où il represente ce devoir comme un précepte divin, sans l'accomplissement duquel les autres *Hist. archiep. Erem. p.* 104. *Helmold. l.* 1. *c.* 92.

AN. 1163. ſont inutiles. Ce peuple peu docile répondit, qu'il ne ſe ſoûmettoit jamais à cette ſervitude, qui expoſoit tous les Chrétiens à l'oppreſſion des évêques ; & preſque toutes les dixmes s'emploïoient en luxe ſeculier. En quoi, dit le prêtre Helmold auteur du temps, ils ne s'éloignoient pas beaucoup de la verité. L'évêque rapporta cette réponſe au duc, qui commanda aux Holſatiens ſous peines de perdre ſes bonnes graces, de païer les dixmes, comme faiſoient d'autres peuples, dont les terres étoient plus nouvellement cultivées & plus expoſées aux guerres. Mais les Holſatiens obſtinez répondirent, qu'ils ne donneroient jamais les dixmes que leurs peres n'avoient point données ; & qu'ils aimoient mieux brûler leurs maiſons & quitter leur païs. Ils ſongerent même à tuer l'évêque, le comte, & tous les étrangers qui païoient les dixmes, mettre le feu au païs & s'enfuir ſur les terres de Danemarc. Mais leur mauvais deſſein fut arrêté par l'alliance renouvellée entre le roi de Danemarc & le duc de Saxe : car ils convinrent de ne point recevoir les transfuges l'un de l'autre. Les Holſatiens furent donc contraints de ſe ſoûmettre aux dixmes & promettre pour chaque feu une certaine quantité de grain. Mais comme on étoit prêt à ſceller le traité, les notaires demanderent un marc d'or ſuivant la coûtume : ce qui revolta ce peuple feroce & le traité demeura imparfait. Joint la guerre qui ſurvint & la mort de l'évêque, qui arriva la même année 1163.

III. Aſſemblée de Clarendon. *V. quadrip. lib. 1. c. 21.*

L'année ſuivante 1164. ſur la fin de Janvier le roi d'Angleterre tint à Clarendon une aſſemblée de tout ſon roïaume, pour y faire reconnoître les coûtumes, qui lui étoient conteſtées par le clergé. En cette aſſemblée il preſſa Thomas archevêque de Cantorberi d'executer la promeſſe

meſſe qu'il lui avoit faite à Oxford, d'aprouver les coûtumes, ſans y ajoûter la reſtriction : Sauf notre ordre. Mais l'archevêque craignant que ſi on accordoit au roi ce qu'il déſiroit, il ne gardât pas de meſures dans l'execution des coûtumes, ne pouvoit ſe réſoudre à les accorder. Cependant l'évêque de Sarisberi & celui de de Norvic, craignant les effets de l'ancienne indignation du roi, prioient l'archevêque avec larmes d'avoir pitié de ſon clergé, & de ne pas s'expoſer à la priſon, ſon clergé à être détruit, eux à perdre la vie. Il étoit encore preſſé par deux comtes très-puiſſans dans le roïaume, qui diſoient que s'il n'acquieſçoit à la volonté du roi, il les contraindroit d'uſer de violence, qui attireroit au roi & à eux une infamie éternelle. Richard maître des Templiers, homme d'un grand nom, vint à la charge pour la troiſiéme fois, & avertit l'archevêque de prendre garde à lui & d'avoir pitié du clergé. Il leur ſembloit à tous voir les épées déja levées ſur ſa tête. AN. 1164.

Il ſe rendit enfin à leurs conſeils & à leurs prieres, & s'obligea le premier à obſerver les coûtumes roïales de bonne foi, ſans autre addition. Il y joignit le ſerment, promettant en parole de verité de le faire ainſi, & tous les autres évêques le jurerent en la même forme. Auſſitôt quelques ſeigneurs qui devoient ſçavoir ces coûtumes en dictérent la reconnoiſſance ; & comme la plûpart furent rédigées par écrit, l'archevêque voïant que l'on en vouloit ajoûter beaucoup davantage, interrompit & dit, qu'il ne pouvoit être bien inſtruit de ces coûtumes, n'étant ni des plus anciens du roïaume ni archevêque depuis long temps, ajoûtant qu'il étoit tard, & que l'affaire étoit aſſez importante pour la remettre au lendemain. Cet avis fut ſuivi & chacun ſe retira à ſon logis.

AN. 1164. V. Coûtumes d'Angleterre. *Collect. I.*

Le lendemain on ſe raſſembla & on acheva de rédiger les coûtumes roïales, dont le mémoire fut dreſſé en ces termes : L'an de l'incarnation de Notre-Seigneur 1164. du pontificat d'Alexandre le cinquiéme, du très-illuſtre roi d'Angleterre Henri II. le dixiéme, en preſence du même roi a été faite la reconnoiſſance d'une partie des coûtumes, libertez & dignitez de ſes prédeceſſeurs, ſçavoir du roi Henri ſon aïeul & des autres, leſquelles doivent être obſervées & tenuës dans le roïaume. Et à cauſe des diſſentions qui ſe ſont élevées entre le clergé, les juſticiers du roi & les barons du roïaume touchant ces coûtumes ; la reconnoiſſance en a été faite en preſence des archevêques, des évêques, du clergé, des comtes, des barons, & des grands du roïaume. Ces coûtumes reconnuës par eux & par les plus nobles & plus anciens du roïaume, ont été accordées par Thomas archevêque de Cantorberi, Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Henri évêque de Vincheſtre, Nigel évêque d'Eli, Guillaume de Norvic, Robert de Lincoln, Hilaire de Chicheſtre, Joſſelin de Sarisberi, Richard de Cheſtre, Barthelemi d'Oxford, Robert d'Herford, David de Meneve, & Roger élu évêque de Vorcheſtre. Ce ſont douze évêques outre les deux archevêques. L'acte continuë : Ils ont promis de vive voix en parole de verité de tenir & obſerver ces coûtumes, au roi & à ſes heritiers, de bonne foi & ſans artifice, en preſence de ces ſeigneurs : Robert comte de Locheſtre, Renaud de Cornoüaille, Conan de Bretagne & des autres ſeigneurs qui ſont nommez au nombre de 39. On met enſuite les coûtumes dont il s'agit, redigées en 16. articles ſçavoir :

1. S'il s'émeut un differend touchant le patro-

nage & la preſentation des égliſes, ſoit entre laïques, ſoit entre clercs & laïques, il ſera traité & terminé dans la cour du roi. 2. Les égliſes du fief du roi ne peuvent être données à perpetuité ſans ſon conſentement. 3. Les clercs citez & accuſez de quelques cas que ce ſoit étant avertis par le juſticier du roi, viendront à ſa cour, pour y répondre ſur ce qu'elle jugera à propos; enſorte que le juſticier du roi envoïera à la cour de l'égliſe, pour voir de quelle maniere l'affaire s'y traitera; & ſi le clerc eſt convaincu, l'égliſe ne doit plus le proteger. 4. Il n'eſt pas permis aux archevêques, aux évêques & aux perſonnes conſtituées en dignité, de ſortir du roïaume ſans la permiſſion du roi; & en ce cas ils donneront aſſurance, que pendant leur voïage ils ne feront rien au préjudice du roi ou du roïaume. 5. Les excommuniez ne doivent point donner caution pour le ſurplus afin d'être abſous, ni prêter ſerment; mais ſeulement donner caution de ſe preſenter au jugement de l'égliſe. 6. Les laïques ne doivent être accuſez devant l'évêque, que par des accuſateurs certains & légitimes; enſorte que l'archiacre ne perde point ſon droit; & ſi ceux dont on ſe plaint, ſont tels que perſonne n'oſe les accuſer; le vicomte requis par l'évêque fera jurer douze hommes loyaux du même lieu devant l'évêque, qu'ils en déclareront la verité en conſcience. AN. 1164.

7. Perſonne qui tienne du roi en chef, ou qui ſoit ſon officier, ne ſera excommunié ni ſa terre miſe en interdit, qu'auparavant on ne s'adreſſe au roi s'il eſt dans le roïaume, ou s'il en eſt dehors à ſon juſticier, afin qu'il en faſſe juſtice. Enſorte que ce qui appartient à la cour du roi y ſoit terminé, & ce qui regarde la cour eccleſiaſtique lui ſoit renvoïé. 8. Les ap-

pellations doivent aller de l'archidiacre à l'évê-
An. 1164. que, de l'évêque à l'archevêque ; & ſi l'archevêque manque à faire juſtice, on doit venir enfin au roi, pour terminer l'affaire par ſon ordre dans la cour de l'archevêque : en ſorte qu'on n'aille point plus avant ſans le conſentement du roi. 9. S'il s'émeut differend entre un clerc & un laïque, ou au contraire, pour quelque tenement, que l'un prétende être aumône & que l'autre ſoûtienne être fief laïque, ſur la reconnoiſſance de douze loyaux hommes, le grand juſticier du roi déterminera ce qui en eſt. Si c'eſt aumône, la cauſe ſe pourſuivra dans la cour eccleſiaſtique ; ſi c'eſt fief, la cauſe ſe pourſuivra dans la cour du roi, à moins que les deux parties ne relevent ce tenement du même évêque ou du même baron, auquel cas ils plaideront en ſa cour, ſans que, pour cette reconnoiſſance, celui qui en étoit déja ſaiſi, perde ſa ſaiſine.

10. Celui qui eſt d'une ville, d'un bourg ou d'un manoir du domaine du roi, s'il eſt cité par l'archidiacre ou par l'évêque pour quelque délit, dont il doive lui répondre, & qu'il ne veüille pas ſatisfaire à leurs citations, peut bien être mis en interdit, mais non pas excommunié, ſinon après s'être adreſſé au principal officier roïal du lieu pour le faire venir à ſatisfaction, ſi l'officier y manque il ſe rend à la miſericorde du roi, & l'évêque dès-lors pourra réprimer l'accuſé par la juſtice eccleſiaſtique.

11. Les archevêques, les évêques & les autres qui tiennent du roi en chef, releveront leurs terres du domaine du roi comme baronnies, en répondront aux juſticiers & aux officiers du roi, ſuivront toutes les coûtumes & les droits du roi ; & aſſiſteront comme les autres barons aux jugemens de la cour du roi, juſques à ſentence de mort ou mutilation de

membres. 12. Vacance avenant d'un archevêché, évêché, abbaïe ou prieuré du domaine du roi, AN. 1164. il ſera en ſa main, & il en recevra tous les revenus comme domaniaux. Et quand il faudra pourvoir à cette égliſe, le roi en mandera les principales perſonnes, & l'élection ſe fera en ſa chapelle, de ſon conſentement & par le conſeil des perſonnes qu'il y aura appellées de ſa part. Et là même, l'élu fera hommage lige au roi, avant que d'être ſacré, promettant, ſauf ſon ordre, lui conſerver la vie, les membres & ſa dignité temporelle.

13. Si quelqu'un des grands du roïaume refuſe de rendre juſtice à un évêque ou à un archidiacre, le roi la doit faire lui-même; & ſi quelqu'un dénie au roi ſon droit, les évêques & les archidiacres doivent l'obliger à y ſatisfaire. 14. L'égliſe ne retiendra point les meubles de ceux qui ont forfait au roi, parce qu'ils lui appartiennent, quoiqu'ils ſoient trouvez dans une égliſe ou un cimetiere. 15. Les actions pour dettes ſe pourſuivent en la cour du roi, ſoit qu'il y ait ſerment interpoſé ou non. 16. Les enfans des païſans ne doivent point être ordonnez ſans le conſentement du ſeigneur dans la terre duquel ils ſont nez. Cette reconnoiſſance d'une partie des coûtumes d'Angleterre, fut ainſi faite à Clarendon le quatriéme jour avant la purification, c'eſt-à-dire, le trentiéme de Janvier.

V. Thomas refuſe d'approuver les coûtumes.

L'acte en aïant été dreſſé, le roi demanda à l'archevêque & aux évêques d'y mettre leurs ſceaux pour plus grande ſûreté. L'archevêque diſſimulant ſa douleur pour ne pas affliger le roi, dit qu'encore qu'ils fuſſent réſolus à le faire, la choſe étoit aſſez importante pour prendre un petit délai, & la faire avec plus de décence, après y avoir un peu penſé. Il prit toutefois un

exemplaire de l'acte ; l'archevêque d'Yorc en
AN. 1164. prit un autre, & le roi prit le troiſiéme, pour le mettre dans les archives du roïaume. Ainſi Thomas ſe retira pour aller à Vincheſtre. Pendant le chemin il s'émut une diſpute entre ceux de ſa ſuite, dont les uns diſoient qu'il n'avoit pû faire autrement, vû la circonſtance du temps, les autres témoignoient leur indignation, de ce que la liberté eccleſiaſtique periſſoit par la fantaiſie d'un ſeul homme. Un de ceux-ci, qui portoit la croix du prélat, parloit avec plus d'ardeur que les autres, ſe plaignant que la puiſſance ſéculiere troubloit tout ; que l'on n'eſtimoit plus que ceux qui avoient pour les princes une complaiſance ſans bornes, & il conclut en diſant : Que deviendra l'innocence ? Qui combattra pour elle après que le chef eſt vaincu ; Quelle vertu a gardée celui qui a perdu la conſtance ? A qui en voulez-vous, mon fils, dit l'archevêque ? A vous-même, reprit le porte-croix, qui avez aujourd'hui perdu votre conſcience & votre réputation, laiſſant un exemple odieux à la poſterité, quand vous avez étendu vos mains ſacrées pour promettre l'obſervation de ces coutumes déteſtables.

Le prélat dit en ſoupirant : Je m'en repens, j'ai horreur de ma faute, & je me juge déſormais indigne des fonctions du ſacerdoce & d'approcher de celui dont j'ai ſi lâchement trahi l'égliſe : je demeurerai dans la triſteſſe & le ſilence, juſques à ce que j'aïe reçu l'abſolution de Dieu & du pape. Dès-lors il ſe ſuſpendit du ſervice de l'autel, & s'impoſa pour pénitence des jeûnes & des vêtemens rudes ; & peu de jours après il envoïa au pape en diligence. Le pape qui étoit à Sens lui envoïa par ſa réponſe l'abſolution qu'il demandoit, le conſolant & l'exhortant à reprendre ſes fonctions & s'acquitter cou-

rageusement des devoirs d'un bon pasteur. Mais le roi d'Angleterre fut outré de colere, quand il apprit que l'archevêque vouloit revenir contre la convention faite à Clarendon ; & quand il vit lui-même qu'il refusoit en sa presence de sceller l'acte qui y avoit été dressé. Le roi commença à le charger de grandes exactions, & il parut qu'il en vouloit même à sa vie. AN. 1164. c. 21.

L'archevêque voïant qu'il ne pouvoit plus faire aucun fruit dans son égliſe, voulut passer en France pour aller trouver le pape, & s'embarqua secretement ; mais il fut rejetté par le vent contraire ; & le roi aïant sçu qu'il avoit voulu sortir sans congé, en fut encore plus irrité contre lui. Cependant Rotrou évêque d'Evreux travailloit à reconcilier le roi & l'archevêque ; & comme le roi ne vouloit rien écouter sans la confirmation des coûtumes, l'archevêque envoïa au pape, comme pour le prier de les confirmer ; mais en effet pour l'en faire juge, en décharger sa conscience sur son superieur & appaiſer ainsi le roi. Le pape ne se laissa pas surprendre & refusa de confirmer les coûtumes : ainsi le roi voïant qu'il n'avançoit rien de ce côté là, entreprit par le conseil de gens mal intentionnez de faire passer la légation d'Angleterre à Roger archevêque d'Yorc, de tout temps jaloux de Thomas. Le pape le refusa une premiere fois, ne voulant pas ôter à l'égliſe de Cantorberi cet ancien privilege ; mais le roi lui aïant envoïé une seconde députation sur ce sujet, le pape craignit de le trop irriter en lui refusant tout, & que Thomas lui-même ne ressentit les effets de son indignation. C'eſt pourquoi, tenant ferme pour le refus des coûtumes, il accorda à Roger le titre de légat, mais avec des restrictions, qui le rendoient presque inutile ; car il ne soûmettoit ni la personne de c. 24.

Thomas ni ſon dioceſe à la perſonne du nouAN. 1164. veau légat ; & il avoit tiré parole, que les lettres de légation ne ſeroient point renduës à Roger ſans un nouveau conſentement de ſa part.
1. *ep.* 4. 5. C'eſt ce que l'on voit par ſes lettres à Thomas,
ep. 43. dont la premiere eſt dattée du cinquiéme de Mars à Sens. Par cette lettre & par une autre encore, il l'exhorte à ſe conduire envers le roi avec grande circonſpection & à faire tous ſes efforts pour recouvrer les bonnes graces de ce prince, ſans préjudice de la liberté de l'égliſe. Gardez-vous bien, ajoûte-t'il, d'uſer d'aucune rigueur contre le roi ni ſon roïaume juſques à Pâques prochain. Dieu nous donnera alors un meilleur temps, & nous pourrons vous
ep. 42. & moi agir plus sûrement en cette affaire. Il ſemble qu'Alexandre prévoïoit la mort de l'antipape. Il écrivit auſſi au roi d'Angleterre, l'exhortant à abandonner ſes coûtumes contraires à la liberté de l'égliſe, par la conſideration du jugement de Dieu, & par les punitions que Dieu a exercées contre les rois qui ont entrepris ſur le ſacerdoce.

VI. Rupture entre le roi & l'archevêque.

Le roi ne laiſſoit pas de ſoûtenir ſa prétention & faiſoit pourſuivre devant les juges ſéculiers les clercs accuſez de vol, d'homicide ou d'autres crimes, afin qu'aïant été convaincus,
Vita c. 24. ils fuſſent dépoſez & livrez à la cour laïque. Mais l'archevêque conſiderant ce qui eſt permis à chaque juge, ne trouvoit point que la puiſſance ſéculiere eût aucun droit dans une cauſe eccleſiaſtique criminelle, ſuivant cette conſtitution : Si le crime eſt eccleſiaſtique, la cauſe ſera examinée par l'évêque, & la peine impoſée ſelon les canons, ſans que les autres juges prennent aucune part à ces ſortes de cauſes.
11 *q.* 1. *c.* 45. §. 2. *Nov.* 83. *c.* 1. Ainſi parle Guillaume de Cantorberi un des auteurs de la vie de ſaint Thomas. Or la conſti-

ution qu'il cite eſt rapportée de même, mot pour mot par Gratien & tirée d'une Novelle de Juſtinien ; & il eſt évident qu'elle parle des crimes eccleſiaſtiques, comme la ſimonie, l'uſure & les autres, qui du temps de Juſtinien n'étoient point contre les loix, mais ſeulement contre les canons. Mais cette conſtitution eſt tronquée dans l'extrait de Gratien, & dans l'original l'empereur dit expreſſément, que ſi le crime eſt civil, c'eſt-à-dire de la competence du juge ſéculier, il fera le procès au clerc accuſé, & s'il le trouve coupable, il le fera dépoſer par l'évêque avant que de le punir ſelon les loix. AN. 1164.

C'eſt juſtement ce que prétendoit le roi d'Angleterre ; au contraire l'archevêque vouloit, que même pour les crimes contre les loix un clerc ne pût être pourſuivi que devant le juge eccleſiaſtique, qui ne pouvoit impoſer la plus grande peine que la dépoſition, ſans que le coupable pût enſuite être puni corporellement, ſinon pour un nouveau crime. Se fondant ſur la regle *Non bis in idem*, c'eſt-à-dire, qu'on ne punit pas deux fois une même faute ; & craignant que ſi les eccleſiaſtiques ſouffroient double peine, ils ne fuſſent de pire condition que les laïques criminels. C'eſt ce qui irritoit le roi de plus en plus ; & les évêques loin de lui réſiſter, ſe ſoûmettoient à toutes ſes volontez.

On venoit tous les jours rapporter au roi, que l'archevêque n'obſervoit point les coûtumes qu'il avoit jurées ; d'autres ſe plaignoient qu'appuïé de ſon crédit, il les avoit dépoüillez de leurs biens ; & les courtiſans jaloux, exageroient son ingratitude après tant de bienfaits du roi. On empoiſonnoit même ſes vertus & le changement de ſes mœurs. Son zele pour la juſtice étoit traité de cruauté : ſon application à pro-

curer l'utilité de l'égliſe, étoit avarice ; c'étoit
AN. 1164. par orgueil qu'il mépriſoit l'eſtime du monde, pour ne s'attacher qu'à la volonté de Dieu ; c'étoit temerité de vouloir ſoûtenir les droits de ſon ſiege au-delà de ſes predeceſſeurs ; il ne pouvoit plus rien dire, ni rien faire qui ne fût mal interpreté. Enfin on perſuada au roi que ſa puiſſance alloit s'anéantir ſi celle de l'archevêque continuoit de croître ; & que s'il n'y donnoit ordre, il n'y auroit plus à l'avenir de roi en Angleterre, que celui qui ſeroit élu par le clergé, & autant qu'il plairoit à l'archevêque.

VII. Mort d'Octavien. Gui de Crême antipape. *Collect. Lupi. 1. ep. 7. Acta Alex. ap. Baron. Oto de ſaint Blaſ. c. 18. Gofefr. an. 1164. Oto Mor. ra p. 840.*

Cependant l'antipape Octavien étant tombé malade à Luques vers la fête de Pâques, y mourut le mercredi d'après l'octave vingt-deuxiéme d'Avril 1164. Les chanoines de la cathedrale & ceux de ſaint Frigdien refuſerent de l'enterrer chez eux, déclarant qu'ils abandonneroient leurs égliſes plûtôt que d'y mettre le corps d'un homme qu'ils croïoient damné : ainſi il fut enterré dans un monaſtere hors de la ville, & les ſchiſmatiques ne laiſſerent pas de publier qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau. Il avoit pris le nom de pape pendant quatre ans & demi. On porta à l'empereur ſa chapelle & on lui mena ſes chevaux ; car c'étoit tout le bien qui lui reſtoit. Il n'y avoit de ſon parti que deux cardinaux de quatre qui l'avoient ſuivi, ſçavoir Jean de ſaint Martin & Gui de Crême. Ils craignirent, s'ils reconnoiſſoient le pape Alexandre, qu'il ne voulût pas les recevoir, ou qu'il ne les traitât comme Innocent II. avoit traité les cardinaux de Pierre de Leon ; c'eſt pourquoi aïant appellé les ſchiſmatiques d'Italie & d'Allemagne qui étoient venus aux funerailles d'Octavien, ils élurent pour pape le cardinal Gui de Crême, ſous le nom de Paſchal III. & envoïerent auſſi-tôt à l'empereur, qui

étoit en Allemagne pour faire confirmer l'élection. L'empereur le fit, jura ſur les évangiles qu'il reconnoîtroit toûjours pour papes légitimes Paſcal & ſes ſucceſſeurs, & Alexandre & les ſiens pour ſchiſmatiques, & il fit faire le même ſerment à tous les eccleſiaſtiques qu'il y put obliger. Paſchal fut ſacré par Henri évêque de Liege le dimanche vingt-ſixiéme d'Avril & porta le nom de pape trois ans. Le pape Alexandre pleura la mort d'Octavien, conſiderant la perte irréparable de ſon ame, & reprit ſevérement des cardinaux qui s'en réjoüiſſoient. AN. 1164.

A Rome Jules cardinal évêque de Paleſtrine vicaire du pape Alexandre mourut, & on mit à ſa place Jean prêtre cardinal du titre de ſaint Jean & ſaint Paul. Il fit tant par ſes exhortations qu'il ramena à l'obéiſſance d'Alexandre la plus grande partie du peuple Romain, moïennant des ſommes d'argent conſiderables que donnerent ceux qui étoient demeurez fideles au pape. Il eſt à croire que les ſchiſmatiques devinrent auſſi plus faciles à ramener depuis la mort de l'antipape Octavien & la diminution du crédit de l'empereur en Italie, principalement après qu'il s'en fut retiré, qui fut le premier jour d'Octobre de cette année 1164. Car les Venitiens firent une ligue contre lui; où ils attirerent preſque toutes les villes de Lombardie. Les Romains donc promirent avec ſerment de reconnoître le pape Alexandre; ils établirent un nouveau ſénat qui étoit à ſa dévotion; ils remirent entre les mains de ſon vicaire l'égliſe de ſaint Pierre & le comté de Sabine, que les ſchiſmatiques occupoient par les forces de l'empereur. Ainſi la ville de Rome étant preſque toute réduite à l'obéiſſance d'Alexandre; le cardinal vicaire aſſembla à ſaint Jean de Latran les plus affectionnez tant clercs *Acta ap. Bar.* *God. an. 1164.*

que laïques, avec leſquels il réſolut de le rappeller, & lui envoïa en France une députation pour cet effet. Le pape en délibera avec les évêques & les cardinaux qui étoient auprès de lui à Sens; & quoiqu'il y vît de grandes difficultez, toutefois de l'avis du roi de France, du roi d'Angleterre & des évêques du païs, il rendit au cardinal vicaire une réponſe certaine de ſon retour, & ſe preſſa de faire les préparatifs de ſon voïage. On rapporte à cette occaſion la lettre de l'archevêque de Roüen aux évêques & aux abbez de ſa province, par laquelle il les exhorte à donner au pape un ſubſide pour l'entretien de ſa maiſon, dans l'eſperance prochaine de ſon rétabliſſement à Rome & de la fin du ſchiſme. Cet archevêque étoit apparemment Hugues qui mourut cette année 1164. le jour de ſaint Mârtin onziéme de Novembre, après environ trente-cinq ans d'épiſcopat. Son ſucceſſeur fut Rotrou évêque d'Evreux, qui tint le ſiege de Roüen dix-neuf ans.

AN. 1164.

Ap. Pet. Bleſ. epiſt. 173.

Gall. Chr. to. 9.

Sup. liv. xx. n.

VIII. Concile de Northampton.

Le roi d'Angleterre dont l'animoſité croiſſoit toujours contre Thomas archevêque de Cantorberi, le fit citer à jour nommé à Northampton, où il appella par un ordre très exprès tous les prélats & les ſeigneurs du roïaume. L'archevêque Thomas y fut accuſé de ne s'être pas preſenté en perſonne à une citation précedente du roi; & quoiqu'il juſtifiât qu'il avoit envoïé une perſonne ſuffiſante pour répondre de ſa part, il fut jugé que tous ſes meubles étoient confiſquez au roi. Le prélat aïant oüi ce jugement, dit: il eſt inoüi qu'un archevêque de Cantorberi ait été jugé à la cour du roi d'Angleterre, pour quelque cauſe que ce ſoit, tant par la conſideration de ſon égliſe, que de ſa perſonne, puiſqu'il eſt le pere ſpirituel du roi &

V. quadrip. 1. c. 25.

de tout le roïaume. Cette ſentence fut renduë le jeudi huitiéme d'Octobre 1164. & ce fut la premiere action du concile. AN. 1164.

Le lendemain vendredi le roi demanda à l'archevêque cinq cens livres d'argent, qu'il diſoit lui avoir prêtées lorſqu'il étoit chancelier : l'archevêque affirma que le roi les lui avoit données ; mais comme il ne le prouvoit pas & confeſſoit les avoir reçuës, il fut condamné à païer & obligé de donner caution, ſans quoi il auroit été arrêté. Le ſamedi dixiéme du mois, l'archevêque étant dans une chambre ſéparée avec les évêques & enfermé à la clef, le roi lui fit demander compte des revenus de pluſieurs évêchez & abbaïes, dont il avoit eu la regie pendant la vacance en qualité de chancelier, & dont on trouva que la ſomme montoit à deux cens trente mille marcs d'argent. Cette propoſition ſurprit tout le monde, & on diſoit en murmurant, qu'il ne reſtoit qu'à arrêter le prélat. Il dit qu'il vouloit prendre conſeil ; & comme les prélats qui étoient preſens demandoient ce qu'il falloit faire ; Henri évêque de Vincheſtre, qui favoriſoit Thomas en ſecret, dit : Lorſqu'il fut élu archevêque de Cantorberi étant archidiacre & chancelier, il fut rendu à l'égliſe Auglicane libre de tous les engagemens qu'il avoit à la cour ; ce qui étoit ſi notoire, que les autres évêques n'en purent diſconvenir. c. 16. c. 17.

On commença enſuite à opiner en forme. Gilbert évêque de Londres parla le premier comme doïen de l'égliſe de Cantorberi, & dit : Mon pere, ſi vous faites réflexion d'où le roi vous a tiré, & quels biens il vous a faits ; ſi vous conſiderez les maux que vous attirez à l'égliſe & à nous tous en réſiſtant au roi, vous devriez ceder non ſeulement l'archevêché, mais cent fois autant. Et peut-être que ſi le

roi vous voïoit ainſi humilié, il vous rendroit
AN. 1164. tout. Mais l'évêque de Vincheſtre dit : Ce conſeil eſt très-pernicieux à l'égliſe ; ſi notre archevêque primat d'Angleterre nous laiſſe cet exemple, que tout évêque doit renoncer à ſa dignité & au ſoin des ames, ſur la menace du prince, tout dépendra de ſon caprice & il n'y aura plus de regle dans l'égliſe. Hilaire évêque de Chicheſtre & Barthelmi d'Exceſtre furent de l'avis de l'évêque de Londres, qu'il falloit ceder à la neceſſité du temps. L'évêque de Lincoln, homme ſimple & ſans ménagement ; dit : Il eſt clair qu'on en veut à la vie de cet homme, il faut qu'il y renonce ou à l'archevêché. Enfin Roger de Vorcheſtre, en diſant qu'il ne vouloit point donner de conſeil, ne laiſſa pas de faire entendre que l'archevêque ne devoit point quitter la place où Dieu l'avoit mis.

Enſuite ils demeurerent quelque-temps en ſilence ; & comme ils étoient enfermez, l'archevêque pour trouver un moïen de ſortir, dit qu'il vouloit parler à deux comtes qu'il nomma & qui étoient avec le roi. Ils vinrent avec empreſſement & le prélat leur dit : Nous n'avons pas ici ceux qui ont le plus de connoiſſance de cette affaire, c'eſt pourquoi nous demandons un délai juſques à demain. On envoïa l'évêque de Londres & celui de Rocheſtre porter cette réponſe au roi ; & l'évêque de Londres ajoûta du ſien, que l'archevêque demandoit ce délai pour préparer les pieces de ſon compte, voulant par là l'engager à le rendre ; mais il fut déſavoüé par l'archevêque : ainſi finit cette ſéance du concile. Au ſortir les gentilshommes & les autres qui avoient accompagné l'archevêque en grand nombre, ſe retirerent par la crainte du roi ; mais à leur place il fit aſſembler quantité de pauvres, à qui il donna à manger.

Le lendemain qui étoit dimanche, on ſe tint en repos, & le lundi douziéme d'Octobre on cita encore l'archevêque, & on l'attendit dans l'aſſemblée ; mais il fut attaqué la nuit précedente d'une colique violente à laquelle il étoit ſujet. On crut qu'il feignoit d'être malade, & on lui envoïa quelques ſeigneurs à qui il dit : Vous voïez que je ne puis aujourd'hui aller à la cour, mais j'irai sûrement demain, quand je devrois m'y faire porter. Ce jour là le bruit ſe répandit, & on lui dit à lui-même, que s'il ſe preſentoit à la cour, il ſeroit tué ou mis en priſon ; & comme il ne ſe ſentoit pas encore aſſez préparé au martyre, il ſuivit l'avis d'une perſonne pieuſe, qui lui conſeilla de dire le lendemain une meſſe votive de ſaint Etienne premier martyr. AN. 1164. c. 28.

Le mardi matin les évêques vinrent le trouver allarmez du bruit qui couroit, & ils lui conſeilloient de ſe ſoûmettre en tout à la volonté du roi, diſant qu'autrement on l'accuſeroit de parjure dans cette cour, comme aïant violé le ſerment de fidelité qu'il avoit fait au roi, en refuſant d'obſerver les coûtumes qu'il avoit même jurées, par un ſerment particulier. Il leur répondit : Mes freres, le monde, comme vous voïez, fremit contre moi ; mais ce qui m'eſt le plus ſenſible, c'eſt que vous m'êtes vous-mêmes contraires. Quand je me tairois, les ſiecles futurs raconteront comment vous m'avez abandonné dans le combat. Vous m'avez déja jugé pendant deux jours de ſuite, moi qui ſuis votre archevêque & votre pere ; & je conjecture encore par vos diſcours, que vous êtes prêts à me juger dans le for ſéculier, non-ſeulement au civil, mais au criminel. Or je vous défends à tous en vertu de l'obéiſſance & ſous peine de perdre votre ordre, d'aſſiſter au jugement où c. 29.

on prétend me juger ; & de peur que vous ne
AN. 1164. le faſſiez, j'appelle à l'égliſe Romaine. Que ſi les ſéculiers mettent les mains ſur moi, je vous ordonne de même d'emploïer pour ma défenſe les cenſures eccleſiaſtiques. Sçachez au reſte, qu'encore que le monde fremiſſe, que l'ennemi s'éleve, qu'il brûle mon corps, toutefois avec l'aide de Dieu, je ne cederai point mon troupeau. L'évêque de Londres appella auſſi-tôt de cette ordonnance de l'archevêque, & ils le quitterent tous pour ſe rendre à la cour ; ſeulement il y en eut deux qui demeurent encore quelque temps avec lui pour le conſoler & l'encourager ſecretement, ſçavoir Henri évêque de Vincheſtre & Joſſelin de Sarisberi.

c. 30. Auſſi-tôt que les évêques ſe furent retirez, Thomas entra dans l'égliſe & celebra la meſſe de ſaint Etienne, portant même le pallium, quoiqu'il ne fût pas fête, puis l'aïant ôté & la mître, & gardant le reſte de ſes ornemens avec la chappe clericale par deſſus, il alla à la cour ; mais ſçachant le péril où il étoit, il prit ſur lui ſecretement l'Euchariſtie. A la porte de la chambre où le roi l'attendoit, il prit ſa croix de la main de celui qui la portoit devant, & entra ainſi ſuivi des évêques. Robert évêque d'Herford s'offrit à lui ſervir de porte-croix, mais il répondit : Il faut que je la porte moi-même, c'eſt ma ſauve-garde, & elle me fait voir ſous quel prince je combats. L'évêque de Londres lui dit : Si le roi vous voit entrer armé, il tirera contre vous ſon épée, & vous verrez alors de quoi vous ſerviront vos armes. Je m'en remets à Dieu, dit l'archevêque. Et l'évêque ajoûta : Je vois bien que vous ne quitterez point votre entêtement. Le roi ſçachant que l'archevêque venoit avec ſa croix, ſe retira dans une autre chambre ; & l'archevêque s'aſſit ſeul d'un

côté, & les évêques devant lui. Un heraut appella tous les prélats & les ſeigneurs ; & on propoſa de la part du roi une grande plainte contre l'archevêque, de ce qu'il étoit ainſi entré dans la cour du roi portant ſa croix pour lui faire affront ; tous prirent le parti du roi & traiterent le prélat de traître, d'ingrat & de parjure, criant hautement contre lui. AN. 1164. c. 31.

Les aſſiſtans furent ſaiſis d'horreur, & Roger archevêque d'Yorc ſortit, en diſant à deux de ſes clercs qu'il trouva là : Retirons-nous d'ici, il ne nous convient pas de voir ce que l'on va faire à l'archevêque de Cantorberi. Alors des huiſſiers avec leurs baguettes deſcendirent à grand bruit de la chambre où étoit le roi, & ſe tournerent vers Thomas étendans les mains & le regardant d'un air menaçant. Tous ceux qui étoient preſens firent le ſigne de la croix, & Barthelemi évêque d'Exceſtre ſe jettant aux pieds du prélat, lui dit : Mon pere, aïez pitié de vous & de nous. Nous allons tous périr aujourd'hui à cauſe de vous. En effet il y avoit un ordre du roi, que quiconque demeureroit avec l'archevêque ſeroit jugé ennemi public & puni de mort. On diſoit encore que l'évêque de Sarisberi & celui de Norvic, qui étoient demeurez alloient être menez au ſupplice pour être mutilez, & ils prioient auſſi l'archevêque de les ſauver. Mais il dit à l'évêque d'Exceſtre : Retirez-vous d'ici, vos penſées ne ſont pas de Dieu.

IX. Thomas condamné. c. 32.

Les évêques ſéparez des ſeigneurs par la permiſſion du roi, délibererent entre eux. Leur embarras étoit grand, il falloit encourir l'indignation du roi, ou condamner leur archevêque pour crime conjointement avec les ſeigneurs ; ce qui leur paroiſſoit manifeſtement contraire aux canons. Enfin après avoir bien

cherché comment ils ſe tireroient de cette fâ-
AN. 1166. cheuſe néceſſité, ils réſolurent d'appeller l'archevêque devant le pape, comme coupable de parjure, & de s'engager envers le roi à faire tout leur poſſible pour procurer ſa dépoſition, à condition que le roi les déchargeroit de la condamnation, dont l'archevêque étoit alors menacé. Aïant pris cette réſolution, ils vinrent trouver Thomas, & Hilaire de Chicheſtre lui dit au nom de tous : Juſques ici vous avez été notre archevêque, & nous avons été tenu de vous obéir. Mais parce que vous avez juré fidelité au roi & promis de conſerver ſa dignité, ce qui comprend l'obſervation des coûtumes, que vous voulez aujourd'hui détruire : nous ſoûtenons que vous êtes coupable de parjure, & comme tel nous ne devons plus vous obéir. Nous nous mettons ſous la protection du pape & vous appellons en ſa preſence ; & il lui marqua le jour. Ils s'aſſirent comme auparavant vis-à-vis de lui & demeurerent long-temps dans un profond ſilence, qui augmenta la terreur
n. 33. des aſſiſtans ; car comme le roi étoit enfermé avec les ſeigneurs pour juger le prélat, on tenoit comme certain qu'il alloit être arrêté, s'il ne lui arrivoit pis.

En effet il fut jugé parjure & traître, & pluſieurs ſeigneurs étant ſortis d'avec le roi, Robert comte de Leiceſtre dit à l'archevêque : Le roi vous mande de venir lui rendre compte ſur les cas dont vous êtes chargé, ſinon écoutez votre jugement. Mon jugement ! reprit l'archevêque ; & s'étant levé il ajoûta : Comte, mon fils, écoutez vous même auparavant. Le roi m'a fait archevêque de Cantorberi, parce que je l'avois bien ſervi. Il l'a fait malgré moi, Dieu le ſçait, & j'y ai conſenti pour l'amour de lui, plus que pour l'amour de Dieu, qui m'en pu-

nit aujourd'hui. Toutefois lorſqu'on procedoit à mon élection en preſence du prince Henri & par ordre du roi, on déclara qu'on me rendoit à l'égliſe de Cantorberi libre & quitte de tout engagement de la cour. Je ne ſuis donc point tenu de répondre ſur ce ſujet. Le comte dit : Ceci eſt different de ce que l'évêque de Londres avoit dit au roi. L'archevêque ajoûta : Ecoutez encore, mon fils. Autant que l'ame eſt plus digne que le corps, autant devez-vous plus obéir à Dieu & à moi, qu'à un roi terreſtre : d'ailleurs ni la loi, ni la raiſon ne permettent que des enfans jugent leur pere. C'eſt pourquoi je décline ſa juriſdiction & la vôtre, pour être jugé de Dieu ſeul, par le miniſtere du pape, à qui j'en appelle en preſence de vous tous, & mets ſous ſa protection l'égliſe de Cantorberi, ma dignité & tout ce qui en dépend. Et vous mes confreres les évêques, qui obéïſſez à un homme plûtôt qu'à Dieu, je vous appelle auſſi au jugement du pape ; & ainſi je me retire par l'autorité de l'égliſe & du ſaint ſiege. Cette derniere ſéance fut tenuë le mardi treiziéme d'Octobre. AN. 1164. *Sup. l.* LXX. *n.* 58. *Radev.*

Comme il ſortoit les courtiſans lui dirent beaucoup d'injures, l'appellant parjure & traître ; mais quand il fut dehors, la preſſe étoit ſi grande pour recevoir ſa benediction, qu'à peine pouvoit-il conduire ſon cheval. C'étoit principalement les pauvres, qui beniſſoient Dieu de l'avoir délivré de ce péril, car on le croïoit déja mort. On le conduiſit ainſi à ſon logis qui étoit le monaſtere de ſaint André, & il ordonna de faire entrer tous les pauvres & de leur donner à manger. Comme il dînoit l'évêque de Londres & celui de Chicheſtre vinrent lui dire qu'ils avoient trouvé un moïen d'accommodement : ſçavoir de donner au roi deux terres de l'arche- *c.* 34.

vêché pour sûreté des ſommes qu'il demandoit.
AN. 1154. L'archevêque dit, que le roi retenoit déja une autre terre de l'égliſe de Cantorberi, & qu'il s'expoſeroit à tout plûtôt que d'y renoncer. Les évêques indignez rapporterent au roi cette réponſe, qui l'echaufa encore plus. Au même dîner la lecture de table étoit de la perſecution du pape Libere dans l'hiſtoire Tripartite. Et ſur ce paſſage de l'évangile : Quand on vous perſécutera en cette ville fuyez à une autre, le prélat regarda le docteur Hebert, qui comprit depuis que ſa fuite étoit dès-lors réſoluë. Au ſortir de table il envoïa au roi les évêques de Vorcheſtre, d'Herford & de Rocheſtre, lui demander sûreté pour ſortir du roïaume. Ils rapporter la réponſe du roi, qu'il en parleroit le lendemain au concile.

Sup. l. XIII. n. 19.

Matth. x. 23.

X. Thomas ſe retire en France.

Vers la nuit deux des plus grands ſeigneurs vinrent trouver l'archevêque tout en pleurs & ſe frappant la poitrine, l'aſſurant que des hommes conſiderables & accoutumez au crime, s'étoient engagez enſemble par ſerment à le tuer. Cet avis détermina le prélat à s'enfuir, pour ne pas faire périr la cauſe de légliſe qui n'étoit pas encore bien éclaircie. Il ſe fit donc préparer un lit dans légliſe de ſaint André entre deux autels, il s'y proſterna avec quelques-uns des ſiens, & commença à chanter les pſeaumes pénitentiaux, avec les litanies, faiſant une genuflexion au nom de chaque ſaint ; puis étant fatigué il ſe coucha, feignant de vouloir prendre du repos, mais il ſe déroba ſecretement & ſortit par la porte de derriere, un peu avant le chant du coq.

Lib. II. c. I. Chr Gerv. p. 1393.

Le lendemain matin ſi-tôt que le bruit ſe fut répandu de la fuite de l'archevêque, ceux qui lui étoient attachez ſe cacherent ; & le roi fort allarmé, aſſembla les évêques & les ſeigneurs, & demanda ce qu'il y avoit à faire. Ils réſolu-

rent d'envoïer au pape, pour accuſer Thomas de parjure, & d'avoir mis la diviſion entre le roïaume & le ſacerdoce, laiſſant en paix tout ce qui lui appartenoit, juſques à ce que le pape eût prononcé. On fit donc publier de par le roi défenſe de moleſter en leurs perſonnes les gens de l'archevêque, ni de toucher à ſes biens; & auſſi-tôt Roger archevêque d'Yorc, Gilbert évêque de Londres, Roger de Vorcheſtre, Hilaire de Chicheſtre & Barthelemi d'Exceſtre ſe mirent en chemin, pour aller trouver le pape avec quelques clercs de la cour & quelques ſeigneurs députez de la part du roi. Ils alloient à grand appareil & chargez de grands preſens pour gagner la cour de Rome. AN. 1164.

Cependant l'archevêque Thomas marchoit par des chemins détournez, accompagné d'un religieux de l'ordre de Sempringam & du docteur Hebert de Boſcham, qui lui ſervoit de guide. Il arriva premierement à Lincoln, puis à un lieu nommé l'hermitage, dépendant de Sempringam, où il ſéjourna trois jours pour reprendre des forces. De-là marchant toujours de nuit il vint juſques à la mer, s'embarqua le jour des morts ſecond de Novembre dans une barque, & arriva à Boulogne lui quatriéme. Il alloit à pied portant un habit blanc de moine, & ſe faiſant nommer frere Chrétien; mais comme il étoit fatigué de la mer, & peu accoutumé à marcher ainſi par la pluïe & par la bouë, après avoir fait un peu de chemin, il ſe coucha par terre & dit à ſes compagnons: Il faut que vous me portiez, ou que vous me cherchiez une voiture. Ils lui trouverent un cheval, qui n'avoit ni ſelle ni bride, mais ſeulement un licou: ils mirent leurs manteaux deſſus & l'y firent monter. Un peu après ils trouverent des gens armez, qui demanderent s'il *c.* 2. *c.* 3.

éroit l'archevêque de Cantorberi. Il leur répon-
AN. 1160. dit : Eſt-ce là l'équipage de cet archevêque : Et ils ne le reconnurent point.

c. 4. Il arriva le ſoir à Graveline & ſe mit à table avec ſes trois compagnons, qui lui donnerent la derniere place, & affectoient en tout de le faire paroître comme le moindre d'entre eux. Toutefois l'hôte remarqua qu'il ſe diſtinguoit des autres par ſa bonne mine & par ſes manieres nobles. Il étoit de belle taille, avoit le front large, le regard ſevere, le viſage long, les mains belles & grandes, & il donnoit aux enfans & aux gens de la maiſon du peu qu'il avoit ſur la table. Comme le bruit s'étoit déja répandu de la fuite du prélat, l'hôte aïant fait ſes obſervations, tira ſa femme à part & lui dit ce qu'il ſoupçonnoit. La femme impatiente alla auſſi-tôt voir le prélat à table, & après l'avoir un peu regardé, elle revint en ſouriant dire à ſon mari : C'eſt lui aſſurément. Auſſi-tôt elle alla chercher avec empreſſement des noix, des pommes, du fromage, & les mit devant le frere Chrétien, qui eût mieux aimé n'être pas ſi bien ſervi. Après le ſouper l'hôte s'approcha de lui & ne voulut jamais s'aſſeoir qu'à terre à ſes pieds, puis il lui dit : Seigneur, je rends graces à Dieu de ce que vous m'avez fait l'honneur d'entrer chez moi. Et qui ſuis-je donc, dit le prélat, ne ſuis-je pas un pauvre frere nommé Chrétien ? L'hôte reprit : Aſſurément quelque nom qu'on vous donne je ſçai que vous êtes l'archevêque de Cantorberi. Le prélat ne pouvant plus diſſimuler, careſſa l'hôte de peur qu'il ne le découvrît & l'emmena le lendemain avec lui.

c. 5. Or Thomas avoit à craindre non-ſeulement Philippe d'Alſace comte de Flandres, mais encore Matthieu comte de Boulogne ſon frere. Ils étoient par leur mere Sibille d'Anjou, couſins

germains du roi d'Angleterre, qui avoit mandé à Philippe & aux seigneurs de Flandres, que Thomas s'étoit enfui de son roïaume comme un traître ; & le comte de Boulogne avoit épousé une abbesse fille du roi Etienne, malgré l'opposition de Thomas, qui étant alors chancelier avoit fait son possible pour empêcher ce mariage scandaleux. Il partit donc de Graveline avant le jour, & aïant fait douze lieuës à pied, par un chemin boüeux & glissant, il arriva à Clairmarais monastere de Citeaux près S. Omer. Le même jour arriverent à S. Omer les prélats que le roi d'Angleterre envoïoit au pape, c'est pourquoi l'archevêque partit de Clairmarais la nuit même après matines, & se retira à un hermitage de saint Bertin, où il demeura trois jours caché ; puis à la priere de l'abbé & des moines il vint à saint Bertin même. AN. 1164. *c.* 6.

Cependant les envoïez du roi d'Angleterre allerent trouver le roi de France Loüis le jeune à Compiegne, & lui rendirent les lettres de leur maître, portant que Thomas, ci-devant archevêque de Cantorberi, s'étoit enfui de son roïaume, comme un traître, c'est pourquoi il prioit Loüis son seigneur, de ne le pas recevoir dans ses terres. Le roi de France se récria sur ces mots: Ci-devant archevêque ; & demanda qui l'avoit déposé. Puis il ajoûta : Assurément je suis roi aussi-bien que le roi d'Angleterre, & toutefois je ne pourrois pas déposer le moindre des clercs de mon roïaume.

XI. Thomas bien reçu du roi Loüis. *c.* 7.

Hebert de Boscham & un autre de la compagnie de l'archevêque, suivoient pas à pas les prélats envoïez du roi, sans qu'ils le sçussent, car ces prélats les précedoient toûjours d'une journée. Hebert & son compagnon vinrent donc aussi trouver le roi de France qui connoissoit & estimoit Thomas dès le temps qu'il étoit chan-

celier. Il s'informa s'ils étoient de ſa famille, &
AN. 1164 l'aïant appris il les ſalua par le baiſer, & les écouta favorablement. Quand ils lui eurent raconté ſuivant l'ordre du prélat l'hiſtoire lamentable de ſes peines & de ſes périls, le bon prince en fut attendri; & leur dit de ſon côté, que le roi d'Angleterre lui avoit écrit contre le prélat & ce qu'il lui avoit répondu: puis il ajoûta: Avant que de traiter ſi durement un homme d'un ſi grand rang, & ſon ami, il devoit ſe ſouvenir de ce ver-
Pſ. 4. ſet: Mettez-vous en colere & ne pechez point. A quoi un des envoïez répondit: Sire, il s'en ſeroit peut-être ſouvenu, s'il l'avoit oüi chanter à l'office auſſi ſouvent que vous, & le roi ſoûrit. Le lendemain le roi aïant tenu conſeil avec ceux qu'il avoit auprès de lui, accorda à l'archevêque de Cantorberi la paix & la ſûreté dans ſon roïaume; & en congediant ſes envoïez il ajoûta: Il eſt de l'ancienne dignité de la couronne de France, que les exilez, principalement les perſonnes eccleſiaſtiques, trouvent dans le roïaume ſûreté & protection.

XII. Envoïez d'Angleterre devant le pape.

Les envoïez de l'archevêque ſe retirerent très-contens, & ſuivant leur ordre ils ſe preſſerent d'aller trouver le pape à Sens, où les envoïez du roi d'Angleterre étoient arrivez le jour précedent. Leur arrivée ébranla pluſieurs cardinaux, tant par l'eſperance du gain, que par la crainte du trouble que la colere du roi pourroit cauſer dans les affaires publiques. Les uns diſoient, que Thomas étoit le défenſeur de la liberté de l'égliſe, que ſa cauſe étoit juſte & qu'il le falloit ſoûtenir; les autres que c'étoit un broüillon, dont il falloit réprimer les entrepriſes. La prévention fut telle, que ſes envoïez ne purent obtenir des cardinaux d'être reçus ſeulement au baiſer de paix. Toutefois dès le jour de leur arrivée ils eurent le ſoir audience du pape, qui

qui les écouta favorablement & fut touché jusques aux larmes, du récit qu'ils lui firent des souffrances de l'archevêque. Il leur dit : Votre maître a déja acquis de son vivant la gloire du martyre ; & comme il étoit fort tard, il leur donna sa bénediction & les renvoïa à leur logis. AN. 1164.

Le lendemain le pape tint consistoire avec les cardinaux qui étoient presque tous presens à sa cour. On appella les envoïez de part & d'autre, & Gilbert évêque de Londres parla ainsi pour ceux du roi d'Angleterre. C'est vous, saint pere, que regarde le soin de l'église catholique, pour proteger les sages & corriger les temeraires. Il s'est formé depuis peu en Angleterre une division entre le roi & le sacerdoce sur une legere occasion ; & on auroit pû facilement l'éteindre, si on avoit usé de remedes moderez : mais le seigneur archevêque de Cantorberi suivant son avis particulier & non pas le notre, a poussé les choses trop vivement ; sans considerer le temps contraire, ni le mal qui lui en pouvoit arriver. Et n'aïant pû nous attirer à son sentiment il a voulu rejetter sa faute sur le roi, sur nous & sur tout le roïaume, & pour nous rendre odieux, il s'en est fui, sans que personne usât contre lui de violence ni de menaces, comme il est écrit, que l'impie s'enfuit sans être poursuivi. Tout beau, dit le pape ; & l'évêque de Londres ajoûta : Voulez-vous que je l'épargne ? Je ne dis pas, reprit le pape, que vous l'épargniez, mais que vous vous épargniez vous-même. Hilaire évêque de Chichestre parla dans le même sens ; & Roger archevêque d'Yorc ajoûta : Personne ne connoît mieux que moi le caractere d'esprit de l'archevêque de Cantorberi : on ne lui fait pas quitter aisément le sentiment qu'il a une fois embrassé, & je ne vois point d'autre c. 9. Prov. 28. c. 1.

moïen de le corriger ; que d'emploïer forte-
AN. 1164. ment votre autorité. Barthelemi évêque d'Exceſtre ajoûta : Cette cauſe ne peut être terminée en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi : c'eſt pourquoi nous demandons des légats pour la juger.

Enſuite le comte d'Arondel qui étoit preſent avec grand nombre de gentilshommes demanda d'être écouté, & dit : Nous ne ſçavons nous autres gens ſans lettres ce qu'ont dit les évêques. C'eſt qu'ils avoient parlé en latin. C'eſt pourquoi, continua-t-il, il faut que nous diſions auſſi comme nous pouvons pourquoi nous ſommes envoïez. Ce n'eſt ni pour diſputer, ni pour injurier perſonne, principalement en preſence de celui à qui de droit tout le monde eſt ſoumis. Nous ſommes venus vous offrir la dévotion & l'affection de notre roi pour vous : il a choiſi pour cet effet tout ce qu'il a de plus grand dans ſon roïaume, & vous avez déja, ſaint pere, éprouvé la fidelité du roi au commencement de votre promotion. Nous ne croïons pas qu'il y ait dans la chrétienté un prince plus religieux & plus propre à conſerver la paix en ce qui le regarde. L'archevêque de Cantorberi eſt auſſi de ſon côté ſage & diſcret, mais quelques-uns le trouvent trop ſubtil, & ſans la diviſion qui eſt ſurvenuë entre le roi & lui, nous ſerions heureux ſous un ſi bon prince & un ſi bon paſteur. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de vous appliquer à y rétablir la paix. Le comte parla ainſi en ſa langue, & tous loüerent ſa modeſtie & ſa diſcretion.

Le pape déja inſtruit d'ailleurs de la cauſe du different, déclara aux envoïez du roi, qu'il ne pouvoit rien ordonner ſur cette affaire en l'abſence de l'archevêque de Cantorberi : mais ils refuſoient de l'attendre, diſant qu'ils n'o-

soient demeurer à la cour du pape au delà du terme prescrit par le roi, & ils pressoient le pape de nommer un légat, pour juger l'affaire en Angleterre. Le pape étoit fort embarassé: il voïoit un roi jeune & puissant; & craignoit, s'il étoit refusé, qu'il n'embrassât le schisme: de quoi aussi les envoïez le menaçoient, particulierement les laïques. D'ailleurs il ne pouvoit se resoudre à renvoïer l'archevêque dans un païs où il étoit regardé comme un ennemi public, & d'où il étoit sorti comme par miracle: il lui sembloit que c'étoit l'envoïer en prison combattre contre son geolier. Les cardinaux augmentoient son embarras: car la plûpart accoutumez à la complaisance pour les princes, vouloient que l'on accordât au roi ce qu'il demandoit. Enfin le pape tint ferme à ne rien ordonner au préjudice de l'archevêque en son absence; & les envoïez du roi ne voulant pas l'attendre, s'en retournerent en Angleterre, sans avoir reçu la benediction du pape. Ils se presserent même de sortir de France, où ils ne se trouvoient pas en sûreté; tant parce que l'on croïoit qu'ils portoient beaucoup d'argent, que parce que tout le monde étoit favorable à l'archevêque. Le pape de son côté cassa la sentence donnée à Northampton contre lui par les évêques & les barons d'Angleterre. AN. 1164. 1. ep. 49.

XIII. Thomas devant le pape. c. 10.

Cependant Thomas partit de saint Bertin accompagné de l'abbé & de Milon évêque de Teroüane, qui le conduisirent à Soissons. Le roi Loüis y arriva le lendemain, & apprenant que l'archevêque étoit dans la ville, il alla descendre de cheval à son logis & le visita le premier. Il lui témoigna la joïe qu'il sentoit de le recevoir en son roïaume, lui promit sûreté, & l'obligea à recevoir de sa liberalité tout ce qui lui seroit nécessaire. Thomas partit quelques jours

AN. 1164. après, accompagné des officiers du roi, pour aller à Sens trouver le pape. Il fut reçu froidement par les cardinaux, mais il ne laiſſa pas d'avoir audience du pape, qui témoigna compatir beaucoup à ſes peines, & lui ordonna d'expliquer le lendemain en preſence des cardinaux les cauſes de ſon exil. Ce jour-là donc étant aſſis le premier après le pape il voulut ſe lever, mais le pape voulut qu'il parlât aſſis, & il dit: Quoique je ne ſois pas fort habile, je n'ai pas toutefois aſſez peu de ſens, pour quitter ſans ſujet le roi d'Angleterre. Car ſi j'avois voulu lui être complaiſant en tout, il n'y auroit perſonne en ſes états qui ne m'obéît abſolument; & ſi je voulois à preſent changer de conduite; je n'aurois pas beſoin de médiateur pour rentrer en ſes bonnes graces. Mais parce qu'on a obſcurci en nos jours la dignité de l'égliſe de Cantorberi, j'aimerois mieux mourir mille fois, que diſſimuler les maux que nous ſouffrons. Voïez vous-même de vos yeux ce qui en eſt: Alors il tira l'écrit des coûtumes dont il étoit queſtion; & ajoûta en pleurant: Voilà ce que le roi d'Angleterre a ordonné contre la liberté de l'égliſe: c'eſt à vous de juger ſi on peut le diſſimuler en conſcience.

c. 11.

L'écrit aïant été lû, tous en furent touchez juſques aux larmes; & ceux même qui étoient auparavant de differens avis, convinrent alors qu'il falloit ſecourir l'égliſe univerſelle en la perſonne de l'archevêque. Mais le pape aïant lu & relu attentivement chaque article des coûtumes, entra en grande colere, & reprit vivement le prélat d'y avoir conſenti avec les autres évêques. Puis il ajoûta: Quoiqu'il n'y ait rien de bon dans ces articles, il y en a toutefois que l'égliſe peut tolerer en quelque maniere; mais la plûpart ſont condamnez par les anciens con-

ciles & contraires aux ſaints canons. Puis ſe tournant vers l'archevêque il ajoûta : il faut vous traiter plus doucement, parce que vous vous êtes relevé auſſi-tôt après votre chûte, & que vous avez obtenu notre abſolution. C'eſt pourquoi nous vous la donnons encore, en conſideration de vos pertes & de vos ſouffrances. AN. 1164. *Sup. n. 5.*

Le lendemain le pape étant aſſis avec les cardinaux dans une chambre plus ſecrete, Thomas ſe preſenta & dit : J'avouë que c'eſt par ma faute que j'ai excité ces troubles dans l'égliſe d'Angleterre. Je ne ſuis point entré dans la bergerie par la porte, mais à la faveur de la puiſſance ſeculiere, quoique j'y ſois entré malgré moi. Or ſi j'avois renoncé à l'épiſcopat ſur les menaces du roi, comme mes confreres vouloient me le perſuader, j'aurois laiſſé dans l'égliſe un pernicieux exemple : mais à preſent je le fais en votre preſence, & craignant de plus fâcheuſes ſuites de mon entrée irreguliere & de mon incapacité, je remets entre vos mains, ſaint pere, l'archevêché de Cantorberi. Auſſi-tôt il tira l'anneau de ſon doigt, priant le pape avec larmes de pourvoir cette égliſe d'un plus digne paſteur : ce qui attendrit tous les aſſiſtans juſques aux larmes. *c. 12.*

Thomas ſe retira enſuite & le pape délibera ſur ce ſujet avec les cardinaux. Les uns étoient d'avis de profiter de l'occaſion pour appaiſer la colere du roi, mettant un autre ſujet à Cantorberi, & pourvoïant d'ailleurs Thomas de quelque place plus convenable. Les autres ne jugerent pas raiſonnable, que celui qui pour défendre la liberté de l'égliſe avoit expoſé ſes biens, ſa dignité & ſa vie, fût privé de ſon droit au gré du roi. Ils vouloient que l'on donnât un exemple aux autres évêques de réſiſter en pareil cas : autrement que perſonne n'oſeroit plus s'op-

mes en couche. Il fit jurer à tous ceux qui étoient en âge de le faire, d'aller trouver l'archevêque en quelque lieu qu'il fût, pour l'affliger par leur presence : enfin il défendit de prier pour lui dans l'église. Il venoit donc tous les jours au saint prélat grand nombre de ces exilez, dont toutefois plusieurs demeurerent en Flandre, aïant été absous par le pape de leur serment, en consideration de leur sexe, de leur âge & de la rigueur de la saison. Les autres venoient à Pontigni fatiguer l'archevêque par leurs cris & leurs plaintes des maux qu'ils souffroient pour sa cause. Ne pouvant les garder auprès de lui, il les envoïoit en divers pais avec des lettres de recommandation ; & ils trouvoient par tout du secours, tant par la compassion que l'on avoit d'eux, que par l'indignation qu'excitoit la cruauté du roi d'Angleterre. Il y eut même de ces bannis qui se trouverent mieux au lieu de leur exil que dans leur patrie. AN. 1164.

XV. Fermeté de S. Gilbert de Simpringam. *Vita Gib. Mon. Ang. to. 2. p. 634.*

Entre ceux qui furent persecutez à cause du saint archevêque, on remarque la fermeté de saint Gilbert de Simpringam. On rapporta au roi que lui & les siens, avoient envoïé à Thomas en France depuis son exil de grandes sommes d'argent. Or quoique ce rapport fût faux, toutefois parce qu'on le croïoit, on obligea Gilbert, tous les superieurs & tous les procureurs de son ordre à se presenter devant les juges du roi, pour être tous bannis, s'ils étoient convaincus du fait. Les juges aïant pitié de Gilbert, dont ils connoissoient la sainteté, lui offrirent de se purger par serment de cette accusation : promettant de le renvoïer absous lui & les siens. Mais Gilbert déclara, qu'il aimoit mieux aller en exil, que de préter ce serment. Car encore qu'il sçût bien, qu'un serment contenant verité ne peut nuire à celui qui le fait, mais tout au

AN. 1164. plus à celui qui l'exige : toutefois il crut de mauvais exemple de ſe juſtifier d'une telle accuſation, comme ſi ç'eut été un crime de ſecourir en un tel cas un prélat ſouffrant pour l'égliſe. Comme donc il refuſoit le ſerment & que les juges n'oſoient le condamner, il demeura quelque-temps à Londres avec les ſiens : qui ſe voïant à la veille d'abandonner leurs maiſons pour un ſerment qu'ils étoient prêts à faire, étoient dans la crainte & l'affliction, pendant que Gilbert affectoit de témoigner ſa joïe en toutes manieres. Le dernier jour du terme, comme ils s'attendoient tous à être bannis, arriverent des meſſagers du roi qui étoit deçà la mer, avec ordre de remettre l'affaire de Gilbert juſqu'à ce qu'il en prît par lui-même une plus ample connoiſſance. Auſſi-tôt Gilbert fut renvoïé avec les ſiens ; & alors ſe voïant libre il déclara aux juges, mais ſans aucune forme de ſerment, que ce qu'on lui avoit reproché étoit entierement faux. Cette fermeté fut admirée de tout le monde. Gilbert vêcut encore vingt-trois ans ; & mourut âgé de cent ſix ans, l'an 1189. le ſamedi quatriéme de Février jour auquel l'égliſe honore ſa memoire.

Monaſt. Angl. t. 3. p. 691.

XVI. Thomas à Pontigni. *Vita 11. c. 15.*

Thomas de ſon côté touché de ce que les ſiens ſouffroient à cauſe de lui ; commença à Pontigni de mener une vie plus penitente. Outre le cilice qu'il portoit continuellement & les diſciplines qu'il ſe faiſoit ſouvent donner en ſecret : il ordonna au moine qui le ſervoit à table, de lui donner tous les jours ſans que l'on s'en apperçut, avec les mets plus délicats qu'on lui ſervoit, la portion de la communauté : aïant réſolu d'en faire ſa ſeule nourriture. Ainſi pendant quelques jours il ne vêcut que de légumes ſeches & inſipides, ſuivant qu'on l'obſervoit alors dans l'ordre de Citeaux. Mais cette nourriture ſi differente de celle à laquelle il étoit accoûtumé de jeu-

neſſe lui cauſa une griéve maladie ; & il fut obligé de revenir à des alimens plus convenables. AN. 1165.

Cependant on portoit des paroles entre le pape & le roi d'Angleterre, pour tenir une conference où l'on traitât de la paix. Le roi dit, qu'il s'y trouveroit, mais à condition que Thomas n'y ſeroit pas, autrement qu'il ne verroit pas le pape même. Thomas au contraire manda au pape de ne point entrer ſans lui en conference avec le roi. Je connois, diſoit-il, ſes manieres, il lui ſera plus facile de vous ſurprendre s'il n'y a un interprete exact qui puiſſe penetrer ſes ſentimens. Sur cette réponſe le pape manda au roi : Il eſt inoüi que l'égliſe Romaine ait éloigné quelqu'un de ſa compagnie au gré d'un prince, particulierement un homme exilé pour ſa juſtice : au contraire le ſaint ſiege eſt en droit de proteger les opprimez, même contre l'indignation des princes. Ainſi la conference fut rompuë. *c.* 16.

XVII. Aſſemblée de Virſbourg. *to.* x. *conc. p.* 1438. *Guill. Neubr.* 11. *c.* 16. *Chr. Reicherſp. an.* 1168. *Lup.* 1. *ep.* 72.

En Allemagne l'empereur Frideric aſſembla une grande cour à Virsbourg en Franconie, le vingt-troiſiéme de Mai jour de la Pentecôte 1165. A cette aſſemblée ſe trouva entre autres Rainold élu archevêque de Cologne, qui dit, que l'empereur ne feroit rien contre Roland, ainſi nommoit-il le pape Alexandre, s'il ne ſuivoit le conſeil qu'il alloit donner. Car, ajoûta-t-il, la meilleure partie de l'empire eſt pour lui, entre autres l'archevêque de Salsbourg & celui de Maïence : mais j'ai attiré à l'obéiſſance de notre pape Paſcal un plus grand nombre d'évêques que nous ne ſommes, ſçavoir ceux que le roi d'Angleterre lui donnera au nombre de plus de cinquante.

Pour preuve de ce qu'il avançoit, il preſenta deux clercs envoïez du roi d'Angleterre Jean d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre. Car ce prince *Vita S. Th.* 11. *c.* 20.

mal ſatisfait du pape Alexandre, avoit écrit à
AN. 1165. l'archevêque de Cologne une lettre où il diſoit,
1. ep. 66. que par le conſeil de tous ſes barons & du conſentement du clergé il avoit réſolu d'envoïer à Rome l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, l'archidiacre de Poitiers, Jean d'Oxford, & Richard de Luci pour dénoncer au pape Alexandre & à ſes cardinaux, qu'ils ne donnaſſent plus de protection à Thomas, & qu'ils laiſſaſſent au roi la liberté de mettre un autre archevêque à Cantorberi; & qu'ils déclaraſſent nul tout ce que Thomas avoit fait. Enfin pour faire promettre au pape que lui & ſes ſucceſſeurs conſerveroient les coutumes d'Angleterre telles qu'elles avoient été du temps de Henri I. autrement que le roi Henri II. abandonneroit l'obédience d'Alexandre. Pour cet effet il prioit l'archevêque de Cologne de lui envoïer un chevalier Hoſpitalier, afin de conduire ſes envoïez par les terres de l'empereur. L'archevêque de Cologne aïant reçu cette lettre, conſulta l'empereur ſur la réponſe qu'il y devoit faire; & l'empereur lui écrivit qu'il falloit ſatisfaire le roi d'Angleterre: On envoïa donc un Hoſpitalier nommé frere Raoul, qui conduiſit par les terres de l'empereur ceux que le roi d'Angleterre vouloit envoïer à Rome: c'eſt-à-dire Jean
ep. 72. d'Oxford & Richard d'Ivelceſtre.

L'archevêque de Cologne les aïant preſentez à l'aſſemblée de Virsbourg, l'empereur promit de ſuivre ſon avis, & le prélat le propoſa ainſi: Il faut que l'empereur jure en preſence de toute ſa cour, que de ſa vie il ne reconnoîtra pour pape Roland, ni aucun de ſon parti: mais qu'il demeurera inviolablement attaché au pape Paſcal: que ſi l'empereur vient à mourir ſes ſucceſſeurs obſerveront le même ſerment. Il obligera les ſeigneurs à jurer de même, & à

promettre qu'ils ne couronneront point de roi pour lui ſucceder, qui ne le jure auſſi. Les ſeigneurs dans ſix ſemaines après qu'ils ſeront retournez chez eux, feront faire le même ſerment à tous les abbez, prévôts & autres ſuperieurs eccleſiaſtiques: aux chevaliers & à tous les autres qui ont des fiefs dans leur territoire, ſous peine de confiſcation, de dégradation, de privation de charges & de banniſſement. AN. 1165.

L'empereur approuva cet avis : mais il fut trouvé bien dur par quelques prélats, & l'archevêque de Magdebourg déclara, qu'il ne prêteroit point de ſerment que l'archevêque de Cologne ne ſe fit ſacrer, pour montrer à tout le monde qu'il agiſſoit ſincerement. Comme il refuſoit de le promettre, l'empereur irrité lui dit : il paroît manifeſte que vous avez été un traître & un trompeur, en me donnant un pape à mon inſçû, avant la reception des lettres par leſquelles je vous défendois de proceder à l'élection. Vous m'avez plus trahi que l'archevêque élu de Maïence que vous en accuſez ; & qui me donnoit un bon conſeil ; que puiſque Dieu m'avoit délivré de Victor, je ne me ſoûmiſſe point à ſon ſucceſſeur. Il faut donc que vous tombiez dans le piége que vous avez préparé, & que vous faſſiez le ſerment quand tous les autres le refuſeroient.

L'archevêque de Cologne ainſi preſſé ne put s'en dédire, & fondant en larmes il fit le premier le ſerment qu'il avoit propoſé, & promit de recevoir les ordres & la conſecration épiſcopale. Il preſenta auſſi les envoiez d'Angleterre qui jurerent au nom de leur roi, qu'il obſerveroit inviolablement tout ce que l'empereur auroit juré. L'empereur fit donc le ſerment, mais avec cette reſtriction ſuggerée par l'archevêque de Magdebourg, que ſi les deux

AN. 1165. papes Alexandre & Paſcal mouroient en même-temps, & que les cardinaux des deux obediences s'accordaſſent ſur un même ſujet, il ſeroit libre à l'empereur de le recevoir : pourvû toutefois, ce que l'archevêque de Cologne fit ajoûter, que l'élection fût faite du conſentement de l'empereur. Enſuite quatre princes qui étoient preſens firent le ſerment, ſçavoir le duc de Saxe, le marquis de Brandebourg Albert le vieux : Conrad comte Palatin du Rhin frere de l'empereur, & ſon beau-frere le lantgrave Loüis.

Quand ce vint aux évêques, tous excepté celui de Verden dirent qu'ils aimoient mieux abandonner les regales que de prêter un tel ſerment : mais on leur répondit, qu'il falloit bon gré malgré faire le ſerment & garder les regales. Ils jurerent donc mais avec beaucoup de larmes & de gemiſſemens. L'archevêque de Magdebourg jura le premier, mais à ces conditions, que tous les autres qui étoient abſens jureroient auſſi, & qu'il ſeroit quitte de ce ſerment quand il ceſſeroit de poſſeder les regales. L'évêque de Bamberg après diverſes excuſes jura, que tant qu'il voudroit garder les regales il donneroit aide & conſeil à l'empereur ſur cette affaire. L'évêque de Verden & celui qui étoit intrus à Halberſtat jurerent purement & ſimplement comme l'archevêque de Cologne. L'évêque de Verdun & celui de Friſingue s'excuſerent ſur l'abſence de leurs archevêques & obtinrent un délai juſques à la ſaint Pierre. Le patriarche d'Aquilée, l'archevêque de Salsbourg, ni celui de Treves ne ſe trouverent point à cette aſſemblée ni aucun de leurs ſuffragans. L'archevêque de Maïence étoit Conrad frere d'Otton comte Palatin, qui s'étoit retiré ſecretement de la cour de l'empe-

Chron. Reichersp. & Pagi. an. 1163. n. 16. 1. ep. 70.

reur, & cette même année 1165. étoit venu en France trouver le pape Alexandre, avec lequel il passa en Italie; & le pape le fit cardinal & évêque de Sabine. A sa place l'empereur mit à Maïence Christien son chancelier qu'il avoit fait élire dès l'année 1161. AN. 1163.

Or quoiqu'il y eût si peu d'évêques à l'assemblée de Virsbourg, l'empereur ne laissa pas de dire dans la lettre qu'il écrivit sur ce sujet, que les archevêques & évêques qui avoient fait ce serment étoient au nombre de quarante. Il est vrai qu'il y comprend ceux qui n'étoient qu'élus; & il ajoûte, que le samedi des quatre-temps ils reçurent tous les ordres sacrez. Il dit aussi que tous les princes seculiers ont fait le serment, mais il ne nomme que les quatre qui ont été marquez. Enfin il dit, qu'il a promis de ne jamais recevoir l'absolution de ce serment. Cette lettre est adressée à tous les peuples de l'empire & dattée de Virsbourg le premier jour de Juillet. L'empereur écrivit de même aux seigneurs de l'empire en particulier, comme on voit par la lettre adressée à l'abbé de Stavelo.

XVIII. Plaintes du pape contre le roi d'Angleterre. 1. *ep.* 37.

Le pape Alexandre fut promptement averti de ce qui s'étoit passé à Virsbourg; & il écrivit aussi-tôt à Gilbert évêque de Londres, le prélat le plus accredité auprès du roi d'Angleterre; pour se plaindre, que ce prince avoit abandonné l'église en communiquant avec des schismatiques & des gens nommément excommuniez; & qu'il la persecutoit en la personne de l'archevêque de Cantorberi. C'est pourquoi le pape ordonna à Gilbert de se joindre avec Robert évêque d'Herford, & tous deux ensemble de faire leurs efforts pour ramener le roi à la veneration qu'il doit à l'église Romaine: enforte qu'il n'empêche point d'aller à Rome,

ni d'y appeller : qu'il rétabliſſe l'archevêque
AN. 1165. dans ſon ſiége, & qu'il protege dans ſes états l'égliſe qu'on l'accuſe d'opprimer. Enfin le pape charge l'évêque de faire lever le denier ſaint Pierre de l'année courante par toute l'Angleterre, & le lui envoïer le plûtôt qu'il ſera poſſible. Et en attendant, ajoûte-t-il, que vous l'aïez reçu, vous nous l'avancerez dans le premier jour d'Août, de votre argent ou de celui que vous pourrez emprunter : à la charge de vous rembourſer ſur le denier même. Il nous ſera auſſi agréable que ſi vous nous le donniez. C'eſt que le pape avoit beſoin d'argent pour ſon voïage. La lettre eſt dattée de Clermont en Auvergne le dixiéme de Juillet 1165.

Acta ap. Bar. Le pape étoit alors en chemin pour retourner à Rome, où il étoit déſiré depuis la mort de l'antipape Octavien. Après la fête de Pâques, qui cette année 1165. fut le quatriéme d'Avril, il quitta Sens & vint à Paris, puis à Bourges, où ſaint Thomas de Cantorberi, qui l'avoit accompagné juſques-là, prit congé de lui pour la derniere fois. De Bourges le pape vint à Clermont.

XIX. Défenſe du roi d'Angleterre. 1. *ep.* 38. L'évêque de Londres lui répondit : Aïant reçu votre ordre, très-cher pere, avec le reſpect convenable nous avons auſſi-tôt été trouver le roi, l'évêque d'Herford & moi : quoiqu'il fût déja dans le pais de Galles à la tête de ſon armée. Il a reçu votre correction avec action de graces ; & il a répondu avec beaucoup de modeſtie. Premierement il déclare, qu'il n'a jamais ceſſé de vous aimer comme ſon pere & d'obéir à vos ordres : que ſi depuis long-temps il ne vous a pas rendu tant de reſpect, c'eſt qu'après vous avoir aidé au beſoin de tout ſon pouvoir, il a reçu des refus preſque en tout ce qu'il vous a demandé. Toutefois il demeure ferme

dans votre obéiſſance, & déclare qu'il n'empêchera perſonne par force d'aller à Rome, ni ne l'a empêché juſques ici. Quant aux appellations, il prétend avoir droit d'empêcher aucun clerc de ſortir de ſon roïaume, pour aucune cauſe civile, s'il n'a auparavant eſſaié de s'y faire rendre juſtice. Il ſçavoit bien que l'empereur étoit ſchiſmatique : mais juſques à preſent il n'a pas ſçû que vous l'euſſiez excommunié. Il dit qu'il n'a jamais chaſſé l'archevêque de Cantorberi : c'eſt pourquoi comme il s'eſt retiré de lui-méme, il peut rentrer dans ſon égliſe quand il lui plaira en ſatisfaiſant au roi ſur ſes plaintes, & gardant les coutumes roïales qu'il a lui-même jurées. Si quelque égliſe, ou quelque perſonne eccleſiaſtique ſe plaint d'étre maltraitée, il eſt prêt à y ſatisfaire au jugement de toute l'égliſe. AN. 1165.

Voilà les réponſes du roi, ſur leſquelles nous vous prions de conſiderer quelle fin vous voulez mettre à cette affaire. Car le roi croit faire beaucoup pour ſa juſtification, en ſe rapportant de tout ce qui a été dit au jugement de l'égliſe de ſon roïaume. C'eſt pourquoi nous vous ſupplions de moderer votre zele pour un temps, de peur qu'en prononçant un interdit ou une excommunication, vous n'aïez la douleur de voir une infinité d'égliſes renverſées, & le roi avec un peuple innombrable éloigné ſans retour de votre obéiſſance. Il vaut mieux qu'un membre, méme bleſſé, demeure attaché au chef avec eſperance de gueriſon, que d'en être ſéparé & rétranché du corps pour toûjours. Quoi, ſi vos rémontrances ne ſont pas bien reçuës, faut-il deſeſperer de la grace de Dieu, pour les faire mieux recevoir en un autre temps ? Le ſang roïal ſe laiſſe vaincre quand on lui a cedé quelque choſe, il faut le gagner par la douceur &

par la patience. Permettez-moi de le dire, c'eſt
AN. 1165. la charité ſincere qui me fait parler : ſi la fin de cette affaire eſt que l'archevêque de Cantorberi demeure en exil perpetuel, dépoüillé de ſes biens, & que l'Angleterre, ce qu'à Dieu ne plaiſe, ne vous obéiſſe plus : vous verrez qu'il eût mieux valu ſouffrir pour un temps, qu'uſer d'une ſi grande ſeverité. Je crois bien que pluſieurs d'entre nous demeureront dans votre obéiſſance malgré la perſecution : mais il ſe trouvera quelqu'un qui reconnoîtra l'antipape & recevra de ſa main le pallium pour le ſiége de Cantorberi : il s'en trouvera qui lui obéiront pour uſurper nos ſiéges. Pluſieurs forment déja de tels projets, & déſirent le trouble pour s'en prévaloir. Ce n'eſt pas notre interêt particulier qui nous touche, mais le triſte renverſement de l'égliſe dont nous ſommes menacez, & qui nous feroit déſirer la mort plûtôt que d'en être ſpectateurs. Ainſi parloit l'évêque de Londres.

11. *ep.* 41. Le roi d'Angleterre ou plûtôt le même évêque en ſon nom écrivit dans le même ſens au college des cardinaux. Il repreſente ce qu'il a fait pour le pape Alexandre, & que loin de ſe faire prier pour le reconnoître, il lui a attiré les autres. Il ſe plaint que le pape le traite de perſecuteur de l'égliſe, & proteſte qu'il ne laiſſe pas de vouloir demeurer dans ſon obéiſſance & ſe conſerver ſon affection : pourvû qu'il le traite comme les autres papes ont traité ſes prédeceſſeurs : enfin il déclare qu'il ſe rapportera toûjours au jugement du clergé & des ſeigneurs de ſon roïaume, dont il veut ſeulement conſerver les droits & les anciennes prérogatives.

1. *ep.* 98. Le pape avoit auſſi écrit aux évêques de l'obéiſſance du roi d'Angleterre de déçà la mer, ſçavoir à l'archevêque de Roüen, à l'archevêque de Bourdeaux, & à leurs ſuffragans ; ſe plai-

gnant de ce que leur roi avoit communiqué avec Rainold archevêque de Cologne, & envoïé des députez à l'empereur Frideric. Sur quoi Rotrou archevêque de Roüen écrivit en ces termes à Henri prêtre cardinal : Nous répondons avec toute assurance pour le roi d'Angleterre, qu'il n'a fait à l'empereur aucun serment ni aucune promesse par lui ni par ses envoïez, d'adherer à l'antipape. Au contraire nous sommes certains que dans ce traité de mariage, quelque instance que fissent les Allemands pendant trois jours, il n'a jamais voulu rien accorder, qu'après avoir mis pour premiere condition sa fidelité envers l'église & le roi de France. Ainsi Rotrou désavoüe par avance les envoïez d'Angleterre à l'empereur, qui n'étoient pas encore revenus. Ce traité de mariage étoit entre Henri le Lion duc de Saxe, & Mathilde fille aînée du roi d'Angleterre.

AN. 1162.

1. *ep.* 102.

Le pape aïant reçu la réponse de l'évêque de Londres en parut satisfait, & le remercia du soin qu'il prenoit d'entretenir son roi dans l'attachement à l'église : le priant d'y travailler de plus en plus avec l'archevêque de Roüen, l'évêque d'Herford & l'imperatrice Mathilde. La lettre est dattée du vingt-deuxiéme d'Août 1165. & du lieu nommé alors le Gras de Mercure, qui étoit une embouchure du Rône près de Maguelone.

1. *ep.* 48.

V. Baudr. Gradus.

XX. Retour du pape Alexandre à Rome.

Car le pape continuant toûjours son voïage passa de Clermont au Pui en Auvergne, puis à Montpellier, où il demeura jusques à la Nôtre-Dame d'Août. Delà il écrivit au roi de France, pour le prier que si quelque évêché ou quelque abbaïe venoit à vaquer dans son roïaume, il en fit pourvoir Thomas de Cantorberi : pour le faire subsister lui & les siens, en attendant qu'il fit sa paix avec le roi d'Angleterre. Le pape

Acta ap. Bar. to. x. conc. p. 1336. ep. 71. to. x. conc. p. 1328. ep.

écrivit auſſi au roi de France en faveur du
AN. 1165. nouvel évêque de Chartres, qui l'étoit venu
97. p. 1347. ep. 87. trouver de ſa part. C'étoit Guillaume aux blanches-mains quatriéme fils de Thibaud IV. comte de Champagne & beau-frere du même roi. Le comte ſon pere voulant lui procurer dès ſon enfance des dignitez eccleſiaſtiques, pria ſaint
epiſt. 271. Bernard d'y emploïer ſon credit : mais le ſaint abbé s'en excuſa : diſant que ces charges ſont dûës à ceux qui peuvent & veulent les exercer dignement, & qu'il n'eſt pas permis même aux
Gal. Chr. to. 2. pag. 490. adultes d'en avoir pluſieurs. Guillaume aux blanches-mains fut premierement prévôt de S. Cyr à Provins, puis Robert II. évêque de Chartres étant mort le vingt-troiſiéme de Septembre 1164. il fut élu l'année ſuivante pour remplir ce ſiége : mais le pape Alexandre lui donna diſpenſe de ſe faire ſacrer pendant cinq
Rob. de Monte an. 1165. ans, à cauſe de ſa jeuneſſe. C'étoit donc pour lui que le pape écrivoit au roi ſon beau-frere ; & dans la même lettre il l'exhortoit à ſoûtenir la cauſe de l'égliſe, ſans ſe laiſſer ébranler par les ſollicitations de l'empereur Frideric. Elle eſt dattée de Montpellier le dix-neuviéme d'Août.

Continuat. Aimoini. c. ult. Alber. an. 1165. Le roi Loüis & tout ſon roïaume reçut alors une grande joïe, par la naiſſance d'un fils qu'il déſiroit depuis long-temps. Il demandoit pour cet effet les prieres de toutes les perſonnes pieuſes, & au chapitre general de Citeaux ce prince vint ſe preſenter à l'aſſemblée, ſe proſterna les mains étenduës & ne voulut point ſe lever qu'ils ne ſe fuſſent mis en priere, & ne l'euſſent aſſuré de la part de Dieu qu'il auroit bien-tôt un fils. Il naquit à Paris la nuit du ſamedi au dimanche vingt-deuxiéme d'Août 1165. Il fut baptiſé le jour même par Maurice évêque de Paris, ſes parrains furent Hugues abbé de ſaint Germain

des prez, Hervé abbé de S. Victor & Eudes abbé de sainte Genevieve. Ses marraines Constance sœur du roi comtesse de Toulouse, & deux veuves de Paris. Il fut nommé Philippe & surnommé Dieu-donné. AN. 1165.

Dès l'année 1162. lorsque le pape Alexandre arriva en France, il y vint deux envoiez de Manuel empereur de C. P. avec des lettres & des ordres secrets pour lui & pour le roi Loüis à qui Manuel écrivit, que sur son témoignage il reconnoissoit Alexandre pour pape légitime, lui rendoit le respect qui lui étoit dû & désiroit participer à ses prieres. Par où l'on voit que l'empereur Grec prétendoit être dans la communion de l'église Romaine. Ensuite comme le pape étoit prêt à retourner à Rome, Manuel lui écrivit en ces termes: Vous m'avez écrit, que le roi de France doit aller avec d'autres seigneurs au secours de la terre sainte: j'en aurai bien de la joïe comme je vous l'ai déja mandé, & je suis prêt à leur donner passage & leur fournir la subsistance. Mais il me faut donner mes sûretez, qu'ils ne feront aucun dommage sur mes terres; & qu'ils me rendront toutes les villes de Romanie qu'ils prendront sur les Turcs, dont je vous ai envoïé l'état. Et comme vous êtes le promoteur de cette entreprise, je désire que vous envoïiez avec eux un cardinal, qui puisse reprimer la témerité de ceux qui feront quelque désordre: car il est impossible qu'il ne se trouve quelques étourdis dans une si grande multitude. La lettre est dattée du mois de Mars indiction treiziéme qui est l'an 1165.

to. x. conc. p. 1333. ep. 65. 69. 74. 81. 97. Du hesne to. 4. p. 612. epist. 126. 129. 142. 160. p. 579. ep. 148.

ap. Baron. an. 1180.

Le pape Alexandre partit de Montpellier dans l'octave de l'assomption, & après une navigation assez dangereuse il arriva à Messine; ce que Guillaume roi de Sicile aïant appris à Palerme, où il étoit: il donna ordre que le pape, qu'il

reconnoiſſoit pour ſon pere & ſon ſeigneur, fût traité avec l'honneur convenable, & lui envoïa de magnifiques preſens. Il fit armer une galere rouge pour la perſonne du pape, & quatre autres pour les évêques & les cardinaux ; & envoïa un archevêque & d'autres ſeigneurs pour conduire le pape juſques à Rome. Le pape partit de Meſſine au mois de Novembre, paſſa par Salerne & Gaëte, puis par l'embouchure du Tibre, arriva à Oſtie où il paſſa la nuit. Le lendemain matin les ſenateurs avec les nobles & une grande multitude de clergé & de peuple ſortirent de Rome, vinrent le recevoir, & portant des branches d'olivier le conduiſirent avec joïe juſques à la porte de Latran, tout le reſte du clergé l'attendoit revêtu ſolemnellement. Les Juifs s'y trouverent auſſi portant leur loi ſur les bras ſuivant la coûtume : les gonfaloniers avec leurs enſeignes, les écuyers, les ſecretaires, les juges & les avocats. Ainſi marchant en proceſſion & chantant à deux chœurs ils le conduiſirent au palais patriarcal de Latran. C'étoit le vingt-uniéme de Novembte indiction 13. Trois jours après le pape écrivit à Henri archevêque de Reims & à ſes ſuffragans, pour leur faire part de ſon arrivée à Rome, marquant qu'il avoit évité dans ſon voïage de grands perils de la part de ſes ennemis. C'étoit l'empereur Frideric & les ſchiſmatiques que ce prince protegeoit.

AN. 1165.

to. x. conc. p. 1370.

XXI. Lettre d'Arnoul de Liſieux à Thomas. *1. ep. 85. to. 2. Spicil. p. 485.*

Vers ce temps-là Thomas aïant écrit à Arnoul évêque de Liſieux qui étoit en grand crédit à la cour d'Angleterre : ce prélat lui répondit par une grande lettre, où il diſoit en ſubſtance : Quelques-uns de ces gens qui devinent les intentions croïoient que vous agiſſiez par ambition, & que vous aviez encore étant archevêque les mêmes penſées qu'étant chancelier, d'étendre votre puiſſance ſans bornes & l'égaler à celle du

roi, qui la tient de vous. Que par ce motif vous aviez dès le commencement reſiſté à ſes ordres, afin d'intimider tous les autres par cet exemple. On vous faiſoit dire avec vos amis, qu'il ne falloit pas flatter la jeuneſſe inconſiderée de ce prince: mais la reprimer d'abord vigoureuſement. Que vous le connoiſſiez mieux que perſonne, & qu'il ſçavoit combien vous lui étiez neceſſaire. Ces diſcours étoient rapportez au roi : & il diſoit dans ſa colere, qu'il avoit beſoin de toute ſa force & de toute ſon adreſſe puiſqu'il s'agiſſoit de ſa dignité, & que vous n'étiez pas homme à abandonner vos entrepriſes. AN. 1165.

Mais le temps a diſſipé tous les doutes, & la pureté de vos intentions eſt devenuë ſi évidente, qu'elle a rempli de joïe les gens de bien & couvert vos ennemis de confuſion. Il eſt clair que vous avez préferé la juſtice & la liberté de l'égliſe à tous les biens temporels, & que ſi vous aviez voulu conſentir aux nouveaux abus, vous pouviez non ſeulement vivre en paix, mais regner avec le prince. Vous auriez été invincible en ſoûtenant la bonne cauſe, ſi vous n'aviez été abandonné de ceux qui devoient la ſoûtenir avec vous: mais leur foibleſſe a donné du courage à vos ennemis. De votre part vous avez expoſé même votre vie; mais il paroît que le roi vous a épargné & a conſervé de l'affection pour vous, pendant qu'il eſſaïoit de vous reduire par la crainte. Il auroit pû empêcher votre ſortie s'il avoit uſé de ſa puiſſance, & tant que vous auriez été en Angleterre, vous n'auriez pas eu tant d'occaſion de lui nuire ni ſes ennemis de le décrier.

Je vous prie de conſiderer ſouvent quelle eſt votre cauſe, quel eſt votre adverſaire & qui ſont vos protecteurs. Votre cauſe eſt manifeſtement juſte, puiſque vous combattez pour la

liberté de l'égliſe qu'on ne peut attaquer ſans
AN. 1165. intereſſer la foi. Mais vous avez un adverſaire qui ſe fait craindre des plus éloignez par ſa fineſſe, de ſes voiſins par ſa puiſſance, de ſes ſujets par ſa ſeverité : que ſes heureux ſuccès ont rendu ſi délicat, qu'il prend pour injure un manque de complaiſance. Il ſe rend quelquefois traitable à l'humilité & à la patience, mais il ne veut pas être attaqué par force, afin de ne paroître rien faire que de ſon bon gré. Car il eſt ſenſible à la gloire juſques à aimer la flatterie. C'eſt ce qui fait que tous vos ſuffragans vous ont ſi lâchement abandonné : en ſorte que vous ne pouvez compter ſur eux, puis qu'aïant été cauſe de la diviſion ils ne ſont pas propres à travailler à la reconciliation. Ceux d'un moindre rang vous aiment ſincerement pour la plûpart; mais la crainte de l'exil les retient, & ils ſe contentent de ſoûpirer & de faire pour vous des vœux en ſecret.

Quant aux ſeigneurs, il eſt certain qu'ils ont fait une eſpece de conjuration contre l'égliſe, pour s'oppoſer toûjours à ſon utilité & à ſa dignité : perſuadez qu'elle ne s'enrichit & ne s'éleve qu'à leurs dépens. L'occaſion favorable les rend plus ardens, & ils diſent qu'ils ne travaillent que pour l'interêt du roïaume. Que le roi ne doit pas regner avec moins de dignité que ſes prédeceſſeurs, qui avoient moins de puiſſance; & ils attribuent à ſa dignité toutes les anciennes entrepriſes, quoiqu'elles ne s'accordent ni avec la foi ni avec la raiſon. Dans le fonds ils le flattent, en l'engageant dans une mauvaiſe affaire : dont ils eſperent la diminution de ſa puiſſance, pour recouvrer l'ancienne impunité de leurs crimes.

Si vous conſiderez le ſecours des étrangers, ils l'offrent d'abord de bonne grace & abondam-

ment, mais leur affection se refroidit à la longue, & la grandeur de la dépense diminuë la liberalité. Il faut donc user avec bien de la discretion de ce qu'on ne nous donne que par pure charité; & ne pas prendre tout ce qu'on nous offre, pour n'en pas épuiser la source. Vous devez peser mûrement toutes ces considerations. AN. 1165.

Le plus sûr est de garder la moderation, sans desesperer par la crainte de l'adversité, ni vous opiniâtrer par la confiance en la bonté de votre cause. Il faut tolerer tout ce qui n'est ni criminel ni dangereux pour la foi; & dissimuler pour un temps ce qu'on ne peut corriger. Les choses ne demeurent pas toûjours en même état; & Dieu change comme il lui plaît les cœurs des princes. Cependant s'il se presente quelque occasion favorable, recevez-là à bras ouvert; & si l'on propose un accommodement, n'en disputez pas les articles avec trop de subtilité, pour ne pas réveiller les querelles. Tenez-vous aux conditions generales, & vous contentez qu'il n'y en ait point de particulieres qui détruisent expressément la liberté de l'égliſe. Ne cherchez point à triompher devant les hommes; au contraire laissez au roi l'honneur de la victoire, pourvû que votre conscience vous rende un témoignage glorieux devant Dieu.

Pour moi je vous servirai fidelement & avec affection, sçachant que vous sacrifiez votre fortune & votre personne pour l'interêt de vos freres. Mais il faudra d'abord témoigner que je vous suis contraire: parce que si je paroissois votre ami, je ne serois ni cru, ni écouté. La dissimulation sera un moïen de vous servir plus utilement. Cependant consolez-vous, l'arrivée du roi en ces quartiers donnera plus de commodité à ceux qui vous aiment d'agir auprès de

lui. On dit même qu'il devient plus traitable qu'à
AN. 1165. l'ordinaire, par les mouvemens qu'il craint de la part des François, de ſes autres voiſins & même de ſes autres ſujets, & par l'indignation du pape qu'il vient de s'attirer. Arnoul finit ſa lettre en recommandant le ſecret.

XXII. Canoniſation de Charlemagne.

L'empereur Frideric tint à Aix-la-Chapelle une cour pleniere à Noël 1165. où à la priere de Henri roi d'Angleterre & du conſentement & par le conſeil de tous les ſeigneurs tant ſeculiers qu'eccleſiaſtiques, il fit lever le corps de l'empereur Charlemagne pour la canoniſation duquel il avoit aſſemblé cette cour; & la céremonie s'en fit le vingt-neuviéme de Decembre. C'eſt ce que témoigne l'empereur Frideric dans la bulle d'or qu'il en fit expedier le huitiéme de Janvier de l'année 1166. Un auteur du temps ajoute que Frideric mit le corps de Charlemagne dans une chaſſe d'or ornée de pierreries, & que l'on commença à Aix-la-Chapelle à en faire la féte comme d'un ſaint, par l'autorité de l'archevêque de Cologne. Le corps de Charlemagne avoit déja été découvert l'an mil par l'empereur Otton III. mais quoiqu'il eût été trouvé ſans corruption & que l'on dit dès-lors qu'il ſe faiſoit des miracles à ſon tombeau; on n'en célebra point la fête & on continua de faire ſon anniverſaire comme pour les autres défunts. Ce n'eſt que depuis cette canoniſation de Frideric Barberouſſe, que Charlemagne a commencé d'être honoré comme ſaint, d'un culte public en quelques égliſes particulieres, & quoique cette canoniſation fut faite de l'autorité d'un antipape, les papes légitimes ne s'y ſont pas oppoſez.

ap. Bol. 28. Jan. to. 2. p. 888.
Chr. Gaufr. Voſiens p. 314.
Chr. Ademari p. 169.
Sup. liv. XVII. n. dern.
Sup. liv. XLVI. n. 9.

XXIII. Thomas legat en Angleterre.

Après que le pape Alexandre fut arrivé à Rome, voulant donner plus d'autorité à l'archevêque de Cantorberi, il le déclara ſon légat dans toute

1. ep. 115. 116. 117.

toute l'Angleterre excepté le dioceſe d'Yorc. La lettre eſt dattée d'Agnani le ſeptiéme Decembre 1165. & Thomas l'aiant reçue chargea les évêques d'Herford & de Vorcheſtre de notifier ſa légation. L'évêque de Londres en reçut la ſignification le jour de ſa converſion de ſaint Paul patron de ſa cathedrale ; c'eſt-à-dire le vingt-cinquiéme de Janvier 1166. Il en fut extrêmement allarmé & en écrivit au roi en ces termes : Quand le pape commande, il n'y a ni appellation ni autre remede, il faut obéir. Le jour de ſaint Paul comme j'étois à l'autel dans Londres, je reçus de la main d'un homme qui m'eſt entierement inconnu une lettre du pape, par laquelle il accorde & confirme au ſeigneur archevêque de Cantorberi la légation par toute l'Angleterre excepté le dioceſe d'Yorc. Il nous eſt ordonné de lui obéir en cette qualité, & d'obliger ceux qui par votre ordre, ont reçu en ſon abſence les fruits des benefices de ſes clercs, à les reſtituer dans deux mois ſous peine d'excommunication. Il m'eſt auſſi ordonné d'exiger des mes confreres le denier ſaint Pierre, & de leur faire tenir les lettres de l'archevêque, ſous peine de dépoſition. Nous nous jettons donc à vos pieds pour vous ſupplier d'empécher que nous ne ſoïons honteuſement réduits au néant, & de nous permettre d'obéir aux ordres du pape : de faire rendre le denier à ſaint Pierre & les revenus aux clercs, & demander à tous les évêques, que s'ils trouvent dans les lettres de l'archevêque quelque grief contre l'uſage du roïaume, ils en appellent au pape, ou aux légats qu'on nous envoie.

AN. 1166. *V. Pagi. ann.* 1166. *n.* 12. 1167. *n.* 14. 1. *ep.* 132.

Le roi d'Angleterre vint en Normandie l'an 1166. puis la troiſiéme & la quatriéme ſemaine d'après Pâques il tint au Mans des aſſemblées des prélats & des barons, où il ordonna une

Gervaſ. Chr. 1166

collecte de deniers pour le ſecours de la terre
AN. 1166. ſainte à la priere & ſuivant l'exemple du roi de
Pagi. 1164. *n.* 23. France : en execution de ce que le pape Alexandre avoit ordonné en un concile qu'il tint à Reims en 1164. après celui de Tours. Cette collecte comprenoit tout le monde, le clergé, la nobleſſe, le peuple, & devoit durer cinq ans ; & c'eſt le premier exemple que je ſçache de ces levées pour la terre ſainte.

Vita 11, 16. Saint Thomas étoit cependant à Pontigni où profitant de la ſolitude, il s'appliquoit entierement aux exercices ſpirituels : en ſorte qu'après l'office divin, à peine l'écriture ſainte ſortoit
Gervaſ. ibid. de ſes mains. Il ne laiſſoit pas de ſortir avec les moines pour le travail, de moiſſonner & amaſſer le foin comme les autres, tout foible qu'il étoit. Cependant pour ne pas abandonner l'interêt de l'égliſe, la ſeconde année de ſon exil, c'eſt-à-dire en 1166. il envoïa au roi d'Angleterre par un abbé de l'ordre de Citeaux, une lettre remplie de douceur pour ſervir de premier
ap. Roger. p. 503. monitoire : où il repreſente que ſon devoir ne lui permet pas de garder le ſilence, & exhorte le roi à rendre la liberté à l'égliſe d'Angleterre. Quoique cette lettre n'eût fait qu'aigrir le roi,
2. *ep.* 65. l'archevêque lui en écrivit une autre plus dure : où ſans entrer dans le fonds de la queſtion, il releve la dignité ſacerdotale & menace le roi de la colere de Dieu. Mais cette ſeconde lettre n'attira que des injures aux religieux qui en furent les porteurs.

XXIV. Conference de Chinon. 1. *ep.* 140. Toutefois le roi d'Angleterre eut une conference à Chinon en Touraine avec les ſeigneurs & ſes conſeillers les plus confidens, pour ſçavoir ce qu'il devoit faire en cette occaſion. Là il ſe plaignit amerement de l'archevêque ; diſant avec larmes & ſoupirs qu'il lui enlevoit le corps & l'ame ; & qu'ils étoient tous des traîtres, qui

ne vouloient pas s'appliquer à le délivrer de la perſecution d'un ſeul homme. L'archevêque de Roüen qui étoit preſent s'échauffa un peu contre le roi, & le reprit de cet emportement, mais avec douceur ſelon ſon naturel. Ce qui aigriſſoit le roi c'étoit les lettres que Thomas lui avoit écrites & à l'imperatrice ſa mere; & il craignoit qu'il ne prononçât inceſſamment l'interdit ſur ſon roïaume & l'excommunication contre ſa perſonne par ſon autorité de légat. Pour le tirer d'embaras Arnoul évêque de Liſieux dit que l'unique remede étoit de prévenir la ſentence par une appellation. Ainſi le roi qui prétendoit que les appellations au pape étoient contraires à l'uſage de ſon roïaume, ſe trouvoit réduit à y avoir recours lui-même. AN. 1166.

Suivant ce conſeil l'évêque de Liſieux & l'évêſque de Sées partirent pour aller trouver l'archevêſque de Cantorberi & lui ſignifier un appel qui ſuſpendît ſa ſentence juſques à l'octave de Pâques de l'année ſuivante. L'archevêſque de Roüen alla auſſi avec eux, pour eſtre, comme il diſoit, le médiateur de la paix. Mais quand ils furent arrivez à Pontigni ils n'y trouverent point Thomas: il étoit allé à Soiſſons pour implorer les ſuffrages de la ſainte Vierge, de ſaint Drauſin, & de ſaint Gregoire, dont on croïoit y avoir des réliques. Il vouloit ainſi ſe fortifier pour le combat qu'il alloit livrer au roi d'Angleterre en portant ſa ſentence contre lui: car ſaint Drauſin étoit invoqué par les champions à la veille d'un combat. Aïant paſſé trois nuits en prieres aux égliſes de ces ſaints, il partit le lendemain de l'Aſcenſion pour aller à Vezelai, & y prononcer le jour de la pentecôte l'excommunication contre le roi & les ſiens. Mais le vendredi d'avant la feſte, il apprit certainement que le roi

d'Angleterre étoit grievement malade, enſorte
AN. 1166. qu'il avoit envoïé s'excuſer d'une conference qu'il avoit demandée au roi de France. Cette nouvelle obligea Thomas à differer l'excommunication du roi d'Angleterre : comme on le lui avoit déja conſeillé.

XXV. Thomas excommunie Jean d'Oxford &c.

Le jour de la Pentecôte qui cette année 1166. étoit le douziéme de Juin, Thomas étant à Vezelai dans l'égliſe de la Madelaine où il y avoit un grand concours de peuple de diverſes nations, monta au jubé, & fit un ſermon, enſuite duquel il dénonça excommunié Jean d'Oxford pour eſtre tombé dans le ſchiſme en preſtant ſerment à l'empereur en l'aſſemblée de Virsbourg, avoir communiqué avec l'archeveſque de Cologne ſchiſmatique, & avoir uſurpé le doïenné de Sarisberi contre la défenſe du pape. Il excommunia auſſi nommément Richard archidiacre de Poitiers avec cinq autres, & en general tous ceux qui à l'avenir mettroient la main ſur les biens de l'égliſe de Cantorberi. Quant au roi après avoir déclaré comme il l'avoit averti de ſatisfaire à l'égliſe, il l'invita encore à faire pénitence, menaçant de prononcer dans peu l'excommunication contre lui. Enfin il condamna publiquement l'écrit contenant les prétenduës coûtumes d'Angleterre, déclara excommuniez ceux qui à l'avenir emploïeroient l'autorité de cet écrit, & déchargea les éveſques de la promeſſe qu'ils avoient faite de l'obſerver. Il écrivit enſuite à tous les éveſques de la province de Cantorberi pour les inſtruire de ce qu'il venoit de faire, enjoignant à l'éveſque de Londres de notifier ſa lettre aux autres. Il en écrivit à l'archeveſque de Roüen ; & il en donna avis au pape, lui en demandant la confirmation. Cependant le roi envoïa le docteur Gautier de l'iſle en Angleterre porter une lettre de la conference de Chinon

t. 1. p. 96.
epiſt. 141.
epiſt. 138.

pour avertir les Anglois de l'appellation propoſée : faire garder les ports, & défendre au clergé d'obéir à l'archeveſque. AN. 1166.

XXVI. Concile de Londres.

Peu de temps après les éveſques par ordre du roi s'aſſemblerent à Londres avec quelques abbez & réſolurent d'interjetter l'appel contre l'archeveſque. Les premiers qui appellerent furent l'éveſque de Londres & celui de Sarisberi : on ne pouvoit y obliger celui d'Exceſtre : celui de Rocheſtre s'excuſa ſur une maladie que l'on crut feinte. L'éveſque de Vincheſtre s'excuſa de meſme & écrivit en ces termes : Je ſuis appellé par le ſouverain pontife, & je n'en veux point appeller. On crut qu'il vouloit dire que le pape l'avoit mandé : mais il entendoit qu'il alloit comparoître devant le tribunal de J. C. à cauſe de ſon grand âge. Car c'étoit Henri frere du roi Etienne qui tenoit ce ſiege depuis trente-ſept ans. Les autres éveſques notifierent leur appel au pape & à l'archeveſque par deux lettres écrites au nom des ſuffragans du ſiege de Cantorberi, dont voici la ſubſtance.

XXVII. Lettre au pape. 1. *ep.* 128. *to.* X. *conc.* *p.* 447.

Dans la lettre au pape ils diſent : Nous croïons qu'il vous ſouvient que vous avez averti il y a long-temps le roi notre maître par les lettres dont furent chargez les éveſques de Londres & d'Herford, de corriger quelques abus dans ſon roïaume. Il a reçu vos ordres avec le reſpect convenable, déclarant qu'il corrigeroit ces déſordres ſuivant le jugement de ſon égliſe : comme en effet tous ſes vœux ne tendent qu'à ôter les ſcandales de ſon roïaume & y faire regner la paix. Or voïant qu'elle étoit troublée par les crimes énormes de quelques eccleſiaſtiques, il a rendu à leur profeſſion l'honneur qui lui eſt dû, les déferant aux éveſques qui ſont demeurez dans les bornes de leur pouvoir, en puniſſant un homicide, par exemple, par la ſeu-

le dégradation du criminel. Mais le roi eſt per-
An. 1166. ſuadé que cette peine ne répond pas à la grandeur du crime ; & que la ſûreté publique n'eſt pas bien établie, ſi un lecteur ou un acolyte après avoir tué quelqu'un, en eſt quitte pour perdre l'exercice de ſes fonctions. Le clergé voulant donc s'en tenir à l'ordre établi du ciel, & le roi voulant affermir la paix : il s'eſt élevé une pieuſe diſpute, excuſable devant Dieu, comme nous croyons, par la bonne intention des deux parties. De-là eſt arrivé que le roi a voulu faire rédiger les anciennes coûtumes de ſon royaume obſervées par les eccleſiaſtiques ſous ſes prédeceſſeurs ; & les rendre publiques, afin qu'on n'en diſputât plus à l'avenir. C'eſt ce qui a été executé ; & voila cette perſecution contre l'égliſe, dont on accuſe le roi par toute la terre.

Si toutefois dans ces coûtumes il y a quelque choſe de dangereux pour la conſcience, ou de honteux pour l'égliſe : ce prince touché de vos avertiſſemens & de votre autorité, a promis il y a long-temps & promet encore de le corriger. Et nous aurions déja obtenu la paix que nous déſirons, ſi l'archevêque de Cantorberi n'avoit rallumé ſa colere éteinte ; mais ce prélat au lieu de l'appaiſer par ſes avertiſſemens & le vaincre par ſa douceur, vient de l'attaquer durement par des lettres triſtes & terribles ; le menaçant d'excommunication & ſon roïaume d'interdit. A ces menaces il a ajoûté des effets plus fâcheux ; car il a excommunié & dénoncé publiquement des ſeigneurs du premier rang, & des perſonnes en qui le roi a le plus de confiance, & qu'il admet à ſes conſeils les plus ſecrets : ſans les avoir citez ni convaincus, ni donné lieu de ſe défendre. Il a même ſuſpendu de ſes fonctions notre confrere l'évêque de Saris-

beri, ſans procedure juridique & ſans notre participation. Quelle ſuite pouvons-nous attendre d'une maniere d'agir ſi irreguliere, vû principalement la malheureuſe circonſtance du temps? ſinon que la concorde entre le royaume & le ſacerdoce ſoit rompuë, & que nous allions en exil avec notre clergé: ou, ce qu'à Dieu ne plaiſe, que nous nous retirions de votre obéiſſance, pour tomber dans le ſchiſme? C'eſt pour éviter de ſi grands maux, que nous avons appellé à votre grandeur de vive voix & par écrit contre les mandemens de l'archevêque de Cantorberi: qui portent quelque préjudice au roi, à ſon royaume, à nous ou à nos égliſes; & nous avons marqué le terme de notre appel à l'Aſcenſion. Aimant mieux être humiliez en tout ce qui plaira à votre ſainteté, que de ſentir de jour en jour les effets de la paſſion de l'archevêque. Ce terme de l'appel s'étendoit à près d'un an. AN. 1166

1. *ep.* 108.

Dans la lettre à l'archevêque ſes ſuffragans diſent: Nous eſperions que vous repareriez par votre humilité & votre prudence, le trouble qu'a produit votre retraite inopinée dans un païs éloigné; & nous nous conſolions par ce que nous entendions dire de tous côtez, que vous portiez avec modeſtie la pauvreté où vous vous êtes volontairement réduit, vous appliquant à la lecture & à la priere, & reparant le paſſé par les jeûnes, les veilles, les larmes, & les exercices ſpirituels. Nous eſperions que par une telle conduite vous attireriez d'en haut la grace dans le cœur du roi pour lui faire oublier ſon reſſentiment contre vous; & vos amis trouvoient ouverture pour lui parler en votre faveur. Maintenant nous apprenons que vous avez publié contre lui un mandement, où ſans mettre de ſalutation ni aucun témoignage d'a- XXVIII. Lettres à Thomas.

1. *ep.* 126.

mitié, vous le menacez d'interdit ou d'excom-
An. 1166. munication prochaine. Si vous l'executez nous n'eſperons plus de paix; & il eſt de la prudence de conſiderer la fin de ce que l'on entreprend.

Faites donc, s'il vous plaît, réflexion à quelle fin vous tendez, & ſi vous prenez les moiens pour y parvenir. Pour nous, nous vous conſeillons comme à notre pere de ne pas ajoûter de nouvelles difficultez: de laiſſer les menaces & vous conduire avec patience & humilité, & de remettre vos interêts à la miſericorde de Dieu & à la clemence du roi. Il valoit mieux faire loüer votre pauvreté volontaire que de vous expoſer à être univerſellement blâmé d'ingratitude. Car tout le monde ſe ſouvient à quelle gloire le roi vous a élevé d'une fortune mediocre: en quelle faveur & quelle familiarité vous avez été auprès de lui; comme il vous a ſoûmis tous les pays de ſon obéiſſance, qui s'étendent depuis l'Ocean juſques aux Pirenées: en ſorte que l'on n'eſtimoit heureux que ceux qui pouvoient vous plaire. Pour vous aſſurer une gloire plus ſolide, il vous a mis au rang que vous tenez dans l'égliſe; & cela contre l'avis de ſa mere, quoique le royaume en murmurât & que l'égliſe en gemît. Epargnez donc votre reputation & votre gloire, & ne ſongez à vaincre le roi que par l'humilité & la charité.

Si vous n'avez pas égard à nos conſeils, faites-le du moins pour l'interêt du pape & de l'égliſe Romaine. Car que ſera-ce ſi le roi, à qui tant de peuples obéiſſent, aigri par vos duretez ſe retire de l'obéiſſance du pape, qui lui refuſera peut-être ſon ſecours contre vous? Par combien de prieres, de promeſſes & de preſens ſollicite-t-on le roi à prendre ce parti? Il a reſiſté juſques à preſent, mais nous craignons

que l'indignation ne lui arrache ce que la conſi-
deration de ce qu'il y a de plus grand dans le AN. 1166.
monde n'a pu obtenir de lui. Et ſi vous en êtes cauſe, vous aurez de quoi fondre en larmes. Quittez-donc, s'il vous plaît, une réſolution ſi nuiſible au pape, à l'égliſe Romaine & à vous-même, ſi vous voulez y faire attention. Mais peut-être que ceux qui ſont auprès de vous, vous exhortent à faire ſentir votre puiſſance au roi & à ſes états. Cette puiſſance eſt veritablement à craindre pour celui qui peche, & qui ne veut pas ſatisfaire : mais quant au roi notre maître, quoique nous ne diſions pas qu'il n'a jamais peché, nous diſons hardiment qu'il eſt toûjours prêt à ſatisfaire à Dieu : qui l'ayant établi pour maintenir la paix entre ſes ſujets, veut à cette fin qu'on lui rende la même déference qu'on a rendue aux rois ſes prédeceſſeurs. S'il s'eſt ému ſur ce ſujet quelque differend entre vous & lui, il a promis au pape de ſe ſoumettre au jugement de l'égliſe de ſon royaume. Il eſt prêt d'executer cette promeſſe, de ſatisfaire & d'en donner des ſûretez s'il eſt beſoin. Après cela de quel droit & en vertu de quel canon le frapperez-vous d'interdit ou d'excommunication ? Il ne faut pas agir par emportement, mais par raiſon. Les évêques ſe plaignent enſuite comme dans la lettre au pape, de la ſuſpenſe prononcée contre l'évêque de Sarisberi, & concluent en ſignifiant leur appel.

XXIX. Réponſe de Thomas. 1. ep. 137.

Le ſaint archevêque répondit par une longue lettre, où il marque d'abord qu'il ne croit pas que cet écrit ſoit de tous les évêques dont il porte le nom, & qu'il le regarde comme un effet de l'autorité du roi. Il leur reproche leur peu de zele pour la liberté de l'égliſe & pour leurs veritables interêts ; & la foibleſſe avec laquelle ils l'abandonnent lui-même dans la per-

ſecution qu'il ſouffre pour la cauſe commune.
AN. 1166. Entrant en matiere il juſtifie ſa ſortie d'Angleterre, qu'il ſoûtient avoir été neceſſaire, après l'injuſtice & la violence qu'il a ſoufferte à Northampton, pour mettre ſa vie en sûreté & pour-
t. 2. 195. ſuivre ſon appel au pape : puis il ajoûte : Si ma ſortie a produit du trouble, c'eſt à celui qui en a été cauſe à ſe l'imputer. Au reſte je me ſuis preſenté à la cour du pape, j'y ai expoſé le tort que j'ai ſouffert avec mon égliſe & les cauſes de mon appel : perſonne n'a paru pour me répondre, ni pour rien propoſer contre moi. Pendant que j'attendois en cette cour, on eſt venu de la part du roi défendre à mes officiers de m'obéir en rien pour le temporel, & de rien fournir à moi ni aux miens à l'inſçû du roi. Sans jugement prononcé, ſans raiſon, au préjudice de mon appel on m'a dépoüillé & mon égliſe : on a proſcrit les clercs, les laïques, les femmes, & les enfans au berceau. On a confiſqué les biens de l'égliſe, une partie de l'argent a tourné au profit du roi, une partie à votre profit, mon frere l'évêque de Londres, & de votre égliſe, ſi ce que j'en ai oüi dire eſt veritable. Auquel cas je vous ordonne en vertu de l'obéiſſance, de le reſtituer dans quarante jours après la reception de cette lettre. De quel droit peut-on ſoûtenir de telles uſurpations ? Eſt-ce par le prétexte d'un appel ? Voïez à quoi vous vous expoſez-vous & vos égliſes ; ſi ceux qui les auront pillées ſe mettent à couvert par ce moyen.

t. 197. Et enſuite : Vous dites que ma promotion s'eſt faite malgré les murmures du royaume & les gémiſſemens de l'égliſe : conſultez votre conſcience. Voyez la forme de l'élection, le conſentement de tous ceux qui y avoient droit, l'agrément du roi donné par ſon fils & ſes

commiſſaires. Si quelqu'un s'y eſt oppoſé, que celui qui en a connoiſſance le diſe. Voyez auſſi les lettres du roi & les vôtres pour demander mon pallium. Que ſi quelqu'un a été affligé de ma promotion par envie & par ambition : Dieu lui pardonne comme je fais, ce peché qu'il n'a pas honte de rendre public. C'eſt l'évêque de Londres dont il veut parler. Il continuë : Vous dites que le roi m'a élevé d'une fortune mediocre; je ne ſuis pas né de ſang royal, mais j'aime mieux ne pas degenerer de ma nobleſſe. Je ſuis peut-être né dans une pauvre cabane, mais dans ma mediocrité avant que je vinſſe au ſervice du roi, je ne laiſſois pas de vivre, comme vous ſçavez, honorablement. Saint Pierre a été tiré de la pêche : nous ſommes ſes ſucceſſeurs & non pas d'Auguſte. Vous m'accuſez d'ingratitude : mais c'eſt l'intention qui fait le peché, & je prétends rendre ſervice au roi, quoique malgré lui, en le détournant de pecher par la ſeverité des cenſures, puiſqu'il n'a pas écouté nos avertiſſemens paternels. Enfin je crains encore plus d'eſtre ingrat envers mon veritable maiſtre JESUS-CHRIST, qui me menace de ſon indignation ſi je n'employe le pouvoir qu'il m'a donné pour corriger les pecheurs. AN. 1166.

Vous me propoſez le péril de l'égliſe Romaine & la menace que le roi ne s'en ſepare. A Dieu ne plaiſe qu'il renonce à l'unité pour un intereſt temporel, lui dont le crime ſeroit d'autant plus grand qu'il entraineroit plus de monde après lui. A Dieu ne plaiſe que cette penſée vienne à aucun de ſes ſerviteurs, pour ne pas dire à un éveſque. Prenez garde meſme que ce que vous en dites ne ſoit un poiſon mortel pour pluſieurs ames, & que vos penſées les plus ſecretes ne ſe découvrent. Quant à l'égliſe : *p.* 199.

elle s'affermit par les perſecutions ; il n'y a rien
AN. 1160. à craindre pour elle, mais pour vous, qui travaillez à ſa ruine. A l'égard de la ſuſpenſe de l'éveſque de Sarisberi & l'excommunication de Jean d'Oxford, vous ne devez pas ignorer que ſelon les canons l'ordre judiciaire n'eſt pas requis dans les crimes notoires : or l'éveſque a conferé le doyenné de ſon égliſe à Jean d'Oxford, après la défenſe du pape & la nôtre.

p. 202. Il montre enſuite la nullité de leur appel, en ce qu'ils n'ont rien à craindre pour eux, & n'ont aucun intereſt d'appeller au nom du roi contre la liberté de l'égliſe. Enfin il déclare qu'il ne peut les reconnoître pour juges entre
p. 205. le roi & lui. Premierement, dit-il, parce que vous devez eſtre ſes parties auſſi-bien que moi, puis qu'il s'agit de l'intereſt commun de l'égliſe : enſuite parce que nous ne trouvons point qu'un ſuperieur puiſſe eſtre jugé par ſes inferieurs : principalement un metropolitain par ſes ſuffragans. Il inſiſte ſur la reſtitution des biens & des droits de ſon égliſe, & conclut en exhortant les éveſques à faire rentrer le roi en lui-meſme & l'exciter à penitence.

2. ep. 208. Saint Thomas écrivit ſur le meſme ſujet à l'éveſque de Londres, qui lui avoit écrit en particulier. Il lui réproche d'abord qu'il ſe contredit, commençant ſa lettre par une proteſtation d'obéiſſance & la finiſſant par un appel, qui ne tend qu'à ne lui pas obéir. Et le terme de cet appel, ajoute-t-il, eſt de près d'une année, afin de faire durer plus long-temps notre exil, les maux de l'égliſe, & le péril où eſt le
p. 168. roi pour ſon ame. Au fond il répond aux objections de l'éveſque comme dans la lettre précedente ; & ſur ce que l'éveſque diſoit, que le roi étoit prêt à ſatisfaire à l'égliſe, l'archeveſque répond : Comment l'entendez-vous ?

Vous voyez que l'on proscrit les veuves, les orphelins, les innocens, ceux qui ignorent absolument le sujet de notre different : qu'on bannit les clercs, on les dépouille de leurs biens, on les traite indignement, on tient mes serviteurs dans les fers, on pille les biens de l'église de Cantorberi votre mere. Est-ce satisfaire, que de ne pas reparer le mal & l'augmenter tous les jours ? Il l'exhorte enfin à representer au roi qu'il n'est point juge des évesques. AN. 1166.

XXX. Thomas chassé de Pontigni. *Gervas. an. 1166. Vita 11. c. 17.*

Après l'appel interjetté à Chinon & à Londres, le roi de son côté & l'archevesque du sien envoïerent au pape, de qui le roi obtint enfin par ses deputez, qu'il envoyeroit deux légats à latere, pour negocier la paix entre lui & l'archevesque. Cependant le roi d'Angleterre envoya des lettres menaçantes au chapitre general de Cisteaux, se plaignant qu'ils avoient reçu Thomas son ennemi dans une de leurs maisons ; & leur défendant de le garder davantage, s'ils ne vouloient perdre tout ce qu'ils possedoient dans ses terres, tant deçà que delà la mer. Après donc que le chapitre fut fini, l'abbé de Cisteaux lui-mesme, vint à Pontigni accompagné de l'évesque de Parme, autrefois moine de l'ordre, & de quelques abbez. Ils déclarerent à l'archevesque de la part du chapitre, l'ordre qu'ils avoient reçu du roi ; & ajouterent : Seigneur, le chapitre ne vous chasse pas pour cela, mais il vous prie de considerer avec votre sage conseil ce que vous avez à faire. Le prélat ayant déliberé avec les siens, répondit aussi-tôt : je serois bien fâché que l'ordre qui m'a reçu avec tant de charité, soufrît quelque préjudice à mon occasion : c'est pourquoi quelque part que j'aille, je m'éloignerai promptement de vos maisons. Mais

j'eſpere que celui qui nourrit les oiſeaux du
AN. 1166. ciel, aura ſoin de moi & des compagnons de mon exil.

Il envoïa donner part de cette nouvelle au roi de France Louis, qui en fut fort étonné, & la communiqua à ceux qui ſe trouverent auprès de lui : puis il s'écria : O religion, religion où es-tu ? Voila ces gens que nous croyons morts au monde, qui craignent les menaces du monde ; & qui pour des biens temporels, qu'ils prétendent avoir mépriſez pour Dieu, abandonnent l'œuvre de Dieu, en chaſſant ceux qui ſont bannis pour ſa cauſe. Puis ſe tournant vers celui que le prélat avoit envoyé, il dit : Saluez votre maitre de ma part, & lui dites hardiment, que quand il ſeroit abandonné de tout le monde, & de ceux qui paroiſſent morts au monde, je ne l'abandonnerai point ; & quoi que faſſe contre lui le roi d'Angleterre mon vaſſal, je le protegerai toûjours, parce qu'il ſouffre pour la juſtice. Qu'il me faſſe donc ſçavoir en quel lieu de mes états il aime mieux ſe retirer, & il le trouvera prêt.

Le ſaint prélat choiſit la ville de Sens, tant pour ſa ſituation commode, que pour la douceur des habitans & leur honnêteté envers les étrangers ; & le roi envoya au-devant de lui un ſeigneur qualifié avec trois cens hommes pour l'amener de Pontigni. Il en ſortit vers la ſaint Martin l'an 1166. après y avoir demeuré deux ans ; & comme il prenoit congé de la communauté touchée juſques aux larmes, il commença tout d'un coup à en répandre abondamment. Sur quoi l'abbé qui l'accompagnoit, lui dit : J'admire cette foibleſſe dans un homme ſi ferme ; vous manque-t-il quelque choſe pour votre dépenſe, nous y ſupplerons ſelon notre pouvoir. Ce n'eſt pas cela, répondit-il :

Gervaſ. p. Vita 11. c. 28.

mais Dieu m'a fait connoître cette nuit la fin de ma vie : Je mourrai par l'épée. Quoi, répondit l'abbé, vous ſerez martyr, vous nourriſſant délicatement comme vous faites ? Et le preſſa de lui raconter ſa revelation. Je ne vous la dirai point, dit le prélat, ſi vous ne me promettez de n'en point parler de mon vivant ; & l'abbé l'ayant promis, il continua : Il m'a ſemblé cette nuit que j'étois dans une égliſe, où je ſoûtenois la cauſe de la religion contre le roi d'Angleterre devant le pape & les cardinaux : le pape m'étoit favorable, & les cardinaux contraires. Quand tout d'un coup ſont venus quatre chevaliers, qui m'ayant tiré de l'auditoire ſans ſortir de l'égliſe, m'ont écorché le haut de la téte à l'endroit de ma couronne : ce qui m'a fait une telle douleur, que j'ai cru tomber en défaillance. Ce n'eſt pas toutefois une telle mort qui m'afflige, au contraire j'en rends graces à Dieu : c'eſt ce qu'auront à ſouffrir ceux qui m'ont ſuivi. Il raconta cette même viſion ſous le meſme ſecret à l'abbé de Vauluiſant ; & les deux abbez la raconterent de meſme après ſa mort. AN. 1166.

Thomas étant arrivé à Sens y fut reçu avec honneur & joye, par Hugues qui en étoit archeveſque, & par le clergé & le peuple : il logea au monaſtere de ſainte Colombe, & y demeura quatre ans, étant défrayé liberalement aux dépens du roi Loüis ; & quand ce prince venoit à Sens, après avoir été à l'égliſe, il alloit voir l'archeveſque, avec lequel il avoit de longues converſations ; & prenoit ſon conſeil ſur les matieres les plus importantes, comme d'un homme exercé dans les affaires d'état. c. 19.

XXXI. Negociation de Jean d'Oxford à Rome.

Peu de jours après que l'archeveſque Thomas fut arrivé à Sens, ſes deputez revinrent de Rome, & lui apprirent que deux cardinaux vien-

droient inceſſamment pour negocier ſa paix.
AN. 1166. Jean d'Oxford que le roi d'Angleterre y avoit envoyé, revint auſſi : publiant fierement que les légats venoient pour la gloire du roi & la confuſion de l'archeveſque. Ce qui eſt vrai, c'eſt que Jean d'Oxford étant arrivé à Rome emploïa l'or, dont le roi d'Angleterre l'avoit chargé, à gagner les cardinaux, & réuſſit auprès de pluſieurs, comme s'en plaignoient depuis S. Thomas & Jean évesque de Poitiers : qui dit que l'on nommoit chez le roi les cardinaux qui n'avoient point reçu de cet or, & ceux qui en avoient reçu plus ou moins. Entre ceux qui le refuſerent furent les cardinaux Humbaud & Hyacinte, comme il paroît par la lettre que S. Thomas leur en écrivit. Après les cardinaux Jean d'Oxford s'appliqua à ſurprendre le pape Alexandre. Il lui dit, que l'on pouvoit faire la paix entre le roi & l'archeveſque, ſi quelqu'un y travailloit fidelement ; & promit de s'y appliquer de tout ſon pouvoir. Il aſſura par ſerment que dans l'aſſemblée de Virsbourg il n'avoit rien fait contre la foi de l'égliſe, l'honneur, ni l'interêt du pape. Puis il lui preſenta une lettre du roi d'Angleterre, où il prioit le pape de croire en tout ce député comme lui-meſme ; & en vertu de ce pouvoir il remit au jugement du pape le different entre le roi & l'archeveſque touchant les coutumes d'Angleterre : en ſorte qu'il dépendroit de lui de les ſoutenir ou les faire tomber, & qu'il preſcriroit les conditions de la paix avec l'archeveſque. Ce qu'il confirma encore par ſerment, & obtint ainſi que le pape envoyeroit des légats pour cet effet. Quant à ce qui le regardoit en particulier, non-ſeulement il obtint l'abſolution de l'excommunication prononcée contre lui par l'archeveſque : mais encore la confirmation du doyenné de Sarisberi, dont il ſe

gr. ep. 21 ep. 32.

11. ep. 58.

8. ep. 164.

11. ep. 102.

11. ep. 7. & 203.

démit pour la forme entre les mains du pape qui lui donna de plus un anneau pour marque de son amitié, ainsi il revint triomphant. AN. 1156.

XXXII. Conference avec l'imperatrice Mathilde. 1. ep. 53.

A son retour il passa chez l'imperatrice Mathilde mere du roi Henri; & pour l'aigrir contre l'archevesque de Cantorberi, il lui dit que ce prélat n'agissoit que par hauteur & par ambition; & que les évesques de son parti ne soutenoient la liberté de l'église que pour augmenter leurs richesses. Car, ajoûtoit-il, les coupables que l'on accuse en Angleterre devant les évesques ne sont pas punis par des penitences qu'on leur impose, mais par des amendes pecuniaires. Vous pouvez connoître que Thomas n'agit pas par la vuë de Dieu, en ce que dès le commencement de son pontificat, il n'a pas assemblé autour de lui des hommes pieux, mais des nobles lettrez; & qu'il a donné les benefices pour recompenses des services, mesme à des gens dont les infamies sont publiques.

Le troisiéme jour après que Jean d'Oxford eut rendu cette visite à l'imperatrice, elle en reçut une des deputez de Thomas. Ils lui apportoient une lettre par laquelle il la prioit d'exhorter le roi son fils à rendre la paix à l'église. Il peut arriver, disoit-il, que de son temps il rendra tolerable par sa sagesse les coûtumes dont il s'agit: mais il est à craindre que ses successeurs n'en abusent à la ruine de l'église. L'imperatrice fit d'abord difficulté de recevoir cette lettre, mais enfin elle la reçut en secret; & la fit lire non par ses clercs, mais par ceux qui l'avoient apportée. Après l'avoir oüie, elle nia d'avoir parlé durement contre l'archevesque: assurant que le roi son fils lui avoit celé tout ce qu'il vouloit faire touchant ses affaires ecclesiastiques, parce qu'il sçavoit qu'elle étoit favorable à la liberté de l'église. Elle ajoûta que s'il lui en dou- 1. ep. 52.

An. 1166. noit lieu elle travailleroit à la paix de tout ſon pouvoir.

Dans une autre audience elle ſe fit repreſenter les coutumes en queſtion ; & ayant fait ſortir tout le monde de ſa chambre, elle ordonna aux députez de les lire en Latin & les expliquer en François. Elle en approuvoit quelques-unes, comme celle de ne point excommunier le officiers du roi ſans ſa permiſſion : mais elle déſapprouvoit la plûpart des autres, & ſur-tout qu'on eut fait promettre aux évêſques de les obſerver : ce que les autres rois n'avoient point fait. Elle excuſoit le roi ſon fils par ſon zele pour la juſtice & par la malice des évêques. Car, diſoit-elle, ils ordonnent des clercs ſans choix & ſans les attacher à aucune égliſe : d'où il arrive que la pauvreté & l'oiſiveté fait tomber cette multitude de clercs en des actions honteuſes. Car ce clerc ſans titre n'a point de benefice à perdre : il ne craint point la peine temporelle dont l'égliſe le défend : ni la priſon de l'évêque, qui aime mieux le laiſſer impuni que d'être chargé de le nourrir ou de le garder. De plus on donne à un petit clerc cinq ou ſix benefices, ce qui produit quantité de differends ſur les preſentations & les collations. Enfin les évêſques reçoivent beaucoup d'argent pour diſſimuler les pechez qui leur ſont déferez. Les deputez ne trouverent point de réponſe à ces plaintes de l'imperatrice, & reconnoiſſoient entre eux que c'étoit la ſource du mal. La concluſion de leur conference avec cette princeſſe fut, qu'elle leur demanda quelle pourroit être l'ouverture de la paix, & ils dirent : Il faudroit que le roi s'en rapportât à votre conſeil & à celui d'autres perſonnes raiſonnables, & que l'on convînt de ſupprimer la promeſſe des évêques & l'écrit ; & toutefois d'obſerver les anciennes coûtumes du

royaume, avec ce temperament, que les juges ſeculiers n'aboliroient point les libertez de l'égliſe, & que les évêques n'en abuſeroient point. Il ne paroît pas que cette propoſition ait eu de ſuite; & l'imperatrice Mathilde mourut l'année ſuivante 1167. le dixiéme de Septembre. AN. 1166. *Roger. Hoved. p. 505. epitap. Arm. Lexov. f. 104.*

Les légats que le pape envoya au roi d'Angleterre furent Guillaume de Pavie cardinal prêtre du titre de ſaint Pierre aux liens, & Otton cardinal diacre du titre de ſaint Nicolas de la priſon. Leur pouvoir ne s'étendoit que dans les terres de deçà la mer qui obéiſſoient au roi d'Angleterre: mais ils y avoient toute la plenitude de puiſſance que peuvent avoir des légats. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape au roi d'Angleterre, & encore plus par celle qu'il écrivit aux évêques de ſon roiaume; où il dit, qu'il envoye ces légats pour prendre connoiſſance de l'appel qu'ils avoient interjetté contre l'archevêque de Cantorberi; & des autres cauſes qu'ils jugeront à propos, & pour les terminer canoniquement. Cependant, ajoûte-t-il, ſi quelqu'un de ceux que l'archevêque a excommuniez ſe trouve en péril de mort: celui de vous qui ſe trouvera le plus proche pourra l'abſoudre après avoir pris ſon ſerment, que s'il revient en ſanté, il obéira à notre commandement ſur ce ſujet. La lettre eſt dattée du palais de Latran le premier Decembre. Mais dans la lettre à Thomas, le pape dit ſeulement qu'il envoie ces légats pour rétablir la paix entre le roi & lui par une amiable compoſition: l'exhortant à s'y rendre facile, attendu la circonſtance du temps & le beſoin que ſon égliſe a de ſa preſence. Vous pouvez, ajoute-t-il, vous confier entierement en ces cardinaux, & vous ne devez avoir aucun ſoupçon de Guillaume de Pavie. Car nous lui avons enjoint très-expreſſément de travailler à votre paix

XXXIII. Guillaume & Otton légats.

II. *ep.* 2.

ep. 3.

II. *ep.* 1.

de tout ſon pouvoir ; & il nous l'a promis de
AN. 1166. maniere à ne nous pas permettre d'en douter. C'eſt que le pape ſçavoit que Thomas ſe défioit avec raiſon de ce cardinal. Il finit en priant l'archevêque d'exhorter le comte de Flandres à ſubvenir par quelque liberalité conſiderable au beſoin preſent de l'égliſe Romaine.

XXXIV. L'empereur Frideric en Italie. *Act. ap. Bar. an. 1166. Otto. Mor. p. 842.*

Le pape étoit à Rome paiſiblement depuis qu'il y étoit rentré ſur la fin de l'année précedente : mais au mois de Novembre de cette année 1166. l'empereur Frideric revint en Italie, à deſſein d'établir à Rome l'antipape Paſchal, autrement Gui de Crême, & d'en chaſſer le pape Alexandre. C'eſt la réſolution qui fut priſe à Roncaille dans une aſſemblée generale de toute la Lombardie. L'empereur avoit envoié devant Rainold archevêque de Cologne & Chriſtien de Mayence avec de grandes troupes ; & pour lui il s'attacha avec ſon armée au ſiége d'Ancone, dont l'empereur de C. P. s'étoit emparé, moyennant de grandes ſommes d'argent qu'il avoit données aux citoyens. Cependant l'allarme étoit grande à Rome, parce que les Allemans s'étoient rendus maîtres de toutes les villes d'alentour ; & ne pouvant prendre Rome par force, ils eſſayerent de la gagner par argent ; en ſorte que pluſieurs d'entre le peuple cedant à leurs largeſſes, jurerent fidelité à l'antipape Paſchal & à l'empereur Frideric.

Le pape Alexandre de ſon côté exhortoit les Romains à lui demeurer fideles, & à ramener les villes voiſines. Il leur offroit même de l'argent pour cet effet : mais il ne put rien gagner ſur ce peuple, qui feignant de vouloir plaire aux deux partis, n'étoit fidele à aucun. Or Alexandre avoit reçu de Sicile un ſecours d'argent conſiderable. Car le roi Guillaume premier ſurnommé le mauvais, étoit mort à Palerme ſa capita-

le le dernier jour d'Avril cette année 1166. après avoir regné douze ans; & avoit laiſſé pour ſucceſſeur ſon fils âgé de douze ans nommé auſſi Guillaume, & depuis ſurnommé le bon. Le pere en mourant laiſſa au pape quarante mille ſterlins, & le fils lui en envoya encore autant l'année ſuivante. C'étoit une monnoye d'Angleterre dès-lors tres-connuë. AN. 1166. *Lup. 1. ep. 140. Cang. gloſſ. Eſterling.*

XXXV. L'empereur Manuel envoye au pape Alexandre.

Vers le même temps Manuel Comnene empereur de C. P. envoya à Rome Jourdain fils de Robert prince de Capouë, à qui il avoit donné le titre de Sebaſte, il ſe preſenta avec grand reſpect devant le pape Alexandre, & mit à ſes pieds de grands preſens, lui offrant le ſecours de l'empereur Manuel contre la perſecution injuſte de Frideric. Il aſſura le pape que Manuel vouloit réünir l'égliſe Grecque avec la Romaine autant qu'elle l'avoit été dans la meilleure antiquité: en ſorte que les Latins & les Grecs ne fiſſent plus qu'un ſeul peuple chrétien ſous un ſeul chef. Mais il demandoit que puiſque l'occaſion ſe preſentoit ſi favorable, le pape lui rendît la couronne imperiale, qui lui appartenoit de droit, & non pas à Frideric Allemand. Il promettoit au pape pour cet effet de ſi grandes ſommes d'argent & des troupes ſi bonnes & ſi nombreuſes, qu'elles ſuffiroient pour ſoumettre à l'égliſe non ſeulement Rome, mais l'Italie toute entiere. Or quoique ces promeſſes paruſſent de difficile execution, toutefois le pape de l'avis des cardinaux, jugea à propos d'envoïer à l'empereur Manuel l'évêque d'Oſtie & le cardinal de ſaint Jean & ſaint Paul vec le Sebaſte Jourdain. On voit ici la continuation de la bonne intelligence entre l'empereur Manuel & le pape Alexandre; & les Grecs mêmes diſoient, que c'étoit lui qui avoit rétabli ce pape ſur le ſaint ſiege pour s'oppoſer aux entrepriſes de Frideric. *Act. ap. Bar.* *V. All. cenſ. 11. n. 3.* *Cinn. l. v. n. 1. p. 133.*

AN. 1166. XXXVI. Conſtitution ſur les fêtes. *Jus. Græc. Rom. l. 11. n. 5. p. 160. Theod. Balſ. in Nomocan. tit. 7. p. 79.*

Au mois de Mars de la même année 1166. que les Grecs comptoient l'an du monde 6674. indiction 14. l'empereur Manuel publia une conſtitution touchant les fêtes auſquelles les tribunaux de juſtice devoient ceſſer : diſtinguant celles du premier ordre, où ils devoient ceſſer entierement, & celles du ſecond ordre, où on pouvoit rendre la juſtice devant & après le ſervice divin. Toutes les fêtes marquées dans cette conſtitution ſe trouvent encore à preſent dans le menologe des Grecs ; & il y en a que l'égliſe Latine ne celebroit pas encore alors, & qu'elle a reçuës depuis; ſcavoir, la preſentation de la Vierge, le vingt-uniéme de Novembre : ſa conception fêtée par les Grecs le neuviéme de Decembre. Sainte Anne le vingt-cinquiéme de Juillet. La transfiguration de Nôtre-Seigneur le ſixiéme d'Août. Or de ce que les Grecs celebroient dès-lors la Conception de la ſainte Vierge, il ne faut pas conclure qu'ils cruſſent la Conception immaculée ; puiſqu'ils celebrent auſſi la conception de S. Jean Baptiſte le vingt-troiſiéme de Septembre. Pothon prêtre & moine de l'abbaye de Prom en Allemagne écrivant dix ou douze ans auparavant, ſe plaint des nouvelles devotions que l'on introduiſoit dans les monaſteres, & dit : Quelle raiſon nous a portez à celebrer ces fêtes ? la fête de la ſainte Trinité, la fête de la transfiguration de Nôtre-Seigneur. Quelques-uns même y ajoûtent la fête de la conception de ſainte Marie qui paroît plus abſurde.

Menol.

Poth. de domo D. lib. 3. in fin. to. 8. bibl. PP. Pariſ. p. 714.

XXXVII. Queſtion ſur l'égalité du Pere & du Fils. *Allat. Conſ. 11. c. 12. n. 4. Nicet. lib. VII. n. 5. Cinnam. lib. VI. n. 2.*

La même année 1166. vingt-troiſiéme du regne de Manuel il fit tenir à C. P. un grand concile dont voici l'occaſion. Un nommé Demetrius natif de Lampé bourgade d'Aſie, qui avoit peu de connoiſſance des ſciences humaines, mais qui étudioit continuellement la religion & en diſcouroit ſans fin : ayant été pluſieurs fois envoyé en

Occident, revint d'Italie encore plus présomptueux ; & un jour s'entretenant avec l'empereur Manuel, il lui dit : Les Allemans osent dire que le Fils de Dieu est tout ensemble moindre que son Pere & égal à lui. Mais, répondit l'empereur, ne reconnoissons-nous pas qu'il est Dieu & homme ; & par conséquent moindre comme homme, & égal comme Dieu ? & c'est en ce sens que le Sauveur a dit : Le pere est plus grand que moi : car il seroit absurde de l'entendre de la nature divine. Ainsi il me paroît que ces gens-là ont raison. Demetrius demeurant dans son opinion, que les Allemans erroient dans la foi, apporta peu de temps après à l'empereur un livre, où il l'avoit mis par écrit, & que l'empereur lui conseilla de cacher sous terre, pour n'être pas cause de la perte de plusieurs personnes. AN. 1166. *Joan.* XIV. 28.

Mais Demetrius encore plus insolent debitoit son erreur & en particulier & en public, même avec des évesques & des diacres ; & y attiroit plusieurs personnes, déclamant ouvertement contre ceux qui disoient que le Fils étoit moindre : en sorte qu'il s'éleva une grande dispute sur ce sujet, & que personne n'osoit plus le contredire. Le patriarche mesme de C. P. Luc Chrysoberge quoiqu'il condamnât cette erreur, n'osoit en parler ouvertement. La dispute dura six ans ; & enfin l'empereur ayant ramené en particulier plusieurs évêques aux sentimens catholiques, fit tenir le concile où présida le patriarche Luc assisté d'Athanase patriarche d'Antioche, Nicephore de Jerusalem, Etienne métropolitain de Cesarée en Cappadoce, Nicolas d'Ephese & plusieurs autres évêques au nombre de cinquante-six en tout. Ceux qui avoient soutenu l'erreur de Demetrius sçachant que le patriarche Luc leur étoit contraire, proposoient contre lui des accusations ; & disoient qu'il falloit le dépose com-

me incapable du gouvernement: mais l'empe-
AN. 1166. reur dit, qu'il falloit commencer par décider ſur la doctrine, & qu'on viendroit enſuite aux accuſations perſonelles.

Triod. Gr. Domin. Orthodox. Le concile fit donc neuf canons rédigez en cette forme. 1. Anathême à ceux qui ne prennent pas bien les paroles des ſaints docteurs de l'égliſe, & qui détournent par des fauſſes interpretations, ce qu'ils ont nettement expliqué par la grace du ſaint-Eſprit. 2. Eternelle memoire de ceux qui reçoivent cette parole de Nôtre-Seigneur JESUS-CHRIST: Le pere eſt plus grand que moi, ſuivant les interpretations des Peres, ſelon ſon humanité par laquelle il a ſouffert. 3. Anathême à ceux qui penſent & qui diſent, qu'en prenant la nature humaine il l'a changée en divinité; & qui ne croyent pas que par cette union le corps du Seigneur participe à la dignité divine, en ſorte qu'il eſt l'objet d'une ſeule adoration avec le Verbe qui l'a pris, & par conſéquent honoré & glorifié avec le pere & le ſaint-Eſprit: quoiqu'il ne ſoit pas conſubſtantiel à Dieu, & ne ceſſe pas d'être créé & circonſcrit ſuivant ſes proprietez naturelles: mais qui diſent qu'il eſt changé en la ſubſtance de la divinité: d'où il s'enſuit, ou que l'incarnation n'a été qu'imaginaire, ou que la divinité a ſouffert. 4. Eternelle memoire de ceux qui diſent, que la chair du Seigneur élevée par l'union hypoſtatique à la ſouveraine dignité, ſans alteration ni confuſion, eſt honorée avec le Verbe par une ſeule adoration, & aſſiſe avec lui ſur le trône à la droite de Dieu le pere, enrichie des avantages de la divinité, ſans préjudice des proprietez de chaque nature.

5. Anathême à ceux qui rejettent les expreſſions par leſquelles les peres établiſſent la doctrine de l'égliſe: d'Athanaſe, de Cyrille, d'Ambroiſe,

broiſe, d'Amphiloque, de Leon très-ſaint archevêque de l'ancienne Rome, & des autres; & qui ne reçoivent pas les actes du quatriéme & du ſixiéme concile œcumenique. 6. Anathême à ceux qui ne reçoivent pas cette parole de Notre-Seigneur: Mon pere eſt plus grand que moi, comme les ſaints l'ont expliquée en differentes manieres. Les uns ſelon la divinité, parce que le pere eſt le principe de ſa generation: les autres ſelon les proprietez naturelles de la chair qu'il a priſe, comme d'être créée, bornée & mortelle. Mais qui diſent que cette expreſſion ne s'entend que de la chair ſeparée de la divinité par la ſimple penſée, comme ſi elle ne lui étoit pas unie. Et qui ne prennent pas cette ſeparation par la ſimple penſée comme les peres l'ont priſe, en parlant de la ſervitude ou de l'ignorance, & non pour faire injure à la chair de JESUS-CHRIST. Au lieu que ceux-ci comprennent dans cette ſeparation les proprietez naturelles qui ſont veritablement dans la chair unie à la divinité. 7. Anathême au prétendu metropolitain de Corfou Conſtantin de Bulgarie, qui dit que cette parole de Notre-Seigneur ne ſe doit pas entendre par rapport à l'union hypoſtatique des deux natures, mais par rapport à la chair ſeparée de la divinité par la ſimple penſée, & ſemblable à celle des autres hommes. Quoi que ſaint Jean Damaſcene ne parle de cette ſeparation par la penſée qu'au ſujet de la ſervitude & de l'ignorance, & non des proprietez naturelles de la chair de JESUS CHRIST. Conſtantin n'a pas voulu ſuivre la doctrine du quatriéme & du ſixiéme concile, & eſt ainſi tombé en diverſes hereſies. 8. Anathême à tous ceux qui ſont dans les ſentimens du même Conſtantin dépoſez & odieux comme lui. 9. Anathême au très ignorant & faux moine Jean Irenique,

AN. 1166.

Damaſc. III. or. 60. c. 28.

AN 1166. à ſes écrits contraires à la ſaine doctrine ; & à ceux qui les embraſſent & qui diſent, que quand Notre-Seigneur a dit : Le pere eſt plus grand que moi, il ne l'a pas dit en tant que ſon humanité eſt unie hypoſtatiquement à la divinité : mais en tant qu'elle eſt ſéparée par la penſée, comme ſi jamais elle n'y avoit été unie.

Cinna. p. 149. D. Ces canons furent ſouſcrits par l'empereur, & gravez ſur des pierres que l'on mit dans l'égliſe de ſainte Sophie à gauche en entrant. Ils furent auſſi inſerez dans le ſynodique que les Grecs liſent à la fête de l'orthodoxie ou du rétabliſſement des ſaintes images, qui ſe celebre le premier dimanche de carême : comme on voit dans leur livre nommé Triodion. Theodore Balſamon auteur du temps ajoute, que ce concile de C. P. qu'il nomme le grand concile, dépoſa pluſieurs eccleſiaſtiques, pour avoir ſeulement vû les écrits d'Irenique ſans les avoir ouvertement condamnez. Quant aux accuſations propoſées contre le patriarche Luc, elles furent trouvées ſi peu conſiderables qu'il demeura dans ſon ſiege.

Sup. liv. XLVIII.

In can. 46. Apoſt.

XXXVIII. Autres conſtitutions pour l'égliſe Grecque. *Jus Græc. R. lib. 3. p. 217.* La même année 6674. 1166. indiction quatorziéme, le lundi onziéme d'Avril le même patriarche Luc préſida à un concile, où aſſiſterent trente métropolitains & les officiers de l'empereur. Nicolas Hagiotheodorite métropolitain d'Athenes s'y plaignit que l'on abuſoit d'un decret ſynodique fait environ cent trente ans auparavant par le patriarche Alexis, qui toleroit le mariage du ſix au ſeptiéme degré pourvû qu'on n'eût pas demandé permiſſion de le contracter : c'eſt-à-dire, qu'en ce cas il n'étoit pas déclaré nul, mais les parties étoient miſes en penitence : parce qu'on ſuppoſoit qu'elles l'avoient contracté par ignorance. Sous ce prétexte ceux qui vouloient contracter ces ma-

Ibid. p. 204. Theod. Balſ. in Nomocan. tit. 13. p. 186.

riages, quoiqu'ils connuſſent leur degré de parenté, ſe gardoient bien d'en demander la permiſſion qui leur auroit été refuſée, & les contractoient librement comme permis. Le patriarche Luc abolit cet abus ; déclara nuls ces mariages par le decret de ce concile : en conformité duquel l'empereur Manuel donna un édit du même mois d'Avril indiction quatorziéme, publié au mois de Mai ſuivant. AN. 1166. *Jus. Gr. R. lib. 2. p. 165.*

L'empereur Juſtinien aïant bâti l'égliſe de ſainte Sophie y etablit un droit d'aſile, dont on abuſoit, pour ſe mettre à couvert des plus grands crimes : ce qui obligea l'empereur Conſtantin Porphyrogenete d'ordonner, que celui qui auroit commis un homicide de guet à pens, ſeroit tiré de l'aſile, pour être relegué en un lieu éloigné de celui où il auroit commis le crime, enfermé dans un monaſtere, raſé & condamné à pratiquer la vie monaſtique tout le reſte de ſa vie. Mais l'empereur Manuel conſiderant l'inconvenient de cet engagement forcé de moines ſans vocation, ordonna que le criminel ſeroit condamné à une priſon perpetuelle, & ne ſeroit admis à la profeſſion monaſtique, qu'en cas qu'il la deſirât & après des épreuves rigoureuſes. La conſtitution eſt du même mois d'Avril indiction quatorziéme l'an 6674. 1166. & on dit qu'elle fut faite à cette occaſion. Un ſoldat avoit commis un homicide volontaire & l'évêque lui avoit donné l'abſolution après fort peu de temps : l'empereur en fut indigné, & ordonna que l'affaire fût examinée en un concile : qui condamna le coupable à faire de nouveau la pénitence preſcrite par les canons, & ſuſpendit pour un temps l'évêque de ſes fonctions. *lib. 3. p. 224.*

On rapporte quelques autres conſtitutions du patriarche Luc. L'une du dimanche huitiéme

Decembre indiction ſixiéme, qui eſt l'an 1157.
AN. 1166. la troiſiéme de ſon pontificat : par laquelle il
Bulſam. in can. 16. Carthag. p. 623. défend aux eccleſiaſtiques de ſe charger d'affaires temporelles, comme de curatelles, d'intendances de grandes maiſons, de recette de deniers publics, ſous peine de dépoſition. Il vouloit auſſi empêcher un diacre de faire la fonction d'avocat : mais le diacre repreſenta que
Jus. Gr. R. p. 225 Balſ. p. 98. les canons & les loix qui défendoient cette fonction aux clercs, ne regardoient que les avocats inſcrits dans les tribunaux ſéculiers, admis par les magiſtrats & recevant penſion de l'empereur : ainſi il obtint la liberté de continuer cet exercice. Le même patriarche déclara qu'entre les gains ſordides défendus aux clercs, on devoit compter les métiers de parfumeurs ou de baigneurs ; & défendit aux diacres & aux prêtres d'être médecins de profeſſion. Luc Chryſoberge mourut en
Catalog. Jus Gr. R. p. 303. V. Pagi an. 1167. n. 17. 1167. après avoir tenu douze ans le ſiege de C. P. & eut pour ſucceſſeur Michel-Anchiale diacre ſacellaire, & le premier des philoſophes, qui tint le ſiege huit ans.

XXXIX. Egliſe d'Alexandrie. *Chr. Orient. Hiſt. patr. Alex. Sollerii vie Salad. MS.*

En Egypte le ſoixante-treiziéme patriarche Jacobite d'Alexandrie étoit Marc Aboulfarage fils de Zaraa, qui avoit été ordonné le jour de la Pentecôte douziéme de Juin 1166. De ſon temps l'égliſe de ſaint Mercure & pluſieurs autres du vieux Caire furent brûlées dans l'incendie general arrivé le quatorziéme de Novembre 1169. dont le viſir Chauvar fut l'auteur. Ce patriarche tenoit tous les jours une grande table, où venoient les plus nobles d'entre les Chrétiens, & on y ſervoit de la viande, contre la coûtume de patriarches ſes prédeceſſeurs, qui obſervoient toute l'année la vie quadrageſimale : s'abſtenant de chair, de poiſſon & de vin, ſuivant la pratique de tous les moines d'Orient : car ces patriarches étoient ordinairement tirez des mo-

nasteres. Le mauvais exemple que donnoit Marc fut une occasion à plusieurs Jacobites de se separer de lui, y étant excitez par les prédications d'un prêtre nommé aussi Marc fils d'Elcombar. AN. 1166.

Il déclamoit encore contre un abus grossier qui regnoit dans cette église, car ils se confessoient sur un encensoir, croïant que cette ceremonie suffisoit pour effacer leurs pechez. Le prêtre Marc leur soûtenoit, qu'il falloit se confesser aux prêtres, & accomplir le canon, c'est-à-dire la pénitence: sans quoi il n'y avoit point de salut à esperer pour les pecheurs; & il en ramena plusieurs à cette sainte pratique. Il blâmoit aussi la circoncision observée par la plûpart des Chrétiens d'Egypte; & il parla sur ces deux articles avec tant de force, qu'il en ramena plusieurs à la doctrine catholique & leur fit embrasser la communion des Melquites. C'est pourquoi le patriarche d'Alexandrie excommunia le prêtre Marc dans un concile d'évêques de sa secte; & Michel patriarche Jacobite d'Antioche le traita de même dans un concile de soixante évêques. Marc fils de Zaraa occupa le siege d'Alexandrie près de vingt-trois ans.

XL. Milan rebâti. *Acerb. Mor. p. 842.*

En Italie pendant que l'empereur Frideric assiegeoit Ancone, les villes de Lombardie ne pouvant plus souffrir les mauvais traitemens des gouverneurs qu'il leur avoit donnez, tinrent une conference, où elles se liguerent pour leur défense réciproque: sauf la fidelité dûë à l'empereur qu'elles ne prétendoient pas rompre. En cette conference elles marquerent un terme où les habitans de toutes ces villes devoient aller à Milan, & y rétablir les habitans: c'est-à-dire y demeurer jusques à ce que les fossez fussent relevez & que les Milanois pussent y être en sûreté & s'y défendre par eux-mêmes. Cette résolution fut executée & les Milanois rentrerent dans

leur ville avec une extrême joie le jeudi vingt-
AN. 1167. ſeptiéme d'Avril 1167. & commencerent à la rebâtir.

Vita S. Gald. 18. Apr. Boll. to. x. p. 594.

Lorſqu'elle fut ruinée, c'eſt-à-dire en 1162. l'archevêque Hubert de Pirovane ſe retira auprès du pape Alexandre; & l'aïant ſuivi en France il revint avec lui en Italie, & mourut à Benevent le vingt-huitiéme de Mars 1166. après avoir été vingt ans archevêque de Milan. Il eut pour ſucceſſeur le cardinal Galdin né à Milan de la famille noble des Vavaſſeurs de Sale: qui aïant été inſtruit des ſaintes lettres & élevé dans le clergé de la grande égliſe, en fut archidiacre ſous l'archevêque Ribald & ſous Hubert ſon ſucceſſeur. Il fut toûjours attaché à ce dernier & le ſuivit dans ſon exil: ce qui donna occaſion au pape Alexandre de connoître ſon mérite, enſorte que quand ils furent de retour en Italie, il appella Galdin à Rome du conſentement de l'archevêque qui étoit à Benevent; & au mois de Decembre 1165. l'ordonna prêtre cardinal de ſainte Sabine. Après la mort de Hubert, le clergé de Milan, qui étoit diſperſé, ne pouvant proceder à l'élection d'un archevêque: le pape appella le tréſorier Algiſe de la famille des Pirovans, le cardinal Galdin & les autres de ce clergé qu'il put trouver; & à leur priere il ſacra Galdin archevêque de Milan le huitiéme de Mai 1166. qui étoit le ſecond dimanche après Pâques. Il tint le ſiege de Milan dix ans jour pour jour. Quand il eut appris le rétabliſſement de ſa patrie qu'il demandoit à Dieu par de ferventes prieres, il ſe mit en chemin pour y retourner avec la qualité de légat du pape; & pour éviter les partiſans de l'empereur, il s'embarqua en habit de pelerin & vint par mer à Veniſe: puis étant entré en Lombardie il reprit l'habit & les marques d'évêque. Quand il fut près de Milan tous les ci-

royens & le clergé vinrent au devant de lui, & le reçurent avec une extrême joïe le cinquiéme jour de Septembre 1167. AN. 1167.

XLI. L'empereur Frideric devant Rome. *Act. ap. Bar. an. 1167. V. Pagi. eod. Chron. gr. Saxo. eod.*

D'un autre côté les Romains ſortirent au nombre de quarante mille le vingt-ſeptiéme de Mai de la même année qui étoit la veille de la pentecôte, & attaquerent Tuſculum, qui tenoit pour l'empereur Frideric. Chriſtien archevêque élu de Maïence ſchiſmatique l'aïant appris, vint camper auprès des Romains avec ſes troupes compoſées de Flamans & de Brabançons: mais elles étoient prêtes à fuir, quand Rainold chancelier de l'empereur & archevêque élu de Cologne vint au ſecours & battit les Romains, en ſorte qu'il y en eut huit mille de tuez, quatre mille de pris, & le reſte fut mis en fuite. Cette victoire des Allemans arriva le lundi de la Pentecôte. L'empereur qui étoit cependant occupé au ſiege d'Ancone, marcha après l'avoit priſe vers Rome, & y arriva le ſeiziéme de Juillet. Le lendemain il attaqua le château ſaint Ange & enſuite l'égliſe de ſaint Pierre où il fit mettre le feu, ce qui obligea de la rendre. Alors le pape Alexandre quitta le palais de Latran & ſe retira avec les cardinaux & leurs familles dans les maiſons fortes des Frangipanes. Le jeune roi de Sicile lui envoya deux galeres avec de l'argent, pour le tirer des mains de l'empereur. Elles arriverent à Rome par le Tibre: mais le pape les renvoya & prit ſeulement l'argent, qu'il diſtribua dans Rome pour encourager le peuple à la défendre.

L'empereur voyant qu'il ne pouvoit la prendre par force, s'adreſſa aux évêques & aux cardinaux qui l'étoient venus trouver de la part du pape; & leur fit dire par Conrad archevêque catholique de Mayence: Si vous pouvez perſuader à Alexandre de renoncer au pontificat

ſans préjudice de ſon ordination : je ferai que
AN. 1167. Paſcal y renoncera auſſi ; & on élira pour pape un troiſiéme. Alors je donnerai à l'égliſe une paix ſolide, & je ne me mélerai plus de l'élection du pape : je rendrai aux Romains tous leurs priſonniers & tout ce qui ſe trouvera de butin fait ſur eux. Cette propoſition parut très-favorable au peuple de Rome fatigué de la guerre : ils dirent tout d'une voix qu'il falloit l'accepter, & qu'Alexandre pour racheter ſes citoyens auroit dû faire encore plus que de renoncer au pontificat. Mais les évêques & les cardinaux, après en avoir déliberé, répondirent unanimement à Frideric : Il ne nous appartient pas de juger le pape que Dieu a reſervé à ſon jugement ; & le pape de concert avec eux ſortit ſecretement de Rome en habit de pelerin pour ſe dérober au peuple. Il paſſa à Terracine & à Gaëte, puis il ſe retira à Benevent, où il étoit dès le vingt-deuxiéme d'Août, & les cardinaux l'y ſuivirent.

Romuald. Salern.

Acerb. Morena p. 845.

Cependant l'antipape Paſcal qui étoit à Viterbe attendant l'arrivée de l'empereur, s'approcha de Rome & celebra la meſſe ſolemnellement à ſant Pierre avec ſes cardinaux le dimanche trentiéme de Juillet ; & le mardi ſuivant jour de ſaint Pierre aux liens, il couronna dans la même égliſe l'empereur Frideric & l'imperatrice Beatrix ſon épouſe avec des couronnes d'or ornées de pierreries. Alors les Romains voyant qu'ils ne pouvoient plus tenir contre l'empereur, en ſorte qu'ils n'oſoient même paſſer le Tibre : réſolurent de traiter avec lui, & lui prêterent ſerment de fidelité, promettant de reconnoître Paſcal pour pape. Toutefois les Frangipanes & quelques autres nobles qui avoient dans Rome des tours & des maiſons fortes, difficiles à prendre ſi promptement, n'en-

trerent point dans ce traité. Pour recevoir le ſerment des autres l'empereur envoïa au-delà du Tibre des commiſſaires, entre leſquels étoit Acerbo Morena citoïen de Lodi & juge de la cour imperiale, qui a écrit l'hiſtoire de ſon temps, continuée par ſon fils Otton. AN. 1167.

Mais dès le lendemain mercredi ſecond jour d'Août, après un peu de pluïe ſurvint un coup de ſoleil, qui cauſa dans l'armée de l'empereur une mortalité effroïable. A peine pouvoit-on ſuffire à enterrer ceux qui mouroient chaque jour, & on voïoit tomber morts ceux qu'on avoit vû marcher le matin dans les ruës. Cette maladie emporta quantité de prélats & de ſeigneurs, entre autres Reinold archevêque de Cologne homme de beaucoup d'eſprit & de capacité, & un des principaux miniſtres de l'empereur, qui n'étoit pas encore ſacré, bien qu'élu dès l'an 1161. Son ſucceſſeur fut le chancelier Philippe. Cette mortalité obligea l'empereur à ſe retirer de devant Rome dès le ſixiéme d'Août, & les peuples de Lombardie révoltez contre lui le chargerent dans ſa retraite. *Chr. Sax.* 1168.

XLII. Frideric excommunié par Alexandre.

Saint Thomas de Cantorberi aïant appris la nouvelle de cette retraite honteuſe de Frideric par le bruit qui en couroit en France, écrivit au pape Alexandre pour le prier de lui en apprendre la verité & pour l'en feliciter. Il compare cette défaite à celle de Sennacherib : il ne regarde plus Frideric comme prince, parce qu'il étoit excommunié ; & conclut ainſi : Qui oſera déſormais tenant en terre la place de JESUS-CHRIST, ſe ſoûmettre à la volonté des princes pour la confuſion de l'égliſe en ne puniſſant pas les coupables ? L'oſe qui voudra : ce ne ſera pas moi, pour ne pas m'attirer la peine du coupable, en diſſimulant la vengeance. Jean de Sarisberi explique plus clairement cette ex- *1. epiſt. 22.* *11. ep. 89. Jo. ep. 210. to. x. conc. p. 1450.*

communication de Frideric dans une lettre écri-
AN. 1167. te vers le même temps, où il dit : Le pape aïant attendu long-temps en patience le tyran Teutonique, pour l'exciter à pénitence, & ce ſchiſmatique continuant d'ajoûter pechez ſur pechez : le vicaire de ſaint Pierre établi de Dieu ſur les nations & les roïaumes, à abſous les Italiens & tous les autres, du ſerment de fidelité, par lequel ils lui étoient engagez, à cauſe de l'empire ou du roïaume ; & lui a ainſi enlevé preſque toute l'Italie. Il lui a auſſi ôté la dignité roïale, l'a frappé d'anathême, & a défendu par l'autorité de Dieu qu'il ait à l'avenir aucune force dans les combats, qu'il remporte la victoire ſur aucun Chrétien : ou qu'il ait nulle part, ni paix, ni repos juſques à ce qu'il faſſe de dignes fruits de pénitence. En quoi le pape a ſuivi l'exemple de Gregoire VII. ſon predeceſſeur, qui de notre temps a depoſé de même l'empereur Henri dans un concile Romain. Jean de Sarisberi tout ſçavant qu'il étoit, ne trouvoit dans toute l'hiſtoire de l'égliſe aucun exemple plus ancien pour autoriſer les papes à dépoſer les ſouverains.

XLIII. Arrivée des légats en Normandie.

Les deux légats que le pape Alexandre avoit accordez au roi d'Angleterre pour terminer l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi, partirent de Rome le premier jour de Janvier 1167. Mais ils n'arriverent en Normandie où étoit le roi, que vers la fin de l'été. Depuis leur départ le pape apprit que Jean d'Oxford triomphoit du bon ſuccès de ſa négociation à Rome ; & qu'il publioit que ces légats venoient pour juger l'archevêque & le condamner ; & que le pape avoit déja exempté de ſa juriſdiction pluſieurs prélats, & pluſieurs autres perſonnes conſiderables d'Angleterre. Le pape apprit auſſi que ces bruits qui couroient troubloient non ſeulement l'ar-

chevêque, mais le roi de France & les ſeigneurs de ſon royaume. C'eſt pourquoi il écrivit aux deux cardinaux légats Guillaume de Pavie, & Otton, qu'ils travaillaſſent de tout leur pouvoir à conſoler l'archevêque, à lui ôter tout ſoupçon & le réconcilier avec le roi d'Angleterre; & que juſqu'à ce que cette réconciliation fût entierement faite, ils ne fiſſent rien d'important dans ſes terres & n'entraſſent point dans ſon royaume, quand même il le voudroit. Autrement, ajoute-t-il, vous nous expoſeriez & vous auſſi à pluſieurs mauvais diſcours. La lettre eſt dattée de Latran le ſeptiéme de Mai. AN. 1167. II. *ep.* 23.

Le pape écrivit auſſi au roi de France, pour lui donner part de l'envoi des légats & le prier d'employer ſes offices pour la réconciliation de l'archevêque avec le roi d'Angleterre. Et en cas, ajoûte-t-il, qu'elle ne ſe puiſſe faire, nous voudrions bien, ſi vous l'aviez agreable, & s'il ſe pouvoit ſans choquer les perſonnes conſiderables de votre roïaume, qu'il y exerçat nos pouvoirs en qualité de légat. C'étoit pour conſoler Thomas de la ſuſpenſion de ſon pouvoir en Angleterre, que le pape vouloit lui donner cette légation en France: mais il eſt remarquable qu'il demandoit pour cet effet le conſentement du roi & des grands.

On voit les plaintes de Thomas ſur l'envoi des légats Guillaume & Otton par les lettres qu'il écrivit dès qu'il en eut la premiere nouvelle, par une lettre du ſoûdiacre Pierre Lombard au pape, où il marque l'indignation du roi de France, qui menaçoit de défendre aux légats l'entrée de ſon royaume; enfin par une lettre de Jean de Sarisberi, où il dit que le roi d'Angleterre ſe vantoit d'avoir le pape & tous les cardinaux dans ſa bourſe, & de joüir des mêmes prérogatives que ſon ayeul: qui étoit dans ſes I. *ep.* 165. II. *ep.* 14. 21. 23. *ep.* 157. I. *ep. ult.*

AN. 1167. états roi, légat, patriarche, empereur, & tout ce qu'il lui plaiſoit. Puis il ajoûte : Qu'auroient pû lui donner de plus les antipapes Octavien & Gui de Crême ? On écrira ceci dans les annales de l'égliſe Romaine : que le pape touché des prieres & des menaces du roi d'Angleterre, dont il a ſouffert ſi long-tems les excès intolerables, a dépoüillé de ſes pouvoirs ſans forme juridique un prélat exilé depuis près de quatre ans avec une infinité d'innocens, pour la cauſe de Dieu & la défenſe de la liberté : non parce qu'il l'a merité, mais parce qu'il a plû au tyran. C'eſt au pape à pourvoir à ſa conſcience, à ſa réputation & au ſalut de l'égliſe. Les deux légts étoient ſuſpects à l'archevêque, mais particulierement Guillaume de Pavie, qu'il regardoit comme ſon ennemi déclaré & entierement livré au roi. Il lui écrivit à lui-même qu'il ne le recevoit point pour juge ; & il lui avoit écrit des lettres encore plus dures qu'il ſupprima par le conſeil de Jean de Sarisberi.

Vita 11. *c.* 22. 1. *ep.* 165. 11. *ep.* 10. 11. *ep.* 19. 20. 25.

Chr. Gerv. 1167. Cette année 1167. la guerre ſe ralluma entre les deux rois de France & d'Angleterre, pour la ville de Toulouſe & pour d'autres cauſes, entre leſquelles on comptoit comme la principale, l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. Le pape l'ayant appris écrivit aux deux légats Guillaume & Otton, d'employer tous les moyens poſſibles pour rétablir la paix entre ces deux princes, dont l'union étoit ſi importante à l'égliſe. Il leur défend expreſſément d'entrer en Angleterre & de ſe mêler des affaires de ce royaume, principalement des conſecrations des évêques, avant la pleine réconciliation de l'archevêque Thomas avec le roi. La lettre eſt datée de Benevent le vingt-deuxiéme d'Août 1167. Pour cet effet les légats vinrent à Sens conferer avec l'archevêque, j'entens l'archevêque de Can-

11. *ep.* 34.

Gervaſ. p.

torberi, afin de negocier la paix. De là ils allerent vers le roi d'Angleterre ; & le trouvant trop opiniâtre dans son sentiment, ils prirent jour pour une conference avec l'archevêque, à l'octave de la saint Martin. Le roi d'Angleterre avoit dit aux légats que Thomas étoit la cause de la guerre, & qu'il étoit allé sur les lieux animer contre lui le roi de France & le comte de Flandres. AN. 1167.

XLIV. Conference de Gisors. 11. *ep.* 27. 28. 30.

La conference se tint au jour marqué dix-huitiéme de Novembre 1167. entre Trie & Gisors, qui étoit la frontiere de France & de Normandie. L'archevêque de Roüen s'y rendit avec les légats : mais les évêques & les abbez d'Angleterre que le roi avoit appellez demeurerent à Roüen ; l'archevêque de Cantorberi étoit accompagné de quelques-uns de ceux qui l'avoient suivi dans son exil. Les légats parlerent les premiers relevant la charité du pape, le soin qu'il avoit de l'archevêque, les fatigues & les perils qu'ils avoient essuyés dans ce voyage. Ils representoient encore le besoin de l'église & les malheurs du temps, la grandeur du roi d'Angleterre, l'amitié & les bienfaits dont il avoit prévenu l'archevêque ; & l'honneur qu'il lui avoit toûjours rendu : enfin ses plaintes contre lui, particulierement touchant la guerre dont il le faisoit l'auteur. Sur tout cela ils demandoient à l'archevêque comment ils pourroient appaiser le roi : ajoûtant qu'il y falloit employer de sa part beaucoup de moderation & d'humilité.

L'archevêque s'étant retiré à part délibera avec les siens, puis il commença par rendre graces au pape & aux légats, répondit aux plaintes du roi, & representa les torts qu'il avoit faits à l'église. Quant à la soûmission que les légats lui demandoient, il répondit qu'il la

rendroit au roi la plus grande & la plus reſpec-
AN. 1167. tueuſe qu'il lui ſeroit poſſible, ſauf l'honneur de Dieu & le ſien, la liberté & les biens de l'égliſe, leur demandant s'il y avoit à augmenter ou diminuer de ces conditions. Les légats repondirent, qu'ils n'étoient pas venus lui donner conſeil, mais le lui demander & tenter les voyes de la réconciliation : puis ils ajoûterent, qu'il falloit venir au particulier, & lui demanderent s'il vouloit promettre en leur preſence d'obſerver les coûtumes dont les rois avoient joüi du temps de ſes prédeceſſeurs, & rentrer ainſi dans les bonnes graces du roi. Ils répondit, qu'aucun roi n'avoit jamais exigé cette promeſſe d'aucun de ſes prédeceſſeurs ; & que jamais il ne promettroit d'obſerver des coûtumes manifeſtement contraires à la loi de Dieu, aux prérogatives du ſaint ſiege & à la liberté de l'égliſe, que le pape avoit condamnées à Sens en leur preſence, & contre leſquelles il avoit depuis lui-même prononcé anathême.

On lui demanda encore s'il vouloit du moins promettre de diſſimuler & tolerer ces coûtumes. Il répondit par le proverbe : Qui ne dit mot, conſent ; & que le roi prétendant être en poſſeſſion de ces coûtumes, ſi on ceſſoit de s'y oppoſer, & que l'autorité des légats y intervint, elles ſembleroient établies pour lui & pour les autres. Thomas ajoûta qu'il aimoit mieux être toûjours en exil & mourir pour la juſtice, ſi Dieu l'avoit ordonné, que de faire une telle paix au préjudice de ſon ſalut & de la liberté de l'égliſe. Car c'eſt en ce cas que Dieu défend aux évêques de ſe taire ſous peine de damnation. On lut les articles de ces coûtumes, & il demanda aux cardinaux ſi elles pouvoient être obſervées par des chrétiens, ou diſſimulées par des paſteurs.

Les légats lui demanderent enſuite s'il vouloit s'en tenir à leur jugement, touchant les differends qu'il avoit avec le roi. Il répondit, que quand lui & les ſiens ſeroient pleinement rétablis dans tous les biens dont on les avoit dépoüillez, il obéiroit volontiers à la juſtice, & ſe ſoûmettroit à ceux dont le pape lui ordonneroit de ſubir le jugement. Que cependant il étoit trop pauvre pour être obligé à ſoûtenir un procès, ne ſubſiſtant même qu'aux dépens du roi de France. Il ne voulut pas recuſer le cardinal de Pavie, quoiqu'il eût en avoir ſujet, pour ne pas s'engager dans un nouveau procès avant que d'être reſtitué. Les légats lui demanderent encore s'il vouloit répondre devant eux aux évêques qui avoient appellé au pape contre lui, parce qu'ils étoient preſens. Il répondit de même qu'il n'avoit reçu aucun ordre du pape ſur ce ſujet, & que quand il l'auroit reçu il feroit ce qui ſeroit raiſonnable. Le lendemain le roi de France donna audience aux légats & juſtifia Thomas au ſujet de la guerre : aſſurant même avec ſerment que ce prélat lui avoit toûjours conſeillé d'entretenir la paix avec le roi d'Angleterre. AN. 1167. II. *ep.* 27.

XLV. Conference d'Argentan.

Les légats allerent rendre compte au roi d'Angleterre de ce qui s'étoit paſſé à la conference, & pour cet effet ils ſe rendirent à Argentan le dimanche vingt-ſixiéme de Novembre. Le roi vint deux lieuës au-devant d'eux, & les conduiſit juſques à leur logis. Le lendemain après la meſſe il les appella aſſez matin ; ils vinrent chez lui & entrerent au conſeil dans ſa chambre avec les archevêques, les évêques & les abbez qui y furent admis. Après qu'ils eurent été renfermez environ deux heures ils ſortirent ; & le roi conduiſit les légats juſques à la porte de la chapelle, en dehors, & dit pu- II. *ep.* 6.

bliquement devant eux : Puiſſai-je ne jamais voir
AN. 1167. aucun cardinal ! il les renvoïa avec tant de précipitation, qu'encore que leur logis fût aſſez proche, on n'attendit pas que leurs chevaux fuſſent venus, mais on leur donna des chevaux qui ſe trouverent par hazard les plus près devant la chapelle. Ainſi les légats s'en allerent accompagnez de quatre perſonnes au plus. Les archevêques, les évêques & les abbez demeurerent avec le roi, & rentrerent au conſeil dans la chambre. Après qu'ils y furent demeurez preſque juſques à l'heure de vêpres, ils allerent trouver les légats, paroiſſant tous avoir le viſage troublé ; & y aïant été quelque-temps ils retournerent à leur logis.

Le lendemain mardi après avoir demeuré chez le roi juſqu'à midi, les prélats allerent trouver les légats portant de part & d'autre des paroles ſecretes. Le mercredi vingt-neuf qui étoit la veille de ſaint André, le roi ſortit de grand matin avec des chiens & des oiſeaux pour aller à la chaſſe : ce qu'on crut qu'il faiſoit exprès pour s'abſenter. Cependant les évêques s'aſſemblerent aſſez matin dans la chapelle du roi, puis dans la chambre ; & après y avoir tenu conſeil, ils allerent à l'égliſe près de laquelle les légats étoient logez. Les légats y furent appellez pour entendre ce qu'on devoit propoſer, & ils y prirent ſéance au milieu, aïant à leurs côtez les archevêques de Roüen & d'Yorc, les évêques de Vorcheſtre, de Sarisberi, de Bayeux, de Londres, de Chicheſtre, & d'Angouleſme, avec pluſieurs abbez & une grande multitude de laïques.

XLVI. Appel contre Thomas.

Alors Gilbert évêque de Londres ſe leva, & adreſſant la parole aux légats, il dit : Vous avez oüi dire que nous avons reçu des lettres du pape, & nous les avons en main. Elle portent que

quand vous nous appellerez-nous allions vous trouver, & que vous avez plein-pouvoir de terminer l'affaire qui est entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, & entre nous & ce même prélat. C'est pourquoi ayant appris votre arrivée en ces quartiers, nous sommes venus vers vous, prêts à intenter action ou à répondre, & à nous en tenir à votre jugement. Le roi offre la même chose, c'est-à-dire d'approuver la sentence que vous prononcerez entre lui & l'archevêque quelle qu'elle soit. Puis donc qu'il ne tient ni au roi, ni à vous, ni à nous que l'ordre du pape ne s'execute, on l'imputera à qui il appartient. Mais parce que l'archevêque fait tout précipitamment, suspend & excommunie avant que d'admoneſter : nous prévenons par un appel sa sentence prematurée. Nous l'avons deja interjetté, nous le renouvellons, & cet appel comprend toute l'Angleterre. AN. 1167.

Ensuite l'évêque de Londres expliqua ainsi le differend entre le roi & l'archevêque : Le roi lui demande quarante mille marcs d'argent, à cause des revenus dont il avoit la recette quand il étoit chancelier : à quoi il répond, qu'il n'étoit obligé à aucun compte quand il fut promû à l'archevêché ; & que quand il y auroit été obligé il en auroit été rendu quitte par sa promotion. Car il croit que l'ordination acquitte les dettes comme le baptême remet les pechez. L'évêque rapporta ensuite les causes de l'appel, que lui & les autres évêques d'Angleterre avoient interjetté : sçavoir leur oppression & le péril du schisme, que le roi auroit peut-être embrassé s'ils avoient obéï à l'interdit de l'archeveque. Il dit aussi que l'archevêque décrioit le roi à cause de ses ordonnances ; & là il déclara publiquement, que le roi levoit la défense d'appeller à

Rome, qu'il l'avoit faite en faveur des pauvres
AN. 1167. clercs, mais qu'il la levoit à cauſe de leur ingratitude : qu'en matiere profane ils plaidaſſent devant le juge laïque, en matiere eccleſiaſtique qu'ils demandaſſent leur renvoi. L'évêque de Londres propoſa enfin ſes griefs particuliers contre l'archevêque, & dit : Il veut me ſoûmettre à une ſervitude nouvelle, m'obligeant à envoyer ſes lettres par toute l'Angleterre, à quoi quarante couriers ne me ſuffiroient pas. Il a exempté de ma juriſdiction environ quarante égliſes, & il a ſon doyen à Londres, devant qui il prétend que leurs cauſes doivent être portées. Ainſi je ſouffre plus de vexation de ſa part qu'aucun autre évêque.

L'évêque de Sarisberi adhera à cet appel tant pour lui que pour l'évêque de Vincheſtre. L'archidiacre de Cantorberi & un moine de la même égliſe appellerent auſſi : & tous demanderent aux légats des apôtres ou lettres d'appel, qui leur furent accordées. Les légats quitterent le roi le mardi d'après le premier dimanche de l'Avent, c'eſt-à-dire le cinquiéme de Decembre ; & en cette ſéparation le roi pria les légats avec grande humilité d'interceder auprès du pape, pour le délivrer abſolument de l'archevêque ; il répandit même des larmes & le légat Guillaume parut en répandre : mais le légat Otton eut peine à s'empêcher de rire, jugeant apparemment que ces larmes n'étoient pas ſérieuſes. Le légat Guillaume envoya un de ſes clercs porter en diligence au pape les nouvelles de ce qui s'étoit paſſé ; & le roi lui envoya auſſi deux deputez. Le ſamedi neuviéme de Decembre les légats étant à Evreux envoyerent encore deux deputez au pape, pour lui denoncer l'appel des prélats d'Angleterre. C'eſt ce que contient la relation qui fut envoyée auſſi-tôt à ſaint Thomas par un de ſes confidens.

On voit quelques autres circonſtances dans une lettre de Jean de Sarisberi à l'évêque de Poitiers, où il dit : qu'après la conference de Giſors les légats trouverent le roi ſi troublé, qu'il ſe plaignoit publiquement d'être trahi par le pape, & menaçoit de le quitter, s'il ne lui faiſoit juſtice de l'archevêque de Cantorberi. Après pluſieurs conſeils tenus de part & d'autre, où le roi conſultoit tantôt les ſeigneurs, tantôt les évêques & les abbez, tantôt ſes confidens, tantôt les légats tous deux enſemble ou ſéparément : enfin il déclara, qu'il ſe ſoûmettroit à leur jugement, ſur tous les differens qu'il avoit avec l'archevêque, promettant de donner d'entrée telle sûreté qu'ils voudroient ; qu'il obſerveroit ponctuellement tout ce qu'ils ordonneroient, pourvû qu'ils lui rendiſſent juſtice comme au moindre particulier. Les légats répondirent, qu'ils n'avoient pas reçu le pouvoir de juger l'archevêque, mais ſeulement de compoſer à l'amiable ; & le roi les pria d'inſtruire le pape de ſa ſoûmiſſion, & de la juſtice de ſa cauſe, ſuivant ce qu'ils en avoient appris de l'archevêque d'Yorc, des évêques de Londres, de Chicheſtre, & de Vorcheſtre : de l'archevêque de Roüen, des évêques de Liſieux & de Bayeux. AN. 1167. II. *ep.* 26.

Enſuite l'évêque de Londres propoſa une appellation au nom du roïaume & du clergé : demandant qu'il fût défendu à l'archevêque de rien innover contre l'un ni contre l'autre, & les mettant ſous la protection du pape juſques au terme de l'appel, qui étoit la ſaint Martin de l'année ſuivante 1168. Après quoi les légats envoïerent à l'archevêque deux députez, qui le lendemain de ſainte Luce quatorziéme de Decembre, lui preſenterent une lettre, par laquelle ils lui ordonnoient de déferer à cet appel ; & lui défendoient de la part du pape de jetter en II. *ep.* 29.

Angleterre aucun interdit ou excommunication,
AN. 1167. juſques à ce qu'on allât en la preſence du pape & que l'on connût ſa volonté. Les évêques envoïerent auſſi deux députez à l'archevêque, pour
epiſt. 26 lui dénoncer leur appel : mais il ne voulut point leur parler, parce qu'ils avoient communiqué avec ceux qu'il avoit excommuniez, entre autres l'évêque de Londres Quant aux légats, Thomas leur écrivit, qu'il ſçavoit bien & eux auſſi juſques à quel point il devoit leur obéir, & qu'il feroit ce qui eſt expedient à l'égliſe.

XLVII. Plaintes de Thomas au pape & aux cardinaux. II. *ep.* 30.

Il écrivit cependant au pape une grande lettre, où après avoir raconté ce qui s'étoit paſſé à la conference de Giſors, il ſe plaint que le roi n'a appellé des évêques d'Angletetre que ceux qui lui étoient les plus oppoſez ; & déclare qu'il ne lui eſt ni sûr ni poſſible de ſubir aucun jugement qu'en preſence de ſa ſainteté. Il ajoûte enſuite : & parce que vous êtes chargé du ſoin de toutes les égliſes, tournez, s'il vous plaît, les yeux vers l'occident, & voïez comment l'égliſe y eſt traitée : que le cardinal Otton vous diſe ce qu'il a vû en Touraine & en Normandie, & ce qu'il a oüi dire d'Angleterre. Car pour ne point parler de l'égliſe de Cantorberi & de celle de Tours, que le roi traite comme vous ſçavez : il tient en ſa main depuis long-temps ſept évêchez vacans dans notre province & dans celle de Roüen, & ne permet point qu'on y ordonne d'évêques. Le clergé du roïaume eſt donné en proïe à ſes ſatellites. Si nous diſſimulons ces déſordres, que répondrons nous à JESUS-CHRIST au jour du jugement ? & qui réſiſtera à l'Antechriſt, ſi on ſouffre ſi patiemment ſes précurſeurs ? C'eſt par ces tolerances que les rois degenerent en tyrans, & ne laiſſent ni droits ni privileges à l'égliſe, qu'autant qu'il leur plaît. En vain nous

propoſe-t'on les exemples des Siciliens ou des Hongrois, qui ne nous excuſeront pas au jugement de Dieu. AN. 1167.

Mais trois jours après aïant reçu le mandement des légats qui ſuſpendoit ſes pouvoirs, il écrivit au pape une autre lettre, où il dit : Nous ſommes devenus la riſée de nos voiſins par l'autorité de vos légats, qui n'ont gardé aucune meſure avec nous. Pourquoi, ſeigneur, avez-vous donné la légation à un homme, dont l'entrée vous devoit faire juger de l'iſſuë de ſa commiſſion ? Qui dès le commencement n'a ſongé qu'à faire ſa cour aux princes aux dépens de la dignité de l'égliſe & de la vôtre. C'eſt Guillaume de Pavie dont il parle. *11. ep. 47.*

En méme temps Thomas écrivit à tous les cardinaux encore plus fortement, leur diſant entre autres choſes : En quelle conſcience pouvez-vous diſſimuler l'injure faite à J. C. en ma perſonne, ou plûtôt à vous qui devez tenir en terre la place de JESUS-CHRIST ? Feignez-vous d'ignorer que le roi d'Angleterre uſurpe tous les jours les biens de l'égliſe, & détruit ſa liberté ? Il étend les mains ſur tout le clergé ſans diſtinction : empriſonnant les uns, mutilant les autres, leur arrachant les yeux, les contraignant au duel, ou à l'épreuve du feu ou de l'eau. Il empêche les évêques d'obéir à leur métropolitain, les moindres clercs à leurs prélats ; & ceux qui ſont excommuniez légitimement, de ſe tenir pour tels. Enfin il veut ôter à l'égliſe toute ſa liberté, à l'exemple de ce grand ſchiſmatique votre perſécuteur. C'eſt l'empereur Frideric. Si notre roi fait tout cela impunément, que feront ſes ſucceſſeurs ? Que ſouffriront les vôtres ? Prenez garde que les maux croiſſent tous les jours auſſi-bien que les occaſions & les artifices pour les faire. Ne vous *11. ep. 446.*

fiez ni à la faveur des princes, ni aux richeſſes
AN. 1167. périſſables, faites-vous un tréſor dans le ciel, en ſecourant les opprimez. Autrement, que Dieu nous juge vous & moi & tous les compagnons de mon exil, qu'il vous demande compte du ſang de ceux quï ſont morts pour ma cauſe, & qu'il vange votre diſſimulation & vos injuſtices. Bon Dieu! Quelle vigueur peut-on déſormais eſperer dans les membres, ſi elle manque dans le chef? On dit déja hautement par tout, qu'on ne fait point juſtice à Rome des puiſſans. Cette diſſimulation, ſi vous n'y prenez garde, infectera tous les rois: le nôtre eſt déja venu au point de ſuivre les Siciliens, ou plûtôt de les preceder. Le clergé d'Angleterre s'empreſſe de venir à ſa cour de toutes parts: les prêtres deviennent courtiſans, & ſous ce prétexte s'engagent au roi par ſerment, afin qu'il obtienne plus aiſément dans ſon roïaume les droits qu'il y établit à ſa volonté. Et enſuite: Croïez-moi donc, reprenez vos forces, emploïez le glaive de ſaint Pierre & vangez l'injure de JESUS-CHRIST ſans épargner perſonne: c'eſt là le grand chemin qui mene à la vie. L'egliſe ne doit pas être gouvernée par la diſſimulation & par l'artifice, mais par la juſtice & la verité.

XLVII. Abſolutions ſurpriſes. 11. *ep.* 3. 11. *ep.* 26.

Le pape avoit promis d'abſoudre ceux que Thomas avoit excommuniez, en cas ſeulement qu'ils fuſſent en péril de mort; & à condition de prêter ſerment que s'ils revenoient en ſanté, ils ſatisferoient aux ordres du pape. Sur ce fondement ces excommuniez ſuppoſerent qu'ils étoient en péril de mort, parce qu'un ordre du roi les obligeoit de paſſer la mer; & ſous ce prétexte ils ſe firent abſoudre par un pauvre évêque du païs de Galles, qui avoit quitté ſon évêché pour une abbaïe de plus grand revenu; hom-

me ignorant des loix & des canons. Dès le temps de l'arrivée des légats, Jean de Sarisberi ſe plaignit fortement au pape de ces abſolutions ſurpriſes en fraude, ſans aucune ſatisfaction ni reſtitution des biens uſurpez. Sur quoi le pape écrivit aux légats, d'obliger ceux qui avoient été abſous à la reſtitution des biens de l'égliſe de Cantorberi, ou de les remettre dans la premiere excommunication. Ainſi les deux légats Guillaume de Pavie & Otton retournerent ſur la fin de l'année 1167. ſans que leur légation eût été d'aucune utilité.

AN. 1167. *11. ep. 103. Jo. Sarisb. ep. 220. 11. ep. 104.*

XLIX. Sedition à Reims.

Jean de Sarisberi étoit réfugié à Reims, où pendant l'été de cette année 1167. il arriva un grand tumulte, comme nous l'apprenons par ce qu'il en écrivit à Jean évêque de Poitiers en ces termes: Les bourgeois avoient conſpiré contre l'archevêque par le conſeil du clergé & avec le ſecours de la nobleſſe, parce que l'archevêque vouloit impoſer à la ville des ſervitudes nouvelles & inſupportables. Ils ſe ſaiſirent des tours des égliſes & des maiſons les plus fortes, chaſſerent de la ville les officiers & les amis de l'archevêque & lui firent pluſieurs inſultes. Ils lui avoient d'abord fait toute ſorte de ſoûmiſſion & offert deux mille livres, pourvû qu'il les laiſſât vivre ſelon les droits dont la ville avoit toûjours usé depuis le temps de ſaint Remi. Ils s'étoient auſſi adreſſez au roi Loüis pour adoucir par ſon moyen l'archevêque ſon frere, mais ils n'y avoient pas réüſſi. Ils eurent donc recours à Henri comte de Champagne, & par ſon conſeil ils ſe ſoûmirent au roi, que l'archevêque avoit amené pour reduire la ville. Le roi fit abattre environ cinquante maiſons: ce qu'il fit à regret: & toutefois il ne ſatisfit pas ſon frere.

11. ep. 31. Sarisb. ep. 214. 11. ep. 48.

Trois jours après qu'il ſe fut retiré, les bourgeois revinrent; & pour ſe vanger, abattirent

les maiſons des gentilshommes qui favoriſoient
AN. 1167. l'archevêque ; ſçavoir du vidame, & d'un autre qui avoit été gouverneur de la ville. L'archevêque implora le ſecours du comte de Flandres, & l'amena avec mille chevaliers, pour faire main-baſſe ſur les bourgeois ou les jetter dans des priſons. Mais ils prévinrent l'arrivée du comte, & vuiderent ſi bien la ville que les Flamans y trouverent à peine de quoi ſubſiſter un jour. Cependant à leur inſçû l'archevêque fit ſa paix avec les bourgeois par l'entremiſe de ſon frere Robert comme de Dreux : moyennant quatre cens cinquante livres, pour reparation des dommages qui montoient à quatre fois autant, leur permettant de vivre ſuivant leurs anciens uſages ; & après cette paix ſi honteuſe, il étoit encore mal avec ſon clergé, & vexoit les égliſes qui offroient de lui faire juſtice. C'eſt ce qu'en racontoit Jean de Sariſberi.

Marlot. to. 2. p. 391. *Sup. liv. LXVIII. n. 18.*

On croit que ce differend venoit de la commune nouvellement établie à Reims, comme en pluſieurs autres villes ; & à l'occaſion de laquelle les bourgeois vouloient reſtraindre la juriſdiction de l'archevêque, & étendre la leur ſur quelques privilegiez. A l'égard du clergé, les chanoines de Reims ſe plaignoient ; que l'archevêque les traitoit avec une dureté exceſſive, & excitoit le roi ſon frere à faire ſur eux des exactions & ſaiſir leurs biens au préjudice de la liberté de l'égliſe. C'eſt ce qui paroît par les lettres que le pape Alexandre en écrivit au roi & à l'archevêque.

L. Manichéens en Flandres & en Bourgogne.

Duchesne to. 4. p. 729. ep. 458. *Cang. gloſ. Poplic.*

Ce prélat étant en Flandres, alors ſoumiſe à ſa métropole, y trouva des Manichéens, que le peuple nommoit Poplicains ou Publicains ; nom que l'on croit être venu de celui de Pauliciens. Ils ſéduiſoient les ſimples par une apparence

rence de vertu,& offrirent à l'archevêque ſix cens marcs d'argent pour n'être point recherchez ; mais comme il n'en fut pas touché ils appellerent au pape. Ce qui obligea le roi Louis de lui en écrire, afin qu'il laiſsât agir l'archevêque ſon frere. Car cette héreſie avoit jetté en ces quartiers-là de profondes racines, comme nous avons dit en parlant de Tanchelme. AN. 1167. *Sup. liv.* LXVII. *n.* 34.

On trouva dans le même temps à Vezelai en Bourgogne neuf de ces mêmes héretiques, que l'abbé Guillaume fit ſéparer & enfermer, juſques à ce que les évêques & les autres perſonnes d'autorité fuſſent venus pour les convaincre. On les tint pendant deux mois en priſon ; & on les faiſoit venir ſouvent pour les examiner ſur la foi, tantôt par les menaces & tantôt par la douceur. Enfin ils furent convaincus par des évêques, des abbez & d'autres perſonnes doctes, de rejetter trois ſacremens : ſçavoir le baptême des enfans, l'euchariſtie & le mariage ; & pluſieurs autres ſaintes pratiques, ſçavoir le ſigne de la croix, l'eau benite, les bâtimens des égliſes, les dimes & les oblations, la profeſſion monaſtique, & toutes les fonctions des clercs & des prêtres. Comme la fête de Pâques approchoit, deux d'entre eux aïant oüi dire qu'on les alloit examiner par le feu, feignirent de croire ce que croit l'égliſe, & offrirent de ſubir l'épreuve de l'eau. On les amena donc à la proceſſion en preſence d'un grand peuple qui rempliſſoit tout le cloître, de Guichard archevêque de Lion, de Bernard évêque de Nevers, de Gautier évêque de Laon, & de Guillaume abbé de Vezelai : étant interrogez ils répondirent qu'ils croïoient comme l'égliſe catholique, & s'offrirent à ſubir l'examen de l'eau. On en rendit graces à Dieu, & l'abbé demanda à tous les aſſiſtans : Que ferons-nous donc *Hiſt. Vizel. to. 3. Spicil. p. 644.*

AN. 1167. de ceux qui demeurent dans leur obſtination? Ils répondirent tous: Qu'on les brûle. Qu'on les brûle. Le lendemain les deux qui paroiſſoient convertis étant éprouvez par l'eau, l'un fut jugé innocent, l'autre coupable, & toutefois l'abbé ſe contenta de le faire foüetter publiquement & le bannir. Les ſept autres furent brûlez. C'étoit l'an 1167.

Chr. Vizel. t. 1. Bibl. Lab. p. 397.

LI. L'empereur feint de vouloir quitter le ſchiſme. *2. ep. 66.*

Cependant l'empereur Frideric aïant perdu ſes troupes, & voiant les villes de Lombardie revoltées contre lui, ne ſçavoit comment ſe tirer d'Italie. En cette extrémité il écouta le conſeil d'un chartreux qui avoit été fort familier auprès de lui, & l'avoit quitté à cauſe du ſchiſme. Ce religieux lui repreſenta avec larmes, qu'il n'auroit jamais de paix s'il ne ſe reconcilioit à l'égliſe; & obtint de lui qu'il manderoit le prieur de la grande chartreuſe, l'abbé de Citeaux & l'évêque de Pavie qu'il avoit chaſſé, & qu'il promettroit de ſuivre en tout leur conſeil: pourvû qu'il priſſent ſur eux la contravention au ſerment qu'il avoit fait, de ne jamais reconnoître le pape Alexandre. Cette propoſition donna bien de la joïe à tous ceux qui l'apprirent, & les Lombards commencerent à s'adoucir, eſperant la converſion de Frideric.

Le prieur de la chartreuſe ſe mit donc en chemin avec l'évêſque de Pavie & Geofroi évêſque d'Auxerre qui avoit été abbé de Clairvaux, & que l'abbé de Citeaux envoïa à ſa place, parce qu'il étoit grievement malade; & ils envoïerent devant un religieux, pour ſçavoir de l'empereur le lieu & le temps de la conference. Mais cependant le marquis de Montferrat avoit traité avec le comte de Morienne ſon parent, & avoit obtenu de lui qu'il donneroit paſſage à l'empereur. Alors ce prince ſe trouvant en ſu-

reté répondit, qu'il étoit inutile que les prélats vinssent : à moins qu'ils n'amenassent avec eux visiblement un ange du ciel, ou qu'ils n'eussent le pouvoir de faire des miracles, comme de guerir des lepreux ou ressusciter des morts. Ainsi ils s'en retournerent. L'empereur se retira donc au mois de Mars 1168. mais de nuit & déguisé en valet, & passant par la comté de Bourgogne il revint en Allemagne. AN. 1168. *Contin. Acerb Mor. p.847.*

LIII. Fondation d'Alexandrie de la paille.

Cette retraite de l'empereur encouragea puissamment les villes de Lombardie liguées contre lui : en sorte que non contentes d'avoir rebâti Milan, elles résolurent de fonder une nouvelle ville à l'entrée du païs, pour s'opposer aux premiers efforts des Allemands. Ce dessein fut executé le premier jour de Mai 1168. & on nomma la nouvelle ville Alexandrie en l'honneur du pape. Elle eut dès la premiere année quinze mille habitans portant les armes ; & l'année suivante ses consuls allerent trouver le pape à Benevent, lui offrant leur ville en proprieté & à l'église Romaine à qui ils la rendirent tributaire. Les Imperiaux la nommerent par mépris Alexandrie de la paille : mais elle a subsisté & est encore une ville considerable dans le duché de Milan. *Acta Alex. ap. Baron. Guil. Neubrig. 11. c.17.*

L'antipape Gui de Crême étoit toûjours à Rome à saint Pierre ; mais il mourut cette année 1168. le vingtiéme de Septembre, après avoir porté le nom de Pascal III. quatre ans & cinq mois. Son parti élut à sa place Jean abbé de Strum élu évêque d'Albane, & le nomma Calliste III. Il porta ce titre dix ans. *11. ep. 66. chr. Io. de Cece. Gerv. 1168. Sup. n.7.*

LIII. L'empereur Manuel envoïe au pape Alexandre.

Vers le temps où Gui de Crême mourut, le pape Alexandre reçut encore une ambassade de Manuel empereur de C.P. semblable à celle qu'il en avoit reçuë deux ans auparavant. Un des grands de l'empire Grec, en qualité d'apocri-

ſiaire vint trouver le pape à Benevent, lui preAN. 1168. ſenta de grandes ſommes d'argent, & lui offrit de la part de Manuel toute ſorte de ſecours contre Frideric, & la réunion de l'égliſe Grecque à la Romaine, demandant pour ſon maître la couronne imperiale.

Acta ap. Bar ann. 1170. Sup.

Le pape par le conſeil des cardinaux & des nobles Romains répondit : Nous rendons graces à l'empereur votre maître & recevons avec plaiſir les témoignages de ſa bonne volonté : mais ce qu'il demande touchant l'empire eſt ſi important, ſi difficile & ſi dangereux, que les décrets des peres ne nous permettent pas d'y conſentir : puiſque par le devoir de nôtre charge nous devons être les auteurs & les conſervateurs de la paix. Il renvoïa ainſi l'apocriſiaire avec tout l'argent qu'il avoit apporté, & le fit ſuivre par deux cardinaux qu'il envoïa à l'empereur Manuel.

LIV. Converſion des Rugiens.

La même année le pape Alexandre ſoûmit à l'évêque de Roſchild l'iſle de Rugen nouvellement convertie. Car Valdemar roi de Dannemarc leva des troupes & arma des vaiſſeaux pour ſubjuguer les Sclaves Rugiens habitans de cette iſle. Il aſſiegea leur capitale, nommée Arcon, mais inconnuë aujourd'hui, & la prit à compoſition. Les premiers articles de la capitulation furent, qu'ils livreroient au roi leur idole nommé Suantovit avec tout ſon tréſor: qu'ils délivreroient ſans rançon les Chrétiens captifs, & embraſſeroient eux-mêmes la religion chrétienne : qu'ils donneroient aux égliſes les terres conſacrées à leurs faux dieux. Suantovit que ces barbares tenoient pour le premier de leurs dieux, étoit originairement le martyr ſaint Vitus, que l'égliſe honore le quinziéme de Juin. Les premiers qui porterent la foi chrétienne dans l'égliſe de Rugen étoient des

Helmold. lib. 1. c. 12. Saxo. lib. 14. p. 287. V. Pagi. ann. 1164. n. 13.

Helm. 1. c. 6.

Sup. liv. XVI. n. 17.

moines de Corbie en Saxe, où les reliques de ce martyr avoient été transferées. Ces moines y aiant fait quelques converſions du temps de Loüis le Germanic, y fonderent une égliſe ſous l'invocation de leur ſaint patron : mais ces peuples étant retombez dans l'idolâtrie, oublierent le vrai Dieu & mirent à ſa place ce martyr, qu'ils nommerent en leur langue Suantovit, & en firent une idole. Tant il eſt dangereux d'enſeigner trop tôt à des idolâtres le culte des ſaints & de leurs images, avant que de les avoir inſtruits à fonds & affermit dans la connoiſſance du vrai Dieu. AN. 1168. *Sup. liv.* LVI. *n.* 17. *liv.* XLVII. *n.* 51.

Suantovit avoit un temple magnifique pour le païs au milieu de la ville d'Arcon : ſon idole étoit de taille giganteſque & avoit quatre têtes, dont deux regardoient devant & deux derriere. A ſa main droite, il tenoit une corne ornée de differentes ſortes de metaux : le pontife l'empliſſoit de vin tous les ans, & ſelon que ce vin diminuoit ou non, il prédiſoit la ſterilité ou la fertilité de l'année. On ſacrifioit à cette idole des animaux, dont on faiſoit enſuite de grands feſtins ; & on lui immoloit même des hommes, mais ſeulement des Chrétiens. Tout le païs lui apportoit des offrandes & des tributs : ſon pontife étoit beaucoup plus conſideré que le roi.

Le lendemain que la ville d'Arcon eut capitulé, Valdemar envoïa deux officiers pour la démolition de ce coloſſe, & ils recommanderent bien à leurs gens d'uſer de précaution pour n'être pas accablez de ſa chute : ce que les barbares n'auroient pas manqué d'attribuer à la puiſſance de leur dieu & à la punition du ſacrilege. L'idole étant tombée avec un grand fracas, fut tirée hors de la ville & trainée dans le camp des Danois où elle fut le ſpectacle de toute l'ar- *Saxo. p.* 292.

AN. 1168. mée ; le ſoir on la mit en pieces, & le bois dont elle étoit compoſée ſervit au feu des cuiſines. Enſuite on brûla le temple qui étoit auſſi de bois & celui des machines qui avoit ſervi au ſiége, fut emploïé à bâtir une égliſe. On en fonda juſques à douze dans le païs, & on y établit des prêtres. Le roi Valdemar fut ſecondé en cette occaſion par deux évêques qui l'accompagnoient, Abſalom de Roſchild & Bernon de Mecleboürg. Le prince des Rugiens nommé Jaremar, aida beaucoup à la converſion de ſes ſujets. Car dès qu'il fut inſtruit de la religion il courut avec ardeur au batême, & ordonna à tous les ſiens de le recevoir avec lui, enſuite il prêchoit lui-même ce peuple farouche, pour l'amener, ſoit par raiſons, ſoit par menaces, à la douceur du chriſtianiſme. Car de toute la nation des Sclaves, les Rugiens ſeuls étoient demeurez juſques alors dans les tenebres de l'idolâtrie, leur habitation dans une iſle étant d'un accès difficile. *Helm. c. 13.* Leur converſion arriva l'an 1168. & c'eſt le dernier évenement conſiderable de la cronique des Sclaves, compoſée par le prêtre Helmod & commençant à Charlemagne.

LV. Egliſe d'Allemagne. Le pape Alexandre aïant appris par les lettres du roi Valdemar l'heureux ſuccès de ſon entrepriſe & la converſion des Rugiens, écrivit une lettre à Abſalom évêque de Roſchild, où il dit : Comme cette iſle eſt trop petite pour avoir un évêque particulier, le roi à la priere de ce peuple nous a prié de vous en donner la conduite pour le ſpirituel : nous en avons auſſi été priez par Eſquil archevêque de Lunden & légat du ſaint ſiége, par les évêques & les ſeigneurs du roiaume, & par l'archevêque d'Upſal : c'eſt pourquoi nous vous commettons à perpetuité le gouvernement ſpirituel de cette iſle. La lettre eſt dattée de Benevent le quatriéme de Novembre 1168.

La même année au mois d'Octobre mourut Hartuic archevêque de Brême, & cette égliſe ſe trouva diviſée par une double élection : les uns élurent Sifrid fils d'Albert l'Ours marquis de Brandebourg, les autres le doien Otbert; mais les deux élus furent obligez de ſe retirer par l'autorité du duc de Saxe. Enſuite l'empereur tint une cour à Bamberg où les deux élections furent caſſées & Baudoüin prevôt d'Halberſtat fut intrus dans le ſiege de Brême par la volonté du duc, à qui il abandonna les biens de cette égliſe. Il fut ordonné par les ſchiſmatiques, reçut le pallium de l'antipape, & tint le ſiege de Brême dix ans. Sifrid fut évêque de Brandebourg. AN. 1168. *Chr. Alb. Stad. an. 1168. Hiſt. arch. Brem. p. 105.*

En Baviere Conrad archevêque de Salsbourg mourut la même année 1168. le vingt-huitiéme de Septembre, après avoir beaucoup ſouffert pour la défenſe de l'égliſe catholique de la part de l'empereur Frideric ſon couſin germain & des ſchiſmatiques; car ce prélat avoit toûjours reconnu le pape Alexandre. On élut pour lui ſucceder Albert ſon neveu fils de Ladiſlas roi de Boheme, par un commun conſentement du clergé, des officiers & du peuple. Albert n'étoit que diacre & encore jeune : il fut intronisé dans le ſiege de Salsbourg le jour de la Touſſaints, & l'année ſuivante 1169. il fut ordonné prêtre & enſuite archevêque le quinziéme de Mars ſamedi des quatre-temps de carême par Udalric patriarche d'Aquilée. Peu de temps après on lui apporta le pallium de la part du pape Alexandre. *Chr. Reichersp. an. 1168.*

AN. 1169.

LIVRE SOIXANTE-DOUZIE'ME.

I. Conference de Montmirail. *Gervaſ. Dorob. an. 1168. 1169.*

VERS la fête de Noël 1168. Il y eut des propoſitions de paix entre le roi de France & le roi d'Angleterre, portées de part & d'autre par des eccleſiaſtiques & des religieux leurs ſujets : & pour conclure le traité on marqua une conference au jour de l'Epiphanie de l'année ſuivante. Ce jour donc les deux rois s'aſſemblerent à Montmirail au Maine, & la paix y fut confirmée. Le roi d'Angleterre dit au roi de France : Seigneur, en ce jour où trois rois ont offert des preſens au roi des rois, je me mets ſous votre protection avec mes enfans & mes états. Alors Henri ſon fils aîné s'approcha & reçut du roi de France la ſeigneurie de la Bretagne, de l'Anjou & du Maine; dont il lui fit hommage, comme il l'avoit déja fait pour le duché de Normandie; ſon frere Richard fut accordé avec Alix ſeconde fille du roi de France, & lui fit hommage du duché d'Aquitaine.

Cependant quelques perſonnes nobles & pieuſes même ceux que le pape avoit envoïez pour faire la paix, perſuaderent à Thomas archevêque de Cantorberi, d'adoucir le roi d'Angleterre par quelque ſoûmiſſion en preſence du roi de France & des ſeigneurs des deux roiaumes; & de remettre entierement à la diſcretion de ſon roi la déciſion de leur different, ſans aucune condition: l'aſſurant que c'étoit le moïen de rentrer dans ſes bonnes graces. C'eſt qu'il couroit un bruit parmi le peuple, que le roi d'Angleterre vouloit ſe croiſer pour aller à Jeruſalem, quand il auroit fait la paix de l'égliſe à ſon honneur. Or quoique ce fût une feinte de la part du roi,

comme il parut clairement depuis, on pressa tellement l'archevêque, qu'il se laissa persuader. AN. 1169.

Etant donc conduit par les médiateurs de la paix, comme les deux rois étoient encore ensemble & attendoient la conclusion du traité: il commença par se prosterner aux pieds du roi d'Angleterre qui le releva aussi-tôt. Alors le prélat implora humblement la clemence de son roi pour l'église d'Angleterre, attribuant à ses péchez le trouble dont elle étoit affligée. Puis il ajoûta: Seigneur, en presence du roi de France, des prélats & des seigneurs, je remets tout le sujet de notre differend à votre discretion sauf l'honneur de Dieu. A ces derniers mots le roi d'Angleterre s'emporta contre l'archevêque, lui dit des injures & lui fit de grands reproches: le traitant de superbe & d'ingrat, qui lorsqu'il étoit chancelier étoit capable de lui ôter la couronne. L'archevêque l'écouta en patience, & lui répondit avec tant de modération que les assistans en étoient contens. Mais le roi d'Angleterre l'interrompit, & dit au roi de France: Seigneur, écoutez, s'il vous plaît. Tout ce qui lui déplaira, il dira qu'il est contraire à l'honneur de Dieu, & ainsi il s'attribuera tous ses droits & les miens. Mais pour montrer que je ne veux en rien m'opposer à l'honneur de Dieu, voici ce que je lui offre. Il y a eu devant moi plusieurs rois en Angleterre plus ou moins puissans que je ne suis: il y a eu avant lui plusieurs grands & saints personnages archevêques de Cantorberi. Qu'il m'accorde ce que le plus grand & le plus saint de ses prédecesseurs a accordé au moindre des miens, & je suis content. *Vita quadrip.* 11. c. 25.

On s'écria de tous côtez: Le roi s'humilie assez; & comme Thomas ne disoit mot: Le roi de France lui dit avec quelque émotion: Seigneur archevêque, voulez-vous être meilleur

ou plus ſage que les ſaints ? Que craignez-vous ?
An. 1166. Voilà la paix à la porte. L'archevêque répondit : Il eſt vrai que mes prédeceſſeurs valoient mieux que moi : chacun d'eux a rétranché en ſon temps quelques abus, mais non pas tous : ils nous en ont laiſſé à retrancher, pour avoir part à leur gloire. Que ſi quelqu'un d'entr'eux a été trop mou, ce n'eſt pas en ce point que nous devons l'imiter. Nos peres ont ſouffert le martyr pour ne pas taire le nom de JESUS-CHRIST ; & je ſupprimerai ſon honneur, pour rentrer dans les bonnes graces d'un homme ? Alors les grands des deux roiaumes s'éleverent contre lui, diſant que par ſon arrogance il mettoit obſtacle à la paix ; & ils ajoûterent : Puis qu'il reſiſte à la volonté des deux rois, il merite d'être abandonné de l'un & de l'autre.

Vita c. 26. La nuit termina la conference, & les deux rois monterent promptement à cheval ſans ſaluer l'archevêque ni recevoir ſon ſalut. Le roi d'Angleterre en s'en retournant diſoit : Je me ſuis aujourd'hui vengé de mon traître. Les courtiſans & les médiateurs de la paix reprochoient en face à Thomas qu'il avoit toujours été ſuperbe, hautain & attaché à ſon ſens : ajoûtant que c'étoit un grand malheur pour l'égliſe de l'avoir fait évêque. Thomas gardoit le ſilence : toutefois il répondit un mot à Jean évêque de Poitiers Anglois de naiſſance ſon ami particulier, qui lui reprochoit de détruire l'égliſe. Mon frere, lui dit-il, prenez garde que vous ne la détruiſiez vous-même. Il retourna coucher à Montmirail où le roi Loüis qui y logeoit auſſi n'alla point le viſiter, ſuivant ſa coûtume : ce qui fit juger que ce prince étoit refroidi à ſon égard ; & d'autant plus que pendant les trois jours de marche juſqu'à Sens, le roi ne lui envoia perſonne, & ne lui fournit point ſa ſubſiſtance à l'ordinaire.

Le troiſiéme jour Thomas étant à Sens avec les ſiens, comme ils étoient en peine où il ſe retireroit, il leur dit d'un viſage tranquille & gai: On n'en veut qu'à moi, & quand je me ſerai retiré on ne vous perſecutera plus: je m'abandonne à la providence; & puiſque l'Angleterre & la France nous ſont fermées, il ne nous convient pas non plus d'avoir recours aux Romains, ce ſont des voleurs qui pillent les miſerables ſans diſtinction. Il faut prendre un autre chemin. J'ai oüi dire que vers la Saone & juſqu'en Provence les gens ſont plus humains: j'irai là à pied avec un compagnon: peut-être auront-ils pitié de nous & nous donneront-ils dequoi vivre juſqu'à ce que Dieu y pourvoïe autrement. AN. 1169.

II. Le roi Loüis conſole l'archevêque Thomas. c. 27.

Comme le prélat parloit ainſi, un officier du roi de France accourut & lui dit, que le roi le demandoit. Un des aſſiſtans dit: C'eſt pour nous chaſſer du roïaume. Ne faites pas le prophete, dit l'archevêque. Etant arrivez chez le roi ils le trouverent aſſis, le viſage triſte, & il ne ſe leva point devant l'archevêque à ſon ordinaire: ce qui parut de mauvais augure. Il les invita foiblement à s'aſſeoir, & ils demeurerent long-temps en ſilence, le roi aïant la tête panchée & l'air affligé; ce qui leur faiſoit croire qu'il les chaſſoit à regret. Enfin il ſe leva fondant en larmes & ſanglotant, & ſe jetta aux pieds de l'archevêque de Cantorberi au grand étonnement des aſſiſtans. Le prélat ſe pancha pour relever le roi, qui pouvant à peine parler lui dit: Mon pere, vous êtes le ſeul qui avez vû clair, oüi vous êtes le ſeul: nous avons été des aveugles quand nous vous avons conſeillé dans votre cauſe qui eſt celle de Dieu, d'abandonner ſon honneur pour contenter un homme. Je m'en repens, mon pere, & vivement: je vous en demande l'abſolution. Je vous offre mon roïau-

An. 1169. me à Dieu & à vous, & vous promets que tant qu'il me fera la grace de vivre, je ne vous abandonnerai jamais, ni vous, ni les vôtres. Le prélat donna au roi l'abſolution qu'il deſiroit, & ſa benediction, & s'en retourna plein de joïe à Sens : où ce prince le défraïa roïalement juſqu'à ſon retour en Angleterre. La réputation de Thomas en augmenta : on diſoit dans tout le païs que c'étoit un grand homme, & qu'il n'avoit point ſon pareil en courage & en prudence.

Gerv. p. 1406.

Quelques jours après le roi de France apprit que le roi d'Angleterre avoit déja rompu les conventions qu'il venoit de faire à Montmirail par ſa médiation, avec les Poitevins & les Bretons. Ce qui lui fit dire : O que l'archevêque de Cantorberi eſt prudent, de nous avoir reſiſté à tous pour ne pas faire ſa paix comme on vouloit ! nous devrions lui avoir toûjours demandé conſeil, puiſqu'il connoît ſi bien le caractere d'eſprit de ce prince. Le roi Henri de ſon côté manda au roi Loüis : J'admire de quel droit vous protegez contre moi cet archevêque, après qu'en votre preſence, je me ſuis humilié comme vous ſçavez, & qu'il n'a pas tenu à moi que je ne lui donnaſſe la paix, qu'il a refuſée arrogamment & injurieuſement. Vous ne devez pas l'entretenir plus long-temps dans votre roïaume à la honte de votre vaſſal. Loüis répondit aux envoïez de Henri : Dites à votre maître : que s'il ne veut pas abandonner les coûtumes qu'il dit avoir reçuës de ſes ancêtres, quoiqu'on prétende qu'elles ne s'accordent pas avec la loi de Dieu : je veux encore moins perdre l'ancien droit de ma couronne. Car la France a de tous temps accoûtumé de proteger les miſerables & les affligez, & principalement de recevoir ceux qui ſont exilez pour la juſtice.

III. ep. 79.

J'ai reçu l'archevêque de Cantorberi de la main du pape, que je reconnois seul pour seigneur sur la terre : c'est pourquoi je ne l'abandonnerai ni pour empereur, ni pour roi, ni pour aucune puissance du monde. AN. 1169.

III. Thomas emploïe les censures ecclesiastiques.

Alors Thomas voïant qu'il ne pouvoit avoir la paix par la douceur, voulut essaïer de l'obtenir par la severité : ainsi par son autorité d'archevêque & celle qu'il avoit reçûë du pape comme légat, il envoïa des lettres de tous côtez, par lesquelles il suspendoit & excommunioit tous ceux qui agissoient contre l'église, exprimant les noms des personnes & les causes de la censure. Il excommunia specialement ceux qui avoient pillé les biens de l'église de Cantorberi, ou qui les retenoient ; & renouvella l'excommunication contre Gilbert évêque de Londres, lui enjoignant de l'observer. Ces censures étant répandues par tout, à peine le roi trouvoit-il quelqu'un dans sa chapelle qui pût lui donner à la messe le baiser de paix : car presque tous étoient excommuniez, ou directement ou pour avoir communiqué avec les autres. Le reste des évêques & des seigneurs craignant de pareilles censures réitererent leurs appellations contre l'archevêque ; & le roi ne pouvant souffrir la condamnation de ses domestiques, envoïa à Rome deux archidiacres, Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf : se plaignant de cette injure & demandant de nouveaux légats, pour absoudre les excommuniez & faire la paix : de peur qu'il ne fût obligé de pourvoir d'ailleurs à sa sûreté & à son honneur. Thomas envoïa aussi à Rome de son côté & fit écrire au pape par le roi Louis & par les évêques & les seigneurs de France, qui avoient assisté à la conference de Montmirail, afin que le pape fût informé à quoi il avoit tenu que la paix ne se fit.

III. *ep.* 39. *Radulf. de Diceto. an.* 1169. *p.* 513. *Gervas. p.* 1407.

III. *ep.* 3.

AN. 1169. Le roi Henri ne ſe contenta pas d'agir directement auprès du pape, il envoïa aux villes
III. *ep.* 80. d'Italie, & promit aux Milanois trois mille marcs d'argent pour la reparation de leurs murailles, afin qu'avec les autres villes, qu'il s'efforçoit de gagner, ils obtinſſent du pape la dépoſition ou la tranſlation de Thomas. Car il avoit promis pour la même cauſe deux mille marcs aux Cremonois, mille aux Parmeſans, & autant aux Boulonnois. Il offroit au pape de l'argent pour le délivrer de l'exaction des Romains; & dix mille marcs de plus, avec la liberté de diſpoſer comme il lui plairoit, des égliſes vacantes d'Angleterre. Mais l'excès de ſes promeſſes & l'injuſtice de ſes demandes, empêcherent qu'il ne fût écouté. Il fit encore agir au nom du roi de Sicile dont le credit étoit grand à Rome: ce qui fut inutile, & tout ce qu'il put obtenir fut que le pape envoïeroit des nonces pour procurer la paix.

IV. Lettre de Thomas au cardinal d'Oſtie.

Cependant Thomas ſçachant les mouvemens que le roi ſe donnoit contre lui, & qu'il ſollicitoit le pape de l'appeller en Italie, écrivit ainſi à Humbaud cardinal évêque d'Oſtie ſon ami,
III. *ep.* 79. qui fut depuis le pape Lucius III. Comme il eſt évident que le roi d'Angleterre ne cherche qu'à opprimer la liberté de l'égliſe & bannir de ſes états l'autorité du ſaint ſiege: tous les hommes ſages & craignans Dieu admirent comment l'égliſe Romaine l'a ſouffert ſi long-temps avec tant de patience. Quelle gloire eſt-ce devant Dieu ou devant les hommes, de juger les pauvres & ne point reprimer les crimes des puiſſans, que
Sap. VI. 7. la vraïe juſtice punit plus rigoureuſement que les autres? Qui jamais au vû & au ſçû du pape a tant abuſé des biens de l'égliſe, que fait à preſent le roi d'Angleterre? Il y a cinq ans qu'il poſſede mon évêché: il a tourné à ſon uſage ceux de

Lincoln, de Bath, d'Herford, & d'Eli : il a distribué à ſes chevaliers preſque toutes les terres de l'égliſe de Landaf, & il ne permet point d'ordonner d'évêque à Bangor vacant depuis près de dix ans. Je ne parle point des abbaïes dont je ne ſçai pas le nombre. Il ſe vante de faire tout cela en vertu de ces coûtumes, que l'égliſe Romaine devroit avoir publiquement condamnées dès le commencement. AN. 1169.

C'eſt donc parce que je ne veux pas abaiſſer l'égliſe, que le roi vous demande ma dépoſition : parce que je ne veux pas abandonner la loi de Dieu, il demande que je ſois transferé à une autre égliſe ſans neceſſité & utilité ; parce que je ne veux pas prendre part à ſes injuſtices, il demande que vous m'appelliez, afin que dans le paſſage il puiſſe trafiquer mon ſang. Car à quel autre deſſein ſollicite-t-il pour me perdre les Milanois, les Cremonois & les Parmeſans qu'il à corrompus par argent ? Quel mal ai-je fait à Pavie & aux autres villes d'Italie, pour procurer mon exil ? Et enſuite : N'a-t-on pas attiré les Frangipanes, les Latrons, la famille de Pierre de Leon, & les autres Romains les plus puiſſans, pour ſoûmettre l'égliſe Romaine ? On promet méme de lui donner la paix avec l'empereur & les Saxons, & d'obliger par argent tous les Romains à prêter ſerment de fidelité au pape ; pourvû qu'il ſatisfaſſe le roi d'Angleterre par ma dépoſition. Vous voïez quelle sûreté & quel agrément il me préparoit en ce voïage. Et il ne ſe mettoit pas en peine où je prendrois de quoi en faire les frais & de quoi ſatisfaire à mes créaneiers. Enfin on a beau m'appeller, je ne m'expoſerai jamais à ce voïage, où ma vie ſeroit en peril.

V. Gratien &

Les nonces que le pape envoïa au roi d'Angleterre furent Gratien neveu du pape Euge-

AN. 1169. né III. ſoudiacre & notaire de l'égliſe Romaine avec le docteur Vivien archidiacre d'Orviette avocat en cour de Rome. Le pape lui donna la formule de la paix qu'ils devoient traiter, & leur fit promettre par ſerment de n'en point exceder les termes. Il leur défendit de ſouffrir que le roi les défraïât, juſques à ce que la paix fut concluë, & de faire aucun ſéjour au de-là du terme qui leur étoit preſcrit, ſçavoir la ſaint. Michel de la même année 1169. Les nonces etoient chargez de deux lettres, l'une à l'archevêque de Cantorberi, par laquelle le pape lui conſeilloit & lui ordonnoit, de ne porter aucune ſentence contre le roi, le roïaume, où les perſonnes diſtinguées, juſques au retour de ſes nonces; & s'il avoit porté quelque ſentence, de la ſuſpendre juſques à ce terme. Par la lettre au roi, il lui enjoignoit de la part de Dieu & pour la remiſſion de ſes pechez, de rétablir l'archevêque de Cantorberi dans ſon égliſe, & lui rendre ſincerement ſes bonnes graces. La lettre eſt dattée de Benevent le dixiéme de Mai. Ils avoient auſſi des lettres pour le roi de France, qu'ils lui rendirent à Souvigni en Bourgogne, où ils le rencontrerent; & il ne leur conſeilla pas d'aller chercher le roi d'Angleterre, qui étoit en Gaſcogne avec ſon armée: parce qu'ils ne pouvoient y arriver ſon grand peril. Ils allerent donc à Sens attendre le retour de ce prince.

Vivien nonces vers le roi d'Angleterre. III. *ep.* 80. III. *ep.* 1. III. *ep.* 2.

VI. Egliſe d'Allemagne. *Chr. Reicherſp. an.* 1169.

Cependant l'empereur Frideric tint à Bamberg une diéte ou cour generale à la Pentecôte, qui cete année 1169. fut le huitiéme de Juin. A cette aſſemblée ſe trouverent les prétendus cardinaux, légats de l'antipape Calliſte III. & du conſentement de tous les ſeigneurs preſens, l'empereur y fit élire pour roi & couronner Henri VI. ſon fils, âgé ſeulement de cinq ans.

Le nouvel archevêque de Salsbourg Albert aïant été auparavant appellé par l'empereur vint à cette diéte avec le roi de Boheme ſon pere & demanda audience, mais elle lui fut refuſée. Car l'empereur avoit reſolu de s'emparer de l'archevêché de Salsbourg, & en effet il y vint au commencement du mois d'Août. L'archevêque à la perſuaſion des ſeigneurs & principalement du duc d'Autriche ſon oncle, voïant la ruine dont étoient menacées les égliſes & les monaſteres, ceda au temps & ſe mit à la diſcretion de l'empereur. Il lui reſigna l'archevêché & tous les droits regaliens en preſence des ſeigneurs : ainſi l'empereur diſpoſa à ſon gré de tous les biens de cette égliſe. La même année & le vingt-ſeptiéme de Juin mourut Gerhoh abbé de Reicheſperg dans la même province, après avoir gouverné ce monaſtere pendant près de trente-huit ans & en avoir vécu ſoixante & ſeize. Il étoit fameux par ſa doctrine & par ſa vertu, & avoit ſoûtenu avec un grand courage la cauſe de l'égliſe contre les heretiques & les ſchiſmatiques ſous Innocent II. & les papes ſes ſucceſſeurs juſqu'à Alexandre III. AN. 1169. *ap. Tegnagel.*

VII. Conference de Domfront.

Quand le roi d'Angleterre fut revenu en Normandie, les nonces Gratien & Vivien s'y rendirent auſſi. Le vingt-quatriéme d'Août veille de S. Barthelemi, ils arriverent à Domfront ; & le ſoir même le roi venant de la chaſſe alla deſcendre à leur logis avant que d'aller au ſien, & les ſalua avec beaucoup de reſpect. *III. ep. 6.*

Le lendemain matin le roi vint encore au logis des nonces & fit entrer avec lui dans la chambre l'évêque de Sées & celui de Rennes : quelque-temps après on fit venir auſſi Jean, doïen de Sarisberi & les deux archidiacres Renaud de Sarisberi & Raoul de Landaf. Ils de-

AN. 1169. meurerent enfermez juſqu'à l'heure de none; parlant tantôt paiſiblement, tantôt avec grand
ep. 27. bruit. Les nonces preſenterent au roi la lettre du pape, & quand il l'eut lûë il commença par déclamer beaucoup contre l'archevêque
Sup. liv. de Cantorberi, comme il avoit fait devant les
LXXI. *n.* 45. cardinaux Guillaume & Otton; mais comme le pape lui enjoignoit de recevoir ce prélat en ſes bonnes graces, il y conſentit en quelque maniere, & dit qu'il en prendroit conſeil. Il demanda auparavant que les excommuniez fuſſent abſous: les nonces lui déclarerent le pouvoir qu'ils avoient ſur ce point, qui étoit de les faire abſoudre, en prêtant ſerment de rendre tout ce qu'ils retenoient à l'archevêque de Cantorberi & aux ſiens dans la ſaint Michel, ſous
XII. *ep.* 37. peine de retomber dans l'excommunication; & à la charge que la paix ſe feroit dans le même terme.

Le roi ne vouloit point que les excommuniez
ep. 6. prêtaſſent ce ſerment: c'eſt pourquoi un peu avant le coucher du ſoleil il ſortit en colere ſe plaignant beaucoup du pape, & diſant que jamais il ne l'écouteroit en rien. Puis il ajoûta; Par les yeux de Dieu je ferai autre choſe. Mais Gratien lui répondoit: Seigneur, ne faites point de menaces: nous ne les craignons point: nous ſommes d'une cour qui a accoûtumé de commander aux empereurs & aux rois. Alors le roi appella tous les barons & les moines blancs, c'eſt-à-dire de Citeaux, qui étoient preſens, & preſque tout le clergé de ſa chapelle; & il les pria de rendre témoignage en temps & lieu des offres qu'il avoit faites pour le rétabliſſement de l'archevêque & de la paix. Enfin il parut un peu adouci en ſe ſeparant des nonces, & leur promit dans la huitaine une réponſe préciſe.

On s'aſſembla donc à Bayeux le dernier jour d'Août. L'archevêque de Rouen & celui de Bordeaux y étoient, & tous les évêques de Normandie. Les nonces preſenterent au roi la lettre du pape qui le prioit de rétablir l'archevêque : & le roi après avoir propoſé à l'ordinaire ſes plaintes contre ce prélat, ajoûta : Si je fais quelque choſe pour cet homme, le pape m'en aura bien de l'obligation. Il vouloit toûjours que les nonces donnaſſent l'abſolution à ſes clercs, ſans en exiger de ſerment ; & comme ils le refuſoient conſtamment, le roi courut à ſon cheval, & la négociation penſa être rompuë. Enfin les nonces ſe rendirent à la priere des évêques, & le roi accorda le retour de Thomas, & de tous ceux qui étoient ſortis à cauſe de lui. Enſuite il demanda aux nonces, qu'ils allaſſent en Angleterre, ou du moins un d'eux, pour abſoudre les excommuniez qui y étoient ; & comme les nonces le refuſerent, il ſe retira fort en colere, & dit : Faites ce que vous voudrez, je ne vous eſtime ni vos excommunïcations, la valeur d'un œuf. Enfin il s'appaiſa & dit : Je dois faire beaucoup à la priere du pape qui eſt notre ſeigneur & notre pere : c'eſt pourquoi je rends à Thomas ſon archevêché & ma paix, & à tous ceux qui ſont hors du roïaume pour lui. Les nonces & tous les autres rendirent graces au roi. AN. 1169.

Le lendemain premier jour de Septembre, on *ep.* 27. s'aſſembla encore ſur le midi ; & après avoir long-temps diſputé ſur le ſerment des excommuniez, on convint enfin que trois qui étoient preſens jureroient ſur les évangiles, qu'ils executeroient l'ordre des nonces. Enſuite on chargea les évêques d'écrire les conditions de la paix, que le roi avoit accordée : mais quand les trois excommuniez eurent été abſous, le roi chan-

gea les termes du traité & voulut que l'on y mît
AN. 1169. la clauſe : Sauf la dignité de ſon roiaume : mais Gratien dit qu'il ne l'accorderoit jamais.

VIII. Conference de Caën.

On ſe ſépara ainſi à trois heures de nuit, & on convint de ſe trouver à Caën huit jours après la Nativité de la Vierge. Gratien refuſoit
III. ep. 12. cette clauſe, parce qu'il voioit bien que ſous le nom de la dignité de ſon roïaume, le roi conſerveroit les coûtumes conteſtées & banniroit d'Angleterre l'autorité de l'égliſe Romaine. Les nonces vinrent à Caën au jour marqué, conduits par l'archevêque de Roüen : l'archevêque de Bourdeaux s'y trouva auſſi, & les évêques de Liſieux, de Vorcheſtre, de Sées, de Bayeux & de Rennes, & quelques ſeigneurs. Le roi étoit allé à Roüen recevoir le comte de Flandres.

A cette conference de Caën les commiſſaires du roi preſſoient les nonces d'admettre la clauſe : Sauf la dignité du roiaume : mais il repondirent : Qu'on mette donc auſſi : Sauf la liberté de l'égliſe. Ce que les commiſſaires refuſérent ; & l'archevêque de Roüen écrivit au
III. ep. 13. roi : Nous n'avons pû obtenir des nonces, qu'ils approuvaſſent le projet de paix que vous nous avez laiſſé, il ne vous convient pas qu'ils ſe retirent bruſquement & ſans eſperance de paix. C'eſt pourquoi nous ſommes convenus, de mettre ſimplement que vous permettrez à l'archevêque de Cantorberi de retourner en Angleterre & lui rendrez ſon archevêché comme il l'avoit avant ſa ſortie. En effet les nonces étoient convenus de cet expedient. Mais le roi les aïant fait venir à Roüen, leur manda qu'il n'abandonneroit point la clauſe : Sauf la dignité de ſon roïaume. Les nonces ſe retirerent ainſi ſans avoir pû rien conclure, & ordonnerent aux archevêques par la foi qu'ils devoient au pape, de

déclarer aux excommuniez, qu'en vertu de leur ſerment l'abſolution qu'ils avoient reçuë leur ſeroit inutile, ſi la paix ne ſe faiſoit avant la ſaint Michel, qui étoit le terme preſcrit par le pape. AN. 1169. III. *ep.* 37.

Les nonces s'étant retirez firent une derniere tentative, & envoïerent au roi d'Angleterre le docteur Pierre archidiacre de Pavie, qui fut reçu honnêtement, mais renvoïé honteuſement, & avec indignité. Cependant le roi envoïa au pape une nouvelle députation avec une lettre où il ſe plaignoit que les nonces lui avoient manqué de parole, & le faiſoit atteſter par des lettres de l'archevêque de Rouen, de Bernard évêque de Nevers, & de tout le clergé de Normandie. De quoi le nonce Vivien étant averti, il écrivit auſſi une lettre au pape où il lui rendit compte de tout ce qui s'étoit paſſé juſques alors : le priant de ne rien croire de ce que l'on pourroit lui dire au contraire. Gratien eut communication de cette lettre : mais il n'écrivit point parce qu'il ſe preſſoit de retourner. En effet voïant le mauvais procedé du roi d'Angleterre, ſi-tôt que le terme preſcrit par le pape fut paſſé il reprit le chemin de Rome & laiſſa Vivien en France. *ep.* 27. *Gervaſ.* III. *ep.* 20. *ep.* 21. 22. 23. *ep.* 27. *Gervaſ.*

IX. Guillaume de Champagne archevêque de Sens.

Gratien alloit à Rome avec le nouvel archevêque de Sens. C'étoit Guillaume aux blanches-mains, beau-frere du roi Louis le jeune, qui dès l'année 1165. avoit été élû evêque de Chartres, mais le pape Alexandre l'avoit diſpenſé pendant cinq ans de ſe faire ſacrer, comme j'ai dit. Durant cet intervalle l'archevêché de Sens vint à vaquer en 1168. par le decès de Hugues & Guillaume fut élu pour lui ſucceder, ſans quitter l'évêché de Chartres que le pape Alexandre lui permit de garder encore deux ans. Il fut ſacré archevêque de Sens le dimanche vingt-deuxiéme Decembre de la même année par Mau- *Sup. liv.* LXXI. *n.* 17. *Rob. de Monte ann.* 1165. *Idem.* 1168. *Chr. S. Petri vivi.* 1168.

rice évêque de Paris. Outre l'autorité que lui donnoit ſa naiſſance & la dignité de ſon ſiége, il n'y avoit perſonne dans le clergé de France plus prudent & plus éloquent, au jugement de Jean de Sarisberi ſon ſucceſſeur au ſiége de Chartres. Guillaume étoit après le roi de France le plus grand protecteur de l'archevêque de Cantorberi: & il eut part à la négociation des nonces Gratien & Vivien avec le roi d'Angleterre.

AN. 1169. *Jo. Sarisb. ep. 239. ap. Lup. t. 1. 65. III. ep. 30. 31.*

X. Ordonnance du roi d'Angleterre contre le pape.

Ce prince aiant donc appris que l'archevêque de Sens alloit à Rome, apparemment recevoir ſon pallium, & Gratien avec lui, en fut extrémement allarmé: apprehendant que le pape ne donnât à cet archevêque la légation de ſes états de déça la mer. Car il n'y avoit perſonne qu'il craignit davantage que ce prélat dans l'égliſe Gallicane, & Gratien dans l'égliſe Romaine.

III. ep. 65. Gervaſ. an. 1169. Vita p. 167.

Il envoïa donc en Angleterre Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, & Richard archidiacre de Poitiers avec d'autres officiers, pour ordonner à tous les évêques de s'aſſembler à Londres, & d'y jurer l'obſervance d'un nouvel édit qui portoit en ſubſtance: Si après la ſaint Denis on trouve quelqu'un en Angleterre chargé de lettres du pape ou de Thomas archevêque de Cantorberi portant interdit, qu'il ſoit pris & qu'on en faſſe auſſi-tôt juſtice comme d'un traitre. Si quelque évêque, abbé ou autre clerc ou laïque veut obſerver l'interdit, qu'il ſoit chaſſé du païs avec tous ſes parens, ſans qu'ils emportent rien de leurs biens qui ſeront mis en la main du roi; Tous les clercs qui ont des revenus en Angleterre ſeront avertis d'y revenir dans la ſaint Hilaire, c'eſt-à-dire, le quatorziéme de Janvier: autrement ils ne pourront plus eſperer d'y rentrer, & leurs revenus ſeront mis en la main du roi. Défenſe d'appel-

ler au pape ou à l'archevéque. Si un laïque vient d'outremer ou s'il ſe preſente pour s'embarquer, on s'informera ſoigneuſement s'il ne porte rien qui ſoit contre l'honneur du roi; & en ce cas il ſera mis en priſon. Défenſe à aucun clerc ou religieux de paſſer en Angleterre ſans permiſſion du roi. Le denier ſaint Pierre ne ſera plus paié au pape, mais levé, ſoigneuſement gardé au tréſor du roi, & emploié par ſon ordre. Tous les vicomtes d'Angleterre feront jurer l'obſervance de cette ordonnance. AN. 1169.

Les laïques furent contraints à faire ce ſerment, mais les évêques & les abbez refuſerent même de ſe trouver à l'aſſemblée de Londres indiquée par les officiers du roi. Au contraire l'évêque de Vincheſtre déclara publiquement, qu'il obéiroit toute ſa vie aux ordres du pape & de l'archevéque de Cantorberi, auquel il avoit promis fidelité & obéiſſance; & il ordonna à ſon clergé de faire de même. Telle fut la fermeté de ce venerable vieillard, qui avoit autrefois reſiſté ſi courageuſement au roi Etienne ſon frere. Il fut imité par l'évêque d'Exceſtre, qui ſe retira dans une maiſon religieuſe juſqu'à ce que la tempête fût paſſée. L'évêque de Norvic nonobſtant la défenſe du roi excommunia le comte Hugues en preſence des officiers, ſuivant l'ordre qu'il en avoit reçu: puis il deſcendit du jubé, mit ſa croſſe ſur l'autel & dit qu'il verroit qui étendroit les mains ſur les biens de ſon égliſe: & ſe retira dans le cloître avec les moines. L'évêque de Cheſtre ſe mit en ſûreté dans la partie de ſon dioceſe habitée par les Galois. *Sup. liv.* LXVIII. *n.* 60.

La nouvelle de ces violences étant venuë en France, pluſieurs évêques en écrivirent au pape: accuſant Gilbert évêque de Londres d'en eſtre l'auteur. Ces prélats furent Guillaume ar- *III. ep. 88.*

chevêque de Sens, Maurice évêque de Paris,
AN. 1166. Matthieu de Troie, Guillaume d'Auxerre,
III. ep. 86. Baudouin de Noion, Ils diſent que Gilbert
89. 85. 82. irrité de n'avoir pas été élu archevêque de Cantorberi, menace de faire enſorte par l'autorité du roi, que la chaire archiepiſcopale ſoit tranſ-
III. ep. 41. ferée à Londres. Il prétendit en effet qu'avant le temps de ſaint Gregoire & l'irruption des Anglois païens, Londres étoit la métropole de la
t. x. conc. grande Bretagne. Il eſt vrai que dans le concile
p. 1130. B. d'Arles tenu ſous Conſtantin l'an 314. les deux évêques de cette province ſont Eborius d'Yore & Reſtitut de Londres, & le premier projet de ſaint Gregoire fut d'établir les deux métropoles
Greg. lib. 12. d'Angleterre à Londres & à Yorc : mais ſaint Au-
ep. 15. guſtin ſon diſciple établit d'abord ſon ſiege à
Sup. liv. Cantorberi. Les évêques de France loüent ceux
XXXVI. n. d'Angleterre de la fermeté avec laquelle ils ont
37. n. 40. reſiſté à Gilbert, & aux officiers du roi, qui vouloient les faire renoncer à l'obéiſſance de Thomas leur archevêque. Enfin ils prient le pape de reprimer ce ſchiſmatique, & les autres que Thomas a excommuniez.

XI. Cependant le roi d'Angleterre voulant re-
Conference de S. Denis. nouer la negociation, ou du moins gagner du temps, manda le nonce Vivien, & lui promit avec ſerment qu'il ſuivroit ſon conſeil & l'ordre du pape pour rendre la paix à l'égliſe. Sur cette parole Vivien croïant la paix déja faite,
III. ep. 9. écrivit à l'archevêque de Cantorberi de ſe rendre à Paris le premier dimanche après la ſaint Martin, c'eſt-à-dire le ſeiziéme de Novembre, parce que ce jour-là les deux rois devoient avoir une conference à ſaint Denis, où le roi d'Angleterre devoit ſe rendre ſous prétexte d'un pe-
III. ep. 10. lerinage de devotion. Thomas répondit à Vivien, que ſa commiſſion étant finie, il n'avoit dû aller trouver le roi d'Angleterre qu'avec grande

grande circonſpection. Pour moi, ajoûte-t-il, je ne ſuis plus obligé à me rendre à vos ordres, & je ne comprens pas ſur quelle aſſurance vous avez été ſi facile à m'appeller. Je ne laiſſerai pas par reſpect pour le ſaint ſiege & par amitié pour vous, de me trouver à votre rencontre vendredi à Corbeil, pour apprendre de vôtre bouche ce que nous devons eſperer de ce voyage. C'eſt que Thomas connoiſſoit mieux que Vivien les artifices du roi d'Angleterre. Thomas fut auſſi preſſé par le roi de France & d'autres perſonnes ſages de venir à cette conference. A.N. 1169.

Vivien s'etant donc rendu à ſaint Denis, preſſa le roi Henri de tenir ſa parole: mais il ſe dédit; enſorte que Vivien lui reprocha publiquement ſa duplicité, & l'artifice dont il avoit uſé pour le ſurprendre; & dit depuis à Thomas qu'il n'avoit jamais vû un ſi grand menteur. Au retour de ſaint Denis le roi Henri paſſa près de Mont martre où Thomas l'alla trouver; & par l'intremiſe de Rotrou archevêque de Rouen, de Froger évêque de Séez & de quelques autres, le pria pour l'amour de Dieu & du pape de lui rendre à lui & aux ſiens ſa paix, ſes bonnes graces, & les biens qui leur avoient été ôtez: offrant de lui rendre tout ce qu'un archevêque doit à ſon prince. Le roi répondit, que de ſa part il remettoit de bon cœur tous les ſujets de plainte qu'il pouvoit avoir contre l'archevêque; & quant à ce que le prélat voudroit propoſer contre lui, il s'en tiendroit au jugement de la cour du roi de France, de l'egliſe Gallicane, ou de l'école de Paris. On voit par là en quelle eſtime étoit deſlors cette école.

Thomas répondit qu'il ne recuſoit pas le jugement de la cour de France, ou de l'égliſe Gallicane, ſans faire mention de l'école de Paris: mais il ajoûta qu'il aimoit mieux compo-

ſer amiablement avec le roi ſon maître que plaider. Il preſenta un écrit où il avoit redigé ce qu'il demandoit au roi ; & ajoûta de vive voix, qu'il déſiroit être reçu au baiſer de paix, & avoir la reſtitution de la moitié des meubles, pour payer ſes dettes, reparer les bâtimens, & les dommages que l'égliſe avoit ſoufferts depuis ſon abſence. On fit la lecture de l'écrit, & tous les aſſiſtans le trouvoient raiſonnable, mais le roi d'Angleterre répondit à ſon ordinaire avec un circuit de paroles ſi embarraſſées, qu'il paroiſſoit aux plus ſimples accorder tout, & les plus penetrans jugeoient qu'il mêloit des conditions intolerables. Quant au baiſer de paix, il dit, qu'il l'auroit donné volontiers, mais qu'étant en colere il avoit juré publiquement de ne le jamais donner à l'archevêque quelque paix qu'il fît avec lui. Il s'opiniâtra à ce refus quelque priere qu'on lui fît ; & comme Vivien preſſoit le roi Loüis de l'en prier plus inſtamment : il dit, qu'il ne vouloit pas faire de la peine à un roi pendant qu'il le tenoit ſur ſes terres, mais il dit à Thomas : Je ne voudrois pas pour mon peſant d'or vous conſeiller de rentrer dans ſes états, qu'il ne vous eût donné le baiſer de paix. Ainſi le traité fut rompu.

AN. 1169. III. *ep.* 62. *Gervaſ. vita* II. *c.* 30.

Toutefois pour le renoüer le roi d'Angleterre envoya offrir à Vivien vingt-marcs d'argent le priant de s'en entremettre encore, mais il le refuſa & lui reprocha dans ſa réponſe de l'avoir voulu deshonorer par cet offre. Ce qui preſſoit ainſi le roi Henri de faire la paix, étoit l'allarme que lui avoit donnée le voyage de l'archevêque de Sens & de Gratien ; & il envoya en cour de Rome des deputez pour empêcher que ce prélat n'eût la légation dans ſes états. Thomas en envoya de ſon côté pour inſtruire le pape de tout ce qui s'étoit paſſé en cette derniere

III. *ep.* 28. III. *ep.* 61, 65. III. *ep.* 63.

occaſion : le roi Loüis envoïa auſſi les ſiens, priant le pape de ne plus donner de délais au roi Henri : & l'archevêque de Sens en perſonne le pria de mettre en interdit les états de ce prince, s'il ne rendoit la paix à l'égliſe, AN. 1169.

XII. Autre députation du pape au roi d'Angleterre.

Après que le pape Alexandre eut envoïé en France les nonces Gratien & Vivien, il eſſaya encore de ramener le roi d'Angleterre par des perſonnes d'une vertu diſtinguée ; premierement par Anthelme évêque de Bellai & par le prieur de la grande Chartreuſe, puis par Simon prieur de la Chartreuſe du Mont-Dieu au dioceſe de Reims, & Bernard du Coudrai moine de Grandmont. Ils manda à ces derniers : Nous vous enjoignons d'aller enſemble trouver le roi d'Angleterre, deux mois après la réception de cette lettre, s'il eſt deça la mer ; & lui donner les avis néceſſaires en lui preſentant nos lettres monitoires : que s'il ne vous écoute pas, vous lui donnerez nos lettres comminatoires, & lui déclarerez que ſi avant le commencement du carême prochain il ne ſe reconcilie avec l'archevêque de Cantorberi, nous n'empêcherons plus ce prélat d'emploïer la ſeverité des cenſures eccleſiaſtiques. La lettre eſt dattée de Benevent le vingt-cinquiéme de Mai 1169. & le premier jour de carême de l'année ſuivante 1170. devoit être le dix-huitiéme de Fevrier. La lettre au roi dont ils étoient porteurs, étoit du vingt-deuxiéme de Mai. IV. ep. 1. IV. ep. 4.

Simon & Bernard virent deux fois le roi d'Angleterre : la premiere, pour lui preſenter la lettre monitoire du pape, & la ſeconde avec la lettre comminatoire : mais ni en l'une ni en l'autre occaſion ils n'avancerent rien. Le roi vouloit toûjours que Thomas promît l'obſervation des coûtumes, ſans reſtriction de l'honneur de Dieu ni de ſon ordre ; & Thomas refuſoit conſ- IV. ep. 8. IV. ep. 10.

tamment de lui faire un ſerment que ſes prédeceſ-
AN. 1169. ſeurs n'avoient point fait, & d'approuver ces coûtumes que le pape avoit condamnées. Le prieur Simon rendant compte au pape de cette commiſ-
epiſt. 8. ſion, dit ces paroles remarquables : Nous avons prié le frere Bernard de vous écrire comme nous ſur cette affaire : mais il a répondu, que dans ſon ordre il eſt défendu à aucun des freres d'écrire pour aucune affaire, à vous ni à d'autres. Telle étoit la ſeverité de l'ordre de Grandmont.

XIII. Thomas renouvelle les cenſures.

Thomas s'étoit plaint amerement de ce qu'à la ſollicitation du roi d'Angleterre le pape avoit ſuſpendu ſon autorité : mais le pape aïant levé cette ſuſpenſe en cas que le roi ne ſatisfît pas
IV. *ep.* 14. 15. avant le carême, Thomas avança ce terme de quinze jours & manda à tout le clergé de la pro-
IV. *ep.* 16. vince de Cant, que ſi le roi ne ſatisfaiſoit dans
III. *ep.* 33. la Chandeleur, ils euſſent à ceſſer dès-lors entierement l'office divin, excepte le baptême des enfans, la penitence & le viatique : pour lequel on diroit la meſſe à huis clos, ſans ſon de cloches & les excommuniez mis dehors. Il leur ordonne encore de dénoncer excommuniez Geofroi Ridel & quelques autres, particulierement
III. *ep.* 34. 38. ceux qui retiennent le bien des égliſes, ou reçoivent des benefices de la main des laïques. Il écrivit de même au convent de la cathedrale de Cantorberi, au chapitre de Douvres, & aux
III. *ep.* 35. 36. monaſteres de la province : à l'archevêque de Roüen, à ſon clergé & à ſon peuple. Il écrivit
III. *ep.* 52. à l'évêque de Vincheſtre ; & après avoir marqué qu'il a deja paſſé cinq ans en exil, & que la négociation des nonces Gratien & Vivien a été inutile : il ordonne à ce venerable évêque ſon ſuffragant, de faire ceſſer l'office divin dans tout ſon diocèſe, ſi le roi ne ſatisfait à l'égliſe dans la purification. Il écrivit de même aux autres

évêques ses suffragans; & joignit à cette lettre les noms des excommuniez, sçavoir Gilbert évêque de Londres, Josselin évêque de Sarisberi, Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, Richard de Velcheſtre archidiacre de Poitiers, & plusieurs autres, au nombre de vingt-huit en tout. AN. 1169.

Thomas écrivant au pape & aux cardinaux s'étoit plaint entre autres choses, que le roi d'Angleterre tournoit à son profit les revenus des évêchez & des abbaïes vacantes, & ne souffroit pas que l'on y ordonnât des pasteurs. Le pape en écrivit à ce prince une lettre où il dit: Nous avons appris que vous tenez en vos mains les évêchez vacans de Lincoln, Bath & Herford, & que vous empêchez que l'on y faſſe d'élection libre, vous attribuant non seulement ce qui est à Cesar, mais encore ce qui est à Dieu. C'est pourquoi nous vous prions & vous enjoignons pour la rémission de vos pechez, d'avertir le clergé de ces égliſes d'y faire des élections canoniques; & leur donner la protection neceſſaire pour cet effet, sans leur nommer les personnes qu'ils doivent élire, autrement nous serions obligez d'exercer contre vous l'autorité de saint Pierre. La datte est de Benevent le neuviéme d'Octobre 1169. III. *ep.* 79. IV. *ep.* 74. III. *ep.* 17.

La même année Etienne III. roi de Hongrie donna une chartre adreſſée aux archevêques de Strigonie & de Colocza, à leurs suffragans & à tous les eccleſiaſtiques de son roïaume, où il dit: que par les exhortations d'un légat du pape, & pour imiter la dévotion du roi Geïsa son pere envers le pape Alexandre II. (il faut entendre Geïsa I. son trisayeul) par ces motifs il confirme la conſtitution de ce prince qui avoit promis de ne faire ni dépoſition ni tranſlation d'évêques sans l'autorité du pape. De plus abandonnant la

XIV. Egliſe de Hongrie. *Ap. Bar. an.* 1169.

coûtume de ſes prédeceſſeurs il ordonne qu'ar-
AN. 1169. rivant le decès des évêques, on ne mettra plus des œconomes laïques pour regir les biens de l'égliſe, mais des clercs de vie exemplaire, qui les emploieront aux réparations des bâtimens & à la ſubſiſtance des pauvres, ſans que rien tourne au profit du roi. Les prevôts roïaux, les abbez & les autres eccleſiaſtiques conſtituez en dignité, ne ſeront dépoſez que pour crime & par jugement canonique. Le roi déclare qu'il fait cette conſtitution par le conſeil de la reine ſa mere, & de tous les prélats & les ſeigneurs, & elle ſert au moins à faire voir les coûtumes abuſives qui regnoient en Hongrie comme dans les autres roïaumes. Le roi Etienne III. mourut le dimanche trentiéme de Janvier 1172. ſon frere Etienne IV. lui ſucceda pendant quelques mois, puis Bela III. qui étoit auſſi ſon frere.

Chr. Jo. Thuro. c. 67. 68. 69.

XV. Egliſe de Sicile.

L'égliſe de Sicile étoit dans un triſte état ſous le jeune roi Guillaume II. comme on voit par l'hiſtoire de Hugues Falcand auteur du temps, & par les lettres de Pierre de Blois. Le païs étoit mêlé de Grecs, d'Arabes, de Lombards, de Normans; & ces derniers étoient les maîtres. Sous le nom du jeune roi c'étoit la reine Marguerite ſa mere qui gouvernoit, ou plûtôt ceux qui la gouvernoient elle-même. Pour appuïer ſon autorité elle pria Rotrou archevêque de Roüen ſon oncle de lui envoïer quelqu'un de ſes parens. Il lui envoïa Etienne fils du comte du Perche qu'elle fit chancelier de Sicile, & peu après il fut élu archevêque de Palerme capitale du roiaume, au grand déplaiſir de pluſieurs prélats, qui aſpiroient à cette dignité, entre autres de Richard évêque élu de Siracuſe, Anglois de nation.

Le chancelier Etienne amena entre autres avec lui Pierre natif de Blois, dont le ſurnom

lui demeura, homme distingué par sa science & sa vertu. Il fut precepteur du jeune roi, après Gautier depuis archevêque de Palerme, qui lui avoit montré les commencemens de la grammaire & de la versification. Pierre de Blois lui donna des connoissances plus étenduës, pendant un an qu'il l'instruisit ; & en même temps il gardoit le sceau de ce prince, & étoit le second ministre après le chancelier Etienne. Ce qui ayant excité la jalousie de quelques courtisans, pour l'éloigner d'auprès du roi sous un prétexte honnête, ils le firent élire archevêque de Naples, ville alors peu considerable. Pierre refusa cette dignité : mais voyant les troubles de Sicile & les frequentes conjurations contre le chancelier Etienne, qui fut enfin obligé de quitter le pays pour mettre sa vie en seureté : il demanda son congé au roi & ne fut retenu ni par les prieres ni par les promesses de ce prince. Pierre sortit de Sicile peu après le chancelier Etienne, la même année que Catane fut renversée par un tremblement de terre, c'est-à-dire en 1169. & revint auprès du roi d'Angleterre son ancien maître.

AN. 1169. *Petr. ep. 66.* *ep. 131.* *ep. 90.* *V. Pagi an. 1167. n. 25. 1169. n. 8.*

Depuis son retour il écrivit à Gautier, alors chapelain du roi de Sicile & autrefois son precepteur, pour se plaindre de la conduite de ce prince, qui à la persuasion de Robert comte de Lorocelle vouloit faire évêque de Gergenti le frere de ce comte, homme incapable, malgré la resistance du chapitre. Il se plaint que le roi avoit donné sa confiance à deux hommes de basse naissance préferablement à Romuald archevêque de Salerne, & à Roger comte d'Aveline ses oncles ; & que par les mauvais conseils de ses confidens il pilloit les trésors de l'église. Il exhorte Gautier à ne se pas rebuter d'avoir été traité d'insensé, & à continuer de

Petr. ep. 10.

donner au roi des avis ſalutaires. Gautier fut archevêque de Palerme, peu de jours après la retraite du chancelier Etienne : mais les chanoines furent contraints à cette élection par le peuple que la cour avoit gagné par argent. Ce qui fit eſperer à la reine & aux amis du chancelier de faire caſſer par le pape cette élection : d'autant plus que le chancelier n'avoit renoncé à la ſienne que par force. Pierre Gaëtan cardinal ſous-diacre, qui étoit en Sicile, avoit promis que l'élection de Gautier ſeroit caſſée ; & avoit reçu par ordre de la reine ſept cens onces d'or, pour porter au pape. Mais le parti de Gautier ſoûtenoit, qu'en l'état où ſe trouvoit la cour de Rome, elle n'oſoit s'oppoſer à la volonté des grands de Sicile ; & ne réfuſeroit pas dans le beſoin où elle étoit, les ſommes immenſes qu'on lui offriroit pour confirmer l'élection. Le pape la confirma en effet, & Gautier fut ſacré par ſes ſuffragans dans la grande égliſe de Palerme, en preſence du roi & de la reine ſa mere, le jour de ſaint Michel vingt-neuviéme de Septembre 1169.

AN. 1169. *Falcand. ſub fin. Facet.* VII. *n.* 5.

XVI. Lettres du pape au ſultan d'Iconie. *p.* 431. *edit* 1167. *Matth. Par. an.* 1169. *Alex. ep.* 32.

Entre les œuvres de Pierre de Blois on trouve une inſtruction ſur la foi chrétienne, pour le ſultan d'Iconie, faite au nom du pape Alexandre III. & rapportée à cette année 1169. par un auteur du ſiecle ſuivant. Le pape y parle ainſi : Nous avons appris par vos lettres & par la relation fidelle de vos envoïez, que vous deſirez vous convertir à JESUS-CHRIST, & que vous avez déja reçu le Pentateuque de Moïſe, les propheties d'Iſaïe & de Jeremie, les epitres de ſaint Paul, & les évangiles de ſaint Jean & de ſaint Matthieu. Vous demandez qu'on vous envoye un homme, qui puiſſe de notre part vous inſtruire plus amplement de la loi de JESUS-CHRIST ; & comme cette

priére nous eſt très-agréable, nous aurons ſoin de vous envoïer des perſonnes dont la doctrine & les mœurs puiſſent vous édifier. Cependant comme vous demandez par vos lettres une expoſition de notre foi, nous vous la donnons en abregé. Enſuite eſt l'inſtruction ſur les deux myſteres de la Trinité & de l'Incarnation, appuïée de paſſages de tous les livres de l'écriture, non ſeulement de ceux qu'avoit le ſultan; mais nous ne voïons point de preuve certaine que cette inſtruction ait eu quelque effet. AN. 1164.

XVII. Commiſſion à l'archevêque de Roüen & à l'évêque de Nevers.

Après que le nonce Vivien fut retourné en cour de Rome, le pape Alexandre pleinement informé de ce qui s'étoit paſſé entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi, particulierement à la conference de Mont-martre: comprit qu'il falloit preſſer ce prince d'executer ſes promeſſes, par la crainte des cenſures eccleſiaſtiques. Pour cet effet il envoïa une nouvelle commiſſion à Rotrou archevêque de Roüen, & à Bernard évêque de Nevers; par laquelle il leur enjoint d'aller enſemble trouver le roi dans un mois après la lettre reçuë: pour l'admoneſter de rendre à l'archevêque la paix & la ſûreté entiere, & le recevoir au baiſer: de lui rendre à lui & aux ſiens tous leurs biens, & le faire retourner à ſon égliſe. Le pape ajoûte: Si le roi dans quarante jours après la monition, n'accomplit pas ce qu'il nous a promis; vous mettrez en interdit tous ſes états de deçà la mer, enſorte qu'il ne s'y faſſe aucune fonction eccleſiaſtique hors le baptême des enfans, & la pénitence des mourans. Quelque-temps après la paix faite, vous exhorterez encore le roi à abolir les mauvaiſes coûtumes, principalement celles qu'il a introduites de nouveau; & s'il le refuſe, vous nous en donnerez avis. Si vous avez une eſperance certaine de faire la paix, *v. ep. 3.*

vous pourrez abſoudre tous les excommuniez,
AN. 1170. à la charge que ſi la paix ne s'enſuit pas, vous les remettrez dans l'excommunication. Si le roi ne peut ſe réſoudre au baiſer de paix à cauſe de ſon ſerment, vous exhorterez l'archevêque à ſe contenter du baiſer du prince ſon fils. La lettre eſt dattée de Benevent le dix-neuviéme de
v. ep. 6. Janvier 1170. Le pape nomma l'archevêque de Roüen pour l'execution de cette paix, afin de ne pas donner ſujet au roi d'Angleterre de ſe plaindre qu'il n'eût donné cette commiſſion qu'à des étrangers : mais il manda en particulier à l'évêque de Nevers d'y proceder ſeul, en cas
v. ep. 1. que l'archevêque de Roüen ne pût ou ne voulût pas y proceder avec lui. Le pape écrivit au
v. ep. 7. roi d'Angleterre, pour lui donner avis de cette
v. ep. 8. commiſſion ; & il en écrivit auſſi aux évêques de la province de Cant, à l'archevêque d'Yorc & à ſes ſuffragans : ces lettres ſont du dix-huitiéme Fevrier.

Cependant le pape fut averti que le roi d'Angleterre vouloit faire couronner Henri ſon fils aîné par l'archevêque d'Yorc au préjudice de celui de Cantorberi, auquel le ſacre des rois d'Angleterre appartenoit ſuivant l'ancienne coû-
VI. ep. 42. tume. C'eſt pourquoi le pape écrivit à Roger archevêque d'Yorc, & aux autres évêques d'Angleterre, pour leur défendre ſous peine de dépoſition de ſe mêler de cette ceremonie, tant que l'archevêque Thomas ſeroit en exil. La lettre eſt du vingt-ſixiéme de Fevrier. Le pape
VI. ep. 43. écrivit auſſi à Thomas pour lui défendre de ſacrer le prince ou permettre à un autre de le ſacrer, s'il ne prêtoit auparavant le ſerment que les rois avoient coûtume de prêter à l'égliſe de Cantorberi, & s'il ne déchargeoit tout le monde de l'obſervation de ces coûtumes & du ſerment qu'il avoit exigé en dernier lieu. Tho-

mas avoit lui-même fait solliciter ces lettres en cour de Rome, & les ayant reçuës, il les adressa à Robert évêque de Vorcheſtre son suffragant, lui enjoignant de les montrer à l'archevêque d'Yorc, aux autres évêques, & de leur défendre de la part du pape de sacrer le prince. Thomas en écrivit aussi directement à tous les évêques d'Angleterre & de Gales, & en particulier à l'évêque de Vincheſtre. AN. 1170. IV. *ep.* 44. IV. *ep.* 45.

XVIII. S. Godric ermite. *Vita Boll.* 21. *Mai to.* 16. *p.* 68. *c.* 6.

Vers le même temps Thomas envoïa en Angleterre, pour consulter Godric ermite fameux, qui avoit le don de prophetie. C'étoit un homme simple & sans lettres, né de parens pauvres, & qui dans sa jeuneſſe avoit fait quelque petit commerce par mer. Aïant renoncé au monde, il fit le pelerinage de Rome, & celui de Jeruſalem nuds pieds: puis étant revenu en son pays il se retira en un lieu solitaire nommé Finchale près de Durham, où il cultivoit un petit champ dans les bois & en tiroit de quoi se nourrir & exercer l'hoſpitalité. Les moines de la cathedrale de Durham connoiſſant la pureté de sa vie, députerent un de leurs anciens pour l'inſtruire & lui adminiſtrer les saint myſteres à certains jours. Le démon l'attaqua par diverſes tentations, qu'il surmonta par sa foi & son courage. Sa mortification étoit incroïable. Il porta cinquante ans durant une chemiſe de mailles sous son cilice, & un habit de laine par deſſus. Sa nourriture étoit du pain d'orge mêlé de cendres, & des herbes sauvages cuites & roulées par pelotons. Il ne parloit que trois fois la semaine & gardoit le silence pendant tout l'Avent, & depuis la septuageſime juſques à l'octave de pâques: mais quand il parloit c'étoit avec grande édification. Il paſſa ainſi soixante ans dans son deſert. *c.* 6. *c.* 6.

Un moine d'Oüeſtmunſter l'étant venu voir

peu de temps après que Thomas eut été ordonné
AN. 1170. archevêque de Cantorberi, le ſaint homme lui demanda s'il étoit connu du nouveau prélat. Oüi répondit-il, je le connois, & il me connoit: mais vous, mon pere, le connoiſſez-vous? Godric répondit: Je ne l'ai jamais vû des yeux du corps, mais ſouvent de ceux de l'eſprit, & ſi je le voïois je le reconnoîtrois entre pluſieurs autres. Le moine ſurpris de ce diſcours n'oſoit l'interroger; & il ajoûta: Saluez-le de ma part, & lui dites, qu'il n'abandonne pas ſon deſſein, car il eſt agreable à Dieu. Il ſouffrira de rudes traverſes, on le chaſſera de ſon égliſe, & il ſera long-temps exilé en païs étranger: mais après avoir achevé le temps de ſa penitence il rentrera dans ſon ſiege avec plus d'honneur qu'il n'en ſera ſorti. Le moine rapporta ce diſcours à l'archevêque, qui écrivit à Godric, le priant de demander à Dieu la remiſſion de ſes pechez. Dans les ſix mois arriva ſon differend avec le roi, & ſon exil: pendant lequel il fit encore conſulter l'homme de Dieu.

Cette derniere année, c'eſt-à-dire au mois de Mars 1170. l'archevêque fatigué de la longueur de ſon exil, envoïa ſecretement à Godric, lui demander quelle ſeroit la fin de ſes maux. L'envoyé fut près de huit jours ſans pouvoir parler au ſaint ermite, qui enfin lui fit ouvrir ſa porte & lui dit: Dites à votre maître, qu'il ne ſe trouble point: il rentrera bien-tôt dans les bonnes graces du roi; il ſera rétabli avec honneur dans ſon égliſe, & les Anglois en auront plus de joye qu'ils n'ont été affligez de ſon exil. Il eſt vrai que cette ſerenité feinte ſera troublée par une injuſtice, & une cruauté inoüie: mais Godric ne ſera plus en ce monde: Dites-lui encore, & lui répetez que dans neuf mois ce qui le regarde ſera entierement fini. Godric fit pluſieurs

autres prédictions que l'évenement vérifia, & découvrit ſouvent les penſées ſecretes : il guerit des malades & fit pluſieurs autres miracles. Enfin accablé de vieilleſſe, & d'infirmitez, il mourut le jeudi de l'octave de l'Aſcenſion vingt-uniéme d'Avril 1170. AN. 1170.

XIX. Conference de Theorien avec les Armeniens. *Cang. gloſ. lat. Cathol. Sup. liv.* LXIX. *n.* 10. *Theoriani dial. to.* 1. *Bibl. PP. G. L.* 1624. *p.* 439.

En Orient Norſeſis étoit catholique des Armeniens, c'eſt-à-dire leur patriarche ou primat, comme je l'ai déja marqué. Il écrivit à l'empereur Manuel Comnene une lettre où il traitoit de quelques points de foi & de diſcipline, ſur leſquels les Armeniens n'étoient pas d'accord avec les Grecs, témoignant deſirer s'en éclaircir ; & l'empereur lui envoya un philoſophe nommé Theorien avec une lettre, où il diſoit, que ſi les Armeniens vouloient quitter leurs erreurs, il étoit prêt avec l'égliſe Catholique à les recevoir comme ſes freres. Theorien arriva près du catholique Norſeſis le quinziéme jour de Mai l'an du monde 6678. vingt-huitiéme du regne de l'empereur Manuel, indiction troiſiéme, qui eſt l'an de JESUS-CHRIST 1170. Il ſalua le catholique de la part de l'empereur, lui marquant le deſir qu'avoit ce prince de la réünion des Armeniens : à quoi Norſeſis répondit par des remerciemens.

Le lendemain il manda Theorien, & lui dit : J'ai lû la lettre du très-pieux empereur, & j'ai vû le deſir qu'il a lui, & la ſainte égliſe des Romains pour notre réünion. Apprenez-nous donc quelles ſont nos erreurs, & ſi on nous les montre, nous nous en courrigerons volontiers. Sous le nom des Romains, il faut ici toûjours entendre les Grecs. Theorien répondit : Je prie votre grande ſainteté de m'écouter avec ſa douceur naturelle, & de ne ſe pas choquer de mes queſtions. Convenons enſemble, que ſi nous entendons quelque propoſition qui ne nous pa-

roisse pas bonne, nous ne nous presserons pas
AN. 1170. de la qualifier d'heretique : mais nous nous informerons soigneusement du sens des paroles, & de l'intention de celui qui les employe. Nous devons aussi nous défier de la grossiereté de l'interprete, qui non seulement ignore la grammaire, mais ne sçait pas bien même le grec le plus commun : afin qu'on ne nous impute pas ses fautes. Le catholique convint de ces regles pour leur conference.

Theorien lui demanda ensuite, si la lettre qu'il avoit écrite à l'empereur contenoit ses veritables sentimens ; & après qu'il eut dit qu'oüi : Theorien ajoûta : Quels conciles recevez-vous ? Norsesis répondit : celui de Nicée, celui de Constantinople, & celui d'Ephese où Nestorius fut deposé. Theorien : De quels docteurs embrassez-vous les écrits & la doctrine ? Norsesis : De saint Athanase, de saint Gregoire le théologien, de saint Basile, de saint Gregoire de Nysse, de saint Jean Chrysostome, de saint Ephrem, de saint Cyrille d'Alexandrie, & de plusieurs autres. Theorien : Commençons maintenant à lire votre lettre & en examinons le sens fraternellement, pour voir si elle est conforme à ces peres & à ces conciles.

On vint à l'endroit où il étoit écrit : Nous disons qu'il n'y a qu'une nature en JESUS-CHRIST, non par confusion comme Eutychés, ou par diminution comme Apollinaire, mais dans le sens orthodoxe de saint Cyrille d'Alexandrie, comme il a dit dans son livre contre Nestorius : qu'il n'y a qu'une nature du Verbe incarné. Theorien dit : Saint Cyrille n'a pas dit : Une nature en JESUS-CHRIST, ni une nature de JESUS-CHRIST ; mais une nature du Verbe, & a ajoûté incarnée : & votre sainteté dit une nature en JESUS-CHRIST.

C'est la même chose, dit Norsesis. Non pas, reprit Theorien : le nom de Christ signifie proprement l'un & l'autre, Dieu & homme tout ensemble : C'est pourquoi nous disons : Le Verbe s'est fait chair, & non pas : Le Christ s'est fait chair. Aussi aucun des peres n'a dit ; une nature du Christ, mais saint Athanase a dit avant saint Cyrille, une nature du Verbe, c'est-à-dire la nature divine du fils ; & en ajoûtant, incarnée, comme saint Cyrille dans la seconde lettre à Successus, on exprime tout le mystere de l'incarnation. Norsesis : Et qui d'entre les peres en a ainsi parlé expressément après l'union ? Theorien : Tous ceux que vous avez nommé. Norsesis : Un seul me suffit ; car ce que dit un des peres, tous le disent : comme étant tous inspirez par l'esprit de Dieu qui est le même. AN. 1170.

Sup. liv. XXVI. n. 29. Cyrill. ep. p. 24. to. 5.

Mais avant que de rapporter les passages des peres, Theorien jugera nécessaire de définir les quatre termes de substance, nature, hypostase, & personne : ce qu'il fit tant selon les philosophes payens que selon les theologiens Chrétiens, dont il montra la difference, quant à l'usage de ces termes. Or dans la philosophie il suivoit les principes d'Aristote. Il établit les définitions theologiques de ces quatre termes, par l'autorité des peres, sçavoir de saint Basile qu'il qualifie très-philosophe, & de saint Gregoire de Nazianze. Ensuite il vint aux peres qui ont reconnu deux natures en JESUS-CHRIST après l'union ; & commence par saint Athanase, dont il rapporte un passage de la lettre à Epictete : contre ceux qui disoient que le corps de JESUS-CHRIST étoit consubstantiel au Verbe. Sur quoi Theorien raisonne ainsi : Substance & nature sont le même chez les theologiens. Or selon saint Athanase le corps de JESUS-CHRIST n'est

p. 444.

p. 444.

Sup. liv. XVI. n. 22. Athan. to. 2. p. 904. A. ed. 1698.

pas de même ſubſtance que le Verbe : donc
AN. 1180. il n'eſt pas de même nature, donc il y a deux natures en JESUS-CHRIST. Theorien cite enſuite ſaint Cyrille même ſur lequel les Armeniens s'appuïoient le plus, ſaint Gregoire de Nazianze, S. Gregoire de Nyſſe, S. Baſile, S. Ambroiſe le ſeul des peres Latins qu'il cite, & enfin ſaint Chryſoſtome ; & montre que l'égliſe tient le milieu entre l'erreur de Neſtorius & celle d'Eutychés. Alors un évêque Armenien nommé Gregoire, qui étoit preſent à la diſpute ; s'écria : Je ſuis Romain : anathême à qui ne reconnoît pas deux natures en J. C.
P. 453.

Le lendemain arriva Pierre évêque de Sappirion, à qui le catholique communiqua ce que Theorien lui avoit dit, & lui montra combien il y avoit de paſſages des peres, qui reconnoiſſoient deux natures en JESUS-CHRIST. Mais l'évêque, qui étoit inſtruit, les détournoit à ſon ſens. Le catholique voïant donc qu'il réſiſtoit vivement fit venir Theorien, & lui dit : Cet évêque deſire de conferer avec nous ſur notre queſtion. Mais Theorien lui ferma bien-tôt la bouche ; & l'évêque Gregoire déclara une ſeconde fois qu'il étoit du ſentiment des Romains.

XX. Autre conference.

Deux jours après le catholique Norſeſis, eut encore une conference avec Theorien, où il lui dit : Il n'y a point de difficulté d'admettre deux natures en J. C. pourvû qu'on les reconnoiſſe inſéparablement unies en une ſeule hypoſtaſe, & ce ne ſeroit pas agir en Chrétien de combattre une verité ſi manifeſte. Mais qui empêche de reconnoître en J. C. une nature compoſée de deux, comme la nature de l'homme eſt compoſée de l'ame & du corps qui ſont deux natures differentes ? Et c'eſt la comparaiſon qu'apporte ſaint Cyrille. Pour répondre

à cette objection, Theorien cita premierement un paſſage de ſaint Gregoire de Nazianze : mais Norſeſis dit, qu'il ne ſe trouvoit point dans la traduction Armenienne. Elle eſt donc fautive, dit Theorien, & il lui donna le même paſſage en Syriaque. Norſeſis appella un de ceux qui ſçavoient lire en cette langue, & il trouva le paſſage tel que l'avoit cité Theorien. Il y avoit long-temps que les peres Grecs étoient traduits en Syriaque & en Armenien. AN. 1170.

Theorien continua : Saint Cyrille n'emploïe l'exemple de la compoſition qui eſt en nous, que pour montrer qu'il eſt poſſible que de deux natures differentes il ſe faſſe un ſuppôt, comme Pierre ou Paul d'une ame & d'un corps ; car c'eſt ce que nioit Neſtorius : mais il y auroit contradiction à dire en même temps qu'en J. C. il y a deux natures & une ſeule nature : ce qu'il démontra geometriquement. Et comme Norſeſis en revenoit toûjours à cette expreſſion de S. Cyrille : Une nature du Verbe incarné, Theorien dit qu'elle eſt de ſaint Athanaſe même contre l'erreur d'Arius, qui admettoit deux Verbes de natures differentes, l'une incréée qui avoit toûjours été en Dieu, l'autre créée dans le temps qu'il étoit incarné. C'eſt donc delà, dit-il, que ſaint Cyrille a tiré cette expreſſion ? Or encore qu'elle ſoit vraie, nous ne devons pas nous en ſervir, à cauſe du mauvais ſens qu'on lui donne : comme nous n'appellons pas Marie mere de Chriſt, quoiqu'elle le ſoit en effet, parce que Neſtorius abuſoit de cette expreſſion. A la fin de cette conference Norſeſis demanda à Theorien la définition de foi du concile de Calcedoine, qu'il lui donna. *p.* 450. *p.* 460.

Le lendemain arriva Jean Syrien évêque de Ceſſounion : & il apprit que le catholique des Armeniens avoit eu pluſieurs conferences avec *p.* 462.

des Grecs, & étoit entré dans leurs ſentimens.
AN. 1160. Car, diſoit le Catholique, ils prouvent tout ce qu'ils diſent par l'écriture, & par les peres que nous honorons comme eux. L'évêque Jean alla donc le trouver & lui dit: Qu'eſt-ce que j'apprens, ſeigneur? on dit que vous ſuivez le ſentiment des Romains, qui ſont Neſtoriens. Norſeſis répondit: Je ne me ſerois rendu ni à l'autorité du patriarche de Conſtantinople ni à celle de l'empereur, ſi je n'avois reconnu la verité par moi-même: mais je ne puis la déſavoüer, ni reſiſter aux peres. L'évêque Jean reprit: J'ai oüi dire que vous avez confeſſé deux natures en JESUS-CHRIST Or vous ſçavez que ſi nous confeſſons deux natures, nous ſerons Neſtoriens & nous admettrons une quaternité au lieu de la Trinité. Norſeſis répondit: Hier & avant hier & preſque toute la ſemaine nous avons beaucoup travaillé en conferant tous les jours; & nous voulons nous repoſer aujourd'hui & demain. Après demain ſi vous voulez, vous aſſiſterez à notre conference, où vous direz ce qu'il vous plaira & nous vous écouterons volontiers.

Le ſoir un docteur nommé Bartan vint trouver Theorien à l'inſçû du Catholique & lui dit: L'évêque Sirien & notre catholique ont conferé tout aujourd'hui ſur l'une & les deux natures. Je voudrois ſçavoir, dit Theorien, quelles preuves l'évêque apporte de ſon opinion. Bartan répondit: Il n'employe ni paſſages ni raiſonnemens, & ne fait que crier ſans ordre & ſans rien écouter, pour faire paroître à ſes prêtres qu'il dit quelque choſe. Quelques jours après Theorien étant appellé monta à la chambre où ils avoient déja conferé. Il y trouva l'évêque Sirien aſſis à la droite du catholique, & à la gauche les évêques Armeniens, au-deſſus deſquels il fit mettre Theorien, car ils lui cedoient

la place la plus honorable. Après que l'on eut gardé long-temps le ſilence Theorien dit : J'ai appris qu'il y en a qui diſent, que ſi nous confeſſons deux natures en JESUS-CHRIST nous ſerons Neſtoriens & nous admettrons une quaternité ; & je m'étonne qu'ils n'aïent pas compris, que Neſtorius n'a point été condamné parce qu'il ſoûtenoit deux natures, puiſque les peres l'enſeignent nettement : mais parce qu'il les ſoûtenoit ſéparées, & par conſéquent deux fils & deux Chriſts, l'un fils de Dieu, l'autre de la Vierge. Il vint enſuite à la prétenduë quaternité, & réfuta cette objection par les paroles de ſaint Athanaſe dans la lettre à Epictete, & par raiſon, montrant que le Verbe n'a pas pris une nouvelle hypoſtaſe, mais qu'il a uni l'humanité à la ſienne. AN. 1170.

Alors Norſeſis regarda l'évêque Syrien, & voïant qu'il tenoit les yeux baiſſez vers la terre ſans les relever, il fit ſigne à Theorien, qui en ſoûrit, & continua de parler. Enfin le Syrien ſe ſentant preſſé ſe leva ſans rien dire, & deſcendit de la chambre avec ſes prêtres, & comme ils lui demandoient pourquoi il n'avoit point parlé à ce philoſophe, il répondit : Il ne m'eſt pas permis de parler de ces matieres dans une province étrangere.

Theorien refuta enſuite les Monothelites, p. 469. puis continuant de lire la lettre de Norſeſis à l'empereur, on vint à l'endroit où il diſoit, que JESUS-CHRIST avoit été dans le ſein de la Vierge neuf mois & cinq jours ; & Theorien lui montra que cette addition de cinq jours étoit ſans fondement. Il lui fit voir de même qu'ils n'avoient aucune raiſon ſolide, pour ne faire qu'une ſeule fête de la nativité de JESUS-CHRIST, & de ſon baptême ; & Norſeſis convint que ces queſtions touchant les divers uſa-

ges des égliſes ſont peu importantes, pourvû
AN. 1170. que l'on s'accorde ſur la foi. Theorien vint enſuite au triſagion, & montra que l'addition : *Sup. liv. XXIX. n. 31.* Crucifiez pour nous, introduite par Pierre le Foulon, a été juſtement rejettée par l'égliſe catholique & n'a aucun fondement dans les peres. *p. 474.*

Continuant la lecture de la lettre, on trouva que les Armeniens prétendoient que pour les onctions ſacrées ils pouvoient uſer d'huile de ſeſame ou bled d'Inde, à cauſe de la rareté des oliviers en Armenie. Mais Theorien ſoûtint, qu'on ne devoit uſer pour les ſacremens que d'huile d'olives; comme pour le ſaint ſacrifice on n'emploïe que du vin de vigne, non du cidre ou des autres liqueurs approchantes. Norſeſis paſſa encore condamnation ſur cet article. Comme ils en étoient là les prêtres Armeniens commencerent à chanter vêpres hors l'égliſe ſelon leur coûtume; & Theorien en aïant demandé la raiſon, Norſeſis dit, que ceux qui avoient reglé chez eux l'office divin avoient ordonné qu'on ne feroit dans l'égliſe que la liturgie, pendant laquelle même les prêtres ſeuls ſeroient dedans, le peuple demeurant dehors : mais qu'on celebreroit dehors les autres offices; & il en donna quelques raiſons de convenance. Mais Theorien montra par le concile de Nicée que de demeurer hors l'égliſe étoit une peine impoſée aux pénitens pour les plus grands crimes, & Norſeſis ſe rendit auſſi ſur ce point. *c. 10.*

On lut enſuite, comme ils étoient convenus, la définition du concile de Calcedoine : on trouva que l'exemplaire Armenien étoit conforme au Grec, & Theorien ſatisfit Norſeſis ſur quelques expreſſions qui lui paroiſſoient obſcures. Alors Theorien reprenant la définition de Calcedoine article par article, lui fit voir qu'elle eſt toute tirée des expreſſions des peres plus an-

Sup. liv. XXVIII. n. 21. *to. IV. conc. p. 565.* *Dial. p. 678.*

riens, particulierement de saint Cyrille : après quoi Norsesis dit : Je m'étonne comment nos ancêtres ont si impudemment calomnie cette définition. Theorien lui fit encore voir dans le détail toutes les heresies qui y sont condamnées. Après quoi Norsesis ajoûta: Je veux maintenant vous découvrir une chose qui a été cachee jusques ici. Il y a deux cens a s que vivoit un catholique d'Armenie nommé Jean comparable en doctrine & en vertu aux plus grands d'entre les peres, quoiqu'il n'eût aucune connoissance des sciences profanes, même de la philosophie. Il étoit fort zelé contre les Monophysites, & ne cessa de les combattre par ses écrits & par ses discours pendant tout son pontificat. Nous en celebrons la fête comme d'un saint. Or j'ai par devers moi un écrit de lui contre les Monophysites, plein de passages de l'ecriture & de raisonnemens très-puissans, approuvé par Gregoire, qui a rempli ce siege peu avant moi. Car il a écrit à la fin : Je crois ainsi & j'anathematise ceux qui croïent le contraire. Si vous voulez je vous lirai le commencement de cet écrit. Theorien aïant oüi cette lecture pria Norsesis de lui donner une copie de l'écrit entier & l'emporta à Constantinople. AN. 1170. p. 481.

Norsesis dit ensuite : Je veux faire mon possible pour sauver mes freres, & dès aujourd'hui je commencerai à écrire des lettres à tous les évêques d'Armenie pour convoquer un concile. Je leur proposerai les passages qu'ils croïent leur être favorables, puis ceux que vous m'avez citez ; & d'abord je prendrai le parti des Armeniens, puis je leur decouvrirai leur erreur petit à petit & avec beaucoup de menagement ; & j'emploïerai pour les convaincre l'écrit du catholique Jean dont je vous ai donne copie. J'espere fermement que mes oüailles écouteront

ma voix : mais ſi je ne puis les ramener tou-
AN. 1170. tes, je ferai avec celles qui me ſuivront un decret que j'envoïerai à l'empereur & au patriarche par les plus conſiderables de mes évêques, ſouſcrit de ma main & de tous les évêques orthodoxes de ma dépendance ; & ce decret portera entre autres choſes, que nous recevons le concile de Calcedoine & les peres qu'il reçoit, & que nous anathematiſons ceux qu'il condamne : ſçavoir Eutychés & Dioſcore ; & de plus Severe, Timothée Elure & tous ceux qui ont attaqué ce concile. Après que ce decret aura été approuvé ſynodalement à Conſtantinople, & que mes prélats ſeront revenus : j'irai moi-même ſi l'empereur l'ordonne, lui rendre mes reſpects, & au patriarche. Norſeſis fit alors ſortir tous ceux qui étoient dans la chambre, & aïant le cœur ſerré & les yeux baignez de larmes il dit à Theorien : Je conjure notre pieux empereur que quand mes évêques ſeront à C. P. & auront obtenu la confirmation que j'ai dite : il faſſe en ſorte que le patriarche étant ſur ſa chaire pendant la liturgie revêtu de ſes ornemens & tenant à ſa main la vraïe croix, donne ſa benediction à la nation Armenienne en preſence de tout le clergé & de tout le peuple ; & prie pour les Armeniens défunts, qui n'ont peché que par ignorance. Theorien attendri du ſentiment que témoignoit Norſeſis ne put retenir ſes larmes & après qu'ils ſe furent un peu remis, il lui promit de rapporter cette priere à l'empereur, pour lequel Norſeſis lui donna une lettre contenant qu'il recevoit le concile de Calcedoine : puis il donna ſa benediction à Theorien en lui touchant la tête & le renvoïa en paix. Ainſi Theorien rendant graces à Dieu de l'heureux ſuccès de ſon voïage revint à Conſtantinople.

Les précautions que le pape Alexandre avoit priſes contre le couronnement du jeune roi d'Angleterre furent inutiles, & ce prince ne laiſſa pas d'être ſacré par l'archevêque d'Yorc. Les lettres du pape arriverent en Angleterre, mais elles n'y furent montrées à perſonne. Cependant le roi Henri paſſa en ce royaume dès le troiſiéme jour de Mars, & quelque-temps après il ordonna que tous les évêques & les ſeigneurs ſe rendiſſent à Londres le quatorziéme de Juin. L'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers prenant le chemin d'Angleterre, écrivirent au roi l'ordre qu'ils avoient reçu du pape ; & le roi leur manda de ne point s'expoſer à la mer, leur promettant de repaſſer bien-tôt & d'accorder le projet de paix avec l'archevêque de Cantorberi. Le dimanche quatorziéme de Juin 1170. tous ſe trouverent à Londres : les évêques & les abbez de toute l'Angleterre, les comtes, les barons, les vicomtes, les prevôts & les aldermans : en grande crainte tous, ne ſçachant quel étoit le deſſein du roi. Le dimanche ſuivant vingt-uniéme de Juin le roi fit chevalier Henri ſon fils qu'il avoit fait venir de Normandie la même ſemaine ; & il le fit ſacrer & couronner roi à Oüeſtminſter. Ce fut Roger archevêque d'Yorc qui lui impoſa les mains aſſiſté des évêques de Londres, de Sarisberi, & de Rocheſter : qui toutefois proteſterent que cette fonction ne porteroit aucun préjudice à l'égliſe de Cantorberi leur metropole. Au feſtin du couronnement le roi ſervit à table ſon fils, déclarant qu'il n'étoit plus roi. Le jeune roi n'avoit que quinze ans, ſon pere lui donna pour conſeil les plus grands ennemis de l'archevêque de Cantorberi. Enſuite il paſſa la mer, pour ſe trouver à la conference qu'il devoit avoir avec le roi de France à la fête de ſainte Magdeleine.

AN. 1170.

XXI. Couronnement du jeune roi d'Angleterre.

V. ep. 11. Gervaſ. an. 1170.

Vita ep. 33.

Vita c. 31.

AN. 1170. Quand Thomas apprit la nouvelle de ce couronnement, il en fut ſenſiblement affligé; & en fit des plaintes ameres au pape & à ſes amis de Rome. Il avoit déja un grand ſujet de mécontentement, en ce que l'archevêque de Roüen avoit abſous de l'excommunication l'evêque de Londres, prétendant le devoir faire en vertu de la commiſſion du pape: c'eſt-à-dire de la lettre du dix-neuviéme de Janvier, qui portoit, qu'en cas d'eſperance certaine de la paix il pourroit abſoudre les excommuniez. Thomas s'en étoit plaint à l'archevêque, prétendant qu'il avoit excedé ſon pouvoir, en ce qu'il n'avoit pas obſervé les conditions portées par ſa commiſſion; & joignant ces deux ſujets de plaintes il écrivit ainſi au cardinal Albert.

XXII. Plaintes de Thomas ſur ce couronnement.

V. ep. 16.

V. ep. 3.

V. ep. 19.

V. ep. 20. Plût à Dieu, mon cher ami, que vous puiſſiez entendre ce que l'on dit en ce païs-ci à la honte de l'égliſe Romaine! Nos derniers envoïez ſembloient avoir rapporté quelque conſolation dans les lettres du pape, mais elles ont été anéanties par d'autres lettres en vertu deſquelles l'évêque de Londres & celui de Sariſberi ont été abſous. Je ne ſçai comment il arrive toûjours à la cour de Rome que Barabbas eſt délivré & J. C mis à mort. C'eſt par l'autorité de cette cour que notre proſcription a été prolongée juſques à la fin de la ſixiéme année. On condamne chez vous de pauvres exilez, & on ne les condamne que parce qu'ils ſont pauvres & foibles: au contraire on abſout des ſacrileges, des homicides, des voleurs que ſaint Pierre même ne pourroit abſoudre, je le dis hardiment: puiſque J. C. n'ordonne d'abſoudre le pecheur, qu'en cas qu'il ſe convertiſſe & qu'il faſſe pénitence. Ici on les abſout même ſans reſtitution: au contraire c'eſt de nos depoüilles que les envoïez du roi font des

Luc. XVIII. 3. 4.

des presens aux cardinaux & aux courtisans du pape. Et ensuite : Je ne veux plus fatiguer la cour de Rome : que ceux-là y aillent qui en reviennent triomphans de la justice. Plût à Dieu que le voïage de Rome n'eut pas fait perir inutilement tant d'innocens malheureux ! Il écrit sur le même ton à Gratien qui étoit venu en France l'année precedente en qualité de nonce. AN. 1170. *ep.* 22.

Les compagnons de son exil écrivirent de même au cardinal Albert & à Gratien ; insistant sur le trop d'indulgence dont le pape avoit usé envers le roi d'Angleterre ; & Thomas écrivant au pape même, lui represente le caractere de ce prince, qu'il étoit plus facile de vaincre par la severité que par la douceur. Enfin Guillaume archevêque de Sens écrivit au pape, que le roi de France & toute l'église Gallicane étoient scandalisez de cette conduite du saint siege, où satan étoit delié & JESUS-CHRIST crucifié de nouveau. Il se plaint, que le sacre du jeune Henri étoit une insulte au roi Loüis, dont la fille fiancée à ce prince n'avoit pas été couronnée avec lui ; & finit en exhortant le pape à punir les évêques qui ont commis cet attentat. Le pape dans sa réponse à l'archevêque de Sens ne nie pas que l'évêque de Londres ait été absous par son ordre, & ne parle point du couronnement du jeune Henri : mais il enjoint à l'archevêque de Sens de presser l'archevêque de Roüen & l'évêque de Nevers d'executer leur commission. *ep.* 23. *ep.* 24. *ep.* 26.

XXIII. Paix entre le roi & Thomas.

Avant que le pape eût fait cette réponse, ou même reçu les lettres precedentes, la paix étoit concluë entre le roi d'Angleterre & l'archevêque de Cantorberi. Ce prélat en avoit marqué les conditions essentielles dans une ample instruction qu'il envoïa à l'évêque de Nevers ; & qui commence par les avis necessaires pour le pre- *V. ep.* 12.

cautionner contre les artifices du roi : le roi
AN. 1170. de ſon côté manda à l'archevêque de Rouen qu'il vouloit faire la paix ſuivant le projet que le pape en avoit donné. C'eſt qu'il voïoit qu'il ne pouvoit plus reculer, & que les deux prélats de Roüen & de Nevers avoient ordre de mettre ſes états en interdit, s'il ne s'accordoit dans les quarante jours preſcrits.

Les deux prélats aïant donc appris les intentions du roi d'Angleterre, allerent à Sens trouver Thomas le jeudi 16. de Juillet 1170. pour
Ep. 46. les lui expliquer, & lui marquer le jour de la reconciliation. Les deux rois avoient marqué celui de leur conference au lundi devant la Madeleine : c'eſt-à-dire au 20. de Juillet ; & le lieu ſur leur frontiere entre la Ferté au païs Chartrain & le château de Freteval en Touraine. L'archevêque de Sens avoit conſeillé à Thomas de venir avec lui & avec les deux prélats de Roüen & de Nevers à la conference des rois : diſant qu'il ne pourroit jamais faire ſa paix de loin. Thomas avoit repugnance d'aller à cette conference ſans y être mandé : toutefois il ceda, & les quatre prélats y allerent enſemble, les trois archevêques, de Cantorberi, de Sens & de Roüen, & l'évêſque de Nevers. Les deux rois tinrent leur conference le lundi 20. de Juillet & le mardi ſuivant, ſans faire aucune mention de Thomas : ce qui allarma beaucoup les clercs de ſa ſuite, qui avoient aſſiſté à cette conference, & qui craignoient qu'il n'eût la confuſion d'eſtre venu inutilement. Toutefois l'archeveſque de Sens vint dire à Thomas, qu'avec les deux prélats de Roüen & de Nevers il avoit obtenu du roi d'Angleterre qu'il le verroit le lendemain : ajoûtant qu'il lui avoit paru à ſon viſage & à ſes paroles entierement adouci & reſolu à ſe reconcilier de bonne foi.

En effet le lendemain mercredi jour de la Madeleine le roi d'Angleterre vint dès le grand matin au rendez-vous avec une nombreuse suite. Thomas y vint plus tard accompagné de l'archevêque de Sens & de plusieurs François, qui étoient venus à la conference avec leur roi. Dès que le roi Henri apperçut Thomas, il se détacha de sa troupe, alla au-devant & le salua le premier, la tête nuë. Après s'être donné la main & s'être embrassé tout à cheval, ils se tirerent à part, le roi, l'archevêque de Cantorberi & celui de Sens : le premier se plaignit au roi des torts qu'on lui avoit faits & à son église, usant de paroles touchantes & convenables au sujet. Ensuite l'archevêque de Sens se retira, & le roi s'entretint seul avec Thomas, si familierement qu'il ne paroissoit pas qu'ils eussent jamais été mal ensemble : ce qui surprit agréablement les assistans, jusques à leur faire verser des larmes de joïe : mais la conversation fut si longue que quelques-uns s'en ennuïoient. AN. 1170. *V. ep. 450*

L'archevêque representa au roi modestement la mauvaise conduite qu'il avoit tenuë, & les perils où il s'étoit exposé : & l'exhorta à rentrer en lui-même, à satisfaire à l'église, décharger sa conscience & rétablir sa réputation : attribuant ses fautes aux mauvais conseils, plûtôt qu'à sa mauvaise volonté. Le roi l'écoutoit non seulement avec patience, mais avec bonté, promettant de se corriger ; & l'archevêque ajoûta : Il est necessaire pour votre salut, pour le bien de vos enfans & la sûreté de votre puissance, que vous repariez le tort que vous venez de faire à l'église de Cantorberi, en faisant couronner votre fils par l'archevêque d'Yorc. Le roi resista un peu à cette proposition, & protestant qu'il ne diroit rien par esprit de dispute, il ajoûta : Qui a couronné Guillaume le con-

querant & les rois ſuivans ? N'eſt-ce pas l'archevêque d'Yorc, ou tel autre évêque qu'il a plû au roi qui devoit être couronné ? L'archevêque répondit pertinemment à cette objection par la déduction hiſtorique de ce qui s'étoit paſſé en Angleterre depuis la conquête des Normans ; & montra que hors certains cas extraordinaires, les archevêques de Cantorberi avoient toûjours ſacré les rois, ſans que ce droit leur fût diſputé par les archevêques d'Yorc.

AN. 1170.

Après que Thomas eut long-temps parlé ſur ce ſujet, le roi lui dit : Je ne doute point que l'égliſe de Cantorberi ne ſoit la plus noble de toutes celles d'occident ; & loin de la vouloir priver de ſon droit, je ſuivrai votre conſeil & ferai enſorte que ſur ce point & en tout autre elle recouvre ſon ancienne dignité. Mais pour ceux qui juſques ici vous ont trahi vous & moi, je les traiterai, Dieu aidant, comme ils méritent. A ces mots, Thomas deſcendit de cheval pour ſe jetter au pieds du roi : mais le roi prenant l'étrier, l'obligea de remonter. Il parut même répandre des larmes, & lui dit : Enfin, ſeigneur archevêque, rendons-nous de part & d'autre notre ancienne amitié, faiſons-nous tout le bien que nous pourrons & oublions entierement le paſſé : mais je vous prie faites-moi honneur devant ceux qui nous regardent de loin. Et comme il voïoit entre ſes ſpectateurs quelques-uns de ceux qui fomentoient la diviſion ; il s'approcha d'eux & dit, pour leur fermer la bouche : Comme je trouve l'archevêque parfaitement bien diſpoſé, ſi de mon côté je n'en uſe pas bien avec lui, je ſerai le plus méchant de tous les hommes, & je montrerai la verité de tout le mal qu'on dit de moi. Mais je ne vois point de parti plus honnête ni plus utile que de m'étudier à le ſurpaſſer en amitié

& en bons offices. Tous les assistans donnerent de grands applaudissemens à ce discours du roi. AN. 1170.

Alors il envoïa à l'archevesque des évesques de sa suite, lui dire de proposer publiquement sa demande; & quelques-uns lui conseilloient de remettre tout à la discretion du roi: mais Thomas ne jugea pas à propos de compromettre la cause de l'église. Aïant donc tenu conseil avec l'archevesque de Sens & les compagnons de son exil, il résolut de ne point remettre à la discretion du roi la question des coûtumes, les dommages que son église avoit soufferts, ni la plainte touchant le sacre du jeune prince. Ainsi se rapprochant du roi, il le pria humblement par la bouche de l'archevesque de Sens, de lui rendre ses bonnes graces, de lui donner paix & sûreté à lui & aux siens, de lui restituer l'église de Cantorberi & les terres de sa dépendance, dont il avoit lû l'état dans un papier; & de reparer l'entrepriſe du sacre de son fils. A ces conditions Thomas promettoit l'amour, l'honneur, & tout le service qu'un archevesque peut rendre à son roi, selon Dieu. Le roi accepta la proposition & reçut à ses bonnes graces Thomas & ceux de sa suite qui étoient presens: mais la restitution des biens fut differée, parce que le pape ne l'avoit pas ordonnée expressément. Le roi s'entretint encore longtemps avec l'archevesque suivant leur ancienne familiarité, ensorte que leur conference dura presque jusques au soir. Le roi vouloit l'emmener avec lui, disant qu'il lui étoit avantageux que leur paix fût connuë de tout le monde: mais le prélat répondit, qu'il passeroit pour un ingrat s'il ne prenoit congé du roi de France & de ses autres bienfaicteurs: & le roi d'Angleterre en convint.

Comme Thomas étoit prest à se retirer, Ar- *V. ep. 48. p. 805.*

noul évêque de Liſieux le preſſa vivement en
AN. 1170. preſence du roi, des évêques & des ſeigneurs d'abſoudre les excommuniez, diſant: Comme le roi a reçu en grace tous ceux qui vous ont ſuivi, vous devez auſſi recevoir en grace tous ceux qui ont été attachez au roi. Thomas lui répondit : Il faut néceſſairement faire diſtinction. Entre ceux pour qui vous parlez, les uns ſont plus coupables que les autres ; les uns ſont excommuniez directement, les autres par communication : les uns par nous ou par leurs évêques, les autres par le pape; & ceux-là ne peuvent être abſous que par ſon autorité. Quant à nous, comme nous avons de la charité pour eux tous, quand nous aurons oüi le conſeil du roi, nous eſperons travailler de telle ſorte à leur reconciliation, que ſi quelqu'un n'y eſt pas compris il ne devra l'imputer qu'à ſoi-même. Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi un des excommuniez répondit à ce diſcours avec hauteur ; & le roi craignant que l'on ne s'échauffât de part & d'autre, tira à part l'archevêque & le priá de ne pas s'arrêter aux diſcours de telles gens. Ainſi on ſe ſépara doucement après que Thomas eut donné ſa benediction au roi.

XXIV. Thomas donne part au pape de ſa paix.

Ce recit eſt tiré de la lettre que Thomas écrivit au pape pour lui donner part de ſa reconciliation avec le roi ; où il ajoûte : J'ai appris depuis que l'archevêque de Roüen & l'évêque
p. 806. de Nevers, ont chargé l'évêque de Sées qui paſſe en Angleterre, d'abſoudre ceux que j'ai excommuniez : mais je ne ſçai s'ils lui ont preſcrit la formule que vous leur avez donnée, ou s'il la ſuivra. S'ils ſont abſous autrement, il ſera néceſſaire que vous y mettiez remede, car rien n'affoiblit tant l'égliſe que l'impunité de
p. 805. tels attentats par la tolerance du ſaint ſiége. Il avoit dit auparavant : J'attendrai en France juſ-

ques au retour de ceux que j'ai envoïez pour recevoir la restitution de nos domaines : n'étant pas d'avis de retourner auprès du roi tant qu'il aura un pied de terre à l'église. Car c'est par cette restitution que je verrai s'il agit sincerement avec moi. Je ne crains pas toutefois qu'il manque à tenir sa parole, s'il n'en est empêché par les conseils de ceux à qui leur conscience ne permet pas de se tenir en repos. Il paroît en effet que le roi étoit bien intentionné pour l'execution de cette paix, par l'ordre qu'il envoïa au jeune roi son fils. AN. 1170. *V. ep. 43.*

En écrivant au pape, Thomas écrivit aussi à quatre cardinaux de ses amis, pour leur faire part de cette heureuse nouvelle : mais sur tout au soûdiacre Gratien, qui s'étoit si bien conduit dans sa nonciature ; & à qui il dit en confidence ces paroles remarquables : Parce que l'église Romaine a mis sa sûreté dans la crainte, elle a égard aux personnes & ne s'oppose point aux injustices : c'est pour ce sujet que les fleaux de Dieu les plus rudes & les plus insupportables viennent sur elle : en sorte qu'elle est errante, qu'elle fuit devant ses persecuteurs, & subsiste à peine dans les maux qui l'accablent. Et ensuite : Aïez soin que les lettres les plus pressantes & les plus efficaces que le pape a écrites au roi d'Angleterre pour la cause de l'église, soient inserées dans le registre, afin de servir d'exemple à la posterité. *V. ep. 48. 49. 50. 51. ep. 47. V. Baron. an. 1170. n.*

XXV. Friderie feint de vouloir finir le schisme.

Avant que le pape eût reçu la nouvelle de la paix entre le roi & l'archevêque de Cantorberi, il étoit parti de Benevent pour se rapprocher de Rome, & s'étoit avancé jusques à Veroli en Campanie, où il étoit dès le dixiéme de Septembre. Or voici ce qui l'engagea à ce voïage. L'empereur Frideric voïant son parti diminuer de jour en jour, principalement depuis *Acta Alex. ap. Bar.*

la mort du ſecond antipape Gui de Crême, feignit de vouloir travailler à la réunion de l'égliſe; & envoia pour cet effet au pape Alexandre, l'évêque de Bamberg qui avoit toujours été catholique : mais avec ordre de ne communiquer qu'au pape ſeul les propoſitions dont il étoit porteur. L'évêque l'aiant mandé au pape, le pape ſoupçonna que c'étoit un artifice pour le ſeparer d'avec les Lombards : c'eſt pourquoi par le conſeil des cardinaux, il leur manda de lui envoïer de chaque ville un député pour entendre les propoſitions de l'évêque de Bamberg; ce qui fut executé. Mais ce prélat s'étant avancé juſqu'en Campanie, pria le pape de vouloir bien y revenir, parce qu'il lui étoit défendu d'entrer ſur les terres du roi de Sicile. Le pape y condeſcendit, partit de Benevent avec ſes cardinaux & les députez des Lombards, & vint à Veroli attendre l'évêque de Bamberg. An. 1170.

Le lendemain ce prélat ſe preſenta devant le pape en plein conſiſtoire, & après s'être proſterné lui dit : L'empereur Frideric mon maître m'a commandé étroitement de ne dire ma charge qu'à vous ſeul. Le pape lui répondit : Cela eſt inutile, puiſque je ne vous ferai point de réponſe ſans la participation de mes freres les cardinaux & de ces députez : mais l'évêque inſiſta tant que le pape convint de l'entendre en particulier, à condition de communiquer à qui il voudroit ce qu'il auroit entendu. L'évêque déclara au pape que l'empereur ne vouloit plus agir contre ſa perſonne : au contraire qu'il maintiendroit toutes ſes ordonnances : mais quant à lui obéir & le reconnoître pour pape, le prélat n'en parloit qu'ambiguëment, & le pape ne put jamais l'obliger à s'expliquer nettement ſur ce point. Le pape étant donc revenu à la chambre où étoient les cardinaux & les Lombards,

leur rapporta le discours de l'évêque & de leur avis lui répondit : Nous nous étonnons qu'étant aussi prudent que vous êtes, vous vous soïez chargé d'une telle commission. L'empereur veut maintenir nos ordonnances sans nous reconnoître pour pape : c'est honorer Dieu en partie & en partie le renoncer. Toute l'église a jugé notre cause juste, les autres rois & les autres princes chrétiens l'ont embrassée : pourquoi votre maître differe-t-il davantage de s'y réünir ? Nous sommes prêts ; s'il ne tient à lui, de l'honorer plus que tous les princes du monde, & de lui conserver ses droits, pourvû qu'il aime l'église Romaine sa mere. Le pape renvoïa ainsi l'évêque de Bamberg, que les Lombards conduisirent pour retourner vers l'empereur. AN. 1170.

De Veroli le pape passa à Ferentino qui n'en est qu'à sept milles, de-là à Anagni, où il étoit le huitiéme d'Octobre, puis à Segni, & enfin à Tusculum ; où il étoit encore le vingt-quatriéme de Novembre. C'est ce qui paroît par les dattes des lettres qu'il écrivit de ces lieux-là sur l'affaire de Cantorberi.

XXVI. Lettres du pape pour l'Angleterre.

Premierement aïant appris le couronnement du jeune Henri il écrivit à l'archevêque Thomas ; pour lui déclarer que cette entrepriſe de l'archevêque d'Yorc faite contre sa défense, ne porteroit aucun préjudice au droit de l'église de Cantorberi : ensuite il écrivit à Roger archevêque d'Yorc & à Hugues évêque de Durham ; & après s'être plaint de la persécution que le roi d'Angleterre fait souffrir à l'église, il se plaint en particulier de ce que Roger a sacré le jeune prince dans une autre province, au mépris de l'archevêque absent ; & de ce qu'en cette cérémonie, loin de faire promettre au nouveau roi de conserver la liberté de l'église, on

V. ep. 34.
V. ep. 63.

lui a fait confirmer par ſerment les prétendues
AN. 1170. coûtumes du roïaume. Il reproche aux prélats leur foibleſſe de l'avoir ſouffert, & pour punition les ſuſpend de toute fonction épiſcopale.
V. ep. 66. Quant aux évêques de Londres & de Sarisberi,
ep. 65. il déclara qu'ils étoient retombez dans l'excommunication : permettant toutefois à l'archevêque Thomas de les en abſoudre

Main quand le pape eut appris la reconciliation du roi & de l'archevêque, il écrivit à ce
ep. 59. prince pour lui en témoigner ſa joïe, & l'exhorter à rendre les biens à l'égliſe de Cantorberi, à reparer les torts qu'il lui avoit faits, & faire donner ſatisfaction à l'archevêque par le
V. ep 56. roi ſon fils. Les cardinaux auſquels Thomas
ep. 60. 61. avoit donné part de cette paix, lui en firent auſſi leurs complimens; témoignant toutefois qu'ils ſe défioient de l'execution, & l'exhortant à la
V. ep. 29. faciliter par ſa douceur. Le pape lui manda de plus, que ſi le roi n'executoit pas la paix, il lui donnoit pouvoir d'exercer les cenſures eccleſiaſtiques ſur les perſonnes & les lieux de ſa légation; excepté le roi, la reine ſon épouſe & ſes
ep. 31. enfans; & il manda aux archevêques de Sens & de Roüen, d'avertir le roi dans vingt jours d'éxecuter la paix, & s'il ne le faiſoit dans un mois après la monition, de mettre en interdit toutes ſes terres de deça la mer. Ces deux lettres ſont du mois d'Octobre.

XXVII. Thomas prépare ſon retour.

Thomas vit encore deux fois le roi d'Angleterre : premierement à Tours, où le roi étoit venu conferer avec Thibaut comte de Blois. Le roi vint au-devant de l'archevêque, mais
Vita l. 11. c. 2. il ne parut pas le regarder de bon œil; & le lendemain il fit dire dans ſa chapelle une meſſe des morts: ce que l'on crut qu'il avoit fait de peur que l'archevêque ne lui offrît le baiſer de paix. Ils allerent enſuite à la conference avec le

comte Thibaut, & le roi preſſé par ce comte & par le prélat, promit poſitivement la reſtitution des terres de l'égliſe : mais il vouloit que l'archevêque retournât auparavant en Angleterre pour voir comment il s'y conduiroit. Quelques jours après Thomas vint encore trouver le roi à Chaumont entre Blois & Amboiſe, non pour lui rien demander, mais pour eſſaïer de regagner ſes bonnes graces. En effet le roi lui fit moins d'honneur & lui témoigna plus d'amitié, & ils convinrent qu'il iroit inceſſamment prendre congé du roi de France pour paſſer au plûtôt en Angleterre. Il partit dès le lendemain pour retourner à Sens faire ſes adieux & ſe preparer à ſon voïage. AN. 1170. *V. ep. 63.*

Cependant il reçut une lettre des agens qu'il avoit envoïez en Angleterre, & qui lui rendoient ainſi compte de leur commiſſion : Nous nous preſentâmes au jeune roi dans ſa chambre à Oueſtmunſter le lundi d'après la ſaint Michel, c'étoit le cinquiéme d'Octobre cette année 1170. Avec lui étoient aſſis le comte Renaud, l'archidiacre de Cantorberi, celui de Poitiers, Guillaume de ſaint Jean, & pluſieurs autres. Quelques-uns, du nombre deſquels étoit le comte Renaud, aïant oüi la nouvelle de la paix, en rendirent devotement graces à Dieu. Après que les lettres du roi eurent été luës le roi ſon fils dit qu'il en prendroit conſeil, & on nous fit retirer. Enſuite on nous rappella, & votre archidiacre nous dit de la part du jeune roi : Raoul de Broc, & ſes ſerviteurs ſe ſont mis en poſſeſſion par ordre du roi mon pere des terres de l'archevêché & des revenus des clercs de l'archevêque : nous ne pouvons ſçavoir l'état des lieux que par le rapport de ces officiers, c'eſt pourquoi nous vous marquons le jeudi lendemain de ſaint Calliſte pour l'exécution plus entiere de ce *V. ep. 59.*

AN. 1170. mandement. Ce jeudi étoit le quinziéme d'Octobre. La lettre ajoûte enſuite : Le roi a mandé à l'archevêque d'Yorc, aux évêques de Londres & de Sarisberi, & à quatre ou ſix perſonnes de toutes les égliſes vacantes, d'élire des évêques ſuivant le conſeil de ces trois prélats ; & de les envoier au pape pour les ſacrer au préjudice de votre égliſe. Les agens concluent en priant inſtamment Thomas de ne point revenir en Angleterre, que ſa paix avec le roi ne ſoit mieux affermie. Thomas envoïa au pape cette lettre de ſes agens, lui demandant de nouveaux pouvoirs pour preſſer le roi d'Angleterre.

Ep. 54. Il écrivit auſſi à ce prince, ſe plaignant que les effets ne répondoient pas à ſes promeſſes, ni à l'ordre qu'il avoit envoïé au roi ſon fils. La reſtitution, dit-il, a été differée au dixiéme jour, ſous prétexte de Raoul, qui cependant ravage les biens de l'égliſe, & ſerre publiquement nos proviſions de bouche dans le château de Saltoude. Il s'eſt vanté devant pluſieurs perſonnes que je ne joüirai pas long-temps de votre paix, & que je ne mangerai pas un pain entier en Angleterre avant qu'il m'ôte la vie : mais je lui preſenterai ma tête à lui & à ſes complices, plûtôt que de laiſſer perir l'égliſe de Cantorberi. J'avois réſolu, Seigneur, de retourner vers vous, mais la neceſſité de cette pauvre égliſe me preſſe de m'y rendre ; peut-être pour y perir, ſi vous ne me donnez promptement une autre conſolation. Mais ſoit que je vive ou que je meure, je ſuis toujours à vous, & je prie Dieu qu'il répande ſes benedictions ſur vous, & ſur vos enfans. C'eſt la derniere lettre que nous aïons de ce ſaint prélat au roi ſon maître.

V. ep. 64. 73. Il envoïa devant Jean de Sarisberi qui arriva le quinziéme de Novembre. Il trouva que trois

jours auparavant on avoit ſaiſi les biens de l'archevêque, en aïant ôté la regie à ſes agens; & AN. 1170.
que l'on avoit publié dans les ports une défenſe de paſſer aucun des ſiens pour ſortir d'Angleterre. D'ailleurs les officiers du roi avoient donné ordre, que l'archevêque & les ſiens ne trouvaſſent à leur retour que les maiſons vuides & en décadence, & les granges ruinées; & avoient pris au nom du roi tous les revenus juſqu'à la ſaint Martin, quoique la paix eût été faite à la Madeleine. Cependant l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Londres, & les autres ennemis de Thomas avoient envoïé au roi, pour le prier de ne le pas laiſſer revenir en Angleterre, qu'il n'eût renoncé à la légation, qu'il n'eût rendu au roi toutes les lettres qu'il avoit obtenuës du pape, & promis d'obſerver inviolablement les droits du roïaume: voulant ainſi l'engager à l'obſervation des coûtumes conteſtées. Ils diſoient que ſans ces précautions ſon retour ſeroit préjudiciable au roi. Ils avoient auſſi fait appeller de chacune des égliſes vacantes ſix perſonnes, aïant pouvoir d'élire un évêque au nom de la communauté: afin de faire les élections au gré du roi: & que ſi Thomas s'y oppoſoit, il encourût ſa diſgrace.

Thomas étoit venu à Roüen par ordre du roi, eſperant, comme on lui avoit promis, y acquitter ſes dettes, & être renvoïé en Angleterre avec honneur. Mais Jean d'Oxford lui apporta une lettre du roi, par laquelle il le prioit de retourner inceſſamment en Angleterre & lui donnoit le même Jean pour l'accompagner. Thomas obéit, & apprit en chemin les mauvais deſſeins de ſes ennemis, qui étoient déja venus à la mer, & attendoient le vent favorable, comme il l'attendoit de ſon côté. Ces ennemis étoient l'archevêque d'Yorc, & les évêques de Londres & *Vita Th.*

de Sarisberi ; & pour leur prêter main-forte
AN. 1170. Gervais vicomte de Cant, Raoul de Broc & Renauld de Varennes, qui menaçoient hautement de lui couper la tête s'il oſoit paſſer. Quelques amis conſeilloient à Thomas de ne point s'expoſer à ce paſſage, que la paix ne fût mieux affermie : mais il répondit : Je voi l'Angleterre & j'y entrerai, Dieu aidant, quoique je ſçache certainement, que j'y vas ſouffrir le martyre. La veille de ſon embarquement il envoïa les lettres du pape portant ſuſpenſe contre l'archevêque d'Yorc & l'évêque de Durham ; & d'autres lettres qui remettoient dans l'excommunication l'évêque de Londres & celui de Sarisberi, & portoient ſuſpenſe contre tous les évêques qui avoient aſſiſté au ſacre du jeune roi. Ces lettres furent renduës aux prélats dans le port de Douvres, où ils croïoient que Thomas dût aborder.

XXVIII. Thomas arrive en Angleterre. *Vita* III. c. 4. *Gerv. Dorob.*

Le vent étant devenu favorable, il s'embarqua à Guiſſand la nuit du ſecond jour de l'Avent, c'eſt-à-dire du lundi jour de ſaint André dernier de Novembre 1170. la ſeptiéme année de ſon exil ; & il arriva heureuſement au port de Sanduic, pour éviter ceux qui l'attendoient à Douvres. Le vaiſſeau qui le portoit étoit remarquable par la croix archiepiſcopale qui y étoit dreſſée ; & quand on l'apperçut une multitude de pauvres qui étoient venus au-devant du ſaint prélat, ſe mit à crier : Beni ſoit celui qui vient au nom du Seigneur, le pere des orphelins & le juge des veuves. Ils pleuroient, les uns de compaſſion, les autres de joïe : les uns ſe proſternoient à terre, les autres aïant leurs habits retrouſſez s'avançoient pour le prendre au ſortir du vaiſſeau & recevoir les premiers ſa benediction. Mais les gentilshommes qui avoient cru qu'il aborderoit à Douvres apprenant ſon

arrivée, accoururent promptement à Sanduic.

Ils s'approcherent armez du bâtiment où étoit l'archevêque, comme pour lui faire violence. Ce que voiant Jean d'Oxford, il craignit que la honte n'en retombât sur le roi & qu'on ne l'accusât de trahison : c'est pourquoi il s'avança, & leur défendit de la part du roi de faire aucune insulte à l'archevêque ou aux siens, & leur persuada de poser les armes. Ils demanderent toutefois que les étrangers qui étoient venus avec l'archevêque, fissent serment de fidelité au roi & au roïaume. Il ne paroissoit d'autre étranger que Simon archidiacre de Sens, qui auroit facilement consenti à prêter le serment : mais Thomas ne le permit pas, craignant les consequences de ce serment pour le clergé d'Angleterre ; & dit qu'il étoit contre les bonnes mœurs & le droit des gens, d'exiger des étrangers de tels sermens. Or il voïoit bien que les officiers du roi étoient en trop petit nombre pour faire violence, parce que le peuple qui étoit ravi de son retour, avoit pris les armes & auroit été le plus fort. AN. 1170.

Ces officiers aïant à peine salué l'archevêque lui demanderent en colere, pourquoi à son entrée dans le pais, qui devoit être pacifique, il avoit excommunié & suspendu les évêques du roi : ajoûtant que quand le roi l'apprendroit il en seroit fort irrité. Le prélat répondit doucement, qu'il ne l'avoit fait que par la permission du roi, pour ne pas laisser impunie l'injure faite à lui & à son église au sacre du jeune roi, & empêcher que cette entreprise ne fût tirée à consequence. Le nom du roi retint les officiers : ils commencerent à parler plus modestement, demandant toutefois avec instance l'absolution des évêques. L'archevêque remit à en déliberer à Cantorberi, où il seroit le lendemain & les officiers se retirerent. *V.* 111. c. 8.

AN. 1170. Le lendemain mardi premier jour de Decembre Thomas partit de Sanduic pour aller à Cantorberi qui n'en eſt qu'environ à ſix milles. A peine pût-il faire le jour même ce peu de chemin, tant le peuple & principalement les pauvres s'empreſſoient autour de lui : Les curez venoient au-devant en proceſſion avec les paroiſſes entieres. Etant arrivé à Cantorberi, il y fut reçu par les moines avec l'honneur convenable, au ſon des cloches & des orgues, & avec les chants de joïe, & il leur donna à tous le baiſer de paix, aïant pris la précaution de faire auparavant abſoudre ceux qui avoient communiqué avec les excommuniez.

XXIX. Thomas refuſe d'abſoudre les excommuniez.

Les officiers du roi vinrent le jour ſuivant ſçavoir ſa réponſe, & avec eux les clercs des trois prélats excommuniez, demandant l'abſolution de leurs maîtres. Thomas répondit, qu'il n'avoit pas le pouvoir de lever les cenſures impoſées par le pape ; & toutefois comme ils le preſſoient & le menaçoient de l'indignation du roi, il répondit que ſi les évêques de Londres & de Sarisberi juroient ſelon la forme de l'égliſe, d'obéir au mandement du pape ; il feroit pour la paix de l'égliſe, par le reſpect du roi & par le conſeil des autres évêques, tout ce qui dépendroit de lui, & traiteroit les trois prélats avec toute ſorte de douceur & de charité, ſe confiant en la clemence du pape. Les deux évêques étoient prêts à accepter la condition & à venir ſe faire abſoudre : mais l'archevêque d'Yorc les en détourna, & leur dit : J'ai encore huit mille livres d'argent comptant que j'emploïerai, s'il eſt beſoin, pour reprimer l'arrogance & l'opiniâtreté de Thomas : ne vous laiſſez pas ſéduire : allons plûtôt trouver le roi, qui nous a ſi fidellement protegez juſques ici. Si vous le quittez pour vous attacher à ſon adver-

Vita c. 6. p. 64. 73.

Vita c. 7.

faire, car il n'y aura jamais entr'eux de recon- AN. 1170.
ciliation parfaite : il vous regardera comme des transfuges, & vous chaſſera de vos terres. Que deviendrez-vous alors ? En quel païs irez-vous mandier votre pain ? Au contraire ſi vous demeurez avec le roi, que peut faire contre vous Thomas plus que ce qu'il a fait ?

Les deux évêques furent touchez de cette remontrance, & ils partirent tous trois auſſitôt pour aller trouver le roi en Normandie : en même temps ils envoïerent au roi ſon fils qui étoit à Londres Geofroi Ridel & quelques autres, pour lui perſuader que Thomas vouloit *ep.* 73. le dépoſer. Mais rien n'étoit plus éloigné de ſa penſée, comme il l'aſſure lui-même dans la lettre qu'il écrivit au pape, contenant la relation de ſon retour en Angleterre, & qui eſt ſa derniere au pape Alexandre.

Peu de jours après ſon arrivée à Cantorberi *Vita* 11. il envoïa à Londres Richard prieur de ſaint *c.* 9. Martin de Douvres, qui fut depuis ſon ſucceſſeur, donner part au jeune roi de ſon arrivée & lui faire ſes excuſes touchant la ſuſpenſe des prélats. Ce député fut mal reçu par le jeune prince, dont les miniſtres ne regardoient que la volonté du roi ſon pere. Thomas ne laiſſa pas de ſe mettre en chemin peu de jours après : voulant voir le jeune roi, qui avoit été ſon diſciple, & enſuite viſiter ſa province abandonnée depuis ſi long-temps. Comme il approchoit de Londres tous les bourgeois vinrent au-devant de lui & le reçurent avec grande joïe : mais ils vint deux chevaliers de la part du roi lui défendre de paſſer outre, & lui ordonner de retourner à ſon égliſe. Ses ennemis en devinrent plus fiers, & Robert de Broc frere de Renoul, pour inſulter au prélat, coupa la queuë d'un cheval qui portoit quelques uſtanciles de ſa

cuiſine. Le jour de Noël l'archevêque monta
AN. 1170. en chaire & fit un ſermon à la fin duquel il
c. 10. prédit ſa mort prochaine, fondant en larmes & attirant celles de tout l'auditoire. Mais il prit un ton d'indignation & parla avec vehemence contre les ennemis de l'égliſe, & en particulier contre pluſieurs courtiſans du roi pere. Il les excommunia & nommément les deux freres Raoul & Robert de Broc. Après la meſſe il tint table comme il avoit accoûtumé les grandes fêtes avec gaïeté ; & quoi que le jour de Noël fût cette année-là le vendredi, il mangea de la viande comme les autres. On voit ici l'antiquité de cette diſpenſe de l'abſtinence au jour de Noël.

XXX. Conjuration contre la vie de Thomas.

Cependant l'archevêque d'Yorc, & les deux évêques étant arrivez en Normandie peu de jours avant la fête, ſe jetterent aux pieds du roi, implorant ſa juſtice & ſe plaignant amerement que Thomas abuſoit de la paix qu'il lui avoit accordée ; & que dès qu'il étoit arrivé il avoit troublé le roïaume par les cenſures qu'il avoit publiées contre eux. Le roi dit : Si tous ceux qui ont conſenti au ſacre de mon fils ſont excommuniez, par les yeux de Dieu je le ſuis auſſi ; & il entra dans une furieuſe colere. Or il étoit ſujet à s'y laiſſer emporter. Un jour irrité contre un ſeigneur qui lui ſembloit prendre l'interêt du roi d'Ecoſſe, il l'appella traître, & lui dit pluſieurs autres injures : puis il jetta ſon bonnet, ôta ſon ceinturon, jetta loin de lui ſon manteau & ſes habits, découvrit ſon lit, & s'étant aſſis deſſus ſe mit à en mâcher la paille. Une autre fois il voulut arracher les yeux à un garçon qui lui avoit apporté une lettre deſagreable, & lui mit le viſage en ſang.
Vita c. 8.
Ep. 45 *Petr. ep.* 66. 75. Pierre de Blois, d'ailleurs ſon admirateur, dit que dans ſa colere il étoit plus furieux qu'un

lion. Etant donc excité par les trois prélats, il commença à maudire tous ceux qu'il avoit nourris & comblez de bienfaits, dont aucun ne le vengeoit d'un prêtre qui troubloit son roïaume, & le vouloit dépoüiller lui-même de sa dignité : ajoûtant plusieurs reproches contre Thomas. Alors quatre chevaliers de sa chambre croïant ne pouvoir rien faire qui lui fût plus agréable que de tuer l'archevêque, en formerent ensemble la résolution : ces quatre étoient Renaud fils de l'Ours, Hugues de Moreville, Guillaume de Traci, & Richard le Breton. Ils firent leur conjuration la nuit de Noël, s'engageans par serment à ce meurtre, & le jour même de la fête ils se retirerent secretement de la cour. Ils firent telle diligence, & eurent le temps si favorable, qu'ils arriverent en Angleterre le lundi jour des Innocens ; & logerent au château de Saltoude qui étoit à la garde de Raoul de Broc à six milles de Cantorberi. Ils passerent la nuit à concerter l'execution de leur entrepriſe, & le lendemain mardi vingt-neuviéme de Decembre aïant assemblé une troupe de gens du païs, ils vinrent à Cantorberi, entrerent au monastere de saint Augustin, & conferent avec Clairembaud qui en étoit élu abbé ennemi déclaré de l'archevêque.

AN. 1170. *Vita* III. c. 21. *Gervaſ.* 1170. *Vita* c. 22.

XXXI. Arrivée des meurtriers. c. 13.

Ils allerent ensuite à l'archevêché où ils trouverent le prélat qui avoit déja dîné, & s'entretenoit de quelques affaires avec ses moines & ses clercs. Les quatre chevaliers entrerent dans sa chambre, & sans le saluer s'assirent à terre à ses pieds. Après un peu de silence, Renaud dit au nom de tous : Nous venons de la part du roi vous apporter ses ordres. Voulez-vous les entendre en secret ou en public ? Comme il vous plaira, dit l'archevêque, & Renaud reprit : Nous les dirons donc en secret. L'ar-

AN. 1164. chevêque fit retirer ceux qui étoient avec lui ; mais l'huiſſier laiſſa la porte ouverte, afin que ceux qui étoient dehors puſſent voir ce qui ſe paſſoit. Après que les chevaliers eurent dit ce qu'ils voulurent, le prélat dit qu'il vouloit que pluſieurs perſonnes l'entendiſſent & fit rappeller les moines & les clercs, mais non les laïques.

14. Alors Renaud dit : Nous vous ordonnons de la part du roi d'aller trouver le roi ſon fils & lui rendre ce que vous lui devez. Je crois l'avoir fait, dit l'archevêque. Non, dit Renaud, puiſque vous avez ſuſpendu ſes évêques : ce qui fait croire que vous lui voudriez ôter la couronne de deſſus la tête. L'archevêque dit : Au contraire je voudrois lui pouvoir encore donner d'autres couronnes ; & quant aux évêques, ce n'eſt pas moi qui les ai ſuſpendus, c'eſt le pape. C'eſt bien vous, dit Renaud, puiſque c'eſt à votre pourſuite. Thomas reprit : J'avouë que je ne ſuis pas fâché ſi le pape venge les injures faites à mon égliſe. Enſuite il ſe plaignit des torts & des inſultes qu'il avoit reçuës depuis la concluſion de la paix ; & dit à Renaud : Vous étiez preſent vous & plus de deux cens chevaliers, quand le roi m'accorda de contraindre par les cenſures ceux qui avoient troublé l'égliſe, à lui faire ſatisfaction ; & je ne me puis diſpenſer de remplir mon devoir de paſteur. A ces mots les chevaliers ſe leverent en criant : Voilà des menaces ; & dirent aux moines : Nous vous commandons de la part du roi de le garder, s'il s'échappe on s'en prendra à vous. Ils ſortirent auſſi-tôt, & Thomas les ſuivit juſqu'à la porte de ſon antichambre en diſant : Sçachez que je ne ſuis pas venu pour m'enfuir, & que je fais peu de cas de vos menaces. Ils répondirent : Il y aura autre choſe que des menaces.

Etant ſortis du palais ils ôterent leurs chappes & leurs robbes, & on vit les cottes de mailles dont ils étoient revêtus. Ceux de leur ſuite s'armerent auſſi, & outre leurs épées ils portoient des arcs, des fléches, des haches, & d'autres inſtrumens pour rompre les portes. Thomas demeuroit tranquille dans ſa chambre, & loin de s'enfuir, à peine ſe laiſſa-t-il perſuader d'aller à l'égliſe entendre vêpres; mais il ne venoit que d'y entrer quand les quatre chevaliers y entrerent auſſi par le cloitre l'épée à la main. Le premier s'écria: Où eſt ce traître? Et comme perſonne ne répondoit il ajoûta: Où eſt l'archevêque? Thomas deſcendant des dégrez qu'il avoit montez, répondit: Me voici, Et il ajoûta: Renaud, Renaud, je t'ai fait beaucoup de bien, & tu viens armé me chercher dans l'égliſe. Renaud prenant le pallium de l'archevêque dit: Tu le vas voir. Sors, tu mourras tout à l'heure. Thomas retira le pallium de ſes mains, & dit: Je ne ſortirai point: mais ſi vous me cherchez, je vous défends de la part de Dieu, & ſous peine d'anathême de faire aucun mal aux miens.

AN. 1170.

XXXII. Martyre de S. Thomas de Cantorberi.

c. 15.

c. 16. 17.

c. 18.

Renaud recula un peu, & voïant que ſes compagnons étoient venus, il voulut donner un grand coup d'épée ſur la tête de l'archevêque, mais un clerc nommé Edoüard Grim étendit le bras pour recevoir le coup, dont il eut le bras preſque emporté. Le reſte du coup porta ſur le prélat, abattit ſon bonnet, & le bleſſa à la tête. Alors Renaud s'écria: Frappez, frappez: Thomas baiſſa la tête pour prier, & dit: Je me recommande & la cauſe de l'égliſe à Dieu à la ſainte Vierge, aux ſaints patrons de cette égliſe, & au martyr ſaint Denis; & ce furent ſes dernieres paroles. Alors il ſe mit à genoux devant l'autel, les mains jointes, & levant les

yeux il attendit le ſecond coup : qui entra plus
AN. 1170. avant juſques au cerveau, & fit tomber le prélat proſterné comme en priere. Le troiſiéme acheva de lui couper le teſt, qui tomba en devant ſur ſon viſage : enfin un nommé Hugues Mauclerc enfonça la pointe de ſon épée dans la tête ouverte & répandit la cervelle ſur le pavé :
§. 22. puis il s'écria : Il eſt mort, ſortons d'ici. Ainſi mourut Thomas archevêque de Cantorberi dans la cinquante troiſiéme année de ſon âge, le mardi vingt-neuviéme Decembre 1170. ſur les cinq heures du ſoir. Il reçut tous ces coups ſans parler & ſans faire aucun mouvement des pieds ni des mains.

§. 19. Pendant qu'on le maſſacroit dans l'égliſe, d'autres pilloient ſon palais. Ils rompirent les portes & les ſerrures, enleverent ſes chevaux, battirent ſes domeſtiques, ouvrirent ſes coffres, partagerent entre-eux l'argent, les habits & les autres meubles. Ils emporterent même les titres de l'égliſe de Cantorberi ; & les donnerent à Renoul de Broc. pour les porter au roi en Normandie, afin qu'il pût ſupprimer ceux qu'il trouveroit contraires à ſes prétentions.

§. 21. A la nouvelle de ce meurtre toute la ville de Cantorberi fut conſternée : mais les riches ſaiſis de crainte demeurerent dans leurs maiſons ; il n'y eut que les pauvres qui accoururent auſſi-tôt à l'égliſe pleurer leur pere. Ils lui baiſoient les mains & les pieds, ils ramaſſoient ſon ſang dont ils ſe frottoient les yeux, & y trempoient des morceaux de leurs habits. Ce qui en demeura ſur le pavé fut recüeilli ſoigneuſement, & mis dans un vaſe très-net pour le garder dans l'égliſe. Les moines mirent le corps ſur un brancard devant l'autel, & paſſerent la nuit auprès en
§. 22. larmes & en prieres. Mais le lendemain matin on leur vint dire, qu'il y avoit hors de la ville

une grande troupe de gens armez, qui vou- AN. 1170.
loient enlever le corps du ſaint prélat : pour le trainer par les ruës à la queuë des chevaux, le pendre au gibet, ou le mettre en pieces & le jetter en quelque bourbier. Les moines allarmez de ce bruit reſolurent de l'enterrer promptement. Ils fermerent les portes de l'égliſe & porterent le corps dans la chapelle ſoûterraine, où l'aïant dépouillé ils trouverent que ſous ſon habit monaſtique il portoit un rude cilice, & ce qui étoit ſans exemple des femoraux de même étoffe. Ce ſpectacle attira de nouveau des torrens de larmes ; car on avoit ignoré juſques-là qu'il pratiquât cette auſterité. On le revêtit par deſſus de ſes habits pontificaux, on le mit dans un tombeau de marbre tout neuf qui ſe trouva dans cette chapelle, & on en ferma les portes ſoigneuſement. L'égliſe demeura interdite pendant plus d'une année : on couvrit les croix & on depoüilla les autels comme au vendredi ſaint, & les moines reciterent l'office dans leur chapitre ſans chanter.

XXXIII. Affliction du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre aïant appris la mort de Thomas, envoïa peu de jours après de ſes clercs, qui étant arrivez à Cantorberi aſſemblerent les moines de la cathedrale, & leur dirent : Le malheur qui eſt arrivé chez vous, mes freres, a tellement affligé le roi, que pendant trois jours il s'eſt abſtenu d'entrer dans l'égliſe, & n'a pris autre nourriture que du lait d'ames. Il n'a point reçu de conſolation & n'a point paru en public : ſçachant le tort que fait à ſa reputation cette cruelle action des ſiens : & qu'on ne ſe perſuadera pas aiſément qu'il n'ait point deſiré la mort d'un homme, dont il s'eſt plaint ſi ſouvent comme d'un ſeul qui s'oppoſoit à ſes volontez. L'action eſt déteſtable & inoüie, & la conduite que le roi a tenuë juſques ici le

Geſta poſt mart. c. 1.

juſtifie aſſez de n'en être pas complice : mais
AN. 1170. ce qui lui donne quelque remors, c'eſt qu'aïant appris l'excommunication de tous ceux qui avoient aſſiſté au ſacre de ſon fils, lorſqu'il croïoit tous les reſſentimens étouffez par la paix, il ne put diſſimuler ſa douleur, ni s'empecher de s'en plaindre à ſes confidens. Ceux-ci compatiſſant à ſon reſſentiment, & d'autant plus animez que le prélat lui avoit plus d'obligation: il s'en trouva quatre qui ſe retirerent ſecretement, & vinrent commettre ce crime croïant plaire au roi. Or comme il les connoiſſoit pour les plus emportez & les plus méchans de ſon roïaume, il envoïa en diligence après eux, pour prevenir ce malheur: mais ils étoient déja paſſez & firent leur coup le jour que le roi croïoit les avoir auprès de lui. Voilà, mes freres, ce que nous avons charge de vous dire, afin que vous n'aïez aucun mauvais ſoupçon du roi; & que vous demandiez à Dieu le pardon de la faute qu'il peut avoir faite, en donnant par ſes diſcours occaſion à ce crime. Donnez au corps une ſepulture honorable, le roi n'a plus de reſſentiment contre le mort. Ainſi parlerent les envoïez du roi d'Angleterre.

XXXIV. Députation au pape. *V. ep. 78. 80. 81.*

Cependant deux docteurs Alexandre le Gallois & Gontier Flamen, qui avoient été auprès de Thomas juſques à ſa mort, allerent en porter la nouvelle au pape, chargez de pluſieurs lettres de recommandation du roi de France, de Thibaut comte de Blois, & de Guillaume archevêque de Sens: qui tous demandoient juſtice au pape de ce meurtre, traitant le ſaint prélat de martyr, & témoignant, qu'il ſe faiſoit déja des miracles à ſon tombeau. Le roi d'Angleterre envoïa au pape de ſon côté, & Arnoul évêque de Liſieux un des plus éloquens prélats de ſon obéiſſance écrivit en ſa faveur une lettre *ep. 79.*

où

où il repreſente la douleur du roi ſi violente, que l'on craignoit même pour ſa vie ; & prie le pape de punir les coupables, ſuivant l'énormité de leur crime, mais d'avoir égard à l'innocence de ce prince. La lettre étoit au nom de tous les évêques d'Angleterre. AN. 1171.

Jean de Cumin étoit déjà en cour de Rome, chargé de pourſuivre l'abſolution des évêques excommuniez ; & après avoir beaucoup ſollicité, & promis cinq cens marcs d'argent, il eut audience avec les clercs de l'archevêque d'Yorc, & le deputé de l'evêque de Durham ; & apparemment ils auroient obtenu l'abſolution, ſans la nouvelle de la mort de l'archevêque de Cantorberi. Car le pape en fut tellement troublé, que pendant près de huit jours les ſiens même ne purent lui parler ; il y eut une défenſe generale de donner aux Anglois aucun accès auprès de lui, & toutes leurs affaires demeurerent en ſuſpens. C'eſt que le pape ſe reprochoit d'avoir mal ſoûtenu la cauſe de l'égliſe, pour laquelle Thomas avoit tant ſouffert pendant ſix ans ; & d'avoir enfin livré ce prélat entre les mains de ſes perſecuteurs. *v. ep. 84.*

Ceux que le roi d'Angleterre envoya pour s'excuſer de ſa mort furent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, l'abbé de Vallace, l'archidiacre de Sarisberi, & cinquante autres, entre leſquels étoit un Templier. Ils furent arrêtez à Sienne, où le comte Macaire ne leur permit pas de paſſer outre. Cependant ils craignoient fort de ne pas arriver auprès du pape aſſez-tôt, pour empêcher qu'il ne prononçât excommunication contre le roi d'Angleterre & interdit ſur ſon royaume. Car c'eſt de quoi ce prince étoit le plus en peine, à cauſe des ſuites que ces cenſures avoient alors pour le temporel. Or c'étoit la coûtume de l'égliſe Romaine de *v. ep. 83.*

publier les excommunications le jeudi ſaint qui
AN. 1171. n'étoit pas eloigné. Les envoïez du roi d'Angleterre réſolurent donc par déliberation commune, que quatre d'entre eux prendroient les devans pour prévenir ce jour fatal à quelque prix que ce fût.

Ces quatre étoient l'abbé de Vallace, les archidiacres de Sarisberi & de Liſieux, & un docteur nommé Henri. Ils partirent de Sienne ſecretement à minuit, & aïant avec grand péril traverſé des montagnes eſcarpées & des lieux impraticables, ils arriverent à Tuſculum où étoit le pape, le ſamedi avant le dimanche des Rameaux, qui cette année 1171. étoit le vingtiéme de Mars. Le pape ne voulut point les voir, & la plûpart des cardinaux daignerent à peine leur parler; toutefois ils firent tant par les amis du roi leur maître, que l'abbé de Vallace & l'archidiacre de Liſieux furent admis à l'audience du pape, comme les moins ſuſpects. Mais ſi-tôt qu'ils prononcerent le nom du roi d'Angleterre en ſaluant le pape de ſa part, toute la cour Romaine s'écria, arrêtez, arrêtez: comme ſi le pape n'eût pû entendre ce nom ſans horreur. Le ſoir ils eurent une audience particuliere du pape, où ils lui expoſerent leur charge: relevant les bienfaits dont le roi avoit comblé le défunt archevêque, & les injures qu'il prétendoit en avoir reçuës. Ce qu'ils repeterent encore devant tous les cardinaux & en preſence des deux députez Alexandre & Gontier qui demandoient juſtice de la mort du ſaint prélat.

Les députez du roi voïant approcher le jeudi ſaint, & ſçachant certainement que l'on avoit très-long-temps déliberé touchant les cenſures que l'on devoit jetter ſur lui & ſur ſon roïaume, s'adreſſerent à quelques cardinaux, qu'ils

ſçavoient être les plus affectionnez au roi leur maître, & les conjurerent de leur découvrir l'intention du pape. Ils ne leur rapporterent rien que de ſiniſtre ; & les envoïez ſçurent que ce jour-là le pape de l'avis de tous les cardinaux avoit réſolu de prononcer l'interdit contre le roi nommément & contre tous ſes états. En cette extremité ils eſſaïerent par le moïen des cardinaux & des domeſtiques du pape, d'obtenir du moins un délai juſques à l'arrivée des deux évêques de Vorcheſtre & d'Evreux ; & n'y aïant pû réüſſir, ils conſulterent de prendre ſur eux le péril, & par le moïen des mêmes cardinaux bien intentionnez pour eux ils firent dire au pape : Nous avons charge du roi de jurer en votre preſence qu'il s'en tiendra à votre commandement ; & qu'il le jurera en perſonne. Ce jour du jeudi ſaint, qui cette année 1171. étoit le vingt-cinquiéme de Mars, vers l'heure de none les envoïez du roi & ceux des évêques furent appellez au conſiſtoire general : les envoïez du roi firent le ſerment qu'ils avoient offert : les envoïez de l'archevêque d'Yorc & des évêques de Londres & de Sarisberi jurerent de même, que leurs maîtres executeroient l'ordre du pape : & le même jour le pape excommunia generalement les meurtriers de l'archevêque, tous ceux qui leur avoient donné conſeil, aide ou conſentement ; & tous ceux qui leur donneroient retraite dans leurs terres, ou quelque ſorte de protection. AN. 1171.

Après Pâque arriverent les évêques de Vorcheſtre & d'Evreux, qui après avoir été à la cour de Rome plus de quinze jours furent appellez, pour entendre la réponſe du pape. Il confima la ſentence d'interdit que l'archevêque de Sens avoit prononcé ſur les terres de l'obéiſſance du roi, de deçà la mer, & la ſentence v. *ep.* 84.

de ſuſpenſe & d'excommunication contre les évêques d'Angleterre ; & ajoûta qu'il envoïeroit des légats au roi, pour connoître ſa ſoûmiſſion. Enſuite après bien des ſollicitations, par l'interceſſion de quelques cardinaux, & à ce que l'on diſoit, moïennant beaucoup d'argent, les envoïez obtinrent que le pape écriroit à l'archevêque de Bourges, que ſi dans un mois après le retour des envoïez du roi en Normandie, il n'avoit point de nouvelle, que les légats aïant paſſez les Alpes, il abſoudroit de l'excommunication les évêques de Londres & de Sarisberi, après leur avoir fait prêter ſerment d'obéir aux ordres du pape : bien entendu qu'eux & les autres demeureroient ſuſpens. C'eſt ainſi que les envoïez du roi d'Angleterre ſe retirerent de la cour de Rome, & ils eurent bien de la peine à obtenir que le pape lui écrivit.

AN. 1171.

XXXV. Foulques évêque d'Eſtonie.

Vers le même temps Foulques évêque d'Eſtonie alla trouver le pape Alexandre, afin d'obtenir des lettres qui l'autoriſaſſent dans ſon miniſtere. Foulques avoit été moine à Mouſtier-la-Celle au dioceſe de Troyes, ſous la conduite du fameux abbé Pierre qu'il ſuivit à ſaint Remi de Reims ; car Pierre y paſſa en 1162. Enſuite Eſquil archevêque de Lunden en Dannemarc, & primat de Suede par le privilege d'Adrien IV. fit le moine Foulques évêque d'Eſtonie, province ſituée au fond de la mer Baltique, & qu'un roi de Dannemarc avoit autrefois cedée à la Suede. Foulques allant donc à Rome, l'abbé Pierre lui donna une lettre de recommandation pour le pape Alexandre : où il reconnoît ce prélat pour ſon éleve, & marque les périls où il s'expoſe en ce voïage, tant à cauſe de la chaleur de l'été que de la puiſſance de l'empereur ſchiſmatique.

Petr. Cell. vi. ep. 15.

Sup. liv. xxix. n. 50.

Ib. ep 19.

Foulques obtint du pape pluſieurs lettres toutes

dattées de Tuſculum depuis le ſeptiéme de Septembre juſques au dix-huitiéme : ce qui ſemble montrer qu'elles ſont de l'année 1171. Car il paroît d'ailleurs que cette année le pape étoit à Tuſculum à la fin de Mars & à la fin d'Octobre. Dans une de ces lettres adreſſée à tous les fideles de Dannemarc, le pape leur recommande de ſoulager la pauvreté de l'évêque Foulques, afin qu'il puiſſe s'acquiter plus facilement de ſon miniſtere. Dans une autre il excite les rois & les ſeigneurs de Dannemarc, de Norvege & Gothie à réprimer par les armes la ferocité du peuple d'Eſtonie & des autres païens de ces quartiers : leur accordant pour cet effet l'indulgence d'une année, ſemblable à celle des pelerins qui viſitent le ſaint Sepulcre. Par une autre lettre le pape prie l'archevêque de Drontein en Norvege & l'ancien évêque de Staffenger, d'accorder à Foulques le moine Nicolas originaire d'Eſtonie, pour travailler avec lui à la converſion de la province.

AN. 1171. *epiſt. S. Thom. v. ep. 83. 85.* *to. x. conc. p. 1272. ep. 20. ep. 21.* *ep. 26.*

Il y a deux grandes lettres adreſſées à l'archevêque d'Upſal métropolitain de Suede & à ſes ſuffragans, pour réprimer pluſieurs abus. Les laïques donnoient les égliſes à qui ils vouloient ſans conſulter les évêques, & les donnoient pour de l'argent ou par faveur. De-là il arrivoit que toutes ſortes de prêtres, de quelque part qu'ils vinſſent, étoient admis ſans examen à faire leurs fonctions, par la ſeule autorité des laïques ; & qu'on les laiſſoit quelquefois exercer par des moines fugitifs, chargez de crimes, ou qui n'étoient pas prêtres. Il en arrivoit encore que ceux qui n'avoient point de benefice ou en vouloient un meilleur, dépoſſedoient aiſément les titulaires, en gagnant les puiſſances par argent. On obligeoit les clercs, même pour les differends qu'ils avoient entre eux, à plaider

ep. 19. 22.

devant les juges laïques en demandant & en dé-
AN. 1171. fendant : on les jugeoit ſuivant les loix ſécu-
lieres, & on les ſoûmettoit aux épreuves du fer
chaud & du duel, ſans en excepter les évêques :
enfin on les frappoit & on les tuoit impuné-
ment.

ep. 22. D'ailleurs les femmes corrompuës faiſoient
périr les enfans qui étoient le fruit de leur dé-
bauche, d'autres commettoient des inceſtes ou
des beſtialitez. Il y avoit des prêtres qui em-
ploïoient à la meſſe de la lie de vin ou des miet-
tes de pain trempées dans du vin. Quelques laï-
ques quoique Chrétiens ſe marioient ſans meſſe
& ſans benediction du prêtre : ce qui produi-
ſoit ſouvent des divorces, & des mariages illi-
cites. Le pape exhorte les évêques de Suede à
corriger tous ces abus ; & remarque que l'i-
gnorance en étoit la principale cauſe ; car elle
eſt ordinairement plus grande dans les païs les
plus éloignez de la ſource de la religion & des
études. C'eſt pourquoi il inſere dans ces deux
lettres les autoritez de l'écriture, des decretales
& des peres de l'égliſe les plus préciſes ſur cha-
que matiere. Il ordonne aux meres qui auront
fait périr leurs enfans baptiſez trois ans de péni-
tence, & cinq ans s'ils n'étoient pas baptiſez ; &
veut que l'on envoïe à Rome ceux qui ſeront
coupables de ce crime ou des autres abomina-
tions qu'il a marquées, afin que la fatigue du
voïage faſſe partie de la pénitence. C'eſt le com-
mencement des réſerves au pape de certains cas
plus atroces.

ep. 25. Par une autre lettre adreſſée à l'archevêque
d'Upſal, à ſes ſuffragans, & au duc Gutherme,
il dit avoir appris, que quand les Finlandois ſe
trouvent preſſez par les armées de leurs enne-
mis, ils promettent d'embraſſer la foi chrétien-
ne & demandent avec empreſſement des miſ

sionnaires pour les instruire : mais si-tôt que l'armée s'est retirée ils renoncent à la foi & maltraitent les missionnaires. C'est pourquoi le pape exhorte ce duc & ces évêques à ne plus exposer le Christianisme à une telle dérision : à se faire livrer les places des Finlandois, ou prendre si bien d'ailleurs leurs sûretez, que ces peuples ne puissent plus le tromper, & soient contraints de garder la foi chrétienne quand ils l'auront une fois embrassée. AN. 1171.

Au retour de la cour de Rome l'évêque Foulques demeura quelque-temps à Reims avec l'abbé Pierre, que l'archevêque Henri allant à Rome avoit laissé son vicaire general. Il retint donc Foulques pour exercer dans le diocese de Reims les fonctions épiscopales, & pour profiter plus long-temps lui-même d'une occasion de le voir, qu'il n'esperoit plus de retrouver. C'est ainsi qu'il en écrit au roi de Suede & à l'archevêque ; en le renvoïant il le recommanda à Esquil archevêque de Lunden, qui l'avoit ordonné évêque & assisté de ses liberalitez, principalement dans ses voïages. *Petr. Cell. VI. ep. 8. 13.*

XXXVI. Saladin sultan d'Egypte.

En Orient Saladin si fameux dans nos histoires, devint maître de l'Egypte la même année 1171. Il étoit de la nation des Courdes, répandu dans les montagnes qui séparent la Syrie de la Perse, & se nommoit proprement Salah-eddin Jousef. Il vint avec son oncle Siracou au service de Nouradin sultan d'Alep : à qui Aded calife d'Egypte aïant demandé du secours contre les Francs, Nouradin lui envoïa l'oncle & le neveu. Ils se rendirent l'un & l'autre si puissans en Egypte qu'après la mort de Siracou le calife fut obligé de faire Saladin son visir ; & ce prince étant malade à l'extrémité, Saladin n'attendit pas qu'il fût mort pour ôter son nom de la priere publique, & y mettre celui de Moustadi calife Abbaside *Hist. Salad. MS. Bibl. Orient. p. 741. 683.*

qui téſidoit à Bagdad. Aded mourut incontinent
AN. 1171. après, ſans ſçavoir ce changement ; & en lui finirent les califes Fatimites d'Egypte, l'an de l'hegire 567. de JESUS-CHRIST 1171. après
Sup. liv. XVIII. *n.* 29. avoir regné deux cens huit ans depuis la conquête de Moez. Saladin prit ſeulement le titre de ſultan, & reçut ſolemnellement l'inveſtiture du calife de Bagdad.

Une des réformes qu'il fit au commencement de ſon regne fut pour diminuer le crédit des Chrétiens & des Juifs. Depuis plus de deux cens ans les uns & les autres étoient emploïez dans les recettes & les fermes des revenus publics, ou dans les fonctions de notaires & d'écrivains du divan ; & ils recherchoient plus ces dernieres places, parce qu'elles leur attiroient plus d'autorité. Comme elles donnoient accès auprès des vizirs, & ſouvent auprès des ſultans mêmes, les Chrétiens ſe ſervoient du crédit de ceux qui exerçoient ces fonctions pour obtenir des évêchez & d'autres dignitez eccleſiaſtiques, malgré les patriarches, qu'ils faiſoient ſouvent dépoſer à force d'argent ; & les patriarches n'avoient pas de juſtice à eſperer s'ils ne donnoient des ſommes immenſes, qu'ils amaſſoient par des ordinations ſimoniaques & par d'autres voïes criminelles. Il arrivoit quelquefois que pour éviter la peine de leurs crimes, ils renonçoient à la foi & faiſoient enſuite de grands maux à l'égliſe. Les Juifs de leur côté abuſant du pouvoir de leurs charges : ſuppoſoient des crimes aux Chrétiens : de ſorte que les tribunaux d'Egypte étoient continuellement occupez de ces ſortes d'affaires. Les califes & les vizirs qui en profitoient ſeuls par les amendes & les confiſcations, avoient entretenu ces déſordres de tout leur pouvoir ; & cette facilité d'enlever aux Chrétiens & aux Juifs ce qu'ils

avoient amaſſé en pluſieurs années, faiſoit qu'il les emploïoit plus volontiers que les Muſulmans, auſquels ils n'oſoient faire des injuſtices auſſi groſſieres. AN. 1171.

Saladin dont les ſentimens étoient plus nobles, ordonna que les Chrétiens & les Juifs ſeroient à l'avenir incapables de tous ces emplois, & que ceux qui en étoient pourvûs ſeroient obligez de les quitter au moins dans un certain temps. Ce réglement fut conſideré comme une rude perſécution ; & pluſieurs Chrétiens aimerent mieux renoncer à leur religion qu'à des emplois ſi lucratifs. Saladin obligea auſſi les Chrétiens à ſe diſtinguer par leur habit : le portant plus court que les Muſulmans, avec une ceinture par-deſſus & quelque difference au turban. Or ces Chrétiens avoient une extrême averſion pour la ceinture, & avoient ſouvent donné de grandes ſommes pour en être exemptez. Saladin défendit encore aux Chrétiens d'aller par la ville ſur des chevaux ou ſur des mules, de boire du vin en public, de faire hors des égliſes la proceſſion du dimanche des Rameaux, de chanter trop haut à l'office divin, & de ſonner les cloches. Il fit ôter toutes les croix du haut des égliſes, qu'il fit enduire de noir avec défenſe de les blanchir.

La ceinture nommée en Arabe *zonnar*, diſtingue les Chrétiens & les Juifs d'avec les Muſulmans. Le premier qui les obligea à la porter fut le calife Moutevaquel dixiéme des Abaſſides, l'an 235. 849. & cet uſage eſt reſté en Syrie & en Meſopotamie, où les Neſtoriens & les Jacobites la portent ordinairement. Ce qui les fait nommer Chrétiens de la ceinture. Ils s'en ſont fait un honneur, & ont prétendu prouver par l'écriture & par les peres, que tout Chrétien la doit porter, & que les prieres faites ſans cette *Bibl. Orient. p. 339.*

marque de religion ne ſont pas agréables à Dieu.
AN. 1171. Une ceremonie de l'excommunication étoit autrefois de couper la ceinture au coupable publiquement.

XXXVII. Le roi d'Angleterre en Irlande.

Le roi Henri aïant appris la réſolution du pape de lui envoïer des légats, ſe preſſa de paſſer en Angleterre ; & donna ordre de garder ſoigneuſement les ports tant deçà que delà la mer : ſi quelqu'un ſe trouvoit chargé de lettre d'interdit de l'arrêter & le mettre en priſon ; & de ne laiſſer paſſer aucun clerc, qu'il ne jurât de n'avoir aucun mauvais deſſein contre le roi & le roïaume. Le roi arriva à Porſtmouth le troiſiéme jour d'Août, & aſſembla une armée conſiderable pour paſſer en Irlande, où il étoit appellé pour en être reconnu ſouverain. Il croïoit auſſi y être plus en ſûreté qu'en Angleterre contre l'interdit qu'il craignoit. En paſſant il viſita Henri évêque de Vincheſtre malade à l'extrémité : ce venerable prélat lui fit de grands reproches de la mort du ſaint archevêque, & lui prédit qu'elle lui attireroit pluſieurs adverſitez. Il mourut chargé d'années le huitiéme du même mois d'Août, aïant rempli le ſiege de Vincheſtre quarante-deux ans. Il avoit deux ans avant ſa mort diſtribué tous ſes biens en aumônes, ne gardant que la ſubſiſtance abſolument néceſſaire.

Gerv. p. 1419.

Radul. Dic. p. 457.

Gir. Cambr.

Le roi d'Angleterre paſſa en Irlande avec une flotte de quatre cens voiles, & le lendemain de ſon arrivée qui étoit le lundi dix-huitiéme d'Octobre jour de ſaint Luc, il vint avec ſon armée à Vaterford où il ſéjourna quinze jours. Là vinrent à ſes ordres les quatre rois de Corc, de Limeric, d'Oxeric & de Mida ; & preſque tous les ſeigneurs d'Irlande, hors le roi de Conacte, qui prétendoit en être ſeul ſouverain. Tous les prélats vinrent auſſi ; ſçavoir, les quatre archevêques Gelaſe d'Armach, Donat de

G. Neubrig. 11. c. 26. Roger. Hoved. p. 527. to. X. conc. p. 1433.

Caſſel, Laurent de Dublin, Catholique de Tuam; les évêques leurs ſuffragans au nombre de vingt-huit, & les abbez. Ils reçurent tous Henri pour roi & ſeigneur d'Irlande, & lui firent ſerment de fidelité à lui & à ſes ſucceſſeurs à perpetuité. Dans la ſuite le roi d'Angleterre envoïa au pape les lettres des prélats d'Irlande, & obtint la confirmation de ce roïaume pour lui & ſes ſucceſſeurs par l'autorité du ſaint ſiege; comme il avoit déja obtenu du pape Adrien IV. en 1156. la permiſſion d'y entrer & de s'en rendre maître. AN. 1171.

XXXVIII. Concile de Caſſel. *Jo. Brompt. p.* 1071.

Pendant que le roi Henri étoit en Irlande & vers la fête de ſaint Leonard ſixiéme de Novembre 1171. il envoïa Nicolas ſon chapelain & Raoul archidiacre de Landaf, tenir un concile general à Caſſel avec les prélats du païs, ſous le bon plaiſir du pape. L'archevêque d'Armach primat d'Irlande ne put s'y trouver à cauſe de ſes infirmitez & de ſon grand âge. Il étoit en opinion de ſainteté, & ne vivoit que du lait d'une vache blanche, qu'il faiſoit mener partout avec lui. En ce concile préſida Chriſtien évêque de Liſmor en qualité de légat du ſaint ſiege; on y fit publiquement le rapport des déſordres qui regnoient dans le païs, & on les rédigea par écrit ſous le ſceau du légat: puis on dreſſa huit canons pour y apporter le remede convenable.

On ordonna premierement que les mariages ne ſeroient contractez que ſuivant les loix de l'égliſe, au lieu que la plûpart des Irlandois prenoient autant de femmes qu'ils vouloient, & ſouvent leurs proches parentes. *c.* 1. Que les enfans ſeroient portez à l'égliſe pour être catechiſez à la porte: c'eſt-à-dire exorciſez, & enſuite baptiſez aux fonts par les prêtres dans de l'eau pure avec les trois immerſions, hors le péril de mort. *c.* 2.

Auparavant la coûtume étoit en divers lieux
AN. 1171. d'Irlande, que ſi-tôt qu'un enfant étoit né, ſon pere ou le premier venu le plongeoit trois fois dans de l'eau, & dans du lait ſi c'étoit l'enfant d'un riche : puis on jettoit cette eau ou ce lait,
c. 3. comme ſale. On ordonna encore que l'on païeroit à l'egliſe paroiſſiale la dîme du bétail, des fruits & de tous les autres revenus. C'eſt que pluſieurs n'en avoient jamais païé & ne ſçavoient
c. 4. pas même ſi elles étoient dûës. Que toutes les terres eccleſiaſtiques ſeroient exemptes de toute exaction des ſéculiers, particulierement des repas & de l'hoſpitalité qu'ils ſe faiſoient donner par
c. 5. violence. Que les clercs ne ſeroient point obligez de contribuer avec les autres parens pour la compoſition du meurtre commis par un laïque.
c. 6. Que tous les fideles étant malades, feroient teſtament en preſence de leur confeſſeur & des voiſins, & diviſeroient leurs biens en trois parts : une pour leurs enfans, l'autre pour leurs femmes, la troiſiéme pour leurs funerailles, c'eſt-à-dire,
c. 7. auſſi pour faire prier Dieu pour eux. Que ceux qui mourroient avec une bonne confeſſion ſeroient enterrez ſuivant l'uſage de l'égliſe, avec
c. 8. les meſſes & les vigiles. Enfin on ordonna que l'office divin ſeroit par tout celebré ſelon l'uſage de l'égliſe Anglicane. Depuis ce temps l'Irlande prit une nouvelle forme pour le temporel & pour le ſpirituel.

Jo. Brompt. p. 1089. Pendant la tenuë de ce concile le roi Henri vint à Dublin vers la ſaint Martin de l'an 1171. & y demeura juſques à la Purification de l'année ſuivante. Là il confirma les decrets du concile de Caſſel, & l'archevêque d'Armach qui n'y avoit pas aſſiſté y vint trouver le roi, & témoigner qu'il ſe conformoit entierement à ſes volontez. Les Irlandois bâtirent au roi un palais de perches à la maniere du païs, hors la

ville de Dublin près l'égliſe de ſaint André, & il y tint ſa cour à la fête de Noël. On tint vers le même temps à Armach un autre concile general d'Irlande, où l'on ordonna de mettre en liberté tous les Anglois qui ſe trouveroient en eſclavage par toute l'iſle. C'eſt que le concile fût perſuadé que les Irlandois étoient alors ſoûmis à la domination des Anglois en punition de leurs crimes, & particulierement de ce qu'ils avoient accoûtumé d'acheter les Anglois des marchands & des pirates, pour les mettre en ſervitude. AN. 1171. *t. x. p. 1452. ex Giraldo.*

XXXIX. Abſolution du roi d'Angleterre.

Le roi d'Angleterre étoit encore en Irlande, quand les légats que le pape avoit promis d'envoïer pour connoître ſa ſoûmiſſion arriverent en Normandie. C'étoit deux cardinaux prêtres, Theoduin du titre de ſaint Vital, & Albert du titre de ſaint Laurent chancelier de l'égliſe Romaine, recommandables l'un & l'autre par leur doctrine & par leur vertu. Odon prieur de l'égliſe de Chriſt cathedrale de Cantorberi & toute la communauté des moines qui la deſſervoient, affligez que cette égliſe demeurât ſi long-temps privée des divins offices, & ſçachant que les légats attendoient en Normandie le retour du roi, envoïerent leur demander la permiſſion de la faire reconcilier par les évêques d'Angleterre. Les légats l'accorderent, & l'égliſe de Chriſt fut reconciliée par les évêques d'Exceſtre & de Chicheſtre le jour de ſaint Thomas apôtre, vingt-uniéme de Decembre 1171. après avoir été interdite depuis le vingt-neuviéme du même mois de l'année précedente. Elle ne laiſſoit pas d'être frequentée par un grand concours de peuple, à cauſe des miracles qui ſe faiſoient au tombeau de l'archevêque Thomas, & qui commencerent vers la fête de Pâques 1171. *Vita S. Th. 1111. c. 3. Chr. Gerv. an. 1171. v. ep. 96. Rad. Dicet. p. 557.*

Sans l'arrivée des légats le roi d'Angleterre *Jo. Brompt. p. 1079.*

AN. 1171. ſeroit demeuré en Irlande, pour achever de la ſoûmettre en faiſant la guerre au roi de Conacte, qu'il auroit aiſément vaincu. Mais étant preſſé d'aller trouver les légats, il s'embarqua le dix-ſeptiéme d'Avril 1172. qui étoit le lendemain de Pâque, & arriva à ſaint David au païs de Galles. D'Angleterre, il paſſa en Normandie; & le mardi avant les rogations, c'eſt-à-dire le dix-ſeptiéme de Mai, il joignit les légats qui lui donnerent le baiſer de paix. Le lendemain ils vinrent à l'abbaïe de Savigni près d'Avranches, où tous les évêques & les ſeigneurs étoient aſſemblez. Après que l'on y eut longtemps traité de la paix, le roi refuſa de prêter abſolument le ſerment que les légats lui demandoient, & ſe ſépara d'eux avec indignation, diſant: Je m'en retourne en Irlande où j'ai beaucoup d'affaires; allez en paix dans mes terres où il vous plaira, & executez votre légation. Les légats aïant conſulté en particulier rappellerent les évêques de Liſieux, de Poitiers, & de Sarisberi; & par leur moïen firent convenir le roi de ſe trouver avec eux à Avranches le vendredi ſuivant. Là ils s'accorderent entierement, & le roi convint de tout ce que les légats lui propoſerent. Mais parce qu'il vouloit que ſon fils y fût pour faire les mêmes promeſſes, on remit au dimanche ſuivant, qui étoit le vingt-deuxiéme de Mai.

v. ep. 88.

Acta Alex. ep. Bar.

Ce jour le roi fit publiquement ce ſerment en touchant les ſaints évangiles: Je n'ai ni penſé, ni ſçu, ni commandé la mort de Thomas archevêque de Cantorberi; & quand je l'ai appriſe j'en ai été plus affligé que ſi j'avois perdu mon propre fils. Mais je ne puis m'excuſer d'avoir donné occaſion au meurtre, par l'animoſité & la colere que j'avois conçuë contre le ſaint homme. Or pour la réparation de cette faute, j'en-

voïerai inceſſamment à Jeruſalem deux cens chevaliers pour la défenſe de la Chrétienté ; & ils y ſerviront un an à mes dépens. Je prendrai même la croix pour trois ans, & je ferai le voïage en perſonne, à moins que le pape ne me permette de demeurer. Je caſſe abſolument les coûtumes illicites que j'ai introduites de mon temps en tous mes états, & défends de les obſerver à l'avenir. Je permettrai déſormais de porter librement les appellations au ſaint ſiege, ſans en empêcher perſonne. Le roi promit encore de rendre à l'égliſe de Cantorberi toutes ſes terres & ſes autres biens, comme elle les poſſedoit un an avant que l'archevêque encourût ſa diſgrace ; & de rendre ſes bonnes graces & leurs biens à tous ceux contre leſquels il avoit été irrité à cauſe de ce prélat. Les légats lui enjoignirent de plus en ſecret des jeûnes, des aumônes, & d'autres œuvres pénales, dont le public n'eut pas de connoiſſance. AN. 1172. v. *ep.* 88.

Le roi accepta tout avec grande ſoûmiſſion, puis il dit devant tout le monde : Seigneurs légats, ma perſonne eſt entre vos mains, ſçachez certainement que quoi que vous m'ordonniez, ſoit d'aller à Jeruſalem, à Rome ou à ſaint Jacques, ſoit autre choſe, je ſuis prêt d'obéir. Ce qui toucha les aſſiſtans juſques aux larmes. Enſuite les légats menerent le roi de ſon bon gré hors la porte de l'égliſe ; où il reçut l'abſolution à genoux, mais ſans ôrer ſes habits, ni être fuſtigé, puis ils le firent entrer dans l'égliſe. Pour donner connoiſſance de ce qui s'étoit paſſé à quelques perſonnes du roïaume de France ; ils ordonnerent que l'archevêque de Tours & ſes ſuffragans, ſe preſenteroient à Caën devant le roi d'Angleterre & les légats le mardi après l'Aſcenſion. Le jeune roi Henri promit entre les mains du cardinal Albert d'ob-

ſerver ce que le roi ſon pere avoit juré ; & d'ac-
AN. 1172. complir la pénitence, ſi le pere ne le pouvoit par mort ou autrement.

XL. Concile d'Avranches.

Quatre mois après on aſſembla en la même ville d'Avranches un concile, où ſe trouverent les deux rois le pere & le fils, Rotrou archevêque de Roüen & tous les évêques & les abbez de Normandie. Ce concile ſe tint dans l'égliſe de ſaint André le jour de ſaint Côme vingt-ſeptiéme de Septembre 1172. Le roi pere y réïtera le ſerment qu'il avoit fait, y ajoûtant quelques clauſes. Que jamais il ne ſe retireroit de l'obéïſſance du pape Alexandre & de ſes ſucceſſeurs, tant qu'ils le tiendroient pour roi catholique. Qu'à Noël prochain il prendroit la croix pour trois ans, & partiroit l'été ſuivant pour Jeruſalem, ſi le pape ne l'en diſpenſoit : mais s'il étoit obligé d'aller en Eſpagne contre les Sarraſins, ſon voïage de Jeruſalem ſeroit d'autant differé. Que cependant il donneroit aux Templiers l'argent néceſſaire ſuivant leur eſtimation pour entretenir à la terre ſainte deux cens chevaliers pendant un an. Les légats donnerent au roi leurs lettres contenant toutes les clauſes de ſon ſerment, & il y fit auſſi mettre ſon ſceau.

10. x. conc. p. 1457. ex Roger. Hoved.

Le lendemain les légats tinrent au même lieu le concile avec les prélats & le clergé de Nor-
c. 1. 2. mandie, où l'on publia douze canons ; ſçavoir : On ne donnera point à des enfans de benefices à charge d'ames : ni aux enfans des prêtres les
c. 7. 4. 5. égliſes de leurs peres. Les égliſes ne ſeront point données à ferme, ni à des vicaires annuels : mais on obligera les curez des paroiſſes
c. 6. qui le peuvent porter d'avoir un vicaire. On n'ordonnera point de prêtres ſans titre certain.
c. 8. 3. Le prêtre qui ſert une égliſe aura du moins le tiers des dîmes ; & les laïques ne prendront

rien des oblations. Ceux qui posſedent des dîmes par droit hereditaire peuvent les donner à un clerc, à condition qu'après lui elles retourneront à l'égliſe. Les clercs n'exerceront point les juriſdictions ſéculieres, ſous peine d'être exclus des benefices. Le mari ou la femme ne pourra entrer en religion l'autre demeurant dans le ſiecle, s'ils n'ont paſſé l'âge d'uſer de leur mariage. On propoſe l'abſtinence & le jeûne de l'Avent à tous ceux qui pourront l'obſerver : principalement aux eccleſiaſtiques & aux nobles. On vouloit auſſi défendre aux prêtres pluſieurs exactions ſur les biens des mourans, pour les mariages & les baptêmes & pour l'abſolution des excommunications, dont ils exigeoient quarante-huit livres : mais les évêques de Normandie ne voulurent pas recevoir ce decret. En ce même concile l'archevêque de Tours renouvella ſes plaintes contre le prétendu archevêque de Dol, ſoûtenant qu'il devoit lui être ſoûmis, mais le clergé de Dol lui réſiſta vigoureuſement.

AN. 1173. *c.* 9. *c.* 12. *c.* 10. *c.* 11. *c.* 13.

XLI. Canoniſation de S. Thomas.

Cependant le pape Alexandre fut informé des miracles qui ſe faiſoient au tombeau de l'archevêque Thomas, premierement par la voix publique, puis par les témoignages de pluſieurs perſonnes dignes de foi ; & enfin par celui de ſes deux légats Albert & Theoduin, qui en étoient d'autant mieux inſtruits qu'ils étoient plus proches du lieu. Sur ces aſſurances donc & ſur la connoiſſance que le pape avoit d'ailleurs des vertus du ſaint prélat, après avoir pris le conſeil des cardinaux, il le canoniſa ſolemnellement dans l'égliſe le jour des cendres vingt-uniéme de Fevrier 1173. en preſence d'une grande multitude de clercs & de laïques. Il ordonna qu'il ſeroit mis au nombre des martyrs, & que ſa fête ſeroit celebrée tous les ans le jour

de ſa mort vingt-neuviéme de Decembre, com-
AN. 1173. me elle l'eſt encore par toute l'égliſe catholique.
v. ep. 92. 93. C'eſt ce qui paroît par deux bulles dattées de Segni le douziéme de Mars & adreſſées, l'une aux moines de l'égliſe métropolitaine de Cantorberi, l'autre au clergé & au peuple de toute l'Angleterre.

La punition divine éclata ſur les meurtriers du ſaint prélat, & ils perirent tous quatre dans les trois ans après ſon martyre, qui finiſſent
Roger Annal. p. 522. cette année 1173. D'abord qu'ils eurent commis le crime, n'oſant retourner à la cour, il ſe retirerent à une terre de Hugues de Moreville l'un d'entre eux, dans la partie occidentale d'Angleterre, où ils demeurerent juſqu'à ce que l'horreur que les gens du païs avoient d'eux leur devint inſupportable. Perſonne ne vouloit ni
2. manger avec eux ni leur parler : les reſtes de leurs repas étoïent jettez aux chiens, qui même, à ce qu'on diſoit, n'y touchoient pas. Après bien du temps ces quatre chevaliers preſſez du remors de leur conſcience allerent trouver le pape Alexandre, qui leur impoſa pour pénitence le voïage de Jeruſalem. Guillaume de Traci
Geſta poſt. mart. c. 9. l'un d'entre eux demeura en Italie : prétendant faire ſa pénitence deçà la mer, & tomba malade à Coſence en Calabre d'une maladie horrible où les chairs principalement des bras & des mains tomboient par pieces & laiſſoient les os à découvert. Il témoignoit un grand regret de ſon crime & invoquoit inceſſamment le nouveau martyr, comme le rapporta depuis l'évêque de Coſence, qui avoit été ſon confeſſeur en cette maladie. Les trois autres allerent juſques à Jeruſalem, où peu de temps après ils moururent pénitens : & furent enterrez devant la porte du temple, avec cette épitaphe : Cy giſent les malheureux qui ont martyriſé le bien-heureux. Thomas archevêque de Cantorberi.

En ce temps-là les Templiers firent une action plus convenable à des bandits qu'à des religieux. Il y avoit en Phenicie un prince des Assassins, qui témoignoit être désabusé de la doctrine de Mahomet & vouloir embrasser la religion Chrétienne. Il envoïa un des siens à Amauri III. roi de Jerusalem lui faire des propositions secretes, dont la principale étoit : que si les Templiers, qui avoient des châteaux près de son état, vouloient remettre deux mille écus d'or que ses sujets leur païoient tous les ans, comme une espece de tribut, & les traiter désormais charitablement, ils se feroient baptiser. Le roi Amauri reçut avec joïe cette ambassade, & leur accorda la décharge des deux mille écus, résolu d'indemniser lui-même les Templiers s'il étoit besoin. Après donc avoir retenu longtemps l'envoïé du prince des Assassins, il le renvoïa avec un de ses gardes pour le conduire. Mais quand il eut passé Tripoli, comme il étoit prêt à entrer sur les terres de son maître, il survint des Templiers l'épée à la main, qui tuerent cet envoïé, sans aucun égard à la foi publique ni à la sauvegarde du roi.

AN. 1173. XLII. Roïaume de Jerusalem. *G. Tyr.* xx. c. 31. c. 32.

Ce prince l'aïant appris entra dans une furieuse colere, & assembla les seigneurs, qui furent tous d'avis de ne point négliger cette affaire : qu'il n'y alloit pas seulement de l'autorité roïale, mais de l'honneur du nom Chrétien & de l'interêt de l'église. On envoïa donc deux seigneurs au maître des Templiers nommé Eudes de saint Amand, pour lui demander satisfaction de cet attentat, que l'on disoit avoir été commis par un certain frere Guillaume du Mesnil, borgne, méchant homme, violent & emporté : mais qu'il l'avoit fait avec la participation de ses confreres. Le maître du Temple répondit, qu'il avoit mis le coupable en

penitence ; & qu'il l'envoïeroit au pape en cet
AN. 1173. état Que cependant il défendoit de la part du pape que perſonne ne fut aſſez hardi pour mettre la main ſur ce religieux : à quoi ſuivant ſon humeur hautaine il ajoûta pluſieurs paroles inſolentes. Enſuite le roi étant venu à Sidon fit tirer par force de la maiſon des Templiers frere Guillaume du Meſnil qu'il mit en priſon à Tyr ; & cette affaire penſa renverſer le roïaume de Jeruſalem : tant ce roïaume étoit foible, ou les Templiers puiſſans.

Le roi Amauri ſe juſtifia auprès du prince des Aſſaſſins, à qui il fit connoître ſon innocence : mais la mort qui l'enleva peu de temps après ne lui permit pas d'executer le deſſein qu'il avoit, de communiquer cette affaire avec tous les princes pour réprimer les excès des
Vie Salad. MS. Templiers & des Hoſpitaliers. Il n'y avoit pas ſoixante ans que ces religieux étoient inſtituez, & ils avoient déja tellement degeneré, que les écrivains Chrétiens & Mahometans, d'ailleurs peu conformes en leurs jugemens, s'accordent à les dépeindre comme les plus méchans de tous les hommes. Dans leurs brigandages ils n'épargnoient pas plus les Chrétiens que les infideles avec leſquels ils ne gardoient ni traité ni
G. Tyr. l. 33. parole. Le roi Amauri mourut de dyſenterie l'onziéme de Juillet 1173. la douziéme année de ſon regne & la trente-huitiéme de ſon âge, & fut enterré près de ſon frere dans l'é-
liv. XXI. c. 1. c. 2. gliſe du ſaint Sepulcre. Son fils Baudoüin IV. lui ſucceda à l'âge de treize ans ; & fut ſacré dans la même égliſe le dimanche quinziéme de Juillet, par le patriarche Amauri aſſiſté de pluſieurs prélats. Le comte de Tripoli eut la régence du roïaume pendant le bas âge de Baudoüin.

XLIII. Aſſaſſins. Les Aſſaſſins dont il eſt ſi ſouvent parlé dans

nos hiſtoires, étoient une ſecte de Muſulmans dont l'origine remontoit juſques à l'an 278. de l'hegire 891. de JESUS-CHRIST. Car alors un prétendu prophete nommé Carmat s'éleva en Arabie vers Couſa, & attira un grand nombre de ſectateurs, jeûnant, travaillant de ſes mains, faiſant la priere cinquante fois par jour. Il promettoit d'établir un Iman ou pontife de la famille d'Ali, prêchant la dévotion à ce prétendu ſaint, & la révolte contre les califes pour vanger ſon ſang. Il déchargea ſes ſectateurs des obſervances les plus pénibles de la religion, leur permettant de boire du vin, de manger de toutes ſortes de viandes; & par cette licence jointe à l'eſperance du butin il forma une armée immenſe, & fit de grands ravages ſur les terres du calife. Il mourut laiſſant douze principaux diſciples en l'honneur des douze Imans deſcendus d'Ali, & eut pluſieurs ſucceſſeurs, dont le plus fameux fut Abou-Taher: qui après avoir ravagé les provinces avec une armée de cent mille hommes & enlevé les caravanes de pelerins, prit la Meque en 317. 929. fit égorger les pelerins dans le temple, emporta la pierre noire qui étoit l'objet de leur dévotion, & fit ceſſer le pelerinage pendant douze ans, comme j'ai dit en ſon lieu. Depuis, les Carmatiens étant devenus plus foibles diſſimulerent leur religion ſe mêlant avec les autres Muſulmans: ce qui les fit nommer Batenis, c'eſt-à-dire inconnus. Ils commencerent à être déſignez par ce nom, & à ſe fortifier en Perſe l'an 483: 1090. Hacen leur chef aïant été menacé par le ſultan Gelaleddoulet, commanda à un de ſes ſujets en preſence de l'envoïé du ſultan, de ſe précipiter du haut d'une tour, & à un autre de ſe tuer: ce qu'ils firent auſſi-tôt. Alors Hacen dit à l'envoïé: Dites à votre maî-

AN. 1173. *Elmac. p.* 174.

Sup. liv. XXIX. *n.* 32.

Elmac. p. 194.

Sup. liv. LV. *n.* 13.

Id. p. 286.

tre que j'ai ſoixante & dix mille hommes prêts à en faire autant. Les Batenis ainſi cachez, & déterminez à tout, commencerent à attenter ſur la vie des princes ; & en tuerent pluſieurs, ſans qu'on pût ſe garantir de leurs trahiſons. Entre un grand nombre je remarquerai ſeulement Hama leddin Zengui ſultan d'Alep qui fut ainſi tué l'an 540. 1145. Comme les Batenis n'avoient ordinairement autres armes qu'un poignard, on les nomma Haſſaſſins, d'où nous avons fait le nom d'Aſſaſſins. Nos hiſtoriens ont nommé leur chef le vieillard de la Montagne, traduiſant mot à mot le titre qu'on lui donnoit en Arabe.

XLIV. Voïage de Benjamin.

Le Juif Benjamin parle de ces Aſſaſſins dans la relation de ſes voïages, qui finit en 1173. Il les place près du mont Liban, & dit : qu'ils ſe rendent terribles en tous lieux, parce qu'ils tuent les rois en trahiſon. Ce Juif étoit de Tudele en Navarre, & étant parti de Sarragoſſe il parcourut la Catalogne & le bas Languedoc, puis il s'embarqua à Marſeille & paſſa en Italie. Il marque en chaque lieu le nombre des Juifs & leurs plus fameux docteurs. Il dit que Rome eſt la capitale de l'empire des Chrétiens, qu'il y a environ deux cens Juifs, entre leſquels ſont des officiers du pape Alexandre, dont le plus diſtingué eſt un jeune homme nommé Rabbi Jchiel ſon intendant. Il dit que le pape eſt le grand évêque de toute la religion Chrétienne. Benjamin s'étant embarqué à Otrante paſſa en Grece & vint à Conſtantinople, où regnoit l'empereur Manuel. Là, dit-il, eſt le pape des Grecs, parce qu'ils ne ſuivent pas la religion du pape de Rome ; & il parle avec admiration de la richeſſes des égliſes. Il compte à Conſtantinople environ deux mille Juifs Rabbaniſtes & cinq cens Caraïtes, entierement ſéparez les uns des

Benjamin p. 32.

p. 10. 11.

p. 24.

p. 28.

autres. Les Caraïtes ſont ceux qui s'attachent uniquement au texte de l'écriture, rejettant les traditions des Rabbins ; que les Rabbaniſtes reçoivent. Il dit que les Juifs logeoient à Pera.

Benjamin paſſa enſuite dans les iſles de l'Archipel, & trouva en Chipre des Juifs que les Rabbaniſtes nommoient Epicuriens, c'eſt-à-dire heretiques. *p. 30.* Il marque Antioche comme étant encore une grande ville & aïant un patriarche. *p. 31.* Il trouva près de Sidon des Druſiens, gens ſans religion & qui croïent la métempſicoſe. A Ceſarée & à Naplouſe qui eſt Sichem, il trouva des Cuthéens ou Samaritains, dont il décrit les ſuperſtitions particulieres, leur en attribuant même de fabuleuſes. *p. 38.* Il dit que Jeruſalem étoit une petite ville, mais fort peuplée, de Jacobites, de Syriens, de Grecs, de Georgiens, & de Francs ; & il n'y trouva que deux cens Juifs, teinturiers en laine & logez à un coin de la ville. *p. 42.* Il y a, dit-il, deux hôpitaux, de chacun deſquels ſortent tous les jours quatre cens chevaliers pour aller à la guerre : outre les chevaliers qui viennent de France & des autres païs Chrétiens, pour accomplir leur vœu en demeurant un an ou deux à Jeruſalem. On voit bien qu'il parle des Templiers & des Hoſpitaliers de ſaint Jean. Il trouva peu de Juifs dans toute la terre ſainte, deux dans une ville, trois dans une autre, & la plûpart teinturiers. Il n'en met que cinquante à Tiberiade ; ce qui ne répond pas à l'idée que donnent les autres Juifs de cette fameuſe école.

Sortant de la terre ſainte il vint à Damas, *p. 54.* qu'il dit être le commencement des états de Nouradin roi des Turcs : & marque ſa réſidence à Halep. Son frere Zineldin réſidoit à Moſoul, & avoit auprès de lui un aſtrologue Juif, *p. 59.* qui étoit ſon prophete. Benjamin vint enſuite *p. 62.*

à Aljobar nommée auparavant Pombedita école fameuſe des Juifs, mais ruinée depuis environ ſix vingt ans par les Muſulmans. Il s'arrête long-temps à décrire Bagdad, réſidence du calife
p. 64. Abbaſſide. Il eſt, dit-il, de la famille du prophete des Iſmaëlites, chef de leur religion & de leur empire, & tel à leur égard que le pape à l'égard des Chrétiens. Benjamin compte à Bagdad environ mille Juifs, dont le premier étoit R. Daniel qui remontoit, dit-il, ſa genealogie juſques au roi David & étoit reconnu
p. 70. 71. pour chef de la captivité. Il prétend que les Muſulmans eux-mêmes lui rendoient de grands honneurs, qu'il avoit de grandes richeſſes, & que ſon pouvoir s'étendoit dans tout l'empire du
p. 74. calife: mais il reconnoît qu'il recevoit du calife cette dignité & l'achetoit cherement: ce qui ſuffit pour montrer que ce chef de la captivité n'étoit rien moins qu'un ſouverain, & le ſeul
p. 82. 83. nom de captivité le montre aſſez. Il eſt vrai
col. 112. que Benjamin met au-de-là, dans un païs ſeptentrional, des Juifs Recabites indépendans de toute autre nation, gouvernez par un Rabi Hanan dont la domination s'étendoit à ſeize journées; mais pour y arriver il falloit paſſer vingt journées de déſert. Hanan avoit un frere nommé Salomon, qui gouvernoit auſſi un état; ils étoient deſcendus de David, & il y avoit ſous leur conduite trois cens mille Juifs. Benjamin repreſente encore ailleurs des habitations de Juifs nombreux & indépendans; mais toutes dans des pais éloignez & inacceſſibles, pour ne pas dire inconnus. Or lui & les autres Juifs n'ont inventé ces fictions que pour éluder les propheties: par leſquelles nous leur prouvons que le Meſſie doit être venu; puiſque leur nation, & en particulier la race de David, ne regne plus en aucun lieu de la terre.

En

En general la rélation de Benjamin eſt remplie de fables & de fautes groſſieres contre la geographie, en ſorte qu'on le ſoupçonne avec raiſon de ne parler que ſur le rapport d'autrui, de pluſieurs lieux qu'il dit avoir vûs. Après avoir parcouru la Perſe & l'Arabie, il vint en Egypte, où il marque la reſidence du calife ſectateur d'Ali, & tenu pour ſchiſmatique par le calife de Bagdad. Il ne parle point des plus fameux Rabins d'Egypte, entre autres de Moiſe fils de Maimond qui vivoit alors. Il met près d'Alexandrie l'école d'Ariſtote, comme ſi ce philoſophe y avoit enſeigné; & marque qu'en cette ville le trafic attiroit un grand concours de toutes les nations. D'Egypte il vint par mer à Meſſine, où il dit que pluſieurs Chrétiens s'embarquoient pour paſſer à Jeruſalem. De Sicile il revint en Italie d'où il paſſa en Allemagne. Il marque les villes qui avoient des ſynagogues, & loüe l'affection des Juifs Allemands pour l'étude, leur hoſpitalité envers leurs freres, & leur eſperance dans la venuë du Meſſie, qu'ils croioient proche. D'Allemagne Benjamin vint en France, où il ne parle que de Paris, qu'il nomme la grande ville reſidence du roi Loüis. Là, dit-il, ſont des diſciples de la ſageſſe qui n'ont point aujourd'hui leurs ſemblables dans toute la terre, étudiant la loi jour & nuit, & exerçant l'hoſpitalité envers leurs freres les Juifs. C'eſt par là qu'il finit ſa rélation. Il revint en Caſtille ſuivant l'auteur de la préface l'an 933. ſelon les Juifs, ſelon nous 1173.

p. 114. *p.* 121. *p.* 126. *p.* 128. *p.* 131.

C'eſt le temps des premiers Rabins fameux, dont il me ſemble à propos de dire un mot, afin que l'on juge quel fondement on peut faire ſur les traditions rapportées par des auteurs ſi modernes. Depuis les paraphraſes Caldaïques compoſées vers le temps de JESUS-CHRIST;

Buxtorf. biblioth. Rab. *p.* 291.

& le Thalmud achevé environ 500. ans après, les Juifs n'ont que cinq ou ſix livres écrits avant l'an mil de JESUS-CHRIST. C'eſt depuis ce temps que les études ſe ſont renouvellées chez eux à l'imitation des Chrétiens ou des Muſulmans; & depuis ce temps ont été compoſez tous ces livres qui forment leurs bibliotheques. Un de leurs premiers auteurs eſt Rabbi Nathan, qui commença à ſe diſtinguer l'an 1050. & mourut à Rome l'an 1106. Il eſt l'auteur du livre Arouc, qui eſt un dictionnaire pour expliquer les mots difficiles du Thalmud. Enſuite vint Abraham Aben Ezra, qui s'appliqua à interpreter l'écriture ſelon le ſens litteral & grammatical, au lieu que la plûpart donnoient auparavant dans les explications myſtericuſes de la cabale. Il ſoûtint toutefois la tradition contre les Caraïtes, qui ne reconnoiſſoient d'autorité que celle de l'écriture. Aben Ezra étoit Eſpagnol, mais s'étant mis à voïager, il mourut à Rhodes en 1174. âgé de ſoixante & quinze ans. Il étoit auſſi aſtronome & medecin.

Ibid. p. 395.

Du même temps vivoit en France R. Salomon Jarchi natif de Troyes en Champagne, ou, ſelon d'autres, de Lunel au bas Languedoc. Il enſeigna à Paris & commenta toute la bible & preſque tout le Thalmud; ce qui le fit nommer par les Juifs l'interprete par excellence: mais ſes notes ſur l'écriture ſont obſcures, n'étant gueres que des gloſes mélées de mots vulgaires à preſent inconnus. Il voïagea à la terre ſainte & juſques en Perſe, & étant revenu en Europe, il mourut à Tréves à ſoixante & quinze ans, en 1180. Les Juifs le nomment par abregé Raſchi. Ses notes avec celles d'Aben Ezra rempliſſent la marge des bibles Rabbiniques.

Buxtorf. præf. in more Nevoch.

Mais le plus fameux de tous les Rabins eſt

Rambam, c'eſt-à-dire R. Moiſe fils de Maïmon. Il nâquit à Cordouë l'an du monde ſelon les Juifs 4895. de JESUS-CHRIST 1135. ſon pere & ſix de ſes aïeuls avoient été juges. Après avoir étudié les livres des Juifs, il devint diſciple d'Averroës natif auſſi de Cordouë & un des plus grands philoſophes qu'aïent eu les Arabes. Averroës a commenté Ariſtote traduit en Arabe depuis long-temps, & ſes commentaires traduits en latin ont ſervi depuis à nos ſcolaſtiques. Moïſe s'étant donc attaché à lui fut enveloppé dans ſa diſgrace: car Averroës fut ſuſpect aux Almohades nouveaux maiſtres des Muſulmans d'Eſpagne. On dit même que Moïſe pour ſe mettre à couvert de la perſecution, fit profeſſion du Mahometiſme, demeurant Juif en ſecret. Enfin il quitta l'Eſpagne, paſſa en Egypte, & reprit la profeſſion ouverte du Judaïſme. Il s'établit à Fouſtat près le Caire, où il exerça la medecine avec grande reputation, étant protegé par le cadi Fadel.

AN. 1173. *Bibl. Orient. p. 719. Abulfar. p. 297. Bibl. Orient. p. 538.*

Moiſe ayant cultivé ſa raiſon par la philoſophie & les mathematiques, s'éleva au-deſſus des autres Juifs, qui n'étudioient que leurs traditions mélées de fables, & prit une methode plus ſerieuſe. Entre un grand nombre de livres qu'il a compoſez il y en a deux fort celebres. Le premier intitulé Jadhazaca comprend toute la doctrine du Thalmud, c'eſt-à-dire la juriſprudence civile & canonique des Juifs, diſtribuée par ordre & expliquée clairement en pur Hebreu. L'autre ouvrage intitulé Moré nevochim eſt une clef pour entendre les paſſages difficiles de l'écriture, par la diſtinction des divers ſens litteral, métaphorique, anagogique, allegorique, contre ceux qui prenant trop groſſierement les expreſſions de l'écriture, s'imaginoient Dieu corporel, ou donnoient dans d'autres er-

Bib. Rabb. p. 345. p. 366.

An. 1173. reurs. Moïſe compoſa cet ouvrage en Arabe, qui étoit ſa langue maternelle, & R. Salomon Ben-Tibon le traduiſit en Hebreu du vivant de l'auteur & avec ſon approbation. Les Juifs Francs, tant ceux qui demeuroient à Antioche, à Tripoli, & aux autres villes d'Orient, que ceux qui étoient en Europe, aïant eu par ce moien connoiſſance de ce Livre, en furent très-mal contens, ne pouvant ſouffrir que l'on employât la philoſophie d'Ariſtote à expliquer la religion. Celui qui ſe déclara le plus contre Moïſe fut un R. Salomon de Montpellier avec deux de ſes diſciples, qui prétendirent que ſon livre devoit être brûlé; mais il fut ſoûtenu par d'autres ſçavans Juifs, particulierement à Narbonne, ce qui produiſit une eſpece de guerre civile entre les ſynagogues, qui s'excommunioient réciproquement, & ce ſchiſme dura quarante ans. Toutefois la reputation de Moïſe fils de Maïmond a prévalu, & les Juifs oſent bien dire que c'eſt le plus grand homme qui ait paru depuis Moïſe le legiſlateur. Il mourut à ſoixante & dix ans en 1201. Son principal défenſeur fut R. David Kimhi, le plus fameux grammairien des Juifs, qui avoient emprunté cet art des Arabes, & ne l'avoient cultivé que depuis cent cinquante ans. R. David étoit Eſpagnol & compoſa ſa grammaire nommée Micol vers l'an 1200. C'eſt ce que que j'ai cru devoir dire des Rabins du douziéme ſiécle, dont les noms ſont les plus connus dans les écoles chrétiennes.

V. Morin. 2. Exerc. bibl. 14. c. 1. Simon. Crit. V. teſt. 1. c. 30. 31.

XLV. Richard élu archevêque de Cantorberi. *Gervaſ. chr. an 1172.*

En Angleterre le ſiege de Cantorberi étoit toujours vacant, quoiqu'Odon prieur du chapitre eût fait dès l'année précedente tout ſon poſſible pour procurer une élection canonique. Car le roi craignoit qu'on ne donnât pour ſucceſſeur à Thomas quelque homme ferme & imitateur de ſa conduite, & il vouloit faire élire l'évêque

de Bayeux, homme ſimple, & à qui il étoit facile de faire changer de ſentiment. Enfin on tint à Londres une aſſemblée des évêſques d'Angleterre au mois de Février 1173. où le prieur Odon ſe trouva avec quelques-uns des moines, & ils élurent ſolemnellement Roger abbé du Bec. Les évêques y conſentirent : on eut auſſi l'agrément du roi, mais on ne put jamais réſoudre l'abbé Roger d'accepter, quoique le roi & les légats l'en preſſaſſent inſtamment ; & il fut déchargé de l'élection à ſainte Barbe en Auge le jeudi-ſaint cinquiéme jour d'Avril. Vers la fin du même mois les évêſques & le clergé d'Angleterre furent encore convoquez à Londres pour remplir les ſieges vacans, qui étoient au nombre de ſept. On élut premierement ſix évêques au gré du roi & des courtiſans ; ſçavoir Richard archidiacre de Poitiers pour Vincheſtre, pour Eli Geofroi Ridel archidiacre de Cantorberi, pour Herford Robert Foliot archidiacre d'Oxford, pour Bath Renaud archidiacre de Sarisberi & fils de Joſſelin évêque de la même égliſe, pour Lincoln Geofroi, fils naturel du roi, qui jouit ſept ans des revenus de cette égliſe dont il étoit archidiacre, ſans en eſtre ſacré évêque : on élut pour Chicheſtre Jean de Grenford doïen de la même égliſe.

AN. 1173.

V. Godwin.

A la fin on parla d'élire un archevêque de Cantorberi. Le prieur Odon demanda qu'il fût tiré du ſein de l'égliſe meſme ; & après pluſieurs propoſitions, on convint de conſulter le roi qui étoit en Normandie : puis dans un autre concile de Londres, qui fut tenu à Oüeſtminſter, on élut canoniquement Richard prieur de Douvres. Il étoit né en Normandie, & après avoir étudié les arts liberaux il fut reçu moine dans l'égliſe de Cantorberi. Il ſervit l'archevêque Thibaud en qualité de chapelain avec ſaint Tho-

AN. 1173. mas; & comme il ſe rendoit agreable à tout le monde, on lui donna le prieuré de ſaint Martin de Douvres dépendant de l'égliſe de Cantorberi. Il fut élu archevêque le dimanche de l'octave de la pentecôte, qui étoit le troiſiéme jour de Juin. Le ſamedi ſuivant il fut reçu ſolemnellement à Cantorberi, où tout étoit prêt pour le ſacrer le lendemain, quand on apporta une lettre du jeune roi adreſſée au chapitre de Cantorberi, où il diſoit: J'ai appris que mon pere prétend établir dans votre égliſe & dans celles de la province des perſonnes peu convenables, & parce qu'on ne le peut faire ſans mon conſentement, puiſque je ſuis ſacré roi, j'en ai appellé au ſaint ſiege, & dénoncé mon appel aux cardinaux légats Albert & Theoduin, qui comme perſonnes prudentes y ont déferé: j'ai auſſi ſignifié mon appel aux évêques de Londres, d'Exceſtre & de Vorcheſtre, & je le reitere en votre preſence. Cet appel obligea à differer le ſacre de Richard: il envoïa des députez au pape, & peu de temps après alla lui même le trouver.

Gervaſ. act. pontif. p. 1613. Menaſ. Ing. to. 2. init.

XLVI. Guerre civile en Angleterre. Dès la mi-carême le jeune roi Henri III. ſoûtenu par le roi de France, s'étoit élevé contre le roi ſon pere, avec ſes deux freres Richard & Geofroi, & la reine Alienor leur mere étoit de la partie. Guillaume roi d'Eſcoſſe, le comte de Flandres Philippes, ſon frere Matthieu comte de Boulogne, & Thibaud comte de Champagne entrerent dans les interêts du jeune Henri; & cette guerre civile des enfans contre le pere fut regardée comme une punition divine du meurtre de ſaint Thomas de Cantorberi. Elle dura juſques à l'automne de l'année ſuivante; & le roi Henri II. ainſi attaqué par ſes enfans, écrivit une lettre au pape Alexandre où il dit: Je me jette à vos genoux pour vous

Gerv. ibid.

ap. Petr. Bleſ. ep. 136.

demander conſeil. Le roïaume d'Angleterre eſt de votre juriſdiction, & quant au droit feodal je ne releve que de vous. Que l'Angleterre éprouve maintenant ce que peut le ſouverain pontife, & puiſqu'il n'uſe point des armes materielles, qu'il défende le patrimoine de ſaint Pierre par le glaive ſpirituel. C'eſt ainſi que Pierre de Blois faiſoit parler ce prince pour lequel il compoſa cette lettre. AN. 1174.

XLVII. Canoniſation de ſaint Bernard. *to. 2. ap. S. Bernard. p. 1341. to. x. conc. p. 1376.*

Il y avoit déja plus de dix ans que l'on pourſuivoit la canoniſation de S. Bernard, dont la ſainteté avoit tellement éclaté par ſes vertus & ſes miracles. Le pape Alexandre étant à Paris en 1163. en fut ſollicité par pluſieurs perſonnes conſiderables, qui ſouhaitoient qu'il terminât cette affaire dans le concile qu'il alloit celebrer à Tours. Le pape y étoit favorablement diſpoſé: mais il ſurvint une grande multitude de perſonnes qui demandoient la même grace pour diverſes provinces; & le pape ne jugeant pas poſſible de les ſatisfaire tous, réſolut pour éviter le ſcandale, de differer la canoniſation de ſaint Bernard. Enfin dix ans après les moines de Clairvaux & pluſieurs autres perſonnes du premier rang ayant renouvellé leurs inſtances, le pape, de l'avis des cardinaux, le canoniſa ſolemnellement, & ordonna que ſa fête ſeroit celebrée publiquement le jour de ſa mort. C'eſt ce qui paroît par quatre bulles dattées d'Agnani le dix-huitiéme de Janvier 1174. La premiere adreſſée à tous les évêques, les abbez & les autres prélats de France: la ſeconde au roi Loüis, à qui le pape recommande la protection du monaſtere de Clairvaux, où repoſe le corps du ſaint. La troiſiéme à tous les abbez de Ciſteaux, & la quatriéme à Gerard abbé de Clairvaux & à ſa communauté. C'eſt ainſi que ſaint Bernard fut canoniſé vingt ans & cinq mois après ſa mort.

AN. 1174. XLVIII. Fin de ſaint Pierre de Tarantaiſe.

Vers le meſme temps le pape envoïa en France ſaint Pierre archevêque de Tarentaiſe pour travailler à reconcilier les deux rois de France & d'Angleterre, dont la diviſion cauſoit tant de maux : la mort des hommes, la déſolation des pays, la ruine des égliſes. Quand le ſaint prélat reçut cet ordre du pape, il déliberoit s'il vendroit le peu qu'il avoit de chevaux pour avoir de quoi mieux aſſiſter les pauvres. Henri abbé de Hautecombe, depuis de Clairvaux, & enfin cardinal évesque d'Albane, conſulté ſur ce ſujet, repreſenta à l'archevêque qu'il pourroit bien faire ſes viſites à pied dans l'etenduë de ſa province; mais qu'il lui ſeroit impoſſible de faire ainſi les voyages les plus longs qu'il ne pourroit éviter. Là deſſus arriva le courier du pape apportant l'ordre d'aller en France avec toute la diligence poſſible. Le prélat ſe mit donc en chemin & fit pluſieurs miracles en ce voïage, où l'abbé de Citeaux l'accompagnoit.

Vita c. 5. Bull. 8. Mai. t. 13. p. 333. Rob. de Monte. 1174.

Il trouva le roi Loüis à Chaumont en Vexin avec le jeune roi Henri ſon gendre, qui accourut au devant du ſaint prélat, & dès qu'il le vit, il deſcendit de cheval, courut lui embraſſer les pieds, & malgré ſa reſiſtance, lui ôta ſa chape, dont pluſieurs avoient déja coupé des pieces. Et comme les moines qui accompagnoient l'archevêque demandoient au jeune prince ce qu'il vouloit faire de ce vieil habit dans ſon tréſor, il répondit : Vous parleriez autrement ſi vous ſçaviez combien de malades ont été gueris par ſa ceinture, que j'ai reçuë ces années paſſées. Le ſaint prélat fit pluſieurs miracles depuis ſon arrivée, & guerit entre autres un enfant de douze ans, aveugle depuis ſept ans, en preſence des deux rois & du comte de Flandres. Il fit approcher cet enfant, que les officiers des rois repouſſoient avec ſa mere :

lui mit dans la main un denier, & aïant mouillé ſes doigts de ſa ſalive, lui fit le ſigne de la croix ſur les yeux & ſur la tête, & pria un peu. Les rois & les autres le regardoient & ſe demandoient s'il le faiſoit ſérieuſement. Cependant l'enfant commença à voir, à regarder le denier qu'il tenoit & les hommes, & dit: Ma mere, je vois, je vois tout. Elle ſe tournant vers l'archevêque comme ſi ç'eût été un autel, ſe mit à genoux, étendit les mains & leva les yeux au ciel priant ardemment. Le roi de France examina le miracle, & en ayant reconnu la verité, ſe mit à genoux devant l'enfant, en qui il adoroit la puiſſance de Dieu, lui baiſa la tête & les yeux & lui donna ſon offrande dans la main. AN. 1174.

Le jour des cendres, qui cette année 1174. fut le ſixiéme de Février, les deux rois ſe rendirent au monaſtere de Mortemer de l'ordre de Ciſteaux, ſitué dans la forêt de Lions en Normandie. Le ſaint archeveſque y officia & donna les cendres aux deux rois. Il y guerit un chevalier, qui depuis long-temps avoit perdu un œil par une bleſſure. Il fit encore d'autres miracles à Giſors, dans l'abbaïe d'Yere & à Hautebruyere: mais ce fut tout le fruit de ſon voyage, & il ne réuſſit pas dans la négociation de la paix pour laquelle le pape l'avoit envoié. A ſon retour il tomba malade, & fut obligé de s'arrêter au monaſtere de Belleval au dioceſe de Beſançon. Il y mourut le jour de l'exaltation de la ſainte Croix quatorziéme de Septembre de la meſme année 1174. & fut enterré le troiſiéme jour par Ebrard archeveſque de Beſançon accompagné de pluſieurs abbez. Il avoit vécu ſoixante & treize ans, & rempli le ſiege de Tarantaiſe pendant trente-trois ans. L'égliſe honore ſa memoire le huitiéme jour de Mai.

V. Pagi ann. 1174. n. 12. Sup. liv. LXVIII. n. 73.

Cependant Richard élu archevêque de Cantorberi & Renaud élu évêque de Bath arriverent en cour de Rome pour demander au pape la confirmation de leur élection & de celle des autres évêques d'Angleterre. Ils y trouverent de puiſſans adverſaires; ſçavoir les envoïez du roi de France & ceux du jeune roi d'Angleterre, à la tête deſquels étoit un docteur d'Orleans nommé Bertier. Le pape ſe plaignit fortement de l'abſence des autres évêques élus, particulierement de Geofroi Ridel évêque d'Eli : enfin après pluſieurs conteſtations, il confirma l'élection de l'archevêque Richard le dimanche de *Quaſimodo*, dernier jour de Mars 1174. & le dimanche ſuivant il le ſacra; puis un autre jour il lui donna le pallium, & quelque-temps après la primatie & la légation en Angleterre pour pouvoir reprimer par les cenſures les rebelles contre le roi pere.

AN. 1174. XLIX. Richard de Cantorberi ſacré. *Rog. Houed. p. 538. Gervaſ. an. 1174.*

Mais la guerre ne laiſſoit pas de continuer, & les Ecoſſois & les Galois peuples feroces & anciens ennemis des Anglois, la faiſoient avec la derniere cruauté, juſques à maſſacrer les prêtres ſur les autels, ouvrir les femmes enceintes & en tirer les enfans à la pointe de leurs lances. Le roi pere ſe voïoit abandonné preſque de tous ſes ſujets & n'avoit plus gueres à ſa ſuite que des étrangers qu'il païoit largement. Ainſi preſſé de tous côtez, & deſeſperant preſque de conſerver ſes états de deçà la mer, il voulut ſauver au moins l'Angleterre & y paſſa au commencement de Juillet. Mais quand il y fut arrivé, il alla d'abord à Cantorberi faire ſatisfaction au ſaint martyr, & le vendredi douziéme du même mois il partit de l'égliſe de ſaint Dunſtan, qui eſt aſſez loin hors de la ville revétu ſeulement ſur ſa chair d'une pauvre tunique de laine & marchant nuds pieds par les ruës

L. Penitence du roi d'Angleterre. *Gervaſ. & Roger.*

Geſta poſt mare.

crotées. Il vint ainsi jusques au tombeau du saint, où il se tint prosterné, recevant des coups de verges de la main de tous les évêques & des abbez qui étoient presens, & de tous les moines de la communauté l'un après l'autre. Il demeura ainsi prosterné sans tapis ni autre chose sous lui, pendant tout le jour & la nuit suivante en priere, & sans prendre aucune nourriture. Après les matines il visita tous les autels de l'église haute & les corps saints qui y étoient, puis il revint au tombeau de saint Thomas dans la cave. Le samedi au point du jour il demanda une messe en l'honneur du même saint Thomas & l'entendit, puis il sortit de Cantorberi avec joye, & le dimanche il arriva à Londres. AN. 1174.

Le même jour samedi treiziéme de Juillet pendant que le roi d'Angleterre entendoit la messe, le roi d'Escosse fut pris par un parti d'Anglois du comté d'Yorc : & le jeune roi qui étoit prêt à passer en Angleterre avec le comte de Flandres, sçachant que son pere y étoit, demeura en Normandie & s'attacha au siege de Roüen avec le roi de France. Ainsi trois semaines après le pelerinage du roi au tombeau de saint Thomas, la guerre cessa en Angleterre. Ce prince repassa en Normandie vers la saint Laurent, pour venir au secours de Roüen, benissant Dieu & saint Thomas ; & menant avec lui le roi d'Escosse & trois comtes ses prisonniers.

Il fut reçu par le nouvel archevêque de Cantorberi Richard, qui étoit venu de Rome, & se trouva à son débarquement près de Caën ; & le jour même il l'obligea de dîner avec lui. Ce prélat étant à Caën excommunia par l'autorité du pape tous les ennemis du roi, sans en excepter personne, pas même le roi son fils, qu'il en avoit averti auparavant. L'archevêque *Petr. Bles. ep. 69. Id. ep. 47.*

paſſa enſuite en Angleterre & arriva le ſamedi
An. 1174. cinquiéme d'Octobre à Cantorberi : où le len-
Gervaſ. demain il ſacra les quatre évesques de Vinche-
ſtre, d'Eli, d'Herford, & de Chicheſtre. Il ſe contenta de prendre le ſerment de Renaud évesque de Bath, qui avoit été ſacré à ſaint Jean de Mauriene en revenant d'Italie. Cependant le roi d'Angleterre fit lever le ſiege de Roüen, & reçut en ſes bonnes graces ſes enfans rebelles en une conference tenuë le lendemain de la ſaint Michel dernier jour de Septembre. Ainſi la paix fut rétablie dans tous ſes états.

L I.
Albert archevêque de Salsbourg deposé.
Chron. Reicherſp. ann. 1172. 1174.

En Allemagne l'empereur Frideric tint à Ratisbonne le vingt-ſixiéme de Mai une cour la plus celebre que l'on ſe ſouvint d'avoir jamais vûë en Baviere. Il s'agiſſoit de fixer l'état de l'égliſe de Salsbourg, dont l'archevesque Albert attaché au pape Alexandre & odieux à l'empereur, s'étoit inutilement preſenté deux ans auparavant à une diete que l'empereur avoit tenuë dans la ville meſme de Salsbourg. Il ſe preſenta à celle-cy, avec ſon oncle Henri duc d'Autrice. Ce prélat n'avoit plus de demeure fixe depuis la mort de Ladiſlas roi de Boheme, ſon pere, arrivée l'année précedente 1173. car l'empereur s'étoit emparé de la Boheme. D'ailleurs pluſieurs prélats de Baviere s'étoient élevez contre leur métropolitain, & avoient envoïé ſecretement au pape des accuſations contre lui, demandant ſa depoſition ; mais le pape mieux inſtruit par la plûpart des prélats de la province, ſoûtenoit l'archevesque Albert.

En cette diete de Ratisbonne le plus grand adverſaire d'Albert étoit Richer évesque de Brixen: qui ayant été élu ſans ſon conſentement, fut auſſi ſacré malgré lui en cette meſme aſſemblée par l'evesque de Gurc. Le lendemain Richer engagea tous les prélats qui étoient preſens à dé-

poſer Albert, ſuivant l'intention de l'empereur, & tous les ſeigneurs y conſentirent, excepté le duc d'Autriche. Auſſi-tôt on élut pour remplir le ſiege de Salsbourg Henri prevôt de Berthesgad. On l'introniſa, l'empereur lui donna l'inveſtiture, & tous les ſeigneurs qui tenoient des fiefs de cette égliſe lui en firent hommage, à commencer par le duc de Baviere & le duc de Saxe. Il y eut quelque peu de prélats & d'eccleſiaſtiques qui ne prirent point de part à cette élection, à cauſe de ſon irregularité ; car la perſonne de Henri leur eût été agreable ſi le ſiege eût été vacant. Il témoignoit beaucoup de pieté ; il avoit de la prudence & de l'éloquence, & avoit été élevé dès l'enfance dans la diſcipline de l'égliſe ; en ſorte que ces qualitez lui attiroient l'eſtime tant des eccleſiaſtiques, que des ſeculiers. AN. 1174.

L'archeveſque Albert ainſi opprimé porta ſes plaintes au pape Alexandre, & lui envoïa Erchempold ſon chapelain chanoine de Reichersperg, qui avoit déja été deux fois en cour de Rome pour la meſme affaire. Il rapporta trois lettres du pape dattées d'Agnani le huitiéme de Septembre. La premiere à l'archevêque Albert, la ſeconde à Conrad archeveſque de Maïence & ſon légat en Allemagne, la troiſiéme au prevôt & au chapitre de Salsbourg. Par ces lettres le pape caſſe la depoſition d'Albert, comme faite contre tout droit divin & humain, & par attentat ſur l'autorité du ſaint ſiege. Il ordonne à ſon légat de preſcrire à l'éveſque de Gurc, à celui de Brixen & au prevôt Henri, un terme dans lequel cet intrus ſoit obligé de retourner à ſon égliſe ſous l'obéiſſance de ſon archeveſque, à laquelle il ordonne au chapitre de Salsbourg de revenir inceſſamment. Il eſt remarquable que les deux éveſques de Gurc & de Brixen prétendoient

guines ; & cette inſtitution continuë dans les Pais-bas, où l'on voit avec édification pluſieurs communautez de perſonnes de ce ſexe, qui ſans engagement de vœu perpetuel, vivent enſemble, s'appliquant à la priere & au travail. Lambert le Begue mourut à Liege en 1177. & fut enterré dans l'égliſe de ſaint Chriſtophe qu'il avoit bâtie. AN. 1175.

LIII. Concile de Londres. *Gervaſ. p.* 1429. *to. x. cone. p.* 1461. *Roger. p.* 542.

La paix étant rétablie en Angleterre, les deux rois le pere & le fils y retournerent enſemble au mois de Mai de l'an 1175. Arrivant à Londres ils trouverent l'archevêque Richard prêt à y tenir un concile ; comme il fit le dimanche avant l'Aſcenſion dix-neuviéme jour de Mai dans l'égliſe de ſaint Pierre d'Oueſtminſter. Tous les évêques ſuffragans de Cantorberi s'y trouverent, excepté celui de Vorcheſtre qui étoit malade, & celui de Norvic qui étoit mort. Richard y préſidoit comme archevêque, primat & légat du ſaint ſiége. A ſa droite étoit l'évêque de Londres, comme doïen de l'égliſe de Cantorberi ; à ſa gauche l'évêque de Vincheſtre, comme chantre de la même égliſe : enſuite les autres évêques & les abbez ſelon l'ordre de leur ſacre. L'archevêque fit un ſermon éloquent ; puis il fit lire les canons que l'on avoit dreſſez du conſentement du roi & des ſeigneurs. Ils ſont au nombre de dix-neuf, tirez la plûpart des anciens conciles ; & voici ce que j'y trouve de plus remarquable.

Défenſe à ceux qui ſont dans les ordres ſacrez d'exercer des jugemens de ſang, c'eſt-à-dire où il échet mutilation de membres, peine alors très-frequente. Défenſe à tout prêtre d'exercer la charge de vicomte ou de prevôt ſeculier ; c'eſt que l'ignorance des laïques obligeoit de donner à des clercs les charges de judicature. Les cauſes de ſeculiers où il s'agit de peine corpo- *c.* 3. *c.* 6.

relle ne ſeront point traitées dans les égliſes ou
AN. 1175. les cimetieres, qui ſont au contraire des aſiles
c. 10. pour les criminels. Les moines & les clercs ne
feront aucun trafic : les moines ne tiendront
point de fermes ; & les laïques ne tiendront
c. 14. point à ferme des benefices. Dans les cauſes pe-
cuniaires entre les clercs, celui qui aura perdu,
c. 15. ſera condamné aux dépens envers ſa partie. On
n'ajoûtera point d'autre préface à la meſſe ou-
tre les dix qui ſont en uſage dans l'égliſe ; & ce
ſont les mêmes que nous diſons encore à preſent.
c. 16. On ne donnera point l'Euchariſtie trempée, ſous
prétexte de rendre la communion plus complet-
te. C'étoit donc dès lors l'uſage le plus commun
c. 17. de ne prendre que l'eſpece du pain. On ne con-
ſacrera que dans un calice d'or ou d'argent, non
c. 18. 19. d'étain. Les mariages clandeſtins ſont défendus,
& ceux des enfans au deſſous de l'âge preſcrit par
les loix & les canons ſont déclarez nuls. C'eſt
qu'il étoit ordinaire aux princes d'accorder leurs
enfans dès le berceau.

En ce concile les clercs de Roger archeveſque
d'Yorc citerent l'archeveſque de Cantorberi,
pour répondre devant le pape ſur deux préten-
tions de leur prélat ; ſçavoir qu'il pouvoit faire
porter ſa croix dans la province de Cantorberi ;
& que les quatre éveſchez de Lincoln, de Cheſ-
tre, de Vorcheſtre & d'Herford devoient eſtre
ſuffragans d'Yorc.

Roger. p. 744. *Gervaſ. p.* 432. Geofroi éveſque de ſaint Aſaf au païs de Gal-
les preſſé par la pauvreté & par les ravages des
Gallois, s'étoit retiré en Angleterre, où le roi
Henri l'avoit reçu favorablement, & lui avoit
donné en garde l'abbaïe d'Abbendon qui étoit
vacante, pour en joüir juſques à ce qu'il eût la
liberté de rentrer dans ſon ſiege. Le clergé de
ſaint Aſaf ſe plaignit au concile de Londres que
Geofroi ne vouloit point retourner à ſon égli-

ſe, quoiqu'il en eût été admoneſté par le pape Alexandre. L'archevêque Roger de l'avis du concile lui ordonna de retourner, ou de renoncer à l'évêché, & Geofroi prit ce dernier parti eſperant que l'abbaye lui demeureroit. Il reſigna donc l'évêché entre les mains de l'archeveſque, lui remettant ſon anneau & ſa croſſe; & l'archeveſque ſacra en ſa place évêque de ſaint Aſaf un docteur nommé Adam Gallois de nation. Le roi donna auſſi l'abbaye d'Abbendon à un moine: ainſi Geofroi perdit l'un & l'autre. On croit que c'eſt le même que Geofroi Artus ou de Mommouth qui a écrit une hiſtoire des anciens Bretons depuis le roi Brutus le Troyen juſques au roi Artus, remplie de quantité de fables, & qui a traduit les propheties de Merlin.

AN. 1175.

V. Guil. Neubrig. poëm. Godwin. p. 654. Cave. p. 469.

LIV. Exemptions des moines.

Les moines de Malmesburi ayant élu un abbé, l'éveſque de Sarisberi, qui étoit le dioceſain, lui défendit de la part du pape de recevoir d'autre que de lui la benediction abbatiale. L'abbé ne laiſſa pas d'aller ſecretement au païs de Galles & de ſe faire benir par l'évêque de Landaf. L'éveſque de Sarisberi s'en plaignit à Richard archeveſque de Cantorberi; qui ſuſpendit l'évêque de Landaf & le nouvel abbé, juſques à ce qu'ils euſſent juſtifié leur conduite. Les parties étant donc venuës en ſa preſence, & ayant produit leurs privileges, l'archeveſque ne trouva rien qui diſpensât l'abbé de la dependance de l'éveſque de Sarisberi, ſinon une bulle d'exemption ſuſpecte de fauſſeté par le ſceau & par le ſtile. Après que l'on eut oüi les témoins & vû les pieces, l'archeveſque exhortoit les parties à la paix, & l'éveſque ne s'en éloignoit pas: mais l'abbé refuſa de s'accommoder, ni d'être jugé par l'archeveſque, diſant qu'il ne devoit répondre qu'au pape: & en ſe retirant il ajoûta avec indignation: Les ab-

bez ſont bien lâches & bien miſerables de ne pas
AN. 1175. anéantir la puiſſance des évêques, puiſque pour une once d'or par an ils peuvent obtenir de Rome une pleine liberté.

Petr. Bleſ. ep. 68. L'archevêque Richard en prit occaſion d'écrire au pape Alexandre pour ſe plaindre des exemptions au nom de tous les évêques. Ce mal, dit-il, s'étend très-loin; les abbez s'élevent contre les primats & les évêques; ils ne veulent avoir perſonne qui reprime leurs déſordres, ni qui s'oppoſe à leurs deſirs. De là vient que les biens de la plûpart des monaſteres ſont au pillage. Les abbez ne ſongent qu'à faire bonne chere & vivre en paix, & les moines comme n'aïant point de chef s'abandonnent à l'oiſiveté & aux vains diſcours; en ſorte que ſi vous entendiez leurs diſputes tumultueuſes, vous prendriez le cloître pour un marché. Si vous ne remediez promptement à ce mal, il eſt à craindre que les évêques ne ſe retirent auſſi de la ſujetion des archevêques, les doïens & les archidiacres de celle de leurs prélats, & qu'il n'y ait plus enfin de ſubordination. Qu'eſt-ce qu'exempter les abbez de la juriſdiction des évêques, ſinon autoriſer la revolte & armer les enfans contre leurs peres? Quelle juſtice y a-t-il que le pape accorde des graces au prejudice des évêques, en leur ôtant ce qui leur appartient? Je ſçai que les papes ont accordé la plûpart de ces exemptions pour la paix des monaſteres & à cauſe de la tyrannie des évêques: mais le contraire eſt arrivé, car les monaſteres qui ont obtenu cette damnable liberté, ſoit par l'autorité du pape, ſoit comme il eſt plus ordinaire par de fauſſes bulles, ſont tombez dans un plus grand trouble & une plus grande pauvreté. C'eſt pourquoi pluſieurs maiſons très-celebres pour leur ſainteté, n'ont jamais voulu avoir de ces exem-

ptions, ou les ont auſſi-tôt réjettées. Ainſi parloit l'archeveſque de Cantorberi, ou plûtôt Pierre de Blois ſous ſon nom. Au reſte le monaſtere de Malmesburi étoit alors ſi peu exempt, qu'il ne l'étoit pas au milieu du ſiecle ſuivant, comme il paroît par une bulle d'Innocent IV. de l'an 1248. AN. 1175. *Monaſt. Aug. to. 1. p. 57.*

Dès le mois de Septembre de l'année 1174. l'empereur Frideric étoit entré en Lombardie pour la cinquiéme fois, & il paſſa l'hiver attaché au ſiege de la nouvelle Alexandrie, qu'il fut enfin obligé à lever au bout de quatre mois, le jour de pâques treiziéme d'Avril 1175. Il ſe retira à Pavie, d'où il envoïa aux éveſques de Porto & d'Oſtie, & au cardinal de ſaint Pierre aux liens pour faire au pape des propoſitions de paix. Le pape envoïa ces trois cardinaux à Pavie; l'empereur nomma Philippe élu archeveſque de Cologne avec ſon chancelier & ſon protonotaire pour traiter avec les légats & les recteurs des villes de Lombardie; mais on ne put rien conclure, & on crut que l'empereur n'avoit engagé cette negociation, que pour gagner du temps & ſuſpendre pendant l'été les armes victorieuſes des Lombards.

LV. Alexandrie évêché. *Acta Alex. ap. Bar. 1174. & 1175.*

Cependant le pape voulant recompenſer la ville d'Alexandrie de ſa fidelité envers le ſaint ſiege, à la priere de ſaint Galdin archeveſque de Milan, des éveſques de la province & des magiſtrats de Lombardie, érigea cette nouvelle ville en éveſché, & lui donna pour premier éveſque Ardoüin ſoudiacre de l'égliſe Romaine, qui toutefois mourut avant que d'avoir été ſacré. Au contraire pour punir la ville de Pavie d'avoir adheré long-temps à l'antipape Octavien & à l'empereur Frideric excommunié, le pape priva ſon évêque du droit de faire porter la croix devant lui, & du pallium. *Ital. ſacra. to. 4. p. 449. Acta ap. Bar. 1175.*

AN. 1175. LVI. Ordre militaire de S. Jacques. *to. x. conc. p.* 1378.

La meſme année le pape Alexandre approuva le nouvel ordre militaire de ſaint Jacques en Eſpagne compoſé de clercs & de chevaliers; les uns gardant le célibat, les autres mariez, dont les femmes étoient comptées pour ſœurs de l'ordre. Leur but étoit de combattre les Sarraſins, tant pour garantir les Chrétiens de leurs incurſions, que pour les attirer eux-meſmes à la religion chrétienne. Ces chevaliers avoient un maître nommé Pierre Fernandés, & pluſieurs commandeurs : ils vivoient en commun ſans avoir rien de propre, à l'exemple des premiers fideles de Jeruſalem : ils étoient liez à l'ordre, & ne pouvoient revenir au ſiécle, ni paſſer à un autre ordre ſans la permiſſion du maître : mais les veuves des chevaliers pouvoient ſe remarier. Tout ce qu'ils avoient conquis, ou qui leur avoit été donné, appartenoit à l'ordre; pourvû qu'il eût été poſſedé par les Sarraſins de temps immémorial, nonobſtant les titres anciens que l'on eût pû produire. Les clercs de l'ordre devoient vivre en communauté portant le ſurplis, adminiſtrer les ſacremens aux chevaliers, & inſtruire leurs enfans. Ils devoient gouverner les égliſes nouvelles bâties par l'ordre, & elles étoient exemtes à l'égard des évéſques de dimes & de toutes redevances. Tout l'ordre étoit exemt des interdits generaux, & ceux qui le compoſoient ne pouvoient eſtre interdits ni excommuniez que par un légat *à latere*; ce qui s'étendoit à leurs familles & à leurs ſerviteurs. En reconnoiſſance de ces privileges l'ordre devoit païer au pape tous les ans dix malaquins, ſorte de monnoye d'Eſpagne. C'eſt ce qui paroit par la bulle du pape Alexandre ſouſcrite par treize cardinaux, & dattée de Ferentino le cinquiéme de Juillet 1175.

LVII. Hugucion légat en Angleterre.

Le roi d'Angleterre étoit mal ſatisfait de la

reine Alienor ſon épouſe, par le conſeil de laquelle ſes enfans lui avoient fait la guerre. Il l'avoit fait enfermer dans une forteresſe, & vouloit meſme la repudier, & on crut que c'étoit le principal ſujet pour lequel il demanda au pape un légat. Le pape lui envoya Hugues ou Huguccion cardinal diacre du titre de ſaint Ange, c'eſt-à-dire de ſaint Michel, qui étoit de la famille de Pierre de Leon. Il arriva en Angleterre à la fin du mois d'Octobre 1175. & fut reçu avec grand honneur par le roi, qui vouloit gagner ſes bonnes graces. Dès ſon arrivée il permit au roi de pourſuivre devant ſes officiers laïques les clercs accuſez d'avoir chaſſé dans ſes bois; ce qui fut trouvé très-mauvais par le clergé d'Angleterre; & on accuſa le légat de s'eſtre laiſſé gagner par les liberalitez du roi. AN. 1176. *Gervaſ. an.* 1175.

Au commencement de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire à la converſion de ſaint Paul vingt-cinquiéme de Janvier, le roi d'Angleterre tint à Northampton une grande aſſemblée de prélats & de ſeigneurs; où vint Guillaume roi d'Ecoſſe, qu'il avoit délivré de priſon à de dures conditions; & l'avoit obligé à lui rendre hommage, & fait promettre aux évesques du païs de reconnoitre pour ſuperieur l'archevesque d'Yorc. Il vint donc à cette aſſemblée par ordre du roi Henri, amenant avec ſoi Richard évesque de ſaint André, Joſſelin évesque de Glaſcou, & tous les autres évesques, abbez & ſeigneurs d'Ecoſſe. Le roi d'Angleterre leur ordonna de faire à l'égliſe Anglicane la meſme ſoûmiſſion qu'ils avoient accoûtumé de faire ſous les rois ſes prédeceſſeurs. C'eſt qu'il n'y avoit point encore de métropole en Ecoſſe. Roger archevesque d'Yorc ſoutint que l'évesque de Glaſcou & celui de Ouittern ou Maiſonblanche lui étoient ſoûmis, & produiſit pour le *Hog. p. 550. to. x. conc. p. 1469.* *Robert de Monte. an.* 1175. 25

prouver des bulles des papes ; mais l'évêque de
AN. 1176. Glaſcou ſoûtint que ſon égliſe étoit fille ſpeciale de l'égliſe Romaine, & exempte de tout archevêque. Richard archevêque de Cantorberi prétendoit de ſon côté que toutes les égliſes d'Eſcoſſe devoient eſtre ſoûmiſes à la ſienne ; c'eſt pourquoi il perſuada au roi de renvoier les évêſques Eſcoſſois ſans qu'ils fiſſent aucune ſoûmiſſion à l'égliſe Anglicane.

t. x p. 1470. ex Rog. Gervaſ p. 1433. Radulf. Dic. p. 588. Sub. liv. xxxvi. n. 37. Greg. 12. ep. 25.

Le quatriéme dimanche de caréme, qui cette année étoit le quatorziéme de Mars, le légat Hugution convoqua un concile à Londres, où Roger archevêſque d'Yorc prétendoit avoir la préſeance ſur l'archevêque de Cantorberi, fondé ſur une lettre de ſaint Gregoire où il dit, que l'évêſque de Londres & celui d'Yorc devoient ſuivre entre eux le rang de leur ordination. Car il ſoutenoit que ce qui étoit dit de l'évêſque de Londres devoit s'entendre de celui de Cantorberi ; & dans le fait Roger étoit ordonné archevêque long-temps avant Richard. Le jeudi ſuivant les deux rois le pere & le fils étant preſens au concile qui ſe tenoit à Oüeſtminſter dans la chapelle de l'infirmerie, le légat comme préſident s'aſſit au milieu ſur un ſiege élevé, Richard archevêque de Cantorberi ſe mit à ſa droite comme primat, mais Roger archevêque d'Yorc voulut ſe mettre entre deux, & s'aſſit ſur les genoux de Richard. Quelques évêſques & d'autres tant clercs que laïques l'en ôterent, & le jetterent par terre ; on l'attaquoit de tous côtez à coups de poing & de bâton quand l'archevêque Richard le retira. Roger ſe releva avec ſa chape déchirée dans le tumulte, & ſe jetta aux pieds du roi, lui demandant juſtice de Richard. Cependant pluſieurs crioient : Va, traître, va, tes mains ſont encore teintes du ſang de ſaint Thomas. Le roi ne fit que rire de la plain-

te de Roger : on appella au pape de part & d'autre, puis on s'en déſiſta. Ainſi le concile fut rompu, & le légat ſe retira voïant le peu d'autorité qu'il avoit en Angleterre. Enſuite à la pourſuite du roi les deux archeveſques convinrent d'une ſurſéance de cinq ans ſur tous leurs differends, tant pour les coups que Roger avoit reçus en ce concile, que pour les conteſtations entre eux & leurs égliſes, ſe ſoûmettant à l'arbitrage de l'archeveſque de Roüen, & des évéques du roïaume de France. AN. 1176.

LVIII. Vivien légat en Ecoſſe. *Gervaſ.*

Le légat Hugution ſortit d'Angleterre vers la ſaint Pierre à la fin de Juin, & le mois ſuivant arriva un autre legat, ſçavoir Vivien prêtre cardinal deſtiné pour l'Eſcoſſe & les iſles voiſines & pour l'Irlande. Le roi d'Angleterre lui envoïa Richard éveſque de Vincheſtre, & Geofroi éveſque d'Eli pour lui demander de quelle autorité il avoit oſé entrer dans ſon roïaume ſans ſa permiſſion. Le légat épouvanté par cette queſtion, promit par ſerment de ne rien faire dans ſa légation contre la volonté du roi ; ainſi on lui permit de paſſer, & le roi lui donna eſcorte, & le défraïa juſques à ce qu'il arrivât ſur les terres du roi d'Ecoſſe. Il y celebra l'année ſuivante un concile, où il ſuſpendit Chriſtien éveſque de la Maiſon-blanche pour n'eſtre pas venu au concile ; mais Chriſtien ne s'effraïa pas de cette cenſure, aïant la protection de Roger archeveſque d'Yorc dont il étoit ſuffragant. D'Ecoſſe le légat Vivien paſſa en Irlande, & tint à Dublin un concile general de toute l'iſle ; mais il n'en ſortit pas auſſi chargé d'argent qu'il eſperoit & retourna en Ecoſſe.

Io. x. conc. p. 1481. 1739. *G. Neubrig.* III. *c.* 9.

LIX. Jean de Sarisberi évêque de Chartres.

Le jour de la Magdeleine vingt-deuxiéme de Juillet 1176. arriverent à Cantorberi le doyen, le chantre & le chancelier de l'égliſe de Chartres pour demander au nom de tout le chapi-

tre Jean de Sarisberi qu'ils avoient élu leur évêſque. Guillaume aux blanches-mains beau frere du roi Louis le jeune gardoit depuis huit ans en commande par diſpenſe du pape l'évêſché de Chartres avec l'archevêché de Sens. dont il avoit été pourvû dès l'année 1168. & ce fut lui qui fit élire pour Chartres Jean de Sarisberi, tant à cauſe de ſon mérite perſonnel, qu'en conſideration de ſaint Thomas de Cantorberi dont il avoit été un des principaux confidens, compagnon de ſon exil & de ſes ſouffrances. Les députez de Chartres étant donc arrivez à Cantorberi, & aiant lû publiquement les lettres de leur chapitre, du roi de France & de l'archevêſque de Sens, le chapitre de Cantorberi en l'abſence de l'archevêſque leur remit Jean de Sarisberi affranchi de tous les engagemens qu'il avoit en Angleterre. Ils l'amenerent en France, il fut ſacré à Sens par Maurice évêſque de Paris le dimanche huitiéme d'Août, & le dimanche ſuivant jour de l'Aſſomption de Nôtre-Dame il fut intronisé ſolemnellement à Chartres, dont il tint le ſiége quatre ans.

An. 1176. *Radulf. de Dic. p. 592.* *Supl n 9. Petr. Cell. VII. ep. 8.*

Le meſme jour que Jean fut ſacré, Guillaume archevêſque de Sens prit poſſeſſion du ſiége de Reims, où il fut transferé par l'autorité du pape. L'archevêſque Henri frere du roi Louis le jeune étoit mort le treiziéme de Novembre l'année précedente 1175. après avoir tenu ce ſiége quatorze ans, & Guillaume ſon ſucceſſeur le tint vingt-ſix ans.

Rad. Dicet. p. 592. Petr. Cell. VII. ep. 6. Chr. Rem. to. 1. Bibl. Lab. p. 361. Marlot. 3. c. 4.

L X. Pierre Comeſtor.

Pendant que Guillaume aux blanches-mains étoit archevêſque de Sens, Pierre ſurnommé *Comeſtor*, c'eſt-à-dire le mangeur, lui dédia ſon fameux ouvrage intitulé, l'hiſtoire ſcolaſtique. Il ſe qualifie preſtre de Troyes, & dit qu'il a entrepris ce travail à l'inſtante priere de ſes amis & le ſoumet à la correction de l'archevêſque.

Otto. de S. Blaſ. c. 12. Chr. Ms. ap. Cl. Hemer. p. 40. P. Comeſ. Præfat.

C'eſt

C'eſt la ſuite de l'hiſtoire ſainte depuis le commencement de la geneſe juſques à la fin des actes des apôtres, tirée du texte de l'écriture & des gloſes, avec quelques incidens de l'hiſtoire profane. Toutefois cet ouvrage n'eſt pas purement hiſtorique : à l'hiſtoire de la création l'auteur mêle les opinions des théologiens & des philoſophes de ſon temps touchant le ciel empirée, les quatre élemens, la maniere dont le monde a été formé, & l'état du premier homme. Ainſi de temps en temps il inſere à ſa narration diverſes explications, les ſuppoſant vraies, ſans ſe mettre en peine de les prouver. Il cite Platon & Ariſtote, mais en general ſans indiquer les endroits de leurs ouvrages. Il cite ſouvent Joſeph l'hiſtorien, & rapporte pluſieurs hiſtoires profanes ſans nommer les auteurs. AN. 1176.

Le texte des livres hiſtoriques de l'écriture eſt rapporté dans cet ouvrage preſque tout entier, mais l'auteur s'écarte ſouvent du ſens litteral pour ſuivre des ſens figurez & des explications arbitraires, & donner aux noms propres de mauvaiſes étimologies. Il raconte pluſieurs fables affirmativement; & d'ailleurs il eſt plein d'expreſſions qui marquent le doute. Cependant cet ouvrage tout imparfait qu'il eſt, fut reçu avec un tel applaudiſſement, que pendant trois cens ans il a été regardé comme le corps de la théologie poſitive, & mis en paralelle avec le livre des ſentences de Pierre Lombard & le decret de Gratien; ce qui peut avoir donné occaſion à la fable crue pendant long-temps que ces trois auteurs étoit freres. Pierre Comeſtor après avoir été doïen de l'égliſe de Troyes fut chancelier de l'égliſe de Paris en 1164. & aïant gouverné quelque-temps l'école de theologie il ſe retira à ſaint Victor & mourut en 1179. laiſſant par ſon teſtament aux pauvres

Rob. S. Maria Antiſ. an. 1179. Hemer. de Acad. Par. p. 113.

AN. 1176. & aux égliſes tout ce qu'il avoit de bien. Il fut enterré à ſaint Victor où on lit encore ſon épitaphe.

LXI. Concile d'Albi. Manichéens. *to. x. conc. p. 1470. Roger Hoved p. 555. Catel. Langued. lib. 2. p. 350.*

L'an 1176. l'archevêque de Narbonne & pluſieurs évêques de ſa province tinrent une aſſemblée, où furent jugez des heretiques, qui ſe faiſoient nommer les Bons-hommes, & qui étoient ſoûtenus par la nobleſſe de Lombers, petite ville à deux lieuës d'Albi, depuis ruinée, qu'il ne faut pas confondre avec Lombés en Gaſcogne, depuis érigée en évêché. Ce jugement fut prononcé par Giraud évêque d'Albi, ſuivant l'avis des juges nommez de part & d'autre, & en preſence de l'archevêque de Narbonne, des évêques de Nîmes, de Toulouſe, d'Agde, & de pluſieurs abbez & perſonnes diſtinguées eccleſiaſtiques & ſeculieres, avec un grand peuple d'Albi, de Lombers & d'autres lieux.

Gaucelin évêque de Lodeve un des juges choiſis, interrogea ces prétendus Bons-hommes, par l'ordre de l'évêque d'Albi, qui avoit l'autorité comme dioceſain; & leur demanda premierement s'ils recevoient la loi de Moïſe & les autres livres de l'ancien teſtament. Ils répondirent devant tous les aſſiſtans qu'ils ne les recevoient point, mais ſeulement les évangiles & le reſte du nouveau teſtament. En ſecond lieu, il les interrogea ſur leur foi les invitant à l'expoſer. Ils répondirent, qu'ils ne le feroient point s'ils n'y étoient contraints. En troiſiéme lieu il leur demanda s'ils croyoient que les enfans fuſſent ſauvez par le baptême. Ils répondirent qu'ils ne s'expliqueroient point ſur cet article, mais qu'ils répondroient par les évangiles & les épitres. Le quatriéme article fut touchant le corps & le ſang de notre Seigneur. Il leur demanda où il étoit conſacré, par qui, qui le recevoit, & s'il

étoit également consacré par un bon & par un mauvais ministre. Ils répondirent, que ceux qui le recevoient dignement étoient sauvez, ceux qui le recevoient indignement s'attiroient leur damnation, & ajoûterent, que tout homme de bien tant clerc que laïque le consacroit: prétendant toûjours ne devoir point être contraints à répondre sur leur foi. AN. 1176.

Le cinquiéme article fut ce qu'ils pensoient du mariage; & si l'homme & la femme usant de la liberté qu'il donne, se pouvoient sauver. Ils ne voulurent répondre autre chose, sinon que cette liberté est accordée à cause de la fornication: sur quoi ils citerent saint Paul. Le sixiéme article fut de la pénitence, si elle étoit salutaire à la fin de la vie: si les gens de guerre blessez à mort pouvoient se sauver par ce moïen: si on devoit confesser ses pechez aux prêtres ou aux laïques indifféremment; & de qui parle saint Jacques, quand il dit: Confessez vos pechez les uns aux autres. Ils répondirent, qu'il suffisoit aux malades de se confesser à qui ils voudroient; & ne voulurent rien dire sur les gens de guerre, parce que saint Jacques ne parle que des malades. L'évêque leur demanda encore si la contrition du cœur & la confession de la bouche suffisoient, & s'il n'étoit pas nécessaire d'y ajoûter la satisfaction par les jeûnes, les macerations & les aumônes. Ils répondirent que saint Jacques ne parloit que de la confession, qu'ils ne vouloient pas être meilleurs que cet apôtre, ni rien ajoûter du leur, comme font les évêques. *1. Cor. VII. 2.* *Jac. V. 16.*

Ils dirent encore beaucoup de choses sur quoi on ne les interrogeoit point; sçavoir qu'on ne doit faire aucun serment, suivant ce que dit JESUS-CHRIST dans l'évangile & saint Jacques dans son épitre. Que saint Paul marque *Mat. V. 34.* *Jac. V. 12.*

les qualitez que doivent avoir les évêques & les
AN. 1176. prêtres. Si on ne les ordonne pas tels, ce ne ſont ni des évêques ni des prêtres ; mais des loups raviſſans, des hypocrites & des ſéducteurs, qui aiment les ſalutations & les premieres places & ſe font appeller docteurs & maîtres contre le précepte de JESUS-CHRIST, portant des habits blancs & des anneaux d'or
Mat. 23. 10. aux doigts, ce qu'il n'a pas ordonné. A quoi ils ajoûtoient pluſieurs autres reproches injurieux ; concluant qu'on ne devoit point leur obéir, parce que ce n'étoient que des mercenaires & des prêtres ſemblables à ceux qui livrerent JESUS-CHRIST. Ces diſcours furent refutez par l'archevêque de Narbonne, l'évêque de Nîmes, l'abbé de Sandras & l'abbé de Fontfroide, qui citerent pluſieurs autoritez du nouveau teſtament ; & après que l'on eut oüi ce qui avoit été dit de part & d'autre, on fit ſilence, & l'évêque de Lodeve prononça ainſi la ſentence définitive.

Moi Gaucelin évêque de Lodeve par ordre de l'évêque d'Albi & de ſes aſſeſſeurs, je juge que ces prétendus Bons-hommes ſont héretiques, & je condamne la ſecte d'Olivier & de ſes compagnons, qui eſt celle des héretiques de Lombers, quelque part qu'ils ſoient. Enſuite il rapporta les autoritez du Nouveau Teſtament par leſquelles ils étoient convaincus d'héreſie, dont voici les principales. Sur le premier article JE-
Mat. v. 17. SUS-CHRIST dit : Je ne ſuis pas venu abolir
Jo. v. 46. la loi, mais l'accomplir. Si vous croïiez à Moïſe, vous me croiriez auſſi. Et encore : Il leur
Luc. XXIV. 27. expliquoit les écritures, commençant par Moïſe. Dans la transfiguration Moïſe & Elie parurent avec lui, pour lui rendre témoignage. Sur le ſecond article l'évêque prouva la néceſſité de
Rom. x. 10. confeſſer la foi, par ce que ſaint Paul dit : On

croit de cœur pour la juſtice, & on confeſſe de bouche pour le ſalut ; & ſaint Pierre veut que nous ſoïons toûjours prêts à rendre compte de notre eſperance à quiconque nous le demande. Auſſi quand JESUS-CHRIST lui demanda & aux autres apôtres ce qu'ils diſoient de lui, il répondit au nom de tous : Vous êtes le CHRIST le fils du Dieu vivant : & ſainte Marthe interrogée ſur ſa foi fit une ſemblable réponſe. Par-là on convainquoit de menſonge ces héretiques, qui ſe vantoient de ne point mentir ; car c'eſt une eſpece de menſonge que de ſe taire quand on doit parler. Sur le troiſiéme article qui étoit du baptême des enfans, ſaint Paul dit : Dieu veut que tous les hommes ſoient ſauvez : or ils ne le peuvent être ſans le baptême, puiſque J. C. dit : Si quelqu'un n'eſt pas regeneré par l'eau & le S. Eſprit, il n'entrera point dans le roïaume des cieux : donc exclure les enfans du baptême, c'eſt les exclure du ſalut, contre la volonté de Dieu. Il eſt vrai qu'il eſt impoſſible de plaire à Dieu ſans la foi, mais ſi on demande par la foi de qui les enfans ſont ſauvez, nous diſons que c'eſt par la foi de l'égliſe ou de leurs parains, comme le paralytique fut guéri par la foi de ceux qui le preſentoient, & la fille de la Cananée par la foi de ſa mere. Sur le quatriéme article de l'euchariſtie. Elle eſt conſacrée par la vertu des paroles de notre Seigneur : Ceci eſt mon corps, ceci eſt mon ſang ; ſa conſécration ne dépend donc point du mérite ou de la dignité du miniſtre. Or il paroît par pluſieurs paſſages de ſaint Paul que les évêques, les preſtres & les diacres ſont dans l'égliſe les miniſtres de la parole & des ſacremens.

AN. 1176.
1. Pet. III. 15.
Mat. XVI. 15.
Joan. XI. 27.
1. Tim. II. 4.
Joan. III. 5.
Heb. XI. 6.

Quant au cinquiéme article du mariage : JESUS-CHRIST a honoré les nôces de ſa preſence & de ſon premier miracle ; & il a dit, que

Joan. II.
Mat. XIX. 6.

l'homme ne doit point ſéparer ce que Dieu a
AN. 1176. joint. Saint Paul a dit, que celui qui marie ſa
1. *Cor.* VII. fille fait bien; & a défendu aux mariez de ſe
38. refuſer le devoir conjugal. Il dit encore : Je
1. *Tim.* V. veux que les jeunes veuves ſe marient & qu'elles
14. aïent des enfans. Sur l'article de la pénitence, l'évêque montra que la puiſſance de lier & de délier a été donnée aux prêtres par ces paroles
Mat. XVI. 19. de J. C. Tout ce que vous aurez lié ſur la terre, & le reſte; & par celles de ſaint Jacques :
Jac. V. 4. Si quelqu'un eſt malade qu'il appelle les prêtres de l'égliſe. Enfin il ſoutint que les prétendus Bons-hommes étoient de ces ſéducteurs igno-
2. *Tim.* VI. rans & indociles que ſaint Paul avoit prédit. Ils répondirent que c'étoit l'évêque lui-même qui étoit un héretique, un hypocrite & un faux paſteur, & qu'ils étoient prêts de le montrer par l'évangile & les épitres. L'évêque de ſon côté ſoûtint que ſa ſentence étoit juridique; & qu'il étoit prêt de le prouver dans la cour du pape Alexandre, en celle du roi de France Loüis, en celle de Raimond comte de Toulouſe, ou de Conſtance ſon épouſe ſœur du roi Loüis qui étoit preſente, & en celle de Trincavel vicomte de Beziers qui étoit auſſi preſent.

Les prétendus Bons-hommes ſe voïant ainſi condamnez, s'adreſſerent au peuple; & firent une profeſſion de foi qui étoit catholique; déclarant expreſſement qu'il faut croire de cœur & confeſſer de bouche : que le corps de J. C. ne doit être reçu que dans l'égliſe, ni conſacré que par un prêtre, ſoit bon, ſoit mauvais. Que les enfans ſont ſauvez par le baptême; que l'uſage du mariage eſt permis; & que l'on doit recevoir la pénitence du prêtre. Mais quand l'évêque de Lodeve leur demanda s'ils vouloient jurer que telle fût leur croïance;

ils répondirent, qu'absolument ils ne jureroient point ; parce que ce seroit contrevenir à l'évangile & aux épitres. Sur quoi l'évêque prononça de nouveau qu'ils étoient heretiques en cet article même ; & qu'étant diffamez & notez d'heresie, ils devoient s'en purger par serment, s'ils vouloient rentrer dans l'unité de l'église. Il montra ensuite que le serment est permis, par ce qui est dit dans l'Apocalypse, que l'ange jura par celui qui vit dans les siecles des siecles ; & saint Paul dit que Dieu jura par lui-même, n'aïant personne plus grand que lui par lequel il pût jurer ; & l'apôtre lui-même prend souvent Dieu à témoin, ce qui est un serment. Les heretiques dirent, que l'évêque d'Albi leur avoit promis de ne les point contraindre à jurer, mais il le nia. Alors cet évêque se leva, & dit : Je confirme & j'approuve la sentence que vient de prononcer Gaucelin évêque de Lodeve, comme donnée par mon ordre ; & je défends aux chevaliers de Lombers de proteger ces heretiques en vertu du traité qu'ils ont fait avec moi. L'abbé de Castres & trois autres qui avoient été choisis pour juges confirmerent aussi la sentence : enfin elle fut souscrite par les assistans & nommément par Ponce archevêque de Narbonne, Arnaud évêque de Nîmes, Gaucelin de Toulouse, Guillaume d'Agde, Raimond abbé de saint Pons, Henri abbé de Gaillac, & quelques autres ecclesiastiques distinguez. Entre les laïques Trincavel vicomte de Beziers, Constance comtesse de Toulouse, Sicard vicomte de Lautrec. Il est évident par ce recit tiré des actes originaux, que ces heretiques nommez depuis Albigeois, étoient des Manichéens, puisqu'ils rejettoient l'ancien testament & condamnoient le mariage.

AN. 1176.

Apoc. x. 6.

Heb. VI. 13.
Gal. I. 20.
Philip. I. 8.

AN. 1176. Il y en avoit auſſi en Lombardie connus ſous le nom de Cathares ; & ils s'étoient introduits & autoriſez à Milan pendant que cette ville étoit au pouvoir des ſchiſmatiques. Ils s'y maintenoient & y faiſoient du progrès, même depuis qu'elle eut été rétablie, & donnerent une ample matiere au zele de ſaint Galdin qui en étoit archevêque. Il prêchoit ſouvent contre eux, pour tirer ſon peuple de cette erreur inſenſée ; & les inſtruiſoit enſuite des veritez de la foi. Cette année 1176. le dix-huitiéme d'Avril étoit le ſecond dimanche après Pâques, & S. Galdin avoit été ſacré archevêque à un pareil dimanche dix ans auparavant. Ce jour donc il alla celebrer l'office en l'égliſe de ſaint Thecle : mais ſe trouvant trop foible pour dire la meſſe, il la fit dire par Algiſe tréſorier de ſa cathedrale. Avant l'évangile il monta au jubé & fit un très-beau ſermon contre ces heretiques, refutant clairement leurs erreurs, & prouvant la foi catholique par l'évangile & par les peres. Après qu'il eut achevé de parler il ſe ſentit ſi mal, qu'il vit bien qu'il étoit près de ſa fin : on le coucha doucement dans le jubé même, & après que la meſſe fut finie il ſe recommanda par ſigne aux prieres des aſſiſtans & rendit l'eſprit. Il fut enterré ſous le même jubé, & il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur fut Algiſe de Piroüane tréſorier & chancelier de l'égliſe de Milan, parent de l'archevêque Ubert predeceſſeur de ſaint Galdin. Mais comme il y eut de la diviſion dans le clergé de Milan Algiſe ne fut élu que ſix ſemaines après, c'eſt-à-dire au commencement de Juillet.

LXII. Fin de ſaint Galdin de Milan.

Vita S. Gald. 18. Act. Boll. t. 10. p. 595.

Sup. liv. XXI. n. 42

Mart. R. 8. Apr.

LIVRE SOIXANTE-TREIZIE'ME.

AN. 1176.

I. Frideric reſolu à quitter le ſchiſme.

VERS la fin du mois de Mai 1176. l'empereur Frideric aïant reçu les troupes qu'il attendoit d'Allemagne, commença à ravager les terres des Milanois, qu'il croïoit ſurprendre : mais ils étoient ſi bien ſur leurs gardes, qu'ils marcherent contre lui le ſamedi quatriéme de Juin & donnerent une ſanglante bataille. L'empereur aïant eu ſon cheval tué ſous lui diſparut & fut quelque-temps cru mort : ſon armée fut entierement défaite & le butin immenſe. Cette victoire aſſura la liberté des villes de Lombardie, & ruina en Italie la puiſſance des empereurs Allemands. *Acta Alex. ap. Baron. 1176. Corio. 1. par. p. 140.*

Frideric fut d'autant plus frappé de ce coup, que les ſeigneurs tant eccleſiaſtiques que ſeculiers qui l'avoient ſuivi juſques-là le menacerent de l'abandonner s'il ne faiſoit ſa paix avec l'égliſe. Il reſolut donc de ſe reconcilier ſincerement avec le pape Alexandre, & pour cet effet il lui envoïa Veremond archevêque de Magdebourg, Chriſtien de Maïence, Conrad élû évêque de Vormes, & Veremond protonotaire de ſon roïaume, qui étant venus juſques à Tibur manderent au pape qui étoit à Anagni la cauſe de leur voïage, & aïant obtenu un fauf-conduit, ils furent reçus par deux cardinaux & par les capitaines de Campanie, & conduits avec honneur à Anagni où ils arriverent le vingt-uniéme d'Octobre. Le lendemain le pape leur donna audience en conſiſtoire : ils ſe preſenterent avec grand reſpect, & demeurant debout ils dirent : L'empereur notre maître deſire ardemment de donner la paix à l'égliſe Romaine *Chr. Jo. Cen. 1176.*

& à la ville de Rome : c'eſt pourquoi il nous a
AN. 1176. envoïez vers vous avec un plein-pouvoir, vous priant inſtamment que le traité qui fut commencé l'année paſſée & demeura imparfait pour nos pechez, ſoit maintenant terminé. Le pape ravi de cet heureux changement répondit d'un viſage tranquile : Nous avons une grande joie de votre arrivée, & nous ne pouvons apprendre en ce monde de plus agréable nouvelle que celle de la paix : s'il eſt ainſi que notre empereur, que nous reconnoiſſons pour le plus grand entre les princes du monde, veüille nous la donner veritable, Mais afin qu'elle ſoit entiere, il faut qu'il la donne auſſi à nos alliez, principalement au roi de Sicile, aux Lombards, & à l'empereur de Conſtantinople.

Les envoïez loüerent le diſcours du pape & ajoûterent : Nous avons ordre de l'empereur de conferer en ſecret avec vous & avec les cardinaux ; parce que nous ſçavons de part & d'autre qu'il y a des gens mal intentionnez, qui ne ſouhaitent pas la paix. Alors tous les aſſiſtans ſe retirerent, & le pape avec les cardinaux & les envoïez paſſerent dans la chambre du conſeil, où ils entrerent en conference. Mais comme l'affaire étoit difficile, à cauſe de la quantité de perſonnes puiſſantes qui étoient entrées dans le ſchiſme, la négociation dura plus de quinze jours. On allegua les autoritez des peres, les privileges des empereurs, les anciennes coûtumes, on diſputa long-temps & ſubtilement. Enfin on convint de tous les articles entre l'égliſe & l'empire, laiſſant les Lombards en l'état où ils étoient, juſques à ce que l'empereur en perſonne eût une conference avec eux ; & il fut reſolu que le pape iroit lui-même en Lombardie. Cependant les envoïez de l'empereur donnerent de ſa part une pleine ſûreté à tous les

membres de l'église Romaine, pour leurs personnes & leurs biens. Ils promirent que l'empereur rendroit au pape la préfecture de Rome & les terres de la comtesse Mathilde, & qu'il donneroit sûreté au pape, aux cardinaux, & à leur suite pour aller à Venise & à Ravenne & aux autres lieux où ils avoient dessein d'aller, avec une tréve de trois mois en cas que la paix fût rompuë. Les choses ainsi reglées, les envoiez retournerent contens vers l'empereur. AN. 1166. *Instrum. ap. Pagi. an. 1176. n. 4.*

Avant que de partir d'Anagni, le pape Alexandre envoïa Humbaud évêque d'Ostie & Rainier cardinal diacre de saint George, pour faire ratifier à l'empereur, par le conseil des Lombards, la sûreté qu'il avoit promise au pape par ses envoïez. Les deux cardinaux trouverent l'empereur près de Modene, & en leur presence il fit jurer pour lui le fils du marquis de Montferrat; & pour mieux témoigner ses bonnes intentions, il fit faire le même serment par tous les seigneurs Allemans qui étoient presens. On convint de part & d'autre que la conference du pape avec l'empereur se feroit à Boulogne. D'un autre côté le pape fit prier Guillaume roi de Sicile de lui envoïer quelques-uns des grands de sa cour, pour assister à cette conference; & le roi chargea de cette commission Romuald archevêque de Salerne & Roger comte d'Andri grand connétable & grand justicier de la Poüille & de la terre de Labour. *Acta. Item Romuald. Saler.*

II. Le pape à Venise.

Le pape partit d'Anagni le sixiéme de Decembre & vint à Benevent, où il demeura depuis Noël jusques à l'Epiphanie. Il attendit un mois le vent favorable au port du Guast sur la mer Adriatique avec les galeres du roi de Sicile. Enfin le mercredi des cendres neuviéme de Mars 1177. après la messe & la distribution des cendres, il s'embarqua avec cinq cardinaux & les

envoïez du roi de Sicile ſur onze galeres de ce
AN. 1177. prince ; & le dimanche ſuivant ils arriverent à Zara en Dalmatie, où ils furent reçus avec d'autant plus de joïe, que jamais pape n'y étoit entré. On lui prepara un cheval blanc ſur lequel il monta ſuivant l'uſage de Rome, & on le mena ainſi en proceſſion par le milieu de la ville juſques à la grande égliſe dediée à ſainte Anaſtaſie vierge & martyre dont le corps y repoſe ; & cependant on chantoit les loüanges de Dieu en Sclavon qui eſt la langue du païs. Quatre jours après le pape partit de Zara & arriva à Veniſe le vingt-troiſiéme de Mars. Il alla deſcendre au monaſtere de ſaint Nicolas au Lido ; & le lendemain le duc de Veniſe vint le recevoir avec le patriarche d'Aquilée & tous ſes ſuffragans, & un grand peuple en quantité de barques. Après s'être mis humblement aux pieds du pape, ils le menerent en proceſſion à l'égliſe de ſaint Marc, où aïant fait ſa priere il donna la benediction au peuple : puis le duc le conduiſit dans ſa barque au palais du patriarche où il logea. Le jour de l'Annonciation à la priere du duc & des grands il celebra la meſſe ſolemnellement avec ſes cardinaux dans l'égliſe de ſaint Marc.

L'empereur Frideric étoit cependant à Ceſene, où aïant appris que le pape étoit à Veniſe il lui envoïa l'archevêque de Magdebourg, l'évêque élu de Vormes & ſon protonotaire, pour le prier de changer le lieu de la conference ; parce que Chriſtien ſon chancelier ne croïoit pas pouvoir être en ſûreté à Boulogne, à cauſe des maux qu'il y avoit faits pendant la guerre. Le pape répondit : C'eſt de l'avis de nos légats & des Lombards, que l'empereur a reglé que le lieu de la conference ſeroit à Boulogne : nous ne pouvons donc le changer ſans le

conſentement des Lombards & des cardinaux qui ſont en ces quartiers-là. C'eſt qu'une partie des cardinaux étoient allez par terre en Lombardie avant que le pape s'embarquât avec les autres. Le pape ajoûta : Toutefois pour accelerer la paix, nous irons inceſſamment juſques à Ferrare avec nos freres les cardinaux, pour y réſoudre avec les recteurs des Lombards ce qui ſera le plus convenable ; & il marqua le dimanche de la paſſion dixiéme d'Avril pour le jour du rendez-vous à Ferrare. Cependant voulant ſatisfaire le peuple qui accouroit de tous côtez avec empreſſement pour le voir, il celebra ſolemnellement la meſſe à ſaint Marc le quatriéme dimanche de carême, prêcha après l'évangile, & après la meſſe donna au duc de Veniſe la roſe d'or. AN. 1177.

III. Le pape à Ferrare.

Le pape partit de Veniſe la même ſemaine avec onze galeres, & remontant le Pô arriva en ſa ville de Ferrare le dimanche de la paſſion. Le lendemain y arriverent le patriarche d'Aquilée, les archevêques de Ravenne & de Milan avec les évêques leurs ſuffragans ; les recteurs des villes de Lombardie, les marquis & le comtes. Ils s'aſſemblerent le lendemain dans la grande égliſe dediée à ſaint George avec une multitude innombrable de peuple, & le pape leur dit : Vous ſçavez, mes chers enfans, la perſecution que l'égliſe a ſoufferte de la part de l'empereur qui devoit la proteger : vous ſçavez que l'autorité de l'égliſe Romaine en a été affoiblie, parce que les pechez demeuroient impunis & les canons ſans execution : outre les autres maux, la deſtruction des égliſes & des monaſteres, les pillages, les incendies, les meurtres & les crimes de toutes ſortes. Dieu a permis ces maux pendant dix-huit ans : mais enfin il a appaiſé la tempête & tourné le cœur de l'empereur à de-

mander la paix. C'eſt un miracle de ſa puiſſance
AN. 1177. qu'un prêtre vieux & déſarmé ait pû reſiſter à la fureur des Allemans, & vaincre ſans guerre un empereur ſi puiſſant ; mais c'eſt afin que tout le monde connoiſſe qu'il eſt impoſſible de combattre contre Dieu. Or quoique l'empereur nous ait fait demander la paix à Anagni, pour l'égliſe & pour le roi de Sicile, & qu'il ait voulu la faire ſans vous, nous n'avons pas voulu la recevoir, conſiderant avec quelle dévotion & quel courage vous avez combattu pour l'égliſe & pour la liberté de l'Italie ; & ſans avoir égard ni à notre dignité, ni à la foibleſſe de notre âge avancé, nous nous ſommes expoſez à la mer & aux perils, pour venir déliberer avec vous ſi nous devons accepter la paix qui nous eſt offerte.

Après que le pape eut parlé, les Lombards, qui n'étoient pas moins éloquens que guerriers, lui répondirent ainſi par la bouche d'un de leurs ſages : Toute l'Italie ſe jette à vos pieds pour vous rendre graces & vous témoigner ſa joie de l'honneur que vous faites à vos enfans, de venir à eux & de chercher les brebis égarées pour les ramener. Nous connoiſſons par notre propre experience la perſecution que l'empereur a faite à l'égliſe & à vous : nous nous ſommes les premiers oppoſez à ſa fureur, & nous nous ſommes mis au-devant pour l'empêcher de détruire l'Italie & d'opprimer la liberté de l'égliſe ; & pour une ſi bonne cauſe, nous n'avons évité ni la dépenſe, ni les travaux, ni les pertes, ni les perils. C'eſt pourquoi, ſaint pere, il eſt convenable que vous n'acceptiez point ſans nous la paix qu'il vous offre, comme nous avons refuſé celle qu'il nous a ſouvent offerte ſans l'égliſe. Au reſte nous la ferons volontiers avec l'empereur, & nous ne lui refuſons rien de ſes

anciens droits ſur l'Italie ; mais pour notre liberté que nous avons reçûë de nos peres, nous ne l'abandonnerons qu'avec la vie. Quant au roi de Sicile nous ſomnes très-aiſes qu'il ſoit compris dans ce traité ; parce que c'eſt un prince qui aime la paix & la juſtice : nos voïageurs le ſçavent par experience, & il y a plus de sûreté dans les bois de ſon roïaume que dans les villes des autres. AN. 1177.

Trois jours après arriverent à Ferrare Chriſtien chancelier de l'empereur, les archevêques de Cologne, de Magdebourg & de Tréves, l'évêque élu de Vormes, Godefroi autre chancelier & le protonotaire. Le pape leur donna audience en conſiſtoire, où étoient les envoïez du roi de Sicile & les députez des Lombards ; & ils déclarerent que l'empereur leur avoit donné pouvoir à eux ſept de conclure la paix avec le pape, le roi de Sicile, & les Lombards comme il avoit promis à Anagni. Le pape en fut très-content, & nomma de ſon côté ſept cardinaux ; les Lombards nommerent auſſi ſept commiſſaires, dont quatre étoient des évêques ; & le pape voulut que les deux envoïez du roi de Sicile aſſiſtaſſent aux conferences. On commença par diſputer ſur le lieu de l'entrevûë entre le pape & l'empereur ; & après pluſieurs jours de conteſtation on convint qu'elle ſe feroit à Veniſe, à condition que le pape prendroit ſes sûretez de la part des Venitiens. Le chancelier Chriſtien qui ne ſe croïoit pas en sûreté à Ferrare, en ſortit le jeudi ſaint, & ſe retira en diligence à Veniſe ; mais le pape celebra ſolemnellement à Ferrare la fête de Pâques qui cette année 1177. fut le vingt-quatriéme d'Avril.

IV. Reconcilia-

Il en partit le neuviéme de Mai ſur les galeres du roi de Sicile, & fut reçu à Veniſe avec

AN. 1176. les meſmes honneurs que la premiere fois. Il ordonna aux commiſſaires de s'aſſembler dans la chapelle du palais patriarcal où il logeoit, & de commencer par la paix des Lombards, qui étoit de plus longue diſcuſſion. On ne put en convenir; & le pape propoſoit une tréve avec les Lombards & le roi de Sicile, qui ne fut pas acceptée par l'empereur; car il n'alloit point droit en ce traité, il ſe défioit de ſes propres commiſſaires: & s'étant approché juſques à Chiogia, il vouloit entrer à Veniſe malgré le pape, étant favoriſé par une partie des Venitiens nonobſtant les ſermens qu'ils avoient faits au contraire. Le duc de Veniſe & les ſages n'en étoient pas les maîtres: mais les envoiez du roi de Sicile retinrent ce peuple, en le menaçant de la colere du roi leur maître. Ces difficultez firent durer la négociation juſques à la fin de Juillet. Enfin le chancelier Chriſtien & les autres commiſſaires de l'empereur lui déclarerent librement, que ſa puiſſance ne s'étendoit pas ſur leurs ames, & qu'ils ne vouloient pas fauſſer des ſermens qu'ils avoient faits au pape à Anagni, ſur la foi deſquels il étoit venu à Veniſe: qu'ils le reconnoiſſoient pour pape & renonçoient à l'antipape qui étoit en Toſcane. Alors l'empereur ſe rendit à la paix, ſelon qu'elle avoit été projettée avec l'égliſe, le roi de Sicile & les Lombards; & après de nouveaux ſermens prêtez pour lui & pour les ſeigneurs Allemands, il vint à Veniſe le ſamedi vingt-troiſiéme de Juillet.

tion de l'empereur avec le pape. *Romuald.*

Le lendemain dimanche veille de S. Jacques le pape envoïa dès le grand matin ſix cardinaux, ſçavoir deux évêſques, trois prêtres & un diacre vers l'empereur pour l'abſoudre. Il renonça au ſchiſme d'Octavien, de Gui de Crême, & de Jean de Strume; & promit obéiſſance au pape Alexandre & à ſes ſucceſſeurs légiti-

mes; & il fut absous par les cardinaux de l'excommunication & réuni à l'église catholique. Les prélats & les seigneurs Allemans en firent autant, & reçurent aussi l'absolution. Alors le duc de Venise avec le patriarche de Grade, & une grande multitude de clergé & de peuple vint à S. Nicolas du Lido où l'empereur étoit; & le duc l'aïant pris dans sa barque, le mena à saint Marc, où le pape l'attendoit à la porte de l'église avec ses évêques, ses cardinaux, le patriarche d'Aquilée, les archevêques & les évêques de Lombardie, tous assis & revêtus pontificalement, en presence d'un peuple innombrable. L'empereur s'étant approché ôta son manteau & se prosterna aux pieds du pape, qui touché jusques aux larmes le releva & lui donna le baiser de paix. Aussi-tôt les Allemans entonnerent le *Te Deum* à haute voix, & l'empereur prenant le pape par la main droite, le mena jusques dans le chœur de l'église, puis baissant la tête il reçut sa benediction & se retira au palais du duc. AN. 1177.

Le soir il envoïa prier le pape de celebrer la messe à saint Marc le lendemain fête de saint Jacques, parce qu'il desiroit l'entendre; le pape l'accorda, & comme il alloit à l'autel, l'empereur sans manteau & une verge à la main fit la fonction d'huissier, marchant devant lui pour chasser les laïques du chœur & lui faire place. Il demeura dans le chœur avec les prélats & le clergé Allemand, qui ce jour-là chanta l'office: après l'évangile, le pape monta au jubé pour prêcher le peuple; & comme il parloit Latin, il chargea le patriarche d'Aquilée d'expliquer son sermon en Allemand, pour satisfaire à la dévotion de l'empereur. Après le sermon & le *Credo*, l'empereur avec les seigneurs de sa cour vint baiser les pieds du pape & faire son offrande,

AN. 1177. il communia de ſa main, & après la meſſe il le prit par la main & le mena juſques à la porte de l'égliſe, quand il monta à cheval il lui tint l'étrier & le conduiſit par la bride quelque-temps, juſqu'à ce que le pape lui donna ſa benediction & lui permit de ſe retirer, le diſpenſant du reſte du chemin juſqu'à la mer, qui étoit trop long. Le lendemain vers l'heure de none, l'empereur rendit au pape une viſite d'amitié, & vint avec peu de ſuite juſqu'à ſa chambre, où il s'entretenoit familierement avec les cardinaux. La converſation entre le pape & l'empereur fut affectueuſe & gaïe, mêlée de quelques railleries, ſans préjudice de leur dignité.

Chr. Gauf. Voſienſ. to. 2. bibl. Lab. p. 3. 4.

V. Paix jurée. *Romuald.*

Six jours après, c'eſt-à-dire, le lundi premier jour d'Août, la paix fut jurée ſolemnellement. L'empereur accompagné des prélats & des ſeigneurs de ſa cour, vint au palais patriarcal où logeoit le pape : la ſéance ſe tint dans la ſale qui étoit longue & ſpatieuſe, le pape s'aſſit au fond dans un fauteüil aïant des deux côtez ſes évêques & ſes cardinaux. Il fit aſſeoir l'empereur à ſa droite au-deſſus de ſes évêques & des cardinaux prêtres, & Romuald archevêque de Salerne à ſa gauche au-deſſus des cardinaux diacres. Quand on eut fait ſilence le pape fit un petit diſcours, où il témoigna ſa joïe de la converſion de l'empereur & finit en déclarant qu'il le recevoit à bras ouverts, comme ſon cher fils, avec l'imperatrice ſon épouſe & leur fils le roi Henri. Enſuite l'empereur aïant ôté ſon manteau ſe leva de ſon fauteüil & commença à parler en Allemand, ſon chancelier Chriſtien expliquant en Italien vulgaire ce qu'il diſoit. En ce diſcours l'empereur reconnut publiquement qu'il s'étoit trompé en ſuivant de mauvais conſeils, & qu'il avoit attaqué l'égliſe croïant la défendre : il remercia Dieu de l'avoir tiré d'er-

reur & déclara qu'il quittoit le ſchiſme, qu'il reconnoiſſoit Alexandre pour pape légitime, & rendoit ſa paix au roi de Sicile & aux Lombards. AN. 1177.

Ce diſcours fut ſuivi de grandes acclamations à la louange de l'empereur ; puis on apporta les évangiles, les reliques & la vraie croix : & par ordre de l'empereur, Henri comte de Dieſſe jura ſur l'ame de ce prince, qu'il obſerveroit fidelement la paix entre l'égliſe & l'empire, la paix avec le roi de Sicile pour quinze ans & la tréve de ſix ans avec les Lombards : comme les commiſſaires l'avoient accordée & rédigée par écrit. Douze princes de l'empire tant eccleſiaſtiques que ſeculiers firent le même ſerment. Auſſi-tôt Romuald archevêque de Salerne ſe leva & jura ſur les évangiles, que quand les envoïez de l'empereur ſeroient arrivez en Sicile, le roi feroit jurer pour lui par quelqu'un des ſeigneurs l'obſervation de la paix pour quinze ans ; & feroit faire le même ſerment par dix autres ſeigneurs. Le comte Roger jura comme l'archevêque de Salerne. Les recteurs des villes de Lombardie, qui étoient preſens, firent auſſi le ſerment pour leur tréve de ſix ans, & promirent de le faire faire par les conſuls & les nobles de chaque ville. Il eſt remarquable en ces ſermens que l'empereur & le roi font jurer par d'autres, comme s'il eût été au-deſſous de leur dignité de jurer en perſonne. Après l'abſolution de l'empereur, ceux qui avoient ſuivi le ſchiſme vinrent en foule l'abjurer & ſe faire abſoudre. Les plus connus furent Chriſtien archevêque de Maïence & chancelier, Philippe de Cologne, Veremond de Magdebourg, Arnold de Tréves : les évêques de Paſſau, de Vormes, d'Ausbourg, de Marſeille, de Strasbourg, d'Halberſtat, de Pavie, de Plaiſance, de Breſſe, de Novarre, d'A-

qui, de Mantouë, de Bagnarée, de Peſaro & de Faïence.

AN. 1177.

VI. Conrad transferé de Maïence à Salsbourg. *Renuald.*

Chriſtien ſe fit alors confirmer l'archevêché de Maïence ; car comme il avoit beaucoup travailé à la concluſion de la paix, il ſollicita l'empereur & les ſeigneurs Allemands de demander inſtamment au pape ſa confirmation. Conrad qui avoit été avant lui élu & ſacré archevêque de Maïence s'en apperçut, & étant venu trouver le pape, il lui dit : Votre ſainteté ſçait que c'eſt à ſa conſideration que j'ai quitté mes parens, ma patrie & l'égliſe de Maïence à laquelle j'avois été canoniquement élu ; & ſuis venu vous trouver en France, me condamnant à un exil volontaire. Vous pouvez vous ſouvenir combien mon arrivée à ſervi à l'égliſe en affermiſſant votre parti encore chancelant. Vous m'en avez témoigné votre reconnoiſſance en me faiſant prêtre cardinal, puis évêque de Sabine, ſans préjudice de l'archevêché de Maïence. A preſent j'apprens que vous voulez maintenir dans ce ſiége le chancelier Chriſtien, qui l'a uſurpé par violence & a ſuivi le ſchiſme, ce qui ne paroît pas raiſonnable. Le pape lui répondit : Vous devez vous ſouvenir, que vous nous avez ſouvent témoigné, que ſi la paix entre l'égliſe & l'empire ne ſe pouvoit faire ſans que vous quittaſſiez l'archevêché de Maïence, vous ſacrifieriez votre interêt à celui de l'égliſe. Or l'empereur déclare hautement qu'il ne veut point de paix ſi le chancelier eſt chaſſé de ce ſiége : mais nous n'avons point voulu lui faire de réponſe ſur ce ſujet ſans votre participation. Alors Conrad ſe rendit ; & déclara au pape, que pour le bien de la paix il remettoit à ſa diſpoſition l'archevêché de Maïence.

Le pape bien content en confera avec l'empereur, & ils convinrent de donner à Conrad

l'archevêché de Salsbourg. Albert fils du roi de Bohéme qui en étoit pourvû, étoit alors à Veniſe, où le pape qui l'y avoit fait venir, lui repreſenta qu'il ne ſeroit jamais agréable à l'empereur, & lui perſuada de remettre l'archevêché entre ſes mains. Après quoi l'évêque de Gurc & celui de Paſſau avec quelques dignitez de l'égliſe de Salsbourg élurent pour archevêque Conrad, par ordre du pape, qui confirma l'élection ſans lui ôter la dignité de cardinal. La lettre qu'il écrivit ſur ce ſujet à l'égliſe de Salſbourg eſt dattée de Veniſe à Ripalte le neuviéme d'Août. Il lui donna même la légation d'Allemagne durant ſa vie. En même temps il confirma au chancelier Chriſtien l'archevêché de Maïence ; & ce prélat brûla de ſa propre main, en preſence du pape & des cardinaux le pallium qu'il avoit reçu de l'antipape Gui de Crême. Le pape lui donna un autre pallium, & en donna auſſi un à Philippe archevêque de Cologne ; car l'un & l'autre quoique ſacrez pendant le ſchiſme, l'avoient été par des évêques catholiques leurs ſuffragans.

AN. 1177. *Chron. Reicherſp. ann. 1177. to. x. conc. pag. 1499.* *Roger. Hov.*

Le pape écrivit aux principaux évêques de la Chrétienté pour leur donner part de cette paix & de la réunion de l'empereur à l'égliſe : on le voit par les lettres qui nous reſtent à Pierre abbé du mont-Caſſin & archevêque de Capouë, à Guillaume archevêque de Reims, à Richard archevêque de Cantorberi & à Roger archevêque d'Yorc. Il en écrivit auſſi au roi de France. En cette reconciliation de l'empereur avec le pape, il eſt remarquable que l'abſolution ne tombe que ſur l'excommunication à cauſe du ſchiſme, ſans qu'il ſoit fait aucune mention de réhabiliter l'empereur comme dépoſé par le pape. Auſſi avons-nous vû que pendant le ſchiſme ſes ſujets catholiques, même les eccleſiaſtiques, ne

Ap. Bar. to. x. conc. p. 1244. 1245. p. 1318. ep. 39.

lui obéiſſoient pas moins qu'auparavant, tout
AN. 1177. excommunié qu'il étoit. C'eſt qu'on avoit peine à ſe ſoumettre aux nouvelles prétentions de Gregoire VII. touchant la dépoſition des ſouverains : mais l'excommunication fondée ſur l'écriture & la tradition étoit regardée comme une choſe ſerieuſe.

Acta Alex. Romuald. ro. x. conc. p.

Le dimanche quatorziéme jour d'Août veille de l'aſſomption le pape Alexandre tint un concile à Veniſe dans l'égliſe de ſaint Marc avec ſes évêques & ſes cardinaux, les évêques & les abbez d'Allemagne, de Lombardie & de Toſcane : l'empereur, le duc de Veniſe, & les envoïez du roi de Sicile y aſſiſterent avec une grande multitude de peuple. Après les litanies & les prieres accoûtumées & un long ſermon ſur la paix, le pape fit donner des cierges allumez à l'empereur & aux autres aſſiſtans tant clercs que laïques, puis il prononça excommunication contre quiconque troubleroit la paix qui venoit d'être faite : auſſi-tôt on jetta & on éteignit les cierges en diſant : Ainſi ſoit-il.

VII. Lettre du pape au prêtre Jean. *Alex. ep. 48.*

Tandis que le pape étoit à Veniſe il écrivit une lettre à un roi des Indes à qui il dit en ſubſtance : Nous avons appris il y a long-temps par le rapport de pluſieurs perſonnes, que vous faites profeſſion de la religion chrétienne, que vous vous appliquez aux bonnes œuvres & cherchez à plaire à Dieu. Mais le medecin Philippe notre ami, dit avoir appris ſur les lieux vos diſpoſitions par les grands de votre roïaume ; & que vous voulez être inſtruit de la doctrine catholique & n'avoir point d'autre foi que celle du ſaint ſiége. Il ajoûte, que vous deſirez ardemment avoir une égliſe à Rome, un autel à ſaint Pierre, & un dans l'égliſe du ſaint Sepulchre, où des hommes ſages de votre roïaume puiſſent demeurer pour ſe mieux inſtruire de la doctrine catholi-

que & vous en inſtruire enſuite, vous & les vôtres. C'eſt pourquoi nous vous envoïons le même medecin Philippe, homme habile & prudent, que nous vous prions de recevoir favorablement, d'écouter ce qu'il vous dira de notre part, & d'envoïer avec lui vers nous des perſonnes conſiderables chargées de vos lettres, qui nous expliquent amplement vos intentions. La lettre du pape eſt dattée de Ripalte le vingt-huitiéme de Septembre. Le roi auquel elle eſt écrite y eſt nommé le prêtre Jean ſuivant les hiſtoriens Anglois qui la rapportent, ce qui fait croire que c'eſt le même prince dont trente-deux ans auparavant Hugues évêque de Gabales racontoit les victoires ſur les Perſans, qui regnoit à l'extrémité de l'Orient, & étoit Chrétien, mais Neſtorien. AN. 1177. *Rog. an. p. 581. Rad. de Dic. p. 908. Jo. Bromp. p. 1132.*

Avant que de partir de Veniſe le pape & l'empereur nommerent chacun trois commiſſaires, pour la reſtitution de terres de l'égliſe dont l'empereur étoit en poſſeſſion; enſuite l'empereur prit congé du pape & retourna à Ceſene. Le pape partit après lui vers la mi-Octobre avec quatre galeres Venitiennes; & arriva à Siponte le vingt-neuviéme du mois, d'où il paſſa à Troyes, puis à Benevent; & enfin il arriva à Anagni le quatorziéme de Decembre; après un année entiere d'abſence. Le récit de ce voïage & de tout ce qui s'y paſſa, eſt principalement tiré de deux originaux, des actes du pape Alexandre écrits par un homme de ſa ſuite, & de la chronique de Romuald archevêque de Salerne un des envoïez du roi de Sicile. *Acta Alex.*

VIII. Ecrits de Hugues Eterien.

Pendant que le pape étoit à Troyes il reçut l'ouvrage de Hugues Eterien contre les Grecs, que l'auteur lui avoit adreſſé par un de ſes amis, & dont le pape le remercia par une lettre du treiziéme de Novembre, où il l'exhorte à tra- *Alex. ep. 49.*

vailler à la réunion de l'empereur de C. P.
AN. 1169. avec l'égliſe Romaine. Hugues Eterien étoit
Bibl. PP. Pariſ. t. 8. p. 563. de Piſe en Toſcane & demeuroit à C. P. avec ſon frere Leon interprete de la cour imperiale. L'empereur Manuel Comnene le fit venir un jour & lui demanda, ſi les Latins avoient quelques autoritez des peres, qui aſſuraſſent que le ſaint Eſprit procede du Fils. Hugues lui apporta des paſſages de ſaint Baſile, de ſaint Athanaſe & de ſaint Cyrille, qui prouvoient cette verité; & voïant que l'empereur s'appliquoit ſerieuſement à l'examen de la queſtion, il réſolut de la traiter plus à fond. Il y fut encore exhorté par trois cardinaux Hubalde évêque d'Oſtie, depuis pape ſous le nom de Lucius III. Bernard évêque de Porto & Jean du titre de ſaint Jean & ſaint Paul. Il entreprit donc de refuter les reproches des Grecs contre les Latins ſur ce ſujet, tant par raiſonnement que par les paſſages des peres qu'il avoit recueillis pendant un long ſéjour à C. P. L'ouvrage eſt diviſé en trois livres: la queſtion du ſaint Eſprit y eſt traitée fort au long & avec beaucoup de ſubtilité. L'auteur dans ſes raiſonnemens ſuit les principes d'Ariſtote: mais il ſeroit à deſirer qu'il eût plus d'ordre & de choix dans ſes preuves, plus de clarté & moins d'affectation dans ſon ſtile.

Ibid. p. 517. Nous avons un autre ouvrage de Hugues fait à la priere du clergé de Piſe, touchant l'état de l'ame ſeparée du corps, contre l'erreur de quelques Piſans, qui diſoient que les prieres ni les ſacrifices ne ſervoient de rien aux morts, & qui doutoient même de la réſurrection. Ce traité de Hugues eſt diviſé en vingt-ſept chapitres & compoſé du même ſtile que le precedent.

IX. Abſalom archevêque de Lunden.

La nouvelle de la fin du ſchiſme & de la reconn-

conciliation de l'empereur avec le pape fut apportée en Danemarc, par ceux qui avoient été envoïez en cour de Rome, pour solliciter la promotion d'Absalom à l'archevêché de Lunden. L'archevêque Esquil se voïant avancé en âge, desiroit depuis long-temps de quitter sa dignité & en fit un jour confidence au roi Valdemar. Ce prince l'en voulut détourner & lui representa qu'il ne le pouvoit sans l'autorité du pape : mais le prélat répondit, qu'il avoit obtenu du pape non seulement la permission de renoncer à l'archevêché, mais le pouvoir de le transferer à qui il voudroit, outre l'autorité qu'il en avoit en qualité de légat. Pour rendre sa renonciation plus solemnelle il pria le roi d'assembler les évêques dans un mois, mais de tenir la chose secrete de peur que quelqu'un ne s'absentât craignant d'être élu archevêque. AN. 1177. *Saxo Gram. l. 14. p. 312. Ibid. p. 317.*

Cependant en un jour de fête il fit un sermon à son peuple, où il representa combien il les avoit aimez & combien il en avoit été aimé ; & declara que son grand âge lui avoit fait prendre la resolution de se retirer, qu'il les recommandoit à la providence, & déchargeoit tous ses vassaux de leur serment : enfin il leur demanda leurs prieres. Ce discours attira les larmes de tous les assistans ; & Absalom évêque de Roschild qui vint alors loger chez lui, lui aiant demandé la raison de sa retraite, il allegua outre sa vieillesse un vœu qu'il avoit fait entre les mains de saint Bernard. Le lendemain les évêques étant arrivez s'assemblerent dès le matin dans l'église de saint Laurent, & l'archevêque fit tirer les ornemens des armoires de la sacristie, pour montrer combien la splendeur de l'office divin avoit augmenté par ses liberalitez. Il ajoûta combien il avoit travaillé pour la paix de son troupeau, combien de peine & de

AN. 1177. perils il avoit eſſuié pendant tout ſon pontificat ; & que ne ſe ſentant plus capable d'en faire les fonctions il avoit reſolu de le quitter.

Le roi qui craignoit que la renonciation de l'archevéque ne fût attribuée à quelque mécontentement & quelque reſſentiment contre lui, ordonna de déclarer s'il renonçoit de ſon propre mouvement. Alors Eſquil étendant les mains vers l'autel jura qu'il ne le faiſoit par aucun chagrin contre le roi, mais par le dégoût des honneurs periſſables & le deſir de la gloire éternelle. On lut enſuite la bulle du pape où il diſoit qu'après avoir long-temps refuſé d'admettre la renonciation de l'archevéque, ſçachant combien il étoit utile à ſon troupeau, il l'accordoit enfin à ſa perſeverance en conſideration de ſon grand âge & de ſes infirmitez. Le roi déclara qu'on ne pouvoit réſiſter à une telle autorité, & l'archevêque ſe levant de ſon ſiege mit ſa croſſe & ſon anneau ſur l'autel. Alors l'égliſe retentit de gemiſſemens ; & le roi pria Eſquil de choiſir ſon ſucceſſeur, comme connoiſſant mieux que perſonne le clergé du roïaume. Le prélat fit lire une autre bulle, qui lui laiſſoit ce choix en qualité de légat; mais il déclara qu'il cedoit ſon pouvoir à ceux qui avoient droit de faire cette élection, & ceux-ci prierent le roi de dire ſon ſentiment ; il nomma comme parlant au nom du peuple Abſalom évêque de Roſchild, & ce choix fut approuvé par une acclamation publique.

Mais Abſalom ſe leva proteſtant que ce fardeau étoit trop peſant pour lui, & qu'il ne pouvoit ſe réſoudre à quitter ſon égliſe, après l'avoir amenée par un grand travail d'une extrême pauvreté à l'état floriſſant où elle ſe trouvoit. Ceux qui avoient droit d'élection excitez par Eſquil élurent Abſalom tout d'une voix ; & le prirent pour le mettre par force dans le ſiege.

En meſme temps le clergé commença à chanter & le peuple le ſuivoit. Mais la réſiſtance d'Abſalom fut telle, qu'il fit tomber par terre quelques-uns de ceux qui le traînoient, & cette pieuſe violence ſe tourna preſque en querelle. Enfin aïant obtenu liberté de parler il appella au pape. Nicolas doyen du chapitre de Roſchild appella auſſi de la violence que l'on faiſoit à ſon éveſque; & Eſquil proteſta qu'il ſoutiendroit l'élection, & qu'Abſalom verroit qui d'eux deux ſeroit plus écouté à Rome. Après la meſſe il voulut obliger Abſalom à donner la bénediction, mais il s'en défendit: auſſi-bien que de recevoir l'hommage des vaſſaux de l'archeveſché, ni de rien faire qui pût marquer le moindre conſentement à ſon élection. AN. 1177.

On envoïa donc de part & d'autre des députez en cour de Rome de la part du roi & de l'égliſe de Lunden pour appuïer l'élection, de la part d'Abſalom & de la part de l'égliſe de Roſchild, pour la combattre. Le pape trouva moïen de contenter les uns & les autres, en ordonnant à Abſalom d'accepter l'archeveſché de Lunden avec permiſſion de garder l'éveſché de Roſchild. Il envoïa pour cet effet en Dannemarc un légat nommé Galand, qui aïant appellé à Roſchild le clergé de Lunden fit lire la bulle qui ordonnoit à Abſalom de ſe ſoûmettre à l'élection, & le menaça de l'excommunier s'il reſiſtoit encore. Il lui fit preſter ſerment par ſon nouveau clergé: enſuite il lui donna dans l'égliſe de Lunden le pallium qu'il avoit apporté: & le lendemain aſſiſta au ſacre qu'il fit d'Homer éveſque de Ripen. Galand s'acquitta de cette légation avec beaucoup d'intégrité, & aïant paſſé l'hiver en Dannemarc il retourna à Rome. Quant à Eſquil il ſe retira l'année ſuivante 1178. à l'abbaïe de Clairvaux où il prit l'habit monaſtique & y

Hiſt. gent. Dan. 1178.

Chr. Clareval. 1181.

finit ſaintement ſes jours trois ans après en 1181.

AN. 1177. X. Guillaume de Paris abbé en Danemarc.

Quelques années auparavant Abſalom avoit fait venir en Dannemarc Guillaume chanoine regulier de ſainte Genevieve de Paris, pour y établir l'obſervance de cette communauté. Guillaume nâquit vers l'an 1105. & fut mis dès l'enfance à S. Germain des prez, pour y être élevé ſous la conduite de l'abbé Hugues ſon oncle, qui lui procura une prébende dans l'égliſe de ſainte Genevieve occupée alors par des chanoines ſeculiers. Guillaume fut un des plus zelez à embraſſer la reforme, qui fut établie dans ce monaſtere par l'autorité du pape Eugene l'an 1147. & Abſalom étant venu étudier à Paris lia une amitié particuliere avec lui. Etant devenu évêque de Roſchild il trouva dans une iſle de ſon dioceſe nommée Eſchild, un monaſtere de chanoines, qui n'avoient de regulier que le nom & menoient une vie ſcandaleuſe; & il conçut le deſſein d'y rétablir l'obſervance, en y mettant pour abbé Guillaume de ſainte Geneviéve.

Vita ap. Bol. 6. Apr. to. 9. pag. 625.

Sup. liv. LXIX. n. 22.

Pour cet effet il envoïa en France Saxon prévôt de ſon égliſe ſurnommé le grammairien, qui a écrit l'hiſtoire de Danemarc d'un ſtile bien au-deſſus du mauvais goût de ſon ſiécle & d'un latin très-élegant. Etant arrivé à Paris il rendit à l'abbé de ſainte Geneviéve les lettres de l'évêque Abſalom : par leſquelles il le prioit inſtamment de lui envoïer Guillaume avec trois autres de ſes religieux, ce que l'abbé lui accorda du conſentement du chapitre : c'étoit ſuivant l'opinion la plus vrai ſemblable en 1171. Ils furent reçus à bras ouverts par le roi Valdemar & par l'évêque Abſalom, qui peu de jours après fit élire Guillaume abbé d'Eſchild. Mais il trouva d'extrémes difficultez en ce nouvel établiſſement, en ſorte que ſes trois compagnons revinrent en France ne pouvant s'accommoder de la pauvreté du lieu ni

V. Papebr. com. præv. n. 20.

de la rigueur du froid. Guillaume vouloit auſſi revenir, ſi l'évêque ne l'eût retenu. Enfin par ſa patience & ſa perſeverance il établit la diſcipline reguliere dans ce monaſtere, & dans un autre dédié à ſaint Thomas qu'il fonda au voiſinage. Après avoir été trente ans abbé il mourut à l'âge de quatre-vingt-dix-huit ans en 1202. le ſixiéme d'Avril jour auquel l'égliſe l'honore entre les ſaints. AN. 1177. *Martyr. R. 6. Apr.*

XI. Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France.

Dès l'année 1176. le pape Alexandre avoit envoïé pour légat en France Pierre cardinal prêtre du titre de S. Chryſogone qui avoit été élu évêque de Meaux & garda long-temps les revenus de cette égliſe. On voit le tems de ſa légation par la lettre que le pape écrivit aux archevêques de Lyon & de Bourges, & à leurs ſuffragans, dattée de Ferentino le douziéme d'Avril: par conſequent avant ſon voïage de Lombardie, où il ordonne à ces prélats de lui obéir en cette qualité; & par une autre lettre tendante à même fin adreſſée à tous les François & dattée d'Anagni le vingt-deuxiéme du même mois. Pendant qu'il étoit à Ferrare pour le traité de paix avec l'empereur il écrivit à ce légat de preſſer l'exécution du mariage accordé entre Richard ſecond fils du roi d'Angleterre & Alis fille du roi de France: en ſorte que ſi dans quarante jours après ſon admonition le roi d'Angleterre n'y ſatisfait de ſa part, le légat prononce interdit ſur toutes les terres de ſon obéiſſance; & enjoigne aux archevêques de Cantorberi & de Bourdeaux & à l'évêque de Poitiers de le faire obſerver. Le légat executa cet ordre & le roi Henri qui étoit en Angleterre l'aïant appris en appella au pape, & paſſa auſſi-tôt en Normandie: où il eut une conference avec le roi Loüis à Ivri le vingt-deuxiéme de Septembre 1177. en preſence du légat & des grands *to. x. conc. p. 1294. ep. 9. Ibid. ep. 10.* *ep. 8.* *Roger. Hov. an. p. 570. Gervaſ. p. 1442.*

des deux royaumes. Les deux rois y firent un
AN. 1177. traité de paix & d'alliance, avec promeſſe de ſe croiſer & faire enſemble le voyage de Jeruſalem; mais ce projet n'eut point de ſuite.

XII. Manichéens à Toulouſe. *Geraſ. p. 1441.*

Cependant les Manichéens ſe fortifioient à Toulouſe & aux environs, comme on voit par une lettre du comte Raimond V. à l'abbé & au chapitre general de Ciſteaux, où il dit: Cette hereſie à gagné juſques aux prêtres, les égliſes ſont abandonnées & ruinées, l'on refuſe le baptême, l'euchariſtie eſt en abomination, la penitence mépriſée: on rejette la création de l'homme, la reſurrection de la chair, & tous les myſteres: enfin on introduit deux principes. Perſonne ne ſonge à s'oppoſer à ces méchans. Pour moi je ſuis prêt à employer contre eux le glaive que Dieu m'a mis en main: mais je reconnois que mes forces ne ſont pas ſuffiſantes, parce que les plus nobles de mes états ſont infectez de cette erreur, & entraînent une très-grande multitude. J'ai donc recours à vous & vous demande votre conſeil, votre ſecours & vos prieres. Le glaive ſpirituel ne ſuffira pas; il y faut joindre le materiel; & pour cet effet je voudrois que le roi de France vînt ici, eſperant que ſa preſence mettroit fin à ces maux. Je lui ouvrirai les villes, je mettrai en ſon pouvoir les bourgs & les châteaux, je lui montrerai les heretiques; & je l'aiderai juſques à repandre mon ſang pour écraſer les ennemis de J. C.

Roger. p. 373. Rob. de Monte. an. 1178.

Sur cet avis le roi de France & le roi d'Angleterre, après avoir fait leur paix, réſolurent en 1178. d'aller en perſonne pour chaſſer ces heretiques de la province de Toulouſe: mais quelque-temps après ils jugerent plus à propos de ne pas commettre leur autorité, & d'envoïer des hommes ſçavans & capables de les convertir. Ils y envoyerent le légat Pierre car-

dinal du titre de S. Chryſogone, Guerin archevêque de Bourges, Pons archevêque de Narbonne, Renaud évêque de Bath en Angleterre, Jean évêque de Poitiers, & Henri abbé de Clairvaux avec pluſieurs autres eccleſiaſtiques, pour ramener ces heretiques, ou du moins les convaincre & les condamner. Et pour prêter mainforte aux prélats & executer leurs jugemens, les deux rois choiſirent Raimond comte de Toulouſe, le vicomte de Turenne, Raimond de Caſtelnau, & d'autres ſeigneurs. AN. 1178.

Le légat & les autres prélats étant arrivez à Toulouſe, y trouverent que le chef des heretiques étoit un nommé Pierre Moran homme avancé en âge, qui avoit deux châteaux; un dans la ville & l'autre dehors, de grandes richeſſes, beaucoup de parens & d'amis, & étoit diſtingué entre les plus conſiderables de la ville. Il ſe diſoit ſaint Jean l'évangeliſte, & ſeparoit le Verbe qui étoit en Dieu au commencement d'avec un autre principe, comme d'avec un autre Dieu. Quoiqu'il fût laïque & ignorant ils le regardoient comme leur docteur, ils s'aſſembloient chez lui les nuits, & il les prêchoit revêtu d'une eſpece de dalmatique. Il étoit tellement craint que perſonne n'oſoit lui réſiſter, & les heretiques étoient ſi inſolens, que quand les prélats catholiques entrerent à Toulouſe, ils ſe mocquoient d'eux publiquement dans les ruës, les montroient au doigt & les appelloient hautement apoſtats, hypocrites, & heretiques. Mais quelques jours après un des catholiques aïant eu ordre de prêcher devant le peuple, les heretiques commencerent à ſe cacher; & ils réſolurent entre eux, que s'ils étoient interrogez juridiquement ils feindroient de croire tout ce que croient les catholiques. *Epiſt. H. Claraval. ap. Rog. p. 577.*

Enſuite par ordre du légat l'évêque de Tou-

An. 1178. louſe, quelques-uns du clergé, les conſuls, & d'autres catholiques jurerent de dénoncer par écrit aux commiſſaires tous ceux qu'ils connoitroient infectez de cette hereſie ſans épargner perſonne ; & comme la liſte groſſiſſoit tous les jours, Pierre Moran s'y trouva entre les autres. Les commiſſaires réſolurent de commencer leurs procedures par lui ; & le comte de Toulouſe envoïa des ſergens l'appeller. Il mepriſa la premiere citation, mais le comte moitié par crainte, moitié par douceur fit enſorte de l'amener. Alors un des commiſſaires lui dit : Pierre, vos concitoiens vous accuſent d'être tombé dans l'hereſie Arienne, car pluſieurs nommoient ainſi ces Manichéens, & d'y entraîner les autres. Pierre Moran jettant un grand ſoupir, proteſta qu'il n'en étoit point ; & comme on lui demanda s'il en feroit ſerment, il dit qu'il étoit homme d'honneur & qu'on devoit le croire ſur ſa ſimple affirmation. Toutefois on le preſſa tant, qu'il promit de jurer : craignant que le refus même qu'il en feroit ne fut une conviction de cette hereſie, qui condamnoit le ſerment. Auſſi-tôt on apporta des reliques avec grande ſolemnité, & comme on chantoit l'hymne du Saint-Eſprit Pierre Moran pâlit & demeura tout interdit.

Il jura publiquement qu'il diroit la verité ſur tous les articles de foi dont on l'interrogeroit ; & quelqu'un aïant ouvert le livre des évangiles ſur lequel il avoit juré, y trouva ces paroles : *Mat.* VIII. 29. Qu'y a-t-il entre vous & nous Jeſus fils de Dieu ? vous êtes venu nous tourmenter avant le temps. *Sup. liv.* XXXIV. *n.* 31. Ce que l'on appliqua à ces heretiques, par un reſte de la ſuperſtition des ſorts des ſaints. On demanda à Pierre Moran en vertu de ſon ſerment, ce qu'il croïoit touchant le ſaint ſacrement de l'autel ; & il ſoûtint que le pain conſacré par le prêtre n'étoit point le corps de J. C.

Alors les commiſſaires ſe leverent fondant en larmes & déclarerent au comte qu'ils le condamnoient comme héretique ; & auſſi-tôt il fut mis dans la priſon publique ſous la caution de ſes parens. Le bruit s'en étant répandu les catholiques furent encouragez & reprirent le deſſus dans la ville. Cependant Pierre Moran voïant la mort preſente revint à lui, & promit de ſe convertir. On le fit venir nud en chemiſe : il ſe reconnut publiquement héretique, renonça à ſon erreur, & promit par ſerment & ſous caution au comte, à la nobleſſe & aux principaux bourgeois, de ſe ſoûmettre à tous les ordres du légat. On avertit le peuple de ſe trouver le lendemain à S. Sernin pour voir la pénitence de Pierre. AN. 1178.

Le concours y fut tel, qu'à peine y avoit-il de l'eſpace autour de l'autel pour donner au légat la liberté de dire la meſſe. Pierre entra par la grande porte de l'égliſe au milieu de cette foule en chemiſe & nuds pieds, frappé d'un côté par l'évêſque de Toulouſe, de l'autre par l'abbé de S. Sernin, juſques à ce qu'il vînt aux pieds du légat ſur les dégrez de l'autel. Là il fit ſon abjuration & fut reconcilié à l'égliſe. Tous ſes biens furent confiſquez, & on lui donna pour pénitence de quitter le païs dans quarante jours, pour aller ſervir les pauvres à Jeruſalem pendant trois ans. Cependant il devoit tous les dimanches parcourir les égliſes de Toulouſe nuds pieds & en chemiſe recevant la diſcipline, reſtituer les biens de l'égliſe qu'il avoit pris & les uſures, reparer les torts qu'il avoit faits aux pauvres & abattre de fond en comble ſon château où ſe tenoient les aſſemblées des héretiques.

XIII. Manicheens en Albigeois.

Henri abbé de Clairvaux obtint la permiſſion de s'en retourner, à cauſe du chapitre géneral de ſon ordre qui approchoit ; mais à condition

de paſſer dans le dioceſe d'Albi avec Renaud
AN. 1178. évêque de Bath, & d'admoneſter Roger de Beders ſeigneur du païs de délivrer l'évêque d'Albi, qu'il tenoit priſonnier ſous la garde des heretiques, & de les chaſſer de tout l'Albigeois. L'abbé de Clairvaux & l'évêque de Bath étant donc entrez dans cette province qui étoit le principal refuge de l'hereſie, Roger ſe retira dans des lieux inacceſſibles; mais l'évêque & l'abbé vinrent à un château très-fort, où ſa femme demeuroit avec grand nombre de domeſtiques & de gens de guerre, & dont tous les habitans étoient heretiques ou fauteurs. Les deux prélats leur prêcherent la foi ſans qu'ils oſaſſent rien répondre, & déclarerent Roger traître, heretique & parjure, pour avoir violé la ſureté promiſe à l'évêque. Enfin ils l'excommunierent publiquement & le défierent, c'eſt-à-dire lui déclarerent la guerre de la part du pape & des deux rois en preſence de ſa femme & de ſes chevaliers.

ap. Pet. card. ap. Reg. p. 575.

L'évêque de Bath accompagné du vicomte de Turenne & de Raimond de Caſtelnau trouva dans l'Albigeois deux autres chefs des heretiques, nommez Raimond de Baimiac & Bernard de Raimond, qui ſe plaignoient d'avoir été proſcrits injuſtement par le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs; & offroient de venir en preſence du cardinal légat & y ſoûtenir leur créance, ſi on leur donnoit ſûreté pour aller & revenir. L'évêque & les deux ſeigneurs la leur promirent, pour ne pas ſcandaliſer les foibles ſi on réfuſoit d'entendre ces deux prétendus docteurs. Ils vinrent donc à Toulouſe: où le cardinal Pierre de ſaint Chryſogone & l'évêque de Poitiers auſſi légat du pape, avec le comte de Toulouſe & environ trois cens perſonnes tant clercs que laïques s'aſſemblerent dans l'égliſe cathedrale de ſaint Etienne.

Les légats aïant ordonné aux deux heretiques de déclarer leur créance, ils lurent un papier où elle étoit écrite fort au long. Le légat Pierre y aïant remarqué quelques mots qui lui étoient ſuſpects, les invita à s'expliquer en latin : parce qu'il n'entendoit pas bien leur langue, & que les évangiles & les épitres ſont écrits en latin : or c'étoit les ſeuls textes dont les heretiques prétendoient appuïer leur créance. Ils parloient la langue du païs, que le petit peuple y parle encore & que nous appellons Gaſcone, au lieu que les légats & les autres prélats pour la plûpart parloient François. Mais ces heretiques ne ſçavoient point de Latin, ce qui parut en ce qu'un d'eux l'aïant voulu parler put à peine dire deux mots de ſuite & demeura court ; enſorte que pour s'accommoder à leur ignorance il falut parler en langue vulgaire des myſteres de la religion : ce qui paroiſſoit abſurde. Car nos langues vulgaires venuës du Latin étoient encore ſi imparfaites, qu'à peine oſoit-on les écrire, ou les emploïer en des matieres ſerieuſes. AN. 1177.

Raimond & Bernard renoncerent donc aux deux principes, & confeſſerent publiquement qu'il n'y a qu'un Dieu créateur de toutes choſes : ce qu'ils prouverent même par le nouveau teſtament. Ils confeſſerent qu'un prêtre, ſoit bon ſoit mauvais, peut conſacrer l'euchariſtie ; & que le pain & le vin y ſont veritablement changez en la ſubſtance du corps & du ſang de JESUS-CHRIST. Que ceux qui reçoivent notre baptême, ſoit enfans ſoit adultes, ſont ſauvez, & que perſonne ne peut être ſauvé ſans l'avoir reçu : niant qu'ils euſſent aucun autre baptême ou impoſition des mains. Ils reconnurent encore que l'uſage du mariage ne nuit point au ſalut : que les évêques, les prêtres, les moines, les chanoines, les hermites, les Tem-

AN. 1178. pliers & les Hoſpitaliers ſe peuvent ſauver. Qu'il eſt juſte de viſiter avec devotion les égliſes fondées en l'honneur de Dieu & des ſaints : d'honorer les prêtres ; leur donner les dîmes & les premices, & s'acquitter des autres devoirs paroiſſiaux. Enfin qu'il eſt louable de faire des aumônes aux égliſes & aux pauvres. C'eſt qu'on les accuſoit de nier tous ces articles.

Enſuite on les mena à l'égliſe de ſaint Jacques, où en preſence d'une multitude innombrable de peuple on lut dans le méme papier leur confeſſion de foi écrite en langue vulgaire ; & comme elle paroiſſoit catholique, on leur demanda encore ſi elle étoit ſincere, & ils répondirent qu'ils croïoient ainſi & qu'ils n'avoient jamais rien enſeigné de contraire. Alors le comte de Toulouſe & pluſieurs autres tant clercs que laïques s'éleverent contre eux avec zele, les accuſant de menſonge. Les uns déclarerent leur avoir oüi dire qu'il y avoit deux dieux, un bon & un mauvais : un bon, qui avoit fait ſeulement les choſes inviſibles, immuables & incorruptibles ; un mauvais, qui avoit fait le ciel, la terre, l'homme, & les autres choſes viſibles. D'autres ſoutinrent leur avoir oüi prêcher, que le corps de JESUS-CHRIST n'eſt point conſacré par le miniſtere d'un prêtre indigne ou criminel. Pluſieurs témoignerent qu'ils leur avoient oüi dire, que l'homme & la femme ſe rendant le devoir conjugal ne pouvoient être ſauvez. D'autres leur ſoûtenoient en face qu'ils avoient dit que le baptême ne ſert de rien aux enfans, & pluſieurs autres blaſphêmes abominables.

Comme Raimond & Bernard diſoient que c'étoit de faux témoins, on les preſſa de confirmer par ſerment leur confeſſion de foi : mais ils le refuſerent, diſant que notre Seigneur dans l'évangile défend abſolument de jurer. On leur

Mat. v. 34. *Heb.* VI. 16.

repreſenta que ſaint Paul dit que le ſerment eſt la fin de toute diſpute ; & qu'il releve le ſerment de Dieu touchant le ſacerdoce de ſon fils. On allegua pluſieurs autres paſſages de l'écriture, pour montrer qu'il eſt permis de jurer à cauſe de la foibleſſe de ceux que nous voulons perſuader. Enfin ces heretiques ne s'appercevoient pas, qu'ils avoient eux-mêmes appoſé un ſerment dans la confeſſion de foi qu'ils avoient donnée par écrit, en diſant : Par la verité qui eſt Dieu nous croïons ainſi. Et ils ne ſçavoient pas que c'eſt jurer que d'appeller en témoignage de nos diſcours la verité & la parole de Dieu, comme fait l'apôtre quand il dit : Nous vous diſons par la parole de Dieu : & ailleurs : Dieu m'eſt témoin. Ce ſont les reflexions du légat Pierre dans la lettre dont eſt tiré ce récit. Raimond & Bernard parurent ſuffiſamment convaincus par tant de témoins, & pluſieurs autres ſe preparoient encore à dépoſer contre eux : toutefois pour uſer de miſericorde ſuivant l'eſprit de l'égliſe, le légat les exhorta à abjurer leur hereſie, & à ſe faire abſoudre de l'excommunication prononcée contre eux par le pape, par les archevêques de Bourges & de Narbonne, l'évêque de Toulouſe & le légat lui-même. Mais ils le refuſerent & demeurerent dans leur endurciſſement. C'eſt pourquoi les deux légats les excommunierent de nouveau avec les cierges allumez, en preſence de tout le peuple furieuſement animé contre ces heretiques, comme il le marquoit par ſes acclamations continuelles. C'eſt ce que témoigne le légat Pierre dans ſa lettre adreſſée à tous les fideles : où il leur enjoint d'éviter Raimond & Bernard & leurs complices, comme excommuniez & livrez à ſatan, & de les chaſſer de leurs terres. Le comte de Toulouſe & les autres ſeigneurs du païs promi-

AN. 1178.

Pſ. CIX.

1. Theſſ. IV. 14. *Rom.* I. 9.

AN. 1178. rent par ſerment devant tout le peuple de ne point favoriſer les heretiques.

XIV. Fin de ſaint Anthelme évêque de Bellai.

Cette année 1178. fut la derniere de S. Anthelme évêque de Bellai. Depuis ſon épiſcopat il ajoûta plûtôt à ſes auſteritez corporelles qu'il n'en diminua. Il faiſoit l'office divin non dans ſa chapelle, mais dans la cathedrale avec les chanoines, pour s'en acquitter avec plus de dignité. Il diſoit la meſſe preſque tous les jours, ce qui ne lui étoit auparavant permis que rarement. Ce ſont les paroles de l'auteur de ſa vie. C'eſt que chez les chartreux, il n'y avoit gueres, même le dimanche, que la meſſe conventuelle, comme font entendre les ſtatuts de Guigues. Anthelme eut grand ſoin de purifier ſon clergé, & après les exhortations charitables, il dépoſa ſix ou ſept prêtres concubinaires.

Vita ap. Sur. 16. Jun. c. 18.

Sup. liv. XXX. n. 65.

c. 7. n. 4.

Vita c. 19.

c. 20. Humbert comte de Savoïe avoit fait empriſonner un prêtre, que le ſaint évêque fit délivrer malgré le prevôt, & comme il s'enfuïoit les gens du prevôt le tuerent. De plus le comte avoit des prétentions ſur quelques terres de l'égliſe, qu'il diſoit être de ſon domaine; Anthelme l'exhortoit à s'en déſiſter, & à faire ſatisfaction pour le meurtre du prêtre ſous peine d'excommunication: mais le comte le menaça de ſon côté, diſant qu'il avoit privilege du pape pour ne pouvoir être excommunié. Anthelme ne laiſſa pas de l'excommunier, & en ſa preſence; ce qui le fit entrer en fureur, & les aſſiſtans diſoient qu'une telle temerité meritoit la mort. Mais le prélat loin de s'en effraïer repeta l'excommunication en termes plus forts: s'eſtimant heureux s'il eût ſouffert le martyre pour une ſi bonne cauſe. Le comte ſe plaignit au pape de l'infraction de ſon privilege, & le pape ordonna à ſaint Pierre de Tarantaiſe qui vivoit encore & à un autre évêque, de faire abſoudre

c. 22.

le comte, ou de l'abſoudre eux-meſmes au refus de l'éveſque de Bellai, dont il connoiſſoit la fermeté. Les éveſques s'acquitterent de leur commiſſion & preſſerent Anthelme d'obéir au pape & d'appaiſer le prince : mais il répondit : Celui qui eſt lié juſtement, ne doit point être delié qu'il n'ait ſatisfait par la penitence à celui qu'il a offenſé. Saint Pierre lui-même n'a pas reçu le pouvoir de lier ou de délier ce qui ne le doit pas être. Soyez donc aſſuré que je ne me relâcherai point de la ſentence que j'ai prononcée. Les deux prélats ſe retirerent ſans oſer paſſer outre : mais le pape l'ayant appris donna l'abſolution au comte & le fit ſçavoir à Anthelme. AN. 1178.

Il en fut tellement touché, qu'il quitta ſon ſiege & ſe retira dans ſa cellule de la Chartreuſe : mais ſur les plaintes de tout le païs le clergé de Bellai obtint des lettres du pape en vertu deſquelles il le fit revenir : & le comte de Savoye ne ſe tint point abſous & n'oſa entrer dans l'égliſe, juſques à ce que s'étant humilié devant le ſaint prélat il reçut ſon abſolution. Comme il ne ſe corrigeoit point & n'accompliſſoit pas ſes promeſſes, ils ſe broüillerent encore, & toutefois le comte dans le temps même qu'il haïſſoit & menaçoit le prélat, ne laiſſoit pas de le reſpecter. En effet Anthelme s'étoit acquis par ſa vertu une merveilleuſe autorité. Tout l'ordre *c.* 23. des Chartreux le regardoit comme ſon ſuperieur & tous les prieurs étoient ſous ſa dépendance : auſſi veilloit-il avec un grand zele ſur ce ſaint ordre pour y prévenir le moindre relâchement. Quand il ſe trouvoit dans des conciles ou dans *c.* 24. des aſſemblées pour affaires temporelles, il n'y avoit ni éveſque ni autre de quelque rang qu'il fût qui ne lui cedât : la cour de Rome elle-meſme le reſpectoit. Auſſi ne feignoit-il point de reprendre en qui que ce fût ce qui étoit repre-

An. 1178. henſible ; & comme on voïoit que ſes corrections n'avoient pour principe que la charité, la plûpart les recevoient volontiers. Mais il avoit une grande indulgence pour les pécheurs pénitens & meſloit ſes larmes avec les leurs.

c. 15. Pendant la maladie dont il mourut on l'exhortoit à pardonner au comte de Savoye avec lequel il étoit encore en different : mais il répondit : Je n'en ferai rien, s'il ne ſe déſiſte de ſon injuſte prétention, s'il ne promet de ne jamais rien demander à cette égliſe, & ne ſe reconnoît coupable de la mort de ce preſtre. Perſonne n'oſoit rapporter ce diſcours au comte, qui étoit dans le meſme lieu : il n'y eut que deux chartreux qui s'en chargerent ; & le comte touché de Dieu fondit en larmes, vint trouver le ſaint homme, reconnut ſa faute, renonça à ſa prétention, & demanda pardon. Anthelme lui impoſa les mains & pria Dieu de lui donner ſa bénediction à lui & à ſon fils. Comme le comte n'avoit qu'une fille, on crut que le prélat ſe méprenoit, & on voulut lui faire dire la fille : mais il repeta pluſieurs fois le fils ; & en effet il en vint un au comte peu de temps après la mort d'Anthelme. Elle arriva le vingt-ſixiéme de Juin 1178. la quinziéme année de ſon épiſcopat. Il avoit veſcu plus de ſoixante & dix ans, & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. Son ſucceſſeur dans le ſiege de Bellai fut Rainald tiré comme lui de la grande Chartreuſe, qui ſix ans après eut pour ſucceſſeur Arnaud auſſi Chartreux.

Martyr. R. 20. Jun. Gal. Chr. to. 2. p. 364.

XV. Fin de ſainte Hildegarde.

Environ trois mois après mourut ſainte Hildegarde abbeſſe du mont ſaint Rupert près de Maïence ; dont les revelations avoient été approuvées par le pape Eugene III. trente ans auparavant. Elle continua de les écrire avec un homme fidele qui lui aidoit à rendre ſes penſées

Sup. liv. LXIX. n. 37.

en Latin, suivant les regles de la grammaire, qu'elle ignoroit absolument. Ses revelations sont recueillies en trois livres & commencerent d'ordinaire par quelque image sensible, qu'elle dit avoir vûë & dont elle explique les significations mysterieuses : puis elle en tire une morale pure & solide exprimée d'un stile vif & figuré, où elle reprend les vices de son temps & excite fortement à la penitence. Elle écrivit aussi plusieurs lettres pour répondre à ceux qui la consultoient : entre lesquelles il y en a une grande au clergé de Cologne mélée de plusieurs prédictions. Car on croïoit qu'elle avoit le don de prophetie : & Richer moine de Senones en Loraine, qui écrivoit environ trente ans après, dit qu'elle avoit parlé de l'ordre des prêcheurs & des freres mineurs. Car, ajoûte-t-il, elle a dit clairement, qu'il viendroit des freres portant une grande tonsûre & un habit religieux, mais extraordinaire, qui dans leur commencement seroient reçus du peuple comme Dieu : qu'ils n'auroient rien de propre & ne vivroient que d'aumônes, sans en rien reserver pour le lendemain : qu'ils iroient dans cette pauvreté prêchant par les villes & les villages, & seroient d'abord cheris de Dieu & des hommes ; mais qu'étant bien-tôt déchus de leur institut ils tomberoient dans le mepris ; & leur conduite a verifié cette prédiction. Ce sont les paroles de Richer.

AN. 1178.

Vita ap. Sur. 17. Sept.

ap. Alb. Stad. an. 1152. fol. 169.

Chr. Senon. l. IV. c. 15. t. 3. Spicil.

Sainte Hildegarde avoit aussi le don des miracles : elle en fit une infinité, dont l'auteur de sa vie rapporte en particulier jusques à vingt. Elle mourut le dimanche dix-septiéme de Septembre 1178. âgé de quatre-vingt ans. Sa vie fut écrite par Thierri abbé Benedictin quelque trente ans après sa mort, sur les memoires d'un nommé Godefroi auſquels il ajoûta les revelations & les miracles. L'église honore la sainte le jour de sa mort.

lib. 3. c. 27.

Præfat.

Martyr. R. 17. Sept.

AN. 1178. XVI. Alexandre III. rentre à Rome. *Acta Alex ap. Bar. an. 1178. n. 1.*

Cependant tout le clergé & le peuple de Rome voiant que l'empereur Frideric s'étoit ſoumis au pape Alexandre & que le ſchiſme étoit fini, jurerent par déliberation commune de rappeller le pape, pour faire ceſſer les maux que ſa longue abſence avoit cauſez, tant au temporel qu'au ſpirituel. Ils envoïerent donc à Anagni ſept des principaux citoïens Romains avec des lettres du clergé, du ſénat & du peuple, pour le prier de revenir : mais le pape conſiderant qu'après l'avoir rappellé de France ils avoient bien-tôt recommencé à le maltraiter, ne crut pas devoir rentrer à Rome ſans avoir pris ſes ſuretez. Pour cet effet il envoïa avec les ſept députez des Romains Hubalde évêque d'Oſtie, Rainier prêtre cardinal de ſaint Jean & ſaint Paul, & Jean diacre cardinal de ſaint Ange: qui après une longue negociation firent regler par déliberation de tout le peuple : que les ſenateurs à leur élection feroient foi & hommage au pape: que les Romains lui reſtitueroient l'égliſe de ſaint Pierre & les droits regaliens, dont ils s'étoient emparez : qu'ils obſerveroient inviolablement la paix & la ſûreté, tant à l'égard du pape, que des cardinaux, leurs biens & tous ceux qui viendroient vers le pape, ou qui en retourneroient.

Sup. liv. LXXI. n. 17.

Enſuite les ſenateurs vinrent trouver le pape avec les trois cardinaux ; & après lui avoir baiſé les pieds, ils jurerent publiquement l'obſervation de toutes ces conventions. Alors le pape ſe prepara à retourner à Rome & le jour de S. Gregoire douziéme de Mars qui cette année 1178. étoit le troiſiéme dimanche de carême, il partit de Tuſculum après la meſſe. Le clergé de Rome vint bien loin au-devant avec les bannieres & les croix, ce qu'on ne ſe ſouvenoit point qui eût été fait à aucun pape : les ſenateurs & les magiſtrats venoient au ſon des trom-

pettes, les nobles & la milice en bel équipage, le peuple à pied avec des rameaux d'olivier, chantant les acclamations ordinaires de loüanges. La preſſe étoit ſi grande à lui baiſer les pieds, qu'à peine ſon cheval pouvoit-il marcher, & ſa main étoit laſſe de donner des benedictions. On le conduiſit ainſi juſques à l'égliſe de Latran, où après avoir congedié le peuple & les cardinaux, il monta au palais & ſe mit au lit avant le repas, tant il étoit fatigué : car il étoit avancé en âge. Le lendemain il tint conſiſtoire & reçut au baiſer des pieds une multitude infinie de clercs & de laïques : puis il fit les ſtations ordinaires du carême, & le dimanche ſuivant qui étoit *Lætare*, il alla en proceſſion à ſainte Croix : Enfin le jour de pâques il porta la tiare avec la couronne nommée le regne. AN. 1178.

XVII. Soûmiſſion de l'antipape Calliſte.

Dès la fin de l'année précedente l'antipape Jean de Strume autrement Calliſte ayant appris la reconciliation de l'empereur avec Alexandre quitta ſecretement ſa reſidence de Viterbe, & vint au mont d'Albane ſous la protection de Jean ſeigneur du château. Mais l'empereur pour montrer qu'il n'y prenoit point de part, défia & mit au ban de l'empire l'antipape & ſes défenſeurs, s'ils ne venoient au plûtôt à l'obéiſſance du pape. Etant donc rétabli à Rome, comme il étoit à Tuſculum, le jour de la decollation de ſaint Jean vingt-neuviéme d'Août 1178. Jean de Strume vint le trouver avec quelques-uns de ſes clercs, & en preſence des cardinaux & de pluſieurs autres, confeſſa publiquement ſon peché, demanda pardon & abjura le ſchiſme. Le pape Alexandre ſuivant ſa douceur naturelle ne lui fit aucun reproche, & lui déclara que l'égliſe Romaine le recevoit avec joye pour ſon fils & lui rendroit le bien pour le mal. En effet le pape le traita toûjours depuis avec honneur dans ſa

Acta ap. Bar. an. 1177.

Rom. Chr.

cour & le reçut même à ſa table. Toutefois le vingt-neuviéme de Septembre quelques ſchiſmatiques élurent encore pour antipape Lando Sitino de la famille des Frangipanes, qu'ils nommerent Innocent III. Un chevalier frere de l'antipape Octavien le prit ſous ſa protection en haine du pape Alexandre, & lui donna une forteresſe qu'il avoit près de Rome.

AN. 1178. *Jo. de Cecc. 1178. Acta. Aquicinct. ann. 1179.*

XVIII. Convocation d'un concile general.

Le pape Alexandre voulant remedier aux abus qui s'étoient introduits ou fortifiez pendant un ſi long ſchiſme, indiqua un concile general à Rome pour le premier dimanche de caréme de l'année ſuivante 1179. comme il paroit par la lettre à l'archevêque de Piſe & à tous les évêques & les abbez de Toſcane, dattée de Tuſculum, pour appeller nommément à ce concile tous les évêques de l'égliſe Latine & les principaux abbez. Afin, dit le pape, qu'en leur preſence & par leur conſeil on ordonne ce qui ſera ſalutaire, & que ſuivant la coûtume des anciens peres il ſoit reglé & confirmé par pluſieurs : au lieu que s'il ſe faiſoit en particulier, il n'auroit pas facilement une pleine autorité. Auſſi Eſtienne de Tournay auteur du temps, témoigne que tous les évêques qui aſſiſterent au concile, y donnerent leurs ſuffrages. Mais comme il s'en trouva pluſieurs à qui il étoit impoſſible de faire le voïage, on les en diſpenſa pour de l'argent. Ce qui donna lieu de croire que cette convocation étoit une invention intereſſée de la cour de Rome. C'eſt ainſi qu'en parle Guillaume de Neubrige auteur du temps.

to. x. conc. p. 156.

ep. 194.

G. Neub. lib. 3. c. 2.

Guill. Tyr. 21. c. 26.

Dès l'année précedente 1177. le pape avoit appellé au concile les prélats Latins d'Orient qui partirent au mois d'Octobre de cette année 1178. cinquiéme du regne de Baudoüin IV. roi de Jeruſalem. Il y avoit deux archevêques, Guillaume de Tyr, Heraclius de Ceſarée; & quatre évê-

ques Albert de Bethlehem, Raoul de Sebaſte, Joſſe d'Acre, Romain de Tripoli : avec Pierre prieur du ſaint Sepulchre député du patriarche de Jeruſalem, & Rainald abbé du mont de Sion. AN. 1178.

XIX. Guillaume archevêque de Tyr.

Le plus fameux de tous ces prélats eſt Guillaume de Tyr auteur de la meilleure hiſtoire que nous aïons du roïaume Latin de Jeruſalem. Il étoit né dans le païs, mais de parens François & avoit fait en France ſes études. Frideric archevêque de Tyr le fit archidiacre de ſon égliſe vers l'an 1167. à la priere du roi Amauri & de pluſieurs autres perſonnes conſiderables. Auſſitôt il fut envoïé en ambaſſade à l'empereur de C. P. touchant une entrepriſe ſur l'Egypte; & s'acquitta très-bien de ſa commiſſion. Environ deux ans après il vint à Rome tant pour ſes affaires particulieres que pour éviter l'indignation de ſon archevêque, que toutefois il n'avoit pas méritée. A ſon retour le roi Amauri le fit précepteur du prince Baudouïn ſon fils âgé de neuf ans: puis de l'avis des ſeigneurs il le fit ſon chancelier. Au mois de Mai 1174. il fut élu archevêque de Tyr, par le conſentement unanime du clergé & du peuple & avec l'agrément du roi, & ſacré le huitiéme de Juin dans l'égliſe du ſaint Sepulchre par les mains d'Amauri patriarche de Jeruſalem.

Longarſ. præf. in geſta Dei per Fr. n. 11.

Ep. ap. Bar. an. 1178. Allat. de Conſ. c. 11. n. 6.

L'empereur Manuël envoïa auſſi à Rome George métropolitain de Corfou, pour aſſiſter au concile & enſuite aller de ſa part vers l'empereur Frideric : mais il tomba malade à Otrante où il étoit arrivé le quinziéme d'Octobre 1178. & y demeura ſix mois, pendant leſquels ſe tint le concile. C'eſt pourquoi l'empereur Manuël le rappella, pour aſſiſter à un concile indiqué par le patriarche de C.P. & Nectaire abbé des Caſules aſſiſta pour les Grecs au concile de Latran.

XX. Troiſiém. concile de Latran.

Il s'y trouva trois cens deux évêques; ſça-

voir cinquante-un de la province de Rome, dont
AN. 1179. le premier étoit Hubalde évêque d'Oſtie, qui
to. x. conc. p. 1530. to. 12. Spicil. p. 638. notæ ad Guil. Neubrig. pag. 737. Patr. Bituric. deux ans après fut le pape Lucius III. Tous les prélats d'Italie étoient au nombre de cent ſoixante-un : entre leſquels je remarque Romuald archevêque de Salerne, & deux Grecs de la province de Regio. De France les plus diſtinguez étoient, Guillaume archevêque de Reims, Guerin archevêque de Bourges auparavant abbé de Pontigni, qui mourut deux ans après en 1181. Pons archevêque de Narbonne, Jean de Sariſberi évêque de Chartres, & ſon ami Jean évêque
Roger. de Poitiers. De Normandie Gilles évêque d'Evreux fut le ſeul qui aſſiſta à ce concile ; d'Angleterre il n'y en eut que quatre : car les Anglois ſoûtenoient, qu'ils ne devoient pas en envoïer davantage pour le concile géneral ; d'Irlande y furent ſaint Laurent archevêque de Dublin, Catholique archevêque de Tuam, & cinq ou ſix évêques. Il y eut auſſi pluſieurs prélats Ecoſſois. Entre ceux d'Allemagne on compte Arnold archevêque de Tréves, Chriſtien de Maïence & Conrad de Salsbourg. Il y avoit un évêque de Dannemarc ; & un archevêque de Hongrie, qui eſt nommé le dernier.

Ce concile ſe tint dans l'égliſe de Latran, où le pape étoit ſur un ſiége élevé avec les cardinaux, les préfets, les ſenateurs, & les conſuls de Rome. Il y eut trois ſeſſions, dont la premiere fut tenuë le lundi de la troiſiéme ſemaine de carême qui étoit le cinquiéme jour de Mars 1179. la ſeconde le mercredi de la ſemaine ſuivante quatorziéme de Mars : la troiſiéme le lundi de la paſſion dix-neuviéme du même mois.

XXI. Canons du concile de Latran. *...x. p. 1507.* En ce concile on fit vingt-ſept canons, dont le premier porte en ſubſtance : Pour prévenir les ſchiſmes, ſi dans l'élection du pape les cardinaux ne s'accordent pas aſſez pour la faire una-

nimement : celui-là ſera reconnu pour pape qui aura les deux tiers des voix. Et celui qui n'aïant que le tiers ou moins des deux tiers en prendra le nom, ſera privé de tout ordre ſacré & excommunié : enſorte qu'on ne lui accordera que le viatique à l'extrémité de la vie. La même peine s'étendra à ceux qui l'auront reçu pour pape. Le tout ſans préjudice des canons, qui ordonnent que la plus grande & la plus ſaine partie doit l'emporter : parce que dans les autres égliſes les difficultez peuvent être décidées par leurs ſuperieurs, au lieu que l'égliſe Romaine n'a point de ſuperieur. Nous déclarons nulles les ordinations faites par les antipapes Octavien, Gui & Jean de Strume; & nous ordonnons que ceux qui ont reçu d'eux des dignitez eccleſiaſtiques ou des benefices en ſoient privez. Nous caſſons les alienations par eux faites des biens eccleſiaſtiques ; & nous déclarons ſuſpens des ordres ſacrez & des dignitez, ceux qui volontairement ont fait ſerment de tenir le ſchiſme. AN. 1179. *Can.* 2.

Perſonne ne ſera élu évêque qui n'ait trente ans accomplis, qu'il ne ſoit né en légitime mariage & recommandable par ſes mœurs & ſa doctrine. Si-tôt que ſon élection aura été confirmée & qu'il aura l'adminiſtration des biens de l'égliſe, les benefices qu'il avoit pourront être librement conferez par celui à qui il appartiendra. Quant aux dignitez inferieures, comme doïennez, archidiaconnez, & autres benefices à charge d'ames, perſonne ne pourra en être pourvû qu'il n'ait atteint l'âge de vingt-cinq ans; & il en ſera privé, ſi dans le temps marqué par les canons il n'eſt promû aux ordres convenables : ſçavoir le diaconat pour les archidiacres & la prêtriſe pour les autres. Les clercs qui auront fait une élection contre cette *c.* 3.

AN. 1179. regle, ſeront privez du droit d'élire, & ſuſpens de leurs benefices pendant trois ans : l'évêque qui y aura conſenti, perdra le droit de conferer ces dignitez.

c. 4. *1. Theſſ.* 1. *2. Theſſ.* III. Puiſque l'apôtre ſe nourriſſoit lui & les ſiens du travail de ſes mains, pour ôter tout prétexte aux faux apôtres & n'être point à charge aux fideles : nous ne pouvons ſouffrir que quelques-uns de nos freres les évêques obligent leurs inferieurs, par les grands frais des viſites, à vendre les ornemens des égliſes ; & à conſumer en un moment ce qui auroit ſuffi pour les faire ſubſiſter long-temps. C'eſt pourquoi nous ordonnons que les archevêques dans leurs viſites auront tout au plus quarante ou cinquante chevaux, les cardinaux vingt-cinq, les évêques vingt ou trente, les archidiacres ſept, les doiens & leurs inferieurs deux. Ils ne meneront point de chiens ou d'oiſeaux pour la chaſſe, & ſe contenteront pour leur table d'être ſervis ſuffiſamment & modeſtement. Les évêques n'impoſeront ni tailles ni exactions ſur leur clergé : ils pourront ſeulement en cas de beſoin lui demander un ſecours charitable. Si un évêque ordonne un prêtre ou diacre ſans lui aſſigner un titre certain, dont il puiſſe ſubſiſter, il lui donnera dequoi vivre juſques à ce qu'il lui aſſigne un revenu eccleſiaſtique. A moins que le clerc ne puiſſe ſubſiſter de ſon patrimoine. C'eſt le premier canon que je ſçache qui parle de titre patrimonial, ou plûtôt de patrimoine au lieu de titre eccleſiaſtique.

c. 5.

c. 6. L'abus des appellations trop frequentes en avoit attiré un autre, ſçavoir que pour les prévenir les évêques & même les archidiacres prononçoient des ſentences de ſuſpenſe ou d'excommunication ſans monitions precedentes. Le concile leur défend d'en uſer ainſi, ſi ce n'eſt pour

pour les fautes qui de leur nature emportent excommunication : mais il défend aussi aux inférieurs d'appeller sans grief, ni avant l'entrée en cause. Si l'appellant ne vient point poursuivre son appel, il sera condamné aux dépens vers l'intimé qui se sera presenté. Or ces dépens étoient grands, sur tout pour les appellations à Rome, où l'on alloit se défendre en personne. Il est défendu en particulier aux moines & aux autres religieux, d'appeller des corrections de discipline imposées par leurs superieurs ou leurs chapitres. AN. 1179.

Le concile défend comme des abus horribles de rien exiger pour l'intronisation des évêques ou des abbez, pour l'installation des autres ecclesiastiques, ou la prise de possession des curez : pour les sepultures, les mariages & les autres sacremens : ensorte qu'on les refuse à ceux qui n'ont pas dequoi donner. Et il ne faut point, dit le concile, alleguer la longue coûtume, qui ne rend l'abus que plus criminel. Il défend aussi aux évêques & aux abbez d'imposer aux églises de nouveaux cens, ou de s'approprier une partie de leurs revenus. Il leur défend d'établir à certain prix des doyens pour exercer leur jurisdiction. Défense de conferer ou de promettre les benefices avant qu'ils vaquent, pour ne pas donner lieu de souhaiter la mort du titulaire. Les benefices vacans seront conferez dans six mois : autrement le chapitre suppléera à la negligence de l'évêque, l'évêque à celle du chapitre, & le métropolitain à celle de l'un & de l'autre. *c.* 7. *c.* 15. *c.* 8.

Il y avoit de grandes plaintes des évêques contre les nouveaux ordres militaires des Templiers & des Hospitaliers. Ils recevoient des églises de la main des laïques, & dans les leurs ils instituoient & destituoient des prêtres à l'in- *c.* 9.

ſçû des évêques : ils recevoient aux ſacremens
AN. 1179. les excommuniez, & les interdits, & leurs don-
Sup. liv. noient la ſepulture. Ils abuſoient de la permiſ-
xxx. n. 13. ſion donnée à leurs freres envoyez pour quêter, de faire ouvrir une fois l'an les égliſes interdites & y faire celebrer l'office divin ; car ſous ce prétexte pluſieurs de ces quêteurs venoient aux lieux interdits. Ils s'aſſocioient des confreres en pluſieurs lieux à qui ils communiquoient leurs privileges. Ces abus venoient moins de l'ordre des ſuperieurs que de l'indiſcretion des particuliers ; & le concile les condamna tous, non ſeulement à l'égard des ordres militaires, mais de tous les autres religieux.

c. 10. Les religieux de quelque inſtitut qu'ils ſoient ne ſeront point reçus pour de l'argent, ſous peine au ſuperieur de privation de ſa charge, & au particulier de n'être jamais élevé aux ordres ſacrez. On ne permettra point à un religieux d'avoir de pecule, ſi ce n'eſt pour l'exercice de ſon obedience ; celui qui ſera trouvé avoir un pecule ſera excommunié, & privé de la ſepulture commune, & on ne fera point d'oblation pour lui. L'abbé trouvé negligent ſur ce point ſera depoſé. On ne donnera point pour de l'argent les prieurez ou les obediences ; & on ne changera point les prieurs conventuels, ſinon pour des cauſes graves, ou pour les élever à un plus haut rang.

c. 11. On renouvelle les reglemens pour la conti-
c. 12. nence des clercs ; & les défenſes à ceux qui ſont dans les ordres ſacrez de ſe charger d'affaires temporelles, comme d'intendances des terres, de jurisdictions ſeculieres, ou de la fonction
c. 13. 14. d'avocats devant les juges laïques. On défend la pluralité des benefices, qui dès-lors étoit venuë à tel excès, que quelques-uns en avoient juſques à ſix & poſſedoient pluſieurs cures : d'où

il arrivoit qu'ils ne pouvoient résider ni faire leurs fonctions, & que plusieurs dignes ministres de l'église manquoient de subsistance. On défend aux laïques sous peine d'anathême, d'instituer ou de destituer des clercs dans les églises sans autorité de l'évêque : ou d'obliger les ecclesiastiques à comparoître en jugement devant eux. AN. 1179.

On régle le droit des patrons, ensorte que s'ils sont plusieurs, ils s'accordent à nommer un seul prêtre pour déservir l'église : ou que celui-là soit préferé qui aura la pluralité des suffrages. Autrement l'évêque y pourvoira ; comme aussi en cas de question pour le droit de patronage, qui ne soit pas terminé dans trois mois. *c.* 17.

Défense aux laïques de transferer à d'autres laïques les dîmes qu'ils possedent au péril de leurs ames. C'est sur ce fondement que l'on conserve aux laïques les dîmes dont on juge qu'ils étoient en possession dès le temps de ce concile ; & que l'on nomme dîmes infeodées. *c.* 14.

Les biens que les clercs ont acquis par le service de l'église, lui demeureront après leur mort, soit qu'ils en aïent disposé par testament ou non. *Conc. Lat.* *c.* 15.

Dans la disposition des affaires communes on suivra la conclusion de la plus grande & plus saine partie du chapitre, nonobstant tout serment ou coûtume contraire. *c.* 16.

Afin de pourvoir à l'instruction des pauvres clercs en chaque église cathedrale, il y aura un maître, à qui on assignera un benefice suffisant & qui enseignera gratuitement. Ce que l'on rétablira dans les autres églises & dans les monasteres où il y a eu autrefois quelque fonds destiné à cet effet. On n'exigera rien pour la permission d'enseigner, & on ne la refusera point à celui qui en sera capable : ce seroit empêcher l'utilité de l'église. *c.* 18.

On défend sous peine d'anathême aux recteurs, consuls, ou autres magistrats des villes, d'im- *c.* 19.

poſer aux égliſes aucune charge : ſoit pour fournir aux fortifications ou expeditions de guerre, ſoit autrement : ni de diminuer la juriſdiction des évêques & des autres prélats ſur leurs ſujets. J'entens ici la juriſdiction temporelle. On permet toutefois au clergé d'accorder quelque ſubſide volontaire pour ſubvenir aux néceſſitez publiques, quand les facultez des laïques n'y ſuffiſent pas.

AN. 1179.

c. 20. On renouvelle la défenſe des tournois, & l'in-
c. 21. 22. jonction d'obſerver la treve de Dieu telle que je
Sup. liv. l'ai expliquée en ſon temps. On défend d'établir
XX. n. 41. de nouveaux peages ou d'autres exactions ſans l'autorité des ſouverains. C'eſt que chaque petit
c. 25. ſeigneur s'en donnoit l'autorité. On renouvelle l'excommunication contre les uſuriers, avec défenſe de recevoir leurs offrandes, ni leur don-
c. 23. ner la ſépulture eccleſiaſtique. On condamne la dureté de quelques eccleſiaſtiques, qui ne permettoient pas aux lépreux d'avoir des égliſes particulieres, quoiqu'ils ne fuſſent pas reçus aux égliſes publiques. Le concile ordonne donc, que par tout où les lépreux ſeront en aſſez grand nombre vivant en commun pour avoir une égliſe, un cimetiere & un prêtre particulier : on ne faſſe point de difficulté de le leur permettre ; & il les exempte de donner la dîme des fruits de leurs jardins & des beſtiaux qu'ils nourriſſent. C'eſt la premiere conſtitution que j'aïe remarquée touchant les léproſeries.

c. 24. On défend aux Chrétiens ſous peine d'excommunication de porter aux Sarraſins des armes, du fer, ou du bois pour la conſtruction des galeres : comme auſſi d'être patrons aux pilotes ſur leurs bâtimens. Cette excommunication doit être ſouvent publiée dans les égliſes des villes maritimes. Les ſeigneurs & les conſuls des villes ſont exhortez à confiſquer les

biens des coupables, & on les déclare eſclaves de ceux qui les prendront. On excommunie auſſi ceux qui prennent ou dépoüillent les Chrétiens allant ſur mer pour le commerce ou pour d'autres cauſes légitimes : ou qui pillent ceux qui ont fait naufrage. Défenſe aux Juifs & aux Sarraſins *c. 26.* d'avoir chez eux des eſclaves Chrétiens, ſous quelque prétexte que ce ſoit. Les Chrétiens ſeront reçus en témoignage contre les Juifs, comme les Juifs contre les Chrétiens. Les biens des Juifs convertis leur ſeront conſervez ; & il eſt défendu, ſous peine d'excommunication, aux ſeigneurs ou aux magiſtrats de leur en rien ôter. AN. 1179.

XXII. Peines contres les heretiques. *c. 27. Leo. ep. 15. al. 93. ad Turib. Sup. liv. XXVII. n. 10.*

Le dernier canon du concile de Latran eſt conçu en ces termes : L'égliſe, comme dit ſaint Leon, bien qu'elle rejette les executions ſanglantes, ne laiſſe pas d'être aidée par les loix des princes Chrétiens ; & la crainte du ſupplice corporel fait quelquefois recourir au remede ſpirituel. Or les heretiques que l'on nomme Cathares, Patarins ou Publicains ſe ſont tellement fortifiez dans la Gaſcogne, l'Albigeois, le territoire de Toulouſe, & en d'autres lieux : qu'ils ne ſe cachent plus, mais enſeignent publiquement leurs erreurs. C'eſt pourquoi nous les anathematiſons, eux & ceux qui leur donnent protection ou retraite ; & s'ils meurent dans ce peché, nous défendons de faire d'oblation pour eux, ni de leur donner la ſépulture entre les Chrétiens.

Quant aux Brabançons, Arragonois, Navarrois, Baſques, Cottereaux, & Triaverdins, qui ne reſpectent ni les égliſes ni les monaſteres, & n'épargnent ni veuves ni orphelins, ni âge ni ſexe ; mais pillent & déſolent tout comme des payens : nous ordonnons pareillement, que ceux qui les auront ſoudoïez, retenus ou pro-

tegez, ſoient dénoncez excommuniez dans les
AN. 1179. égliſes les dimanches & les fêtes ; & ne ſoient abſous qu'après avoir renoncé à cette pernicieuſe ſocieté. Or tous ceux qui s'étoient engagez à eux par quelque traité doivent ſçavoir, qu'ils ſont quittes de tout hommage ou ſerment qu'ils pourroient leur avoir fait. Au contraire nous leur enjoignons à eux & à tous les fideles pour la rémiſſion de leurs pechez, de s'oppoſer courageuſement à ces ravages & de défendre les Chrétiens contre ces malheureux : dont nous déſirons que les biens ſoient confiſquez, & qu'il ſoit libre aux ſeigneurs de les réduire en ſervitude. Quant à ceux qui mourront vraïement pénitens en leur faïſant la guerre, ils ne doivent point douter qu'ils ne reçoivent le pardon de leurs pechez & la recompenſe éternelle. Nous remettons auſſi à tous ceux qui prendront les armes contre eux deux années de leur pénitence : laiſſant à la diſcretion des évêques de leur accorder ſelon leur travail une plus grande indulgence ; & cependant nous les recevons ſous la protection de l'égliſe, comme ceux qui viſitent le ſaint ſépulcre. Mais ceux qui mépriſeront les exhortations des évêques pour prendre les armes contre ces méchans, ſeront excommuniez. Ces Cottereaux ou Routiers, comme d'autres les nommoïent, étoient des troupes ramaſſées de differentes nations, dont les ſeigneurs ſe ſervoient pour leurs guerres particulieres, & qui vivoient ſans diſcipline & ſans religion. On voit en ce canon le concours des deux puiſſances eccleſiaſtique & ſéculiere, ſuivant l'autorité de ſaint Leon rapportée en tête. L'égliſe prononce de ſon chef l'excommunication, la défenſe d'offrir le ſacrifice pour les coupables, & de leur donner la ſépulture : mais elle emploïe le ſecours des loix & l'autorité des

V. Marca. l. 1. hiſt. Bearn. c. 14. n. 7. Cang. Cotterelli.

princes en diſpenſant du ſerment de fidelité, en ordonnant de prendre les armes contre les coupables, de confiſquer leurs biens & les réduire en ſervitude. Et elle uſe encore de ſon droit en appliquant les travaux de cette guerre pour la remiſſion des pechez, & y attachant deux années d'iudulgence. C'eſt ce qu'il eſt important de diſtinguer, non ſeulement dans ce canon, mais dans les autres ſemblables. AN. 1179.

XXIII. Erreur de Pierre Lombard.

En ce concile le pape Alexandre avoit deſſein de condamner cette propoſition de Pierre Lombard évêque de Paris; JESUS-CHRIST en tant qu'homme n'eſt pas quelque choſe. Mais quelques cardinaux lui dirent: Seigneur, nous avons de plus grandes affaires à traiter. Au contraire, dit le pape, la premiere & la plus grande affaire eſt de traiter de la foi & des heretiques. Alors ces cardinaux ſortirent du conſiſtoire; & un évêque Galois nommé Adam ſortit avec eux diſant: Seigneur, je défendrai la doctrine de mon maître, moi qui ai autrefois été prépoſé à ſes écoles. C'étoit Adam évêque de ſaint Aſaf qui avoit été diſciple de Pierre Lombard & maître de Jean de Sarisberi. La queſtion ne fut donc point agitée dans le concile, mais quelque temps après le pape Alexandre écrivit ſur ce ſujet à Guillaume archevêque de Reims & ſon légat qui avoit aſſiſté au concile: lui ordonnant d'aſſembler les docteurs des écoles de Paris, de Reims, & des autres villes d'alentor, & de défendre par l'autorité du pape ſous peine d'anathême, que perſonne à l'avenir n'eût la hardieſſe de dire que JESUS-CHRIST en tant qu'homme n'eſt pas quelque choſe.

Gualt. de S. Vict. Mſ. Du Boulai. hiſt. univ. to. 2. 431.

Sup. liv. LXX. n. 35. LXXII. n. 54.

Quelques années auparavant le pape avoit écrit ſur ce ſujet au même Guillaume lors qu'il étoit archevêque de Sens, lui ordonnant d'aſſembler à Paris ſes ſuffragans avec d'autres perſonnages

Du Boulai. p. 403. & to. X. conc. p. 1529. Matth. Par.

pieux & prudens pour défendre abſolument d'en-
AN. 1179. ſeigner cette doctrine. Or elle fut principalement combattuë par Gautier de ſaint Victor docteur fameux ſixiéme prieur de cette abbaye & ſucceſſeur du celebre Richard mort le dixiéme jour de Mars 1173. dont nous avons grand nombre d'écrits, la plûpart de pieté. Ceux de Gautier ne ſont pas imprimez; & il y a quatre livres qui portent ce titre : Contre les hereſies manifeſtes & condamnées même dans les conciles, que ſoûtiennent les ſophiſtes Abailard, Lombard, Pierre de Poitiers, & Gilbert de la Poirée. Il les nomme les quatre Labyrinthes de la France, & dit qu'ils ſe ſont égarez en ſuivant Ariſtote dans ſa dialectique & traitant avec la legereté ſcholaſtique les myſteres de la Trinité & de l'Incarnation. Il les combat par l'autorité de l'écriture & des peres.

XXIV. Evêques d'Allemagne. *Arnold. Chr. Slav. 11. 6. 28.*

Au concile de Latran vinrent pluſieurs eccleſiaſtiques d'Allemagne ordonnez par les ſchiſmatiques, eſperant d'obtenir grace du pape. Il y vint principalement des clercs & des moines de l'égliſe d'Halberſtat, que l'évêque Geron avoit déchirée; & le pape uſa d'indulgence à leur égard, parce que Geron n'avoit pas été ordonné par un ſchiſmatique, mais par Hartuic archevêque de Brême, catholique. Il fut donc permis à ceux qu'il avoit ordonnez, non-ſeulement d'exercer leurs fonctions, mais de monter aux ordres ſuperieurs. Geron lui-même obtint la liberté de faire par tout les fonctions épiſcopales. Chriſtien archevêque de Mayence & Philippe de Cologne ayant abjuré le ſchiſme & quitté les palliums qu'ils avoient reçus des antipapes, en reçurent de nouveaux de la main du cardinal Hyacinthe. Baudeiin archevêque de Brême étoit mort l'année précedente 1178. le jour même qu'il devoit recevoir les lettres

Chr. Alb. Stad. an. 1179.

de ſa dépoſition. On élut à ſa place le docteur Bertold ; & le prevôt Otton fut le ſeul qui appella de cette élection. Bertold vint au concile de Latran, & demanda au pape d'être ſacré, s'en tenant fort aſſuré. Mais la veille il s'étoit aſſis dans le concile entre les évêques, quoiqu'il ne fût pas prêtre : ce qui lui avoit attiré une grande indignation. Un docteur nommé Gerard parla pour lui, diſant qu'il étoit de bonnes mœurs & qu'il ſçavoit les arts liberaux, l'écriture ſainte, les decrets & les loix, enfin qu'il avoit été élu tout d'une voix ; & conclut en diſant au pape : Il vous prie de l'ordonner aujourd'hui prêtre & demain évêque. Le pape dit : Je crois bien ce que vous avancez, mais il eſt dit : ne vous preſſez point d'impoſer les mains. J'en parlerai à nos freres, & nous examinerons la maniere de l'élection. Deux cardinaux interrogerent les députez de Brême, & ne les trouverent pas d'accord. Enſuite le pape en conſiſtoire prononça ainſi la ſentence. Mes freres j'ai vû votre élu, je ſuis content de ſa perſonne, de ſa ſcience, de ſon éloquence : de ſes mœurs mêmes, autant que je le puis connoître : mais la maniere de ſon élection me déplaît. Il a été élu n'étant pas encore dans les ordres ſacrez, enſorte qu'il eût pû contracter mariage. Nous avons appris auſſi qu'il y a eu une appellation, dont on a contraint l'appellant à ſe déſiſter. Que votre élu s'eſt fait élire une ſeconde fois, caſſant ainſi ſa premiere élection. Enfin qu'il a reçu l'inveſtiture de l'empereur avant les ordres ſacrez. Il n'eſt pas facile de diſpenſer de tant d'irrégularitez, c'eſt pourquoi nous jugeons votre élection nulle. Comme Bertold vouloit encore parler, les huiſſiers crierent en Italien, *Levate : andate, andate.* Levez-vous : allez, allez. Sifrid évêque de

AN. 1179.

1. *Tim.* v. 22.

Brandebourg & fils du marquis d'Albert fut élu
AN. 1179. enſuite archevêque de Brême.

Alb. Stad. En ce concile le pape ſacra deux évêques Anglois & deux Ecoſſois: dont l'un étoit venu à Rome avec un ſeul cheval, l'autre à pied avec un ſeul compagnon. Il s'y trouva auſſi un évêque Irlandois, qui n'avoit autre revenu que le lait de trois vaches; & quand elles manquoient de lait ſes dioceſains lui en fourniſſoient trois autres. En ce même concile le pape fit deux nouveaux cardinaux, ſçavoir, Guillaume archevêque de Reims beau-frere du roi de France, ſous le titre de ſainte Sabine; & Henri abbé de Clairvaux qu'il fit évêque d'Albane. Il avoit été abbé de Hautecombe, d'où il fut transferé à Clairvaux en 1176. & quand il fut fait cardinal, Pierre abbé d'Igni fut élu abbé de Clairvaux.

Roger. Hoved.

Chr. Claraval.

XXV. S. Laurent de Dublin.

Le pape fit auſſi ſon légat en ce concile Laurent archevêque de Dublin en Irlande, dont l'hiſtoire mérite d'être rapportée. Il étoit né dans le païs même, de parens nobles au dioceſe de Glandelac depuis uni à celui de Dublin; & il n'avoit encore que dix ans, quand ſon pere pria l'évêque de chercher par le ſort, lequel de ſes enfans il devoit donner à Dieu pour être élevé dans le clergé. Le jeune Laurent dit en riant, qu'il n'étoit pas beſoin de ſort, & s'offrit de lui-même: le pere y conſentit, & le prenant par la main l'offrit à Dieu & à ſaint Coëngin patron du dioceſe. C'eſt un ſaint abbé qui vivoit au ſixiéme ſiecle dans le même lieu, & eſt honoré le troiſiéme jour de Juin. Il y avoit fondé un monaſtere qui étoit beaucoup plus riche que l'égliſe cathedrale; & Laurent en fut élu abbé à l'âge de vingt-cinq ans. Quelques années après l'évêque de Glandelac étant mort, il fut élu pour lui ſucceder: mais il le refuſa

Vita ap. Sur. 14. Nov.

c. 4.

Bol. t. XIX. p. 310.

c. 6.

c. 10.

diſant, qu'il étoit encore trop jeune. Aſſez long-temps après Gregoire archevêque de Dublin mourut, & pluſieurs aſpiroient à ce ſiege, ſe fondant ſur leur nobleſſe ou ſur leur doctrine : mais quand ce vint à l'élection les avis partagez ſe réunirent, & l'abbé Laurent, malgré ſa reſiſtance, fut élu tout d'une voix. AN. 1179.

Au lieu des chanoines ſeculiers qu'il avoit trouvez dans ſa cathedrale de Dublin, il en établit de reguliers de la congregation d'Aroaiſe, abbaye fondée quatre-vingt ans auparavant dans le dioceſe d'Arras. L'archevêque Laurent embraſſa lui-même leur inſtitut, où il joignit des auſteritez particulieres : portant continuellement le cilice & ſe faiſant donner la diſcipline trois fois par jour. Tous les jours il faiſoit manger en ſa preſence au moins trente pauvres. Etant allé en Angleterre pour les affaires de ſon égliſe, il vint trouver le roi Henri à Cantorberi ; & ayant paſſé la nuit en prieres au tombeau de ſaint Thomas, il ſe prépara le lendemain à celebrer la meſſe ſolemnellement à la priere des moines. Comme il marchoit à l'autel revêtu de ſes ornemens pontificaux, un homme extravagant entendant dire que c'étoit un ſaint, alla s'imaginer que ce ſeroit une œuvre meritoire de le rendre martyre comme ſaint Thomas. Dans cette penſée il prit un grand bâton & perçant la foule il en frappa l'archevêque ſur la tête de toute ſa force. Il tomba au coin de l'autel, & les moines & les autres aſſiſtans le croyant bleſſé à mort ſe proſternerent ſur le viſage fondant en larmes. Mais le ſaint prélat leva bien-tôt la tête, & aïant beni de l'eau il en fit laver ſa playe. Le ſang s'arrêta, & le prélat ſe trouva ſi bien gueri qu'il commença la meſſe & l'acheva. L'auteur de ſa vie dit avoir été témoin oculaire de ce fait. Le roi vouloit faire pendre le malheu-

c. 11. 12.

Gal. Chr. to. 4. *p.* 95.

c. 13.

c. 19.

reux qui l'avoit frappé, mais le ſaint prélat ob-
AN. 1179. tint à force de prieres qu'on ne lui fît point de mal.

c. 23. Etant revenu du concile de Latran avec le titre de légat, il ſe ſervit de ſon autorité pour retrancher les abus qui regnoient dans l'égliſe d'Irlande. Il ſignala principalement ſon zele contre l'incontinence des clercs ; & quoiqu'il eût bien pû abſoudre les coupables, il les renvoïoit au pape, enſorte qu'une fois il envoïa à Rome pour ce ſujet juſques à cent quarante prêtres. Il ne vêcut gueres que deux ans depuïs le concile ; & vint mourir en Normandie à cet-
c. 31. te occaſion. Il s'etoit élevé un grand differend entre Henri II. roi d'Angleterre & Deronogue le plus puiſſant roi d'Irlande. L'archevêque voulant procurer la paix entre eux paſſa en Angleterre : mais le roi Henri ne voulut point y entendre, & défendit de laiſſer retourner le ſaint prélat en Irlande. Le roi paſſa en Normandie, & l'archevêque l'aïant attendu trois ſemaines au monaſtere d'Abendon, réſolut de le ſuivre & s'embarqua à Douvres. Mais quand il fut arrivé à Guiſſant la fiévre le prit ; & prévoyant ſa fin il chercha un lieu ſur le chemin où il pût s'arrêter, & vint à l'abbaye d'Eu, ſituée à l'en-
Gall. Chr. trée de la Normandie au dioceſe de Roüen. Elle
to. 4. *p.* 105. avoit été fondée en 1119. pour des chanoines reguliers de la congregation de ſaint Victor de Paris, & étoit gouvernée par Osbert ſon ſixiéme abbé. Le ſaint archeveque le fit appeller ſi-
Neuſtria pia. p. 694. tot qu'il fut arrivé & mis au lit ; & s'étant con-
Vita. c. 32. feſſé à lui il reçut le viatique. Quelques jours après il reçut l'extrême-onction, & comme on l'avertiſſoit de faire ſon teſtament il répondit : Dieu ſçait qu'il ne me reſte pas un denier ſous le ſoleil. Il mourut ainſi le ſamedi quatorziéme de Novembre 1181. & fut enterré dans l'égliſe

d'Eu. Le pape Honorius III. le canoniſa quarante quatre ans après en 1225. & l'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. AN. 1179. *Martyr. R.* 14. *Nov.* XXVI.

Le roi de France Loüis ſe ſentant infirme & déja avancé en âge, car il avoit près de ſoixante ans, aſſembla à Paris en 1179. tous les prélats & les ſeigneurs de ſon roïaume dans le palais de l'évêque Maurice : où étant entré ſeul dans la chapelle, il commença par faire ſa priere à Dieu, comme il avoit accoûtumé en toutes ſes actions : puis appellant l'un après l'autre les prélats & les ſeigneurs, il leur communiqua le deſſein qu'il avoit de faire couronner roi ſon fils Philippe le jour de l'Aſſomption de la ſainte Vierge, & tous approuverent ſa réſolution. Mais le temps de la ceremonie étant venu, le jeune prince qui n'avoit que quatorze ans, s'égara à la chaſſe, & s'étant trouvé ſeul dans le bois fut ſaiſi d'une frayeur qui lui donna la fiévre. La maladie devint conſiderable, & ſon ſacre fut differé. Couronnement de Philippe fils du roi de France. *Rigord. de geſt. Phil.*

Cependant le roi Loüis ſenſiblement affligé fut averti en ſonge d'aller en pelerinage à ſaint Thomas de Cantorberi, s'il vouloit obtenir la gueriſon de ſon fils. Il envoïa donc demander au roi Henri la permiſſion & la ſûreté pour paſſer en Angleterre ; & l'ayant obtenuë il ſe mit en chemin contre l'avis de pluſieurs, accompagné de Philippe comte de Flandres, Baudoüin comte de Guines, Henri duc de Louvain & d'autres ſeigneurs. Il arriva à Douvres le mercredi vingt-deuxiéme d'Août 1179. & trouva ſur le rivage le roi d'Angleterre, qui le reçut avec grande joye & grand honneur comme ſon ſeigneur & ſon ami, & le défraya magnifiquement lui & toute ſa ſuite. Le lendemain veille de ſaint Barthelemi il le mena à Cantorberi juſques à la tombe de ſaint Thomas *Roger. Hoved. p. 592.*

où le roi Loüis offrit une grande coupe d'or ; & pour les moines cent muids de vin par an à perpetuité, païables en France à Poiſſi : avec exemption de tous droits pour tout ce qui ſeroit déſormais acheté en France à leur uſage. Le roi Loüis s'en retourna trois jours après, & arriva à Guiſſand le dimanche vingt-ſixiéme d'Août.

AN. 1179.

Il trouva le prince ſon fils gueri, & ordonna à tous les prélats & les ſeigneurs de ſon royaume de ſe trouver à Reims à la Touſſaints pour ſon ſacre. Le nouveau cardinal Guillaume aux blanches mains archevêque de Reims légat du ſaint ſiege & oncle du jeune prince en fit la ceremonie, aſſiſté des archevêques de Tours, de Bourges & de Sens, & de preſque tous les évêques du royaume. Le jeune Henri roi d'Angleterre, comme duc de Normandie, porta devant Philippe depuis ſa chambre juſques à l'égliſe la couronne qu'il devoit recevoir. Philippe comte de Flandres portoit l'épée, & d'autres ſeigneurs marchoient devant & après faiſant d'autres fonctions. Mais le roi Loüis ne put aſſiſter au ſacre de ſon fils : car au retour d'Angleterre, comme il alloit à ſaint Denis, il fut ſubitement frappé du froid & tomba en paralyſie, qui lui fit perdre l'uſage de la moitié du corps. Le dimanche d'après la Touſſaints, qui étoit le quatriéme jour de Novembre, l'archevêque Guillaume tint à Reims un concile avec tous les évêques de ſa province.

Auct. Aquicinct. an. 1179.

XXVII. Schiſme en Eſcoſſe.

En Eſcoſſe il y eut un ſchiſme dans l'égliſe de ſaint André après la mort de l'evêque Richard : les chanoines élurent le docteur Jean, mais le roi Guillaume choiſit Hugues ſon chapelain & le fit ſacrer par les évêques de ſon royaume : nonobſtant l'appellation que Jean avoit interjettée au pape pour juger ce diffe-

Roger. Hov. p. 597.

rend. Le pape Alexandre envoïa en Eſcoſſe Alexis ſoûdiacre de l'égliſe Romaine, qui dépoſa Hugues, comme intrus par violence, confirma l'élection de Jean & le fit ſacrer avec la permiſſion du roi : qui y conſentit par le conſeil des évêques, pour faire lever l'interdit que le légat avoit jetté ſur le dioceſe de ſaint André. Mais auſſi-tôt après le roi défendit à Jean de demeurer dans ſon roïaume. Hugues cependant ſe portoit pour évêque comme auparavant ; & partit pour aller à Rome emportant la chapelle épiſcopale avec l'anneau & la croſſe. Le légat Alexis l'excommunia, & le pape confirma la ſentence par une lettre adreſſée aux prélats d'Ecoſſe & au clergé particulier de ſaint André.

AN 1179. *Alex. III. ep. 55.* *ep. 56.*

Le pape fit plus, il donna la légation d'Ecoſſe à Roger archevêque d'Yorc, lui ordonnant que conjointement avec Hugues évêque de Durham, il excommuniât le roi d'Ecoſſe & mît ſon roïaume en interdit s'il ne laiſſoit l'évêque Jean en poſſeſſion paiſible de l'égliſe de ſaint André. Il défendit auſſi à ce prélat de quitter ce ſiege par crainte ou autrement, ou d'en accepter un autre, ſous peine de les perdre tous deux ; & il écrivit au roi d'Ecoſſe, le menaçant s'il n'obéiſſoit de remettre ſon roïaume en ſujettion, ſans doute du roi d'Angleterre. Mais le roi d'Ecoſſe Guillaume ſans être touché de ces menaces chaſſa de ſon roïaume Jean évêque de ſaint André & ſon oncle Matthieu évêque d'Aberden. C'eſt pourquoi l'archevêque d'Yorc, l'évêque de Durham, & le légat Alexis, executant leur commiſſion excommunierent le roi & mirent ſon roïaume en interdit.

ep. 57.

Cette année 1180. le pape Alexandre réduiſit l'antipape Lando qui ſe faiſoit nommer Innocent III. Le pape plus indigné contre ce rebelle que contre les précedens, qui avoient l'em-

XXVIII. L'antipape Lando ſe ſoûmet. *Sup. n. 2.*

pereur pour eux & un parti conſiderable : tint
AN. 1180. conſeil avec les cardinaux, & de leur avis fit ſa
Auct. Aquicinct. an. 1179. V. Pagi 1180. n. 8. paix avec leurs confreres patens de l'antipape Octavien, dont le frere étoit le protecteur de Lando : il acheta de lui pour une groſſe ſomme le château de Palombara, qui étoit la retraite de cet antipape ; le prit ainſi par l'induſtrie de Hugues cardinal diacre autrement Hugucion de la famille de Pierre de Leon. Lando vint ſe jetter aux pieds du pape, qui le fit enfermer à Cava avec ſes ſectateurs. Mais il en avoit ſi peu que la plûpart des hiſtoriens n'ont fait aucune mention de lui. Ce n'eſt donc qu'à ſa priſe que le ſchiſme fut entierement éteint.

XXIX. Mort de Loüis VII. Philippe Auguſte roi.

En France le jeune roi Philippe epouſa Iſabelle fille de Baudoüin comte de Hainaut, & ſe fit couronner une ſeconde fois avec elle le jour de l'Aſcenſion vingt-neuviéme de Mai 1180. Cette ceremonie ſe fit à ſaint Denis par les mains de Gui archevêque de Sens : ce que Guillaume archevêque de Reims trouva fort mauvais & en porta ſes plaintes au pape. Il en étoit d'autant plus irrité que le jeune roi voïant ſon pere paralytique s'étoit livré au comte de Flandres, & aliené de la reine ſa mere & de l'archevêque de Reims frere de cette princeſſe. Le roi Loüis ne ſurvécut que trois mois & demi ; & mourut à Paris le jeudi dix-huitiéme de Septembre de la même année âgé de ſoixante ans : dont il avoit regné quarante-trois depuis la mort de ſon pere. Il fut enterré à l'abbaïe de Barbeau de l'ordre de Cîteaux près de Melun, qu'il avoit fondée en 1147. On voit un témoignage de la pieté de ce prince dans une lettre que lui écrivit le pape Alexandre III. lorſqu'il réſidoit à Sens en 1164. car elle fait voir qu'il obſervoit trois carêmes, le grand, l'avent, & celui de ſaint Martin depuis l'octave de la Touſſaints juſ-

Roger. Hov. p. 593. Rigord. an. 1. Auct. Aquicinct.

Gall. Chr. to. 4. p. 125. Alex. ep. 53. to. x. conc. p. 1326.

ques à l'avent, & qu'il faisoit une abstinence particuliere les vendredis. Philippe son fils commença donc à regner seul à l'âge de quinze ans & en regna quarante-deux. On lui donna dès son temps le surnom d'Auguste sous lequel il est connu. AN. 1180. *Rigord. prolog.*

Jean de Sarisberi évêque de Chartres mourut la même année 1180. le vingt-cinquiéme d'Octobre après avoir tenu ce siege quatre ans & près de trois mois; & fut enterré à l'abbaïe de Josaphat près de Chartres. Outre les deux ouvrages dont j'ai parlé, sçavoir le Policratique & le Metalogue, il écrivit la vie de saint Thomas de Cantorberi son cher maître, & grand nombre de lettres dont il nous reste plus de trois cens. On y voit plusieurs particularitez remarquables des affaires de son temps, principalement de celle de saint Thomas. XXX. Pierre de Celle évêque de Chartres. *Chr. Rob. S. Mar. Sup. liv. LXXII. n. 53. Sup. liv. LXX. n. 35.*

Son successeur dans le siege de Chartres fut Pierre de Celle son ami particulier. Pierre dans sa premiere jeunesse vêcut quelque-temps à saint Martin des champs près de Paris: vers l'an 1150. il fut abbé de Mousti er-la-Celle au dioceſe de Troyes, dont le nom lui est demeuré, quoi qu'il ait été depuis abbé de saint Remi de Reims, où il passa en 1162. Enfin il fut élu évêque de Chartres en 1180. & tint ce siege sept ans. Il étoit en grande reputation pour sa doctrine & pour sa vertu, & en relation avec tout ce qu'il y avoit de plus grand dans l'église, comme il paroît par ses lettres. Depuis qu'il fut abbé de saint Remi le pape Alexandre III. le commit souvent pour juger, non seulement en des affaires ecclesiastiques, mais entre des laïques, pour cause d'usures, ou de protection des pupilles, ou des croisez: car l'eglise étoit alors en possession de juger de ces causes; & par ces exemples on peut estimer ce qui se passoit dans les autres provinces. *Præf. edit. 1671.* *Post. ep. Petr. Cell. & tom. X. conc. pa. 1247.*

AN. 1180. XXXI. Queſtion du Dieu de Mahomet.

L'empereur Manuel Comnene mourut peu de jours après le roi Loüis le jeune. Il étoit tombé malade dès devant le mois de Mars de la même année 1180. indiction treiziéme, dans le temps qu'il agitoit une queſtion de theologie qui ne fut terminée que trois mois après. Il y avoit dans le catechiſme des Grecs un anathême contre le dieu de Mahomet, qui n'engendre point & n'eſt point engendré, mais qui eſt, diſent-ils, *Holoſphiros*, comme qui diroit ſolide & tout d'une piece: car c'eſt ainſi que les Grecs rendoient le mot Arabe *Elſemed*, qui eſt un des noms de Dieu ſelon les Mutulmans. L'empereur Manuël vouloit faire effacer cet anathême de tous les catechiſmes: diſant que les Muſulmans qui ſe voudroient convertir, étoient ſcandaliſez de voir une malediction prononcée contre Dieu, de quelque maniere que ce fût. Pour ce ſujet Manuël appella le patriarche Theodoſe & les évêques les plus ſçavans & les plus vertueux qui ſe rencontrerent à C. P. & après un exorde magnifique, il leur expliqua ſa propoſition. Tous les prélats la rejetterent: ayant même peine à l'écouter, & lui expliquerent charitablement le ſens de cet anathême, qui ne tombe point ſur le vrai Dieu, mais ſur le fantôme que s'eſt forgé Mohomet d'un dieu qui n'engendre point: au lieu que les Chrétiens adorent un Dieu pere.

Nicet. liv VII. p. 142. C.

Ibid. p. 138. D.

L'empereur ne laiſſa pas de ſuivre ſon deſſein & publia un écrit où traitant d'ignorans & d'imprudens les empereurs & les prélats précedens, qui avoient ſouffert cet anathême, il apportoit des raiſons ſpecieuſes pour l'abolir. Mais le patriarche ſe déclara hautement contre cet écrit comme contenant des nouveautez dangereuſes: de quoi l'empereur déja chagrin par ſa maladie fut extrêmement irrité. Il réduiſit donc ſon écrit en abregé, & s'étant fait porter à Scutari, pour

être en meilleur air & plus en repos, il y fit venir les prélats & les hommes les plus diſtinguez par leur ſçavoir. Mais ils furent à peine débarquez, qu'un de ſes ſecreraires les plus affidez nommé Theodore leur vint dire que l'empereur n'étoit pas alors viſible à cauſe de ſa maladie : & qu'ils devoient entendre la lecture de deux papiers qu'il avoit en main : l'un étoit l'écrit dont j'ai parlé que l'empereur vouloit faire ſouſcrire aux prélats ; dans l'autre adreſſé au patriarche Theodoſe & aux évêques, l'empereur ſe plaignoit de leur réſiſtance, & les menaçoit d'aſſembler un plus grand concile, & même de faire examiner cette queſtion par le pape. Enfin après pluſieurs conteſtations, les prélats convinrent, quoiqu'avec peine, que l'on effaceroit des catechiſmes l'anathême au dieu de Mahomet ; & que l'on mettroit ſeulement anathême à Mahomet, & à toute ſa doctrine & à ſa ſecte. Ainſi fut terminée cette affaire au bout de trois mois. AN. 1180.

Le patriarche Theodoſe avoit ſuccedé à Chariton mort en 1177. après avoir tenu le ſiege de C. P. quatorze mois. Theodoſe étoit originaire d'Antioche & avoit été long-temps moine au mont ſaint Auxence : il tint ſix ans le ſiege de C. P. Nous avons de lui une conſtitution ſinodale dattée du trentiéme de Juillet indiction douziéme, qui eſt l'année 1179. portant qu'une fille peut épouſer le couſin de celui à qui elle a été fiancée avant l'âge de puberté, parce que ces fiançailles étoient nulles. *Catalog. Jus. G. R. p. 303. Pagi. 1179.* *Jus. G. R. lib. 2. p. 231.*

XXXII. Mort de Manuel. Alexis Comnene empereur.

Ce patriarche voïant l'empereur dangereuſement malade, lui conſeilloit pendant qu'il étoit encore temps, & qu'il avoit l'eſprit ſain, de donner ordre aux affaires de l'empire : & de chercher un homme capable de conduire ſon fils qu'il laiſſoit en bas âge. Mais l'empereur lui *Nicet. p. 142. D.*

repondit qu'il étoit aſſuré de ne pas mourir
AN. 1180. de cette maladie, & de vivre encore quatorze ans. C'eſt qu'il croioit à des aſtrologues, qui lui promettoient une prompte gueriſon & de grandes conquêtes. Toutefois la maladie augmentant toûjours, il vit enfin évanoüir ſes eſperances, & par le conſeil du patriarche, il ſigna un petit écrit contre l'aſtrologie. Enſuite s'étant lui-même tâté le pouls, il ſe frappa la cuiſſe en jettant un grand ſoupir, & demanda l'habit monaſtique. On en prit un tel qu'on le put trouver dans cette ſurpriſe, & on l'en revêtit par deſſus ſes habits ordinaires, quoiqu'il ſe trouvât trop court & indécent. L'empereur Manuel mourut ainſi le vingt-quatriéme de Septembre 1180. ſelon les Grecs 6689. l'indiction quatorziéme
Cang. C. P. IV. n. 3. commençant. Il avoit regné trente-ſept ans & demi, & fut enterré à C. P. dans le monaſtere du Pantocrato, c'eſt-à-dire, du Tout-puiſſant, fondé par l'imperatrice Irene ſa mere, où étoient des moines de l'ordre de ſaint Antoine juſques au nombre de ſept cens. On y tranſporta peu de temps après une pierre de marbre rouge de la grandeur d'un homme, que Manuël avoit fait apporter d'Epheſe, & que l'on prétendoit être celle où le corps de J. C avoit été embaumé à la deſcente de la croix.

Nicet. VII. n. 3. p. 134. D. Manuël fonda lui-même à l'entrée du Pont-Euxin un monaſtere en l'honneur de S. Michel, où il raſſembla les moines eſtimez les plus parfaits ; & pour leur ôter tout ſujet de diſſipation, il ne leur donna ni terres labourables, ni vignes, ni autres immeubles, aſſignant tout leur revenu ſur le tréſor imperial. Auſſi renouvella-t'il une conſtitution de Nicephore Phocas, qui défendoit aux monaſteres d'augmenter leurs acquiſitions ; & il blâmoit les fondations de ſon pere & de ſon aïeul, qui avoient donné aux

monasteres quantité de terres fertiles & de belles prairies : disant, qu'ils n'avoient pas bien fait leurs bonnes œuvres, que les moines doivent habiter des cavernes, des déserts & des lieux écartez, puisqu'ils avoient renoncé au monde ; & ne se pas montrer dans les villes & les places publiques. Il se plaignoit aussi de la décadence de l'état monastique, qui ne consistoit presque plus que dans l'habit, la grande barbe & l'exterieur. AN. 1180.

Guillaume archevêque de Tyr revenant du concile de Latran passa l'hyver à C. P. & n'en partit que le mercredi de Pâques vingt-troisiéme d'Avril de cette année 1180. Il loüe extrêmement la magnificence de l'empereur Manüel particulierement ses aumônes ; & dit que son ame est allée au ciel, & que sa mémoire est en benediction. Ce qui montre que ce prélat, tout Latin qu'il étoit, le tenoit pour catholique. Aussi avez-vous vû que Manuel entretenoit commerce avec le pape Alexandre ; & on ne peut dire que de son temps le schisme des Grecs fût encore formé. Son fils Alexis Comnene lui succeda âgé d'environ treize ans, sous la conduite de sa mere Marie fille de Raimond prince d'Antioche : qui étoit gouvernée elle-même par Alexis Comnene protovestiaire ou grand maître de la garderobe, cousin du défunt empereur. *G. Tyr. XXII. c. 4. 5.* *Cang. fam. mill. Byz. p. 186.*

La même année 1180. mourut Amauri patriarche Latin de Jerusalem, qui à cause de sa simplicité avoit été peu utile à son église. Son successeur fut Heraclius auparavant archevêque Latin de Cesarée, homme de si mauvais exemple, qu'il entretenoit publiquement une femme, que le peuple nommoit la patriarchesse, lorsqu'il la voïoit passer dans les ruës magnifiquement parée. A l'élection de ce prélat, on disoit

XXXMI. Eglise Latine d'Orient. *Sanut. III. fidel. Cruc. par. 6. c. 1 ult.*

tout haut : La croix ſera perduë ſous le patriar-
An. 1180. che Heraclius, comme elle a été recouvrée ſous l'empereur Heraclius : ce qui fut confirmé par l'évenement. Il tint le ſiege de Jeruſalem onze ans.

G. Tyr. xxi. c. 6. 7. Les affaires de ce roïaume déperiſſoient à vûë d'œil, par l'accroiſſement de la puiſſance de Saladin, qui après s'être rendu maître de l'Egypte, s'étendoit dans la Syrie, avoit pris Damas, & menaçoit tout le reſte de la ſucceſſion de Noradin. Ainſi les forces des infideles étoient réünies, au lieu que quatre-vingt ans auparavant, quand les Francs entrerent dans le païs, elles étoient diviſées entre un grand nombre de ſeigneurs. Les Francs étoient d'ailleurs affoiblis en eux-mêmes par l'extrême corruption de leurs mœurs, & leur incapacité dans la guerre & les exercices militaires. C'eſt ainſi qu'en parloit Guillaume de Tyr : prévoïant avec dou-
c. 5. leur la ruine prochaine de cet état. On en donna la régence pendant le bas âge du roi Baudoüin IV. à Raimond III. comte de Tripoli, deſcendu de Raimond comte de Toulouſe & parent du jeune roi ; & on réſolut de s'oppoſer avec toutes les forces du roïaume aux pro-
c. 20. 23. grès de Saladin. En effet ce prince étant venu attaquer Aſcalon en 1177. le roi Baudoüin marcha contre lui ; & il y eut une grande bataille, où Saladin fut entierement défait. Mais peu de temps après le comte de Tripoli qui aſ-
c. 25. Vie de Salad. MS. ſiegeoit Harenc, c'eſt-à-dire Harem château dépendant d'Alep, leva le ſiege lorſque la place étoit prête à ſe rendre ; & le fit pour de l'argent, qu'il reçut du jeune ſultan Saleh Iſmaël : ce qui confirma l'opinion que l'on avoit, que le comte s'entendoit avec les Sarraſins, & même avec Saladin.

c. 26. L'année ſuivante 1178. le roi Baudoüin en-

treprit de bâtir un château ſur le bord du Jourdain au lieu nommé le Gué de Jacob : pour s'oppoſer aux courſes des voleurs Arabes, & des garniſons des places voiſines. Ce lieu étoit ainſi nommé parce que l'on croïoit que c'étoit l'endroit où Jacob revenant de Meſopotamie avoit paſſé le Jourdain ; & on le nommoit auſſi la maiſon de Jacob. Le château étant bâti le roi en donna la garde aux Templiers : mais ce prince croyant ſurprendre les ennemis, ils le ſurprirent lui-même dans des rochers : le combat fut rude, pluſieurs hommes de marque y furent tuez, & on eut bien de la peine à ſauver le roi. Cependant Saladin aſſiegea la nouvelle forteresſe ; & durant le ſiege il vint avec une partie de ſon armée vers Sidon, où il y eut encore un rude combat. Les croiſez y furent battus & pluſieurs pris, entre-autres Odon de ſaint Amand maître des Templiers, homme méchant, ſuperbe & arrogant, qui n'avoit ni crainte de Dieu ni égard pour les hommes, tant cet ordre avoit déja dégeneré. Cette perte arriva le dixiéme d'Avril 1179. Enſuite Saladin prit la forteresſe du Gué de Jacob & la démolit.

AN. 1180. *Gen.* xxxii. *c.* 27. *c.* 28. *c.* 29.

Le pape Alexandre ayant appris ces triſtes nouvelles, écrivit deux lettres, l'une à tous les princes & à tous les fidelles ; l'autre à tous les prélats, l'une & l'autre dattée de Tuſculum le ſeiziéme de Janvier : par leſquelles il repreſente l'extrême danger où ſe trouve le roïaume de Jeruſalem, dont le roi Baudoüin affligé de la lepre eſt peu en état d'agir, & où l'on manque de braves gens & de bon conſeil. Il exhorte donc à marcher au ſecours, diſant que ce n'eſt pas être Chrétien, que de n'être pas touché des malheurs de la terre ſainte. Il promet à ceux qui feront le voyage l'indulgence accordée par Urbain II. & Eugene IV. & met ſous la

Alex. ep. 59. 60.

AN. 1181. protection de l'eglise leurs femmes, leurs enfans & leurs biens. Il leur permet pour emprunter l'argent necessaire à ce voyage d'engager leurs heritages aux ecclesiastiques, ou à d'autres, au refus des parens & des seigneurs de fief. La lettre aux prélats est pour leur enjoindre de prêcher la croisade, & de faire tenir par tout la lettre précedente. Les porteurs de ces lettres étoient des Templiers & des Hospitaliers, qui les presenterent aux deux rois Philippe de France & Henri d'Angleterre, en une conference qu'ils eurent en Normandie le lundi vingt-septiéme d'Avril 1181. Les deux rois furent extrémement touchez de la désolation de la terre sainte, & promirent d'y envoyer un prompt secours, & ainsi finit leur conference.

Roger. Hov. p. 611.

XXXIV. Eglise d'Angleterre.

L'église de Lincoln n'avoit point eu d'évêque depuis Robert du Chesnei mort le huitiéme de Janvier 1167. Il est vrai que sept ans après Geoffroi fils naturel du roi Henri archidiacre de la même église en fut élu évêque: mais il se contenta de joüir des revenus, sans se faire sacrer ni ordonner prêtre. Il y avoit déja sept ans qu'il en joüissoit ainsi & quatorze ans que l'evêché vaquoit: quand le pape Alexandre ordonna expressément à Richard archevêque de Canterberi d'employer les censures ecclesiastiques, pour obliger Geoffroi à renoncer à son élection, ou à recevoir incessamment les ordres. Geoffroi reconnoissant son incapacité aima mieux quitter l'évêché; & par le conseil du roi son pere, des princes ses freres & de plusieurs évêques il renonça à son élection entre les mains de l'archevêque. Le roi le fit son chancelier & lui donna de revenu mille marcs d'argent. Toutefois l'évêché de Lincoln vaqua encore deux ans.

Godwin. de præsul. Angl. p. 344.

Reg. an. 1174. f. 537.

Roger p. 611.

Gervas. an. 1181. p. 1458.

Roger. p. 613.

Guillaume roi d'Escosse s'opiniâtroit toûjours

jours à ne point soufrir que Jean demeurât évêque de saint André, & le pape Alexandre à le soûtenir. Ce qui fut cause que Roger archeveque d'Yorc & légat du pape excommunia le roi d'Ecosse & mit son royaume en interdit. Mais ce prélat mourut peu de temps après, sçavoir le samedi vingt-uniéme de Novembre de la même année 1181. après avoir tenu le siege d'Yorc vingt-sept ans. On l'accusoit de s'être abandonné lorsqu'il étoit archidiacre de Cantorberi, aux plus infâmes débauches; & de s'être vengé cruellement de celui qui s'en plaignoit. Il étoit sçavant, éloquent & d'une prudence singuliere pour les affaires temporelles; mais peu appliqué à ses devoirs spirituels. Il augmenta considerablement les revenus de son église & y fit de grands bâtimens, aussi ne perdoit-il aucune occasion de s'enrichir. Il donnoit les dignitez de son église à des enfans, & sous prétexte de prendre soin d'eux jusques à ce qu'ils fussent en âge, il s'approprioit leurs revenus. Dans la distribution des benefices il tenoit pour regle de preferer toûjours les clercs vivant licentieusement, aux plus reguliers. Il avoit une telle aversion pour les religieux, qu'il disoit que Turstain son predecesseur n'avoit jamais fait une plus grande faute que de fonder le monastere de Fontaines; & dans sa derniere maladie il dit à un abbé qui le prioit de confirmer les donations faites à son monastere: Je vais mourir, & parce que je crains Dieu je n'ose faire ce que vous me demandez. Tant il croïoit mal emploïé ce que l'on donnoit aux religieux. Il laissa en mourant onze mille marcs d'argent & trois cens marcs d'or, dont il distribua une partie aux pauvres & aux églises: mais après sa mort le roi se saisit de tout, sans avoir égard à son testament, disant que tous

AN. 1181.

Coll. Lup. t. epist. 91. Guill. Neubr. 111. c. 5.

Mat. Pariſ. an. 1181.

les tréſors appartenoient au prince, & que ce
AN. 1181. prélat avoit porté lui-même un jugement contre lui, aiant obtenu du pape Alexandre un privilege pour s'approprier les biens des clercs de ſa juriſdiction, qui ſeroient morts ſans les avoir diſtribuez de leurs propres mains, quoiqu'ils euſſent fait un teſtament. Après ſa mort le ſiege d'Yorc va. ua dix ans.

On s'étoit plaint au pape Alexandre, que quelques évêques d'Angleterre étoient toûjours à la cour, exerçoient même des jugemens criminels, & n'offroient point le ſaint ſacrifice, comme s'en trouvant indignes. On marquoit en particulier Richard de Vincheſtre, Geofroi Ridel évêque d'Eli, & Jean d'Oxford évêque de Norvic: tous deux fameux dans l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. Le pape en écrivit avec indignation à l'archevêque Richard, menaçant de le punir lui-même s'il ne reprimoit ces abus. L'archevêque, c'eſt-à-dire,
Petr. Bleſ. ep. 83. Pierre de Blois en ſon nom, écrivit au pape, que c'étoit des calomnies; & après avoir relevé le merite perſonnel de ces trois évêques, il s'éforce de montrer en general, qu'il eſt avantageux que les évêques aſſiſtent aux conſeils des rois. Ce n'eſt pas, dit-il, une nouveauté; car comme ils ſurpaſſent les autres en dignité & en ſageſſe, auſſi ſont-ils plus propres au gouvernement de l'état. Il rapporte pluſieurs exemples de l'ancien teſtament où les rois prenoient le conſeil des prophetes & des prêtres, & ajoûte:

Vous devez ſçavoir que ſi les évêques n'étoient auprès des rois, le clergé ſeroit exceſſivement opprimé par les laïques: car quand les cenſures eccleſiaſtiques ne ſuffiſent pas, ils font venir au ſecours l'autorité du prince. Si le roi, comme il arrive ſouvent, eſt irrité contre des innocens, les évêques l'adouciſſent par leurs

prieres. Ils font moderer la rigueur des jugemens, écouter les plaintes des pauvres, ſoulager leur miſere : ils affermiſſent la liberté du clergé, le repos des monaſteres, la paix des peuples, l'autorité des loix : ils font obſerver les décrets du ſaint ſiége, ils augmentent la dévotion des laïques & les domaines de l'égliſe. A toutes les principales fêtes ils vont à leurs égliſes : où par la diſtribution des aumônes, la conſolation des veuves & des orphelins, la correction de ceux qui leur ſont ſoûmis, & d'autres bonnes œuvres, ils reparent le ſéjour qu'ils ont fait à la cour. Au lieu qu'à la cour de Sicile il y a des évêques qui ſont des ſept ans & des dix ans ſans en ſortir : ſi bien qu'il eſt indifferent qu'ils vivent ou qu'ils meurent, pour la conſervation des domaines de l'égliſe, ou le gouvernement des ames. Nous avons voulu quelquefois retirer nos évêques de cette aſſiduité à la cour, mais elle a été jugée utile par des gens ſages : dont ils ont ſuivi le conſeil, malgré les incommoditez qu'ils y ſouffrent & qui leur feroient déſirer d'en ſortir. Je vous prie donc, ſaint pere, de peſer l'utilité de l'égliſe Anglicane avec les inconveniens qu'on vous a malicieuſement repreſentez ; & quand vous nous aurez fait ſçavoir votre volonté, nous l'executerons avec ſoûmiſſion. AN. 1181.

XXXV. Henri légat pour uir les Albigeois. *Chr. Claraval. an.* 131.

Henri, qui d'abbé de Clairvaux avoit été fait cardinal & évêque d'Albane, fut envoïé légat en Bourgogne par le pape Alexandre cette année 1181. En cette qualité il dépoſa deux archevêques : celui de Lyon & celui de Narbonne. On ne ſçait pas le nom de cet archevêque de Lion qui avoit ſuccedé à Guichard mort en 1179. pour celui de Narbonne, on croit que c'étoit Pierre Aurele ſucceſſeur de Pons. A ſa place on élut archevêque de Narbonne Jean de belles-mains

AN. 1181. évêque de Poitiers, prélat diſtingué par ſon ſcavoir, & qui avoit été ami particulier de ſaint Thomas de Cantorberi.

Chr. Voſienſe. p. 526. to. 2. bibl. Lab.

Ce même légat Henri marcha contre les Albigeois avec une grande armée. Il prit le château de Lavaur aujourd'hui ville épiſcopale ; & obligea Roger de Beziers & pluſieurs autres ſeigneurs à abjurer l'héreſie. Or elle conſiſtoit en ce qui ſuit, ſelon le témoignage du légat. Leurs docteurs, diſoit-il, aiant obtenu une pleine liberté par le conſeil des évêques & des ſeigneurs, ont confeſſé, qu'encore qu'ils préchent l'évangile aux ſimples pour les tromper : toutefois ils ne croïent pas que JESUS-CHRIST ait été vrai homme : qu'il ait bu, mangé, fait ou enduré le reſte de ce qui appartient à la nature humaine : qu'il ait ſouffert, qu'il ait été crucifié, qu'il ſoit mort ou reſſuſcité : mais que tout ce que l'évangile en raconte ne s'eſt paſſé qu'en apparence. Ils rejettent & condamnent abſolument tout ce que l'égliſe Romaine enſeigne & obſerve touchant le ſacrifice de l'autel, le baptême des enfans, le mariage, les autres ſacremens, & les offices divins : Ils ſoûtiennent que le grand ſatan ou Lucifer eſt le créateur & le dieu des anges & de toutes les choſes viſibles & inviſibles ; & que c'eſt lui qui a donné la loi à Moïſe. Ils diſent que toute union des ſexes eſt également criminelle : ſoit entre parens ou autres. Les femmes qui ſont entre eux font perir leur fruit ; & quoique pluſieurs d'elles ſoient devenuës groſſes, on ne voit point leurs enfans. Ils ont confeſſé & abjuré publiquement ces erreurs & pluſieurs autres, en preſence de Geraud archevêque d'Auch, de Geraud évêque de Cahors, & de Goſſelin évêque de Toulouſe. Mais quand les catholiques ſe retirent, ces malheureux retournent à leurs er-

reurs. C'est qu'ils n'abjuroient que pour ceder à la force. Le légat Henri présida au chapitre géneral de Citeaux & retourna l'année suivante à Rome, mais sous un autre pontificat. AN. 1181.

XXXVI. Mort d'Alexandre III. Lucius III. pape.

Car le pape Alexandre III. aïant tenu le saint siége près de vingt-deux ans, mourut cette année 1181. le trentiéme jour d'Août fête de saint Felix & de saint Adaucte. Il mourut à Città di Castello, & fut enterré à Rome dans l'église de Latran. Il passoit pour un des plus sçavans papes qui eût été depuis cent ans : tant pour l'écriture sainte que pour les décrets, les canons & les loix Romaines ; aussi décida-t-il plusieurs questions très-difficiles. Outre ses constitutions que j'ai rapportées, il s'en trouve une de l'année précedente adressée à Casimir duc de Pologne, par laquelle Alexandre à la priere de ce prince confirme l'ordonnance qu'il avoit faite par le conseil de l'archevêque, des évêques & des seigneurs de Pologne, pour retrancher plusieurs abus : mais principalement la confiscation des biens des évêques décedez. Il est remarquable que ce prince souverain demandât au pape la confirmation de ses ordonnances.

Pagi ann. 1181. n. 1. Rob de Monte 1181. Alex. ep. 58. ex Longino.

Le saint siége ne vaqua qu'un jour après la mort d'Alexandre, & le mardi premier jour de Septembre 1181. on élut pape Hubaud ou Ubalde évêque d'Ostie, homme fort âgé, médiocrement lettré, mais d'une grande experience dans les affaires. A cette élection on commença à mettre en pratique le decret du concile de Latran, qui demandoit les deux tiers des suffrages ; & les cardinaux commencerent à reduire à eux seuls le droit d'élire le pape, à l'exclusion du peuple & du reste du clergé. Hubaud fut couronné à Veletri le dimanche suivant sixiéme jour du mois, par Théodin évêque de Porto & par l'archiprêtre d'Ostie, & nommé Lucius III. Il

G. Tyr. XXII. c 7. Chr. Vos. p. 327. V. Pagi 1181. n. 5. & 1185. n. 13.

étoit de Lucques en Toſcane & tint le ſaint ſiége quatre ans. Jean de belles-mains évêque de Poitiers élu archevêque de Narbonne étant allé à Rome, pour obtenir la confirmation de cette élection, le pape Lucius lui donna l'archevêché de Lyon; & le fit ſon légat en France à cauſe de ſon rare ſçavoir, la même année 1181. Eſtienne alors abbé de ſainte Genevieve de Paris le félicita de cette tranſlation, par une lettre où il dit : Le roi m'aïant envoïé depuis peu à Touloufe, j'ai vû en paſſant les égliſes brûlées & ruinées juſques aux fondemens, & les habitations des hommes devenuës les retraites des bêtes. J'avoüe que j'ai été effraïé, quand j'ai appris que vous étiez appellé en ces lieux où vous ne pouviez faire aucun fruit : mais enfin j'ai été rempli de joïe, quand j'ai ſçû que Lyon vous appelloit. Ces deſordres dans la province de Narbonne étoient l'effet de la fureur des Albigeois & des Cottereaux.

AN. 1181. *Rob. de M. an. 1181.* *Steph. Tornac. ep. 75.*

Après la mort de Roger archevêque d'Yorc & du pape Alexandre, Guillaume roi d'Ecoſſe envoïa en cour de Rome; & obtint du pape Lucius ſon abſolution & la levée de l'interdit jetté ſur ſon roïaume, par une bulle expediée à Veletri le dix-ſeptiéme de Mars. Quant à l'affaire de Jean évêque de ſaint André, le pape enchargea Roland élu évêque de Dol, qu'il envoïa légat en Ecoſſe.

Roger. Hov. p. 615.

p. 611. A la mort de ſaint Laurent de Dublin le roi d'Angleterre avoit mis en ſa main les biens de cet archevêché, & enſuite l'avoit donné à Jean

p. 614. de Cumin ſon clerc, qui s'étoit ſignalé contre ſaint Thomas de Cantorberi. Jean de Cumin étant venu à Rome en même temps que les députez d'Ecoſſe, le pape Lucius l'ordonna prêtre

p. 616. à Veletri le ſamedi d'avant la paſſion treiziéme de Mars 1182. & le dimanche des Rameaux

vingt-uniéme du même mois il le sacra archevêque de Dublin. Le légat Roland étant arrivé en Ecosse travailla long-temps à faire la paix entre le roi & Jean évêque de saint André : mais il ne put y réussir. AN. 1182. *t.* 617.

XXXVII. Affaire de Dol en Bretagne.

Roland avoit été élu dès la saint Martin 1177. par les chanoines de Dol en Bretagne, pour remplir le siege de cette église, qui se prétendoit toujours métropolitaine. Car encore que le pape Lucius II. eût jugé définitivement en faveur de l'archevêque de Tours, il avoit conservé le pallium à Geoffroi évêque de Dol : ce qui lui donna prétexte de soûtenir sa prétention de métropolitain, mais seulement sur les deux évêques de Treguier & de saint Bricu ; & les évêques de Dol ses successeurs soûtinrent la même prétention. Roland étoit auparavant doïen d'Avranches, homme pieux & lettré. A son élection se trouverent deux évêques, Henri de Baïeux & Richard d'Avranches, & l'abbé du Mont S. Michel Robert de Torigni, qui nous a conservé ce fait dans sa cronique. Barthelemi qui étoit alors archevêque de Tours s'opposa au sacre de Roland : prétendant le sacrer lui-même comme son suffragant ; & le pape Alexandre écrivit plusieurs lettres sur ce sujet, tant à Barthelemi qu'au roi Louis le jeune, qui toute sa vie prit fortement la défense de l'archevêque de Tours. Car la Bretagne appartenant au roi d'Angleterre, le roi de France regardoit comme un avantage de sa couronne, que les évêques de cette province dépendissent du siege de Tours.

Rob. de Monte an. 1177. *Sup l.* LXIX. *n.* 5. *Lobineau. hist. Bret l.* VI. *n.* 43.

Marteune. Coll. Nova. p. 102. 103. 104. *Steph. Tornac. ep.* 39.

Le pape Alexandre ne décida rien sur cette affaire, quoique l'archevêque de Tours & le prétendu archevêque de Dol se fussent presentez devant lui : l'un pour obtenir la consecration & le pallium, l'autre pour maintenir son

AN. 1182. droit ſur l'égliſe de Dol. Mais le pape ne trouvant pas le fait aſſez éclairci, du conſentement des parties donna commiſſion à Gui archevêque de Sens, Henri évêque de Baïeux, Etienne abbé de ſainte Genevieve de Paris, & au doïen de Baïeux, de faire premierement leur poſſible pour accorder les parties; & s'ils ne le pouvoient, entendre les témoins & en envoïer les dépoſitions à Rome: afin que le pape pût juger définitivement en preſence des parties, qui devoient y revenir dans deux ans.

M. rtenne. p. 106.

Le roi Philippe étant venu à la couronne, ſoûtint l'interêt du ſiege de Tours avec la même vigueur que ſon pere: comme font voir les lettres qu'il fit écrire en ſon nom ſur ce ſujet par Etienne abbé de ſainte Genevieve, tant au pape Lucius III. qu'à Octavien & à Melior tous deux cardinaux, qui avoient grand credit à Rome. Mais le pape Lucius ne fit autre choſe en cette affaire que donner encore une commiſſion, pour oüir des témoins ſur les lieux. Elle eſt dattée de Verone le dix-huitiéme d'Août & par conſequent l'année 1184. & cette même année le pape avoit fait Roland cardinal diacre.

Steph. Tornac. ep. 107. 108. 109.

Martenne. p. 111.

XXXVIII. Fin d'Arnoul de Liſieux.

Arnoul évêque de Liſieux chargé d'années & d'infirmitez & mal content du roi d'Angleterre ſon ſeigneur, avoit quitté ſon évêché pour vivre dans la retraite. Il avoit penſé à ſe retirer en l'abbaïe de Mortemer de l'ordre de Cîteaux, au dioceſe de Roüen, comme il paroît par la lettre qu'il en écrivit à l'abbé de Cîteaux: mais depuis il choiſit l'abbaïe de ſaint Victor de Paris, & s'y fit bâtir un beau logement, où il ſe retira en 1181. On élut pour lui ſucceder dans le ſiege de Liſieux Raoul de Venneville archidiacre de Roüen, qui auparavant avoit été chancelier du roi d'Angleterre.

Rob. de Monte an. 1182.

Arn. ep. fol. 79. 80.

Arnoul avoit été élevé dans l'égliſe de Sées, dont il fut archidiacre ſous l'évêque Jean ſon frere aîné. Son oncle auſſi nommé Jean évêque de Liſieux étant mort en 1141. Il lui ſucceda & tint ce ſiege quarante ans. Il alla à la ſeconde croiſade par ordre du pape Eugene IV. en 1146. Il fut en grand credit auprès du roi d'Angleterre Henri II. contribua beaucoup à le retenir dans l'obéiſſance du pape Alexandre, & travailla fortement à le reconcilier avec ſaint Thomas de Cantorberi, auquel toutefois il devint ſuſpect comme trop courtiſan. Après ſa retraite quelques chanoines de Liſieux étant allez à Rome, l'accuſerent devant le pape Lucius, d'avoir diſſipé les biens de ſon égliſe : & obtinrent pour juges l'évêque d'Avranches, l'abbé du Bec, & l'abbé de Savigni. Arnoul à qui ces juges étoient ſuſpects, ſe plaignit au pape du jugement qu'ils avoient rendu contre lui ; & en obtint la caſſation, comme il paroit par une lettre qu'il lui écrivit de ſa retraite. Il vêcut à ſaint Victor en ſimple chanoine, & y finit ſaintement ſes jours.

AN. 1182.

Gall. Chr. ex Ord. Vitali.

Sup. lib. XIX. n. 14.

to. 2. Spicil. p. 482.

Nous avons de lui pluſieurs lettres & quelques ſermons. Entre les lettres il y en a une au pape Alexandre III. qui merite une attention particuliere. L'abbaïe de Greſtain dans le dioceſe de Liſieux étoit alors gouvernée par Guillaume d'Exceſtre ſon quatriéme abbé : qui ſous prétexte de prendre ſoin des biens que ſon monaſtere poſſedoit en Angleterre, étoit le plus ſouvent dans ce roïaume, occupé à pourſuivre des procès & à ſe divertir ; & l'évêque l'avoit inutilement averti de revenir à ſon devoir. Cependant le monaſtere étoit tombé dans un extrême déſordre : il n'y avoit plus d'obſervance au-dedans, on ne faiſoit au-dehors ni aumônes ni hoſpitalité : les moines ſe battoient & quel-

XXXIX. Scandale en l'abbaye de Greſtain.

Ep. p. 53. 57.

quefois à coups de coûteau. Ils avoient répan-
AN. 1182. du le bruit qu'il y avoit chez eux une eau miraculeuſe qui gueriſſoit les malades, en les y plongeant ſept fois ; & une femme qui en fit l'experience y expira entre leurs mains. Un moine tua le cuiſinier, qui murmuroit des frequentes viſites qu'il rendoit à ſa femme. Enfin le procureur, que l'abbé avoit laiſſé pour prendre ſoin de la maiſon en ſon abſence, s'étant enyvré à ſouper, frappa deux moines à coups de coûteau dans le refectoire, & ils le tuerent ſur le champ avec une perche.

L'évêque Arnoul écrivit donc ſur ce ſujet au pape Alexandre, le priant de mettre ordre à ce ſcandale ; & d'ordonner que ces moines indociles ſeroient diſperſez un à un dans des monaſteres bien reglez, & que pour renouveller plus aiſément la maiſon de Greſtain on y mettroit des chanoines reguliers. Auſſi-bien, dit-il, nous avons en cette province grand nombre de monaſteres fameux, mais peu d'abbaïes de chanoines, & elles ſont très-pauvres : en ſorte que ceux des nôtres qui veulent embraſſer cet ordre ſont obligez, pour la plupart, d'aller en des païs étrangers. Le pape toutefois ne changea point l'état de cette abbaïe : mais Gautier archevêque de Roüen qui aimoit l'abbé Guillaume le transfera à S. Martin de Pontoiſe en 1185. & l'abbaïe de Greſtain demeura ſous la regle de S. Benoît, comme elle eſt encore.

Neuſtria pia p. 533. Rob. de Monte vulg. an. 1185.

Le procureur de l'abbaïe de Greſtain aſſommé par les moines ſemble eſtre le ſujet d'un décret du pape Alexandre conçu en ces termes : Nous avons appris que quelques-uns d'entre vous honorent comme ſaint, un homme tué dans le vin & l'yvrognerie : quoique l'égliſe permette à peine de prier pour ceux qui meurent en cet état. Car l'apôtre dit, que les yvrognes ne

C. 1. extra de reliq.

1. Cor. VI. 10.

poſſederont point le roïaume de Dieu. Ceſſez donc ce culte, puiſque quand même ce mort feroit des miracles, il ne ſeroit pas permis de l'honorer comme ſaint, ſans l'autorité de l'égliſe Romaine. AN. 1182.

XL. Enfans tuez par les Juifs.

Le nouveau roi de France Philippe avoit une grande averſion pour les Juifs, qui étoient puiſſans dans ſon roïaume & particulierement à Paris. Car il avoit ſouvent oüi dire aux ſeigneurs qui avoient été élevez à la cour avec lui, que ces Juifs de Paris tous les ans le jeudi ſaint ou quelque autre jour de la ſemaine ſainte égorgeoient un Chrétien comme en ſacrifice en des lieux ſoûterrains. Pluſieurs avoient été convaincus de ce crime du vivant du roi ſon pere & brûlez; & on comptoit pour martyr un enfant nommé Richard ainſi tué & crucifié par les Juifs, dont le corps repoſoit à Paris en l'égliſe des SS. Innocens au lieu nommé Champeaux où étoit le cimetiere de la ville & que le roi Philippe fit fermer de murailles en 1185. On diſoit qu'il s'étoit fait pluſieurs miracles au tombeau de Richard, qui avoit été tué à Pontoiſe & de-là apporté à Paris, ſuivant le témoignage de Robert abbé du mont S. Michel. *Rigord. an. 1. p. 6.* *Id. p. 21.* *Rob. an. 1171.*

Ce même auteur rapporte ſous l'an 1171. que Thibaut comte de Chartres fit brûler pluſieurs Juifs demeurans à Blois: parce qu'aiant crucifié un enfant au temps de Pâques au mépris des Chrétiens, ils l'avoient mis dans un ſac & jetté dans la Loire, où il avoit été trouvé. Les Juifs convaincus furent brûlez, excepté ceux qui ſe firent Chrétiens. Il ajoûte qu'ils avoient fait la même choſe à Gorvic en Angleterre du temps du roi Etienne en la perſonne d'un enfant nommé Guillaume; & encore depuis à Gloceſtre ſous Henri II. Un auteur Anglois rapporte le martyre du jeune Guillaume à la neu- *Boll. 25. Mart. t. 8. p. 588.* *Chr. Jo. Brom. pag. 1043. 1050.*

viémé année du roi Etienne, qui eſt l'an 1144.
An. 1182. & celui de l'enfant crucifié à Gloceſtre ſous la ſixiéme année de Henri II. qui eſt l'an 1160.
Gervaſ. Chr 1181. Enfin on trouve encore un enfant nommé Robert tué en Angleterre par les Juifs à Pâques l'an 1181. & enterré dans l'égliſe de ſaint Edmond : où l'on diſoit qu'il ſe faiſoit pluſieurs miracles. Je ne vois point que juſques-là on ait formé coutre les Juifs de telles accuſations : qui devinrent très-frequentes depuis. Les Juifs prétendent que ce ſont des calomnies, mais pourquoi les Chrétiens les auroient-ils avancées en ce temps plûtôt qu'en un autre, s'il n'y avoit eu quelque fondement ?
Tardeſo. ex. tel. calomn. 10.

XLI. Juifs chaſſez de France.

Le roi Philippe étoit encore animé contre les Juifs, parce que l'antiquité de leur établiſſement à Paris & la réputation de leurs docteurs les y avoient tellement enrichis qu'ils poſſedoient près de la moitié de la ville : qu'au mépris des loix & des canons ils avoient chez eux des eſclaves Chrétiens de l'un & de l'autre ſexe, qu'ils faiſoient judaïſer ; & qu'ils exerçoient des uſures ſans bornes avec les Chrétiens, nobles, bourgeois & païſans, dont pluſieurs étoient contraints de vendre leurs heritages, d'autres de demeurer dans les maiſons des Juifs comme priſonniers, leur étant engagez par ſerment. Si pour le beſoin des égliſes on leur empruntoit de l'argent, ils prenoient en gage les crucifix & les vaſes ſacrez, qu'ils profanoient, & buvoient dans les calices, ou les cachoient dans les lieux les plus infects de leurs maiſons. Le roi conſulta ſur ce ſujet un hermite nommé Bernard, qui vivoit dans le bois de Vincennes en réputation de ſainteté ; & par ſon conſeil il déchargea tous les Chrétiens de ſon roïaume de ce qu'ils devoient aux Juifs, en retenant à ſon profit la cinquiéme partie. Enfin au mois
Rigord. p. 8.
Guil. Armor. p. 72.

d'Avril 1182. il publia un édit portant, que tous les Juifs se tinssent prêts à sortir de son roïaume dans la saint Jean : leur donnant ce temps pour vendre leurs meubles, & confisquant à son profit leurs maisons, leurs terres & leurs autres biens immeubles. Quelques-uns se firent baptiser & obtinrent la conservation de leurs biens & de leur liberté : d'autres gagnerent par presens & par promesses des prélats & des seigneurs, pour solliciter le roi de révoquer son édit. Mais il demeura ferme dans sa résolution : & les Juifs aïant réduit leurs meubles en argent sortirent au mois de Juillet de la même année 1182. avec leurs femmes, leurs enfans, & toute leur suite. L'année suivante le roi fit dédier toutes leurs synagogues pour les changer en églises : ce qui lui attira la benediction de tout son peuple. AN. 1182. *Auct. Anquicint. an.* 1183.

Au commencement de la même année 1183. Guillaume archevêque de Reims & Philippe comte de Flandres eurent une conference à Arras pour leurs affaires secretes. Une femme des terres du comte y découvrit plusieurs heretiques Patarins, c'est-à-dire Manichéens. Ils furent convaincus par leur propre confession de tenir une doctrine très-impure. Il y avoit des clercs, des gentilshommes, des païsans, des filles, des femmes mariées, & des veuves. L'archevêque & le comte les condamnerent au feu avec confiscation de leurs biens.

XLII. Latins maltraitez à C. P. *G. Tyr.* l. 22. c. 10.

L'empereur Manuel Comnene avoit été très-favorable aux Latins & ne confioit qu'à eux les plus grandes affaires, y trouvant plus de fidelité & de vigueur que dans les Grecs. Il répandoit sur eux abondamment ses liberalitez, ce qui les attiroit auprès de lui de toutes parts : mais les Grecs, principalement les nobles & les parens de l'empereur n'en étoient que plus in-

An. 1182. dignez & plus confirmez dans la haine qu'ils avoient déja contre les Latins. Ils étoient encore échauffez par les differends de religion, ne voulant point ceder à l'autorité de l'égliſe Romaine, & regardant comme heretiques tous ceux qui ne ſuivoient pas leurs traditions. C'eſt ainſi qu'en parle Guillaume archevêque de Tyr qui avoit été pluſieurs fois à C. P. & il ajoûte, qu'après la mort de l'empereur Manuel les Grecs cherchoient l'occaſion d'aſſouvir leur haine & d'exterminer les Latins dans tout leur empire. Ils ne la trouverent pas tant que l'autorité fut entre les mains d'Alexis protoveſtiaire & protoſebaſte, qui gouvernoit l'imperatrice & le jeune empereur ſon fils. Car Alexis ſe ſervoit auſſi du conſeil & du ſecours des Latins.

Mais ſon arrogance & ſon avarice le rendirent bien-tôt odieux; & les mécontens appellerent Andronic de la méme famille des Comnenes, homme inquiet & perfide, qui ſous l'empereur Manuel avoit été en priſon, puis fugitif dans tout l'Orient. Enfin Manuel trois mois avant ſa mort l'avoit rappellé, & pour le tenir dans un exil honorable lui avoit donné le gouvernement du Pont. Etant donc invité par les mécontens il vint avec une armée camper ſur *Nicet p. 162.* l'Helleſpont en preſence de C. P. tout lui ceda, on prit le protoſebaſte, on le lui envoïa & il lui fit crever les yeux. Enſuite il fit paſſer à C. P. des troupes contre les Latins, qui toutefois furent avertis du mauvais deſſein des Grecs. Les plus vigoureux s'embarquerent ſur quarante-quatre galeres & pluſieurs vaiſſeaux qu'ils trouverent au port, emmenant leurs familles & ce qu'ils pouvoient emporter: les plus foibles & les plus negligens furent attaquez dans leur quartier par les troupes d'Andronic, & par le peuple de C P. Le peu de ces pauvres Latins qui

purent prendre les armes resistèrent long-temps & vendirent cherement leur vie : les autres, c'est-à-dire, les femmes, les enfans, les vieillards, & les malades furent brûlez impitoyablement dans leurs maisons, & tout le quartier réduit en cendre. Les Grecs n'épargnerent pas même les églises & les autres lieux de pieté, qui furent brûlez avec ceux qui s'y étoient refugiez ; & ils ne distinguerent les prêtres & les moines d'avec les laïques, qu'en les traitant plus cruellement. AN. 1182.

Entre eux se trouva Jean cardinal soûdiacre, que le pape, à la priere de l'empereur Manuel, avoit envoïé travailler à la réünion des deux églises. Comme il étoit dans son logis pendant ce massacre, quelques personnes pieuses vinrent l'exhorter à se retirer. A Dieu ne plaise, dit-il, je suis ici pour l'union de l'église & par l'ordre du pape mon maître. Alors les Grecs entrerent, & lui couperent la tête qu'ils attacherent à la queuë d'un chien & la traînerent ainsi par les ruës. Ils traînerent aussi par la ville les corps des Latins déja morts, après les avoir déterrez : ils entrerent dans l'hôpital de saint Jean appartenant aux chevaliers hospitaliers de Jerusalem, & égorgerent tous les malades qu'ils y trouverent. Les prêtres & les moines Grecs étoient les plus ardens à exciter le massacre : ils cherchoient les Latins dans le fond de leurs maisons & dans les lieux les plus cachez, de peur que quelqu'un n'échappât ; & les livroient aux meurtriers, à qui même ils donnoient de l'argent pour les encourager. Les plus humains vendoient aux Turcs & aux autres infideles ceux qui s'étoient refugiez chez eux, & à qui ils avoient promis de les sauver : on en comptoit plus de quatre mille de tout âge, de tout sexe, & de toute condition, reduits ainsi en esclava-

Rob. de Monte an. 1182.

Cange C. P. l. IV. c. 163.

ge. Tel fut le traitement que firent les Grecs aux Latins établis chez eux depuis long-temps, quoique pluſieurs leur euſſent donné en mariage leurs filles ou leurs parentes. Ce maſſacre arriva au mois d'Avril 1182.

AN. 1182.

Tyr. c. 13.

Les Latins qui s'étoient ſauvez par mer en firent de cruelles repréſailles. Ils s'aſſemblerent près de C.P. & s'y arrêterent quelque-temps attendant l'évenement du tumulte : mais quand ils eurent appris ce qui s'étoit paſſé, ils partirent enflammez de colere, & faiſant le tour de l'Helleſpont depuis l'embouchure de la mer Noire juſques à celle de la Mediterranée, ils deſcendirent dans les villes & les places & firent main-baſſe ſur tous les habitans. Ils attaquerent auſſi les monaſteres de ces côtes & des iſles voiſines, tuerent les moines & les prêtres & brûlerent les monaſteres avec ceux qui s'y étoient refugiez. Ils en enleverent des richeſſes immenſes, dont ils réparerent leurs pertes & firent encore un grand profit. Car outre ce que les citoyens de C. P. avoient donné depuis long-temps à ces monaſteres, ils y avoient encore mis en dépôt une grande quantité d'or & d'argent, que les Latins emporterent; & firent les mêmes ravages aux côtes de Theſſalie & des autres provinces maritimes, pillant & brûlant les villes & les bourgades. Ils raſſemblerent auſſi les galeres qu'ils trouverent en divers lieux, & armerent une flotte formidable contre les Grecs. Quelques-uns aïant horreur de prendre part à ces violences s'embarquerent ſur un vaiſſeau avec leurs femmes & leurs enfans, & ſe retirerent en Syrie.

XLIII. Andronic appellé à C. P.

Nicet. p. 163. D.

Cependant tout ce qu'il y avoit de grand à C.P. paſſoit le détroit pour aller ſaluer Andronic : le patriarche Théodoſe y alla le dernier avec les principaux du clergé, & Andronic apprenant qu'il approchoit de ſa tente, alla au-de-

vant vêtu d'un habit violet ouvert par devant, qui lui deſcendoit ſeulement juſques aux genoux avec un bonnet pointu de couleur brune. Il ſe proſterna devant le patriarche, qui étoit à cheval, puis s'étant relevé il lui baiſa les pieds: l'appellant le ſauveur de l'empereur, l'amateur du bien, le défenſeur de la verité, & un ſecond Chryſoſtome pour l'éloquence. Le patriarche voïant alors Andronic pour la premiere fois, le trouva tel que l'empereur Manuel le lui avoit dépeint; la taille au-deſſus de l'ordinaire, le regard farouche, les ſourcis d'un homme ſuperbe, caché, ſoucieux & toûjours penſif; la démarche fiere, les manieres artificieuſes & affectées. Leur converſation fut civile en apparence, & ils ſe dirent des veritez qu'ils feignoient de ne pas entendre. Andronic entra enſuite à C. P. où il étoit abſolument le maître auſſi-bien que par tout l'empire. Il rendoit néanmoins tous les honneurs au jeune Alexis, qu'il fit couronner avec ſon épouſe Agnés ſœur du roi de France Philippe. AN. 1182.

XLIV. Etat du roïaume de Jeruſalem. *G. Tyr.* XXII. c. 1.

Le roïaume de Jeruſalem s'affoibliſſoit de plus en plus, tant au-dedans par la diviſion des ſeigneurs, qu'au dehors par leur mauvaiſe conduite avec les infideles. La maladie du roi Baudoüin IV. ſe déclarant plus ouvertement pour être la lepre & le rendant incapable d'agir, il entra en ſoupçon contre Boëmond prince d'Antioche & Raimond comte de Tripoli, croïant qu'ils lui vouloient ôter le roïaume. Il réſolut donc de marier ſa ſœur Sibille veuve du marquis de Montferrat; & au lieu de la donner à un des plus puiſſans ſeigneurs du païs, il la maria precipitamment à un jeune François Gui de Luſignan fils de Hugues le Brun comte de la Marche. Ce mariage ſe fit pendant l'octave de Pâques contre la coûtume. D'un autre côté *Id.* c. 28.

AN. 1182. Arnaud de Chaſtillon étoit ſeigneur de Carac ville forte ſur la frontiere de Syrie, nommée par les anciens la Pierre du déſert, parce qu'elle eſt à l'entrée du déſert d'Arabie ſur une haute montagne ; & érigée par les Latins en archevéché. Arnaud alloit ſouvent en parti hors de cette place, & ſans avoir égard aux tréves faites avec Saladin, il enleva pluſieurs caravanes de marchands, qu'il mit aux fers, après avoir pillé les richeſſes dont ils étoient chargez. Il voulut méme executer un deſſein qu'il avoit depuis pluſieurs années de courir juſques aux portes de la Meque ; & il en fit les préparatifs. Mais l'émir qui commandoit en Syrie en étant averti, ſe mit en campagne & ſans vouloir combattre contre Arnaud, ſe contenta d'aſſurer le paſſage aux pelerins de la Meque. Quelques mois après un vaiſſeau portant quinze cens Chrétiens fit naufrage auprès de Damiette ; & Saladin fit mettre aux fers tous ceux qui s'en étoient ſauvez, & confiſqua les marchandiſes, puis il envoïa demander au roi de Jeruſalem la liberté de tous les Muſulmans qu'Arnaud de Chaſtillon & les Templiers de Carac avoient enlevez, & ſatisfaction de toutes les hoſtilitez commiſes par les Chrétiens au préjudice de la tréve. A faute d'y ſatisfaire promptement Saladin lui déclaroit la guerre, & menaçoit de traiter les Chrétiens qu'il tenoit, comme les Templiers traiteroient leurs priſonniers. Le roi Baudoüin renvoïa avec mépris l'officier de Saladin, craignant de déplaire aux Templiers, qui faiſoient profeſſion de n'obéir qu'au pape & aux ſuperieurs de leur ordre ; & qui ne vouloient pas relâcher le butin qu'ils avoient fait ſur les caravanes. Ainſi ils obligerent le roi à faire la guerre, contre l'avis de tous les ſeigneurs : car il n'avoit que deux ou trois mille hommes de pied & ſept cens che-

Vie de Saladin. MS. an. 1181.

valiers, au lieu que Saladin étoit à la tête de vingt mille hommes.

An. 1182.

XLV. Boëmond prince d'Antioche excommunié. *Guill. Tyr.* xxii. c. 7.

Dès l'année précedente 1181. Boëmond prince d'Antioche avoit quitté sa femme legitime pour une concubine ; & le patriarche Aimeri après deux monitions qui furent inutiles, l'excommunia. Le prince irrité commença à persecuter le patriarche, les évêques, & les autres prélats du païs : mettant la main sur eux avec violence, mépriſant les franchiſes des égliſes & des monaſteres, pillant leurs biens & déſolant leurs terres. Il aſſiegea même le patriarche avec ſon clergé dans une fortereſſe appartenant à l'égliſe. Quelques ſeigneurs du païs ne pouvant ſouffrir les emportemens du prince, ſe retirerent de ſon ſervice : entre autres Renaud Manſuer, qui s'enferma dans un château imprenable qu'il avoit, & y donna retraite aux prélats challez de leurs ſiéges & aux autres qui étoient perſecutez pour la même cauſe. Cette diviſion fit craindre aux hommes les plus ſenſez, que les infidéles ne s'en prévaluſſent pour remettre le païs ſous leur obéiſſance. Le roi de Jeruſalem avec le patriarche, les prélats & les ſeigneurs du roïaume s'aſſemblerent pour déliberer ſur ce ſujet ; & firent les reflexions que le patriarche d'Antioche auroit dû faire avant que d'emploïer les cenſures. Ils n'oſerent uſer de force pour réduire Boëmond, quoiqu'il l'eût bien merité : de peur qu'il n'appellât à ſon ſecours les Turcs, qu'il n'auroit pas chaſſez enſuite quand il auroit voulu. Ils jugerent que les prieres & les avertiſſemens ſeroient inutiles, avec un homme emporté & prévenu de paſſion ; & conclurent qu'il falloit ſouffrir ce mal, de peur d'en attirer un plus grand, & attendre qu'il plût à Dieu de toucher le cœur du prince. D'autant plus qu'outre l'excommu-

AN. 1182.

nication de ſa perſonne tout le païs étoit en interdit, en ſorte qu'on n'adminiſtroit autre ſacrement que le baptême aux enfans.

On convint toutefois par déliberation commune, que le patriarche de Jeruſalem iroit à Antioche avec Renaud de Chaſtillon beau-pere du prince, frere Arnaud de Toroge maître des Templiers, & frere Roger de Molins maître des Hoſpitaliers : pour voir s'ils pourroient trouver quelques remedes à ces maux. Car ils craignoient que le pape & les princes de deça la mer ne les accuſaſſent de négligence ou de malice, s'ils laiſſoient leurs voiſins dans un ſi malheureux état, ſans leur donner aucuns ſecours, ni aucune marque de compaſſion. Le patriarche de Jeruſalem prit encore avec lui l'archevêque élu de Ceſarée nommé Moine, Albert évêque de Bethléem, Renaud abbé du mont de Sion, & Pierre prieur du ſaint Sepulchre, hommes prudens & diſcrets : puis ils prirent en paſſant le comte de Tripoli ami particulier du prince d'Antioche, & s'aſſemblerent à Laodicée, & enſuite à Antioche, où ils conclurent la paix pour un temps. Les conditions furent, que l'on rendroit au patriarche, aux évêques & aux égliſes tout ce qu'ils avoient perdu, & que l'interdit ſeroit levé : mais que le prince demeureroit excommunié s'il ne quittoit ſa concubine. Après avoir ainſi un peu appaiſé le mal ils ſe retirerent. Mais le prince continua dans ſon deſordre, & ſans conſiderer le péril où il expoſoit ſon état, il chaſſa ſes meilleurs ſerviteurs, ſeulement parce qu'on diſoit qu'ils n'approuvoient pas ſa conduite : ſçavoir ſon connétable, ſon chambellan, & trois autres ſeigneurs. Ils furent contraints de ſe retirer près de Rupin prince d'Armenie, qui les reçut magnifiquement : leur donnant d'abord de grands

presens, & leur assignant à chacun une subsistance honnête.

AN. 1182.

XLVI. Réunion des Maronites.

Aimeri qui étoit le troisiéme patriarche d'Antioche Latin eut peu de temps après la consolation de réunir les Maronites à l'église Romaine. Ils étoient Monothelites, attachez aux erreurs de Macaire patriarche d'Antioche, qui fut condamné au sixiéme concile general en 681. & tellement connus pour être dans cette héresie, que les Chrétiens Orientaux écrivant en Arabe n'ont pas d'autre nom pour signifier les Monothelites, que celui de Maronites. Cette nation étoit composée d'environ quarante mille ames, dispersées sur le mont Liban, & aux environs, dans les dioceses de Giblet, de Botron, & de Tripoli. Comme ils étoient gens de guerre, braves & fort utiles aux Latins contre les infideles, leur conversion causa une grande joïe. Car ils embrasserent non-seulement la foi catholique, mais encore les traditions de l'église Romaine: à laquelle ils se réunirent avec leur patriarche & quelques-uns de leurs évêques; qui pour se conformer aux Latins prirent des mitres, des anneaux & des crosses, & introduisirent dans leurs églises l'usage des cloches, car les Grecs & les Orientaux n'usent que de tables de bois sur lesquelles ils frappent pour appeller à l'office: à peu près comme nous faisons le vendredi saint. Aussi les Orientaux pour exprimer cette réunion disent que les Maronites se rendirent Francs. Toutefois ils se servoient, comme ils font encore, de la langue Chaldaïque dans l'office divin & de l'Arabe pour langue vulgaire.

Guill. Tyr. xxii. c. 8. Jac. de Vitr. hist. Hieros. c. 77. Sup. liv. xi. n. 18.

XLVII. Archevêché de Montreal en Sicile.

Dès l'année 1174. Guillaume II. roi de Sicile avoit fondé un monastere de Benedictins à quatre milles de Palerme sa capitale, en un lieu agréable au pied d'une montagne, que le séjour des rois fit appeller Montreal & qui devint une

petite ville. Le pape Alexandre III. accorda dès
AN. 1183. lors pluſieurs privileges à ce nouveau monaſtere, entre autres l'exemption, puis la dépendance immediate du ſaint ſiége. Enfin à la priere du même roi le pape Lucius III. érigea cette égliſe en métropole, nonobſtant la proximité de Palerme; & lui donna pour ſuffragans les évêques de Catane & de Syracuſe, quoique ces villes ſoient à l'autre extrémité de la Sicile. Ce fut le chancelier Matthieu, qui par jalouſie contre Gautier archevêque de Palerme, perſuada au roi de pourſuivre cette érection ſi contraire aux anciennes regles. Elle eſt du cinquiéme Fevrier 1183. & Guillaume ſecond abbé en fut le premier archevêque, que le pape ſacra de ſa main & ordonna que l'obſervance monaſtique demeureroit à perpetuité dans cette égliſe.

Faſel. 1. Dec. lib. VIII. p. 110. 2 Dec. VII. c. 5. p. 433. Bar. ann. 1174. n. ult. Ric. de S. Ger.

XLVIII. Mort de Chriſtien. Conrad archevêque de Maïence.

Le pape Lucius étoit à Veletri ne pouvant demeurer à Rome, à cauſe de la revolte des Romains. Leur different venoit de quelques coûtumes, qu'il jura de ne jamais obſerver, quoique les papes ſes prédeceſſeurs les euſſent gardées; & les Romains en furent tellement irritez, qu'ils pillerent & brûlerent les terres du pape, enſorte qu'il fut obligé de fuir de place en place dans ſes fortereſſes. Chriſtien archevêque de Maïence chancelier de l'empereur vint au ſecours du pape, avec une grande armée d'Allemands, & incommoda fort les Romains: mais il tomba malade à Tuſculum; & le pape qui étoit proche le vint voir. L'archevêque étoit ſi mal qu'il ne put ſe lever pour le recevoir: mais il ſe confeſſa à lui, reçut de ſa main les ſacremens & l'indulgence, & mourut ainſi au mois d'Août 1183. On prétendit que les Romains avoient procuré ſa mort par l'eau d'une fontaine qu'ils avoient empoiſonnée. Son armée ſe diſſipa, & les Romains s'éleverent plus for-

Roger. Hov. p. 621. Jo. de Ceu. Chr. hiſt. ap. Ser. p. 816.

tement contre le pape. Le ſiege de Maïence étant ainſi demeuré vacant, Conrad qui en avoit été pourvû avant Chriſtien y entra, quittant celui de Salsbourg où il avoit été transferé; & Albert de Bohême rentra dans le ſiege de Salsbourg, par ordre de l'empereur, & du conſentement de cette égliſe: où il fut introniſé pour la ſeconde fois le dix-neuviéme de Novembre 1183. AN. 1183. *Chron. Reichersp. ann.* 1183. *Sup. liv.* LXXII. *n.* 62.

XLIX. Subſide accordé au pape.

Le pape voïant qu'il ne pouvoit réſiſter aux Romains, envoïa des nonces aux rois & aux ſeigneurs, tant laïques qu'eccleſiaſtiques, pour demander des ſecours d'argent. Ceux qui vinrent en Angleterre, aïant fait leur propoſition, le roi conſulta les évêques & le reſte du clergé: qui lui conſeillerent de donner le ſubſide au pape tel qu'il le jugeroit à propos tant pour lui que pour eux. Car, ajoûterent-t-ils, nous aimons mieux vous rembourſer, ſi vous le voulez, de ce que vous aurez donné, que de ſouffrir que le pape envoïe ſes nonces en Angleterre, lever ſur nous un ſubſide, ce qui pourroit tourner en coûtume au préjudice du roïaume. Le roi ſuivit ce conſeil, & envoïa au pape une grande ſomme d'argent, avec laquelle & celles qu'il reçut de toutes parts des autres princes, il fit la paix avec les Romains. *Roger. p.* 632.

La même année le pape étant à Veletri Jean & Hugues qui ſe diſputoient l'évêché de ſaint André en Ecoſſe furent entendus en conſiſtoire, & on jugea qu'ils n'y avoient droit ni l'un ni l'autre. Ils reſignerent entre les mains du pape purement & ſimplement; & ſe retirerent de ſa cour, attendant ſa miſericorde. Peu de jours après il rendit à Hugues l'évêché de ſaint André, & donna à Jean celui de Donquelde avec tout ce que le roi d'Ecoſſe lui avoit ôté. Quand ils furent revenus en Ecoſſe, ils ſe mirent en *Roger. p.* 621. *Sup. n.* 23.

poſſeſſion chacun de leurs ſieges : mais parce
AN. 1183. que le roi ne voulut pas faire à Jean la reſtitution que le pape avoit ordonnée, ce prélat diſputa encore à Hugues l'évêché de ſaint André.

L. La même année mourut le jeune roi d'Angleterre Henri. Il faiſoit la guerre au roi ſon pere en Limouſin, & l'avoit pluſieurs fois voulu ſurprendre par de faux ſermens & des promeſſes trompeuſes. Enfin le chagrin de ne pouvoir réuſſir dans ſes mauvais deſſeins, le fit tomber grievement malade à Martel en Querci ; & ſe voiant près de ſa fin, il envoïa au roi ſon pere qui refuſa de l'aller trouver, ne s'y fiant pas. Le malade appella les évêques & les autres eccleſiaſtiques qui ſe trouverent près de lui ; leur confeſſa ſes pechez premierement en ſecret, puis publiquement. Après avoir reçu l'abſolution, il donna à Guillaume Mareſchal ſon ami la croix qu'il avoit priſe pour aller à Jeruſalem, le chargeant d'accomplir ſon vœu : puis aiant ôté ſes habits, il ſe revêtit d'un cilice, ſe mit une corde au cou, & dit aux évêques & aux autres eccleſiaſtiques : Je me livre, indigne pecheur que je ſuis, à vous qui êtes les miniſtres de Dieu ; priant notre Seigneur JESUS-CHRIST, qui pardonna au larron à la croix, d'avoir pitié de ma malheureuſe ame par vos prieres & par ſon ineffable miſericorde. Tous répondirent : *Amen*, & il ajoûta : Tirez-moi de mon lit avec cette corde, & me mettez ſur ce lit de cendre. Ils le firent, & mirent deux groſſes pierres carrées l'une à ſa tête, l'autre à ſes pieds : alors il reçut le viatique, & mourut âgé de vingt-huit ans le jour de ſaint Barnabé onziéme de Juin 1183. Il fut enterré à notre Dame de Roüen, comme il l'avoit ordonné.

Mort du jeune roi d'Angleterre. *Id. p. 620.*

Chr. Voſſienſ. pag. 290.

A

A Conſtantinople Andronic qui avoit tout pouvoir entreprit de marier Irene ſa bâtarde avec Alexis bâtard du defunt empereur Manuel, quoique l'un & l'autre fuſſent nez d'inceſtes avec des parentes. Car Andronic prétendoit que les conjonctions illegitimes ne produiſoient point de parenté : & il fit autoriſer cet avis par le concile & par le ſenat. Mais le patriarche Theodoſe s'oppoſa toûjours à ce mariage ; & demeura inebranlable contre l'autorité d'Andronic. Enfin voïant qu'il ne pouvoit plus faire aucun bien, & que le mal prévaloit ouvertement, il renonça au ſiege de C. P. qu'il avoit rempli pendant ſix ans, & ſe retira à l'île Terebinthe où il s'étoit bâti un logement & un ſepulcre. Andronic ravi de ſa retraite, à laquelle il ne s'attendoit pas, fit celebrer le mariage entre Alexis & Irene par l'archevêque de Bulgarie, qui ſe trouvoit à C. P. & pour remplir le ſiege patriarcal, il choiſit Baſile Camatere, qui étoit cartophilax & hypertime. On diſoit que Baſile s'étoit procuré le partiarcat en promettant par écrit de ſe conformer entierement aux volontez d'Andronic dans l'exercice de ſon miniſtere.

AN. 1184. LI. Andronic empereur de C. P. *Nicet. Alex. n. 15. p. 168.*

Catalog. Jus. Græco. R.

Ce fut par les mains de ce patriarche qu'Andronic fit couronner l'empereur Alexis, le jour de la Pentecôte dix-ſeptiéme de Mai 1182. & pour témoigner plus de reſpect à ce jeune prince, il le porta ſur ſes épaules à la grande égliſe pleurant à chaudes larmes. Mais quelque-temps après il le fit conſentir, quoiqu'à regret, de l'aſſocier à l'empire ; & ils furent couronnez enſemble au mois de Septembre où commençoit l'indiction ſeconde, l'an 6692. ſelon les Grecs, ſelon nous 1183. En cette ceremonie Andronic fut nommé le premier, ſous prétexte qu'il étoit indecent de mettre un enfant avant un vieillard

Roger. Hov. p. 595.

Nicet. n. 18.

venerable. Quand ce vint à la communion, AN. 1183. Andronic après avoir reçu le pain celeſte étendant les mains pour prendre le calice, jura par les myſteres terribles qu'il n'acceptoit l'empire que pour ſoulager Alexis. Mais peu de jours après, ſon conſeil ayant décidé qu'il étoit dangereux pour un état d'avoir pluſieurs maîtres, la mort d'Alexis fut réſoluë : on l'étrangla de nuit avec la corde d'un arc, & on porta le corps à Andronic : qui lui donnant des coups de pied dans les flancs fit pluſieurs reproches à ſon pere & à ſa mere. Enſuite il lui fit couper la tête, ſe la fit rapporter, & jetter le corps au fond de la mer enfermé dans un cercueil de plomb. Ainſi finit l'empereur Alexis Comnene fils de Manuel n'ayant pas encore quinze ans accomplis, après en avoir regné trois.

Il étoit fiancé avec Agnés ſœur du roi de France Philippe Auguſte qu'Andronic épouſa, tout vieux qu'il étoit, quoiqu'elle n'eut pas encore onze ans : puis il pria le patriarche Baſile & le concile de l'abſoudre du ſerment qu'il avoit fait à l'empereur Manuel & à ſon fils, lui & tous les autres, qui avoient violé ce ſerment. Les prélats accorderent l'abſolution par des decrets qu'ils publierent ; & pour recompenſe l'empereur Andronic leur accorda quelques petites graces, dont la plus conſiderable fut d'être aſſis ſur des bancs que l'on plaçoit auprès de ſon trône. Mais comme le regne d'Andronic ne fut que de deux ans, ils ne joüirent gueres de cet honneur.

LII. Entrepriſe de l'abbé de Fulde. *Arnold. Lubec. Chr. Slav. lib. c. 9.*

En Allemagne l'empereur Frideric tint une cour ſolemnelle à Mayence à la pentecôte de l'année ſuivante 1184. pour faire chevalier ſon fils Henri, déja reconnu roi des Romains. En cette aſſemblée l'abbé de Fulde repreſenta à l'empereur, que ſon monaſtere avoit cette

prérogative, que quand la cour se tenoit à Maïence, l'archevêque devoit être assis à la droite de l'empereur, & l'abbé de Fulde à sa gauche. Or, ajouta l'abbé, l'archevêque de Cologne nous prive de ce droit depuis long-temps, c'est pourquoi nous vous prions de nous rendre aujourd'hui notre place. Alors l'empereur dit à l'archevêque de Cologne : Vous avez oüi ce qu'a dit l'abbé : Nous vous prions de ne pas troubler la joïe de cette fête, & de lui laisser la place qu'il dit lui appartenir. L'archevêque se leva, disant : Seigneur, comme il plaira à votre serenité : que l'abbé prenne la place qu'il désire, mais trouvez bon que je me retire à mon logis. Comme il vouloit s'en aller, le comte palatin du Rhin frere de l'empereur se leva d'auprès de lui, & dit : Seigneur je suis vassal de l'archevêque de Cologne, il est juste que je le suive. Le duc de Brabant & plusieurs autres seigneurs en dirent autant. Le jeune roi Henri voïant le désordre qu'alloit causer leur retraite, se jetta au col de l'archevêque, lui disant : Mon cher pere, je vous prie de demeurer pour ne pas changer en tristesse notre joïe. L'empereur Frideric l'en pria aussi, assurant qu'il avoit ainsi parlé en simplicité, sans aucun dessein de l'offenser. Ainsi chacun reprit sa place, & la fête se passa paisiblement. Or l'archevêque prévoïant l'entrepriſe de l'abbé, étoit venu à cette cour accompagné de quatre mille hommes armez. Nous avons vû six vingts ans auparavant en 1063. une semblable querelle entre l'évêque d'Hildesheim & l'abbé de Fulde, dont les suites furent plus fâcheuses. AN. 1184. *Sup. liv.* LVI. *n.* 9.

LIII. Concile de Veronne.

Ensuite l'empereur passa en Italie, & vint trouver le pape Lucius à Verone, où les insultes des Romains l'avoient obligez de se retirer.

AN. 1184. La plus cruelle eſt qu'aïant trouvé pluſieurs de-ſes clercs hors de la ville, ils leur creverent les yeux à tous hormis à un, & les lui renvoïerent. Le pape anathematiſa ceux qui avoient commis ce crime, ſortit de la ville avec les ſiens, & vint à Veronne, où il demeura juſqu'à ſa mort. Avec le pape & l'empereur s'y trouverent pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs, & il s'y tint un grand concile qui commença le premier jour d'Août 1184. & duroit encore le quatriéme de Novembre. En ce concile le pape Lucius fit une conſtitution où il parle ainſi.

Auct. Aquicinct. an. 1184.
Nang. an. 1183.
Rub. lib. 6. p. 355.
Rad. de Diceto. p. 624.

LIV. Decret contre les heretiques.

La vigueur eccleſiaſtique doit s'exciter pour abolir les diverſes hereſies qui ont commencé à pulluler de notre temps dans la plûpart des lieux: veu principalement qu'elle ſe trouve appuïée de la puiſſance imperiale. C'eſt pourquoi en la preſence de notre cher fils l'empereur Frideric, de l'avis de nos freres les cardinaux, des patriarches, archevêques & évêques, & de pluſieurs ſeigneurs aſſemblez de diverſes parties du monde, nous condamnons par ce decret toutes les hereſies quelque nom qu'elles portent, entre autres les Cathares & Patarins, & ceux qui ſe diſent fauſſement Humiliez ou Pauvres de Lyon: les Paſſagins, Joſepins, & Arnaudiſtes. Nous les ſoûmettons tous à un anathême perpetuel. Et parce que quelques-uns ſous prétexte de pieté s'attribuent l'autorité de prêcher, nous comprenons ſous un pareil anathême tous ceux qui oſeront prêcher en public ou en particulier, ſans avoir miſſion & autorité de nous ou de l'évêque du lieu, tous ceux qui penſent ou enſeignent autrement que l'égliſe Romaine touchant le ſacrement du corps & du ſang de notre Seigneur JESUS-CHRIST, le baptême, la rémiſſion des pechez, le mariage & les autres ſacremens. Et generalement

to. x. conc. p. 1737. extra de haret. Ad abol. c. 9. Decr. collect. 1. liv. v. tit. c. 6.

tous ceux qui auront été jugez heretiques par l'égliſe Romaine, par chaque évêque dans ſon dioceſe avec le conſeil de ſon clergé, ou par le clergé même le ſiege vacant, avec le conſeil, s'il eſt beſoin, des évêques voiſins. Nous condamnons de même tous ceux qui donneront retraite ou protection à ces heretiques; ſoit qu'on les nomme Conſolez, croïans, Parfaits, ou de quelque autre nom ſuperſtitieux. AN. 1184.

Et parce que la ſeverité de la diſcipline eccleſiaſtique eſt quelquefois mépriſée par ceux qui n'en comprennent pas la vertu: nous ordonons que ceux qui ſeront manifeſtement convaincus des erreurs ſuſdites, s'ils ſont clercs ou religieux, ſoient dépoüillez de tout ordre & benefice, & abandonnez à la puiſſance ſéculiere, pour recevoir la punition convenable: ſi ce n'eſt que le coupable ſi-tôt qu'il ſera découvert, faſſe abjuration entre les mains de l'évêque du lieu. Il en ſera de même du laïque, & il ſera puni par le juge ſéculier s'il ne fait abjuration. Ceux qui ſeront ſeulement trouvez ſuſpects ſeront punis de même, s'ils ne prouvent leur innocence par une purgation convenable: mais ceux qui retomberont après l'abjuration ou la purgation, ſeront laiſſez au jugement ſeculier, ſans être plus écoutez. Et les biens des clercs condamnez ſeront appliquez ſelon les loix aux égliſes qu'ils ſervoient. Cette excommunication contre tous les heretiques ſera renouvellée par tous les évêques aux grandes ſolemnitez, ou quand l'occaſion s'en preſentera, ſous peine d'être ſuſpens trois ans durant des fonctions épiſcopales.

Nous ajoûtons par le conſeil des évêques ſur la remontrance de l'empereur & des ſeigneurs de ſa cour, que chaque évêque viſitera une ou deux fois l'année par lui-même, par ſon ar-

chidiacre, ou par d'autres perſonnes capables les
AN. 1184. lieux de ſon dioceſe où le bruit commun ſera que des heretiques demeurent ; & il ſera jurer trois ou quatre hommes ou plus de bonne réputation, & même s'il le juge à propos tout le voiſinage ; que s'ils apprennent qu'il y ait là des heretiques, ou des gens qui tiennent des conventicules ſecrets, ou qui menent une vie differente du commun des fideles, ils les dénonceront à l'évêque ou à l'archidiacre. L'évêque ou l'archidiacre appellera devant lui les accuſez : & s'ils ne ſe purgent ſuivant la coûtume du païs, ou s'ils retombent, ils ſeront punis par le jugement des évêques. Que s'ils refuſent de jurer, il ſeront dès là jugez heretiques.

Nous ordonnons de plus que les comtes, les barons, les recteurs & les conſuls des villes & des autres lieux promettent par ſerment ſuivant la monition des évêques ; d'aider efficacement l'égliſe en tout ce que deſſus contre les heretiques & leurs complices, quand ils en ſeront requis ; & qu'ils s'appliqueront de bonne foi à executer ſelon leur pouvoir ce que l'égliſe & l'empire ont ſtatué ſur cette matiere ; ſinon ils ſeront dépoüillez de leurs charges, & ne ſeront admis à aucune autre : outre qu'ils ſeront excommuniez & leurs terres miſes en interdit. La ville qui réſiſtera à ce decret, ou qui étant avertie par l'évêque négligera de punir les contrevenans, ſera privée du commerce des autres villes, & perdra la dignité épiſcopale. Tous les fauteurs d'heretiques ſeront notez d'infamie perpetuelle, & comme tels, exclus d'être avocats & témoins, & des autres fonctions publiques. Ceux qui ſont exempts de l'évêque & ſoûmis ſeulement au ſaint ſiege, ne laiſſeront pas pour ce que deſſus, de ſubir le jugement des évêques comme déleguez du ſaint ſiege, nonobſtant leurs privileges.

On voit dans ce decret le concours des deux puiſſances pour l'extirpation des hereſies: l'égliſe employe l'excommunication & les autres cenſures; l'empereur, les ſeigneurs, & les magiſtrats emploïent les peines temporelles. Je croi de plus y voir l'origine de l'inquiſition contre les heretiques: en ce que l'on ordonne aux évêques de s'informer par eux-mêmes ou par commiſſaires, des perſonnes ſuſpectesd'hereſie, ſuivant la commune renommée & les dénonciations particulieres: que l'on diſtingue les dégrez de ſuſpects, convaincus, penitens, & relaps, ſuivant leſquels les peines ſont differentes. Enfin qu'après que l'égliſe a emploïé contre les coupables les peines ſpirituelles, elle les abandonne au bras ſeculier, pour exercer encore contre eux les peines temporelles, ayant reconnu par experience que pluſieurs chrétiens, & particulierement ces nouveaux heretiques, n'étoient plus ſenſibles aux peines ſpirituelles. On reconnoiſſoit donc enfin, qu'outre la peine ſpirituelle il étoit permis d'employer la temporelle contre la même perſonne pour le même crime, ſans craindre de violer la maxime *Non bis in idem*, dont la défenſe fut vingt ans auparavant la principale cauſe de la perſecution que ſouffrit ſaint Thomas de Cantorberi. AN. 1184.

Sup. liv. LXXI. n. 3.

LV. Origine des Vaudois.

Quant aux heretiques nommez en ce decret, les Cathares ou Paterins ſont les nouveaux Manichéens dont nous avons ſi ſouvent parlé: les Paſſagins ou Paſſages vouloient que la loi Moſaïque fût obſervée à la lettre, & nioient la Trinité: ils condamnoient les Peres & toute l'égliſe Romaine. Leur nom ſemble venir du Grec *Paſſagios* Tout-ſaint. Mais les Humiliez & les Pauvres de Lyon meritent une attention particuliere: car leurs commencemens avoient été bons. Les Humiliez parurent premierement en Lom-

V. Cang. gloſſ. Pate. rini. Bonacurſ. to. 13. Spicil. p. 75. Ab Urſperg. an. 1212. Jac. Vitr. hiſt. Oc. 28. Cang. gl. Humil.

bardie: c'étoit des hommes & des femmes qui
AN. 1184. vivoient en commun dans une grande pauvreté, portoient des habits fort rudes, & dans leur contenance, leurs diſcours & toutes leurs manieres d'agir témoignoient une grande humilité. Ils ſubſiſtoient principalement du travail de leurs mains, & ne poſſedoient rien en propre. Il y avoit entre eux des laïques preſque tous lettrez, & ils diſoient tout l'office canonial du jour & de la nuit: pluſieurs ne mangeoient point de chair s'ils n'étoient grievément malades, & ne portoient point de linge. Les femmes de cet inſtitut étoient tellement éloignées des hommes, qu'ils ne les voïoient pas même à l'égliſe, & un mur les ſéparoit au ſermon. Le pape avoit approuvé leur inſtitut, & avoit permis aux clercs & aux laïques lettrez de prêcher, non ſeulement dans leurs maiſons, mais dans les places publiques & dans les égliſes du conſentement des prélats. Ils avoient fait ainſi grand nombre de converſions, & s'étoient multipliez en peu de temps: car outre ceux qui vivoient en commun, pluſieurs à leur perſuaſion vivoient ſaintement dans le monde avec leurs femmes & leurs enfans. Ces Humiliez étoient formidables aux Manichéens, qu'ils confondoient publiquement & découvroient leurs artifices, & ils en convertiſſoient pluſieurs. Ce n'eſt pas de ces Humiliez qu'il faut entendre le decret du pape Lucius, mais de ceux qui prenant fauſſement ce nom, s'ingeroient à prêcher ſans miſſion, à entendre les confeſſions & diriger, entreprenant ſur le miniſtere eccleſiaſtique.

Ab Vſperg. an. 1212. p. 318.

Les pauvres de Lyon ſont plus connus ſous le nom de Vaudois; & leur ſecte commença
Reiner. cont. Vald. c. 5. en 1160. à cette occaſion. Pluſieurs notables bourgeois étant aſſemblez à Lyon, un d'eux mourut ſubitement en leur preſence: Pierre

Valdo qui étoit de la compagnie, fut tellement frappé de cet accident, qu'il diſtribua auſſi-tôt aux pauvres une grande ſomme d'argent : ce qui en attira quantité à ſa ſuite. Il les exhorta à embraſſer la pauvreté volontaire à l'imitation de JESUS-CHRIST & des apôtres ; & comme il étoit un peu lettré il leur expliquoit le texte du nouveau teſtament en langue vulgaire. Les eccleſiaſtiques l'entreprirent, l'accuſant de temerité ; mais il mépriſa leurs réprimandes & continua d'enſeigner, diſant à ſes diſciples, que le clergé corrompu dans ſes mœurs envioit leur ſainte vie & leur doctrine. On les nomma Vaudois du nom de leur maître, ou Leoniſtes à cauſe de la ville de Lyon, ou Sabatés & Inſabatés à cauſe de leur chauſſure ſinguliere : ſoit qu'ils portaſſent des ſabots : ou des ſoulieis decoupez en croix par-deſſus. Il ne faut pas confondre ces nouveaux heretiques avec les Cathares ou Albigeois beaucoup plus anciens ; & on ne voit pas que ceux-ci euſſent encore d'autre erreur que l'eſtime de la pauvreté oiſive, & le mépris de l'autorité du clergé. J'ai parlé des Arnaudiſtes : mais je ne trouve rien des Joſepins ou Meſopins, car ils ſe trouvent ainſi nommez en differens exemplaires.

AN. 1180.

Cang. Sabatati. Ebrard. cout. Vald. c. 25.

A l'occaſion de ce concile il vint à Veronne des eccleſiaſtiques de divers païs, qui avoient été ordonnez par les ſchiſmatiques du temps du pape Alexandre. L'empereur pria inſtamment le pape Lucius de leur faire grace & de les réhabiliter, & le pape y condeſcendit d'abord : enſorte qu'il leur permit de preſenter leurs requêtes, afin d'accorder à chacun la diſpenſe ſelon la difference des cas. Mais le lendemain il changea d'avis & dit, que la ſuſpenſe contre ces eccleſiaſtiques aïant été prononcée à Veniſe dans le concile general en 1177. ne pouvoit

LVI. Suite du concile de Veronne. *Arnold. Lubec. III. c. 10.*

être revoquée que dans un pareil concile ; & il
AN. 1184. promit d'en tenir un à Lyon pour cette affaire. On attribua ce changement à Conrad archevêque de Maïence & à Conrad évêque de Vormes ; & les Allemands s'en plaignirent hautement, enſorte que les cardinaux diſoient, qu'ils demandoient graces en menaçant.

On traita auſſi à Veronne d'une autre affaire importante, ſçavoir l'élection de l'archevêque
Mag. Chr. Belg. p. 201. de Treves. Ce grand ſiege étant vacant par le décès de l'archevêque Arnold, le chapitre ſe trouva partagé entre l'archidiacre Volmar & le prevôt Rodolfe. On convint de ſe raſſembler à l'heure de none pour terminer ce ſchiſme : mais Volmar prévint l'heure, & ſe fit élire & introniſer par une partie. Rodolfe venant avec les ſiens à l'heure marquée, proteſta de faire caſſer l'élection de Volmar. Sur quoi l'empereur Frideric aïant aſſemblé les ſeigneurs à Coblens, ils jugerent qu'en cette diviſion il pouvoit choiſir une perſonne capable. Il donna l'inveſtiture à Rodolfe, & Volmar ſe pourvut devant le pape. Le pape & l'empereur ſoûtenoient chacun celui dont ils avoient pris la protection, & ſe ſéparerent ainſi ſans avoir pû convenir. Ce ſchiſme dans l'égliſe de Treves dura ſept ans. L'empereur Frideric vouloit encore que le pape couronnât empereur ſon fils Henri : mais le pape le refuſa : diſant que Frideric devoit donc quitter la couronne, & qu'il ne pouvoit y avoir deux empereurs enſemble.

XVII. Ambaſſadeurs de Jeruſalem en France. *Rad. de Diceto. p. 634.*

Pendant la tenuë du concile le quatriéme jour de Novembre comme le pape, l'empereur, les cardinaux, & la plûpart des évêques étoient aſſemblez dans la grande égliſe, Gerard archevêque de Ravenne expoſa publiquement le triſte état du roïaume de Jeruſalem, exhortant toutes ſortes de perſonnes à le ſecourir pour la re-

miſſion de leurs pechez. Le roi Baudoüin IV. ſentoit ſon mal croître de jour en jour : il avoit perdu la vûë, la corruption de la lepre lui ôtoit l'uſage des pieds & des mains, & de plus il fut attaqué d'une groſſe fiévre à Nazareth. Il ne pouvoit toutefois ſe réſoudre à quitter la couronne : mais en preſence des ſeigneurs, de la reine ſa mere & du patriarche, il établit regent du roïaume Gui de Luſignan comte de Joppé & d'Aſcalon, ſe reſervant la dignité roïale, la ſeule ville de Jeruſalem, & une penſion de dix mille écus d'or. Mais quelque-temps après le roi connoiſſant l'incapacité de ce jeune ſeigneur, & d'ailleurs mal ſatisfait de lui, retira le pouvoir qu'il lui avoit donné ; & pour lui ôter même l'eſperance de la ſucceſſion à ſa couronne, il fit couronner ſolemnellement Baudoüin ſon neveu fils de Sibille & du marquis de Montferrat ſon premier mari : quoique ce ne fut qu'un enfant, qui avoit à peine cinq ans. Il fut couronné le vingtiéme de Novembre 1181. & les plus ſages n'approuverent cette action, qu'entant qu'elle ôtoit l'autorité à Gui de Luſignan : car le roïaume demeuroit toûjours ſans gouvernement par la maladie du premier roi & le bas âge du ſecond. Gui de Luſignan s'enferma dans Aſcalon, & refuſa ouvertement d'obéïr au roi ſon beau-frere, qui donna la regence du royaume au comte de Tripoli.

AN. 1184. *G. Tyr.* 22. *c.* 29. *Lib.* XXIII

Alors ce pauvre roi voyant les progrès de Saladin & en craignant de plus grands, envoya en Occident Heraclius patriarche de Jeruſalem, Arnaud maître des Templiers & Roger maître des Hoſpitaliers. Ils arriverent heureuſement à Brindes, & ayant appris, que le pape & l'empereur étoient à Verone, ils s'y rendirent, mais ils ne reçurent aucun ſecours effectif de l'un ni de l'autre. Seulement le pape leur donna des let-

Rad. de Dic. p. 623. 625.

tres de recommandation pour les rois de France & d'Angleterre. Le maître des Templiers mourut à Verone, le patriarche & le maître de l'hôpital paſſerent en France, & arriverent à Paris le ſeiziéme de Janvier 1185. Maurice évêque de Paris les reçut en proceſſion avec le clergé & le peuple; & le lendemain le patriarche celebra la meſſe dans-Nôtre-Dame, & y prêcha. Le roi Philippe Auguſte ayant appris l'arrivée des ambaſſadeurs quitta toutes ſes autres affaires pour venir promptement les trouver. Il les reçut avec honneur, leur donna le baiſer de paix; & ordonna à ſes prevôts & à ſes intendans de les défrayer par tout ſur ſes terres. Ils lui preſenterent les clefs de la ville de Jeruſalem & du ſaint Sepulcre; & quand ils eurent expliqué le ſujet de leur voyage, le roi aſſembla à Paris un concile general des évêques & des ſeigneurs de ſon roïaume; & par leur conſeil il ordonna à tous les prélats d'exhorter ſes ſujets par des frequentes predications à faire le voyage de Jeruſalem pour la défenſe de la foi. Mais on ne lui conſeilla pas d'y aller en perſonne, parce qu'il n'avoit pas encore d'enfant. Il y envoya ſeulement à ſes dépens de braves chevaliers avec une grande multitude de gens de pied.

AN. 1185. *Rigord. p. 14.*

LVIII. Ambaſſadeurs de Jeruſalem en Angleterre.

Les deux ambaſſadeurs de Jeruſalem paſſerent promptement en Angleterre & y arriverent vers le commencement de Février 1185. Le roi Henri les reçut à Redingues : ils ſe jetterent à ſes pieds & lui preſenterent la banniere royale avec les clefs du ſaint Sepulcre, de la tour de David, & de la ville de Jeruſalem. Ils le ſaluerent de la part du roi Baudoüin, des ſeigneurs & de tout le peuple de ſon roïaume; & lui expoſerent avec larmes le ſujet de leur voyage. Ils lui rendirent auſſi une lettre du pape Lucius, qui repreſentoit l'état déplorable où la terre ſainte ſe trou-

Roger. Hoved. p. 628.

Epiſt. 2. to. x. conc. p. 1737.

voit réduite par les victoires de Saladin & la maladie du roi de Jerusalem : recommandoit au roi d'Angleterre le patriarche & le maître de l'hôpital, & le faisoit souvenir de la promesse qu'il avoit faite de donner du secours à la terre sainte. C'est quand il reçut l'absolution du meurtre de saint Thomas de Cantorberi. Le roi répondit, que Dieu aidant la chose iroit bien ; & donna terme aux ambassadeurs pour apprendre sa résolution au premier dimanche de carême : qui cette année 1185. étoit le dixiéme de Mars. AN. 1185. *Sup. liv. LXXII. n. 37.*

Ce jour se trouverent à Londres le roi Henri, le patriarche Heraclius, les évêques, les abbez, les comtes & les barons d'Angleterre : Guillaume roi d'Ecosse avec David son frere & les seigneurs du pays. Huit jours après on délibera sur la proposition des ambassadeurs, & on mit en question lequel étoit le plus à propos, que le roi allât en personne au secours de Jerusalem, ou qu'il demeurât en Angleterre, dont il avoit reçu la couronne en face d'église. Quelques-uns insistoient sur le serment qu'il avoit fait à son sacre ; & soutenoient qu'il étoit plus obligé à maintenir la paix dans son roïaume & le défendre contre les insultes des étrangers, qu'à marcher en personne à la défense de l'Orient. Car en quittant l'Angleterre il avoit beaucoup à craindre de la part des François & de la part des princes ses enfans. Le roi Henri se rendit à cet avis, & répondit au patriarche de Jerusalem qu'il n'iroit point, mais qu'il aideroit de son argent ceux qui voudroient y aller. Le patriarche mal content de cette reponse, dit : Vous ne faites rien, seigneur, nous cherchons un prince & non de l'argent : on nous en envoye de tous les pays, mais nous demandons un homme. Il insistoit que le roi envoyât au moins un de ses fils : mais le roi répondit, qu'il ne pou- *Rad. Dic. p. 626.* *Girald. It. Hib. exp. c. 25. &c. Jo. Brompt. chron.*

voit les engager au voyage en leur abſence. Le
AN. 1185. patriarche truſtré de ſon eſperance le menaça que Dieu l'abandonneroit, & s'emporta juſqu'à lui reprocher ſes infidelitez envers le roi de France & la mort de ſaint Thomas de Cantorberi ; & voyant le roi fort irrité de ce diſcours, il lui tendit le col en diſant : Faites de moi ce que vous avez fait de Thomas : j'aime autant que vous me faſſiez mourir en Angleterre, que les Sarraſins en Syrie, puis que vous êtes pire qu'un Sarraſin.

Enſuite le roi Henri, le patriarche, & le maître de l'hôpital paſſerent en Normandie & firent à Roüen la fête de Pâque, qui cette année 1185. fut le vingt-uniéme d'Avril. Le roi de France ayant appris l'arrivée du roi d'Angleterre, vint en diligence le trouver à Vau-de Reüil près de Roüen, où ils conferent pendant trois jours, & promirent d'envoïer à la terre ſainte un grand
Reg. p. 630. ſecours, tant d'hommes que d'argent. Comme le roi d'Angleterre avoit permis à tous ſes ſujets de ſe croiſer en cette occaſion, il y eut pluſieurs prélats & pluſieurs ſeigneurs qui le firent. Les plus
Id. p. 628. remarquables entre les prélats furent les deux nouveaux archevêques Baudoüin de Cantorberi & Gautier de Roüen.

LIX. Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Richard archevêque de Cantorberi étoit mort l'année précedente 1184. le vendredi dix-ſeptiéme de Février, après plus de dix ans de pontificat. On l'accuſoit d'avoir plus de ſoin du
Chr. Gerv. an. 1184. temporel de ſon égliſe que du ſpirituel, & de ne pas profiter de la protection du roi qui
Rad. Dic. p. 618. l'aimoit tendrement, pour s'acquitter mieux de
Petr. Bleſ. ep. 5. ſes devoirs. Après ſa mort le ſiege vaqua près de dix mois par la conteſtation qui étoit entre les évêques de la province & les moines de la cathedrale pour le droit d'élire l'archevêque. Baudoüin évêque de Yorcheſtre fut élu par les

évêques dès le vingt-troiſiéme d'Octobre, & les moines l'élurent auſſi de leur côté le troiſiéme dimanche de l'avent ſeiziéme de Decembre 1184. Enfin aïant reçu du pape Lucius la confirmation de ſon élection & le pallium, il fut ſolemnellement introniſé le jour de ſaint Dunſtan dix-neuviéme Mai 1185. Baudoüin étoit né à Exceſter de parens pauvres, & aïant tenu quelque-temps une école il fut fait archidiacre pour ſon mérite : mais il quitta bien-tôt cette dignité pour ſe rendre moine de l'ordre de Citeaux ; & un an après on le fit abbé de Forden en Devonshire. On l'en tira en 1181. pour être évêque de Voroheſtre. Il étoit extrêmement ſobre, modeſte & doux ; mais on l'accuſoit de manquer de vigueur pour réprimer les crimes, & on diſoit qu'il avoit été meilleur moine qu'évêque. Il fut le premier de l'ordre de Citeaux qui monta ſur le ſiege de Cantorberi, & il le remplit environ ſix ans.

AN. 1185. *Rad. p.* 628. *Goduin. p.* 114. *Gervaſ. act. pontif. p.* 1675.

Gautier de Coûtances archevêque de Roüen avoit ſuccedé à Rotrou, mort le vingt-cinquiéme de Novembre 1185. après avoir tenu ce grand ſiege près de vingt ans. Gautier avoit été chanoine de Roüen, puis archidiacre d'Oxford. Vers la fin de l'an 1183. il fut élu évêque de Lincoln, & ſacré à Angers par Richard archevêque de Cantorberi : mais peu de temps après il fut transferé à Roüen, & introniſé le jour de ſaint Matthias vingt-quatriéme de Fevrier 1185. Il tint ce ſiege vingt-deux ans. Or quoique ces prélats ſe fuſſent croiſez, ils ne ſe preſſerent pas de partir ; & le patriarche de Jeruſalem retourna ſans rapporter grand effet de ſon voïage. Le roi Baudoüin IV. mourut la même année 1185. & comme la lepre dont il étoit affligé l'avoit empêché de ſe marier : il laiſſa pour ſucceſſeur ſon neveu Baudoüin V. qu'il avoit

Gall. Chriſt. Chr. Alber. 1164. 1183. *Chr. Rothom. Lab. 1. lib. p.* 369. *Goduin. p.* 344.

Sanut. p. 171.

fait couronner dès l'an 1181. fils de ſa ſœur Si-
AN. 1185. bille & de Guillaume Longue-épée marquis de
G. Tyr. p. Montferrat. Baudoüin V. étoit un enfant de neuf
1004. ans, & mourut l'année ſuivante 1186.
G. Neubr.
III. c. 16.

LX. Cependant Guillaume roi de Sicile excité par
Theſſalonique priſe par les Siciliens. un certain Alexis Comnene parent de l'empereur Manuel, arma par mer & par terre, & entreprit la conquête de l'empire de C. P. Ses troupes prirent Duras le jour de la ſaint Jean
Nicet. I. 1185. & Theſſalonique le quinziéme d'Août de
Andron. n. la même année, que les Grecs comptoient 6633.
7. Jo. Cec. A la priſe de cette grande ville les Siciliens com-
Chr. an. mirent toutes ſortes de cruautez & de ſacrileges.
1185. Ils tuoient dans les égliſes ceux qui s'y étoient
Nicet. p. réfugiez : ils fouloient aux pieds les ſaintes ima-
394. p. 192. ges, qui chez les Grecs ne ſont que de platte peinture ſur du bois : ils les jettoient dans les ruës & les brûloient pour faire leur cuiſine. Il y en eut qui monterent ſur la ſainte table, y danſerent en chantant, & piſſerent dans le ſanctuaire. Quoi que puſſent faire les chefs pour réprimer ces inſolences du ſoldat victorieux, elles continuerent les jours ſuivans : les Siciliens entrant dans les égliſes troubloient par leurs cris le ſervice divin des Grecs, ou chantoient en même temps des chanſons infames. Ainſi la haine réciproque des Grecs & des Latins s'allumoit de plus en plus.

L'archevêque de Theſſalonique fut d'un grand ſecours à ſon troupeau en cette calamité. C'étoit le ſçavant Euſtache, ſi fameux par ſon commentaire ſur Homere. Il ne voulut point ſe retirer, comme il eut pu faire avant le ſiege, mais il s'enferma volontairement avec ſon peuple pour le conſoler & l'exhorter à la patience ; & après la priſe de la ville, il alloit ſouvent trouver les comtes qui commandoient les troupes de Sicile pour les adoucir. Ils le reſpectoient,

se levoient à son abord, l'écoutoient patiemment, & avoient égard à ses prieres. AN. 1185.

LXI. Mort d'Andronic. Isaac l'Ange empereur de C. P.

Après la prise de Thessalonique, les Siciliens marcherent à C. P. où l'empereur Andronic se préparoit à se défendre : mais il avoit au dedans des ennemis plus dangereux, qu'il s'étoit attirez par ses cruautez & ses soupçons. Le plus terrible fut Isaac l'Ange, dont l'ayeul Constantin natif de Philadelphie avoit épousé Theodora derniere fille de l'empereur Alexis Comnene : ce qui commença à distinguer cette famille des Anges, obscure jusques alors. Isaac ayant tué celui qui vouloit l'arrêter de la part d'Andronic, se sauva dans sainte Sophie, comme faisoient ceux qui craignoient d'être poursuivis pour un meurtre : ce qui attira beaucoup de monde pour voir ce qu'il deviendroit. Le peuple ému commença à le demander pour empereur : on rompit les prisons, on en tira ceux qu'Andronic y retenoit; & avant qu'Isaac sortît de sainte Sophie on lui mit sur la tête la couronne du grand Constantin qui étoit suspenduë sur l'autel. Ensuite on le fit monter sur un des chevaux de l'empereur, qui passoient par hazard, & on le promena ainsi par la ville, suivi même du patriarche Basile Camatere, que le peuple y entraîna malgré lui. Isaac l'Ange fut ainsi proclamé empereur & mis en possession du palais, que le peuple pilla en cette occasion : même les ornemens des saintes images dans la chapelle imperiale, & le reliquiaire où on prétendoit avoir la lettre de JESUS-CHRIST à Abgar.

Nicet. 11. *Andron. n.* 1. 2. *Cang. famil. Byz. p.* 201. *Nicet. n.* 10.

Andronic s'enfuit par mer : mais il fut pris, chargé de chaînes & presenté à Isaac, qui permit de l'insulter en toutes manieres. On lui donna des soufflets, on lui arracha la barbe & les cheveux, on lui cassa les dents : il fut le joüet *n.* 12.

du public, principalement des femmes, dont
AN. 1185. il avoit fait mourir ou aveugler les maris. Enſuite on lui coupa la main droite avec une hâche, & on le remit en priſon; ſans lui donner à boire ni à manger, ni aucun ſoulagement. Quelques jours après on lui arracha un œil, on le mit ſur un chameau galeux & on le promena dans la place publique, la tête nuë & pelée, le corps couvert d'un méchant haillon. La populace amaſſée alentour lui fit ſentir ſa fureur, les uns lui déchargeoient ſur la tête des coups de maſſuë, d'autres lui empliſſoient le nez d'ordures, ou lui en couvroient le viſage avec des éponges. Ils diſoient les injures les plus infâmes à ſa mere & à ſes autres parens: ils l'appelloient lui-même chien enragé, lui jettant des pierres & lui perçant les côtez avec des broches. Une femme perduë lui jetta au viſage une chaudiere d'eau boüillante: c'étoit à qui pis lui feroit. Il ſoutint tous ces outrages avec une grande fermeté, ne diſant autre choſe
Matt. 12. 20. que *Kyrie eleiſon*, Seigneur, ayez pitié de moi; & au peuple qui l'inſultoit: Pourquoi achevez-vous de rompre un roſeau briſé? faiſant alluſion aux paroles de l'écriture. Car il la ſçavoit bien, particulierement les épitres de ſaint Paul, quoiqu'il n'en eût pas fait uſage pour la correction de ſes mœurs. Enfin on le mena au theâtre, où on le pendit par les pieds: ce qui donna occaſion à l'outrager de nouveau juſques à ce qu'il expirât. Ainſi finit le malheureux Andronic, après environ deux ans de regne, le douziéme jour de Septembre 1185. l'an des Grecs 6794. commencé au premier jour du même mois avec la quatriéme indiction. Iſaac l'Ange
Nic. 11. *Iſaac. n.* 4. *p.* 259. regna neuf ans & huit mois, & commença par reprendre ce que les Siciliens avoient pris. Il fit dépoſer le patriarche Baſile Camatere, quoi-

qu'il eût beaucoup ſervi à le faire empereur ; & la cauſe de ſa dépoſition fut d'avoir permis à quelques femmes nobles de quitter l'habit monaſtique qu'Andronic leur avoit fait prendre malgré elles. Baſile avoit tenu le ſiege de C. P. deux ans & demi. L'empereur Iſaac fit mettre à ſa place Nicetas Mountanés ſacellaire de la grande égliſe fort avancé en âge, qu'il n'y laiſſa que trois ans & demi.

AN. 1185.

Catal. tom. 1. hiſt. Biz. p. 37.

LIVRE SOIXANTE-QUATORZIE'ME.

AN. 1185.

I.

Mort de Lucius. Urbain III. pape.

Papebr. conat. Pagi. 1185. n. 12. 13. & 1186. n. 1. Rad. Dic. p. 629. Ughel. Ital. ſac. to. IV. p. 232. Vita S. Th. p. 162. Puricell. monum. Ep. I. to. X. conc.

LE pape Lucius III. étoit toûjours à Veronne, où il mourut le vingt-quatriéme de Novembre 1185. après avoir tenu le ſaint ſiege quatre ans & près de trois mois. Il fut enterré le lendemain vingt-cinq ; & le même jour on élut pour lui ſucceder Hubert Crivelli natif de Milan. Il avoit été archidiacre de Bourges d'où ſaint Thomas de Cantorberi le tira pour l'avoir auprès de lui. Etant revenu en Italie il fut archidiacre de Milan, puis le pape Lucius III. le fit cardinal du titre de ſaint Laurent *in Damaſo* en 1182. Après la mort d'Algiſe il fut archevêque de Milan, & ſept mois après il fut élu pape tout d'une voix par les cardinaux, & couronné le dimanche ſuivant premier jour de Decembre ſous le nom d'Urbain III. Il tint le ſaint ſiege un an & près d'onze mois, gardant l'archevêché de Milan. Il donna part de ſon élection à tous les évêques & les autres prélats par une lettre dattée de Veronne le douziéme de Janvier 1186.

L'empereur Frideric étoit encore en Lombardie & celebra à Pavie la Fête de Noël 1185. Enſuite il fit les nôces du roi Henri ſon fils avec Conſtance fille poſthume de Roger roi de Sicile & tante de Guillaume ſecond, qui regnoit alors. Elle avoit plus de trente & un an, & Henri n'étoit que dans ſa vingt-uniéme année. Le mariage fut celebré à Milan dans l'égliſe de ſaint Ambroiſe le vingt-ſeptiéme Janvier 1186. & en cette ceremonie l'empereur Frideric fut couronné par l'archevêque de Vienne, le roi Henri par le patriarche d'Aquilée & la reine Conſtance par un évêque Allemand. De ce jour le

Gotefr. Viterb. Chr. par. 17. p. 513. 522.

Rad. de Dic. p. 629.

jeune roi prit le titre de Ceſar. Mais le pape Urbain le trouva mauvais : car il ſoûtenoit, comme Lucius ſon prédeceſſeur, que Frideric ne pouvoit donner à ſon fils la dignité imperiale ; & il n'approuvoit point ce mariage, qui donnoit à Henri l'eſperance du roïaume de Sicile, parce que le roi Guillaume neveu de Conſtance n'avoit point d'enfans. Auſſi ſuſpendit-il de leurs fonctions tous les évêques qui avoient aſſiſté à cette ceremonie. *Auct. Aquicinct. an. 1186.*

II. Chronique de Godefroi de Viterbe. *to. 2. Piſtorii. an. 1186 p. 504.*

C'eſt ici que Godefroi de Viterbe finit ſa chronique intitulée Pantheon. Il étoit prêtre & avoit été chapelain & ſecretaire de l'empereur Conrad III. & le fut enſuite de Frideric & de ſon fils Henri VI. Il travailla pendant quarante ans à cette chronique compoſée de tout ce qu'il connoiſſoit d'hiſtoires ; & l'aïant achevée il la dédia au pape Urbain III. la ſoûmettant à ſon examen : parce, dit-il, qu'aucun écrit n'eſt autentique s'il n'eſt approuvé par le ſaint ſiege. Il dit que ſon ouvrage ſera utile aux princes, & qu'il eſt impoſſible qu'ils gouvernent bien s'ils ſont ignorans : parce que ne devant rendre comte de leur conduite qu'à Dieu, ils doivent être inſtruits par les exemples de ceux qui les ont précedez. La chronique de Godefroi eſt diviſée en vingt parties, dont la premiere & la ſeconde ſont des traitez theologiques ſur la nature divine, la création & l'état du premier homme. Il continuë dans les ſuivantes l'hiſtoire de l'ancien & du nouveau teſtament depuis le déluge juſques aux Macabées ; & y rapporte l'hiſtoire profane ſuivant principalement la chronique d'Euſebe. La treiziéme partie eſt encore un traité theologique pour prouver par tous les prophetes la Trinité & l'Incarnation contre les Juifs & les heretiques.

Enſuite commence le nouveau teſtament &

l'hiſtoire eccleſiaſtique & temporelle depuis la venuë de JESUS-CHRIST. En parlant de Conſtantin l'auteur dit: Alors l'empereur donna au pape Sylveſtre les marques de la dignité roïale; & pour procurer un plus grand repos aux égliſes, il transfera à Byzance la pompe & le tumulte de ſa cour. Par cette donation nous voïons qu'il ceda Rome à l'égliſe Romaine avec l'Italie & la Gaule. Toutefois les partiſans de l'empire ſoûtiennent que Conſtantin n'a point ainſi donné le roïaume, mais que ſeulement par reſpect pour la religion il a choiſi le pape pour ſon pere; & a voulu recevoir ſa benediction & le ſecours de ſes prieres. Ils ajoûtent cette preuve que Conſtantin partageant le monde entre ſes enfans, donna à l'un d'eux l'Occident qui comprend l'Italie: ce qu'il n'auroit pas fait s'il l'eût donnée à l'égliſe. Ils diſent auſſi que Theodoſe & pluſieurs autres pieux empereurs ont eu Rome pour leur partage avec les roïaumes d'Occident. Les défenſeurs de l'égliſe répondent, qu'il n'eſt pas croïable que Dieu l'ait tellement abandonnée à l'eſprit d'erreur, qu'elle poſſedât ce qui ne lui appartenoit point. Car pluſieurs perſonnages d'une vie exemplaire ont tenu juſques à preſent les droits roïaux, avec leſquels on croit qu'ils ont gagné le roïaume de Dieu. On peut auſſi prouver d'ailleurs que Conſtantin a juſtement accordé ces droits à l'égliſe & qu'elle les a reçus licitement. Car ſi Dieu les a donnez juſtement aux rois & a diſpoſé la volonté du peuple à ſe ſoûmettre à eux, il a auſſi incliné la volonté des princes pour donner ces droits à l'égliſe.

par. 16. p. 385.

Pour moi ajoûte Godefroi, s'il faut dire mon ſentiment, j'avouë que j'ignore lequel eſt le plus agréable à Dieu, de la gloire & l'élevation preſente de l'egliſe, ou de ſon humiliation prece-

dente. Pluſieurs eſtiment ce premier état plus ſaint, celui-ci plus heureux, & moi je m'en tiens au ſentiment de l'égliſe Romaine notre mere, fondée ſur la pierre qui eſt JESUS-CHRIST. J'eſtime qu'elle doit poſſeder ce qu'elle poſſede, puis qu'elle ne peut tomber dans l'erreur & que ſa foi ne peut manquer. Je laiſſe à ceux qui ſont au-deſſus de nous la ſolution des autres queſtions de cette nature. En parlant de l'excommunication de Henri IV. par Gregoire VII. il ajoûte: Avant cet empereur nous ne liſons point qu'aucun ait été excommunié ou privé de l'empire par le pape. Peu après il déclare qu'il a tiré ce qui précede des hiſtoires écrites, mais que ce qui ſuit eſt ce qu'il a appris de perſonnes dignes de foi, ou ce qu'il a vû lui-méme. Il finit à l'an 1186. & au mariage de Henri VI. avec Conſtance; mais tout ce corps d'hiſtoire eſt mêlé de beaucoup de fables, comme les autres du même temps.

AN. 1184.

Sup. liv. LXII. *n.* 29. *par.* 17. *p.* 499. *p.* 504.

III. Differends entre le pape & Frideric.

Le pape Urbain & l'empereur Frideric eurent pluſieurs conferences touchant les affaires que Lucius avoit laiſſées indéciſes, & qui produiſirent bien-tôt des differends entre eux. Car Urbain étoit zelé pour les droits de l'égliſe, & comme Milanois il avoit peine à oublier les maux que Frideric avoit faits à ſa patrie. Il ſe plaignoit que ce prince s'étoit emparé injuſtement des biens que la princeſſe Mathilde avoit donnez à l'égliſe Romaine: qu'il prenoit les dépoüilles des évêques morts, enſorte que leurs ſucceſſeurs trouvant les égliſes dénuées de tout, étoient réduits à faire des extorſions injuſtes: enfin que l'empereur avoit diſſipé pluſieurs monaſteres de filles, dont il avoit pris les revenus, ſous prétexte de la conduite déreglée des abbeſſes, ſans en mettre à leur place de plus regulieres. L'empereur de ſon côté fut fort irrité de ce que le pa-

Arnold. Lubec. Chr. Slav. III. *c.* 16.

Sup. liv. LXX. *n.* 55.

Sup. liv. LXII. *n.* 48.

pe soûtenant Volmar élu archevêque de Treves
AN. 1186. l'ordonna prêtre cardinal le samedi de la Pente-
Sup. liv. côte, qui cette année 1186. étoit le dernier jour
LXXII. n. de Mai ; & le lendemain le sacra archevêque. Or
56. nous avons vû que l'empereur soûtenoit Rodolfe competiteur de Volmar.

Le roi Henri ne contribua pas peu par ses violences à fomenter la division entre le pape & l'empereur son pere. Car étant encore en Lombardie, il fit venir un évêque, à qui il demanda de qui il avoit reçu l'investiture : du pape, répondit l'évêque. Le jeune roi lui fit trois fois la même question ; & l'évêque ajoûta : Seigneur, je ne possede ni regales, ni officiers, ni cours roïales : c'est pourquoi j'ai reçu du pape le diocese que je gouverne. Alors le roi le fit battre à coups de poing par ses gens & traîner dans la bouë. Un autre fois aïant rencontré un serviteur du pape Urbain, qui portoit une grande somme d'argent, il la lui ôta, & lui fit couper le nez.

Le pape cita l'empereur menaçant de l'excommunier ; & il avoit pour lui plusieurs des principaux évêques d'Allemagne : sçavoir, Philippe archevêque de Cologne, fort mal content de ce qu'après la mort des évêques on confisquoit tous leurs meubles : Conrad de Mayence, Volmar de Tréves, & douze évêques, dont le
Sup. liv. plus considerable étoit Bertold de Mets. C'est ce-
LXXII. n. lui qui avoit été élu archevêque de Brême en
24. 1178. & que le pape Alexandre III. avoit deposé. Etant ainsi dépoüillé & banni de chez lui il vint trouver l'empereur, qui en ayant pitié, le reçut avec honneur, & le retint à sa suite, jusques à ce qu'il trouvât à le placer. Enfin l'évêché de Mets étant venu à vaquer, il le lui donna. Bertold ne laissa pas en ce differend de prendre parti contre l'empereur ; & quand Volmar

mar aïant été ſacré par le pape revint en Allemagne pour prendre poſſeſſion de l'archevêché de Treves, Bertold alla au-devant de lui, même hors de ſon dioceſe, & le reçut avec grand honneur. De quoi l'empereur irrité le chaſſa de Mets, & le réduiſit à s'enfuir à Cologne près l'archevêque Philippe, qui lui donna une prebende dans l'égliſe des apôtres. L'empereur empêcha auſſi Volmar de jouir du temporel, ni du ſpirituel de l'archevêché de Treves; & y maintint Rodolfe, que Volmar avoit excommunié à ſon retour. Le roi Henri de ſon côté, par ordre de ſon pere, dépouilla les partiſans de Volmar, & confiſqua leurs maiſons; & ce prélat fut réduit à ſe refugier en Angleterre où il mourut.

AN. 1186.

Chr. Belg.

IV. Plaintes de l'empereur contre le pape.

L'empereur Frideric étant de retour en Allemagne & voïant le pape réſolu de le pouſſer, ferma tous les paſſages des Alpes & des païs voiſins, pour empêcher que perſonne n'allât à la cour de Rome: ce qui obligea le pape à établir ſon légat en Allemagne Philippe archevêque de Cologne. L'empereur fit venir ce prélat & lui demanda s'il lui ſeroit fidele. Le prélat répondit: Seigneur, vous n'en devez point douter, vous m'avez ſouvent éprouvé. Toutefois, pour vous parler au nom de tous les évêques, ſi vous vouliez nous traiter un peu plus doucement, nous vous ſerions plus dévoüez. Le pape croit ſe plaindre avec raiſon, de ce qu'après la mort des évêques on dépoüille les égliſes: on enleve tous les meubles & les revenus de l'année courante, enſorte que le ſucceſſeur ne trouve rien. Si vous voulez nous faire juſtice ſur ce point, nous ſerons les médiateurs entre vous & le pape; ſinon nous ne pouvons abandonner la verité. L'empereur repliqua: Nous ſçavons certainement que les empe-

Arnold. c. 17.

reurs nos predeceſſeurs donnoient les inveſtitures des évêchez, & les rempliſſoient de perſonnes plus dignes, que l'on ne fait depuis qu'ils vous ont permis l'élection, que vous appellez canonique. Nous nous tenons à ce qu'ils ont reglé, mais nous voulons conſerver ce petit reſte de notre droit tel que nous l'avons trouvé. Cependant comme je vois que vous n'étes pas de mon avis, je ne veux point que vous veniez à la cour que je dois tenir à Geilenhuſen.

AN. 1186.

p. 18. Il s'y aſſembla grand nombre d'évêques & de ſeigneurs, & l'empereur leur dit : Vous ſçavez comme je ſuis attaqué par le pape, ſans que je ſçache avoir jamais manqué à ce que je lui dois. Il dit qu'aucun laïque ne doit poſſeder les dîmes, que le Seigneur a deſtinées à ceux qui ſervent l'autel. Mais nous ſçavons que l'égliſe étant attaquée a accordé les dîmes à perpetuité à des perſonnes nobles & puiſſantes, qui ont entrepris ſa défenſe, ſans quoi elle n'auroit pû conſerver ſes biens. Le pape dit encore, qu'il n'eſt pas juſte, que perſonne s'attribuë droit d'avoüerie ſur les terres ou les vaſſaux de l'égliſe, mais que les prélats doivent en joüir librement, comme ils les ont reçus d'abord. Or nous ne croïons pas que l'on puiſſe changer facilement ce qui eſt établi par une ancienne coûtume. Je demande donc aux prélats leurs avis ſur ce ſujet. Alors Conrad archevêque de Maïence ſe leva & dit : Cette affaire eſt importante, & il ne nous appartient pas de terminer un ſi grand differend. Je ſuis d'avis que nous écrivions au pape, pour l'exhorter à faire la paix & à vous rendre juſtice.

V.

Lettre des évêques Allemans. *ap. Rad. de Dic. p.* 632.

Cet avis fut ſuivi, & on écrivit une lettre au nom de tous les évêques d'Allemagne & ſcellée de leurs bulles, c'eſt-à-dire de leurs ſceaux, où ils diſoient : Nous ſommes ſenſiblement af-

ligez de la diſcorde qui s'éleve entre l'égliſe & l'empire, & qui fait entre-choquer les deux glaives qui devroient mutuellement ſe ſecourir. L'empereur dans une cour ſolemnelle qu'il vient de tenir, s'eſt plaint que lorſqu'il vous témoignoit le plus d'amitié, & qu'il avoit envoïé ſon fils unique le roi des Romains s'expoſer à toutes ſortes de perils pour la défenſe de l'égliſe Romaine, vous avez affecté d'exercer votre inimitié contre lui, en recevant les Cremonois qu'il avoit déclarez ennemis publics de l'empire, & détournant les villes d'Italie & particulierement les évêques de lui prêter aucun ſecours. Il a ajoûté de grandes plaintes touchant l'affaire de Tréves. Car il n'y a point de memoire qu'aucun de vos prédeceſſeurs ait fait une telle injure à aucun des ſiens, de ſacrer un évêque du roïaume Teutonique avant qu'il eût reçu les régales par le ſceptre imperial; & des perſonnes dignes de foi témoignent que vous aviez promis fermement de ne point ſacrer le ſeigneur Volmar. L'empereur s'eſt encore plaint des torts que vous avez faits depuis long-temps à l'empire dans l'archevêché de Milan, un des plus grands ſiéges d'Italie. Il a ajoûté, que toutes les égliſes de l'empire ſont accablées des exactions de ceux qui viennent de votre part, tant en argent qu'en repas & en logemens d'hommes & de chevaux; & on traite ainſi des égliſes & des monaſteres qui n'ont pas dequoi ſubſiſter. Les évêques finiſſent leur lettre en priant inſtamment le pape de ſatisfaire à ces plaintes & de prendre confiance aux députez qu'ils lui envoient. AN. 1186.

Le pape aïant reçu cette lettre fut ſurpris du changement des évêques; car il lui ſembloit avoir pris la défenſe de leur cauſe, qu'ils abandonnoient eux-mêmes. Il demeura donc ferme *Arnold.*

dans ſa réſolution, d'excommunier l'empereur
AN. 1186. après les citations légitimes : mais les habitans de Verone où il étoit, lui dirent : Saint pere, nous ſommes ſerviteurs & amis de l'empereur, c'eſt pourquoi nous vous prions de ne le pas excommunier dans notre ville & en notre preſence. Le pape aiant égard à leur priere ſortit de chez eux, mais lorſqu'il vouloit excommunier l'empereur la mort le prévint.

VI. Egliſe de Livonie.

Cependant s'élevoit une nouvelle égliſe en Livonie, par les ſoins de Meinard chanoine de Sigeberg : qui pouſſé d'un grand zele pour la converſion de ce peuple idolâtre, y fit pluſieurs voïages pendant quelques années avec des marchands, s'appliquant à un plus heureux commerce. Quand il vit que Dieu béniſſoit ſon travail, & qu'il étoit écouté favorablement, il s'adreſſa à Hartuic archevêque de Brême & au chapitre de la cathedrale, & leur expoſa l'état des choſes, pour ne pas continuer ſa prédication ſans autorité & ſans conſeil. Ils lui donnerent miſſion pour cette bonne œuvre, dont ils eſperoient un grand fruit ; & on l'ordonna évêque afin de l'autoriſer davantage. Il établit ſon ſiége à Riga capitale du païs, où il fonda une égliſe cathedrale ſous l'invocation de la ſainte Vierge en 1186. & par ſes inſtructions accompagnées de douceur & de liberalitez, il convertit un grand nombre d'infideles. Bertold abbé de Luque en Saxe de l'ordre de Citeaux, quitta ſon abbaïe pour aller travailler avec Meinard ; & ſe faiſoit aimer des païens, principalement par ſon abſtinence, ſa modeſtie & ſa patience. Il ſucceda depuis à Meinard, & tels furent les apôtres de la Livonie.

Arnold. Lub. Chr. VIII. c. 8.

c. 9.

Cæſar. diſt. VII. c. 17.

VII. S. Hugues évêque de Lincoln.

En Angleterre l'évêché de Lincoln vaquoit depuis près de dix-huit ans, après la mort de Robert du Cheſnaie arrivée au mois de Janvier

1167. Car Gautier de Coutances, qui fut placé sur ce siege à la fin de l'an 1183. ne le tint gueres qu'un an & fut transferé à Rouen comme j'ai dit. Le roi Henri II. voulant pourvoir à cette égliſe, fit venir devant lui à Egeneſham Richard doyen de Lincoln & la meilleure partie du chapitre le vingt-cinquiéme de Mai 1186. Après avoir long-temps déliberé, ils élurent pour leur évêque Hugues prieur de la Chartreuſe de Oüitham au comté de Sommerſet, fondée depuis peu par le même roi, & la premiere maiſon de cet ordre en Angleterre. Le roi eut une grande joïe de cette élection, l'archevêque de Cantorberi la confirma, & ils envoïerent l'un & l'autre au prieur Hugues l'exhortant à l'accepter. Hugues, qui connoiſſoit les difficultez & les perils de l'épiſcopat, s'excuſa, diſant que l'élection étoit nulle, non ſeulement à cauſe de l'indignité de ſa perſonne, mais parce qu'elle avoit été faite par l'autorité du roi & de l'archevêque, hors de l'égliſe vacante : & qu'il ne pouvoit y conſentir ſans la permiſſion du prieur de la grande Chartreuſe ſon ſuperieur. Il renvoïa ainſi les députez, exhortant le chapitre à faire un meilleur choix, & eſperant les rebuter par ces difficultez. Mais les chanoines, pour ne lui laiſſer aucune excuſe, s'aſſemblerent de nouveau dans l'égliſe de Lincoln, & l'élurent tout d'une voix : puis ils envoïerent à la grande Chartreuſe des députez notables, qui rapporterent non ſeulement la permiſſion, mais le commandement d'accepter. Hugues fut donc tiré de ſon monaſtere de Oüitham ; mais en ſortant il portoit lui-même ſur ſon cheval ſes peaux de moutons & ſes habits monaſtiques, ne voulant rien relâcher de ſon obſervance avant l'epiſcopat. Il fut ainſi amené à Londres, & ſacré à Oüeſtminſter dans

AN. 1186.

Vita S. Hug. ap. Sur. 17. Nov. c. 9. Goduin p. 345. Sup. n. 46. Rad. de Dic. p. 631. Roger. p. 631.

Monaſt. Angl. to. 1. p. 959.

la chapelle de ſainte Catherine, le jour de ſaint
AN. 1186. Matthieu vingt-uniéme de Septembre 1186.

Vita, c. 1. Hugues étoit né en Bourgogne d'une famille noble : ſon pere brave & vertueux chevalier aïant perdu ſa femme, l'offrit à Dieu dès l'âge de huit ans, le mettant dans un monaſtere de chanoines reguliers qui étoit proche de ſon château : où il ſe retira enſuite lui-même, & y ſervit Dieu le reſte de ſes jours. On mit d'abord le jeune Hugues ſous la conduite d'un ſage vieillard, qui l'inſtruiſant des bonnes lettres formoit auſſi ſes mœurs, l'accoûtumant dès-lors à une vie ſerieuſe. Il fut ordonné diacre à l'âge de dix-neuf ans, & quelque temps après on lui donna le gouvernement d'une paroiſſe, quoiqu'il ne
c. 2. fût pas encore prêtre. Son prieur allant par dévotion à la grande Chartreuſe le mena avec lui ; & le jeune religieux fut tellement touché de la vie de ces ſaints ſolitaires, qu'il conçut un deſir ardent d'être admis en leur compagnie & commença à les en ſolliciter ſecretement. Il retourna toutefois avec ſon prieur ; & les chanoines ſes confreres aïant appris ſon deſſein, le preſſerent tellement qu'il leur promit par ſerment de
c. 3. ne les point quitter. Mais il ne put reſiſter à l'attrait d'une vie plus parfaite : il s'enfuit ſecretement, & vint à la Chartreuſe, où il fut reçu
c. 4. & ſes ſcrupules s'appaiſerent. Cette ſainte maiſon étoit alors gouvernée par Baſile ſon huitiéme prieur ſucceſſeur de ſaint Anthelme. Le tems étant venu d'ordonner Hugues prêtre, l'ancien qu'il ſervoit lui demanda s'il le vouloit. Il répondit avec ſimplicité qu'il n'y avoit rien en cette vie qu'il déſirât davantage. Et comment, dit le vieillard, oſez-vous déſirer ce que les plus parfaits même ne reçoivent que lorſqu'ils y ſont coutraints ? Hugues épouvanté de ce reproche, ſe proſterna à terre de tout le corps, de-

mandant pardon avec les larmes. Le vieillard lui dit : Levez-vous, mon fils, ne vous troublez point : je sçai par quel esprit vous avez parlé. Vous allez être prêtre, & vous serez évêque quand le temps prescrit de Dieu sera venu. Après qu'il eut passé dix ans dans sa cellule, le prieur de la Chartreuse lui donna la charge de procureur, dont il s'acquitta si dignement, que sa reputation s'étendit même hors de la province. AN. 1186. c. 5.

Le roi d'Angleterre avoit déja fondé la Chartreuse de Oüitham ; mais les deux prieurs, qui y avoient été n'avoient pû faire aucun bien, à cause de l'insolence des gens du pais. Le roi aïant oüi parler du merite de Hugues, envoïa à la grande Chartreuse le demander, pour gouverner cette maison. Le prieur & les moines eurent grande peine à le donner, & lui encore plus à y consentir. Car, leur disoit-il, puisque depuis tant d'années je n'ai pas profité de vos instructions & de vos exemples pour me conduire moi-même, comment pourrai-je gouverner une nouvelle communauté ? Etant allé à Oüitham il trouva les moines dans une grande pauvreté, & les consola, les exhortant à la patience & à la douceur ; mais il ne laissa pas d'augmenter bien-tôt cette maison tant en bâtimens qu'en meubles, aïant gagné l'affection du roi & du peuple, quoique cette nation n'aimât pas les étrangers. Il parloit au roi avec tant d'insinuation & de pieté, que ce prince, tout habile qu'il étoit, ne lui pouvoit rien refuser, & avoüoit qu'il avoit trouvé son maître. En une grande tempête, il crut avoir été conservé par les prieres de Hugues, & redoubla depuis ce jour sa veneration pour lui. c. 6.

VIII. Concile de Dublin.

A la mi-carême de l'année 1186. Jean archevêque de Dublin tint avec ses suffragans un concile dans l'église de la sainte Trinité. Le premier

AN. 1186. jour il y preſcha lui-meſme ſur les ſacremens : le ſecond jour Aubin abbé de Banquinglas, qui fut depuis évesque de Fernes, fit un long ſermon ſur la continence des clercs, où il rejeta ſur les étrangers la corruption qui s'étoit introduite à cet égard : c'eſt-à-dire ſur les eccleſiaſtiques venus de Galles & d'Angleterre, montrant quelle étoit auparavant la pureté du clergé d'Irlande. Après le ſermon les clercs du comté de Vexford s'accuſerent l'un l'autre en preſence de l'archeveſque & du concile touchant les concubines, qu'ils avoient épouſées ſolemnellement & menées publiquement chez eux, produiſant ſur le champ les témoins. L'archeveſque les y excitoit lui-même par le conſeil de l'archidiacre Girauld, afin d'en faire juſtice auſſi-tôt, ce qui cauſa une grande dériſion de la part du clergé d'Irlande qui leur inſultoit. L'archeveſque pour reprimer ces inſultes & montrer combien ces impuretez lui déplaiſoient, prononça auſſi-tôt ſa ſentence contre ceux qui en étoient convaincus ; & les ſuſpendit des fonctions eccleſiaſtiques & de la joüiſſance de leurs benefices. Le troiſiéme jour l'archidiacre Girauld preſcha par ordre de l'archeveſque ſur les devoirs des paſteurs. Il ne diſſimula pas ce que l'on pouvoit dire veritablement à la loüange du clergé d'Irlande, mais il reprit auſſi leurs vices, particulierement l'ivrognerie : puis ſe tournant vers leurs ſuperieurs, il les convainquit de negligence par des raiſons ſans replique.

Girald. Camb. 11. geſt.

Dès l'année precedente le roi d'Angleterre Henri II. avoit envoïé des députez au pape Urbain, & obtenu de lui pluſieurs graces auſquelles le pape Lucius reſiſtoit fortement : entre autre de faire couronner roi d'Irlande celui qu'il voudroit de ſes trois fils. Urbain lui en donna une bulle, & pour marque de ſon con-

Ir Roger. p. 631.

sentement lui envoia une couronne de plumes de paon tissuë d'or. Après Noël de l'an 1186. le pape envoia en Angleterre Octavien cardinal diacre & Hugues de Nonant évêque de Coventri, à qui il donna la légation en Irlande pour en couronner roi Jean fils du roi Henri; car c'étoit celui qu'il avoit choisi: mais il differa ce couronnement, à cause des affaires qu'il avoit avec le roi de France. AN. 1187. *Id. p. 634.* *Gal. Christ. Præf. edit. 1671. Stepl. Torn. epist. 118. & ibid. Molin.*

Pierre évêque de Chartres auparavant abbé de Celles, fameux par ses écrits, mourut le vingtiéme de Février 1187. après avoir rempli ce siege sept ans, & reparé les murs & le pavé de la ville. Il fut enterré dans l'abbaïe de Josaphat, & eut pour successeur Renaud de Bar, neveu par sa mere de Guillaume archevêque de Reims, qui tint le siege de Chartres trente ans durant.

IX. Gui de Lusignan roi de Jerusalem.

En Orient Arnaud de Chastillon seigneur de Carac, continuant ses courses contre les Musulmans enleva une grande caravane qui passoit d'Egypte en Arabie & fit mettre aux fers tous les passagers, sans avoir égard à la tréve qui subsistoit alors. Saladin l'aiant appris envoïa demander la liberté de ces prisonniers, menaçant de traiter de même les Chrétiens qui passeroient sur ses terres. Arnaud suivant la coûtume des Templiers, dont sa place étoit pleine, refusa de rendre les prisonniers, & s'emporta jusques à dire mille indignitez contre Mahomet. Ce qui mit Saladin en telle colere, que prenant Dieu à témoin de la perfidie de ses ennemis, il jura sur le champ de leur faire la guerre de tout son pouvoir, déclara la tréve rompuë, & fit vœu de tuer Arnaud de sa main. Saladin étoit alors maître de l'Egypte, de l'Arabie, de la Syrie & de la Mesopotamie; & les places qui restoient aux Chrétiens, se trouvoient enfermées dans ses états. *Vie M. S. de Salad. an. 1185.*

Leur roi Baudoüin IV. mourut l'an 1185. & le petit roi ſon neveu l'année ſuivante. Alors Gui de Luſignan ſe fit couronner roi de Jeruſalem par le crédit de ſa femme Sibille héritiere du roïaume ; & pouſſant ſon reſſentiment contre Raimond comte de Tripoli, il voulut lui faire rendre compte de l'adminiſtration des finances pendant ſa regence : de quoi le comte irrité, fit un traité particulier avec Saladin, & ſe mit ſous ſa protection. Les choſes étoient en cet état quand les Chrétiens refuſerent de faire ſatisfaction au ſultan de l'infraction de la tréve, & des plaintes qu'il faiſoit particulierement contre les Templiers. Saladin entra donc ſur leurs terres en 1187. avec une armée de plus de cinquante mille hommes, dont un corps avancé rencontra vers Tabarie qui eſt Tiberiade, Girard de Bideford maître des Templiers & Roger des Moulins maître de l'hôpital. Il les ſurprit le premier jour de Mai 1187. & les battit : Girard s'enfuit, Roger fut tué, pluſieurs Templiers pris, ſoixante tuez. Saladin encouragé par ce ſuccès, aſſiegea Tiberiade qui appartenoit au comte de Tripoli, mais ce prince cedant aux prieres de la reine de Jeruſalem avoit renoncé à ſon traité avec Saladin. La ville de Tiberiade fut d'abord emportée de force, mais la citadelle fit une telle réſiſtance qu'elle arrêta l'armée ennemie pendant pluſieurs jours.

AN. 1187.

Roger. p. 634. Anct. Aquicinct. ann. 1187. Guil. Neub. III. c. 16.

G. Nang. chr. ann. 1186. 1187.

Rog. p. 635. M. S.

X. Bataille de Tiberiade.

Cependant le roi Gui de Luſignan & tous les princes Chrétiens venoient au ſecours, & aïant aſſemblé leurs forces ils camperent auprès d'Acre. Les deux armées ſe trouverent en preſence le jeudi ſecond jour de Juillet 1187. & commencerent à combattre le vendredi, jour heureux & ſacré ſelon les Muſulmans. Le combat dura deux jours, & fut très-ſanglant : mais enfin les Chrétiens accablez par le nombre & ab-

Epiſt. in Chr. Reichersp. an. 1187.

battus par la ſoif & la fatigue furent entierement défaits. Tous ceux qu'on trouva les armes à la main furent taillez en pieces : les principaux priſonniers furent le roi Gui de Luſignan, Arnaud de Chaſtillon, le maître du temple, & celui des Hoſpitaliers : mais la perte qui fut eſtimée la plus conſiderable fut celle de la vraïe croix. On l'avoit portée en cette bataille ſelon la coûtume, & c'étoit l'évêque d'Acre qui la tenoit, après qu'il fut tué un officier de l'égliſe de Jeruſalem la releva, & elle fut priſe entre ſes mains. Les Chrétiens Orientaux & ſchiſmatiques n'en furent pas moins affligez que les Latins, & les Muſulmans regarderent cette conquête comme le fruit le plus précieux de leur victoire. Le comte de Tripoli après avoir fait des prodiges de valeur, ſe ſauva l'épée à la main au travers des ennemis, & ſe retira à Tyr, où il mourut quelque-temps après déteſté des uns & des autres. Les Chrétiens attribuoient à ſa trahiſon la perte de la bataille, & les Muſulmans l'accuſoient de perfidie, pour avoir rompu ſon traité. AN. 1187.

Auſſi-tôt après la bataille Saladin fit dreſſer ſa tente : on lui preſenta les principaux priſonniers ; puis aïant fait retirer tout le monde, il fut quelque temps en priere pour remercier Dieu, reconnoiſſant que cette victoire étoit moins l'effet de ſa valeur, que des crimes des Chrétiens. Il fit ramener en ſa preſence le roi Gui de Luſignan, Arnaud de Chaſtillon, & les autres ſeigneurs. Il les fit aſſeoir à ſes côtez, & comme ils étoient extremement alterez, il fit apporter du ſorbet rafraichi dans la neige dont il preſenta au roi. Ce prince après avoir bû, donna la taſſe à Arnaud : mais le ſultan lui fit dire par un interprete : c'eſt à toi que j'ai donné à boire, & non pas à cet homme mau-

G. Nang.

Vie M. S.

dit, qui ne doit pas eſperer de quartier. C'eſt que
AN. 1187. les Arabes avoient une ancienne coûtume obſervée encore à preſent par ceux du déſert, tout voleurs qu'ils ſont, de ne jamais faire mourir leurs priſonniers quand ils leur ont donné à boire ou à manger : c'eſt un droit d'hoſpitalité inviolable entre eux.

Saladin envoïa donc manger les princes François dans un lieu ſeparé, & quand on les eut ramenez, il s'adreſſa à Arnaud, & lui fit de grands reproches de la cruauté avec laquelle il avoit traité les Muſulmans, ſur tout des paroles injurieuſes qu'il avoit dites contre Mahomet, & des efforts qu'il avoit faits pour piller la Meque & Medine. Il faut donc, ajoûta-t-il, que je vange notre prophete & notre religion : toutefois ſi tu la veux embraſſer, je ſuis prêt à te pardonner tout le mal que tu nous a fait. Arnaud répondit avec fermeté qu'il vouloit mourir Chrétien, & ne témoigna que du mépris tant pour les offres avantageuſes que lui fit le ſultan, que pour les tourmens dont il le menaça. Alors Saladin ſe levant en colere lui déchargea un coup de ſabre ſur la tête : ceux de ſa ſuite acheverent auſſi-tôt de le tuer, & jetterent le corps hors de la tente où il demeura juſques au ſoir. C'eſt ainſi que Saladin accomplit ſon vœu, & qu'Arnaud de Chaſtillon expia ſes fautes par un glorieux martyre, dont les ſeuls écrivains Mahometans nous ont conſervé les circonſtances. Je compte entre ſes fautes, que l'on ne peut excuſer, d'avoir ſi ſouvent violé la foi des traitez. Tous les Templiers & les Hoſpitaliers pris en cette journée furent
Ep. ap. Bos. p. 437. égorgez, & on comptoit juſques à deux cens trente Templiers ainſi mis à mort. Saladin en donnant cette ordre, dit qu'il rendroit un grand ſervice au païs s'il pouvoit le purger entiere-

ment de ces assassins : c'est qu'ils ne faisoient quartier aux Musulmans ni en paix ni en guerre. AN. 1187.

Saladin aïant pris la citadelle de Tiberiade vint assieger Acre qui est l'ancienne Ptolemaïde, voulant chasser les Chrétiens de toutes les places maritimes, pour leur ôter la communication avec la Grece & le reste de l'Europe. Acre se rendit au bout de deux jours ; & le sultan permit aux Chrétiens d'y demeurer, ou de se retirer avec leurs femmes & leurs enfans, & ce qu'ils pourroient emporter de leurs biens. Il prit ensuite Jaffa, Naplouse, Sebaste, Nazareth, Sefouriet, Cesarée qui fut prise de force, brûlée & saccagée. Hifa que nos auteurs nomment Caïfa & Arsouf qu'ils nomment Assur se rendirent : Saïde ou Sidon se rendit sans résistance, Beryte ou Beriut après trois semaines de siege. Ascalon fut rendue pour servir de rançon au roi Gui de Lusignan.

XI. Jerusalem prise par Saladin.

Enfin le dix-neuviéme de Septembre Saladin commença le siege de Jerusalem, qui étoit le principal objet de son entreprise. Elle eut pû tenir long-temps, mais les assiegez étoient effraïez par la bataille de Tiberiade & la prise de leurs chefs & de tant de places ; & ce qui acheva de les consterner, c'est qu'ils découvrirent une conjuration formée dans la ville par un officier de Saladin, Chrétien Melquite, avec ceux du même rite qui y étoient en très-grand nombre, & qui haïssoient les Latins pour les mauvais traitemens qu'ils en avoient reçus. Le sultan assuré qu'ils lui livreroient une porte, rejetta avec mépris les propositions des assiegez à la tête desquels étoit la reine Sibille, le patriarche Heraclius, & plusieurs seigneurs. Il dit qu'il étoit obligé en honneur de les traiter comme leurs predecesseurs avoient traité les habitans

Sup. liv. LXIV. n. 66.

AN. 1187. de Jeruſalem, & de vanger le ſang de ſoixante & dix mille Muſulmans maſſacrez ſans miſericorde. La reine & les ſeigneurs manderent au ſultan que s'il ne leur accordoit une capitulation honorable, ils ſe défendroient juſques à la derniere extremité : on ne lui conſeilla pas de les réduire au déſeſpoir, & il accorda la capitulation aux conditions ſuivantes. Qu'ils rendroient la ville en l'état où elle étoit ſans rien démolir, que la nobleſſe & les gens de guerre ſortiroient en armes, & avec eſcorte pour aller à Tyr, ou en telle autre ville qu'ils voudroient, que le reſte du peuple ſortiroit en païant par tête une certaine taxe, & emportant leurs meubles, & ſeroient de même conduits en ſûreté.

Ainſi Jeruſalem fut renduë à Saladin le vendredi ſecond jour d'Octobre 1187. qui n'étoit que le quatorziéme jour du ſiege. Le patriarche Heraclius enleva tous les ornemens de ſon égliſe, l'argenterie du ſaint ſepulcre, les lames d'or & d'argent dont il étoit couvert, & plus de deux cens mille écus d'or : mais les officiers du ſultan s'y oppoſerent, diſant que la capitulation ne permettoit d'emporter que les biens des particuliers. Sur quoi Saladin répondit : Il eſt vrai que nous pourrions conteſter ſur cet article, mais puiſque nous avons permis aux Chrétiens d'emporter leurs biens ſans excepter ceux des égliſes, il ne faut pas leur donner ſujet de ſe plaindre, ni de décrier notre religion. Les vertus que l'on a le plus loüées en ce prince, ſont la fidelité à garder ſa parole & la liberalité. Il paia à ſes ſoldats la rançon de tous les ſoldats Chrétiens & les renvoïa comblez d'honneurs & de careſſes ; & les émirs en uſerent de même à ſon exemple. Il traita fort civilement la reine & le patriarche. Il déchargea pluſieurs milliers de pauvres de la

taxe portée par la capitulation, & donna de son trésor dequoi subvenir aux malades pendant quelque-temps. Il permit aux chevaliers de l'hôpital de saint Jean d'y laisser dix d'entre eux pour garder leurs malades pendant un an. AN. 1187. *Ep. ap. Rog. p. 645.*

Aussi-tôt que les Chrétiens Latins furent sortis de Jerusalem, les Musulmans jetterent de grands cris & donnerent toutes les marques d'une extrême joie. Ils commencerent par abattre les croix élevées par les premiers croisez en plusieurs quartiers de la ville, dont la plus remarquable étoit une grande croix de cuivre doré, posée sur le dôme de l'église des Templiers. En la voïant abattre les Chrétiens Orientaux restez dans la ville ne purent retenir leurs larmes; & Saladin l'envoïa depuis au calife de Bagdad, qui la reçut comme un hommage rendu au successeur du prophete, la fit traîner par les ruës, fouler aux pieds, couvrir de boüe, & enfin enterrer au lieu où on portoit les immondices de la ville. Saladin fit briser les cloches de toutes les églises de Jerusalem : quant à l'église patriarchale qui avoit été la grande mosquée bâtie à la place du temple de Salomon, après en avoir ôté toutes les marques du christianisme, il la fit laver d'eau rose par dedans & par dehors avant que d'y entrer, & y rétablit le service de sa religion le vendredi suivant. Il y fit placer une chaire magnifique que Nouradin avoit autrefois commencée dans Alep & à laquelle ce prince travailloit souvent de ses mains, aïant fait vœu de la mettre dans l'église de Jerusalem, quand il en auroit chassez les Chrétiens comme il esperoit. Saladin executa donc ce vœu de Nouradin. Au frontispice de cette grande mosquée on mit l'inscription suivante : Le serviteur de Dieu Joseph fils de Job victorieux, le roi Nacer Salah eldin mit cette inscription lorsque Dieu

AN. 1187. prit cette ville par ſes mains l'an 583. en action de graces, après lui avoir demandé le pardon de ſes pechez & la continuation de ſa miſericorde.

Toutes les autres égliſes furent auſſi changées en moſquées, excepté celle du ſaint Sepulcre que les Chrétiens Syriens racheterent. Dans les autres on contraignit les eſclaves Chrétiens à éfacer les images & les peintures dont elles étoient ornées, en laver les murailles & frotter le pavé par un penible travail. Saladin rétablit à Jeruſalem les colleges fondez autrefois par les califes & les ſultans ſes predeceſſeurs ; & y fit recommencer les exercices publics de théologie & de juriſprudence Muſulmane. Quelques zelez Muſulmans lui conſeillerent de ruiner l'égliſe du ſaint Sepulcre & toutes les autres des lieux ſaints : diſant qu'en les laiſſant on favoriſeroit l'idolâtrie des Chrétiens & l'injure qu'ils font au meſſie en honorant les marques de ſa paſſion : car les Muſulmans croient que ce ne fut pas JESUS qui fut crucifié, mais Judas à ſa place. Ils ajoûtoient qu'en ôtant aux Chrétiens cet objet de leur dévotion, on leur ôteroit le prétexte de leurs croiſades. Mais les plus habiles théologiens Muſulmans furent d'avis contraire. Ils dirent à Saladin, qu'il ne devoit pas étre plus ſcrupuleux que le calife Omar, qui avoit conſervé cette égliſe, que les lieux ſaints étant ruinez, la ville de Jeruſalem ſouffriroit un grand préjudice de la ceſſation des pelerinages, d'où venoit toute ſa richeſſe ; enfin que cette injure qu'on vouloit faire aux Chrétiens d'Occident ne ſeroit pas moins ſenſible à ceux d'Orient, qu'elle pourroit exciter à la révolte, & à ſe joindre aux autres pour l'interét commun de la religion. Saladin ſe rendit à ces raiſons ; & permit comme auparavant de viſiter les ſaints lieux, pourvû que l'on y vint ſans armes, & que l'on païât certains droits.

C'eſt ainſi que Jeruſalem retomba ſous la puiſſance des infideles, après avoir été ſous celle des Chrétiens Latins pendant quatre-vingt huit ans. Ils furent les ſeuls qui en ſortirent : car les Chrétiens Syriens, Georgiens, Armeniens & Grecs y demeurerent. La reine Sibille & le patriarche Heraclius ſe retirerent à Antioche avec les Templiers, les Hoſpitaliers & quantité de peuple. Pluſieurs autres ſe retirerent à Tripoli, où le comte & ſes gens leur ôterent ce que les Sarraſins leur avoient laiſſé : de quoi une femme dépoüillée de tout entra en un tel déſeſpoir, que n'aïant plus dequoi nourrir ſon enfant elle le jetta dans la mer. Quelques-uns de ces Chrétiens chaſſez de Jeruſalem paſſerent à Alexandrie & en Sicile. Il ne reſta aux Latins en Orient que trois places conſiderables, Antioche, Tyr & Tripoli.

AN. 1187.

Epiſt. ap. Roger. p. 645.

Jac. Vitr. c. 95.

XII. Mort d'Urbain. Gregoire VIII. pape.

Ces triſtes nouvelles vinrent ſi promptement en Italie que le pape Urbain III. en mourut dans le même mois. La paix aïant été faite entre lui & l'empereur Frideric d'une maniere qui paroiſſoit honorable à l'égliſe, il quitta Verone & vint à Ferrare, où il apprit la perte de la terre Sainte ; & comme il étoit déja conſumé de vieilleſſe il tomba malade & mourut le dix-neuviéme d'Octobre 1187. après avoir tenu le ſaint ſiege un an & près d'onze mois. Il fut enterré le lendemain dans l'égliſe cathedrale de Ferrare, & le vingt-uniéme du même mois on élut pape Albert natif de Benevent, prêtre cardinal du titre de S. Laurent en Lucine & chancelier de l'égliſe Romaine, qui fut nommé Gregoire VIII. & ſacré le dimanche vingt-cinquiéme. Il étoit ſçavant & éloquent, d'une vie pure & auſtere & d'un grand zele : mais il ne tint le ſaint ſiege qu'environ deux mois.

Gervaſ. Chr. p. 1507. 1510. V. Pagi. ann. 1187. n. 13.

Hugo Antiſ.

Dans ce peu de temps il fit ce qui lui fut poſſi-

ble pour animer les fideles au recouvrement de
AN. 1187. la terre Sainte, comme on voit par une grande
tom. x. conc. lettre donnée à Ferrare le vingt-neuviéme d'Oc-
Greg. ep. 1. tobre, où il les exhorte à appaiſer la colere de Dieu par la penitence & les bonnes œuvres, & promet à ceux qui feront le voïage les mêmes graces que ſes predeceſſeurs, c'eſt-à-dire l'indulgence pleniere de leurs pechez, & la protection de l'égliſe pour leurs biens temporels.
Ep. 2. Par une autre lettre de la meſme datte il marque en particulier la penitence que l'on doit faire ſur ce ſujet. Nous ordonnons, dit-il, par le conſeil de nos freres, c'eſt-à-dire des cardinaux, & avec l'approbation de pluſieurs évéſques, que tous pendant cinq ans jeûnent au moins les vendredis en viandes de careſme; & que la meſſe ne ſe diſe qu'à none. Tous ceux qui ſe portent bien s'abſtiendront de manger de la chair le mercredi & le ſamedi: pour nous & nos freres, nous nous en abſtiendrons encore le lundi avec nos domeſtiques; & quiconque y manquera, ſera traité comme s'il avoit rompu l'abſtinence du
Rog. p. 366. careſme. Un auteur du temps ajoûte, que les cardinaux promirent entre eux de renoncer à toutes les richeſſes & les délices, de ne plus recevoir aucuns preſens de ceux qui avoient des affaires en cour de Rome, de ne point monter à cheval, tant que la terre Sainte ſeroit au pouvoir des infidelles, mais de ſe croiſer tous les premiers & d'aller demandant l'aumône à la tête des pelerins.

Comme ſelon les regles de droit, les commiſſions ceſſent par le decès du commettant, le pape Gregoire craignit que ceux qui avoient obtenu à grands frais des lettres du pape Urbain, pour faire juger les affaires ſur les lieux, ne fuſſent obligez d'en obtenir de nouvelles.
Epiſt. 3. C'eſt pourquoi deux jours après ſon ſacre, il fit

expedier une lettre adreſſée à tous les prélats de l'égliſe, pour valider toutes les commiſſions de cette nature accordées par ſon prédeceſſeur trois mois avant ſa mort. AN. 1187. *G. Neubr. III. c. 22.*

XIII. Mort de Gregoire. Clement III. pape.

Il y avoit une ancienne inimitié entre les Piſans & les Genois, dont les villes étoient alors très-riches & très-puiſſantes par terre & par mer. Le pape Gregoire entreprit de les reconcilier, afin de les faire agir enſemble pour le recouvrement de la terre Sainte. Pour cet effet il ſe rendit à Piſe, où il fut reçu avec grand honneur le neuviéme jour de Decembre: & y aïant fait venir les premiers d'entre les Genois, il parla aux uns & aux autres avec tant de ſageſſe, qu'ils commençoient à s'adoucir, & la paix étoit en bon chemin, quand la fiévre le prit, & après avoir été malade très-peu de jours, il mourut le ſeiziéme du même mois, n'aïant occupé le ſaint ſiége qu'un mois & vingt-ſept jours. Trois jours après, c'eſt-à-dire, le dix-neuviéme jour de Decembre 1187. on élut à Piſe pour lui ſucceder Paul ou Paulin Romain de naiſſance cardinal évêque de Paleſtrine, qui fut nommé Clement III. & couronné le lendemain dimanche vingtiéme de Decembre. Il tint le ſaint ſiége trois ans & trois mois. *Chr. Piſ. to. 3. Ital. Sac. p. 889. V. Pagi. 1187. n. 16. 1188. n. 1.* *Gervaſ. ann. Ann. Mailroſ.*

XIV. Traité du pape avec les Romains.

Auſſi-tôt après ſon couronnement, il envoïa des députez aux Romains ſes concitoyens, pour établir avec eux une paix ſolide. L'occaſion de la diſcorde étoit la ville de Tuſculum à dix milles ou trois lieuës de Rome appartenant au pape, à laquelle les Romains faiſoient une guerre implacable, pour ſe la ſoûmettre: ce qui cauſoit une cruelle diviſion entre eux & le pape depuis le temps d'Alexandre III. Les députez de Clement III. étant arrivez à Rome, exhorterent les Romains à le recevoir comme leur pere & ſe réunir à lui. Nous le ſouhaitons plus *Roger. p. 589.*

AN. 1183. que lui, répondirent-ils, à condition toutefois, qu'il nous aidera à reparer la perte & la honte que nous avons reçuë à l'occaſion de la guerre de Tuſculum, & qu'il fera marcher ſes troupes, s'il eſt beſoin, contre cette ville, en cas que nous ne puiſſions faire avec elle une paix honorable. Enfin qu'il nous la livrera, s'il en eſt un jour le maître, pour en diſpoſer à notre volonté.

ap. Baron. an. 1188. A ces conditions fut fait le traité, où le ſenat & le peuple Romain, adreſſant la parole au pape dirent en ſubſtance : Nous vous rendons dès à preſent le ſenat, la ville & la monnoïe. Nous vous rendons quitte l'égliſe de ſaint Pierre & les autres, qui étoient engagées pour la guerre, à condition que vous cederez au ſenat le tiers de la monnoïe, ſur quoi l'on déchargera tous les ans une partie de la ſomme pour laquelle les égliſes étoient engagées juſques à ce qu'elles ſoient entierement acquittées, & dont les interêts diminueront à proportion du principal. Nous vous jurerons fidelité tous les ans, nous & les ſenateurs nos ſucceſſeurs; & vous donnerez aux ſenateurs & à leurs officiers les diſtributions ordinaires, auſſi-bien qu'aux juges, aux avocats & aux ſcriniaires que vous aurez établis.

De quelque maniere que Tuſculum ſoit détruit, l'égliſe Romaine y gardera tous ſes domaines & ſes mouvances : mais vous nous donnerez dans ſix mois tous les murs de la ville & de la forteresſe, pour les détruire, ſans que vous les puiſſiez jamais rétablir. Et ſi Tuſculum ne tombe pas entre nos mains d'ici au premier de Janvier, vous en excommunierez les habitans, & les contraindrez par vos vaſſaux de Campanie & de Romagne avec notre ſecours, d'accomplir touchant leur ville ce qui a été dit.

Moïennant ce que deſſus nous jurerons de vous donner ſûreté, à vous, aux évêques, aux cardinaux, à toute votre cour, & à ceux qui y viendront, y ſéjourneront ou en retourneront : ſauf les droits des Romains qu'ils demanderont de bonne foi. Si vous les appellez pour la défenſe du patrimoine de S. Pierre, ils iront, en les défraïant de votre part, comme leurs prédeceſſeurs ont accoûtumez de l'être. Ce ſont les principales clauſes de ce traité ; dont la datte eſt du dernier de Mai indiction ſixiéme, qui eſt cette année 1188. Il eſt auſſi datté de la quarante-quatriéme année du ſenat : ce qui fait voir que les Romains en remontoient le rétabliſſement à l'an 1144. ſeulement, & au pontificat de Lucius II. quoiqu'ils euſſent commencé cette entrepriſe dès l'année précedente ſous Innocent II. Le pape Clement III. étoit à Rome dès le treiziéme de Mars. AN. 1188. *Sup. liv. LXIX. n. 1, 4. 6. ep. 6.*

Avant que de partir de Piſe, il exhorta le peuple aſſemblé dans la grande égliſe, à travailler au recouvrement de la terre Sainte ; & pour les y conduire il donna l'étendart de ſaint Pierre à leur archevêque Ubalde, avec le titre de légat. Ce prélat partit à la mi-Septembre de la même année 1188. avec une flotte de cinquante vaiſſeaux, paſſa l'hiver à Meſſine, & arriva à Tyr le ſixiéme d'Avril de l'année ſuivante. Ce fut apparemment à Piſe que le pape Clement ordonna des prieres particulieres par toute l'égliſe pour la paix, la délivrance de la terre Sainte & des Chrétiens retenus captifs chez les Sarraſins. *Chr. Piſ. to. 3. Ital. Sac. p. 888.* *Roger. p. 651.*

XV. Décime Saladine.

Cependant les deux rois de France & d'Angleterre eurent une conference entre Giſors & Trie, depuis la ſaint Hilaire treiziéme de Janvier, juſques à la ſainte Agnès qui eſt le vingt-un, où aſſiſterent les évêques & les ſeigneurs *Rigord. p. 24. Rog. p. 641. &*

des deux roïaumes. Là ſe trouva Guillaume archevêque de Tyr, le même qui dix ans auparavant, étoit venu pour le concile de Latran. Il parla ſi fortement en cette aſſemblée de la déſolation de l'égliſe d'Orient, & des maux dont elle étoit encore menacée, que les deux rois laiſſant leurs differends, qui étoient le ſujet de la conference, ſe reconcilierent & reçurent la croix de ſa main. Avec eux ſe croiſerent Gautier archevêque de Roüen & Richard de Cantorberi, ou plûtôt ils renouvellerent le vœu qu'ils en avoient déja fait. Les évêques de Beauvais & de Chartres ſe croiſerent auſſi, avec Hugues III. duc de Bourgogne, Richard comte de Poitou fils aîné du roi d'Angleterre, Philippe comte de Flandres, Thibaut comte de Blois, & pluſieurs autres ſeigneurs. Pour ſe diſtinguer, le roi de France & ſes ſujets prirent la croix rouge, le roi d'Angleterre & les ſiens prirent la croix verte.

AN. 1188. *Neub. l. 1. c. 23. to. x. conc. pag. 1759.*

Roger. p. 641. Enſuite le roi d'Angleterre vint au Mans, où il ordonna que chacun donneroit pendant cette année 1188. la dime de ſes revenus & de ſes meubles pour le ſecours de la terre Sainte, excepté les armes, les chevaux, & les habits des chevaliers, les chevaux, les livres, les habits & les chapelles des clercs, & les pierreries des uns & des autres. On publia des excommunications contre ceux qui ne païeroient pas cette décime : pour en faire la collecte en chaque paroiſſe on établit des commiſſaires, entre leſquels étoient un Templier & un Hoſpitalier, un ſergent du roi & un clerc de l'évêque. Les croiſez étoient exemts de cette décime & recevoient celle de leurs vaſſaux : mais les bourgeois & les païſans qui ſe croiſoient ſans la permiſſion de leurs ſeigneurs ne païoient pas moins la décime.

On défendit les juremens énormes, les dez ou autres jeux de haſard, les fourrures de vair, de petit gris ou de martes zebelines, l'écarlate & les habits découpez, de ſe faire ſervir à table plus de deux mets achetez, & de mener en voïage des femmes, ſinon quelque lavandieres à pied, hors de ſoupçon. Celui qui avant de ſe croiſer a engagé ſes revenus, ne laiſſera pas de joüir du revenu de cette année; & la dette ne portera point d'interêt pendant tout le voïage depuis la croix priſe. Tous les croiſez peuvent engager pour trois ans leurs revenus, même eccleſiaſtiques. Ceux qui mourront dans le voïage diſpoſeront de l'argent qu'ils auront avec eux pour leurs domeſtiques, pour le ſecours de la terre Sainte & pour les pauvres. C'eſt l'ordonnance que le roi d'Angleterre fit au Mans de l'avis des prélats & des ſeigneurs. AN. 1188.

Après avoir établis les commiſſaires pour recevoir la décime deça la mer, il paſſa en Angleterre où il arriva le trentiéme de Janvier; & l'onziéme de Février il tint à Gaintingon près Northampton une grande aſſemblée des prélats & des ſeigneurs, où il fit lire l'ordonnance faite au Mans: enſuite Baudoüin archevêque de Cantorberi & Gilbert évêque de Rocheſtre ſon vicaire, prêcherent la croiſade, & pluſieurs ſe croiſerent. Alors le roi envoïa ſes officiers par tous les comtez pour lever la décime: ce qui fut executé avec rigueur à l'égard des bourgeois, juſques à empriſonner ceux qui réſiſtoient. On la leva même ſur les Juifs; & le roi amaſſa par ce moïen des ſommes immenſes. Il envoïa Hugues évêque de Durham pour faire la meſme levée en Ecoſſe, dont le roi offrit pour s'en racheter cinq mille marcs d'argent: mais le roi d'Angleterre ne s'en contenta pas. *Gervaſ. p.* 1522.

Le roi de France Philippe de ſon côté tint à *Rigord. p.*

Paris une grande aſſemblée des prélats & des
AN. 1188. ſeigneurs de ſon roïaume le dimanche de la mi-
25. to. x. conc. pag. 1763. careſme, qui cette année 1188. fut le vingt-ſeptiéme de Mars. On y fit une ordonnance ſemblable à celle du roi d'Angleterre : portant que tous ceux qui n'étoient pas croiſez donneroient cette année au moins la dime de tous leurs meubles & de tous leurs revenus, excepté les trois ordres de Cîteaux, des Chartreux, & de Fontevraud & les lépreux. On accorde aux croiſez un repit pour le paiement de leurs dettes, en donnant les sûretez qui ſont ſpecifiées. La décime ſe levera avant les dettes. On nomma cette ſubvention la décime Saladine.

ep. 112. Pierre de Blois écrivit ſur ce ſujet à Henri de Dreux évêque d'Orleans couſin germain du roi Philippe Auguſte, l'exhortant à remontrer à ce prince, que les eccleſiaſtiques devoient être exemts de cette ſubvention. Il eſt temps, dit-il, de parler, & vous ne devez pas ſuivre l'exemple des autres évêques qui flattent votre roi. Si le reſpect vous retient, prenez avec vous quelques-uns de vos confreres, qui ſoient pouſſez par l'eſprit de Dieu, & parlez avec force mêlée de douceur. Si le roi veut faire ce voïage, qu'il n'en prenne pas les frais ſur les dépoüilles des égliſes & des pauvres, mais ſur ſes revenus particuliers, ou ſur les dépoüilles des ennemis, dont on devroit enrichir l'égliſe, loin de la piller elle-même ſous prétexte de la défendre. Le prince ne doit exiger des évêques & du clergé que des prieres continuelles pour lui. Repreſentez au votre, qu'il a reçu le glaive des mains de l'égliſe pour la proteger ; & que s'il a maintenant beſoin de ſes prieres, il en aura encore plus grand beſoin après ſa mort, à laquelle s'évanoüira tout ſa puiſſance. Mais on ne voit pas que cette remontrance ait eu d'effet,

non

non plus que ce que Pierre écrivit ſur le même ſujet à Jean de Coutances doïen de l'égliſe de Roüen, & neveu de l'archevêque Gautier. Il l'exhorte d'emploïer le credit qu'il avoit auprès du roi d'Angleterre pour maintenir la dignité de l'égliſe. Elle eſt libre, dit-il, par la liberté que JESUS-CHRIST nous a acquiſe; mais ſi on l'accable d'exactions, c'eſt la réduire en ſervitude comme Agar. Si vos princes, ſous prétexte de ce nouveau pélerinage, veulent rendre l'égliſe tributaire; quiconque eſt fils de l'égliſe doit s'y oppoſer, & mourir plûtôt que de la ſoûmettre à la ſervitude. On voit ici les équivoques ordinaires en ce temps-là ſur les mots d'égliſe & de liberté; comme ſi l'égliſe délivrée par JESUS-CHRIST n'étoit que le clergé, ou qu'il nous eut délivrez d'autre choſe que du peché & des ceremonies légales. AN. 1188. *Ep.* 121. *Gall.* IV. 31.

Pierre de Blois dit encore un mot contre la décime Saladine, dans le traité du voïage de Jeruſalem. Les ennemis de la croix, dit-il, qui devroient être ſes enfans, anéantiſſent leur vœu par leur avarice, ſous prétexte d'une damnable collecte, & tournent la croix en ſcandale. Ce traité tend principalement à hâter le départ des croiſez, & à blâmer les ſeigneurs qui differoient pour leurs interêts particuliers. *p.* 428.

Le même jour que le roi Philippe tenoit ſon parlement à Paris, l'empereur Frideric tint à Maïence une diete ſolemnelle, c'eſt-à dire, le dimanche de la mi-carême, vingt-ſeptiéme de Mars. A cette aſſemblée ſe trouva le cardinal Henri évêque d'Albane, on y lut publiquement la relation de la priſe de Jeruſalem, & l'empereur ſe croiſa avec ſon fils Frideric duc de Suaube, & ſoixante-huit des plus grands ſeigneurs tant eccleſiaſtiques que ſeculiers. On exhorta generalement tout le monde à la croiſade: & on fixa *Chr. Reicherſp. an.* 1188. *Chr. Clarev. eod. Otto. à S. Blaſ. c.* 31. *Anon. to.* 5. *Caniſ.*

le rendez-vous pour le départ à Ratisbonne à la
AN. 1188. ſaint George, vingt-troiſiéme d'Avril de l'année ſuivante. Pour éviter la trop grande multitude l'empereur fit défendre ſous peine d'excommunication à ceux qui ne pouvoient pas faire la dépenſe de trois marcs d'argent, de marcher avec
Chr. Claraval. an. 1187. Æg. Aur. val. de epiſc. Leod. c. 56. ſon armée. De Mayence le légat Henri vint à Liege, où il prêcha ſi fortement contre les vices du clergé, particulierement la ſimonie, que ſoixante-ſix chanoines réſignerent leur prebende, & il les pourvût en d'autres égliſes. L'évêque Raoul ſe croiſa pour l'expiation de ſes pechez, & partit en 1190.

XVI. Fin du ſchiſme d'Ecoſſe. *to. x. conc. ep. 1. 2. 3. 4. 5. Roger. Hov. p. 546. Sup. liv. LXXIII. n. 27.*

Dès le commencement de cette année 1188. le pape Clement III. voulant finir le different entre Jean évêque de ſaint André en Eſcoſſe & Hugues ſon competiteur, avoit écrit ſur ce ſujet aux prélats du pays, aux rois d'Eſcoſſe & d'Angleterre, & au clergé de l'égliſe de ſaint André. Les lettres ſont toutes dattées de Piſe le ſeiziéme de Janvier, & portent en ſubſtance: Hugues ne s'étant point preſenté au ſaint ſiege ſuivant l'ordre du pape Urbain III. nous l'avons déclaré déchu de l'évêché de ſaint André, & ſuſpens de toutes fonctions épiſcopales, & ſes vaſſaux abſous du ſerment de fidelité. Et parce que les canons ne permettent pas que les égliſes demeurent long-temps vacantes, nous voulons que le chapitre de ſaint André éliſe un digne paſteur; & s'il ſe peut l'évêque Jean, dont nous connoiſſons le merite. Il exhorte le roi d'Eſcoſſe à recevoir cet évêque en ſes bonnes graces, & le roi d'Angleterre à y contraindre ce prince par l'autorité qu'il a ſur lui. Ces lettres furent ap-
Rog. p. 649. portées par Jean évêque de Durham, qui revint de la cour du pape après la chandeleur, & le roi d'Ecoſſe en ayant oüi la lecture, ſe laiſſa enfin perſuader de rendre ſes bonnes graces à

l'évêque Jean, & lui laissa la paisible possession de l'évêché de Dunquelde avec la restitution des fruits, à condition que ce prélat renonceroit à toute prétention sur l'évêché de saint André. L'évêque Jean se soûmit à la volonté du roi pour le bien de la paix. Hugues alla à Rome, & obtint une absolution du pape : mais il mourut peu de jours après à Rome même, d'une maladie causée par la corruption de l'air, qui emporta plusieurs des cardinaux, & des plus riches de la ville avec une grande multitude de peuple. Le roi d'Ecosse donna l'évêché de saint André à son chancelier Roger fils de Robert comte de Leicestre, en presence de Jean évêque de Dunquelde & sans opposition de sa part. Ainsi finit cette affaire qui duroit depuis huit ans. AN. 1188.

Le roi d'Ecosse aïant satisfait le pape, voulut à l'avenir se mettre à couvert contre les censures des prélats d'Angleterre que cette affaire lui avoit attirée. Pour cet effet il obtint du pape un privilege par lequel il ordonne que l'église d'Ecosse sera désormais soûmise au saint siege sans moïen : il nomme les neuf évêchez qui la composoient alors : sçavoir saint André, Glascou, Dunquelde, Dumblain, Brechim, Aberdon, Mourai, Rosse & Catne. Il ne sera permis, ajoûte-t'il, qu'au pape ou à son légat *à latere*, de publier interdit ou excommunication sur le roïaume d'Ecosse, à peine de nullité. Personne ne pourra y exercer la fonction de légat, s'il n'est Ecossois, ou tiré du corps de l'église Romaine. Les differends pour les biens situez dans le roïaume ne pourront être tirez à aucun tribunal de dehors, sinon à Rome par appel. La bulle est du treiziéme de Mars 1188. jusques-là les évêchez d'Ecosse étoient suffragans de la métropole d'Yorc, dont on ne voit point que l'archevêque ait été appellé pour con- *Ep. 6. Rog. p. 651.*

ſentir à cette diminution ſi notable de ſa provin-
AN. 1189. ce ; & l'Ecoſſe demeura près de trois cens ans ſans archevêque, juſques à ce que le pape Sixte IV. érigea ſaint André & Glaſcou en métropoles l'an 1471.

XVII. Conference de la Ferté-Bernard. *Roger. p. 651. Chr. Clarav.*

Le voïage des deux rois de France & d'Angleterre pour la croiſade fut retardé par une guerre qui ſurvint entre eux, où Richard fils aîné du roi d'Angleterre ſe mit ſous la protection du roi de France. Pour les accorder le pape envoïa le légat Henri cardinal évêque d'Albane, qui y travailloit quand il mourut à Arras le premier jour de l'an 1189. ſon corps fut porté à Clairvaux dont il avoit été abbé, & il y fut enterré entre ſaint Malachie & ſaint Bernard. Le pape aïant appris ſa mort, envoïa pour la même négociation le cardinal Jean d'Anagni ; qui fit ſi bien, tant par la douceur que par la force de ſes diſcours, qu'il fit promettre aux deux rois de s'en rapporter au jugement des archevêques de Reims, de Bourges, de Roüen & de Cantorberi ; & ils marquerent le lieu de la conference à la Ferté-Bernard, & le jour de l'octave de la Pentecôte. Auſſi-tôt le cardinal & les quatre archevêques prononcerent ſentence d'excommunication contre tous ceux qui mettroient obſtacle à la paix, tant clercs, que laïques, excepté les ſeules perſonnes des rois.

Le jour de la conference étant venu, les deux rois ſe trouverent près de la Ferté-Bernard, avec le comte Richard, le cardinal, & les quatre achevêques & les ſeigneurs des deux roïaumes. Le roi de France demanda l'accompliſſement du mariage promis entre ſa ſœur Alix & Richard comte de Poitiers ; que ce prince lui fit hommage de ces terres, & que Jean ſon frere prît la croix. Le roi d'Angleterre le

refuſa, offrant ſeulement de faire épouſer Alix à ſon fils Jean, qu'il ne craignoit pas comme Richard. Ainſi on ne put s'accorder; & le cardinal Jean d'Anagni, proteſta que ſi le roi de France ne convenoit entierement avec le roi d'Angleterre, il mettroit l'interdit ſur toutes ſes terres. Le roi de France répondit, qu'il ne craignoit point ſa ſentence, & ne l'obſerveroit pas, parce qu'elle n'étoit pas juſte. Car, ajoûta-t'il, il n'appartient pas à l'égliſe Romaine de porter aucune cenſure contre le roïaume de France, quand le roi ſe met en devoir de réprimer ſes vaſſaux rebelles, & de vanger ſes injures & le mépris de ſa couronne. Il dit auſſi que le cardinal avoit déja ſenti les ſterlins du roi d'Angleterre. Ce ſont les paroles de Roger de Hoveden auteur Anglois. AN. 1189. *p.* 652.

Le roi Henri fut toutefois réduit peu de temps après, c'eſt-à-dire, vers la fin de Juin, à faire avec le roi Philippe un traité par lequel il ſe mit à ſa diſcretion, & ils convinrent entre autres choſes de ſe rendre à Vezelai à la mi-carême de l'année ſuivante, afin de partir pour la croiſade. Mais le roi Henri fut ſi vivement touché de ſe voir abandonné par ſes enfans, qu'il tomba malade à Chinon en Touraine, & leur donna ſa malediction, qu'il ne voulut jamais révoquer, quelque inſtance que lui en puſſent faire les évêques & les autres perſonnes pieuſes. Se voïant à l'extremité, il ſe fit porter à l'égliſe devant l'autel, où il reçut dévotement la communion du corps & du ſang de Notre-Seigneur, confeſſant ſes pechez; & après avoir reçu l'abſolution des évêques & du clergé, il mourut le jeudi ſixiéme jour de Juillet 1189. jour de l'octave de ſaint Pierre, après avoir regné trente-quatre ans & ſept mois. Il fut enterré à Fontevraud dans le cœur des religieuſes.

XVIII. Mort de Henri II. roi d'Angleterre. *Roger. p.* 654.

AN. 1189. Richard comte de Poitiers ſon fils aîné lui ſucceda en tous ſes états, & regna dix ans.

XIX. Richard I. roi d'Angleterre.

Auſſi-tôt après la mort de ſon pere, il alla à Roüen ſe faire reconnoître duc de Normandie, & cette ceremonie ſe fit le jeudi jour de ſainte Marguerite vingtiéme de Juillet 1189. dans l'égliſe de Notre-Dame, en preſence des évêques, des comtes & des barons du païs : Richard prit ſur l'autel l'épée ducale, que l'archevêque Gautier lui ceignit, & il reçut de ſa main l'étendart.

Roger. p. 656. Rad. Dic. p. 146. Jo. Brompt. p. 1155.

Enſuite le nouveau duc paſſa en Angleterre le dimanche avant l'Aſſomption treiziéme jour d'Août. L'archevêché d'Yorc avoit déja vacqué huit ans depuis la mort de l'archevêque Roger, & le duc Richard le donna à Geofroi ſon frere bâtard, qui avoit été élu pour l'évêché de Lincoln, ſans être ſacré. Il fut élu par les chanoines d'Yorc, nonobſtant l'oppoſition de Barthelemi agent de Hubert Gauthier doïen de la même égliſe, qui appella au pape devant & après l'élection, à cauſe de l'abſence de ceux qui devoient y avoir les premieres voix, ſçavoir l'évêque de Durham & le doïen d'Yorc. Les chanoines ne laiſſerent pas de paſſer outre : mais le duc Richard ordonna, que toutes choſes demeureroient en l'état où elles étoient à la mort du roi ſon pere : c'eſt-à-dire, que le ſpirituel ſeroit gouverné par le doïen ; & le temporel par les officiers du duc.

Roger. p. 655. Sup. liv. XXXIII. n. 34.

Le duc Richard, car on ne lui donnoit que ce titre avant ſon ſacre, vint enſuite à Londres, où ſe trouverent les prélats & les ſeigneurs du roïaume, & y fut ſacré ſolemnellement dans l'égliſe de Oüeſtminſter le dimanche troiſiéme jour de Septembre par Baudoüin archevêque de Cantorberi aſſiſté de trois archevêques, Gautier de Roüen, Jean de Dublin, & Volmar

de Tréves. Ce dernier étoit chaſſé de ſon ſiege par l'empereur Frideric, qui ſoûtenoit Rodolfe ſon competiteur, comme j'ai dit. Volmar mourut en Angleterre cette même année, & fut enterré à ſaint André de Northampton. Au ſacre de Richard aſſiſterent auſſi quatorze évêques, & preſque tous les abbez & les prieurs d'Angleterre. Il fit ſerment devant l'autel de conſerver toute ſa vie la paix & l'honneur de l'égliſe; de rendre bonne juſtice à ſon peuple; d'abolir les mauvaiſes loix & les mauvaiſes coûtumes, & en établir de bonnes. Enſuite l'archevêque Baudoüin lui fit les onctions; & après qu'il fut revêtu des habits roïaux, il lui donna l'épée pour réprimer les ennemis de l'égliſe. Le roi prit lui-même la couronne ſur l'autel & la remit à l'archevêque qui la lui mit ſur la tête. AN. 1189. *Sup. n. 3. Radulf. p. 648.*

XX. Sedition contre les Juifs.

Après la meſſe ſuivit le feſtin ſolemnel, où les évêques étoient à table avec le roi ſelon leur rang, & les ſeigneurs ſervoient. Il avoit fait publier par la ville que ce jour il n'entrât dans ſon palais ni Juifs, ni femmes, pour éviter les maleſices dont on les ſoupçonnoit. Toutefois pendant le repas les premiers d'entre les Juifs vinrent apporter au roi des preſens; dequoi un Chrétien indigné, donna un ſoufflet à un Juif pour l'empêcher d'entrer. D'autres à ſon exemple commencerent à repouſſer les Juifs avec inſulte; le peuple y accourut, & croyant qu'on le faiſoit par ordre du roi, ils ſe jetterent ſur les Juifs qui étoient en grand nombre à la porte du palais: on commença par les coups de poing, d'où l'on vint aux pierres & aux bâtons; il y en eut de tuez & de laiſſez pour morts. Un d'entre-eux nommé Benoît le Juif d'Yorc fut ſi maltraité, qu'on déſeſperoit de ſa vie; & la crainte de la mort le fit réſoudre à recevoir le baptê- *Matth. Par. p. 128. Jo. Brompt. p. 1159.*

me de la main du prieur de Nôtre Dame d'Yorc.

AN. 1189. Cependant le bruit ſe repandit par toute la ville de Londres, que le roi avoit commandé d'exterminer tous les Juifs, ce qui fit accourir en armes une infinité de peuple, tant de la ville, que de ceux qui étoient venus des provinces pour le ſacre. On tuoit donc les Juifs, & comme ils ſe retiroient dans les maiſons fortes, on y mettoit le feu. Le roi qui étoit encore à table aïant appris ce déſordre, envoya pour l'appaiſer quelques-uns des principaux ſeigneurs: mais n'étant point écoutez par le peuple en furie, ils furent contraints de ſe retirer.

Le lendemain le roi fit prendre quelques-uns des coupables, dont trois furent pendus pour avoir mis le feu, dont des maiſons de Chrétiens avoient été brûlées, Puis il ſe fit amener le Juif qui avoit été baptiſé; & lui demanda s'il étoit Chrétien. Celui-ci répondit que non; mais que pour éviter la mort, il s'étoit laiſſé faire par les Chrétiens ce qu'ils avoient voulu. Le roi demanda à l'archevêque de Cantorberi, en preſence de pluſieurs autres évêques, ce qu'il falloit faire de cet homme; & le prélat répondit en colere: S'il ne veut pas être à Dieu, qu'il ſoit au diable. Benoît retourna donc au Judaïſme, & mourut peu de temps après: mais ni les Juifs, ni les Chrétiens ne voulurent l'enterrer parmi eux. Enſuite le roi envoïa ſes lettres par toutes les comtez d'Angleterre pour défendre que l'on fît aucun mal aux Juifs: mais avant que cet ordre fût publié, pluſieurs villes avoient ſuivi l'exemple de Londres, plûtôt par avidité du gain, que par zele de religion. Pluſieurs Juifs pour éviter ces violences reçurent le baptême, & épouſerent leurs femmes à la maniere des Chrétiens. Tous les Juifs d'Yorc perirent au mois de Mars de l'année ſuivante 1190. Le ven-

Rog. p. 657.
Jo. Brompt.

Rog. p. 665.
Radulf.
Dic. p. 651.

dredi avant le dimanche des Rameaux, qui étoit le ſeiziéme du mois, ces Juifs au nombre de cinq cens, ſans compter les femmes & les enfans, par la crainte des Chrétiens, s'enfermerent dans la tour malgré le capitaine & le vicomte; à qui ils refuſerent de la rendre, & ceux-ci exciterent le peuple à les attaquer. Les Juifs ſe voïant preſſez jour & nuit offrirent une grande ſomme d'argent pour ſe retirer la vie ſauve; & comme le peuple ne voulut pas le permettre, un d'entre eux leur conſeilla de ſe tuer les uns les autres; ce qui fut executé. Chaque pere de famille prit un raſoir dont il coupa la gorge à ſa femme, à ſes enfans, enſuite à ſes domeſtiques, & enfin ſe la coupa lui-même. Quelques-uns jetterent les corps morts dehors ſur le peuple, d'autres les enfermerent dans la maiſon du roi, où ils les brûlerent avec les bâtimens. Ceux qui reſterent après avoir tué les autres furent tuez par le peuple. Cependant quelques Chrétiens pilloient & brûloient les maiſons des Juifs. Ainſi périrent tous les Juifs d'Yorc; & leurs papiers étant brûlez, les Chrétiens ſe crurent quittes de ce qu'ils leur devoient. AN. 1189.

XXI. Evêchez d'Angleterre

Le roi Richard après ſon ſacre vint à l'abbaïe de Pipevel & y aſſembla un grand concile, où ſe trouverent Baudoüin archevéque de Cantorberi, Gautier de Roüen, Jean de Dublin, Volmar de Treves, qui mourut la même année en Angleterre; & preſque tous les évêques les abbez & les prieurs du roïaume. En ce concile, qui ſe tint à la mi-Septembre, le roi donna pluſieurs évêchez & pluſieurs dignitez eccleſiaſtiques, entre entres à Richard archidiacre d'Eli & grand tréſorier du roïaume, l'évêché de Londres vacquant depuis deux ans & demi par le décès de Gilbert Foliot mort le dix-huitiéme Février 1187. Le roi donna encore l'évêché

to. IX. conc. p. 1766. ex Rog. Jo. Brompt. p.

Godwin. p. 237.

d'Eli à Guillaume de Long-champ ſon chancelier, & l'évêché de Sarisberi à Hubert Gauthier doïen d'Yorc, pour le démouvoir de l'oppoſition qu'il avoit formée à l'élection de Geofroi frere naturel du roi pour l'archevêché d'Yorc. Mais Baudoüin archevêque de Cantorberi s'oppoſa au ſacre de Geofroi, prétendant qu'il n'appartenoit qu'à lui, comme primat d'Angleterre, de le ſacrer ; & il produiſit une charte du roi Guillaume le bâtard, par laquelle il paroiſſoit qu'il avoit été ainſi jugé entre Lanfranc archevêque de Cantorberi & Thomas archevêque d'Yorc, & le jugement confirmé par Alexandre II. Cependant le roi Richard envoïa au pape Clement, & obtint de lui des lettres par leſquelles tous ceux qu'il voudroit laiſſer pour la garde de ſes terres ſeroient diſpenſez de la croiſade ; ce qui lui donna moïen d'amaſſer des ſommes immenſes. Il en amaſſa encore de grandes par les terres qu'il vendit à des évêques, & par ſes droits & ceux d'autrui qu'il vendoit à quiconque les vouloit acheter. C'eſt ainſi que ce prince ſe préparoit à la croiſade.

AN. 1189.

Jo. Brompt. p. 1161.

Sup. liv. XXI. n. 35.

Roger. p. 659.

XXII. Voïage de l'empereur Frideric.

L'empereur Frideric partit dès la même année 1189. incontinent après Pâques, qui fut le neuviéme Avril. Il étoit accompagné de ſon fils Frideric duc de Suaube, & s'étant embarqué ſur le Danube, il arriva à Presbourg où il tint une cour ſolemnelle le jour de la Pentecôte vingt-huitiéme de Mai, & y raſſembla ſon armée. Il fut parfaitement bien reçu par Bela III. roi de Hongrie, qui mourut l'année ſuivante le mardi premier jour de Mai, après avoir regné vingt-trois ans. L'empereur Frideric traverſa enſuite la Bulgarie, où il fut ſouvent obligé de s'ouvrir le paſſage l'épée à la main. Il trouva auſſi beaucoup de réſiſtance ſur les terres de l'empereur de C. P. Iſaac l'Ange, qui toutefois lui

Otto. Blaſ. c. 32. Arnold. Lub. III. c. 29. Chr. Reichesper. an. 1189.

Chr. Jo. Tlevorez. c. 69.

avoit promis la liberté du paſſage : mais il s'imaginoit que Frideric venoit dans le deſſein de le dépoüiller lui-même, & de faire ſon fils Frideric empereur de C. P. AN. 1189.

Il avoit reçu cette impreſſion de Doſithé en qui il avoit une particuliere confiance. C'étoit un moine de Stude, qui étant ami d'Iſaac avant ſon élevation lui prédit l'empire ; & l'accompliſſement de cette prédiction lui acquit une telle eſtime, qu'il le fit patriarche de Jeruſalem après la mort de Leonce homme de mœurs agréables & de grandes vertus. Car les Grecs n'avoient point ceſſé d'avoir des patriarches à Jeruſalem & à Antioche depuis qu'elles avoient été priſes par les Latins. Doſithé avoit donc perſuadé à l'empereur Iſaac que Frideric en vouloit à C. P. il lui avoit même prédit par quelle porte il y entreroit & les déſordres qu'il y feroit : ajoûtant que Dieu en feroit une punition exemplaire. On diſoit encore parmi les croiſez qu'Iſaac avoit fait un traité avec Saladin pour partager entre eux la Paleſtine, après en avoir chaſſé les Latins, on ſpecifioit les conditions du traité : & on faiſoit en détail le dénombrement des preſens qu'ils s'étoient envoïez de part & d'autre. *Nicet. Iſaac. lib. II. n. 4. p. 258.* *Chr. Reicherſp. p. 267.* *Radul. Dic. p. 642.*

L'empereur Frideric ſe voïant ainſi trompé par Iſaac, fit le dégât ſur ſes terres, & prit Philoppopoli qu'il trouva abandonnée & déſerte, à la réſerve de quelques Armeniens, qui y reſterent : n'aïant pas pour les Latins la même averſion que les Grecs. Nicetas gouverneur de cette ville dit dans ſon hiſtoire, que les Armeniens & les Allemands communiquent enſemble, & s'accordent ſur la plûpart de leurs opinions. Car, ajoûte-t'il, les Armeniens & les Allemands rejettent également l'adoration des ſaintes images ; les uns & les autres emploïent le pain *Nicet. ibid.*

Le roi Richard partit d'Angleterre au mois de Decembre 1189. laiſſant le gouvernement du royaume à Guillaume de Long-champ évêque d'Heli ſon chancelier ; & pour lui donner plus d'autorité il obtint pour lui du pape Clement la légation d'Angleterre. Gautier archevêque de Roüen, qui devoit accompagner le roi Richard au voïage de la croiſade, tint avant que de partir ſon concile provincial dans ſon égliſe métropolitaine le onziéme de Février 1190. lors que l'on comptoit encore 1189. commençant l'année au vingt-cinquiéme de Mars. Tous les évêques ſes ſuffragans y aſſiſterent avec pluſieurs abbez ; & on y publia trente-deux canons, la plûpart repetez des conciles précedens, entre autres du concile general de Latran tenu ſous Alexandre III. en 1179. On ordonne premierement, que toutes les égliſes ſuffragantes ſe conformeront à l'uſage de la métropole dans les lectures & la pſalmodie, c'eſt-à dire, dans l'office divin. Que les calices ſeront d'or ou d'argent, & non d'étain ; que l'on ne portera point le corps de Nôtre-Seigneur ſans luminaire, croix & eau benite, & ſans qu'il y ait un prêtre preſent, ſinon en cas d'extrême neceſſité. On pouvoit donc abſolument s'en paſſer. Les clercs qui pour éviter l'examen de leurs évêques ſe font ordonner outre mer, ou hors de la province, ne ſeront point admis par leurs évêques aux fonctions de leurs ordres. Le droit de procuration des archidiacres eſt réduit en argent à une ſomme modique. On défend les ſocietez ou ligues de clercs ou de laïques, qui s'engagent par ſerment à une défenſe mutuelle pour toutes ſortes d'affaires. On ordonne d'excommunier ſolemnellement dans toutes les égliſes pluſieurs coupables ; entre autres, ceux qui par de faux ſermens font perdre les droits de

AN. 1190. XXIV. Concile de Roüen. *Roger. p. 663. 665. Rad. Dic. p. 655. Poſt. Petr. Bleſ. p. 799.*

Sup. liv. LXXIII. n. 20.

c. 2.

c. 3.

c. 7.

c. 12.

c. 25.

c. 26.

l'égliſe, ou qui détournent frauduleuſement les
AN. 1190. revenus de l'archevêque. Il y a même des cas où
c. 31. l'on renvoïe le coupable à Rome pour l'abſolu-
c. 26. 32. tion.

XXV. Le roi Richard aïant fait quelque ſéjour en
Voyage des rois de France & d'Angleterre. Normandie, vint à Tours où il reçut la gibeciere & le bourdon de pelerin de la main de l'archevêque Guillaume ; mais le bourdon ſe rompit comme le roi s'appuïoit deſſus ; & il en
p. 666. *Jo. Brompt. p.* 1173. prit un autre à Vezelai, où l'on croïoit avoir le corps de ſainte Marie Magdelaine. C'étoit-là que les deux rois de France & d'Angleterre s'étoient donné le rendez-vous, & où ils ſe trouverent en effet. Le roi Philippe laiſſa le gouvernement du roïaume de France à la reine Adele ſa mere, & à ſon oncle Guillaume archevêque de
Rigord. p. 29. *p.* 30. Reims & légat du ſaint ſiege. Il y fit une ordonnance de ce qu'ils devoient ſuivre pour gouverner pendant ſon abſence, qui porte entr'autres cet article. S'il vient à vaquer un évêché ou une abbaïe roïale, nous voulons que les chanoines ou les moines viennent trouver la reine & l'archevêque, comme ils viendroient devant nous, & leur demandent l'élection libre, qui leur ſera accordée ſans difficulté. Or la reine & l'archevêque tiendront la régale en leur main juſques à ce que l'élu ſoit ſacré ou beni, & alors elle lui ſera renduë. Si une prébende ou autre benefice vient à vaquer pendant que la régale ſera en notre main, la reine & l'archevêque les confereront à des hommes vertueux & lettrez par le
Sup. liv. LXXIII. *n.* 41. conſeil de frere Bernard. J'entends l'hermite du bois de Vincennes ; & c'eſt le premier témoignage exprès que j'aïe trouvé du droit de conferer les benefices en régale. Il eſt marqué enſuite que les égliſes avoient accoûtumé de donner au roi des ſecours d'argent aux occaſions.

Le jour de la ſaint Jean le roi Philippe vint

à saint Denis bien accompagné, prendre l'étendart nommé l'oriflame, suivant la coûtume des rois ses prédecesseurs quand ils alloient à la guerre : car on étoit persuadé que la vûë de cet étendart avoit souvent mis en fuite les ennemis. Le roi prosterné sur le pavé devant les corps des saints martyrs se recommanda à Dieu, à la sainte Vierge, à eux & à tous les saints : puis il se leva de l'oraison trempé de larmes, & reçut la gibeciere & le bourdon des mains de l'archevêque de Reims. Ensuite il prit deux étendarts dessus les corps des saints martyrs : il se recommanda aux prieres des moines, reçut la benediction du cloud de la couronne d'épines & du bras de saint Simeon. Après quoi il partit & se rendit à Vezelai avec le roi Richard le mercredi après l'octave de la saint Jean quatriéme de Juillet 1190. On croïoit alors avoir à saint Denis la couronne d'épines de notre Seigneur que l'on disoit y avoir été donnée par Charles le Chauve, comme porte son épitaphe. AN. 1190. *Felib. hist. S. Den.*

Les deux rois se separerent à Lyon & allerent s'embarquer ; Philippe à Genes, Richard à Marseille, & se rejoignirent à Messine. Le roi Richard côtoïant l'Italie vint à l'embouchure du Tibre, où le cardinal Octavien évêque d'Ostie vint le trouver. Le roi lui fit de grands reproches sur la simonie des Romains, se plaignant qu'ils avoient reçu sept cens marcs d'argent pour le sacre de l'évêque du Mans, quinze cens pour la légation de l'évêque d'Eli, & une grande somme pour empêcher la déposition d'Elie de Malemort évêque de Bordeaux, accusé par son clergé. Le huitiéme de Septembre le roi Richard vint à Salerne, & y fit un long séjour attendant que sa flotte fût à Messine, où le roi Philippe arriva le dimanche seiziéme de Septembre, & le roi Richard le vingt-troisiéme. Ils y passe- *Roger. p.* 668. *Roger. p.* 673.

rent l'hiver, & Richard y fit ſon traité avec le
AN. 1190. nouveau roi de Sicile.

XXVI. Mort de Guillaume. Tancrede roi de Sicile.

Guillaume le bon étoit mort au mois de Novembre de l'année précedente 1189. à l'âge de trente-ſix ans, après en avoir regné trente-cinq. Comme il ne laiſſoit point d'enfans, le roïaume devoit appartenir à Conſtance ſa tante par conſéquent au roi des Romains Henri VI. qui l'avoit épouſée à cette condition ; & tous les comtes du roïaume de Sicile l'avoient promis par ſerment. Mais ce mariage avoit été fait par le conſeil de Gautier archevêque de Palerme, contre l'avis de Matthieu chancelier du roïaume, qui partageoit avec lui l'autorité dans cet état ; & qui après la mort de Guillaume eut le crédit de faire déclarer roi Tancrede comte de Liche, fils naturel de Roger premier roi de Sicile, aïeul de Guillaume le Bon. On fit venir Tancrede à Palerme, où le chancelier le couronna roi du conſentement de la cour de Rome. Ce fut donc avec lui que le roi Richard traita pour le doüaire de Jeanne ſa ſœur, veuve du dernier roi Guillaume, & pour leurs autres differens ; & fit confirmer le traité par le pape Clement. Pendant ce ſéjour de Meſſine le roi Richard aſſembla dans une chapelle tous les évêques qui l'accompagnoient, ſe proſterna à leurs pieds nud en chemiſe, confeſſa ſes débauches & ſa vie débordée, témoignant une grande contrition, & reçut la pénitence qu'ils lui impoſerent.

Chr. Ric. de S. Germ. to. 3. Ital. Sac, p. 955.

Roger. p. 676.

p. 681.

XXVII. Joachim abbé en Calabre.

Durant ce même ſéjour, le roi Richard entendit parler de Joachim abbé de Curace en Calabre, de l'ordre de Cîteaux : qui étoit en grande réputation pour ſa ſcience & ſa vertu, & paſſoit pour avoir le don de prophetie. Richard le fit venir à Meſſine & l'écoutoit avec plaiſir, principalement en ſes explications ſur

Rog. ibid.

l'apocalypſe. L'abbe Joachim diſoit que la femme revêtuë du ſoleil eſt l'égliſe, que le dragon qui l'attaque eſt le diable, & ſes ſept têtes les ſept principaux perſecuteurs, Herodes, Neron, Conſtantius, Mahomet, Melſemut, Saladin, & l'Antechriſt. On ne ſçait qui eſt ce Melſemut: Les cinq premiers étoient, ſelon lui, ceux que ſaint Jean dit qui ſont tombez, Saladin celui qui ſubſiſte, & l'Antechriſt celui qui n'eſt pas encore venu. Il ajoûtoit que Saladin perdroit bientôt Jeruſalem & la terre ſainte. Le roi Richard lui demanda quand ce ſeroit. L'abbé Joachim répondit: Sept ans après la priſe de Jeruſalem par Saladin: Pourquoi donc, reprit le roi, ſommes-nous venus ſi-tôt? Votre arrivée, dit l'abbé, eſt fort neceſſaire: Dieu vous donnera la victoire ſur ſes ennemis, & rendra votre nom celebre ſur tous les princes de la terre. Il ajoûta que l'Antechriſt étoit déja né à Rome, & qu'il ſeroit élevé ſur le ſaint ſiege, & donna pluſieurs autres explications ſur cette partie de l'Apocalypſe. Toutefois Gautier archeveque de Roüen, Girard d'Auch, & pluſieurs autres prélats & ſçavans eccleſiaſtiques contredirent ce qu'il avançoit touchant l'Antechriſt, & s'efforcerent de prouver le contraire. C'eſt ainſi que cette converſation eſt rapportée par Roger d'Hoveden dans ſa relation du voyage de Richard, qui paroît d'ailleurs très-exacte. Il eſt vrai qu'on ne trouve rien de ſemblable dans l'explication de l'apocalypſe donnée par l'abbé Joachim ni dans ſes autres écrits: mais il peut les avoir compoſez depuis & s'être corrigé, voïant que les évenemens ne repondoient pas à ſes prédictions.

AN. 1190. *Apoc.* XII. *Apoc.* VXII 10. *V. Boll.* 10. 18. *p.* 137.

Joachim étoit né en Calabre à Celique près de Coſence, & en ſa jeuneſſe avoit fait le voyage de Jeruſalem en habit de religieux: au retour étant encore en Syrie, il logea chez une veuve qui

Vita ap. Boll. c. 1. *to.* 18. *p.* 95.

le voulut corrompre : mais s'étant apperçu de ſon mauvais deſſein, il laiſſa le lit qu'elle lui avoit preparé, & ayant paſſé la nuit en priere s'enfuit dès qu'il fut jour : auſſi eut-il toute ſa
c. 2. vie un grand zele pour la pureté. Etant revenu en Calabre il entra dans le monaſtere de Sambucine de l'ordre de Cîteaux ſans y faire profeſſion, & la fit enſuite dans celui de Curace du même
c. 3. ordre. Il en fut élu abbé, & ayant inutilement voulu ſe cacher, il accepta cette charge par les inſtances de l'archevêque de Coſence, de l'abbé de Sambucine, & des perſonnes les plus
c. 4. conſiderables du pays. Mais comme il avoit un attrait tout ſingulier pour s'appliquer à la meditation & à l'explication des ſaintes écritures : il alla trouver le pape Lucius III. la ſeconde année de ſon pontificat qui étoit l'an 1182. & en obtint la permiſſion d'expliquer l'écriture ſainte, & quelque-temps après lui preſenta ſon ouvrage de la concorde de l'ancien & du nouveau teſtament. Il travailla auſſi dès-lors à l'explication de l'apocalypſe, & continua ces ouvrages par l'autorité du pape. Enfin Clement III. l'exhorta à les achever, & à venir enſuite les lui apporter & les ſoûmettre à l'examen du ſaint ſiege. C'eſt ce qui paroît par la lettre du pape du dix-huitiéme de Juin, la premiere année de ſon pontificat, qui eſt l'an 1188. Il déchargea même Joachim de l'abbaye de Curace, & lui permit de ſe retirer où il voudroit pour vaquer plus librement à la compoſition de ſes livres.

c. 6. *Boll. p.* 125. Alors l'abbé Joachim ſe retira avec Rainier ſon diſciple dans les montagnes de Calabre, aux environs de Coſence en un lieu nommé Flore, où d'abord il ſe bâtit un oratoire & une cellule : puis le nombre de ſes diſciples étant augmenté, il y fonda vers l'an 1189. un nouveau monaſtere, dont l'obſervance étoit plus étroite

que celle de Cîteaux, & qui devint chef d'une congregation particuliere. Ce monaſtere fut d'abord protegé par le roi Guillaume le Bon ; mais enſuite l'abbé Joachim fut inquieté par Tancrede, dont les officiers prétendoient que le lieu appartenoit au domaine. Tancrede lui offrit le monaſtere de Matine près la ville épiſcopale de ſaint Marc : mais Joachim le refuſa, ne voulant pas profiter du travail des autres ; & le roi défendit de l'inquieter davantage.

Luc depuis archevêque de Coſence, qui avoit connu particulierement l'abbé Joachim, en a rendu ce témoignage : La ſeconde année du pontificat de Lucius, c'eſt-à-dire, l'an 1183. je vis la premiere fois à Caſemaire un homme nommé Joachim alors abbé de Curace. Il étoit moine de la maiſon de Sambucine fille de Caſemaire : c'eſt pourquoi il y étoit aimé & honoré, mais encore plus à cauſe du don de ſageſſe & d'intelligence qu'il avoit reçu de Dieu. Alors il commença de découvrir au pape, & à ſon conſiſtoire la connoiſſance qu'il avoit des écritures & la concorde des deux teſtamens : il en obtint la permiſſion d'écrire, & commença à le faire. Or je m'étonnois de voir qu'un homme d'un ſi grand nom & ſi puiſſant en parole, portoit de vieux habits très-pauvres & brûlez par les bords : mais je connus depuis, que pendant toute ſa vie il n'eut aucune attention à la maniere dont il étoit vêtu. Il demeura à Caſemaire environ un an & demi, dictant & corrigeant enſemble le livre ſur l'apocalypſe & la concorde. Et il commença en même temps le livre du Pſalterion à dix cordes. *Ital. Sac. to. IX. p. 279. & Boll. tom. XVIII. p. 93.*

L'abbé me donna à lui pour lui ſervir de ſecretaire ; & j'écrivois jour & nuit dans des cahiers ce qu'il dictoit & corrigeoit ſur des broüillons, avec deux autres moines ſes écrivains. Je

lui ſervois auſſi la meſſe, admirant toutes ſes manieres: car quand il beniſſoit l'hoſtie il levoit la main plus haut que les autres prêtres, & faiſoit toutes les ceremonies avec plus d'attention. En cette action ſon viſage ordinairement pâle changeoit de couleur & paroiſſoit angelique. Il diſoit la meſſe tous les jours pendant les octaves de Pâques & de la Pentecôte. Il avoit grand ſoin de la propreté de l'autel. Son viſage s'animoit de même quand il nous prêchoit en chapitre, ce qu'il faiſoit ſouvent par commiſſion de l'abbé. Il commençoit d'un ton aſſez bas, l'élevoit peu à peu, continuoit avec force & vivacité: faiſant une telle impreſſion qu'on ne le trouvoit jamais trop long. Il paſſoit les nuits à écrire & à prier, ſans manquer à l'office de la communauté, ni s'y endormir. Il ne ſe mettoit point en peine de la qualité ni de la quantité de la nourriture. Il avoit un zele merveilleux pour la chaſteté, de quoi pluſieurs évêques & pluſieurs moines lui rendoient témoignage. Je l'ai vû quelquefois à genoux les mains & les yeux levez au ciel parlant à JESUS-CHRIST, comme s'il l'eût vû face à face. J'ai paſſé avec lui un carême pendant lequel, hors les dimanches & les fêtes, il ne prenoit tous les jours qu'un peu de pain & d'eau; & plus il faiſoit d'abſtinence, plus il paroiſſoit avoir de force & de gaïeté.

Etant abbé de Curace il alloit ſouvent nétoïer lui-même l'infirmerie, faire les lits, viſiter la cuiſine & pourvoir à tous les beſoins des malades. En voïage il deſcendoit quelquefois de cheval & y faiſoit monter ſon valet pour le délaſſer: dans un grand hiver il donnoit aux pauvres juſques à ſes habits. Il exerçoit l'hoſpitalité liberalement: il n'y avoit que ſes parens à qui il étoit dur, & ne leur donnoit jamais

rien. Il ſe plaiſoit au travail des mains, principalement en commun, & s'en acquittoit avec une force incroïable, aïant un corps robuſte & qui ſouffroit aiſément le froid, le chaud, la faim & la ſoif. Tel étoit l'abbé Joachim, ſuivant le témoignage de l'archevêque de Coſence. AN. 1191.

XXVIII. Mort de Clement III. Celeſtin III. pape. *Arnold. Lubec. IV. c. 4. Chr. Richardi. de S. Germ. Chr. Reicherſp. an. 1191.*

Cependant le nouveau roi d'Allemagne Henri VI. vint en Italie pour ſe faire couronner empereur & ſoûtenir les droits de la reine Conſtance ſon épouſe ſur le roïaume de Sicile. Mais comme il approchoit de Rome le pape Clement III. mourut le vingt-huitiéme de Mars 1191. après avoir tenu le ſaint ſiege trois ans & deux mois. Deux jours après on élut en ſa place le cardinal Hiacynthe diacre du titre de ſainte Marie en Coſmedin qui fut nommé Celeſtin III. Il avoit été diacre ſoixante & cinq ans, & par conſéquent n'en avoit guerres moins de quatre-vingt-cinq. Il fut élu le ſamedi avant la paſſion, qui étoit le trentiéme de Mars: mais ſon ſacre fut differé pendant quinze jours. On obſerva ſans doute en cette élection les ceremonies décrites par le camerier Cencio dans l'ordre Romain qu'il écrivoit alors; & qui ſont un peu differentes de celles que j'ai rapportées à l'élection de Paſcal II. en 1099.

Petr. Bleſ. ep. 123. ſub. fin.

Sup. liv LXV. n. 1

Mabill. Muſ. Ital. to. 2. p. 210.

Cencio dit que le pape étant élu, le premier des cardinaux diacres le revêt auſſi-tôt de la chappe rouge & lui donne le nom. Le pape élu ſe proſterne devant l'autel pendant que l'on chante le *Te Deum*: puis les cardinaux évêques le conduiſent à ſon ſiege derriere l'autel: là ils viennent à ſes pieds & il leur donne le baiſer de paix. On le mene enſuite à une chaire de pierre poſée devant le portique de la Baſilique du Sauveur de Latran. Cette chaire étoit nommée dès lors *Stercoraria* parce qu'elle eſt percée

au fonds : mais l'ouverture eſt petite, & les an-
AN 1191. tiquaires jugent que c'étoit pour égoûter l'eau & que cette chaire ſervoit à quelque bain. Le pape y commençoit ſes largeſſes en jettant quelques poignées de monnoïe : puis on le conduiſoit devant la baſilique de ſaint Silveſtre, où on le faiſoit aſſeoir dans un ſiege de porphyre, & on lui mettoit en main la ferule pour marque du gouvernement, & les clefs de la baſilique & du palais de Latran. Enfin il s'aſſeoit dans un autre ſiege ſemblable, & on lui mettoit une ceinture de ſoïe rouge où pendoit une bourſe de pourpre contenant douze cachets de pierres précieuſes, & du muſc. Ce que Cincio explique
2. Cor. 11. 25. ainſi. La ceinture ſignifie la continence : la bourſe marque l'aumône : les pierres précieuſes les douze apôtres, le muſc la bonne odeur de JESUS-CHRIST.

XXIX. Couronnement de l'empereur Henri VI. *Arnold. IV. c. 4.*

Comme le pape Celeſtin vit que le roi Henri étoit venu avec des troupes, ſe tenant aſſuré de la couronne imperiale ; il differa ſon ſacre pour differer celui de ce prince : mais les Romains allerent trouver le roi & lui dirent : Faites amitié avec nous, traitez-nous comme ont fait vos prédeceſſeurs, & nous faites juſtice de vos châteaux de Tuſculum qui ne ceſſent point de nous inquieter ; & nous obtiendrons du pape qu'il vous couronne. Le roi leur aïant promis ce qu'ils demandoient, ils s'adreſſerent au pape & lui dirent : Vous voïez comme ce roi occupe nos terres avec ſon armée, & ravage nos moiſſons, nos vignes & nos oliviers. Nous vous prions de ne pas differer plus longtemps ſon ſacre ; puiſqu'il dit qu'il n'a deſſein
Rog. Hov. p. 689. que d'honorer notre ville & d'obéir à votre paternité. Le pape ſe rendit à leur priere ; il fut ordonné prêtre le ſamedi veille de Pâques ; le dimanche qui étoit le quatorziéme d'Avril, il

fut ſacré évêque par Octavien évêque d'Oſtie ; & le lundi il couronna empereur Henri VI. & Conſtance ſa femme imperatrice. Dans le ſerment que le pape Celeſtin fit faire à Henri avant que de le couronner, il lui fit promettre de lui rendre Tuſculum. Enſuite étant aſſis dans ſa chaire pontificale il pouſſa du pied la couronne imperiale qu'il tenoit entre ſes pieds, & la fit tomber à terre : pour montrer qu'il avoit le pouvoir de dépoſer l'empereur s'il le meritoit. Mais auſſi-tôt les cardinaux prirent la couronne & la mirent ſur la tête de l'empereur. C'eſt Roger auteur Anglois qui rapporte cette ceremonie, que nous n'avons encore vûë en aucun couronnement. AN. 1191.

Le lendemain, c'eſt-à-dire le mardi de Pâques, l'empereur donna au pape la ville de Tuſculum comme il l'avoit promis ; & le mercredi le pape la livra aux Romains, ſuivant le traité fait avec eux par Clement III. ſon prédeceſſeur. Les Romains la détruiſirent en ſorte qu'il n'y reſta pas pierre ſur pierre, & elle n'a jamais été rétablie. Les habitans ſe diſperſerent dans les lieux voiſins, & quelques-uns firent des feüillées dans les ruines d'un des fauxbourgs, d'où eſt venu le nom de Fraſcati au bourg qui eſt à preſent la reſidence de l'évêque. L'empereur paſſa enſuite dans la Poüille, malgré la defenſe du pape, qui vouloit ſoûtenir le roi Tancrede. L'empereur y prit pluſieurs places, entre autres Salerne, qui en étoit la capitale & où il laiſſa l'imperatrice Conſtance : mais ſon armée étant ruinée par les maladies, il fut contraint de ſe retirer vers le mois de Novembre. Entre ceux qui moururent à ſa ſuite on marque ſon chancelier & Philippe archevêque de Cologne. Auſſi-tôt Tancrede reprit la plûpart des places, & on lui livra Conſtance qu'il envoya en Sicile.

Id. p. 690.

Rad. Dicet. p. 659.

Ric. S. Ger. an. 1191.

Chr. Reichersp.

AN. 1191. XXX. Priſe d'Acre par les croiſez.

Le roi de France partit de Meſſine vers la fin du mois de Mars & arriva la veille de Pâques cloſe vingtiéme d'Avril 1191. devant Acre en Paleſtine, que les croiſez aſſiegeoient depuis près de deux ans. Car après la priſe de Jeruſalem le roi Gui de Luſignan n'ayant plus aucune place où il pût demeurer en ſureté, voulut ſe retirer à Tyr: mais le marquis Conrad de Montferrat qui en étoit le maître refuſa de l'y recevoir, & lui donna des troupes avec leſquelles il lui conſeilla de faire quelque entrepriſe. Gui de Luſignan entreprit donc par deſeſpoir le ſiege d'Acre en 1189. & cette entrepriſe parut d'abord ſi temeraire à Saladin, qu'il ne ſe preſſa pas de venir au ſecours. Toutefois pluſieurs croiſez vinrent à ce ſiege, entre autres une flotte de Flamans & de Brabançons; & le roi de France y étant arrivé mit les choſes en tel état, qu'il eût pû donner l'aſſaut & emporter la place s'il n'eut voulu obſerver religieuſement ſa parole & attendre le roi d'Angleterre. Ce prince ne partit de Meſſine que le mercredi ſaint dixiéme d'Avril, & ayant été jetté par la tempête en l'iſle de Chipre, il la conquit en paſſant ſur Iſaac Commene, qui s'étoit revolté contre l'empereur Iſaac l'Ange. Quand le roi Richard fut arrivé devant Acre, on en preſſa tellement le ſiege qu'elle ſe rendit à compoſition le treiziéme de Juillet 1191. & fut depuis la plus importante place des Latins en Paleſtine.

Rog. p. 692. *Rigord. p. 32.* *Jacob. de Vitr. hiſt. Hieroſ. c. 98. p. 1120.* *Rog. p. 690.* *Id. p. 696.*

Les principaux articles de la capitulation furent que les emirs s'obligeroient au nom de Saladin leur maître, à rendre la vraye croix priſe à la journée de Tiberiade, & à délivrer mille Chrétiens captifs & deux cens chevaliers, de ceux qui ſe trouvoient dans ſes états. Après la reddition de la place, les Chrétiens firent nettoyer par leurs priſonniers les égliſes changées

Rigord. p. 34. *Vit. Sala. MS.* *Rog. p. 696.* *Jo. Brompt. p. 1206.*

gées en moſquées, & elles furent reconciliées le ſeiziéme de Juillet par Alard évêque de Verone, cardinal & légat du ſaint ſiege, aſſiſté des archevêques de Tyr, de Piſe, & d'Auch : avec les évêques de Sarisberi, d'Evreux, de Baïonne, de Tripoli, de Chartres & de Beauvais. Les deux rois avoient ordonné que tous les Muſulmans qui ſe feroient baptiſer ſeroient mis en liberté ; mais comme on vit qu'ils ne le faiſoient que par la crainte de la mort, & qu'ils alloient auſſi-tôt trouver Saladin renonçant au chriſtianiſme, on défendit d'en baptiſer davantage. Le roi de France ſe contenta de cet exploit, ſe trouvant malade & d'ailleurs mal ſatisfait du roi d'Angleterre avec lequel il avoit eu pluſieurs differens dès Meſſine, il s'embarqua donc le dernier jour de Juillet, laiſſant la conduite des croiſez François à Hugues III. duc de Bourgogne qui mourut à Tyr l'année ſuivante 1192. Le roi Philippe aborda à Otrante le jeudi dixiéme d'Octobre 1191. & vint à Rome, où le pape Celeſtin le reçut avec honneur & le défraia pendant huit jours. Il fit de grandes plaintes contre le roi d'Angleterre, & ſe fit abſoudre de ſon vœu lui & les ſiens, parce qu'ils n'en avoient pas accompli le temps : le pape leur donna même des palmes & des croix penduës au cou, les déclarant pelerins. Le roi Philippe arriva en France vers la fête de Noël, qu'il celebra à Fontainebleau.

AN. 1191.

Roger. p. 697. p. 712.

Rigord. p. 35.

Pendant le ſiege d'Acre quelques Allemans de Bréme & de Lubec touchez de compaſſion pour les malades de l'armée qui manquoient de tout, établirent un hôpital ſous une tente qu'ils firent d'un voile de vaiſſeau, où ils ſervoient charitablement les malades. Il y avoit déja auparavant à Jeruſalem un hôpital de la nation Teutonique. Car depuis que la ville fut habitée par les Chré-

XXXI. Chevaliers Teutoniques.

Chr. Pruſſ. c. 1. Jac. Vitr. hiſt. Hieroſol. c. 66.

tiens Latins, les Allemans qui y venoient en
AN. 1191. grand nombre n'entendant point la langue qui s'y parloit, c'eſt-à-dire le François, ne ſçavoient à qui s'adreſſer. Mais Dieu inſpira à un vertueux Allemand qui y étoit établi avec ſa femme, de bâtir à ſes dépens un hôpital, pour les pauvres & les malades de ſa nation; enſuite du conſentement du patriarche il y joignit un oratoire en l'honneur de la ſainte Vierge. Il entretint longtemps cette bonne œuvre tant de ſes biens que des quêtes qu'il faiſoit; & quelques autres touchez de ſon bon exemple ſe donnerent à cet hôpital, & quittant l'habit ſeculier s'engagerent par vœu au ſervice des pauvres. A la ſuite du temps il s'y joignit des chevaliers & des nobles, qui crurent plus agréable à Dieu de prendre auſſi les armes pour la défenſe de la terre ſainte.

Cette dévotion s'étant donc renouvellée au ſiege d'Acre, à l'occaſion de l'hôpital dreſſé dans le camp, on prit la réſolution de former un troiſiéme ordre militaire, à l'imitation des Templiers & des Hoſpitaliers de ſaint Jean. Ce deſſein fut approuvé par le patriarche, les archevêques de Nazaret, de Tyr & de Ceſarée, & les évêques de Bethléhem & d'Acre, par les maîtres du Temple & de l'hôpital ſaint Jean, par le roi Henri de Jeruſalem, & les autres ſeigneurs du païs. Les prélats & les ſeigneurs Allemans qui ſe trouvoient à la terre ſainte y donnerent auſſi les mains; & d'un commun conſentement Frideric duc de Suaube qui étoit à leur tête, envoïa des ambaſſadeurs à ſon frere Henri roi des Romains, pour le prier d'obtenir du pape la confirmation de ce nouvel ordre. Le pape Celeſtin III. l'accorda par ſa bulle du vingt-troiſiéme de Février 1192. Le nouvel ordre fut nommé l'ordre des chevaliers Teutoniques de la maiſon de ſainte Marie de Jeruſalem. Leur

Auct. Aquicinct. an. 1189.

habit étoit un manteau blanc chargé d'une croix noire. Le pape leur donna tous les privileges des Templiers & des Hospitaliers de saint Jean, dont ils imiterent l'institut : mais ils étoient soûmis au patriarche & aux autres prélats, & païoient la dime de tous leurs biens. Le premier maître fut Henri Valpot, qui fut élu pendant le siége d'Acre, & après la prise de la ville par les Chrétiens, y acheta un jardin où il bâtit une église & un hôpital. Il gouverna l'ordre dix ans & mourut en 1200. AN. 1191. *Jac. Vitr.* *Chr. Pruss. c. 2.*

XXXII. Eglise d'Alexandrie. *Chr. Or ent. hist. patr. Al. Solerii. Vie M. S. Salad. an. 1192.*

Le patriarche Jacobite d'Alexandrie Marc fils de Zaraa étoit mort dès le premier jour de Janvier 1189. après avoir tenu ce siége près de vingt-trois ans. Les évêques, les moines & le peuple s'étant assemblé, élurent à sa place Aboul-Meged moine de saint Macaire dans la vallée d'Habib, fils d'un riche marchand Syrien, qui lui avoit laissé depuis peu une grande succession. Il avoit lui-même exercé le commerce & fait plusieurs fois le voïage des Indes : Il fut ordonné au Caire le dimanche vingt-neuviéme de Janvier, & prit le nom de Jean; mais il avoit obtenu auparavant l'agrément du sultan, qui étoit une condition nécessaire suivant les canons de cette église. Il emploïa ses richesses en aumônes & en autres bonnes œuvres, & tint une conduite bien differente de son prédecesseur, s'appliquant à la priere, à la lecture, à la prédication, & à toutes les autres fonctions épiscopales. Il ne mangeoit aux dépens de personne & ne recevoit point de presens. Mais il étoit attaché aux pratiques des Coptes : il renouvella à la tête de son concile l'excommunication contre le prêtre Marc fils d'Elconbar, abolit la confession, recommanda la circoncision : & s'efforça de ramener à sa communion ceux qui avoient embrassé celle des Melquites.

Abas roi d'Ethiopie & ſa mere Maſcal Cabri
AN. 1191. lui écrivirent des lettres contre Cilus leur patriarche, ſe plaignant de ſa mauvaiſe conduite, de ſon luxe & de ſes débauches, & le priant de le dépoſer & d'en ordonner un autre à ſa place. Jean aïant examiné les informations envoïées contre ce prélat, le priva de toute dignité eccleſiaſtique & envoïa un autre métropolitain en Ethiopie ; car cette égliſe dépendoit entierement du ſiége d'Alexandrie, & étoit dans les mêmes erreurs des Jacobites : ſon autorité s'étendoit auſſi dans la Nubie, ſur le reſte de l'Afrique, & dans la province de Jeruſalem. Le patriarche Jean Aboul-Meged tint le ſiége d'Alexandrie vingt-ſept ans. Les Melquites étoient alors très-pauvres & très-foibles, ce qui fait que la ſucceſſion de leurs patriarches eſt moins connuë ; car encore que les princes Muſulmans euſſent en averſion tous les Chrétiens, ils étoient plus favorables aux Jacobites, qui n'avoient aucune communication avec les Grecs ni les Latins ; au lieu que la liaiſon des Melquites avec le patriarche de C. P. les rendoit odieux & les mettoit ſouvent en peril. Pendant les premieres croiſades ils ſe rendirent favorables aux évêques Latins & s'attirerent leur protection, qui leur fut utile tant que le roïaume de Jeruſalem ſubſiſta ; mais elle leur fut enſuite très-préjudiciable ; & à la priſe de la ville ils auroient été cruellement maltraitez, ſans la négociation qu'ils firent avec l'officier de Saladin pour la faire rendre. Depuis ce temps ils ſe déclarerent hautement contre les Latins, pour ſe délivrer des accuſations des Jacobites ; qui ne cherchoient qu'à faire fermer leurs égliſes. Saladin laiſſoit vivre chacun dans ſa religion & prenoit ſous ſa protection les Chrétiens de quelque ſecte qu'ils fuſſent.

Depuis le départ du roi Philippe, le roi Richard fut attaqué par Saladin près d'Arſouf, que nos auteurs nomment Aſſur; & quoiqu'avec des forces très-inégales il le combattit & le défit le ſamedi ſeptiéme de Septembre. Il manda cette victoire à l'abbé de Clairvaux, lui déclarant qu'il ne pourroit demeurer en Syrie que juſques à Pâques; & que le duc de Bourgogne, le comte de Champagne, & les autres croiſez ne pourroient non plus y ſubſiſter s'ils n'étoient ſecourus. C'eſt pourquoi, ajoûte le roi Richard, je prie votre ſainteté à genoux d'exhorter tous les princes, les nobles & le reſte du peuple par toute la Chrétienté, à venir après Pâques défendre l'héritage du Seigneur, comme vous nous y avez excité vous-même. La lettre eſt datée du premier d'Octobre à Jaffe. L'abbé de Clairvaux à qui elle eſt adreſſée étoit Garnier auparavant abbé d'Auberive, qui l'année ſuivante 1192. fut élu évêque de Langres.

AN. 1191. XXXII. Combat d'Arſouf. *Vic Salad. M. S. Rog. p. 698.* *Chr. Claraval. ann. 1186. & 1192.*

Pluſieurs perſonnes conſiderables moururent pendant ce voïage du roi d'Angleterre, tant au ſiége d'Acre qu'après. Sçavoir Sibille reine de Jeruſalem femme de Gui de Luſignan, Heraclius patriarche de Jeruſalem, Baudouïn archevêque de Cantorberi, Thierri archevêque de Beſançon, pluſieurs autres prélats, & grand nombre de ſeigneurs. Heraclius avoit porté onze ans le titre de patriarche de Jeruſalem; & le pape Celeſtin III. lui donna pour ſucceſſeur Albert l'Ermite évêque de Bethlehem. Il étoit arriere petit fils de Pierre l'Ermite auteur de la premiere croiſade, & il avoit aſſiſté au concile de Latran en 1179. Thierri de Montfaucon archevêque de Beſançon avoit ſuivi l'empereur Frideric à la croiſade, & mourut de peſte le vingt-troiſiéme de Novembre 1191.

Rog. p. 685. Jo. Brompt. p. 1119. *Sup. liv. LXXIII. n. 18.* *Auct. Anquicinct. an. 1191. Guill. Tyr. XXI. c. 26. Gal. Chr. to. 1. p. 117.*

AN. 1191. XXXIV. Mort de Baudoüin archevêque de Cantorberi.

Baudoüin archevêque de Cantorberi étoit mort au ſiége d'Acre l'année précedente le dix-neuviéme de Novembre, après avoir rempli ce ſiége environ ſix ans, pendant leſquels il fut continuellement en different avec les moines de l'égliſe de Chriſt ſa cathedrale, au ſujet d'une nouvelle collegiale, qu'il vouloit établir par le conſeil du roi Henri, pour faire paſſer aux chanoines le droit d'élire l'archevêque : car on eſperoit qu'ils ſeroient plus traitables que les moines. La fondation étoit déja faite à Haquinton, l'égliſe bâtie & dédiée à ſaint Thomas de Cantorberi, & quelques chanoines inſtallez : mais à la pourſuite des moines le pape Urbain III. caſſa tout, & fit même abattre les bâtimens. L'archevêque eſpera mieux réuſſir ſous Gregoire VIII. ſon ſucceſſeur, & recommença la fondation à Lameth ſur la Tamiſe près de Londres : mais la mort ne lui permit pas de l'achever. Il laiſſa un grand nombre d'écrits, dont ceux-ci ſont imprimez : ſeize traitez ou ſermons ſur divers ſujets, un livre ſur la foi ou ſur le ſaint Sacrement de l'autel, dédié à Barthelemi évêque d'Oxford alors ſon patron. Ces ouvrages, comme la plûpart de ceux du même temps, ſont pleins de lieux communs, de ſens figurez de l'écriture, de diſcours vagues & inſipides, qui n'attirent le lecteur ni par l'utilité ni par l'agrément.

Gervaſ. p. 1566. 1569. Sup. liv. XXIII. n. Gemmin. de pra. Angl.

Bibl. Ciſterc. to. 5. p. 28.

Gerv. Chr. p. 1569.

Le roi Richard apprit la mort de l'archevêque Baudoüin à Meſſine, d'où il écrivit le vingt-cinquiéme de Janvier 1191. au chapitre de Cantorberi, les priant d'élire pour leur archevêque Guillaume archevêque de Montreal en Sicile. Mais les moines ne voulant point de cet étranger qui leur étoit inconnu, s'excuſerent ſur ce qu'ils vouloient avoir des nouvelles plus certaines de la mort de Baudoüin. Enſuite ſur

Id. p. 1579. Rog. p. 722.

un nouvel ordre du roi, les moines s'assemblerent le vingt-septiéme de Novembre, & élurent archevêque de Cantorberi Renaud évêque de Bath surnommé Fitz Jocelin, parce qu'il étoit fils de Jocelin évêque de Sarisberi. Son élection fut confirmée par le pape, & il lui envoia le pallium: mais cependant Renaud tomba malade, & se voiant à l'extremité il prit l'habit monastique sous le titre de l'église de Cantorberi, & mourut le lendemain de Noël vingt-sixiéme de Decembre la même année 1191. AN. 1191.

XXXV. L'évêque d'Eli chassé d'Anglet.

L'absence du roi Richard causa de grands troubles en Angleterre; car ses deux freres Jean comte de Mortain & Geofroi archevêque d'Yorc y retournerent, nonobstant le serment qu'ils lui avoient fait, de demeurer en ses états de deçà la mer; & ils formerent un puissant parti contre Guillaume évêque d'Eli chancelier du roiaume & légat du saint siége, à qui le roi avoit laissé toute l'autorité, & qui s'en servoit pour s'opposer à leurs entreprises. L'archevêque d'Yorc en vertu d'une commission du pape se fit sacrer à Tours par l'archevêque Barthelem., assisté de ses six suffragans & de Henri évêque de Bayeux. Ce sacre se fit le dimanche dix-huitiéme d'Août dans l'église de saint Maurice metropolitaine, sans avoir égard à l'opposition du clergé & des suffragans de Cantorberi, qui soutenoient que l'archevêque d'Yorc ne pouvoit être sacré que par leur archevêque. Aussi lorsque Geofroi voulut entrer en Angleterre, sçavoir le quinziéme de Septembre, il fut arrêté à Douvres par ordre de l'évêque d'Eli, traîné indignement par les ruës & mis en prison. *Rog. p. 709.* *Rad. Dic. p. 663.* *Gervas. p. 1571.*

Le comte de Mortain son frere le fit délivrer; & prit occasion de cette violence, pour exciter contre l'évêque d'Eli les prélats & les

seigneurs d'Angleterre déja aigris de la hauteur avec laquelle il exerçoit son autorité. Gautier archevêque de Roüen étoit revenu en Angleterre dès le vingt-septiéme d'Avril, avec une lettre du roi Richard, par laquelle il mandoit à l'évêque d'Eli & aux autres à qui il avoit donné autorité, d'agir de concert avec lui en toutes les affaires du roïaume. En vertu de cet ordre le comte de Mortain fit tenir à Londres une assemblée le mardi huitiéme d'Octobre, où se trouverent les deux archevêques de Roüen & d'Yorc, & presque tous les évêques, entre autres saint Hugues de Lincoln & les comtes d'Angleterre. Là d'un commun consentement le chancelier évêque d'Eli fut destitué de la regence du roïaume, & on mit à sa place l'archevêque de Roüen, qui ne voulut rien faire sans le conseil de ceux qui lui avoient été associez par le roi. Le chancelier fut contraint de ceder, il rendit la tour de Londres où il s'étoit retiré, & promit de ne point sortir du roïaume qu'il n'eût remis les autres places qu'il tenoit. Toutefois il voulut s'embarquer à Douvres déguisé en femme, mais il fut reconnu & arrêté. Les évêques l'aïant fait délivrer, il passa en France & fut reçu à Paris processionnellement par l'évêque Maurice, à qui il donna soixante marcs d'argent pour recevoir cet honneur. De là il se retira en Normandie, & envoïa des députez au pape Celestin demander justice contre le comte de Mortain & ses complices.

AN. 1191.
Radulf. p. 659.
Id. p. 664.
Roger. p. 701.
Jo. Brompt. p. 1246.

XXXV. Poursuites à Rome contre l'évêque d'Eli.

Ses adversaires envoïerent aussi à Rome; & Hugues évêque de Coventri publia un écrit contenant toutes leurs plaintes contre le chancelier, exagerées avec aigreur, sa déposition, sa fuite, & la maniere dont il fut découvert à Douvres décrite d'une maniere très-indecente.

Rog. p. 702.

Il conclut en demandant que l'église Romaine punisse de tels excès, & que le roi d'Angleterre pourvoïe au gouvernement de son roïaume. Mais le pape plus touché des plaintes du chancelier son légat, écrivit une lettre aux évêques d'Angleterre, où il dit : Le roi Richard étant absent pour le service de Dieu, nous sommes obligez de prendre la protection de son roïaume. Aïant donc appris que Jean comte de Mortain, & quelques autres ont attenté contre ce roïaume & contre notre vénerable frere Guillaume évêque d'Eli légat du saint siége; nous vous ordonnons, s'il est ainsi, de vous assembler & de dénoncer excommuniez au son des cloches & les cierges allumez le comte & tous ceux qui se trouveront ses complices, pour avoir mis la main sur cet évêque, l'avoir pris ou détenu en prison, ou changé le gouvernement du roïaume établi par le roi. Vous interdirez aussi tout office divin dans les terres des coupables, jusques à ce qu'ils viennent s'en faire absoudre par nous, avec les lettres du légat & les vôtres, qui témoignent qu'il est en liberté & le roïaume en son premier état. La lettre est du second jour de Decembre 1191. L'évêque d'Eli l'envoïa à saint Hugues évêque de Lincoln pour la faire executer, mais on n'eut aucun égard en Angleterre à cette lettre du pape, ni à celles de l'évêque d'Eli, que l'on n'y regardoit plus ni comme légat ni comme chancelier.

AN. 1191. *Id. p. 706.* *Cæleſt. ep.*

Rog. p. 770.

Cependant l'archevêque de Roüen envoïa des députez à Rome, qui l'année suivante 1192. lui écrivirent en ces termes : Nous ne parlons point des perils & des fatigues du voïage, & de ce qu'après avoir évité plusieurs embuscades, nous avons enfin rencontré des voleurs, qui nous ont tout ôté hors nos chevaux & nos let-

Roger p. 718. Jo. Brompt. p. 1232.

tres ; ainſi nous ſommes arrivez ſans argent en
AN. 1192. cette ville où la dépenſe eſt grande. C'étoit le onziéme de Fevrier, & la cour logeoit à ſaint Pierre. Nous y trouvâmes les députez du chancelier, qui ſe vantoient fort & paroiſſoient bien en leurs affaires : car ils ſe préparoient à partir, après avoir fait confirmer ſa légation dont les bulles étoient déja ſcellées. Nous trouvâmes le pape & ceux qui ont le plus de part à ſa confiance tout-à-fait penchans du côté du chancelier : toutefois à nôtre arrivée les bulles furent retenuës.

Aïant obtenu audience, nous rapportâmes devant le pape & tous les cardinaux vos lettres avec celle des évêques, des autres prélats & des juſticiers d'Angleterre, y ajoûtant ce que nous crûmes convenable à vos intentions. Les députez de l'évêque d'Eli aïant propoſé leurs réponſes & leurs objections, le pape parla longtems avec indignation & amertume contre votre cauſe, & dit : Nous ſçavons que le roi d'Angleterre a laiſſé le gouvernement de tout ſon roïaume à l'évêque d'Eli, ſans lui donner de ſuperieur ni d'égal. Nous en avons vû les lettres du roi, & nous n'en avons point vû qui les aïent revoquées. Il eſt vrai que pluſieurs perſonnes vénerables nous écrivent contre le chancelier, mais nous avons auſſi reçu en ſa faveur des lettres de pluſieurs perſonnes conſiderables. Celles que vous apportez ſont de ceux qui l'ont chaſſé, & nous ne nous étonnons pas qu'ils écrivent pour eux-mêmes. Nous ſçavons que le roi n'a jamais témoigné à perſonne tant d'amitié, ni fait tant d'honneur qu'à cet évêque. Non content de lui avoir donné le très-riche évêché d'Eli, la chancellerie & la regence de ſon roïaume, il a encore demandé pour lui la légation au pape Clement de bonne memoire

& à nous ; & nous l'avons accordée à ſes inſtantes ſollicitations. Nous ne pouvons croire ſans voir ſes lettres & ſon ſceau, qu'il ait ſi promptement ôté ſes bonnes graces à un homme qu'il a tant aimé ; & nous ne pouvons ſans nous démentir nous-mêmes ſuſpendre ni revoquer la légation de l'évêque d'Eli, accordée à la priere du roi & de tous les évêques d'Angleterre, nous en avons les lettres & même de votre maître l'archevêque de Roüen. Tous écrivoient pour lui quand il étoit en proſperité, aucune égliſe alors, aucun monaſtere, aucun particulier ne ſe plaignoit à nous qu'il fit aucune exaction, à preſent qu'il eſt malheureux tout le monde crie contre lui. AN. 1192.

Ces raiſons ne pouvoient être que d'un grand poids, étant propoſées par celui qui n'a point de ſuperieur, qui eſt le pontife & le juge ſouverain, à la volonté duquel perſonne ne réſiſte. Quelques-uns trouvoient encore fort contre vous, la priere que le roi a faite au pape en revenant, de vous donner la légation en Normandie & dans ſes autres états d'outre-mer. Il ne paroiſſoit croïable à perſonne qu'il voulût que vous euſſiez en même-temps la regence en Angleterre & la légation en Normandie ; puis qu'un même homme réſidant en cette province ne peut exercer l'une & l'autre. Enfin le pape étant un peu revenu, tant par nos inſtances que par celles de quelques cardinaux, que nous avions attirez à favoriſer votre parti, a pris les avis de tous les cardinaux aſſemblez, & après une longue déliberation il a prononcé ſa ſentence, par laquelle il a déchargé le chancelier de votre dénonciation, & reciproquement il a declaré nulle la ſentence que le chancelier avoit renduë contre vous. De plus il lui a enjoint de ſe purger ſur la violence faite à l'archevêque d'Yorc ;

AN. 1192. il ne lui a pas ôté l'exercice de ſa légation, mais il l'a reſtraint, en lui défendant de prononcer interdit, ſuſpenſe ou excommunication contre vous, les évêques, les juſticiers ou les grands d'Angleterre.

Le pape a ajoûté, que de concert avec les parties il envoïeroit ſur les lieux des perſonnes capables d'être médiateurs de la paix entre vous & le chancelier, du moins pour ôter l'aigreur des eſprits. Au reſte nous eſperons faire révoquer les lettres du pape adreſſées à tous les évêques d'Angleterre, en vertu deſquelles le chancelier vous a dénoncé excommunié avec pluſieurs autres. Et comme nous nous en plaignions en plein conſiſtoire, les lettres aïant été lûës, le pape proteſta hautement qu'il n'avoit point eu connoiſſance de ces lettres: les cardinaux en dirent autant avec admiration; & le pape n'écouta point la remontrance des députez du chancelier. Mais la nuit ſuivante ils vinrent trouver le pape; lui reprocherent d'avoir nié publiquement ſon propre fait, lui repreſenterent les ſervices que leur maître lui avoit rendus, & le conjurerent pour l'honneur de l'égliſe Romaine & ſa propre gloire, de rendre témoignage à la verité. Le pape cedant à ces remontrances fit le lendemain cette déclaration publiquement à l'audience en preſence des cardinaux, du clergé & du peuple: Mes freres, je confeſſe que j'ai fait une grande faute contre l'évêque d'Eli & ſes députez. Car je me ſuis ſouvenu que les lettres par leſquelles j'ai confirmé ſa ſentence d'excommunication contre le comte de Mortain, l'archevêque de Roüen & leurs complices, ont été expediées par mon ordre, je les approuve encore & ordonne qu'elles ſoient executées. Telle eſt la lettre des députez de l'archevêque de Roüen.

AN. 1192.

XXXVII. Légats refusez en Normandie. *Rog. p. 720. Jo. Bromp. p. 1238.*

Le pape Celestin envoia en effet cette année 1192. deux cardinaux légats en Normandie, Octavien évêque d'Ostie, & Jourdain abbé de Fossenеuve prêtre du titre de sainte Anastasie, pour terminer les differends entre le chancelier Guillaume évêque d'Eli & Gautier archevêque de Roüen. Mais quand ils furent arrivez à Gisors, les chevaliers qui gardoient le château & les bourgeois de la ville leur fermerent les portes par ordre du sénéchal de Normandie, disant que le roi Richard n'étoit pas encore revenu de son pelerinage, qu'il avoit mis tous ses états sous la protection du pape, & qu'il n'avoit point laissé d'ordre d'y recevoir aucun légat. Les cardinaux representerent qu'ils venoient apporter la paix ; mais on n'écouta ni leurs prieres ni leurs menaces, & on les contraignit à main armée de retourner sur leurs pas. Le cardinal Octavien jetta interdit sur la Normandie, & excommunia le sénéchal & tous ses complices : mais le cardinal Jourdain qui aimoit le roi Richard ne porta aucune censure. Ces nouvelles aïant été portées en Angleterre, la reine Alienor, le comte Jean, l'archevêque de Roüen, & les autres justiciers envoïerent en Normandie Hugues évêque de Durham, pour faire revoquer les censures & rendre aux cardinaux l'honneur convenable. Ce prélat passa en France & vint à Paris, où il trouva les cardinaux, qu'il appaisa ; & avec bien de la peine & de l'industrie il les fit convenir, que l'évêque d'Ostie revoqueroit sa sentence, à condition que le sénéchal & ses complices jureroient de se soumettre au jugement de l'église, pour l'injure faite aux cardinaux ; & qu'il leur permettroit d'aller librement jusques à Roüen, non comme cardinaux mais comme étrangers, à condition encore que le

Albert fit le voïage de Rome avec de grandes difficultez, parce que l'empereur lui avoit fermé tous les passages. Il fut obligé de prendre des chemins détournez & de se déguiser en valet; & on le presenta en cet équipage au pape Celestin, qui en fut touché jusques aux larmes. Il l'embrassa & le consola, le connoissant déja de réputation. Albert arriva à Rome aux fêtes de pâques, qui cette année 1192. fut le cinquiéme d'Avril, & y demeura jusques après l'octave de la pentecôte. Il produisit les preuves de la regularité de son élection : mais quelques cardinaux étoient d'avis de ceder à la violence des Allemands & à la haine implacable de l'empereur. Enfin le pape aïant pris jour pour le jugement, il fut rendu publiquement dans le palais de Latran, l'élection d'Albert jugée canonique & confirmée par le pape, qui même le fit cardinal, l'ordonna diacre le samedi des quatre-tems de la pentecôte, & lui fit chanter l'évangile à la messe. Il lui donna toutes les bulles nécessaires, entre-autres une pour se faire sacrer par Guillaume archevêque de Reims, en cas que Brunon archevêque de Cologne son métropolitain le refusât par la crainte de l'empereur, & il lui fit délivrer toutes ces expeditions *gratis*. An. 1192. c. 63. c. 65.

Albert étant venu à Reims fut parfaitement bien reçu par l'archevêque Guillaume, qui l'ordonna prêtre le samedi des quatre-temps de Septembre; & le dimanche suivant vingtiéme du même mois il le sacra solemnellement évêque de Liége. Le lendemain on apprit que l'empereur étoit à Liége extrêmement irrité, & résolu de perdre tous ceux qui adheroient à l'évêque Albert. Le duc d'Ardenne oncle de ce prélat qui l'avoit amené à Reims, lui proposoit de se soûtenir par la force avec le secours de c. 64.

leurs amis ; mais Albert lui déclara, qu'il ne
AN. 1192. vouloit point uſer de tels moïens ; & qu'il eſperoit appaiſer l'empereur par ſon humilité &
c. 67. ſa patience. Peu de temps après arriverent à Reims trois chevaliers Allemands & quatre écuyers, qui ſe diſoient chaſſez de la cour de l'empereur à l'occaſion d'une querelle. Ils vinrent ſaluer l'évêque de Liége, & s'inſinuerent ſi bien dans ſon amitié, qu'ils l'accompagnoient ordinairement & mangeoient ſouvent à ſa table: pluſieurs perſonnes les ſoupçonnoient de quelque mauvais deſſein, mais l'évêque ne s'en dé-
c. 83. fioit point. Enfin l'aïant tiré hors de la ville ſous prétexte d'une promenade, ſuivi ſeulement d'un chanoine & d'un chevalier : quand ils furent à cinq cens pas, les deux qui marchoient à ſes côtez lui percerent la tête par les temples, & tous enſemble lui donnerent tant de coups d'épée & de coûteau ; qu'on lui trouva treize
c. 84. grandes playes. Auſſi-tôt ils piquerent leurs chevaux ; & quoique la nuit fut proche ils firent telle diligence, qu'ils arriverent à Verdun à neuf heures du matin : puis ils allerent trouver l'empereur, de qui ils furent très-favorablement reçus.

c. 86. L'évêque Albert fut ainſi tué le mardi vingt-quatriéme de Novembre 1192. & enterré ſolemnellement dans l'égliſe métropolitaine de Reims : on le regarda comme martyr de la liberté eccleſiaſtique, & on lui en donna le titre
Marlot. t. 2. dans ſon épitaphe. On rapporte quelques mira-
p. 431. cles faits à ſon tombeau : enfin plus de quatre cens ans après, ſçavoir l'an 1612. l'archiduc Albert & l'infante Iſabelle ſon épouſe, du conſentement du roi Louis XIII. obtinrent du cardinal de Guiſe archevêque de Reims la permiſſion d'enlever ſon corps, & le firent transferer ſolemnellement à l'égliſe des Carmelites

qu'ils venoient de fonder à Bruxelles. Il eſt marqué dans le martyrologe Romain au vingt-uniéme de Novembre. AN. 1192.

XXXIX. Eſtienne évêque de Tournai.

Everard d'Avenes évêque de Tournai étant mort en 1191. on élut pour lui ſucceder Pierre chantre de l'égliſe de Paris docteur fameux: mais cette élection ne fut pas agréable à Guillaume archevêque de Reims métropolitain de Tournai & regent du roïaume en l'abſence du roi Philippe Auguſte. Eſtienne abbé de ſainte Geneviéve à Paris étoit du conſeil de ce prélat & avoit grande part à ſa confiance. Il lui écrivit en faveur de Pierre le chantre; & comme on accuſoit le clergé de Tournai d'avoir manqué dans la forme de l'élection, il dit que cette faute ne devoit pas nuire à Pierre qui étoit abſent & n'en ſçavoit rien. Il ajoûte que le roi avoit déclaré expreſſément qu'il vouloit que Pierre fut évêque de Tournai. Ainſi, continuë-t-il, il ſeroit à craindre que s'il étoit rejetté, ce jeune prince à ſon retour ne témoignât ſon indignation.

Vita per el. du Monlinet.

Epiſt. 175

Loin d'écouter les raiſons de l'abbé Eſtienne, l'archevêque de Reims le propoſa lui-même pour être évêque de Tournai: ce qui fut reçu avec un grand applaudiſſement de tout le monde; mais avec une grande ſurpriſe de la part d'Eſtienne quand il apprit ſon élection. C'eſt ce qu'il témoigne dans ſa lettre à Barthelemi de Vendôme archevêque de Tours, où il dit qu'il compte de paſſer vers Pâques à l'égliſe qui l'appelle pour être ſacré le jour de l'octave; c'étoit en 1192. Le pape Celeſtin n'approuvoit pas cette élection; mais Eſtienne lui écrivit une lettre fort ſoûmiſe, & ſon oppoſition n'eut pas de ſuite. Eſtienne fut donc évêque de Tournai, & gouverna cette égliſe onze ans.

Ep. 177.

Ep. 179.

Il avoit cinquante-ſept ans quand il y fut appellé, étant né en 1135. à Orleans, où il fit

AN. 1192. ſes premieres études à l'école de la cathedrale, & les continua dans celle de Chartres. Il y avoit une telle inclination, qu'il devint un des plus ſçavans hommes de ſon temps, il écrivoit très-élegament en proſe & en vers ſuivant le goût de ſon ſiecle, où l'on aimoit les rimes & les jeux de mots. Il embraſſa la vie des chanoines reguliers ſuivant la réforme de S. Victor, établie à ſaint Euverte d'Orleans en 1158. & ſaint Thomas de Cantorberi aiant connu ſon merite pendant qu'il étoit en France, le mit au nombre de ſes plus intimes amis. Etienne fut enſuite élu abbé de S. Euverte; & pendant qu'il gouvernoit cette communauté, il fut conſulté avec Maurice évêque de Paris par Ponce évêque de Clermont ſur la validité du baptême conferé en diſant ſeulement: Au Nom du Pere, & du Fils, & du Saint-Eſprit: ſans ajoûter: Je te baptiſe, & en plongeant l'enfant dans l'eau. L'évêque Maurice répondit que le baptême étoit nul, & qu'il falloit baptiſer l'enfant: mais l'abbé Etienne fut d'un autre avis. Il dit que dans l'inſtitution du baptême, J. C. n'a pas dit: Allez, baptiſez en diſant: Je te baptiſe, & le reſte; & qu'un baptême donné avec les trois immerſions & l'invocation de la Trinité, ne doit point être déclaré nul. Ce qu'il confirme par pluſieurs autoritez des peres, qui ont reçu par cette raiſon même le baptême des heretiques. Je reçois toutefois, dit-il, avec grand reſpect la formule ordinaire: Je te baptiſe, & je la regarde comme étant de la ſolemnité du baptême; mais non de ſa ſubſtance. Autrement nous déclarerons damnez ceux que les laïques baptiſent en cas de neceſſité. Car ils ne diſent autre choſe en ondoïant les enfans, ſinon: *En nome Patres, & Files, & Spirites Santes.* On voit ici & dans la lettre de l'évêque Ponce que le mot d'ondoyer

Ap. Stepl. ep. 3.

Ep. 4.

Ep. 5.

étoit dès-lors en usage pour signifier l'administration du baptême sans les cérémonies de l'église. Estienne conclut que l'enfant est valablement baptisé : mais il propose son sentiment avec grande modestie & grand respect pour l'évêque de Paris, qui avoit autrement décidé. Depuis le pape Alexandre III. décida comme avoit fait l'évêque de Paris ; & les théologiens ont suivi cette décision, & déclaré que ces paroles : Je te baptise, sont nécessaires pour exprimer l'intention du ministre, & distinguer le baptême de toute autre ablution. AN. 1191.

C. 1. ext. de bapt. S. Tho. 3. par. 9. 66. a. 5. ad. 2.

En 1177. Estienne fut élu abbé de sainte Genevieve de Paris au grand regret des chanoines de saint Euverte d'Orleans, qui toutefois lui accordérent une pension sur une de leurs terres. A sainte Genevieve outre les écoles exterieures qu'il y trouva, il en établit d'interieures pour les religieux, afin qu'ils n'eussent point occasion de se corrompre par le commerce avec les écoliers externes. L'abbaïe de sainte Genevieve n'étoit pas encore bien rétablie des ravages que les Normands y avoient faits quand ils assiégerent Paris trois cens ans auparavant ; mais Estienne la répara entierement ; il rebâtit l'église telle que nous la voïons encore, & tous les lieux réguliers ; en sorte qu'il est comme le second fondateur de ce célebre monastere, dont il augmenta considerablement les biens temporels. En 1178. Estienne suivit en Languedoc Gautier cardinal évêque d'Albane, qui y fut pris par Roger de Bediers protecteur des Albigeois.

Sup. liv. LIII. n. 54.

V. ep. 148. Epist. 173. Roger. Hov. p. 675. Sup. liv. LXXII. n.

Le roi Philippe Auguste avoit une telle estime pour l'abbé Estienne qu'il l'envoïa au pape pour négocier une affaire importante ; & le prit en 1187. pour un des parrains de Loüis son fils & son successeur. Pendant que le roi Philippe

étoit au voïage d'outre-mer, ſon oncle Guillaume archevêque de Reims, qu'il avoit laiſſé regent du roiaume, mit dans ſon conſeil l'abbé Eſtienne dont il connoiſſoit la capacité & l'experience. Tel étoit cet abbé quand il fut appellé à l'évêché de Tournai.

AN. 1192.

XL. Ordre du Val des choux.

Vers le même tems commença l'ordre du Val des choux. Dans la Chartreuſe de Louvigni au dioceſe de Langres vivoit en 1188. un frere convers nommé Viard, qui ſe ſentit appellé à une vie plus auſtere & plus éloignée des ſoins temporels que ne permettoit ſon état. Il ſe retira donc avec la permiſſion de ſes ſuperieurs dans un bois à deux lieuës de Louvigni, & y demeura quelque temps caché dans une caverne, pratiquant des auſteritez extraordinaires. Enfin il fut découvert par les peuples du voiſinage, & vint même à la connoiſſance du duc de Bourgogne, qui le viſita ſouvent. Ce prince étant prêt à donner un combat dangereux, promit à Viard que s'il en revenoit vainqueur, il lui fonderoit un monaſtere dans le même lieu. Il remporta la victoire, & executa ſa promeſſe; & le nouveau monaſtere garda le nom du lieu qu'on nommoit le Val des choux. Une ancienne inſcription de l'égliſe porte que Viard y entra le ſecond jour de Novembre 1193.

Mem. M.S.

Il donna à ſes diſciples des conſtitutions fort ſemblables à celles des Chartreux, qui furent depuis confirmées par le pape Honorius III. Voici comme en parle Jacques de Vitri auteur du temps, qui toutefois s'eſt trompé en ce qu'il a cru qu'ils ſuivoient l'inſtitut de Cîteaux. Ils logent, dit-il, dans de petites cellules pour vaquer plus tranquillement à la lecture, à la priere & à la méditation. Pour retrancher les ſoins exterieurs ils n'ont ni troupeaux, ni terres labourables; & ſe ſont marqué des bornes hors l'en-

Hiſt. Occ. c. 17.

clos du monastere, au-delà desquelles il ne leur est pas permis de s'éloigner. Il n'y a que le prieur qui puisse sortir, & encore avec quelqu'un des freres, pour visiter les monasteres qui lui sont soûmis, ou pour quelque autre cause nécessaire. Ils ont dans leurs limites des jardins fruitiers & potagers, & ils sortent à certaines heures pour les cultiver & manger le fruit de leur travail. Pour suppléer au reste de leurs besoins ils ont des revenus annuels qu'ils reçoivent sans grande peine. Et de peur qu'une excessive pauvreté ne les détourne de leurs occupations spirituelles, ou ne les oblige à mandier, ils ne reçoivent en chaque maison qu'autant de sujets qu'elle en peut entretenir de ses revenus. AN. 1192.

XLI. Le roi Richard pris par le duc d'Autriche.

Le roi Richard instruit des troubles excitez en Angleterre à l'occasion de son absence, se pressa de faire avec Saladin une tréve de trois ans, par laquelle Jaffa, Cesarée, Arsouf, Hiffa & Acre demeurerent aux Chrétiens. Saladin jura en mettant la main sur l'Alcoran, & Richard dit qu'en son païs on se contentoit de la parole des rois; c'est pourquoi les Musulmans lui toucherent la main, sans exiger d'autre cérémonie. Ensuite il s'embarqua au port d'Acre le jeudi huitiéme d'Octobre 1192. Il évita la route de la Pouille, où l'empereur avoit des troupes, & prit celle de Dalmatie: mais aïant fait naufrage au fond du golfe de Venise, il fut obligé de marcher sur les terres de Leopold duc d'Autriche, qu'il avoit sensiblement offensé pendant le siége d'Acre. Richard, quoique déguisé en Templier, fut reconnu & mené au duc, qui le retint à Vienne en une étroite prison & le livra ensuite à l'empereur son ennemi. Le roi Richard fut arrêté le vingtiéme de Decembre 1192. & demeura prisonnier pendant

Roger. p. 717. Neubr. 4. c 29. 31. Vie Salad. M. S.

Chr. Reicherſp. p. 290.

toute l'année ſuivante. La nouvelle en étant ve-
AN. 1192. nuë en Normandie, l'archevêque de Roüen &
Pet. Bleſ. ſes ſuffragans en écrivirent au pape Celeſtin, ſe
Ep. 64. plaignant que ce prince eût été pris en revenant du pelerinage de Jeruſalem, contre le privilege de la croiſade, qui mettoit les croiſez ſous la protection ſpeciale du ſaint ſiége; & exhortant le pape à emploier en cette occaſion le glaive
Epiſt. 143. de ſaint Pierre. La lettre fut compoſée par Pierre de Blois, qui écrivit auſſi en ſon nom à Conrad archevêque de Maïence, avec lequel il avoit contracté amitié pendant ſes études, le priant de travailler de tout ſon pouvoir à la délivrance
Ep. 144. du roi Richard. La reine Alienor mere de ce
145. 146. prince emploïa le même ſecretaire pour écrire au pape en ſon nom juſques à trois fois ſur le
Ep. 144. même ſujet. Dans ces lettres Pierre de Blois fait dire à la reine: Ce qui contriſte l'égliſe & ne nuit pas peu à votre réputation, c'eſt qu'en une occaſion ſi preſſante vous n'avez pas même envoïé un nonce à ces princes. Souvent pour des affaires médiocres vos cardinaux vont en légation, même chez des nations barbares, & pour celle-ci vous n'avez pas encore envoïé un ſou-
Ep. 145. diacre ou un acolyte. C'eſt qu'aujourd'hui l'interêt fait les légats, non l'honneur de l'égliſe ou le ſalut du peuple. Et ailleurs: Quelle excuſe peut couvrir votre négligence, puiſque vous avez le pouvoir de délivrer mon fils ſi vous en aviez la volonté? Dieu ne vous a-t-il pas donné en la perſonne de ſaint Pierre le pouvoir de gouverner tous les roïaumes? Il n'y a ni duc, ni roi, ni empereur exempt de votre juriſdic-
Ep. 146. tion. Et encore: Vous direz que cette puiſſance vous eſt donnée ſur les ames, & non ſur les corps. Soit: il nous ſuffit que vous liïez les ames de ceux qui tiennent mon fils en priſon: il vous eſt facile de le délivrer, pourvû que la

crainte de Dieu chaſſe la crainte des hommes.

AN. 1193.

Cependant le roi Richard ſçachant que le ſiége de Cantorberi étoit toûjours vacant, & n'eſpérant plus y faire transferer l'archevêque de Montreal, écrivit ainſi de ſa priſon à la reine ſa mere : Nous vous mandons d'appeller nos juſticiers avec l'évêque de Londres & les autres ſuffragans de Cantorberi ; de vous rendre au plûtôt en perſonne à Cantorberi près le prieur & les moines, & faire enſorte que Hubert évêque de Sarisberi ſoit élu archevêque, s'il ne l'eſt déja. Car nous ſommes perſuadez que ſa promotion ſera agréable à Dieu & utile à la paix de notre roïaume & à notre délivrance. En conſequence de cette lettre, la reine & l'archevêque de Roüen manderent aux moines de Cantorberi de ſe rendre à Londres le dimanche trentiéme de Mai pour élire un archevêque. Ce qui fut exécuté : mais les moines, pour conſerver leur prétendu droit de faire ſeuls l'élection, la firent dès le ſamedi, & les évêques le dimanche ; enfin les uns & les autres élurent Hubert ſuivant l'intention du roi. Hubert ſurnommé Vautier, avoit été premierement doïen d'Yorc, puis évêque de Sarisberi en 1189. à la recommandation principalement de Baudoüin archevêque de Cantorberi, qui l'aimoit uniquement. Dès qu'il fut élu archevêque il envoïa à Rome demander le pallium, & cependant pour ſe mettre bien avec les moines de Cantorberi, il prit l'habit monaſtique.

XLII. Hubert archevêque de Cantorberi.

Gervaſ. p. 1582.

Radulf. p. 669.

Gervaſ. p. 1679.

Goduin de præſul. p. 118.

Le roi de France Philippe Auguſte avoit perdu ſa premiere femme Iſabelle de Hainaut morte le quinziéme de Mars 1190. dont il avoit un fils nommé Louis. Philippe voulant ſe remarier, envoïa Etienne évêque de Noïon à Canut III. roi de Dannemarc lui demander ſa ſœur Ingeburge, que ce prince lui accorda volontiers, &

XLIII. Le roi Philippe épouſe Ingeburge, & la quitte.

Rigord. p. 29. p. 36. 37.

la fit conduire en France par Pierre évêque de
AN. 1193. Roſchild avec une ſuite convenable. Le roi
Geſta Inn. III. n. 48. 49. 50. Philippe la reçût à Amiens où il l'attendoit; & ne pouvant ſouffrir un plus long délai, il l'épouſa le jour méme qui étoit le ſamedi quatorziéme d'Août 1193. & le lendemain jour de l'Aſſomption de Notre-Dame il la fit couronner par
Anct. Aquicinct. an. 1193. Guillaume archevéque de Reims & ſes ſuffragans, avec quantité de ſeigneurs de France. Mais pendant cette cérémonie le roi regardant la princeſſe, commença à en avoir horreur; il trembla, il pâlit, & fut ſi troublé, qu'à peine pût-il attendre la fin de l'action. On parla dès-lors de les ſeparer, ſous prétexte de parenté; mais d'autres conſeillerent au roi d'eſſaïer à vaincre ſon averſion. Il fit amener la reine à ſaint Maur près de Paris, où elle prétendit qu'ils avoient conſommé leur mariage, mais le roi n'en convenoit pas, & avoit un tel éloignement d'elle, qu'à peine pouvoit-il ſouffrir qu'on en parlât en ſa preſence; ce que l'on attribua à quelque malefice; car la princeſſe étoit belle & vertueuſe, & le roi l'avoit long-temps deſirée. Deux mois & trois ſemaines aprés ce mariage, il tint un parlement à Compiegne avec les évêques & les ſeigneurs de ſon roïaume, où preſidoit l'archevêque de Reims légat du ſaint ſiége. Là ſe trouverent des témoins, qui aſſurerent par ſerment, qu'il y avoit parenté entre la défunte reine Iſabelle & Ingeburge, & cette parenté ſe prenoit du chef de Charles le Bon comte de Flandre fils de ſaint Canut roi de Dannemarc.
Sup. liv. LXVII. n. 53. Les prélats jugerent cette parenté ſuffiſante pour empêcher le mariage, & l'archevêque de Reims prononça la ſentence, par laquelle il fut declaré nul. La reine ne ſçavoit ce qui ſe paſſoit, parce qu'elle n'entendoit point le François; & aïant renvoïé les Danois qui l'avoient accompagnée

pagnée, elle étoit demeurée presque seule. Mais un interprête lui aïant fait entendre ce que l'on venoit de faire, elle fut extraordinairement surprise, & toute en pleurs s'écria comme elle put en François : Male France, male France : & elle ajoûta : Rome, Rome. Voulant dire qu'elle appelloit au saint siege. Le roi la quitta aussi-tôt, & la vouloit renvoyer en Dannemarc : mais elle ne voulut pas y retourner, & demanda à s'enfermer dans un monastere, aimant mieux passer le reste de sa vie en continence que de contracter un autre mariage ; & le roi l'envoya dans une communauté de religieuses hors de son roïaume. AN. 1193.

Elle fut gardée quelque-temps à Cisoin, abbaïe de chanoines reguliers au dioceſe de Tournai, dont l'évêque Estienne aïant été la voir, en écrivit ainsi à Guillaume archevêque de Reims ; Je plains le sort de cette princesse, & je laisse à Dieu l'évenement de sa cause. Car quel seroit le cœur si dur qui ne fût touché de l'adversité d'une jeune personne de sang royal, plus recommandable par sa vertu que par sa naissance ? Elle passe les journées à prier, à lire, ou à travailler de ses mains : & ne connoît point le jeu. Elle prie avec larmes depuis le matin jusques à midi, moins pour elle que pour le roi. Jamais elle n'est assise dans son oratoire, mais toûjours débout ou à genoux. La pauvreté l'oblige à vendre pour subsister le peu qu'elle a d'habits & de vaisselle. Elle demande des alimens, & dit que vous êtes son unique réfuge, & que depuis le commencement de sa disgrace vous l'avez nourrie & secouruë liberalement : soyez touché de ses larmes vous qui donnez si abondamment à tant de pauvres. *Epist. 261.*

XLIV. Retour du roi Richard.

Les deputez de Hubert élu archevêque de Cantorberi revinrent de Rome au mois d'Octo-

bre 1193. avec un nonce du pape qui lui apAN. 1194. portoit le pallium. Hubert le reçut le ſeptié*Gervaſ. p.* me de Novembre & fut introniſé le même jour.
158. Quelque-temps après il fut déclaré regent du roiaume à la place de l'archevêque de Roüen, qui alloit en Allemagne au devant du roi Richard délivré par l'empereur ; & ce prince etant enfin arrivé en Angleterre le douziéme de Mars 1194. Hubert vint au devant de lui près de Cantorberi. Le roi deſcendit de cheval & ſe mit à genoux devant le prélat, qui en fit autant de ſon côté, & ils s'embraſſerent tendrement. Par le conſeil des évêques le roi Richard réſolut de ſe faire couronner ſolemnellement comme à un renouvellement de ſon regne : ce qui fut executé à Vincheſtre le dimanche de l'octave de Pâques
Rog. p.738. dix-ſeptiéme d'Avril. Depuis ce temps, l'archevêque Hubert eut en Angleterre la principale au*Goduin.* torité après le roi, qui le fit ſon chancelier, ſon grand juſticier, regent du royaume en ſon abſence ; & obtint pour lui du pape Celeſtin la légation d'Angleterre.

XLV. Plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc.

Le pape avoit reçu de grandes plaintes contre Geofroi archevêque d'Yorc frere naturel du roi Richard, tant de la part du chapitre de la cathedrale, que de pluſieurs abbez, dont il y en avoit deux de l'ordre de Prémonſtré. On accuſoit l'archevêque de negliger ſes fonctions, pour
Celeſt. ep. 5. Ap. Roger, p. 749. s'appliquer à la chaſſe & aux autres amuſemens de la nobleſſe : de n'avoir fait depuis ſa promotion ni ordination de clercs, ni dédicaces d'égliſes, ni benedictions d'abbez, ni tenu de ſynodes. De médire volontiers des clercs & des abbez, & de les excommunier legerement. De ruiner les libertez & les bonnes coutumes de ſon égliſe. De mépriſer les appellations à Rome, & d'avoir fait mettre en priſon pluſieurs perſonnes pour y avoir appellé, d'avoir excommunié ou

privé de leurs benefices des chanoines après leur appel. On diſoit encore, que ce prélat n'avoit aucun égard aux privileges des papes, & qu'au contraire, il nuiſoit à ceux qui les produiſoient devant lui. Que loin d'executer les jugemens des déleguez du ſaint ſiege, il s'en offenſoit, & chaſſoit avec violence ceux que ces juges avoient remis en poſſeſſion. Qu'il refuſoit les perſonnes capables preſentées pour remplir les égliſes vacantes, & y mettoit de ſa ſeule autorité des enfans ou des perſonnes décriées, ou s'en appliquoit les fruits ſans qu'elles vacaſſent. Que ſouvent en conferant les benefices il les coupoit ou les chargeoit de penſions à ſon profit, & qu'il faiſoit payer l'abſolution des cenſures. AN. 1194.

Sur ces plaintes le pape donna commiſſion à ſaint Hugues évêque de Lincoln avec un archidiacre & un prieur, d'aller à Yorc & d'en faire des informations exactes. S'il ſe preſente, dit-il, des accuſateurs légitimes, vous les écouterez & nous envoïerez leurs dépoſitions cloſes ſous vos ſceaux, aſſignant aux parties un terme competent pour ſe preſenter au ſaint ſiege. S'il n'y a point d'autres accuſateurs contre l'archevêque que la commune renommée, vous lui preſcrirez la purgation canonique, avec trois évêques & trois abbez, & s'il ne peut y ſatisfaire, vous le ſuſpendrez de ſes fonctions & nous l'envoïerez pour être inſtruit de ſes devoirs. S'il propoſe quelque reproche contre ſes accuſateurs, vous nous l'envoïerez auſſi ſous vos ſceaux. Mais ſi pour éluder notre mandement avant que d'avoir reçu votre citation, il appelle ou ſe met en chemin pour venir à Rome: vous lui donnerez un terme de trois mois, pour ſe preſenter en perſonne devant nous, à faute dequoi vous le déclarerez dès-lors ſuſpens de

toute fonction. La lettre eſt dattée de Rome le
AN. 1194. huitiéme de Juin 1194.

Roger. p. 749. 750. L'évêque de Lincoln & ſes deux collegues s'acquitterent fidelement de leur commiſſion. Ils vinrent à Yorc le dimanche après l'Epiphanie huitiéme Janvier 1195. & aïant aſſemblé dans la cathedrale les abbez & tout le clergé du dioceſe, ils informerent ſur tous les articles contenus dans leur commiſſion, en preſence des clercs de l'archevêque, qui dirent, qu'il avoit appellé & pris le chemin de Rome. Les commiſſaires y envoïerent les informations, donnant à l'archevêque un délai de ſix ſemaines au-de-là des trois mois accordez par le pape; & marquant à ſes adverſaires pour terme de leur comparution devant le pape le premier jour de Juin de la même année 1195.

XLVI. Fermeté de S. Hugues de Lincoln. Il n'y avoit perſonne en Angleterre plus capable d'executer une telle commiſſion, que ſaint Hugues de Lincoln, dont la vertu étoit connuë de tout le monde, particulierement ſon attachement inviolable à la juſtice, ſon zele pour la défenſe des opprimez, & ſon courage intrepide pour réſiſter aux puiſſances. Auſſi les papes ſous leſquels il vécut lui délegueront les affaires les plus importantes de toute la province, comme dit l'auteur de ſa vie; & il ajoûte que le ſaint prélat avoit reçu de Dieu une telle grace pour diſcerner le juſte de l'injuſte, que les plus habiles juriſconſultes diſoient n'avoir jamais vû ſon pareil pour la déeiſion des cauſes les plus difficiles, quoiqu'il n'eût point étudié cette ſcience. Ceux qui avoient de bonnes cauſes étoient ravis de l'avoir pour juge, ne craignant de ſa part ni négligence, ni foibleſſe pour ſe laiſſer ébranler aux menaces ou aux preſens.

Vita c. 23. ap. Sur. 17. Nov.

c. 18. Le roi Richard après ſon retour en Angleterre paſſa en Normandie & fit la guerre au roi

Philippe, qui étoit entré ſur ſes terres. Aïant beſoin d'argent pour ſoûtenir cette guerre, il AN. 1194. envoïa en Angleterre l'archevêque, j'entends Hubert de Cantorberi, avec ordre d'aſſembler les évêques & les autres prélats & leur demander un ſubſide. Saint Hugues aïant examiné l'affaire attentivement, & trouvant qu'elle tourneroit à la charge du pauvre peuple, répondit qu'il ne conſentiroit point à l'execution de cet ordre; & il ſe trouva un autre évêque, qui aïant oüi les raiſons qu'il déduiſoit amplement, ſe rangea à ſon avis. L'archevêque le trouva fort mauvais, & retourna promptement porter ſes plaintes au roi: qui outré de colere dit à un de ſes courtiſans: Autant que tu aimes ma vie, je te commande de ruiner entierement Hugues & l'évêque qui s'eſt attaché à lui. Ce dernier évêque fut donc chaſſé de ſon ſiege, tous ſes biens confiſquez, & il demeura quelque-temps banni du roïaume. Enfin par le ſecours de ſes amis, il fut reçu à ſe jetter aux pieds du roi, implorant ſa clemence & promettant de ne jamais s'oppoſer à ſes volontez.

Mais quand il vint des gens armez pour traiter de même l'évêque de Lincoln, avant qu'ils euſſent touchez à rien, il les fit tous dénoncer excommuniez au ſon des cloches dans les paroiſſes voiſines. Sa magnanimité les étonna, & ils ſe retirerent ſans rien faire: car on craignoit terriblement les cenſures du prélat, qui ſouvent étoient ſuivies de mort ſubites & affreuſes, de poſſeſſions du démon, ou d'autres marques ſenſibles de la vengeance divine. Toutefois craignant en cette occaſion d'attirer ſur ſon troupeau les effets de l'indignation du roi, il alla le trouver, quoiqu'éloigné, prenant le péril ſur lui. Comme il approchoit de la cour, quelques gens de bien vinrent au-devant, le priant

c. 13.

c. 19.

de ſe retirer, & ne ſe pas preſenter au roi, de peur que ſa mort n'attirât la colere de Dieu ſur le roiaume, comme la mort de ſaint Thomas. Mais il n'aquieſça pas à cette propoſition; & comme un de ceux qui la faiſoient s'offroit pour médiateur, il lui répondit: Quoi, vous voulez que je m'épargne pour vous mettre en danger, vous & vos enfans? Auſſi-tôt il entra chez le roi, & ſçachant qu'il entendoit la meſſe à la chapelle, il y alla, & s'approchant du roi, il lui dit hardiment: Donnez-moi un baiſer. Vous ne l'avez pas merité, répondit le roi. Je l'ai merité, reprit l'évêque, parce que je ſuis venu de loin vous trouver. Vous me devez un baiſer, & il le tiroit avec force par ſon manteau. Le roi ſe baiſſa en ſoûriant, & lui donna le baiſer.

Les évêques & les autres aſſiſtans, voïant Hugues triompher ainſi du roi, étoient hors d'eux-mêmes d'étonnement: & le roi voïant ſa fermeté, & que laiſſant la place des évêques, il s'étoit mis près de l'autel pour prier avec plus de liberté, commença à le reſpecter du fond du cœur, & quand on lui preſenta l'inſtrument de paix, il le fit premierement porter à l'évêque de Lincoln. On attribua à cet honneur qu'il avoit rendu au ſaint prélat une inſigne victoire qu'il remporta peu de temps après. La meſſe étant finie, Hugues mena le roi derriere l'autel, pour lui parler avec plus de liberté, & s'étant aſſis auprès de lui, il lui dit: Dites-moi, comment va votre conſcience, car vous êtes de mon dioceſe, & je rendrai compte de vous au jugement de Dieu? Le roi répondit: Ma conſcience eſt en aſſez bon état, ſi ce n'eſt la jalouſie qui me tourmente contre les ennemis de mon roïaume. Que dites-vous? reprit Hugues d'un ton de reproche. N'opprimez-vous

pas chaque jour les pauvres ? n'affligez-vous pas les innocens ? ne chargez-vous pas votre peuple d'exactions. De plus, le bruit court que vous avez violé la foi conjugale. Ces pechez vous paroiſſent-ils legers ? A ces paroles de l'évêque, le roi fut tellement épouvanté, qu'il n'oſa ouvrir la bouche ; & le prélat aïant continué de lui faire une forte reprimande, il s'excuſa humblement ſur quelques articles, demanda pardon des autres & promit de s'en corriger. Enſuite il repreſenta au roi devant toute l'aſſemblée qu'étant paſteur il n'avoit pû conſentir à la vexation de ſes oüailles, & le roi reçut ſa juſtification, ſe tenant encore heureux, qu'il ne pouſſât pas plus loin la correction. Quand il fut parti le roi ſe tournant vers les ſiens, dit : Si tous les évêques étoient tels, les rois ni les ſeigneurs n'auroient aucun pouvoir contre eux.

Le ſaint évêque défendit ſéverement à ſes archidiacres, & aux autres ſuperieurs d'exiger des pecheurs des amendes pecuniaires ; & comme ils lui repreſentoient que les méchans craignoient plus la perte de leur argent, que la honte de l'excommunication ; il leur répondit : C'eſt votre faute : vous negligez de leur faire accomplir leurs pénitences, & n'avez ſoin que de leur faire païer les ſommes qu'ils ont promiſes. Ils lui alleguerent l'exemple de S. Thomas de Cantorberi, qui en avoit uſé ainſi ; & il leur répondit : Croïez-moi, ce n'eſt pas ce qui l'a rendu ſaint. Il ôta entierement toutes les exactions que ſes prédeceſſeurs avoient introduites ſous des prétextes ſpecieux. Ils étoient convenus avec le roi de lui donner tous les ans un manteau fourré de martes zibelines, à condition d'en lever le prix ſur le peuple ; & s'il y avoit de l'excedant le garder pour eux, comme pour la peine de la collecte ; ce qui avoit paſſé

c. 16.

Rog. p. 758.

en coûtume depuis pluſieurs années ; mais Hugues délivra ſon dioceſe de cette ſervitude, moïennant mille marcs d'argent qu'il donna au roi.

Rog. p.712. En faiſant ſa viſite dans les maiſons religieuſes de ſon dioceſe l'an 1191. il vint à l'abbaye des filles de Godeſtove ; & étant entré dans l'égliſe pour faire ſa priere, il vit au milieu du chœur devant l'autel un tombeau élevé, couvert de tapis de ſoye, & entouré de lampes & de cierges. Il demanda de qui c'étoit : on lui dit que c'étoit la tombe de Roſemonde maîtreſſe du roi Henri II. qui pour l'amour d'elle avoit fait de grands biens à cette égliſe. Hugues répondit : C'étoit une proſtituée, ôtez-là d'ici & l'enterrez hors de l'égliſe avec les autres : de peur que la religion chrétienne ne tourne à mépris, & afin que les autres femmes apprennent par cette exemple à fûir la débauche & l'adultere. Et ſon ordre fut executé.

XLVII. Punition du duc d'Autriche.

Le pape Celeſtin avoit excommunié Leopold duc d'Autriche, pour avoir pris le roi Richard, qui comme croiſé, étoit ſous la protection du ſaint ſiege, & en avoir exigé une groſſe rançon, & pour sûreté des ôtages le duc témoigna vouloir ſatisfaire, & le pape écrivit ainſi à l'évêque de Verone ſon légat : Nous voulons que vous preniez ſerment du duc d'Autriche, qu'il obéïra en tout à nos ordres : puis vous lui commanderez de délivrer tous les ôtages du roi d'Angleterre, de le décharger des conditions qu'il a exigées de lui, de reſtituer tout ce qu'il a reçu de ſa rançon, & de ſatisfaire entierement pour l'injure & le dommage qu'il lui a cauſé. Alors vous lui donnerez l'abſolution, à lui & aux ſiens, & leverez l'interdit jetté ſur ſes terres. Vous leur ordonnerez de plus, d'aller au plûtôt à la terre ſainte

Rad. Dicet. p.675.

& d'y faire le ſervice de JESUS-CHRIST autant de temps que le roi a été en priſon. A faute de quoi, vous les remettrez dans l'excommunication. La lettre eſt du ſixiéme de Juin 1194. AN. 1194.

Le duc d'Autriche aima mieux demeurer excommunié, à quoi on attribua les malheurs qui lui arriverent cette année. Toutes les villes de ſon duché furent brûlées ſans que l'on en ſçu la cauſe : le Danube en inonda une partie, où plus de dix mille perſonnes furent noïées : il y eut pendant l'été une ſechereſſe extraordinaire, & des vers conſumerent les herbages : les plus nobles du païs moururent de maladie. Tous ces fleaux ne le toucherent point, & il jura qu'il feroit mourir les ôtages du roi d'Angleterre, s'il n'accompliſſoit au plûtôt tout ce qu'il lui avoit promis. Mais la même année 1194. le lendemain de Noël jour de ſaint Etienne le duc d'Auſtriche étant ſorti, ſon cheval tomba ſur lui & lui rompit le pied, enſorte qu'il le lui fallut couper ; & comme perſonne n'oſoit faire cette operation, il la fit lui-même aidé par un valet de chambre, mais ſi mal qu'on déſeſpera de ſa vie. Alors il fit appeller les évêques & les ſeigneurs qui étoient venus celebrer avec lui la fête ; & demanda aux prélats l'abſolution des cenſures portées contre lui par le pape. Tout le clergé lui répondit, qu'il ne ſeroit point abſous, s'il ne promettoit par ſerment de ſe ſoûmettre au jugement de l'égliſe pour les faits dont il s'agiſſoit, & ſi le grands de ſon duché ne faiſoient avec lui le même ſerment ; & ne promettoient de l'accomplir pour lui ſi la mort le prévenoit. *Roger. p.* 748. *p.* 749.

Ayant reçu l'abſolution à ces conditions, il commanda de délivrer les ôtages du roi d'Angleterre, & lui remit l'argent qu'il lui devoit

Il mourut ainſi, mais le duc ſon ſucceſſeur s'oppoſa avec quelques ſeigneurs à l'execution de ces ordres : c'eſt pourquoi le clergé ne permit point que ſon corps fût enterré, & il demeura huit jours ſans ſépulture juſques à ce qu'on eût delivré tous les ôtages. On leur offrit même quatre mille marcs d'argent pour reporter en Angleterre, de ce qui avoit été païé de la rançon ; mais ils n'oſerent s'en charger à cauſe des périls du voïage.

AN. 1195.

XLVIII. Monaco patriarche de Jeruſalem.

Après Heraclius mort au ſiege d'Acre en 1191. on donna le titre de patriarche Latin de Jeruſalem à Sulpice ; qui ne le porta que trois ans ; & en 1194. on élut à ſa place maître Michel doïen de l'égliſe de Paris. Le titre de maître, qui ſignifie docteur, & qui s'eſt avili dans les derniers temps, étoit alors très-honorable & ſe donnoit aux évêques mêmes & aux cardinaux. Michel ſurnommé de Corbeil, étoit un profeſſeur celebre dans Paris, qui fut premierement chanoine & chancelier de la cathedrale, puis doïen de l'égliſe de Meaux, puis de Laon, & enfin de Paris ; & comme le chapitre de Laon ſe plaignoit qu'on le leur eût ôté, Eſtienne abbé de ſainte Genevieve & depuis évêque de Tournai leur écrivit pour les conſoler, leur repreſentant que les égliſes doivent exercer ce commerce charitable de ſe donner l'un à l'autre leurs meilleurs ſujets. Michel de Corbeil fut donc élu doïen de Paris en 1191. après la mort de Matthieu de Montmorency ; & il étoit renommé pour ſa vertu & ſa capacité, principalement dans la thologie. Il fut élu patriarche de Jeruſalem le vingt-quatriéme d'Avril 1194. mais quinze jours après le clergé de Sens l'élut pour ſon archevêque du conſentement du roi Philippe & de tout le peuple de la ville. Ce grand ſiege étoit vacant par le décès de Gui de Noyers.

Papebr. tom. 14. p. 51.

Rigord. p. 37.

Epiſt. 158. al. 175. & ibi not.

Gall. Chr. to 1. p. 6. c.

mort le vingtiéme Decembre 1193. & Michel le tint six ans.

AN. 1194.

A sa place on élut patriarche de Jerusalem un Florentin nommé Monaco, c'est-à-dire moine, sçavant en theologie, en droit canon & en medecine, que le patriarche Heraclius avoit choisi pour son chancelier, & qui depuis avoit été élu archevêque de Cesarée par tous les suffragans & par le chapitre. Après la prise de Jetusalem par Saladin, Monaco revint à Florence & y demeura environ deux ans : mais aïant appris que les Chrétiens avoient conquis Acre, il y retourna, & peu de temps après il fut élu patriarche de Jerusalem, par le suffrage des archevêques, des évêques, du chapitre, & la permission du roi. Monaco tint ce siege neuf ans.

Hist. transl. br. S. Ph. Boll to. 12. p. 16. Gio. Villani lib. v. c. 13.

XLIX. Dositée patriarche de C. P.

Cependant Dosithée patriarche Grec de Jerusalem avoit été transferé à C. P. car l'empereur Isaac l'Ange ôta de ce siege en 1192. Nicetas Montanés, que lui-même y avoit mis, & l'en ôta malgré lui, sans avoir autre reproche à lui faire que sa trop grande vieillesse : mais en effet il avoit reconnu sa simplicité & sa legereté. A sa place l'empereur mit un moine nommé Leonce : après avoir assuré par serment publiquement sur son tribunal, qu'il ne le connoissoit point auparavant, mais que la sainte Vierge le lui avoit montré de nuit, lui faisant connoître son merite, sa figure & le lieu où il demeuroit. Mais nonobstant les loüanges qu'il lui avoit données, le representant comme un homme divin, il ne le laissa pas un an sur le siege de C. P. & en 1193. il y transfera Dosithée de Jerusalem.

Sup. liv. LXXIII. n. 61. Nicet. p. 259.

Or comme il sçavoit que cette translation étoit contre les canons, il consulta artificieusement Theodore Balsamon patriarche Grec d'Antioche, qui résidoit à C. P. & étoit le plus

c. 260.

habile juriſconſulte du temps. L'empereur l'aïant
AN. 1194 pris en particulier, lui dit avec de grandes démonſtrations de douleur : Il eſt bien triſte que l'égliſe ſoit tellement dépourvuë d'hommes diſtinguez par la ſcience & par la vertu, même chez les moines, que nous ne puiſſions en trouver un digne de remplir le ſiege de C. P. Il y a long-temps, ajoûta-t-il, que je voudrois vous y placer comme une lumiere éclatante par la ſcience des loix : mais je ſuis retenu par la ſévérité des canons contre les tranſlations. Si par la profonde connoiſſance que vous en avez, vous pouvez montrer & perſuader aux autres que cette tranſlation eſt permiſe : je la regarderois comme un grand avantage & ne differerois pas à l'executer. Theodore répondit, que la choſe étoit faiſable : & depuis ce jour il y eut pluſieurs conferences entre les évêques, pour examiner la queſtion de la tranſlation, qui fut auſſi-tôt jugée permiſe. L'empereur en fit un decret : mais ce fut Doſithée qui fut transferé de Jeruſalem à C. P. & Theodore Balſamon demeura patriarche titulaire d'Antioche.

Cette tranſlation de Doſithée ſe fit en 1193. & comme il étoit à C. P. il fut introniſé en grande ceremonie & avec une eſpece de triomphe. Mais les prélats trompez en leur faiſant violer les canons pour un ſi indigne ſujet, ne purent s'empêcher de témoigner leur mépris, & tinrent des aſſemblées ſecretes avec les principaux du clergé de C. P. où Doſithée fut traité d'uſurpateur & chaſſé du ſiege. L'empereur ne voulant pas en avoir l'affront, le fit rétablir & remettre en poſſeſſion accompagné de ſes gardes pour le garantir de la violence du peuple, à qui ſon ambition l'avoit rendu odieux. Enfin l'empereur fut contraint de l'abandonner ; & il ſe trouva exclu de ces deux ſieges, car on avoit

donné à un autre celui de Jeruſalem. A ſa place on fit patriarche de C. P. en 1194. George Xiphilin grand tréſorier ou ſcevophilax de la même égliſe, qui tint ce ſiege trois ans & dix mois. AN. 1194. *V. Pagi an. 1191. n. 16. Catalog. Jus. Græco. R. p. 303.*

C'eſt à ce patriarche que Theodore Balſamon dédia ſon commentaire ſur les canons. Il y avoit long-temps qu'il avoit commencé cet ouvrage & ſon expoſition ſur le nomocanon de Photius par ordre de l'empereur Manuel Comnene, & du patriarche Michel Anchiale. Theodore étoit né à C. P. & dès lors nomophylax & cartophylax, c'eſt-à dire garde des loix & des chartes de ſainte Sophie, & premier prêtre des Blaquernes : mais il n'étoit pas encore patriarche d'Antioche. En cette expoſition il marque les loix qui étoient en vigueur de ſon temps, & celles qui étoient abregées, n'aïant pas été miſes dans les Baſiliques compoſées après la mort de Photius, qu'il nomme toûjours très-ſaint patriarche. Il montre auſſi en quel endroit des Baſiliques ſe trouvent les loix que Photius cite ſelon les titres du Code & du Digeſte : il réſout les antinomies, & ajoûte les déciſions des conciles ou des empereurs ſurvenuës depuis les Baſiliques.

L. Theodore Balſamon, & ſes écrits. *Verſ. ini. libri Præf. in Nomo.*

Sup. liv. LIV. n. 16.

Sur le texte de Photius qui dit que C. P. a les privileges de l'ancienne Rome, Theodore pour faire voir en quoi conſiſtent ces privileges, rapporte tout au long la prétenduë donation de Conſtantin, comme une piece autentique. Photius toutefois n'en avoit point parlé, quoiqu'elle fut connuë de ſon temps, comme il paroît par l'écrit d'Enée évêque de Paris contre les Grecs. Theodore Balſamon a auſſi commenté toutes les autres parties du droit canonique des Grecs, ſçavoir les canons des apôtres, ceux des ſept conciles generaux, du concile de Carthage, c'eſt-à-dire le code des canons de l'égliſe d'Afrique, des cinq conciles particuliers & des épitres canoniques

Sup. liv. LI. n. 14.

des peres. Nous avons pluſieurs autres ouvrages
AN. 1194. de Theodore ſur les mêmes matieres, entre leſ-
V. Cave. p. quels eſt une meditation ou réponſe à une conſul-
477. tation au ſujet des patriarches.
Jus Græco. R. lib. 7. init. Il donne le premier rang pour l'antiquité à celui d'Antioche ; parce que ſaint Evode fut ordonné par ſaint Pierre, ce qu'il ſuppoſe ſans le prouver. Peu de temps après, continuë-t-il, le même apôtre fit ſaint Marc évêque d'Alexandrie, ſaint Jacques de Jeruſalem, & ſaint André de Thrace. Environ trois cens ans après, ſaint Silveſtre fut nommé pape de l'ancienne Rome par Conſtantin qui venoit de ſe convertir, comme nous apprend l'hiſtoire eccleſiaſtique. On voit par là combien Theodore en étoit inſtruit
p. 450. & quelle étoit ſa critique. Car il repete encore enſuite que ſaint Silveſtre fut le premier pontife de Rome. Il continuë : La petite ville de Byzance n'avoit qu'un évêque ſoûmis à celui de Perinthe, qui eſt Heraclée de Thrace ; mais le ſiege de l'empire y aïant été transferé de l'ancienne Rome, Metrophane qui en étoit alors évêque prit le titre d'archevêque. C'eſt pourquoi le premier concile œcumenique, il veut dire le premier de C. P. lui donna les privileges de l'ancienne Rome, comme étant la nouvelle.
Sup. liv. Ce que le concile de Trulle a confirmé, déclaXVIII. *n.* 7. rant le ſiege de C. P. le ſecond après celui de Rome, & mettant enſuite ceux d'Alexandrie, d'Antioche & de Jeruſalem. C'eſt pourquoi les évêques de ces grands ſieges ſont ainſi honorez par toute la terre juſques à preſent. Car encore que le pape de l'ancienne Rome ait été rétranché des égliſes, c'eſt ſans préjudice du bel ordre établi par les canons. Nous ne voïons point de quelle autorité, ni par quel decret avoit été fait ce prétendu rétranchement, & c'eſt ici le premier témoignage que j'en trouve, & la pre-

miere preuve formelle du schisme des Grecs. Or on ne sçait point la datte de cet écrit, & Theodore a vécu jusques à la prise de C. P. par les Latins. Il ajoûte peu après que cette séparation lui déchire le cœur, & qu'il attend tous les jours la conversion du pape. AN. 1194. *p.* 446.

Il s'étend sur les marques exterieures de la dignité des patriarches ; le flambeau qu'ils faisoient porter devant eux, l'habit semé de croix & leurs autres ornemens, dont il rapporte les significations mysterieuses. Il soûtient que les deux patriarches qui par les incursions des Gentils sont réduits à résider hors de leurs sieges, sçavoir, celui d'Antioche & celui de Jerusalem, ne perdent rien pour cela de leur dignité & des honneurs qui leur sont dûs. Il dit que le titre de patriarche est propre à l'église d'Antioche, suivant l'ancienne tradition, qui a donné le nom de pape aux évêques de Rome & d'Alexandrie, & celui d'archevêque à ceux de C. P. & de Jerusalem : & que ce seroit faire injure à Antioche de les nommer tous patriarches, si ce n'étoit que tous ensemble tiennent la place d'un seul chef de tout le corps de l'église, & representent les cinq sens rassemblez dans la tête. Car il insiste fort sur cette comparaison. *p.* 444. *p.* 436. *p.* 449.

Il propose ensuite la question, pourquoi l'on donne le titre d'œcumenique au pape de Rome & au patriarche de C. P. & dit : Mais puisque le demon de l'amour propre a séparé le pape de la compagnie des autres patriarches, & l'a renfermé dans les bornes étroites de l'Occident, & que le patriarche de C. P. ne se pare d'aucun des privileges du pape, & ne prend point dans ses souscriptions le titre d'œcumenique : je laisse cette question comme inutile, & je répons à ceux qui osent soûtenir qu'on doit refuser les honneurs de patriarche à celui d'Antioche & à *p.* 451.

celui de Jeruſalem. Car, diſent-ils, il eſt or-
AN. 1195. donné par les canons de ne pas même compter
p. 452. pour évêques ceux qui ne s'expoſent pas à toutes ſortes de périls pour ſe rendre à leurs ſieges occupez par les barbares, & gagner la couronne
Sup. liv. du martyre. A quoi il oppoſe le trente-ſeptiéme
XL. *n.* 51. canon du concile de Trulle, qui porte, que les incurſions des barbares ne porteront point de préjudice aux évêques, qu'elles empêchent de prendre poſſeſſion des ſieges pour leſquels ils auront été ordonnez; & qu'ils ne laiſſeront pas de faire vablement les ordinations & les autres
Sup. liv. fonctions épiſcopales. Il rapporte auſſi la conſti-
XXVI. *n.* 54. tution d'Alexis Comnene de l'an 1093. qui conſerve à ces évêques *in partibus* non ſeulement les droits épiſcopaux, mais leurs abbaïes & leurs penſions. Il eſt remarquable que les Grecs ne comptoient point le patriarche d'Alexandrie entre ceux qui étoient dépoſſedez par les infideles, quoique toute l'Egypte fût au pouvoir des Muſulmans; mais ſeulement les patriarches d'Antioche & de Jeruſalem, dont les ſieges depuis près d'un ſiecle avoient été occupez par les Latins, qui leur étoient plus odieux que les Arabes ou les Turcs. Ceci ſemble auſſi montrer que tant que les Latins furent maîtres de Jeruſalem, le patriarche Grec de cette ville demeura à C. P. comme celui d'Antioche.

LI. Alexis l'Ange empereur.

L'empereur Iſaac l'Ange après avoir évité pluſieurs conjurations, qu'il s'attiroit par ſa mauvaiſe conduite, mépriſa les avis qu'on lui donnoit contre ſon frere Alexis. Mais celui-ci
Nicet. p. s'étant fait proclamer empereur, fit prendre
289. Iſaac à Stagire, où il s'en étoit fui, & lui fit arracher les yeux; puis il le mit en priſon, où on lui donnoit du pain & du vin par meſure: comme au moindre particulier. Iſaac fut ainſi dépoſſedé le dixiéme d'Avril 1195. après avoir

regné neuf ans & sept mois, n'aïant pas encore quarante ans. Il avoit fait bâtir des églises & des hôpitaux, mais aux dépens du peuple qu'il accabloit d'impositions, & des autres églises qu'il pilloit pour orner les siennes. Alexis prit le surnom de Comnene comme plus illustre que celui de l'Ange, & regna huit ans. AN. 1195. *p.* 295.

LII. Concile d'Yorc.

La même année le pape Celestin accorda à la priere du roi Richard & des prélats d'Angleterre la légation en ce royaume pour Hubert nouvel archevêque de Cantorberi, comme il paroît par ses lettres dattées du palais de Latran le dix-huitiéme Mars, la quatriéme année de son pontificat qui est l'an 1195. En cette qualité de légat l'archevêque Hubert vint à Yorc le jour de saint Barnabé qui étoit le dimanche onziéme de Juin, & y fut reçu en procession par le clergé & mené à la cathedrale. Le lendemain il fit tenir par ses officiers les assises pour les affaires du roi, car il étoit grand justicier d'Angleterre; & tint par lui-même les plais de chrétienté, c'est-à-dire la jurisdiction ecclesiastique. Le mardi il alla à l'abbaye de sainte Marie d'Yorc, où il fut reçu processionellement par les moines; puis il entra dans leur chapitre, & sur leurs plaintes de ce que Robert leur abbé ne pouvoit plus être utile à la maison à cause de ses infirmitez, le légat le dépossa, quoiqu'il réclamât & appellât au pape. Les deux jours suivans, c'est-à-dire le mercredi & le jeudi, le légat tint un concile dans l'église de saint Pierre d'Yorc, où l'on ne voit point d'autre évêque que lui, mais seulement le doyen, le chantre, les archidiacres & le chancelier de la même église avec quelques chanoines, presque tous les abbez, les prieurs & les curez du diocese. Le légat présidoit à ce concile assis sur un siege élevé, & y publia douze canons, divisez en dix-huit selon une autre édition. *Cæles. ep.* 7. 8. *Rog. p.* 753. *to* x. *conc. p.* 1791. *Rog. p* 755. *G. Newbr. v.* c. 12.

On recommande premierement ce qui regar-
AN. 1193. de le ſaint ſacrement de l'autel : que le prêtre
c. 1. ne celebre point la meſſe ſans avoir un homme lettré pour la ſervir : qu'il porte lui-même la communion aux malades en habit clerical, étant précedé de lumiere. Que le canon de la meſſe
c. 2. ſoit écrit liſiblement & correctement. Que le prêtre n'impoſe point pour penitence de faire dire des meſſes, & ſe contente pour retribution de ce qui lui ſera offert à la meſſe, ſans faire au-
c. 4. cune convention. Il n'y aura au baptême que deux parrains & une marraine, ou deux marraines & un parrain. On baptiſera les enfans expoſez, quoiqu'on trouve du ſel avec eux, ſans craindre de réiterer le baptême. Un diacre ne baptiſera, ne donnera le corps de JESUS-CHRIST ou n'impoſera la penitence qu'en cas d'extrême neceſſité. On croïoit donc encore qu'il le pouvoit
c. 5. faire en ce cas. Si les titulaires négligent de réparer les égliſes & de les fournir d'ornemens, il y
c. 7. ſera pourvû par ordre du légat ſur le revenu des
c. 8. égliſes. La juſtice ſera renduë gratuitement dans les cauſes eccleſiaſtiques. La dîme que l'on dit ici être de précepte divin ſera priſe avant les frais de la moiſſon.

c. 9. Les moines & les chanoines reguliers ne prendront point à ferme leurs obediences, n'iront point en pélerinage & ne ſortiront que pour cauſe & en compagnie. Les religieuſes ne ſortiront de l'enclos du monaſtere qu'avec l'abbeſſe ou
c. 11. la prieure. Les faux témoins ſeront excommuniez trois fois l'année & dénoncez tous les dimanches. S'ils ſe repentent, on les renvoïera à l'évêque, ou en ſon abſence au confeſſeur general du dioceſe pour recevoir la pénitence. Par ce confeſſeur general, j'entens le prêtre nommé de-
c. 12. puis pénitencier. Les clercs concubinaires publics ſeront punis premierement d'infamie, puis

de suspense de leurs fonctions & des fruits de leurs benefices. S'ils sont seulement suspects après les admonitions secretes & publiques, on leur imposera la purgation canonique, pour laquelle on n'exigera au plus que douze personnes qui jurent avec eux. Tels sont les decrets de ce concile d'Yorc. AN. 1195.

LIII. Geofroi archevêque d'Yorc suspens.

Cependant les adversaires de Geofroi archeque d'Yorc ne manquerent pas de se presenter à Rome devant le pape au jour marqué par l'évêque de Lincoln, c'est-à-dire au premier Juin de cette année 1195. afin de poursuivre leur accusation ; mais Geofroi ne s'y trouva point, & les clercs qui étoient à Rome de sa part proposerent ses excuses : sçavoir que le roi son frere lui avoit défendu de venir, & qu'il craignoit le mauvais air de Rome pendant l'été. Sur cette remontrance ils obtinrent la cassation de tout ce qui avoit été fait contre l'archevêque depuis l'appel, & le pape lui donna terme pour venir à Rome dans l'octave de la saint Martin. Et comme il ne ne comparut pas même alors, les chanoines d'Yorc qui en étoient bien avertis solliciterent saint Hugues de Lincoln de prononcer contre lui sentence d'interdit & de suspense : mais le saint prélat leur répondit qu'il aimeroit mieux être suspendu lui-même que de l'avoir fait. Les chanoines envoïerent donc à Rome se plaindre au pape Celestin que l'évêque & les autres juges déleguez n'executoient point son mandement ; & enfin le pape pressé par leurs sollicitations, aïant attendu plus d'un mois au-delà du terme prescrit, prononça contre Geofroi sa sentence ; par laquelle il le suspendit de l'usage du pallium, de toute fonction épiscopale, de l'administration du spirituel & du temporel, & de la provision des benefices de l'église & de la province d'Yorc. Le pape man-

Roger. p. 751. *p.* 759. *p.* 760. *Epist.* 13. *to. x. conc. p.* 1786.

da à l'évêque de Lincoln & aux deux autres com-
AN. 1195. miſſaires de dénoncer cette ſuſpenſe par tout le dioceſe & la province : faiſant défenſe à tous, tant clercs, que laïques, de répondre à l'archevêque ou à ſes officiers, ſoit pour le temporel, ſoit pour le ſpirituel, juſques à ce que le pape en eût autrement ordonné. Commettant cependant Simon doïen d'Yorc avec le conſeil des chanoines réſidans pour le jugement des cauſes eccleſiaſtiques ; & confirmant au ſurplus le pouvoir des commiſſaires. Le pape ajoûte : Nous vous ordonnons encore de déclarer nulle l'excommunication publiée par l'archevêque contre quelques chanoines & autres depuis l'appel interjetté à nous ; à la charge toutefois que vous abſoudrez ces perſonnes par l'autorité du ſaint ſiege, pour plus grande ſûreté : *ad majorem cautelam.* C'eſt la premiere fois que j'ai remarqué cette forme d'abſolution, nommée par nos praticiens,
ep. 11. 12. abſolution à cautele. Le pape écrivit ſur le même ſujet au clergé & au peuple de la province d'Yorc, & au doïen Simon en particulier ; & ces trois lettres ſont dattées du même jour vingt-troiſiéme Decembre 1195.

Quelque-temps après un clerc de l'archevêque d'Yorc nommé Raoul de Vigetot étant tombé
Reg. p. 768. malade à Rome, & ſe voïant à l'extrémité confeſſa devant le pape Celeſtin & tous les cardinaux, qu'il avoit fait expedier en cour de Rome pluſieurs lettres fauſſes, tant pour l'affaire de l'archevêque ſon maître, que pour la ſienne, & qu'il les avoit déja envoïées en Angleterre. C'eſt pourquoi le pape donna commiſſion à Hubert archevêque de Canterberi, de retenir les lettres qu'il trouveroit contraires à la juſtice touchant l'affaire de l'archevêque d'Yorc. On trouva à Londres un clerc chargé de ces lettres, & de poiſon, pour faire périr Simon doïen d'Yorc,

& quelques autres chanoines : le poiſon fut brûlé publiquement & le porteur mis en priſon ; & les adverſaires de Geofroi archevêque d'Yorc le chargerent encore de ce crime. AN. 1195.

LIV.

L'empereur Henri roi de Sicile.

Vers la ſaint André c'eſt-à-dire la fin de Novembre 1195. l'empereur Henri tint à Vormes une diete avec les prélats & les ſeigneurs dans l'égliſe cathedrale pendant huit jours. Là ſe trouverent le cardinal Gregoire légat du pape Celeſtin envoïé pour prêcher la croiſade, & les plus éloquens de l'aſſemblée parlerent auſſi chaque jour ſur le même ſujet, & ſi efficacement, qu'un grand nombre de prélats, de ſeigneurs & d'autres braves gens ſe croiſerent. L'empereur vouloit auſſi prendre la croix ; mais on lui repreſenta qu'il étoit plus avantageux pour l'entrepriſe même qu'il demeurât chez lui, & qu'il pourvût à la ſubſiſtance de l'armée des croiſez & aux recruës. Ainſi on préparoit une grande croiſade d'Allemands & d'Italiens. L'empereur envoïa en Poüille à Conrad évêque de Virsbourg ſon chancelier, qui y étoit pour les affaires de l'empire, & lui manda de travailler avec tout le ſoin poſſible à tenir toutes choſes prêtes pour l'année ſuivante ; l'argent, les vivres, les vaiſſeaux. L'empereur paſſa lui-même en Poüille pour y donner ſes ordres : mais la guerre qu'il fut obligé d'y ſoûtenir le détourna de la croiſade.

G. Neubr. v. c. 26.

Arnold. Lubec. v. c. 1.

Tancrede roi de Sicile perdit vers la fin de l'année 1193. Roger ſon fils aîné, qu'il avoit fait couronner roi, & fit couronner à ſa place Guillaume ſon ſecond fils. Mais Tancrede ne ſurvécut pas long-temps à cette perte ; & étant tombé malade d'affliction, il mourut avant le mois de Mai de l'an 1194. laiſſant pour ſucceſſeur Guillaume III. encore enfant. L'empereur Henri, qui avoit toûjours regardé Tancrede comme uſurpateur, entra l'eté même en

Chr. Ric. de S. Germain. ann 1193.

V. Pagi 1193. n. 5.

AN. 1195. Poüille, paſſa en Sicile où il ſe fit reconnoître roi, & fut couronné à Palerme le dimanche vingt-troiſiéme d'Octobre. Ainſi finit le regne des Normands en Sicile, après avoir duré cent ans depuis la conquête du comte Roger, & trente-quatre depuis que Roger II. prit le titre de roi. A Noël 1194. l'empereur tint une cour generale à Palerme, où il fit arrêter la reine Sibille veuve de Tancrede le jeune, Guillaume ſon fils & pluſieurs autres, tant évêques, que comtes, qu'il accuſoit de trahiſon, dont il fit aveugler les uns, brûler ou pendre les autres, & envoïa les autres en exil en Allemagne. L'empereur y revint lui-même l'année ſuivante 1195. emmenant Sibille & ſon fils, qu'il tint l'un & l'autre en priſon perpetuelle, & fit crever les yeux au jeune prince.

Rad. Dicet. p. 678.

Sup. liv. LXIV. n. 14. LXVIII. n. 3. Ricard. an. 1194.

Jo. de Ceſ. an. 1195.

IV. Croiſade publiée.

Ce qui excitoit le pape Celeſtin à faire prêcher la croiſade, étoit la mort de Saladin arrivée à Damas le treiziéme jour de Mars 1193. En parlant de ce prince & de ce qui arriva de ſon temps en Orient, j'ai rapporté pluſieurs faits qui ne ſe trouvent point dans nos auteurs Latins, & j'ai cité ſa vie manuſcrite compoſée il y pluſieurs années par Monſieur l'abbé Renaudot ſur les auteurs originaux, la plûpart Arabes & manuſcrits; entre autres ſur la vie de Saladin écrite par Hamad ſon ſecretaire. L'auteur n'a pas jugé à propos de donner encore au public cet ouvrage ſi curieux; mais il a bien voulu me le communiquer en conſideration de l'utilité publique & de notre ancienne amitié. Quand on eut appris en Italie la mort de Saladin & la diviſion qui s'étoit élevée entre ſes enfans & ſon frere, on crut que jamais les Chrétiens n'auroient une occaſion plus favorable de reprendre Jeruſalem & le reſte de la terre ſainte. Le pape envoïa pour ce ſujet deux cardinaux en Fran-

Vita MS.

Roger. p. 727.

Anſt. Aqui. inſt. an. 1193.

Ann. Godefr. mon. 1195.

ce, où il y eut une grand multitude de croiſez; & il eſt à croire qu'il écrivit aux prélats des autres roïaumes comme il fit à Hubert de Cantorberi & aux évêques d'Angleterre, leur mandant de prêcher la croiſade aux conditions ordinaires d'indulgence & de protection du ſaint ſiege; & d'exhorter le roi à y envoyer ſes ſujets. Et comme l'archevêque de Cantorberi avertit le pape que pluſieurs croiſez manquoient à leur vœu, quoiqu'ils puſſent l'executer; & que d'autres ne le pouvoient, ſoit par pauvreté, maladie, ou autrement, le pape lui ordonna de contraindre ceux qui le pouvoient, à accomplir leur vœu, par cenſures eccleſiaſtiques. Quant à ceux, ajoûte-t-il, qui ſont retenus par pauvreté ou maladie, vous leur permettrez de demeurer, en leur impoſant une penitence convenable, à condition de partir auſſi-tôt qu'ils le pourront. Et pour ceux à qui il eſt abſolument impoſſible d'y aller en perſonne, à cauſe de leur mauvaiſe ſanté, ils envoïeront à leurs dépens une ou pluſieurs perſonnes ſuivant leurs facultez, pour faire le ſervice de JESUS-CHRIST pendant une année ou plus à votre diſcretion. La lettre eſt du douziéme de Janvier 1196.

AN. 1195. *Epiſt. 10. ex Matt. Paris. p. 150.*

Ep. 14. ex Rog. p. 784.

En Eſpagne Alfonſe IX. roi de Caſtille excité par Martin archevêque de Tolede qui commandoit ſes troupes, preſſa tellement les Mores, qu'ils appellerent d'Afrique à leur ſecours l'émir Almoumenin, ou prince des fidelles, Jacob chef des Almohades réſidant à Maroc. Il paſſa en Eſpagne avec une armée immenſe, & défit les Chrétiens à la bataille d'Alarcos vers la Sierra Morena le dix-huitiéme de Juillet 1195. de l'Ere Eſpagnole 1233. de l'hegire 591. Le roi Alfonſe ne vouloit pas ſurvivre à ſa défaite, mais il fut ſauvé malgré lui par les ſiens, & ſe retira en France. On croit

LVI. Concile de Montpellier.

Radev. c. VII. c. 29. v. Pagi. an. 1195. n. 6. Rigord. p. 39.

An. Godef. mon. 1195.

que cette défaite fut l'occaſion pour laquelle le
AN. 1195. pape Celeſtin envoya en Eſpagne le docteur Michel notaire de l'égliſe Romaine, en qualité de légat.

Inn. III. l. ep. 99. to. x. conc. p. 1796. Il paſſa à Montpellier, où il tint un concile avec pluſieurs prélats de la province de Narbone au mois de Decembre de la même année 1195. & de leur conſentement y publia les reglemens ſuivans. On obſervera la paix ou tréve de Dieu ſelon les anciens decrets : & le légat ajoûte cette clauſe remarquable. Que les ſujets de celui qui rompra la paix, ſeront abſous du ſerment de fidelité qu'ils lui ont fait. On excommunie les pillards Arragonois & leurs maïnades ou compagnies, avec ceux qui leur donnent retraite ou protection. On donne ce privilege à ceux qui marcheront en Eſpagne contre les infideles, qu'ils ſont déchargez eux & leurs cautions des uſures qu'ils ont promiſes, ſuivant un decret du pape Gregoire VIII. en faveur de la croiſade pour Jeruſalem ; & ils peuvent même repeter les uſures qu'ils ont payées. *Sup. liv. LXXII. n. 7.*

On recommande la ſûreté de toutes les perſonnes qui voïagent ſans armes, particulierement des pelerins. L'égliſe prend ſous ſa protection les Juifs ou autres infideles convertis, pour empêcher qu'on ne leur faſſe aucun tort en leurs biens. On recommande aux clercs la modeſtie en leurs habits & la frugalité dans leurs tables, pour appaiſer la colere de Dieu, principalement en ce temps, dit le concile, où les Sarraſins ſont les maîtres de la terre ſainte, & ravagent l'Eſpagne plus cruellement qu'à l'ordinaire. On confirme l'excommunication prononcée contre ceux qui avoient pris & rançonné Raimond évêque de Lodeve. Et parce qu'il y avoit des heretiques, c'eſt-à-dire des Albigeois, en pluſieurs endroits de la province, on laiſſa

à

à la discretion des évesques d'user des interdits comme ils jugeront à propos, de peur que les interdits generaux & de longue durée ne donnent occasion à ces heretiques de seduire les simples. On commençoit à reconnoître l'inconvenient de ces interdits inconnus à la bonne antiquité : qui laissant le peuple sans exercice de la vraïe religion, l'exposoient à la tentation d'en prendre une fausse. AN. 1196.

LVII. Le roi Philippe se remarie.

Cependant le pape Celestin aïant appris comment le mariage du roi Philippe avec Ingeburge, avoit été declaré nul ; & touché des plaintes du roi de Dannemarc frere de cette princesse, envoïa en France deux légats, Melior prestre cardinal & Cencio soudiacre, qui étant arrivez à Paris y assemblerent un concile de tous les évesques & les abbez du roïaume, pour examiner la validité de ce mariage : mais la crainte les aïant empesché d'agir avec liberté, leur légation fut sans effet. Après leur retour le pape écrivit à Michel archevesque de Sens, se plaignant, qu'avant que de décider une affaire de cette importance on n'eût pas consulté le saint siege : quoiqu'on doive lui rapporter toutes les causes majeures suivant la maxime établie par les canons, & toûjours observée par l'église Gallicane. Il cite l'exemple du mariage de Lothaire & de Tietberge ; & continuë ainsi : Nous avons exhorté le roi Philippe par le soudiacre Cencio envoïé exprès & par nos lettres, à traiter maritalement la princesse son épouse, sans écouter les mauvais conseils ; mais il n'a pas reçu ce légat avec la dévotion convenable. C'est pourquoi aïant égard à l'acte public qui nous a été envoïé par l'archevesque de Lunden & ses suffragans, touchant la genealogie de la princesse & la commune renommée : nous cassons & annullons de

Rigord. p. 37.

Ap. Rad. de Dic. p. 681.

Sup. liv. L. n. 6.

AN. 1196. l'avis de nos freres, cette ſentence de divorce renduë contre la forme de droit : vous mandant & ordonnant, que ſi le roi du vivant de cette princeſſe, en vouloit épouſer un autre, vous le lui défendiez expreſſément de notre part. La datte eſt du treiziéme de Mars 1196. Mais le roi Philippe ne laiſſa pas d'épouſer la méme année au mois de Juin Marie fille du duc de Meranie & de Bohéme. Ingeburge s'en plaignit au pape Celeſtin par une lettre où elle dit, qu'il y a trois ans que Philippe l'a épouſée & qu'il la retient en priſon dans un château : mais Celeſtin ne fit plus de pourſuites ſur ce ſujet : ſoit qu'il ſe fut relâché, ſoit que ſon grand âge & le peu qu'il vécut depuis, ne lui permiſſent pas d'agir plus vigoureuſement.

Rigord. p. 40. *Geſta Inn.* III. *n.* 50. *Ap. Baluſ. Miſcel. p.* 422.

LVIII. Mort de Maurice. La même année le onziéme de Septembre Maurice évêque de Paris mourut après avoir rempli ce ſiege trente-ſix ans. C'étoit le pere des pauvres, & entre les grands biens qu'il fit il fonda quatre abbaies dans ſon dioceſe : deux de chanoines reguliers Herivaux & Hermieres, deux de filles, Hiere & Gif. Il laiſſa aux pauvres tout ce qu'il avoit en fonds de terres. Et comme il étoit informé que de ſon temps pluſieurs ſçavans doutoient de la reſurrection des corps, il fit écrire ſur un rouleau ce fameux paſſage de Job : Je ſçai que mon Redempteur eſt vivant & qu'au dernier jour je me leverai de terre, & le reſte. Il ordonna en mourant que l'on mit ſur ſa poitrine ce rouleau étendu : afin que tous les hommes de lettres qui viendroient à ſes funerailles fuſſent confirmez dans la foi de la reſurrection. Il fut enterré à ſaint Victor au milieu du chœur.

Eudes de Sully évêque de Paris. *Rigord. p.* 40. *Sup. l.* LXX. *n.* 33. *Job.* XIX. 25.

Son ſucceſſeur dans le ſiege de Paris fut Eudes fils d'Archambaud, ſeigneur de Sulli & frere de Henri archevêque de Bourges. Pierre

de Blois, qui étoit alors en Angleterre, ecrivit ainſi ſur cette élection à l'abbé de Gloceſtre, qui lui avoit demandé ce qu'il en ſçavoit: Après la mort de Maurice, le chapitre de Paris délibera ſur le choix du ſucceſſeur. Il y avoit pluſieurs vieillards, qui depuis long-temps avoient amaſſé de l'argent pour l'emploïer en cette occaſion, & qui par leurs agens faiſoient des propoſitions honteuſes : mais cette ſage compagnie éluda leurs artifices, & choiſit tout d'une voix & malgré lui Eudes le chantre de Bourges. Je l'ai connu à Paris & cheri tendrement pendant le temps de ſes études, où l'onction ſpirituelle l'inſtruiſoit plus que les leçons de ſes maîtres. Son précepteur, qui étoit mon diſciple, m'a ſouvent rapporté avec quel ſoin, quelle devotion & quel ſecret il s'appliquoit dès-lors tout jeune qu'il étoit, aux œuvres de pieté, particulierement à l'aumône. Aïant atteint l'âge de puberté il alla à Rome, dans le temps que Gregoire VIII. ſucceda à Urbain. J'y étoit alors, & je vis avec plaiſir que le pape & les cardinaux lui rendirent des honneurs peu inferieurs à ceux des évêques. S'étant conſervé dès l'enfance dans une grande pureté, il travailla pendant la force de la jeuneſſe à reprimer l'inſolence de la chair, par les veilles, les jeûnes & les diſciplines. Il diſtribuoit aux pauvres un grand revenu qu'il avoit en Angleterre, & entretenoit trois écoliers pauvres, mais ſtudieux & vertueux. Depuis qu'il eſt ſacré évêque, on dit publiquement qu'il s'applique ſans relâche à ſes devoirs. Il eſt frere de l'archevêque de Bourges, deſcendu de princes très-illuſtres : parent d'un côté du roi d'Angleterre, & de l'autre encore plus proche parent du roi de France.

AN. 1196. *epiſt. 126.*

Sup. liv. LXXIII. n. 58.

v. not. p. 745.

LIX. Queſtion ſur l'Euchariſtie.

L'année ſuivante 1197. mourut Pierre le Chantre docteur fameux par ſa ſcience & ſa

vertu. Il avoit été chantre de l'égliſe de Paris, dont le ſurnom lui eſt demeuré : mais la derniere année de ſa vie il ſe retira dans l'abbaïe de Long-pont, ordre de Citeaux dioceſe de Soiſſons, où il mourut avant la fin de ſon noviciat. Il laiſſa pluſieurs ouvrages, dont il n'y a que la ſomme d'imprimée. Quoiqu'il fut un des plus celebres théologiens de ſon temps, il n'a pas été ſuivi toutefois dans une opinion qu'il avoit de l'euchariſtie. C'eſt qu'il croïoit que la conſécration des deux eſpeces étoit indiviſible ; & que le pain n'étoit changé au corps de JESUS-CHRIST qu'après la conſécration du vin. D'où il s'enſuivoit, que ſi le prêtre mouroit ſubitement après la conſécration du pain, il n'y avoit rien de fait, & ſi après la conſécration du calice il s'appercevoit qu'il n'y eût que de l'eau, il devoit recommencer & conſacrer les deux eſpeces.

AN. 1197. *Nang. Chr. an. Alberic. Chr. 1197. Jac. Vitr. hiſt. Occ. c. 8.*

Ceſaire d'Heiſterbac moine de Cîteaux, qui vivoit dans le même temps, attribuë cette opinion à Pierre le chantre & à ſes ſectateurs ; mais il dit que ſuivant la coûtume de ſon ordre, on étoit obligé de croire que la conſécration de chaque eſpece ſe faiſoit ſéparément. Car, ajoûte-t-il, ſi après la bénediction du pain il ne ſe trouve point de vin dans le calice, nous ne la repetons point, mais ſeulement celle du calice. Cette queſtion n'auroit pas eu lieu ſi l'uſage eût été dès-lors d'adorer & élever l'hoſtie avant la conſécration du calice : auſſi n'ai-je trouvé juſques ici aucun veſtige de cette cérémonie ; & on peut croire qu'elle a été introduite pour empêcher que l'on ne doutât à l'avenir de la converſion du pain au corps de notre Seigneur avant celle du vin. Toutefois Jacques de Vitri qui mourut l'an 1244. en parle comme d'une coûtume déja établie dans l'égliſe.

Diſt. IX. c. 27.

Hiſt. Occ. c. ult. p. 444. edit. 1596.

Philippe de Dreux évêque de Beauvais petit fils du roi Louis le Gros, aiant plus d'égard à sa naissance qu'à sa profession, étoit un prélat guerrier. Il fut pris par les Anglois au mois de Mai 1196. dans une course que fit le comte de Mortain avec le chef des Brabançons. Car ils vinrent piller jusques aux portes de Beauvais, & l'évêque sortit pour les repousser, accompagné de plusieurs nobles & du peuple armé. Peut-être croïoit-il pouvoir prendre les armes contre ces Brabançons ennemis publics & excommuniez au concile de Latran sous Alexandre III. Il fut pris & traité durement dans sa prison; & il s'en plaignit au pape Celestin par une lettre dont il chargea l'évêque d'Orleans son frere, & qui avoit été précedée de plusieurs autres. Il ne manque pas d'y relever la circonstance des Brabançons emploïez par le roi d'Angleterre; & prétend que ce prince a encouru les censures ecclesiastiques en le faisant prendre. Il en demande justice au pape & lui fait entendre que s'il ne la rend, il se rendra lui même complice. Le pape lui répondit, qu'il n'avoit que ce qu'il meritoit, pour avoir voulu faire le guerrier contre le devoir de sa profession, & avoir pris part à la guerre injuste que le roi de France faisoit au roi d'Angleterre, pendant qu'il étoit absent pour la croisade. Je ne laisse pas, ajoûte-t-il, d'écrire en votre faveur au roi d'Angleterre: mais je ne puis en cette occasion que le prier, & non lui rien commander. Le roi Richard aïant reçu la lettre du pape; où il le prioit de délivrer son cher frere l'évêque de Beauvais, lui envoïa la cotte de mailles avec laquelle le prélat avoit été pris; & lui fit dire: Voïez si c'est la robbe de votre frere: faisant allusion à une parole de l'écriture, suivant l'usage du temps. L'évêque ne fut

AN. 1197.

LX. Prison de Philippe évêque de Beauvais. *Rog. p. 768. G. Neubr. v. c. 30.*

Sup. liv. LXXIII. n. 7.

Rog. p. 779. to. x. conc. p. 1779.

Ep. 15.

Jo. Brom. p. 1173.

Gen. XXVII. 32.

délivré qu'en 1202. la ſixiéme année de ſa priſon.

AN. 1197. LXI Croiſade des Allemans.

Les croiſez Allemans ſe trouverent en ſi grand nombre qu'ils compoſerent trois armées : dont la premiere que commandoit Conrad archevêque de Maïence alla par terre à C. P. & de-là par mer à Tyr ; la ſeconde s'embarqua d'abord, côtoïa la France & l'Eſpagne, prit en paſſant ſur les Mores Silves en Portugal & la ruina, puis ſe rendit par le détroit en Paleſtine à Acre. La troiſiéme armée, qui étoit la plus forte, ſuivit l'empereur Henri en Italie, pour achever de lui ſoûmettre la Pouille & la Sicile, après quoi il l'envoïa en Levant, ſous la conduite de Conrad évêque de Virsbourg ſon chancelier. Cette flote arriva au port d'Acre le vingt-deuxiéme de Septembre 1196. Mais le chancelier s'arrêta en l'iſle de Chipre, pour en couronner roi Gui de Luſignan : qui pour montrer qu'il ne dépendoit plus de l'empereur de C. P. avoit demandé avec empreſſement à l'empereur d'Allemagne de lui envoïer la couronne. Il reçut donc le chancelier avec un grand honneur & le retint long-temps, après quoi le prélat ſe rendit à Acre.

Otton à S. El. c. 42. Rog. p 771. Arnold. lub. v. c. 2.

Cependant Leon ou Livon roi d'Armenie, pour s'attirer le ſecours des croiſez envoïa aux ſeigneurs des ambaſſadeurs, avec des preſens & des lettres, par leſquels il déclaroit qu'il étoit prêt de ſe ſoûmettre à l'empereur, s'il vouloit lui faire l'honneur de lui envoïer la couronne, qu'il deſiroit depuis long-temps. D'abord on deſtina le chancelier à cette ambaſſade : mais comme il étoit à Barut, on y envoïa l'archevêque de Maïence, qui couronna le roi d'Armenie au nom de l'empereur Henri. Il fit plus, & travailla par ſes inſtructions à ramener ce prince & tous ſes ſujets à l'obéiſſance de l'égliſe Romaine, & baptiſa Rupin ſon petit-neveu

Innoc. III. l. 11. epiſt. 252.

fils d'Alis ſa niece & de Raimond prince d'Antioche. Il reconcilia même ce prince avec le roi, & appaiſa pour lors leur diviſion, qui apportoit un grand trouble dans l'égliſe d'Orient. AN. 1197.

Quand les croiſez Allemans arriverent en Paleſtine, ils trouverent que Valeran comte de Limbourg qui étoit arrivé devant, avoit déja rompu la treve que le roi Richard avoit faite avec les Sarraſins; & Safadin frere de Saladin qui avoit la principale autorité ſur eux avoit aſſiegé Jaffa, qu'il prit & la ruina. Les Chrétiens toutefois gagnerent une bataille près de Sidon, & reprirent pluſieurs villes; mais s'étant attachez au ſiege de Toron ils y perdirent beaucoup de temps, & leverent enfin le ſiege par la trahiſon de quelques Templiers & de l'évêque de Virsbourg, qui ſe laiſſerent corrompre moiennant une grande quantité d'or, encore ſe trouva-t-il faux. *Rog. p. 773.* *Otto. c. 42.*

Les croiſez Allemans étant à Acre étoient extrêmement ſcandaliſez de la vie dereglée des Templiers & des ſeigneurs Chrétiens du païs; & d'ailleurs ils étoient perſuadez que ceux-ci les trahiſſoient & s'entendoient avec les infideles. Car ces Francs Levantins ne cherchant que leurs interêts, ſe contentoient de la côte dont les terres ſont très-fertiles, & ne ſe ſoucioient ni de Jeruſalem ni du ſaint Sepulcre. Les Allemans donc ſe ſeparerent d'eux, & conduits par leurs propres chefs eurent en divers rencontres quelques avantages ſur les infideles. Enſuite dequoi on leur rapporta, que les Levantins de concert avec les Sarraſins avoient réſolu de les faire perir; & que Henri comte de Champagne & roi titulaire de Jeruſalem étoit de la conſpiration. Auſſi les Allemans regarderent-ils comme une punition divine la mort funeſte de ce jeune prince. Car étant à Acre ap-

puïé à une fenêtre, l'appui rompit, il tomba
An. 1197. & ſe caſſa la tête. Iſabelle ſa veuve épouſa en quatriémes nôces Aimeri de Luſignan roi de Chipre, & lui porta le titre de roi de Jeruſalem. Les Allemans s'étant ſeparez ſe retirerent à Jaffa, qu'ils s'efforçoient de rétablir, & eurent quelque avantage ſur les Sarraſins : mais quand ils apprirent la mort de l'empereur Henri & la diviſion qu'elle cauſoit en Allemagne, ils ne ſongerent plus qu'à revenir au plûtôt chez eux. Ainſi cette grande croiſade fut ſans fruit.

LXII. Mort de Henri VI. Philippe & Otton rois des Romains.

L'empereur Henri étoit retourné en Sicile & mourut à Meſſine la veille de ſaint Michel vingt-huitiéme de Septembre 1197. extrémement haï des gens du païs, même de l'imperatrice Conſtance ſa femme, à cauſe des cruautez qu'il avoit exercées contre eux. Le bruit courut même qu'elle l'avoit fait empoiſonner. Il avoit regné ſept ans depuis la mort de ſon pere. Comme il étoit encore excommunié à cauſe de la priſe du roi Richard & de la rançon qu'il en avoit exigée : le pape défendit de l'enterrer, & l'archevêque de Meſſine fut obligé d'aller à Rome en demander la permiſſion. Le pape ne l'accorda qu'à condition que le roi d'Angleterre y conſentiroit, & que l'argent ſeroit rendu. L'archevêque de Meſſine demandoit encore le conſentement du pape pour faire couronner roi de Sicile Frideric fils de l'empereur Henri. Le pape répondit, qu'il le permettroit ſi les cardinaux y conſentoient ; & pour cette permiſſion, on donna mille marcs d'argent au pape & autant aux cardinaux. Il fallut auſſi que l'imperatrice jurât ſur les évangiles, que Frideric étoit fils de l'empereur & d'elle. Ce petit prince n'avoit pas encore trois ans étant né le vingt-ſixiéme Decembre 1194. On lui donna pour tuteur ſon oncle Philippe

Rog. f. 773. Sup. n. 5.

Reg. p. 774.

Al. Stad. en. Ric. de S. Ger.

duc de Suaube frere de l'empereur Henri, qui fut élu roi des Romains par la haute Allemagne & par la Poüille & la Sicile, mais la baſſe Allemagne élut Otton duc de Saxe; & cette diviſion dans l'empire en attira une grande dans l'égliſe. AN. 1197. *Auct. Aquicinct. an. 1197. 1198.*

La même année 1197. mourut en Livonie Berthold ſecond évêque de Riga. Après la mort de Meïnard fondateur de cette égliſe, Berthold dont le merite étoit connu de tout le monde fut élu d'un commun conſentement du clergé & du peuple; & étant venu à Bréme y fut ſacré évêque. On lui donna même un revenu juſques à la valeur de vingt marcs d'argent. Par ſes exhortations quelques ſeigneurs ſe croiſerent pour marcher contre les infideles, & quelques eccleſiaſtiques promirent de les accompagner; mais comme il n'y avoit point alors de croiſade pour Jeruſalem, le pape Celeſtin permit à ceux qui avoient fait vœu d'y aller, de ſe joindre à ceux qui alloient en Livonie, leur promettant la même indulgence. Il ſe fit donc de toute la Saxe, la Veſtfalie & la Friſe une grande aſſemblée de prélats, de clercs, de chevaliers & de marchands, qui s'étant pourvus à Lubec de vaiſſeaux, d'armes & de vivres, arriverent juſques en Livonie. Mais l'évêque Berthold s'étant mis à leur tête pour marcher contre les infideles, il tomba entre leurs mains accompagné ſeulement de deux autres, & ils le tuerent. On le tint pour martyr, & ce qui confirma l'opinion de ſa ſainteté, c'eſt que deux jours après, comme on cherchoit les morts, on trouva ſon corps ſans corruption, quoique les autres fuſſent pleins de mouches & de vers. On l'enterra à Riga & on lui donna pour ſucceſſeur Albert chanoine de Brême, jeune homme, mais qui dans ſes mœurs avoit déja une grande maturité.

LXIII. Egliſes du Nort. *Auct. Aquicinct an. 1197. Arnold. Lub. lib. VII. c. 9.*

Arnold. IV. c. 24. Quelque-temps auparavant étoit mort Bernon premier évêque de Suerin. Car du temps des Ottons la réſidence des évêques de cette province étoit à Meclebourg, & Bernon lui-même y avoit reſidé du temps du pape Adrien: mais la crainte des Sclaves, qui avoient ſouvent inſulté ces évêques, fit transferer le ſiege à Suerin. Bernon y fut donc établi le premier par Henri le Lion duc de Saxe. Il ne laiſſa pas d'être maltraité par les barbares: il fut battu, ſoufleté & ſouvent mené avec dériſion aux ſacrifices des idoles. Toutefois il perſevera avec tant de fermeté, qu'il abolit l'idolâtrie, coupa les bois conſacrez aux faux dieux; & au lieu du culte de Genedract, établit celui de ſaint Godehard évêque d'Hildesheim. Après la mort de Bernon on élut évêque de Suerin Bernard doïen de la même égliſe, Henri le Lion mourut vers le même temps, c'eſt-à-dire en 1195.

Helm. l. c. 88.

Sup. l. XIX. n. 1.

Ch. Citiz.

LXIV. 5. Homobon de Cremone. *vita ap. Sur. 13. Nov.*

A Cremone en Lombardie vivoit un citoïen nommé Homobon, d'une famille ancienne, mais d'une fortune médiocre. Son pere qui étoit marchand l'éleva dans la même profeſſion & le maria. Homobon vêcut avec ſa femme dans une grande pureté, & exerça ſon negoce avec une droiture & une fidelité parfaite. Se trouvant plus libre après la mort de ſon pere, il réſolut de ne plus travailler à s'enrichir ſur la terre & à n'amaſſer des tréſors que pour le ciel: il ſe retira de la compagnie des hommes & s'appliqua aux jeûnes, aux veilles & à la priere. Il commença à diſtribuer aux pauvres ce qu'il avoit gagné par le trafic; & il n'attendoit pas qu'ils lui demandaſſent l'aumône, il alloit lui-même au-devant, & exerçoit toutes les œuvres de charité corporelles & ſpirituelles. Sa femme moins détachée que lui des biens du monde, trouvoit très-mauvais qu'il les menageât ſi peu.

Des prieres elle en vint aux reproches & aux injures : mais le ſaint homme ſans s'en émouvoir lui repreſentoit doucement que ce que l'on donne à Dieu n'eſt jamais perdu.

Il alloit ſouvent même la nuit à l'égliſe de ſaint Gilles, dont ſa maiſon étoit proche ; & Obert qui en étoit curé voïant ſa dévotion, lui en ouvroit la porte toutes les nuits après que l'on avoit ſonné matines. Mais il le trouva pluſieurs fois dans l'égliſe avant qu'il l'eut ouverte, quoiqu'il l'eut fermée le ſoir ; ce qu'il regarda comme un miracle. On voit ici que dès lors le peuple n'aſſiſtoit plus aux offices de la nuit. Homobon y venoit toutes les nuits, & demeuroit enſuite devant le crucifix proſterné en oraiſon juſques à la meſſe. Il eut même le don des miracles, & ſa réputation s'étendit au loin ; enſorte qu'il convertit pluſieurs heretiques, qui furent plus touchez de ſes vertus que des diſputes avec les hommes les plus doctes. J'entens par ces heretiques les Manichéens répandus en Lombardie.

Un jour Homobon aïant aſſiſté à Matines & prié juſques à la meſſe à ſon ordinaire, ſe proſterna au *Gloria in excelſis* les mains étenduës en croix. Comme on vit qu'il ne ſe levoit point à l'évangile, on crut qu'il s'étoit endormi ; on voulut l'éveiller, & on trouva qu'il étoit mort. C'étoit le treiziéme de Novembre 1197. on l'enterra dans la même égliſe ; il ſe fit pluſieurs miracles à ſon tombeau, & deux ans après il fut canoniſé par le pape Innocent III. ſur la relation de Sicard évêque de Cremone & du prêtre Obert. L'égliſe honore ſa memoire le jour de ſa mort. *Martyr. R.* 13. *Nov.*

Fin du quinziéme Tome.

TABLE
DES MATIERES.

A

ABEN Ezra Rabin fameux. 338

Abſalom évêque de Roſchild. 246. Transferé au ſiége de Lunden. 387

Abſolution pour le ſang répandu en guerre juſte. 14. Abſolutions données par ſurpriſe à ceux que S. Thomas avoit excommuniez. 238. Abſolution *à cautele*. 572

Acerbo Morena hiſtorien. 225

Acre en Paleſtine aſſiegée & priſe par les Croiſez. 528

Adam docteur Ariſtotelicien. 60. Diſciple de Pierre Lombard. 415. Evêque de S. Aſaf. 353

Adrien IV. pape. 4. 6. fait chaſſer de Rome les Arnaudiſtes, & y eſt reçu. *ibid.* Son entretien avec Frideric Barberouſſe. 8. Excommunie Guillaume roi de Sicile. 15. Fait avec lui une paix déſavantageuſe. 22. Ses entretiens avec Jean de Sariſberi. 24. Appaiſe l'empereur Frideric. 44. Se broüille de nouveau avec lui. 50. Ses prétentions contre l'empereur. 64. Sa mort. 66. Laiſſe ſa mere pauvre. *ibid.*

Agnés de Meranie troiſiéme femme de Philippe Auguſte. 578

Aimeri patriarche d'Antioche. 451. Réunit les Maronites. 453

Aimeri de Luſignan frere de Gui roi de Chipre & de Jeruſalem. 584.

Albert fils du roi de Bohéme, archevêque de

Salsbourg. 247. Resigne entre les mains de l'empereur Frideric. 257. Puis du pape 380. Rentre dans son siége. 455

Albert chancelier de l'église Romaine, légat pour l'absolution du roi d'Angleterre. 325

Albert l'Ermite évêque de Bethléhem, puis patriarche de Jerusalem. 533

S. *Albert* évêque de Liege. 543. Sa mort. 544

Albi. Concile en 1176. touchant les Manichéens. 362

Albigeois. Ordonné de les rechercher. 130. Vrais Manichéens convaincus & condamnez au concile d'Albi. 367. Leurs erreurs. 436. Leurs ravages. 438

Alexandre III. pape. 66. Son sacre. 68. Ses premieres lettres. 69. Cardinaux pour lui. *ibid*. Il refuse d'aller au concile de Pavie. 74. Il envoïe des légats de tous côtez. 76. Il excommunie l'empereur Frideric, & absout ses sujets du serment. 84. Lettre pour la défense d'Alexandre. 86. Raisons pour lui. 93. 108. Reconnu publiquement en France & en Angleterre. 98. 107. Reconnu en Palestine. 102. Se retire en France. 111. Sejourne à Clermont en Auvergne. 119. Puis au Bourg-Dieu. 121. Puis à Tours. 126. A Paris. 127. A Sens. 130. Rappellé à Rome. 155. Part pour y retourner. 182. Sejourne à Montpellier. 185. Arrive à Rome. 187. S'afflige de la mort de S. Thomas. 312. Accepte la paix proposée par Frideric. 369. Vient à Venise. 372. Revient à Anagni. 382. Rappellé à Rome. 402. Publie la croisade. 432. Mort d'Alexandre III. 437.

Alexandrie de la Paille. Sa fondation. 243. Erigée en évêché. 355

Alexis l'Ange Comnene empereur de C. P. 568

Alexis Comnene le jeune, empereur de C. P. 427. Couronné, puis étranglé. 458.

Alfonſe VIII. roi de Caſtille, ſe dit empereur des Eſpagnes. 28

Algiſe de Pirovane archeveſque de Milan. 368

Alienor reine d'Angleterre. 3

Amauri patriarche de Jeruſalem. 102. Sa mort. 429

Amauri roi de Jeruſalem. 102. Ne peut avoir juſtice des Templiers. 332. Sa mort. *ibid.*

Anaſtaſe IV. pape, ſa mort. 4

Ancone aſſiegée par l'empereur Frideric. 212.

Andronic Comnene appellé à C. P. 446. Y eſt reçu. 448. Couronné empereur. 457. Maſſacré. 474

Anſelme éveſque d'Havelsberg transferé à Ravenne. 6. Sa mort 50

S. Anthelme chartreux. Ses commencemens. 137. Attire ſon ordre à Alexandre III. 106. Elû éveſque de Bellai. 139. Sacré par le pape. 136. Ses vertus. 398. Excommunie le comte de Savoïe. *ibid.* Se retire à la Chartreuſe. 399. Son autorité. *ibid.* Sa mort. 400

Appellations reſtraintes en Angleterre. 148

Argentan. Conference pour l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 231

Argenteüil. On y garde la robe de N. S. 28

Ariſtote. Son autorité pendant le douziéme ſiécle. 59. 64. 340

Armeniens. Leurs erreurs. 277. Leurs pratiques particulieres. 263. Moins éloignez des Latins que les Grecs. 315

Arnauld de Breſſe à Rome. 5. Pris & brûlé. 7

Arnauld ou Renauld de Châtillon, ſeigneur de Carac, inſulte aux Muſulmans.

450.489.Sa mort.492.
Arnold archeveſque de Maïence tué. 110. Sa mort vengée par l'empereur. 143
Arnoul évesque de Liſieux ſoûtient le P. Alexandre auprès du roi d'Angleterre.87. Preſche à l'ouverture du concile de Tours. 127. Conſeille au roi d'Angleterre de diviſer les évesques. 142. Ses conſeils à S. Thomas de Cantorberi. 188. Conſeille au roi d'appeller. 195. Se retire à S. Victor, & y meurt. 441
Comte d'*Arondel* parle ſagement devant le pape. 170
Arſouf. Victoire du roi Richard ſur Saladin près cette ville. 533
Aſſaſſins. Carmatiens ou Bartenis, ſecte des Muſulmans. 332
Aſile de l'égliſe de ſainte Sophie reſtraint. 219
Avent Abſtinence & jeûne. 329
Averroès philoſophe Arabe. 339
Avranches. Concile en 1172. *p*. 328.

B

BAYEUX. Conference pour l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 259
Baptême. S'il faut dire: Je te baptiſe, &c. 546.
Baſile. d'Acride archeveſque de Theſſalonique. Le pape Adrien lui écrit. 16
Baſile Camatere patriarche de C. P.457. Dépoſé. 474
Baudoüin archeveſque de Ceſarée. 20
Baudoüin archeveſque de Breſme, ſchiſmatique. 227. Sa mort. 416
Baudoüin abbé de Citeaux, évesque de Vorcheſtre, puis archeveſque de Cantorberi. 470. Sa mort. 534. Ses écrits. *ibid*.
Baudoüin III. roi de Jeruſalem. Sa mort. 103.
Baudoüin IV. roi de Jeruſalem. 332. 430. Lépreux & incapable de gouverner. 466. Sa mort. 471
Baudoüin V. enfant,

roi de Jeruſalem. 467. Sa mort. 472. 490
Beguines filles dévotes aux Païs-Bas. Leur inſtitution. 351.
Benefice. Explication de ce mot. 44
Benjamin Juif. Ses voïages. 334. Son jugement du pape & du patriarche de C.P. *ibid.* Du calife de Bagdad. 336. Ses erreurs & ſes fictions. 337. Son retour. *ibid.*
S. Bernard canoniſé. 343
Bernard hermite au bois de Vincennes. 444. 518
Bernard évêque de Nevers, commis par le pape pour l'affaire de ſaint Thomas. 274
Bernard du Coudrai, moine de Grandmont, emploïé par le pape en l'affaire de ſaint Thomas. 267
Bernon premier évêque de Suerin. 586
Bertold abbé en Saxe, puis ſecond évêque de Riga. 484. Sa mort. 585
Biens des égliſes vacantes pillez en Orient. 16. en Catalogne. 27. en Hongrie. 270
Boëmond, prince d'Antioche, excommunié par le patriarche, le perſecute. 451. Paix entre eux. 452
Bons-Hommes, nom des Albigeois. 362
Boulogne en Lombardie. Ecole fameuſe. 47. Alexandre III. lui fait part de ſon élection. 69
Boulogne ſur mer ſe prétend évêché. 103
Bulgare, Martin, Jacques & Hugues, docteurs fameux de droit à Boulogne. 46

C

CAEN. Conference touchant l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 260
Calatrave en Caſtille. Ordre militaire y commence. 55
Calcedoine. Définition de foi de ce concile tirée des expreſſions des Peres. 284. 285
Cantorberi Son égliſe cathédrale interdite pour le meurtre de ſaint Thomas. 311.

Réconciliée. 325
Captivité. Chef de la captivité ſelon R. Benjamin. 336
Caraïtes. Secte des Juifs. 314
Caſſel en Irlande. Concile general du païs. 313
Caſimir roi de Pologne demande au pape la confirmation d'une ordonnance. 437
Ceinture. Chrétiens obligez à la porter chez les Muſulmans. 321
Celeſtin III. pape. 525
Cencio camerier du pape. Son ordre Romain. 525
Chapelains des châteaux à quoi obligez. 129
Chariton patriarche de C. P. Sa mort. 427
Charlemagne. Sa canoniſation. 192
Chartreux déclarez pour Alexandre III. 106. Suite de leurs prieurs. 138. Trois chartreux de ſuite évêſques du Bellai. 400
Chinon. Conference touchant l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 194
Chipre conquiſe par Richard roi d'Angleterre. 528
Chrétiens en Egypte, notaires & écrivains du divan. 320. Saladin leur ôte ces emplois. 321. Les protege d'ailleurs. 512
Chriſtian, élû archevêſque de Maience. 111. Mis en poſſeſſion. 143. Confirmé dans l'archeveſché. 381. 416. Sa mort. 454
Cîteaux. Cette ordre declaré pour Alexandre III. 106
Civitot près de C. P. monaſtere de Clugni. 32
Clarendon. Aſſemblée pour les coûtumes d'Angleterre. 144
Clement III. pape. 499. Son traité avec les Romains. *ibid.* Sa mort. 525
Clercs. Défenſe à eux de ſe charger d'affaires temporelles. 220
Clugni. Grandeur de cette abbaïe & ſes dépendances. 32. Chute de l'ordre. 33
Premiere *Collecte* pour

le ſecours de la terre ſainte. 194
Sainte *Colombe* de Sens. Retraite de S. Thomas de Cantorberi. 207
Concours des deux puiſſances pour l'extirpation des hereſies. 463
Concile. Explication de ce mot. 44
Concile general III. de Latran. Sa convocation cruë interreſſée. 404. Evêques qui y aſſiſterent. 405. Ses ſeſſions. 406
Conrad archeveſque de Salsbourg. Sa mort. 247
Conrad de Vitelſpach archeveſq. de Maïence. 111. Embraſſe l'obedience d'Alexandre III. & eſt chaſſé. 143. Se retire près du pape. 180. Transferé à Salsbourg. 381. Rétabli à Maïence. 455
Conſtance fille de Roger roi de Sicile épouſe Henri VI. roi des Romains 476. Heritiere de la Sicile. 520
Conſtantin de Bulgarie métropolitain de Corfou. Son erreur ſur l'égalité du Pere & de Fils. 217
Conſtantinople. Concile ſur la queſtion de l'égalité du Pere & du Fils. 214. Ses canons théologiques. 216
Cotteraux & autres brigans excommuniez au concile de Latran. 413
Coûtumes d'Angleterre. Le roi veut obliger les évêques à les obſerver. 141. 145. On les redige par écrit. *ibid.* Le pape refuſe de les confirmer. 151. Les rejette. 172
Croiſade d'Allemans & d'Italiens en 1195. *p.* 573. Croiſade prêchée en France. 574

D

R. DAVID Kimhi grammairien. 340
Decime. Saladine ordonnée pour l'Angleterre : 01. Et pour la France. 504
Demetrius de Lampé théologien téméraire. 214
Denier ſaint Pierre en Angleterre. 182

S. Denis en France. Conference pour l'affaire de S. Thomas. 264
Diacre en cas de neceſſité donnoit l'Euchariſtie & la Penitence. 570
Diſmes inféodées laiſſées aux laïques. 411. Diſmes. Révolte en Holſace pour ne les païer. 144. Diſme établie en Irlande. 324
Dol prétendu archeveſché. Suite de cette conteſtation ſous Lucius III. 439
Domfront. Conference du roi d'Angleterre avec les nonces Gratien & Vivien. 257
Donation de Conſtantin cruë veritable. 52. Ce qu'en croïoit Godefroi de Viterbe. 478. Rapportée par Theod. Balſamon. 364
Doſithée moine de Stude puis patriarche de Jeruſalem. 515. Transferé à C.P. 564. Dépoſé. 565
S. Droſin, invoqué par les champions. 195
Druſiens peuple ſans religion. 335
Dublin. Concile en 1186. Sur l'incontinence du clergé.

E.

S. EBERARD abbé de Bibourg, puis archevêque de Salsbourg. 82. 84. 85. Sa mort. 86
Eberard évêque de Bamberg. Sa lettre ſage au pape Adrien IV. 53. Lettre ſur le concile de Pavie. 82
Ecbert, chanoine de Bonne, puis abbé de Schonauge, frere de ſainte Eliſabeth. 29. Ses écrits. 31
S. Edoüard confeſſeur canoniſé. 104
Elections. Regles pour l'élection du pape. 406. Des évêques. *ibid.* Conſentement du roi néceſſaire. 149
S. Eliſabeth de Schonauge. 28. Ses viſions. 29. Quelle eſt leur autorité. 31. Sa mort. *ibid.*
Empire. Les Romains prétendoient que c'étoit un don des papes. 39
Ecoſſe. Prétention des archevêques d'Yorc & de Cantorberi ſur

les égliſes de ce roïaume. 357. Clement III. les ſoûmet immediatement au ſaint ſiége. 507. Schiſme entre Jean & Hugues pour le ſiége de ſaint André. 422. 433. 438. Adjugé à Hugues. 455. Fin du ſchiſme. 506

Eſquil archevêque de Lunden arrêté en Allemagne. 38. Légat en Dannemarc. 246. Renonce à l'archevêché de Lunden. 386. Sa mort. 388

Etienne abbé de ſainte Genevieve de Paris. 438. Evêque de Tournai. 545

Etienne roi d'Angleterre. Sa mort. 3

Etienne III. roi de Hongrie. Son ordonnance en faveur de l'egliſe. 269. Sa mort. 270

Etienne chancelier de Sicile & archevêque de Palerme. 270

Ethiopie ſoûmiſe au patriarche Jacobite d'Alexandrie. 532

Etudes. Leur état pendant le douziéme ſiécle. 59

Etudians. Loi de Frideric I. en leur faveur. 47

Euchariſtie. Défenſe de la tremper. 352. Origine de l'élevation après la conſecration. 580

Eudes de Sully évêque de Paris. 578

Evêchez. Abus de les laiſſer vaquer pour joüir des revenus. 131. 269. Ces revenus acquis au roi. 149

Evêques. Leur promeſſe d'aller à Rome de temps en temps. 92. Défenſe de ſortir du roïaume ſans permiſſion du roi. 147. Ne doivent renoncer à leur dignité au gré des princes. 158. Evêques d'Angleterre députez au pape contre S. Thomas. 163. Viennent devant le roi de France. 167. Devant le pape. 168. Se retirent. 162. Evêques de France ſe plaignent au pape du roi d'Angleterre. 264 Evêques mépriſez & rejettez par les Albigeois. 364. Evêques courtiſans : leur

apologie par Pierre de Blois. 434. Evêques *in partibus* juſtifiez par Theod. Balſamon. 568
Euſtache archevêque de Theſſalonique commentateur d'Homere. 472
Excommunication prive les Souverains de leur puiſſance, ſelon S. Thomas de Cantorberi & Jean de Sarisberi. 225
Exemptions blâmées. 62. Plaintes de Richard de Cantorberi au pape ſur ce ſujet. 354

F.

FASTRADE abbé de Clairvaux. Sa lettre à l'évêque de Veronne ſur la reconnoiſſance d'Alexandre III. 107
Fatimites califes d'Egypte. Leur fin. 320
Ferrare. Conference du pape Alexandre avec les Lombards pour la paix. 373
Fêtes. Conſtitution de Manuel Comnene. 214. Pothon ſe plaint des nouvelles fêtes. *ibid.*
Fils de Dieu. Queſtion à C.P. ſur ſon égalité avec le Pere. 215
Finlandois mauvais Chrétiens. 319
S. *Florin* confeſſeur à Coblents. 29
Foucher patriarche de Jeruſalem. 17. Ses plaintes contre les Hoſpitaliers. 20. Son voïage en Italie ſans fruit. 21. Sa mort. 102
Foulques moine de la Celle, puis évêque d'Eſtonie. 316. Lettres du pape Alexandre III. en ſa faveur. 317
France a toûjours pris le parti des papes légitimes. 89. 93. Ses rois protecteurs des éxilez. France n'eſt ſujette aux cenſures de Rome pour affaires temporelles. 509
Fraſcati bourg bâti ſur les ruines de Tuſculum. 527
Frideric archevêque de Cologne. 46. Sa mort. 50
Frideric Barberouſſe roi des Romains couronné à Pavie roi des Lombards. 6. Tient

l'étrier au pape Adrien IV. 9. Sa réponſe à la harangue des Romains. *ibid.* Couronné par le pape Adrien. 11. Se retire d'Italie. 14. S'offenſe d'une lettre du pape Adrien. 38. Sa réconciliation. 44. Autre lettre du pape Adrien dont il s'offenſe. 50. Ses griefs contre ce pape. 65. Frideric ne veut pas reconnoître Alexandre III. 69. Le cite au concile de Pavie. 73. Son édit en faveur d'Octavien 84. Son projet pour la monarchie univerſelle. 94. Vient à la conference de ſaint Jean de Laune. 122. Prétend juger ſeul l'égliſe Romaine. 123. 125. Vient en Italie pour mettre à Rome Gui de Créme. 212. Le veut faire renoncer au pontificat d'Alexandre. 224. Frideric feint de vouloir quitter le ſchiſme & s'en dédit. 242. Il feint une ſeconde fois. 295. S'y réſout tout de bon. 369. Vient à Veniſe. 376. Se réconcilie avec le pape. 377. Sans être réhabilité à l'empire. 381. Ses plaintes contre Urbain III. 481. Se croiſe pour la terre ſainte. 505. Son départ. 514. Sa mort. 516

Frideric Roi de Sicile fils d'Henri VI. & de Conſtance. 584

Fulde. Entrepriſe de l'abbé pour la préſeance. 458

G.

GALAND légat du pape en Dannemarc. 387

S. Galdin, cardinal archevêque de Milan. 222. Sa mort. 368

Gautelin évêque de Lodeve convainc les Albigeois. 362. Les réfute & les condamne. 364

Gautier archevêque de Palerme. 272

Gautier de ſaint Victor. Ses écrits. 416

Gautier évêque de Lincoln, puis archevêque de Roüen. 471

Geofroi Ridel évêque

d'Eli. 341
Geofroi, fils naturel du roi Henri II. élu évêque de Lincoln, non ſacré. 341. Y renonce. 432. Nommé archevêque d'Yorc. 510. Sacré. 535. Plaintes contre lui. 554. Suſpens par les déleguez du pape. 571
Geofroi Artus évêque de ſaint Aſaph, auteur d'une hiſtoire fabuleuſe des anciens Bretons. 353
Geometrie négligée au douziéme ſiecle. 63
George Xiphilin patriarche de C.P. 565
Gerard cardinal bleſſé par les Arnaudiſtes. 5. Envoïé à l'empereur Frideric. 7
Gerhoh abbé de Reicherſperg. Sa mort. 257
Gerlac abbé de Duits près Cologne. 28
Gerold chapelain du duc de Saxe, élû évêque d'Oldenbourg. 12. Sacré par le pape. 13. Transfere ſon ſiége à Lubec. 143. Sa mort. 144
Gerold élû archevêque de Bréme, rejetté au concile de Latran. 417
Gilbert Foliot évêque d'Herfort transferé à Londres. 131. Conſeille à ſaint Thomas de ceder. 157. Appelle de ſon ordonnance. 160. L'accuſe devant le pape. 169. Sa ſoûmiſſion au pape. 193. Ses griefs contre ſaint Thomas & ſon appel au pape. 233. 235
S. Gilbert de Sempringam. Sa fermeté à ſoûtenir la cauſe de ſaint Thomas. 175. Sa mort. 176
Giſors. Conference pour l'affaire de ſaint Thomas de Cantorberi. 229
Glaives. Allegorie des deux glaives alleguée par l'empereur. 41
Godefroi de Viterbe. Sa cronique. 477
S. Godric hermite en Angleterre. 275. Conſulté par ſaint Thomas. 276. Sa mort. 277
Grandmont. Moines

de cet ordre n'écrivoient point de lettres. 268
Gratien moine de Boulogne. Son décret ou recüeil de canons. 47
Gratien nonce d'Alexandre III. près le roi d'Angleterre. 255
Graveline. Saint Thomas y eſt reconnu par ſon hôte. 166
Grecs prétendoient en 1155. avoir la même foi que les Latins. 16
Gregoire VII. a le premier dépoſé les princes. 226. 479
Gregoire VIII. pape. 497. Sa mort. 499
Greſtain. Scandale arrivé en cette abbaye. 441
Gué de Jacob, château ſur le Jourdain. 431. Pris par Saladin. *ibid.*
Gui de Blandrate élu archevêque de Ravenne. 50. Maintenu malgré le pape *ibid.*
Gui de Crême cardinal légat d'Adrien IV. 46. Antipape après Octavien, ſous le nom de Paſcal III. 154. Couronné l'empereur Frideric. 224. Sa mort. 243
Gui de Luſignan épouſe Sibille ſœur du roi de Jeruſalem. 449. Fait regent, puis deſtitué. 467. Se fait couronner roi de Jeruſalem. 490. Couronné roi de Chipre. 582
Guibald abbé de Corvei, envoïé à C. P. 14
Guigues prieur de la Chartreuſe. Sa mort. 138
S. Guillaume archevêque d'Yorc, retabli. Sa mort. 2
S. Guillaume de Malaval 33
Guillaume le Mauvais, roi de Sicile. 15. Fait la guerre au pape, puis il lui offre une paix avantageuſe. *ibid.* Lui fait hommage. 23. Sa mort. 212
Guillaume de Pavie cardinal. 64. Légat en France. 90. Renvoïé pour la cauſe de S. Thomas de Cantorberi. 211. Suſpect à ſaint Thomas. *ibid.* 228

G. Guillaume de Paris abbé d'Eſchil en Danemarc. 388
Guillaume aux blanches-mains, évêque de Chartres. 186. Archevêque de Sens. 261. Puis de Reims. 360. Cardinal. 418
Guillaume archidiacre de Tyr, chancelier du roi de Jeruſalem, puis archevêque de Tyr. 405. Excite à la croiſade les rois de France & d'Angleterrre. 502
Guillaume le Bon roi de Sicile. Sa mort. 520
Guillaume de Long-champ chancelier du roi Richard évêque d'Eli 514. Regent & legat en Angleterre 517. Chaſſé 536. Soûtenu par le pape. 537
Guillaume III. roi de Sicile. 573. Pris & aveuglé. 574
Gunther. Son poëme Ligurinus. 83. 84

H.

HARTUC archevêque de Brême 13. Sa mort. 47
Hebert archevêque de Beſançon, ſchiſmatique. 105. Sa mort. *ibid.*
Hebert de Boſchara docteur attaché à S. Thomas de Cantorberi 119
Helmond. Sa cronique des Sclaves. 246
Henri de Murdac archevêque d'Yorc. Sa mort 1.
Henri cardinal de S. Nerée, médiateur de la paix entre le pape & l'empereur. 43. Sa lettre à Eberard évêque de Bamberg. 52
Henri de Piſe cardinal legat. 90
Henri frere de Louis le jeune archevêque de Reims, ſoûmet les bourgeois revoltez. 239. Sa mort. 360
Henri évêque de Vincheſtre, frere du roi Etienne, ſe retire à Clugni. 32. Sa mort. 322
Henri abbé de Hautecombe, puis de Clairvaux. 344. Envoïé à Toulouſe pour les Albigeois. 391. Evêque d'Albane & cardinal. 418. Legat eu Bourgogne, puis en Languedoc. 435. Puis en Allemagne. 505. Sa mort. 508
Henri comte de Champagne veut détourner le roi Louis le jeune de l'obéiſſance d'Alexandre III. 120
Henri comte de Champagne, roi de Jeruſalem. Sa mort. 583
Henri le Lyon duc de Saxe. 11. Sa mort. 586
Henri VI. Roi des Romains. 156. Vient en Italie. 515 Eſt couronné empereur par Celeſtin III. 516. Couronné roi de Sicile. 574. Sa mort. 584
Henri II. Roi d'Angleterre. 3. Il vient à Paris invité par Louis le jeune. 53. Reconnoît le pape Alexandre. 87. Rejette Octavien. 90 Viſite Alexandre. 126. Veut

obliger les évêques à obſervet les coûtumes d'Angleterre. 141. Irrité contre S. Thomas de Cantorberi. 151. Tenté d'embraſſer le ſchiſme. 77. Sa juſtification. 97. Il ſollicite les villes d'Italie contre S. Thomas. 254. Son ordonnance contre le pape & ſaint Thomas. 262. Sa reconciliation avec ſaint Thomas. 291. Mal executée. 298. Ses emportemens de colere. 366. Demande vengeance de ſaint Thomas, 307. S'afflige de ſa mort. 311. Envoye à Rome pour s'en juſtifier. 312. Ses ſoûmiſſions & ſon abſolution. 327. Se reconnoît vaſſal du pape. 342. Sa penitence au tombeau de S. Thomas. 346. Sa mort. 509

Henri fils d'Henri II. roi d'Angleterre, accordé avec Marguerite fille du roi Loüis le jeune. 91. Sacré roi par l'archevêq. d'Yorc. 287. Plaintes de S. Thomas ſur ce ſujet. 288. Et du roi de France. 289. Henri le jeune roi d'Angleterre ſe revolte contre ſon pere. 342. Se reconcilie. 348. Sa mort. 456

Heraclius archevêque de Lion, ſe refugie à la Chartreuſe des Portes. 139

Heraclius archevêque Latin de Ceſarée, puis patriarche de Jeruſalem, ſcandaleux. 429. Envoïé en Occident. 467. Reçu à Paris. 468. A Londres. 469. Inſulte au roi d'Angleterre. 470. Sa mort. 533

Heretiques reprimez par les peines temporelles. 413. 461. Heretiques de divers noms condamnez au concile de Latran. *ibid.* Condamnez au concile de Verone. 460

Hyacinthe cardinal. *v.* Celeſtin III. 525

Hilaire évêque de Chicheſtre affectionné au pape Alexandre. 98

Sainte *Hidegarde*. Ses revelations. 401. Ses miracles & ſa mort. 402

Hildelin premier abbé de Schonauge. 29

S. *Homobon* de Cremone. 586

Hoſpitaliers de ſaint Jean de Jeruſalem. Leur origine. 17. Leurs privileges. 18. Trois ſortes de perſonnes en cet ordre. 19

Hoſpitalité des Arabes, 492

Hubaud ou Humbaud cardinal de ſainte Praxede. 21. Puis évêque d'Oſtie. S. Thomas lui écrit contre le roi d'Angleterre. 254. *v.* Lucius III.

Hubert de Pirovanne archevêque de Milan. 46. Attaché à Alexandre III. 110. Sa mort. 222

Hubert Crivelli cardinal & archevêque de Milan. *v.* Urbain III. 476

Hubert Vautier évêque de Sarisberi, puis archevêque de Cantorberi. 551. Legat en Angleterre. 569

Hugucion cardinal de ſaint

Ange, legat en Angleterre. 357
Hugues de Chamfleuri chancelier de Loüis le jeune. Le pape lui procure pluſieurs benefices. 56. évêque de Soiſſons. *ibid.* 119
Hugues archevêq. de Roüen. Sa mort. 156
Hugues Eterien & ſes écrits. 383. 384.
Hugues Falcand. Son hiſtoire de Sicile. 270
S. *Hugues* Chartreux évêque de Lincoln. 485. Sa fermeté à l'égard du roi Richard. 556
Humbaud cardinal. *v.* Hubaud.
Humiliez bons & mauvais. 463

I

JACOB roi de Maroc gagne contre les Chrétiens la bataille d'Alarcos. 575
S. *Jacques*. Ordre militaire en Eſpagne. 356
Iconie. Inſtruction d'Alexandre III. au ſultan d'Iconie ſur la religion Chrétienne. 272
Jean Aboud Megel patriarche Jacobite d'Alexandrie. 531
Jean de Belles-mains évêque de Poitiers, puis archevêque de Lion & legat. 438
Jean archevêque de Tolede. 55
Jean cardinal legat en Paleſtine. 100
S. *Jean* de Laune. Conference indiqué en ce lieu entre Frideric & Loüis le jeune 119. Rompuë. 123
Jean catholique des Armeniens. Son écrit contre les Monophyſites. 285
Jean Irenique moine. Ses erreurs. 217
Jean d'Oxford envoyé du roi d'Angleterre en Allemagne. 177. Excommunié par S. Thomas. 196. Sa negociation à Rome. 208
Jean de Sarisberi. Ses études & ſes maîtres. 60. Chapelain & ſecretaire de l'archevêque Thibaud. 23. 61. 92. Ses entretiens avec le pape Adrien. 24. Ses écrits. 61. Lettres pour Alexandre III. contre le concile de Pavie. 93. Evêque de Chartres. 360. Sa mort. 425
Jean de Strum antipape Caliſte III. 243. ſe ſoûmet à Alexandre III. 404
Jean archevêque de Tréves. 516
Jean comte de Mortain frere du roi d'Angleterre. 535
Jeruſalem priſe par Saladin. 494
Imar cardinal ſchiſmatique. 68
Impenitens ne peuvent être abſous même par le pape. 398
Impoſitions ſur le clergé défenduës. 412
Incarnation. Explication de cette expreſſion de ſaint Cyrille : Une nature de Verbe incarnée. 279
Ingeburge de Dannemarc ſeconde femme du roi Philippe Auguſte. 551.

Le pape Celeſtin maintient la validité de ſon mariage. 578
Inquiſition. Son origine. 463
Interdits de trop longue durée : leurs inconveniens. 577
Joachim abbé de Curace en Calabre. Ses predictions. 521. Ses écrits & ſes vertus. 522
Joſaphat monaſtere de Clugni. 32
Irlande. Le pape Adrien la donne au roi Henri II. d'Angleterre. 26. Lui eſt ſoûmiſe. 323. Deſordres en ce pays contre la religion. *ibid.* Pauvreté d'un évêque Irlandois. 418
Iſaac l'Ange proclamé empereur à C. P. 473. Depoſé. 568
Jugemens de ſang défendus aux clercs. 351
Juifs accuſez de tuer des enfans le jeudi ſaint. 444. Chaſſez de France par Philippe Auguſte. 445. Maſſacrez à Londres. 512. A Yorc. 513
Juriſdiction eccleſiaſtique. Sujet de diviſion entre le roi d'Angleterre & ſaint Thomas. 140. Mal entenduë par une mépriſe de Gratien. 153

L

LAMBERT le Begue prêtre à Liege. 350
Lando antipape Innocent III. 404. Se ſoûmet au pape Alexandre. 423
Langues vulgaires imparfaites au douziéme ſiecle. 395
Latins hays par les Grecs. 445. Maſſacrez à C. P. 446. S'en vengent. 448
Latins de Levant. Leur corruption. 583
S. Laurent archevêque de Dublin. 418. Sa mort. 420
Legat. Le pape pour lui faire exercer ſes pouvoirs en France demande le conſentement du roi & des ſeigneurs. 227
Legats du pape Celeſtin III. Refuſez en Normandie. 581
Leon roi d'Armenie ſe fait couronner au nom de l'empereur d'Allemagne. 582
Leonce patriarche de C. P. 563
Leopold duc d'Autriche excommunié pour avoir pris le roi Richard. 560. Sa mort. 562
Lepreux. On leur permet d'avoir des égliſes. 412.
Livonie. Commencement de cette égliſe. 484
Lodi. Concile de l'antipape Octavien. 109
Logique. fort eſtimée & mal étudiée. 63
Loix civiles. Défenſe aux moines de ſortir pour les étudier. 128
Lombers. Retraite des Albigeois. 362
Londres. Pretention qu'elle doit être metropole d'Angleterre. 264. Concile de Londres en 1175. 351
Loüis le jeune roi de France, va en pelerinage à ſaint Jacques. 27. Detourné par le pape Adrien

d'aller faire la guerre en Eſpagne. 53. Se repent d'avoir reconnu Alexandre III. 114. Se laiſſe engager à la conference de S. Jean de Laune. 120. S'en dégage. 123. Reçoit bien les deputez de S. Thomas. 167. Le reçoit lui-même. 171. Lui donne retraite à Sens. 206. Le blâme à Montmirail. 249. Lui demande pardon. 251. Le ſoûtient contre le roi d'Angleterre. 253. Va en pelerinage à ſon tombeau. 421. Mort de Loüis le jeune. 424. Obſervoit trois carêmes. *ibid.*

Luc Chryſoberge patriarche de C. P. 17. 215. Ses conſtitutions. 218. Sa mort. 220

Lubec devient ſiege épiſcopal. 141

Lucius III. pape 437. Chaſſé de Rome. 454. Obtient des ſubſides des princes. 455. Se retire à Verone. 459. Y meurt. 476

M

MAHOMET. En quel ſens ſon Dieu peut être anathematiſé. 426

Maître pour les pauvres clercs en chaque cathedrale 411. Maître, titre d'honneur : docteur. 562

Manichéens en Allemagne. 31

Manuel Comnene empereur de C. P. envoye en ambaſſade à l'empereur Frideric. 14. Et au pape Adrien. 15. Défend de prendre le bien des égliſes vacantes, 16. Reconnoît Alexandre III. pour pape legitime. 187. Lui envoye une autre ambaſſade. 213. Et une troiſiéme. 244. Mort de Manuel. 427. Blâme les fondations de ſes peres. 429. Loué par Guillaume de Tyr. *ibid.*

Marc. Aboulfarage patriarche Jacobite d'Alexandrie. 220. Sa mort. 531

Marc fils d'Elcombar prêtre Jacobite d'Alexandrie. S'oppoſe aux deſordres de cette égliſe. 221

Maronites réünis à l'égliſe Romaine. 453

S. *Martin* de Bel abbaye. Diſpute touchant ſon exemption. 35

Mathilde imperatrice mere du roi d'Angleterre. Jean d'Oxford l'excite contre ſaint Thomas de Cantorberi. 209. Conference de Mathilde avec les deputez de S. Thomas. *ibid.* Sa mort. 211

Maurice de Sulli évêque de Paris. 60. Sa mort. 578.

Medecine. Défenſe aux moines de l'exercer. 128

Meſnard chanoine de Sigeberg, apôtre de la Livonie & premier évêque de Riga. 484

Melior cardinal legat en France. 577

Melquites favorables aux Latins, puis leurs ennemis. 533

Meſſe. S'il eſt à propos de la dire tous les jours.

133. Messes rares chez les Chartreux. 398
Messie attendu des Juifs. 337
Messine. Lieu d'embarquement pour Jerusalem. 339
Metalogique ouvrage de Jean de Sarisberi. 62
Metropole. Les églises suffragantes doivent s'y conformer pour l'office divin. 117
Metropolitain ne peut être jugé par ses suffragans, selon saint Thomas de Cantorberi. 206
Milan ruiné par Frideric Barberousse. 111. & rebâti. 221
Milon évêque de Teroüane. Sa mort.
Michel patriarche Jacobite d'Antioche. 221
Michel légat en Espagne. 576
Michel Anchial patriarche de C. P. 220
Michel de Corbeil docteur de Paris, puis archevêque de Sens. 562
Moïse fils de Maïmon Rabin fameux. 339. Sa doctrine cause un schisme entre les Juifs. 340
Monaco Florentin patriarche Latin de Jerusalem. 561
Monitions necessaires avant les censures. 408
Montpellier. Entrée d'Alexandre III. en cette ville. 113. Concile en 1195. par le legat Michel. 576
Montmirail au Maine. Conference entre le roi de France & le roi d'Angleterre. 248
Montreal abbaye en Sicile, érigée en archevêché. 453

N

NATAN auteur du livre Arouc. 338
Nectaire abbé assiste au concile de Latran pour les Grecs. 405
Nicetas Mountanes patriarche de C. P. 475. Deposé. 563
Nicolas Brecspere chanoine puis abbé de saint Ruf. 4. Cardinal évêque d'Albane, puis pape. 6. *v.* Adrien IV.
Noël. Dispense de l'abstinence à cette fête. 306
Norsesis catholique des Armeniens, écrit à l'empereur Manuel. 277. Ses conferences avec Theorien. 278. &c. Promet se réünir à l'église Grecque. 286
Northampton. Concile pour juger saint Thomas. 156
Nouradin. Sultan residant à Alep. 319. 335.

O

OCTAVIEN cardinal de sainte Cecile, legat d'Adrien IV. 62. Elu antipape Victor III. 67. Son sacre. 68. Lettre pour lui. 70. Cardinaux de son parti. 71. Reconnu par l'empereur Frideric. 76. Reproche contre lui. 92. Contre son élection. 95. Vient à la conference de saint Jean de Laune. 122. Sa mort. 154
Ordinations. Attention de saint Thomas de Cantor-

bert. 134. Consentement du seigneur necessaire à l'ordination des paysans 149
Otton évêque de Frinsingue. Sa mort & ses écrits. 45
Otton cardinal legat en la cause de saint Thomas de Cantorberi. 211
Otton duc de Saxe élu roi des Romains. 585

P

PAIX entre Alexandre III. & Frideric proposée. 370. Concluë à Ferrare. 375. Jurée à Venise. 377
Palatin du Rhin, vassal de l'archevêq. de Colog. 459
Pape obligé à suivre l'avis des cardinaux. 16. Nul évêque deposé sans sa permission. 37. Pape de qui tient le droit de juger seul les évêques. 38. Le pape n'est soûmis aux canons, selon Gratien. 49. Ni au jugement de personne, selon Alexandre III. 74. Pape par qui doit être jugé. 86. 94. 122. 125. Reconnu pour seigneur temporel par les Chrétiens Latins de Palestine. 102. Ceremonies de son ordination. 525
Parens de saint Thomas bannis d'Angleterre. 174
Paris. Le roi d'Angleterre veut prendre pour arbitre l'école de Paris. 265. Juifs de Paris estimez. 337
Patarins brûlez à Arras. 445
Pavie. Concile de schismatiques. 76. Déposition de témoins. 79. &c. Jugement en faveur de l'antipape Octavien. 80. Lettre synodale. *ibid.* Souscription. 82. Reproches contre le concile de Pavie. 87. 93. 108.
Pauvres de Lyon. 464. *v.* Vaudois.
Pecule défendu aux religieux. 410
Peinture du palais de Latran injurieuses à l'empereur. 39
Pelegrin patriarche d'Aquilée schismatique. 109
Pénitence. Amendes pécuniaires exigées pour l'absolution. 559. Confesseur general. 570
Peres Grecs traduits en Syriaque & en Armenien. 281
Philippe Auguste fils du roi Loüis le jeune. Sa naissance. 186. Son couronnement. 421. Commencement de son regne. 424. Il part pour la croisade. 519. Il revient en France. 529. Epouse Ingeburge & la quitte. 551
Philippe abbé de l'Aumône ordre de Cîteaux, travaille pour le pape Alexandre III. 86
Philippe élu archevêque de Cologne. 355. Confirmé par le pape. 416. Sa mort. 527
Philippe de Dreux évêque de Beauvais pris en guerre par les Anglois. 581.
Philippe de Suabe élu roi des Romains. 585
Pierre de Blois précepteur du roi de Sicile. 170. Se-

retire 271. Ses plaintes contre la décime Saladine. 504
Pierre le Chantre docteur fameux. 545. Sa mort. 579
Pierre Comeſtor auteur de l'hiſtoire ſcholaſtique. 360
Pierre Moran chef des Manichéens de Toulouſe. 391. Son abjuration. 393
Pierre Lombard dit le maître des ſentences, évêque de Paris. 57. Sa méthode pour traiter la theologie. 58. Sa mort. 60 Il diſoit : J. C. en tant qu'homme n'eſt pas quelque choſe. Cette propoſition condamnée. 415
Pierre Valdo auteur des Vaudois. 464
Pierre le venerable abbé de Clugni. Sa mort & ſes écrits. 31
Pierre archevêque Latin de Ceſarée. 20
S. *Pierre* archevêque de Tarantaiſe ſe retire. 104. Ramené à ſon ſiege, ſe déclare pour Alexandre III. 105. Ses miracles. 344. Sa mort. 345
Pierre cardinal de S. Chryſogone légat en France. 389. Va à Toulouſe avec d'autres prélats pour les Manichéens, 391
Pierre abbé de Mouſtier-la-Celle puis de S. Remi de Reims. 316. Evêque de Chartres. 425 Sa mort. 489
Pluralité des benefices défenduë. 410
Policratique. Ouvrage de Jean de Salisberi. 61
Pontigni Abbaïe de Cîteaux. Saint Thomas s'y retire 174. Il eſt chaſſé. 205
Poplicains ou Publicains, ſorte de Manichéens en Angleterre. 99. En Flandres. 240. A Vezelai. 241
Pothon moine de Prum, ſe plaint des nouvelles dévotions. 214
Prédication ſans miſſion défenduë. 460
Préface de la meſſe. 352
Prélats chancelier de l'empereur 140
Prêtre-Jean roi des Indes. Le pape Alexandre III. lui écrit. 382
Prince inferieur au prêtre. 62
Publicains v. Poplicains.

R

RABBANISTES ſecte de Juifs. 334
Rabins fameux, en quel temps ont vécu. 337
Radevic continuateur de l'hiſtoire d'Orient de Friſingue. 46. Fin de la ſienne 83
Raimond abbé de Fitere, Fondateur de l'ordre de Calatrave. 55
Raimond & Bernard heretiques Albigeois. 394. Convaincus & excommuniez. 398
Raimond comte de Tripoli, ſoupçonné d'intelligence avec Saladin. 430 Traité avec lui. 490. Sa mort. 491
Raimond V. comte de Toulouſe écrit à l'abbé de

Clercaux contre les Manichéens. 390
Régales ou droits régaliens, en quoi consistoient. 46. Evêques de Lombardie y renoncent. 47. Le pape s'en offense. 50. Régale du roi de France sur les évêchez. 57. Droit de conferer les benefices en régale. 518
Regne, ornement du pape. 68
Reims. Revolte des bourgeois contre l'archevêque. 239
Reinold archevêque de Cologne & chancelier de l'empereur. 112. Engage l'empereur Frideric dans le schisme. 178. Sa mort. 225
Renauld & trois autres chevaliers conjurent de tuer saint Thomas. 307. Arrivent à Cantorberi. *ibid.* Le tuent. 320. Leur pénitence. 330
Richard I. roi d'Angleterre 510. Se prépare à la croisade. 514. Son départ. 518. Est pris au retour par le duc d'Autriche. 549. Revient en Angleterre. 554
Richard prieur de Douvres élu archevêque de Cantorberi. 341. Sacré par le pape [illegible]. Reçu à Cantorberi. 347. Tient un concile à Londres. 351. Sa mort. 470
Richard de saint Victor. Sa mort & ses écrits 416
Robert de Melun docteur fameux. 60. Evêque d'Herford. 131
Robert Foliot évêque d'Herford. 341
Robert de Torrigni abbé du Mont saint Michel. Sa chronique. 439
Rodolphe élu archevêque de Treves. 466. Soûtenu par l'empereur. 481
Roger abbé du Bec, refuse l'archevêché de Cantorberi. 341
Roger archidiacre de Cantorberi. 2. Puis archevêque d'Yorc. 3. 118. Légat en Angleterre. 152. Conspire contre saint Thomas avec les évêques de Londres & de Sarisberi. 335. Dispute la preséance à l'archevêque de Cantorberi. 358. Sa mort & ses mœurs. 433
Roger roi de Sicile. Sa mort. 15
Rois Translation des corps des trois rois de Milan à Cologne. 111. Leurs noms. 112.
Rois, ne peuvent déposer les clercs. 167
Roland évêque de Dol. 439. Cardinal. 440
Roland chancelier de l'église Romaine. 22. Envoïé par Adrien IV. à l'empereur Frideric [illegible] à Rome. 41. Elu pape. 66. *v.* Alexandre III.
Rome. Plaintes contre l'église Romaine. 24. 188. Eglise Romaine par qui jugée. 86. 94
Romains. Leur harangue à Frideric Barberousse. 9. Battus par les Allemands. 11. Rappellent Alexan-

dre III. 155
Romuald archevêque de Salerne. 22. Député pour la paix. 371. Sa chronique. 383
Roncaille en Lombardie. Assemblée celebre en ce lieu. 46
Rosemonde maîtresse du roi d'Angleterre déterrée. 560
Rotrou évêque d'Evreux envoïé à Rome. 4. Archevêque de Roüen. 156. Commis par le pape pour l'affaire de saint Thomas. 273. Sa mort. 274
Roüen. Concile sous l'archevêque Gautier. 517
Rugen isle de la mer Baltique. Conversion de ses habitans Sclaves de nation. 244

S

SAFADIN frere de Saladin. 583
Saladin se rend maître de l'Egypte. 319. Y abaisse les Chrétiens. 321. Etend ses conquêtes en Syrie. 430. 489. Jure de tuer Arnaud de Châtillon. *ibid.* L'execute. 492. Ses conquêtes en Palestine. 493. Ses vertus 494. Sa mort. 574
[illegible] Jarchi rabin fameux. [illegible]
Samson archevêque de Reims. 103. Sa mort. *ibid.*
Sarrasins. Défense de leur porter des armes, &c. 412
Saxon le Grammairien. Son histoire. 388
Schismatiques se réünissent après l'absolution de l'empereur Frideric. 377. Fin du schisme. 424
Schismes de l'Eglise Romaine terminez par l'autorité des princes. 75. Schisme des Grecs. Premiere preuve. 567
Schonauge monastere double au dioceſe de Treves. 28
Seigneurs opposez aux ecclesiastiques. 190
Sel mis avec les enfans exposez. 570
Sentences. Corps de theologie de Pierre Lombard. 57. Reçu avec applaudissement. 60
S. *Sepulcre*. Pourquoi conservé par les Musulmans. 496
Serment. Les souverains les faisoient faire par d'autres en leur nom. 319
Sicile. Etat de l'église en ce roïaume. 22. Ses desordres sous Guillaume II. 270. Fin du regne des Normands en Sicile. 574.
Simon prieur de la Chartreuse du Mont-Dieu emploïé par le pape en l'affaire de saint Thomas. 267
Simonie de diverses sortes défenduë. 409
Stercoraria chaire ainsi nommée dans le palais de Latran. 525
Suantovit idole des Rugiens, originairement S. Vitus. 245
Subside au pape Alexandre pour son retour. 136
Suede. Désordres des Chrétiens de ce roïaume. 316.

Tancrede roi de Sicile. 521. Sa mort. 573
Templiers, tuent l'envoïé du prince des Assassins. 331. Leurs crimes. 332. Plaintes contre eux & contre les Hospitaliers. 409
Chevaliers *Teutoniques*, ordre militaire. Son origine. 529
Thabor, monastere de Clugni. 32
Theodore Balsamon patriarche d'Antioche trompé par l'empereur Isaac. 564. Ses écrits. 565. Le pape, selon lui, retranché de l'eglise. 566
Theodose patriarche de C. P. 427. Se retire. 457
Theoduin cardinal, légat pour l'absolution du roi d'Angleterre. 325
Theorien philosophe envoïé par l'empereur Manuel pour la réünion des Armeniens. 277. Ses conferences avec le Catholique Norsesis. 278. &c. Son retour à C. P. 286
Thessalonique prise par les Siciliens. 472
Thibaud évêque de Paris. Sa mort. 56
Thibaud archevêque de Cantorberi & légat. 3. Ecrit au roi sur le schisme 92. Sa mort. 115
S. *Thomas* Bequet. Ses commencemens. 17. Chancelier du roi d'Angleterre. 36. élu archevêque de Cantorberi. 116. Sacré 117. Sa conversion. 119. Assiste au concile de Tours. 130. Sa vie édifiante dans l'épiscopat. 132. Renonce à la chancellerie. 140. Division entre le roi d'Angleterre & lui. *ibid.* La plûpart des évêques l'abandonnent. 142. 160. Promet d'observer les coûtumes d'Angleterre. 145. S'en repent. 150. Cité au concile de Northampton. 156 Proteste qu'il n'y peut être jugé 159. 162. Entre avec sa croix à la main. 161 Est condamné par les seigneurs. 162. S'enfuit d'Angleterre. 164. Arrive en France. 166. Vient trouver le pape. 171. Renonce à sa dignité. 173. La reprend. 174. Sa vie austere à Pontigni. 176. Le pape le fait son légat en Angleterre. 192. Plaintes des évêques contre lui. 199. Sa réponse. 201. Il prédit sa mort. 207. Ses plaintes contre le pape. 227. 288. Contre le roi d'Angleterre. 236. Contre les cardinaux. 237. Il essaye de se reconcilier avec le roi à Montmirail. 248. Il emploïe les censures ecclesiastiques. 253. Il les renouvelle. 268. Il se reconcilie avec le roi Henri. 292. Son retour en Angleterre. 301. Il refuse d'absoudre les excommuniez. 304. Son martyre. 309. Sa sépulture. 311. Ses miracles. 325. Sa canonisation. 329

Tiberiade ou Tabarie. Saladin la prend & gagne auprès une ſanglante bataille. 490
Tibur cedé au pape par l'empereur Frideric. 14
Titre patrimonial pour l'ordination reçu dès le douziéme ſiecle. 408
Topiques fort eſtimées au douziéme ſiecle. 63
Toulouſe. Concile pour la reconnoiſſance ſolemnelle d'Alexandre III. 107
Tours. Concile en 1163. Alexandre III préſidant. 127. Ses canons. 128
Treves. Schiſme en cette egliſe entre Volmar & Rodolfe. 466. Fin du ſchiſme. 516
Trinité. Fête de ce myſtere inſtituée à Cantorberi par ſaint Thomas. 117
Tuſculum attaqué par les Romains, défendu par les Allemans. 223. ruiné par les Romains. 527
Tirans. Permis de les tuer ſelon Jean de Satisberi. 61

V

VAL-DES CHOUX abbaïe chef d'ordre. 548
Valdemar R. de Danemarc vient en Allemagne voir l'empereur Frideric. 125. S'en retire mécontent. 126. Procure la converſion des Rugiens. 244
Vaudois heretiques. Leur origine. 464. Leurs erreurs. 466
Veniſe. Le pape Alexandre y arrive. 371. & l'empereur Frideric. 376. Concile en 1176. 382
Veronne. Concile ſous Lucius III. 459
Vicelin évêque d'Oldembourg. Sa mort. 11
Victor III. antipape *v*. Octavien.
Virsbourg. Aſſemblée ou diete en 1165. pour autoriſer le ſchiſme. 177. &c. Le pape Alexandre s'en plaint. 181
Viſites des évêques. Les frais en ſont moderez. 408
Vivien. Nonce d'Alexandre III. près le roi d'Angleterre, 255. Cardinal légat en Ecoſſe mal reçu en Angleterre 359
Volmar élu archevêque de Treves. 466. Fait cardinal & ſacré par le pape. 480. Se retire en Angleterre. 481. Y meurt. 513
Urbain III. pape 476. Ses plaintes contre l'empereur Frideric. 479. Sa mort. 497
Sainte *Urſule* & ſes compagnes Leurs reliques trouvées à Cologne 18. Leur hiſtoire fabuleuſe 30

Y

YORC. Concile en 1195. par Hubert de Cantorberi. 569

Z

ZARA en Dalmatie, archevêché ſoûmis au patriarche de Grade. 34. Le pape Alexandre y arrive. 372.

Fin de la Table des Matieres.

BIBLIOTECA MAZ ROMA